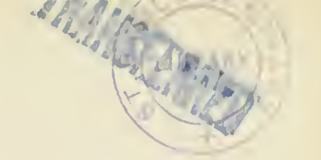

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 02161045 6








LA VÉNÉRABLE

MARIE RIVIER





Ou servir jésus Christ ou mourir, ou travailler à faire connaître jésus christ et lui gagner des âmes ou mourir, ou nos écoles et le salut de nos enfants, ou mourir.

Sœur anne marie Rivier

LA VÉNÉRABLE

MARIE RIVIER

FONDATRICE

DES

SŒURS DE LA PRÉSENTATION DE MARIE

DE

BOURG-SAINT-ANDÉOL (ARDÈCHE)

(1768-1838)

PAR

Fernand MOURRET

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, DIRECTEUR AU SÉMINAIRE D'ISSY.

La Mère Rivier, c'est la femme apôtre. (PIE IX.)

Omnes partes apostolici muneris, quas sexus ferret, implebat.

Autant que la condition de son sexe le lui permit, elle eut le rôle d'un apôtre.

(Décret de la S. Congrégation des Rites du 13 juin 1890.)



Société de Saint-Augustin,

DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,

PARIS, 30, rue St-Sulpice. | LILLE, 41, rue du Metz.

1898.

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR BONNET,

ÉVÊQUE DE VIVIERS.

MONSEIGNEUR,

IL y a cinq ans, à pareil jour, sur le désir de Votre Grandeur et à la demande des dignes Religieuses de la Présentation de Marie, j'acceptai la mission d'écrire l'histoire de la Vénérable Marie Rivier.

La Providence m'ayant, peu de temps après, rapproché de votre diocèse, c'est presque sous vos yeux que j'ai composé cet ouvrage. Vous avez aimé à en entendre lire les pages au fur et à mesure qu'elles étaient écrites. C'est d'après vos conseils, Monseigneur, que j'ai essayé de retracer, à côté du portrait de la Vénérable Servante de Dieu, ces admirables figures des premières compagnes qui s'associèrent à son œuvre, des deux vénérés prêtres de Saint-Sulpice que Dieu lui donna pour guides spirituels, du grand évêque qui bénit le premier son Institut.

Vous avez voulu aussi que, plaçant mon récit dans son cadre historique, je rappelle les tristes évènements au milieu desquels la sainte Fondatrice eut à exercer son apostolat, et que, fidèle historien, je ne dissimule rien de la grande épreuve d'où le clergé du diocèse de Viviers sortit retrempé dans la force et la vertu.

Mais vous m'avez surtout engagé, Monseigneur, à mettre en relief, non point par de banals éloges, mais par les citations textuelles de ses paroles, de ses lettres et de ses instructions,

l'incomparable physionomie de celle qu'une voix auguste entre toutes a baptisée de ce glorieux surnom : La Femme-apôtre.

Aux caractères affaiblis, aux âmes découragées par les difficultés de l'heure présente, vous avez pensé, Monseigneur, qu'on ne pouvait proposer un meilleur modèle.

A ceux qui prétendent que l'humilité du cœur et la fécondité de l'action extérieure sont incompatibles, vous avez cru qu'il serait bon de montrer ce grand exemple.

Permettez-moi d'ajouter, Monseigneur, que nul Évêque n'était mieux désigné que Votre Grandeur, non seulement par le siège qu'Elle occupe, mais encore par le caractère même des œuvres de son épiscopat, pour présenter au public une telle vie, et qu'il n'est aucun patronage sous lequel je sois plus heureux d'abriter cette œuvre de mon obéissance et de ma bonne volonté.

Daignez agréer,
Monseigneur,
l'hommage du profond respect
avec lequel je suis,
de Votre Grandeur,
Le très humble et très dévoué serviteur,

MARIE-FERNAND MOURRET,

Prêtre de Saint-Sulpice.

Séminaire Saint-Sulpice à Issy, près Paris, le 21 novembre 1897, en la fête de la Présentation de Marie.



LETTRE D'APPROBATION
DE Mgr L'ÉVÊQUE DE VIVIERS.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je me réjouis de voir si heureusement terminée l'œuvre que, sur l'indication de votre Vénéré Supérieur, j'avais confiée à votre zèle et à votre talent. Elle justifie mes espérances; elle répond à l'attente des Filles spirituelles de la Mère Rivier, et donne pleine satisfaction à l'un des vœux les plus ardents et les plus légitimes de leur piété filiale.

Nous possédions déjà une vie très édifiante, mais trop incomplète, de la Vénérable Fondatrice de la Présentation. Nous la devions à la plume si facile et si pieuse de M. Hamon. Nous la devions plutôt à son cœur, car, écrite à la hâte et pour répondre, malgré d'accablants labeurs, à des sollicitations pressantes et peut-être indiscrètes, elle ne donne ni assez de relief, ni assez de vie à cette belle physionomie de sainte. C'est un croquis, ce n'est pas un tableau. L'auteur l'a reconnu; il souhaitait qu'une main patiente et habile reprît, après lui, le pinceau pour donner à son œuvre des contours mieux définis, des traits plus personnels et plus saillants, un cadre plus large et plus vrai, ce quelque chose d'achevé, de coloré, de vivant, qui donne, autant que le permet l'imperfection de l'art humain, l'illusion d'une survivance. Il était dans les desseins de la Providence que la main, dont le digne M. Hamon appelait le concours, fut celle d'un de ses frères en religion. Dieu a voulu, — et nous l'en remercions, — que l'historien de la Mère Rivier fût un membre de cette Compagnie de Saint-Sulpice avec laquelle la communauté de la Présentation a, par ses origines et sa constitution, de si étroites affinités.

Un des périls de l'hagiographe est de se heurter à une certaine monotonie des faits, que ne rachètent pas toujours suffisamment l'éclat et la variété du style. Ce n'est pas qu'il y ait rien de vulgaire dans une figure de saint. La sainteté est une distinction, le point culminant du mérite et de l'honneur : il n'est pas, dans l'ordre moral, de plus haute ascension ; il n'est pas, dans l'ordre surnaturel, de plus merveilleuse transfiguration. Mais, pour atteindre ces sommets, pour s'élever à ces divines splendeurs de la grâce et de la gloire, combien d'âmes ont parcouru les mêmes sentiers, se sont déchirées aux mêmes épines, se sont fatiguées aux mêmes labeurs, se sont courbées sous les mêmes croix et ont accompli sur le même Calvaire leur suprême immolation ! Raconter l'une après l'autre chacune de ces vies, c'est se répéter et paraître vulgaire. Étrange vulgarité que celle de l'héroïsme, de la beauté et de la grandeur ! Mais à contempler sans cesse les plus hautes cimes et les plus ravissants spectacles, l'esprit se lasse aussi bien que les yeux.

Vous n'aviez point à redouter cette fatigante monotonie ni ces sublimes vulgarités de la vertu et de la gloire.

Vous étiez en face d'une figure éminemment personnelle et d'autant plus attrayante qu'elle est plus naturellement et plus saintement originale La figure de la Vénérable Marie Rivier est faite de contrastes, mais de contrastes harmonieux comme les tons divers, comme les sons graves et doux d'une parfaite mélodie ; ou bien comme ces bijoux, aux facettes étincelantes, dont les reflets multicolores se jouent, se mêlent et se combinent pour produire des miroitements enchanteurs. C'est ainsi que la Vénérable Servante de Dieu se montre, selon les occurrences, douce comme un agneau, ardente comme un apôtre, virile et intrépide comme un soldat. Elle est, selon les indications du devoir, grave jusqu'à l'austérité, aimable jusqu'à l'enjouement, simple jusqu'à la candeur, prudente jusqu'à la défiance. A une réelle bonhomie, elle unit beaucoup d'esprit et une exquise finesse. Elle n'a pas cultivé les lettres, et il sort spontanément de ses lèvres des mots qui pénètrent comme un dard ou qui éblouissent comme un jet de lumière. D'un carac-

tère ferme et qu'on croirait inflexible, elle tourne avec une merveilleuse souplesse les obstacles que n'eût point fait reculer un effort trop direct. Sous une apparence rigide, presque sévère, elle cache un cœur d'or et on en voit jaillir des tendresses qui étonnent et des élans qui entraînent. De tous ces contrastes, que fait admirablement ressortir, dans votre récit, le simple et loyal exposé des faits, de tous ces contrastes, qui se fondent dans une ravissante harmonie, se dégage la plus sereine et la plus rayonnante figure, ceux qui chercheront dans vos lignes l'édification d'une sainte vie y trouveront, par surcroît, les meilleures satisfactions de l'esprit et du cœur.

Il y a, dans toute physionomie, une sorte de résultante, un trait synthétique qui lui donne son caractère particulier et la distingue de toute autre. Ce trait dominant, vous l'avez saisi et il vous a séduit. Il avait séduit avant vous deux grands Pontifes : Pie IX qui a fait de la vie et des œuvres de la Mère Rivier une admirable synthèse en la qualifiant de Femme-Apôtre ; *Léon XIII qui, dans un magnifique Bref, vraie charte d'honneur pour la Présentation, confirmait, sur le caractère apostolique de sa Vénérable Fondatrice, l'opinion de son prédécesseur et la justifiait par l'énumération des vertus qui donnent au zèle son ardeur et sa fécondité :*

Cette claire vue des intérêts de Dieu et des âmes, ce sens surnaturel qui ne l'abandonnait jamais et semblait être son âme elle-même. Cette passion de la gloire divine, la grande, l'unique passion de sa vie, dont la flamme, perpétuellement allumée dans son cœur, l'exaltait parfois jusqu'à l'héroïsme. Cette énergie naturelle, accrue et comme transformée par la grâce, qui lui a fait poursuivre à travers tant d'obstacles humains et conduire au succès final de si grandes œuvres. Cette humilité, — la vertu essentielle de l'Apôtre, — qui arrache au Ciel sa puissance pour la mettre sur les lèvres et dans les mains de ceux qui, s'oubliant eux-mêmes, ne parlent et n'agissent que pour Dieu. Cette douceur qui tempérait, dans son gouvernement, l'austère fermeté du pouvoir, lui rendait si facile l'accès des âmes et lui donnait sur tout ce qui l'entourait un si prodigieux ascendant.

De tous ces traits, mis en si belle lumière, ressort, avec une remarquable fidélité, le caractère distinctif, la physionomie personnelle de la femme admirable qui a reçu, d'une bouche auguste, le titre glorieux de Femme-Apôtre.

Toutefois, si attrayants que soient les dons qui forment l'apanage spirituel de la Vénérable Mère Rivier, quelque séduction qu'ils puissent exercer sur une âme de prêtre, ils ne vous ont point ébloui. Je dois vous rendre le témoignage que vous ne vous êtes jamais départi de la rigoureuse exactitude qui est la loi première de l'histoire. Votre récit est vrai, et vrai dans ses moindres détails : — vrai dans les relations de cette première enfance que vous avez eu le bon goût de laisser dans son cadre pittoresque et charmant ; — vrai, dans les naïfs et timides essais de l'éducatrice-enfant ; — vrai, dans l'intrépide apostolat de la jeune fille, aux heures les plus sombres de la tourmente révolutionnaire ; — vrai, plus tard, dans la fondation de son œuvre avec les difficultés qu'elle soulève, les défiances et les oppositions qui l'accueillent, les secours que lui ménage la Providence ; et l'Institut péniblement fondé, le bien qu'il opère, l'extension qu'il prend, l'esprit religieux dont il se pénètre et dont il garde l'indélébile empreinte, les services qu'il rend à l'œuvre de l'éducation de l'enfance, qui a été l'œuvre privilégiée de l'Église longtemps avant que les héritiers de la Révolution se soient avisés d'en revendiquer si bruyamment et si mensongèrement l'honneur.

Et vous avez raconté ces faits dans une langue claire, facile, d'une telle souplesse qu'elle s'adapte à toutes les formes du sujet et en fait ressortir toutes les nuances. Au surplus, vous avez su mettre dans votre récit une telle abondance de vie, une telle vivacité de couleurs et d'allure, que sa lecture devient une jouissance littéraire en même temps qu'un bienfait religieux et une ressource de grand prix pour la piété.

En somme, votre œuvre sera accueillie avec la plus religieuse reconnaissance par les Filles spirituelles de la Vénérable Mère Rivier. Elle sera pour elles un de ces monuments dont une famille a le droit d'être fière et qu'elle garde avec amour ; un mémorial sacré où elles retrouveront la vivante image de

leur Fondatrice, avec son esprit, ses exemples et son cœur ; une excitation permanente aux vertus qui ont béni et illustré leur berceau ; une sauvegarde contre les déchéances qui atteignent un jour ou l'autre les institutions les plus fortes, quand elles oublient leurs origines et s'écartent de leurs traditions.

Elle sera la bienvenue dans notre cher diocèse de Viviers, heureux de voir revivre, dans la pleine vérité de ses traits, la ferme trempe de son caractère et la fécondité de ses œuvres, l'admirable Servante de Dieu qui demeure une de ses gloires les plus pures.

Votre livre franchira, nous n'en doutons pas, nos étroites frontières. Il ira porter, au-delà, à bien des âmes chrétiennes, un sujet de haute édification avec tous les agréments d'une saine et attachante lecture.

Laissez-moi ajouter que, à tous les mérites de votre publication, vient s'ajouter celui de sa manifeste actualité.

L'heure où les immenses services rendus à l'enseignement public par nos congrégations religieuses sont si étrangement méconnus ; l'heure où la calomnie s'acharne à déconsidérer les pures et vaillantes Épouses du Christ ; l'heure où la proscription va les atteindre jusque dans leur existence même, n'est-elle pas l'heure opportune, l'heure providentielle de les montrer au monde dans la réalité vengeresse de leurs intentions et de leurs œuvres ? Votre livre ne sera pas seulement la légitime glorification d'une grande âme et une œuvre de permanente édification pour tous ; il constituera devant l'opinion un plaidoyer de la plus haute éloquence, — l'éloquence des faits, — en faveur de la cause si chère à tous les cœurs vraiment catholiques : la liberté de l'enseignement chrétien.

Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon respectueux et bien tendre dévouement,

† J.-M. FRÉDÉRIC,
Évêque de Viviers.

Viviers, le 17 Juillet 1898.

DÉCLARATION.

L'auteur de cet ouvrage déclare qu'en rapportant, d'après des témoignages contemporains et authentiques, des faits extraordinaires et qui paraissent miraculeux, mais sur lesquels la sainte Église ne s'est pas encore prononcée, et en donnant le nom de saints ou de bienheureux à des personnages qui n'ont point encore été élevés sur les autels, il n'entend le faire qu'au sens et dans la mesure autorisés par les décrets d'Urbain VIII, du 13 mars 1625 et du 5 juin 1631.

INTRODUCTION.

En 1787, pendant que se formait le grand orage qui devait causer tant de ruines sur le sol de la France, une jeune fille de dix-huit ans, sans culture littéraire, sans appui humain, d'une santé si chétive qu'elle venait d'être jugée incapable de remplir les devoirs de la vie religieuse, ouvrait une modeste école dans une petite ville du Vivarais.

En 1792, à l'heure même où paraissait la loi portant « suppression de toute corporation religieuse et de tout costume ecclésiastique », cette humble fille s'adjoignit trois pauvres compagnes. Avec leur aide, elle fonda, autour de sa petite école, des œuvres de patronage pour les jeunes filles, d'assistance pour les pauvres et d'instruction religieuse pour les mères de famille.

Quand le régime de la Terreur fit pénétrer l'épouvante jusque dans les contrées les plus éloignées de la capitale, tandis qu'au chef-lieu du département de l'Ardèche le sang des prêtres et des religieuses coulait sur l'échafaud, la courageuse institutrice, bravant toute menace et déjouant toute ruse, étendit le champ de son zèle dans les bourgs et les villages voisins.

Enfin, en 1796, lorsque la Révolution triomphante crut couronner son œuvre en imposant à la France un culte sacrilège destiné à remplacer le christianisme aboli, la pieuse chrétienne mit le dernier sceau à son apostolique mission. En

ce même mois de novembre où Lareveillère-Lepeaux se préparait à inaugurer à Paris, au milieu de toutes les pompes officielles, la prétendue religion nouvelle de la théophilanthropie, Marie Rivier, entourée de quatre compagnes humbles comme elle, fondait, à Thueyts en Vivarais, pour la gloire de Dieu et le service du prochain, la Congrégation de la Présentation de Marie.

Un an plus tard, le 21 novembre 1797 (il y a exactement de ce fait, au moment où nous écrivons ces lignes, un siècle jour pour jour), les nouvelles religieuses de la Présentation de Marie reçurent d'un prêtre de Saint-Sulpice, expulsé de son séminaire par la Révolution, le premier recueil de leurs Règles et s'engagèrent solennellement à les observer.

En 1802, quand la paix religieuse fut rendue à la France, l'Institut fondé par Marie Rivier comptait douze établissements, et, le 3 février 1838, lorsque Dieu rappela à lui, pour la récompenser de ses travaux, sa fidèle Servante, elle laissait cent trente-sept maisons réparties dans douze diocèses de France et s'étendant jusque dans la province de Savoie.

Au milieu de la tourmente révolutionnaire, la vaillante chrétienne ne s'était pas contentée d'être une institutrice du peuple et une servante des pauvres. Elle s'était montrée aussi, dans toute la force d'une expression consacrée désormais par l'Église (1), un apôtre de la foi. Au moment où les prêtres, bannis ou persécutés, faisaient défaut, elle avait parcouru les campagnes à travers mille dangers. Réunissant les fidèles, faute d'églises, dans des granges et des greniers, elle avait déployé partout, par ses instructions publiques, par ses exhortations privées, par ses démarches auprès des pasteurs fidèles, qu'elle amenait au péril de sa vie au chevet des

1. Omnes partes apostolici muneris, quas sexus ferret, implebat. *(S. Congrégation des Rites, Décret du 13 juin 1890.)*

mourants, le zèle d'une âme virile, disons plus, d'une âme sacerdotale.

Lorsque, à sa mort, ceux qui avaient connu la Servante de Dieu, manifestèrent à l'envi ce qu'ils savaient d'elle, on s'aperçut que plus admirables encore que ses œuvres étaient ses vertus. Aussi quatre ans à peine s'étaient écoulés depuis sa mort, quand l'autorité ecclésiastique, représentée dans le diocèse de Viviers par Mgr Guibert, depuis cardinal-archevêque de Paris, commença le procès d'information ayant pour objet la canonisation de celle que la voix publique proclamait une sainte.

Après les lentes et minutieuses recherches que l'Église catholique a coutume d'apporter en ces graves affaires, le 12 mai 1853, Sa Sainteté le Pape Pie IX signa le décret d'introduction de la Cause qui donnait le titre de Vénérable à la Servante de Dieu.

Le 13 juin 1890, Sa Sainteté Léon XIII, confirmant de son autorité suprême les conclusions de la Congrégation des Rites sur les vertus de la Vénérable Fondatrice, déclara que Marie Rivier avait pratiqué pendant sa vie les trois vertus théologales de foi, d'espérance et de charité, et les quatre vertus cardinales de prudence, de justice, de tempérance et de force, jusqu'au degré héroïque, tel qu'il est requis pour la Cause de la canonisation des saints, et la Congrégation romaine, par un décret du même jour, proposa à l'admiration du monde chrétien la Vénérable Fondatrice de la Présentation de Marie, comme la plus noble des fleurs, éclose sur le sol de la France au milieu des fureurs de la tempête (1).

C'est de cette humble fille, c'est de cette grande Servante de Dieu que nous entreprenons d'écrire l'histoire.

1. Horum nobilissimus flos, in ipsa furente tempestate exortus, ob virtutum omnium suavem odorem... (*Décret du* 13 *juin* 1890.)

Il nous a été donné de puiser, pour notre travail, aux sources les plus abondantes et les plus sûres.

La principale de ces sources est le volumineux dossier du Procès de canonisation. Nous y avons trouvé, non seulement les dépositions, garanties par la foi du serment, des religieuses qui avaient vécu dans l'intimité de la Servante de Dieu, des élèves qui avaient été formées par elle, du prêtre vénérable qui fut, pendant quarante ans, le confident de son âme, mais encore les récits les plus circonstanciés et les plus précis des témoins de sa première enfance.

Une autre source non moins précieuse est la relation écrite, du vivant même de la Vénérable Fondatrice, d'après les renseignements fournis par elle et pour ainsi dire sous sa dictée, par sa secrétaire intime, sœur Sophie, sur l'ordre du Supérieur de la Congrégation, M. Vernet. Nous avons eu entre les mains et largement mis à profit dans notre récit le manuscrit original de ce travail, revu et complété de la main même du vénéré Supérieur.

Enfin les nombreuses lettres pieusement recueillies et conservées par la famille religieuse de la Vénérable Mère Rivier, les notes prises au jour le jour par des témoins de sa vie, les communications orales de plusieurs personnes ayant connu de près la Servante de Dieu : tels sont les authentiques documents qui nous font espérer de livrer au public un récit offrant les garanties de la plus rigoureuse vérité historique.

Nous osons croire qu'en dehors de la Congrégation de la Présentation de Marie, pour qui cette biographie a été spécialement écrite, plus d'une personne du monde ne lira pas sans intérêt et sans profit le récit d'une vie si féconde en œuvres de zèle et traversée par tant de péripéties émouvantes. « On y verra, suivant les expressions du premier biographe

de la Vénérable (1), une âme sainte ne vivant que pour Dieu et pour le prochain, une simple fille de la campagne concevant au milieu des orages de la Révolution, sur les ruines de toutes les Congrégations dispersées, le plan d'une Congrégation nouvelle vouée à l'éducation de l'enfance comme à tous les genres de bonnes œuvres, et l'exécutant avec cette fermeté de volonté, cette sagesse de moyens, cette confiance en Dieu, qui la rendent plus forte que tous les obstacles. Quoi de plus intéressant et de plus digne d'occuper l'attention du lecteur ? »

Ajoutons qu'en Marie Rivier la sainteté la plus consommée, l'abandon le plus complet de sa personne à la divine Providence, n'effacèrent aucun des dons naturels qu'elle tenait de son tempérament et de sa race. Enfant, jeune fille, fondatrice et supérieure, l'humble fille de Montpezat révèle partout, dans ses paroles et dans ses actes, je ne sais quoi

1. Une très remarquable Vie de la Vénérable Mère Rivier a été publiée en 1842, quatre ans après la mort de la Servante de Dieu, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice. On y trouve toute l'élégance de style et toute l'onction qu'on s'attend naturellement à rencontrer sous la plume de l'éminent historien de Saint François de Sales et du cardinal de Cheverus, toute l'exactitude que pouvaient assurer au récit la collaboration et le contrôle des premières Sœurs survivantes de la Présentation et de leur premier Supérieur et Père, M. Vernet. Mais on ne doit pas s'étonner que la composition hâtive de cet ouvrage l'ait rendu forcément très incomplet. Les seules pièces du Procès apostolique de canonisation et les nombreuses lettres et écrits de la Vénérable Mère, recueillis à l'occasion de ce Procès, suffiraient déjà à former les éléments d'une œuvre entièrement nouvelle. Beaucoup d'autres documents précieux relatifs à l'histoire des origines de la Congrégation, ont été depuis rassemblés soit par les soins de M. l'abbé Dabert, alors Supérieur des Sœurs de la Présentation et vicaire général de Viviers, aujourd'hui évêque de Périgueux, soit par les patientes et sagaces recherches du R. P. Cros, de la Compagnie de Jésus. Nous nous faisons un devoir de déclarer combien ces travaux nous ont facilité notre tâche. Nous adressons également nos remercîments les plus vifs à M. le vicomte Louis de Montravel qui a mis très obligeamment à notre disposition son érudition si vaste et si sûre sur tout ce qui concerne l'histoire des familles du Vivarais, et M. A. Mazon, l'auteur bien connu d'un grand nombre d'études historiques sur l'Ardèche. Non content de nous communiquer sa riche et curieuse collection de documents inédits sur la période révolutionnaire, M. A. Mazon a bien voulu revoir les épreuves du présent ouvrage et nous aider, en plus d'un endroit, de ses précieuses indications.

de personnel, de vif, de spontané, qui fait de sa physionomie morale une des plus originales et des plus vivantes, ce nous semble, qu'il soit donné de rencontrer dans les annales de la Sainteté.

Ce point de vue toutefois ne pouvait être que très secondaire dans notre travail. Si la très sainte Vierge Marie, première patronne de l'Institut de la Présentation, daigne bénir ces humbles pages, elles ne serviront pas seulement à faire connaître une des âmes les plus admirables de notre temps, elles contribueront surtout à faire aimer et pratiquer ces vertus héroïques qui furent l'inspiration de toute sa vie : une foi sans réserve, une humilité sans borne, une patience et un courage indomptables dans les épreuves, un zèle sans mesure pour le salut des âmes et la gloire de Dieu.



NOTES RECTIFICATIVES.

A la 2e ligne de la page 326, au lieu des " Supérieurs ecclésiastiques", lire du Saint-Siège.

A la première ligne du 2e alinéa de la page 326, quatre est à remplacer par neuf. Cette assemblée générale doit se réunir à l'occasion de l'élection ou de la réelection de la Supérieure Générale. Dans l'intervalle, au besoin, il peut y avoir une convocation extraordinaire du Chapitre Général.

A la 3e ligne du 3e alinéa, après Canada, ajouter: aux Etats-Unis, en Angleterre, en Espagne, en Italie et à Madère.

A la fin du dernier alinéa, page 328, lire: En 1909, l'Institut de la Présentation de Marie était officiellement reconnu par le Saint-Siège et ses Règles recevaient, pour dix ans, une première approbation de Rome. Par suite de la guerre, ce ne fut que le 17 juillet 1921, que les Constitutions et le Directoire furent définitivement approuvés.

CHAPITRE PREMIER

LES ANCÊTRES.

1722-1768.

L'hôtellerie de la « Grande-Halte », à La Bastide. — La famille maternelle de Marie Rivier. — Les Combe, de La Bastide. — Intérieur patriarcal. — Œuvres de charité de la famille Combe. — La chapelle de Saint-Thomas. — Zèle et dévouement de Pierre et de Louis Combe. — Anne-Marie Combe. — Son mariage avec Jean-Baptiste Rivier. — La famille Rivier, du Béage. — Jean-Baptiste Rivier s'établit à Montpezat. — Naissance et baptême de Marie Rivier.

LES caravanes de muletiers qui transportaient jadis les vins du Languedoc et du Bas-Vivarais vers les régions des hauts plateaux du Velay et de l'Auvergne, rencontraient sur leur route, près de Laveyrune, au hameau de La Bastide, une vaste hôtellerie connue aujourd'hui encore sous le nom de la *Grande-Halte* (1). L'hôte de la *Grande-Halte* au milieu du dernier siècle, Antoine Combe, fermier des rentes et dîmes du Chapitre cathédral de Mende, jouissait dans la contrée d'une considération due à l'honorabilité traditionnelle de sa famille comme aux vertus privées dont il donnait lui-même l'exemple. Une collection de lettres de famille, heureusement conservées, nous montre les seigneurs des Hubas, la comtesse de La Bastide, les plus puissants personnages du pays, écrivant dans les termes de la plus respectueuse politesse à l'hôtelier de La Bastide, qu'ils appellent tantôt « M. Combe, hôte », plus souvent « M. Combe, bourgeois ». Mais cette correspondance nous est surtout précieuse en ce qu'elle nous

1. *V. Les Muletiers du Vivarais et du Velay*, par A. Mazon. Privas, 1892.

permet de pénétrer dans l'intérieur patriarcal de l'hôtellerie des Combe vers le milieu du dix-huitième siècle.

En 1740, nous trouvons à la tête de la famille le vénérable aïeul, Antoine Combe. De ses deux fils, l'aîné, marié à une femme d'une grande piété, Marguerite Baldit, est déjà père de famille depuis plusieurs années ; le second, Louis, vient d'épouser Cécile Ranc, fille d'un bourgeois très chrétien du pays. L'ami le plus intime de la famille est un respectable prêtre, M. Lahondès, docteur en théologie, curé de la petite paroisse de Saint-Frézals d'Albuges et prieur en titre de La Bastide. Ce sont surtout les lettres du bon prieur qui nous donnent des détails pleins d'intérêt sur l'intérieur des respectables hôteliers. Nous y voyons d'abord Pierre Combe très préoccupé de donner à ses enfants une éducation littéraire solide. En 1743, M. Lahondès félicite Madame Combe « d'avoir une maîtresse pour l'éducation de ses filles. » Vers la même époque il écrit à son mari : « Je vous prie de m'envoyer par voie sûre le dictionnaire, parce que j'ai à faire une pièce en latin : il vous sera rendu fidèlement pour servir à vos enfants. » Dans cet intérieur cultivé, les nouvelles de pure curiosité pénètrent peu. « Vous n'avez pas accoutumé de recevoir les gazettes, écrit le vénérable prieur, c'est pourquoi je ne vous demande pas des nouvelles de l'Étranger ni des nouvelles de l'État. » A plus forte raison les livres légers sont-ils sévèrement exclus. Une dernière citation de l'intéressante correspondance nous fera voir quels sont les ouvrages qu'on leur préfère. « Si vous aviez la bonté de me prêter pour un mois ce savant livre qui traite des quatre fins dernières de l'homme, composé par un Carme déchaussé, vous me feriez un grand plaisir : j'espère cette grâce de votre bon cœur. »

Dans la patriarcale famille, la culture littéraire et l'étude de la religion ne vont pas sans les bonnes œuvres. On voit encore à la *Grande-Halte* une large cheminée appelée la *Cheminée des pauvres*, sans doute parce qu'on avait l'habitude d'y recueillir les mendiants de passage ; et les lettres de famille dont nous venons de parler nous révèlent que les religieux de Saint-François, mendiants eux aussi pour l'amour de Jésus-Christ, étaient reçus chez les Combe avec des marques particulières de charité et de respect.

La vie chrétienne n'eût pas été parfaite à l'hôtellerie de la *Grande-Halte* si, à côté des œuvres de charité corporelle, on n'eût aimé à pratiquer les œuvres de charité spirituelle. Dans les papiers de

Pierre Combe se trouve la lettre suivante, signée d'un jeune rhétoricien du collège du Puy en 1746 : « Par la lettre pleine de charité que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous me donnez de saints avis : si j'en profitais comme je devrais le faire, je ne manquerais pas de parvenir à l'état ecclésiastique auquel Dieu m'a destiné... » La lettre, il est vrai, est adressée à M. Lahondès, mais Pierre Combe a noté en marge, pour mémoire, les sommes d'argent et les émines de blé qu'il fournissait chaque année pour payer la pension du pauvre étudiant ecclésiastique.

La famille Combe devait elle-même donner plus tard plusieurs de ses membres à l'Église. Un des fils de Pierre deviendra Dom Combe, religieux bénédictin de la Chaise-Dieu, et Étienne Combe, second fils de Louis, réalisera, par sa vocation au sacerdoce et la vie pieuse et digne qu'il y mènera, la prévision que nous trouvons dans une des lettres du bon curé de Frézals : « Votre petit Étiennon deviendra un grand Étienne dans l'Église de Dieu. »

Toutes ces vertus n'étaient encore que les vertus communes de la vie chrétienne. Mais dans des âmes aussi fortement trempées que celles d'Antoine Combe et de ses fils, la foi était capable de prendre, le jour où les circonstances le demanderaient, la forme du dévoûment le plus absolu et du zèle le plus ardent.

Ces circonstances, la Providence les leur offrit. Au commencement du dix-huitième siècle, le village de La Bastide n'avait ni église, ni chapelle. D'un antique oratoire élevé par les seigneurs de Polignac, au début du quatorzième siècle, en l'honneur de l'apôtre saint Thomas, il ne restait plus que les ruines, tristes souvenirs des dévastations des Huguenots pendant les guerres de religion. Pour le baptême de leurs enfants, pour la sépulture de leurs morts et pour l'accomplissement de leur devoir pascal, les habitants de La Bastide se rendaient, par de mauvais chemins, à la paroisse de Chasseradez, à trois lieues de distance ; mais les nombreux voyageurs qui s'arrêtaient à la *Grande-Halte*, les jours de dimanche et de fête, se trouvaient dans l'impossibilité — et c'était là la grande douleur d'Antoine Combe — d'accomplir leurs devoirs de religion.

Dès l'année 1722, le pieux hôtelier, de concert avec M. Lahondès, avait essayé d'éveiller le zèle de ses compatriotes pour la reconstruction de la chapelle de Saint-Thomas. Les sollicitations les plus pressantes et les plus réitérées n'avaient abouti, en 1735, qu'à obte-

nir des habitants le transport de quelques matériaux. Le 21 novembre de cette même année, Antoine Combe put du moins assister à la bénédiction de la première pierre de la chapelle tant désirée. C'était le jour où l'Église célèbre la fête de la Présentation de Marie. Le vénérable aïeul mourut peu de temps après. Ses deux fils, Pierre et Louis, reprirent l'œuvre paternelle avec une nouvelle ardeur. Ils firent appel aux seigneurs du pays, ils adressèrent une supplique aux États provinciaux de 1740 : mais les requêtes des fils auprès des grands de ce monde n'obtinrent guère plus de résultats que les instances du père auprès des pauvres paysans de La Bastide. Alors, ne comptant plus que sur l'aide de Dieu, les humbles hôteliers de la *Grande-Halte* entreprirent à leur charge presque exclusive de reconstruire, pour le bien des âmes, la chapelle que la munificence d'un seigneur de Polignac avait bâtie trois siècles auparavant.

L'œuvre fut longue et pénible. Elle fut poursuivie au milieu de difficultés et de contradictions de toutes sortes. Enfin, en 1745, la petite chapelle de Saint-Thomas s'ouvrit au culte. Monument peu digne sans doute de l'admiration de ceux qui auraient apprécié la valeur de l'œuvre d'après l'ampleur des dimensions et l'éclat des ornements, mais fruit d'un labeur opiniâtre et d'une foi vivante que la Providence ne devait pas tarder à récompenser.

En effet, cette même année, Dieu bénissait l'union de Pierre Combe et de Cécile Ranc par la naissance d'une enfant qui reçut au baptême les prénoms d'Anne-Marie.

Anne-Marie Combe était destinée à donner le jour, vingt-trois ans plus tard, à la Vénérable Servante de Dieu dont nous allons raconter la vie. C'est elle qui, restée veuve à vingt-huit ans, auprès du berceau de son enfant, dirigera presque seule son éducation première, déposera dans son âme les germes d'une vertu destinée à monter si haut ; c'est elle qui deviendra plus tard, dans les difficultés des premières œuvres d'apostolat de sa sainte fille, son meilleur, souvent son unique appui ; c'est d'elle que Marie Rivier pourra dire avec vérité : « Après Dieu, c'est à ma bonne mère que je dois tout. » Il n'était pas sans intérêt de montrer, au début de cette histoire, dans quel milieu profondément chrétien était née et dans quelle atmosphère de vertus fortes et solides allait grandir celle que Dieu devait associer à l'une des plus grandes œuvres de sa grâce, l'éducation de l'âme d'une sainte.

Dix-sept ans après, en 1762, la Providence continuait son œuvre en unissant la famille Combe à une famille digne d'elle, par le mariage d'Anne-Marie Combe avec Jean-Baptiste Rivier, de Montpezat.

La famille Rivier, originaire du Béage, et fixée à Montpezat depuis l'année 1733 par suite du mariage d'Antoine Rivier, aïeul de la Vénérable Mère, avec Claudine Dumas, riche héritière du pays, était une des plus notables et des plus estimées de la contrée. Au commencement du dix-huitième siècle, elle avait donné trois prêtres à l'Église. Parmi les habitants de Montpezat entendus comme témoins au Procès de canonisation de la Vénérable Mère, l'un d'eux semble résumer l'appréciation unanime de ses compatriotes sur la famille Rivier par cette phrase : « C'était la fleur des honnêtes gens. »

Jean-Baptiste Rivier, sur qui les témoins ne tarissent pas d'éloges, avait dû souvent dans sa jeunesse accompagner son père, dont le principal commerce consistait dans l'achat et le transport des vins du Languedoc dans les montagnes du Vivarais, et faire halte plus d'une fois à l'hôtellerie des Combe. Il était dans sa vingt-troisième année lorsque Pierre Combe, appréciant comme il le devait les précieuses qualités du jeune homme de Montpezat, lui accorda la main de sa fille, âgée de dix-sept ans.

Le jeune ménage s'établit à Montpezat. Il y ouvrit une hôtellerie qui, moins favorablement située que celle de La Bastide, dut être abandonnée quelque temps après. Des témoins entendus en 1842 se souvenaient que, dans ce court essai, Jean-Baptiste Rivier et sa compagne faisaient rigoureusement observer dans leur hôtellerie les lois de l'Église. « Dans la maison Rivier, disaient-ils, on ne savait pas ce que c'était que de violer l'abstinence du vendredi, du samedi, des Quatre-Temps et du Carême. »

Nous avons vu qu'à l'heure même où s'achevait l'œuvre entreprise par Pierre Combe, Dieu l'avait bénie par la naissance d'Anne-Marie. Vingt-trois ans plus tard, le 21 décembre 1768, la Providence lui ménageait une nouvelle et plus grande récompense. L'hôte de La Bastide tenait sur les fonts baptismaux de Montpezat, à titre de parrain, l'enfant que Dieu venait de donner à Jean-Baptiste Rivier et à sa pieuse épouse, et qui, née deux jours auparavant, le samedi 19 décembre 1768, reçut au baptême, comme sa mère, les noms d'Anne-Marie. C'était le jour de la fête de saint Thomas. La future

apôtre du Vivarais pendant la tourmente révolutionnaire entrait dans la vie de la grâce sous les auspices du saint apôtre à qui ses ancêtres, les zélés hôteliers de la *Grande-Halte*, avaient élevé, au prix de tant de travaux et de tant d'efforts, la chapelle de La Bastide (1).

1. La jeune Marie avait été précédée dans la vie par un frère et une sœur, Louis et Cécile ; une autre sœur, Anne, devait la suivre. Les descendances de Louis et d'Anne Rivier existent encore, honorables et chrétiennes, à Montpezat, à Largentière, à Salavas, aux Grizières et à Barjac (Gard).





CHAPELLE DE SAINT-THOMAS, A LA BASTIDE.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ANNÉES

1768-1774.

Description de la petite ville de Montpezat. — La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — La maison Rivier dans le Haut Montpezat. — La petite Marie : sa chute à seize mois ; son infirmité. — Pèlerinage quotidien de la petite infirme à Notre-Dame-de-Pitié ; ses prières enfantines. — Caractère ouvert et enjoué de Marie Rivier. — Son influence sur les autres enfants. — Son esprit de foi et de piété. — Premier pressentiment de sa vocation.

La ville de Montpezat, située à vingt-deux kilomètres de la célèbre station thermale de Vals-les-Bains, dans l'arrondissement de Largentière, appartient à cette région volcanique du département de l'Ardèche qui, s'étayant sur les dernières ramifications des Cévennes, semble servir de transition à deux natures, on dirait presque à deux races d'hommes différentes : au nord-ouest, la montagne, avec ses cimes couvertes de sapins et de bruyères, son climat rigoureux, sa population forte et laborieuse ; au sud-est, la plaine, avec ses gais paysages ensoleillés, sa température méditerranéenne, ses habitants expansifs et enjoués.

Gracieusement blottie au fond d'une vallée que dominent, au nord, les pics de Pal et de Bauzon, la petite ville de Montpezat (1), dans son encadrement de châtaigniers, de noyers, de vignes et de fraîches prairies, offre aux yeux du voyageur qui l'aborde le plus charmant des tableaux (2).

1. Montpezat, *montis pes* (pied de la montagne).

2. Plusieurs ruines de l'époque romaine nous montrent que ce site avait été apprécié dès l'antiquité. Quelques personnes ont cru voir à Montpezat les vestiges d'un temple de Jupiter. Il est certain qu'une voie romaine y passait. Au XIVe siècle, le cardinal Flandin

La ville, peuplée aujourd'hui de 2,300 habitants, se divisait au siècle dernier, comme de nos jours, en deux parties : le Haut et le Bas Montpezat.

L'église paroissiale était située dans la ville basse ; mais, depuis le dix-septième siècle, la plupart des habitants de la ville haute avaient pris l'habitude d'accomplir leurs devoirs religieux dans un petit sanctuaire, élevé jadis dans le Haut Montpezat pour être affecté au service de l'hôpital, et connu sous le nom de chapelle de Notre-Dame-de-Pitié (1).

A une centaine de pas de la chapelle, sur la grand'rue, se trouvait la maison Rivier. L'aspect et les proportions du bâtiment, qui subsiste encore, indiquent la demeure d'une famille de bourgeois dans l'aisance. Du côté opposé à la grand'rue, la maison a vue sur un verger arrosé par une source abondante, qui vient s'épancher en un bassin. Entre le verger et la maison se trouve un espace carré et couvert ; c'est la terrasse, où nous allons bientôt rencontrer Marie Rivier et ses petites compagnes (2).

L'enfant de Jean-Baptiste Rivier et d'Anne-Marie Combe annonça en naissant une vigoureuse constitution. A seize mois, on la voyait déjà courir seule et d'un pied ferme, lorsqu'un accident vint brusquement arrêter ce développement précoce. Une chute, qu'elle fit du lit où elle était couchée et qui était très élevé, suivant l'usage du temps, altéra profondément son organisme. Ses membres se déformèrent, ses articulations, comme on dit vulgairement, « se nouèrent ». Ne pouvant plus marcher, ni même se tenir debout, la pauvre enfant était réduite, pour se transporter d'un endroit à un autre, à se traîner sur le dos à l'aide de ses mains. Sa mère lui fit faire de petites béquilles, mais ces appuis eux-mêmes n'ayant pu faciliter sa marche, on les rejeta comme inutiles. Pour être plus à

y fit construire, au confluent de Fontaulière et de Pourseille, le château de Pourcheyrolles, dont les imposantes ruines dominent les deux rivières. V. *Voyage aux pays volcaniques du Vivarais*, par le docteur Francus. (A. Mazon).

1. Ce sanctuaire a été malheureusement détruit, en 1887, pour faire place à une nouvelle école communale. Une inscription, découverte lors de la démolition, permet de fixer la date exacte de sa construction. Il avait été bâti en 1171.

2. On voit, par tout ce qui précède, combien est inexacte l'assertion de l'auteur de la *Vie de Mgr d'Aviau*, lorsqu'il dit que Marie Rivier appartenait « à la dernière classe du peuple. » (*Vie de Mgr d'Aviau*, tome II, p. 209.) C'est également à tort que l'*Histoire de l'Eglise* de M. l'abbé Darras (continuée par Mgr Fèvre) fait naître la Mère Rivier « de parents pauvres » (*Histoire de l'Égl.* tome XL, p. 377).

l'aise et ne pas incommoder sa bonne mère, la petite Marie se réfugiait souvent dans une chambre, sous un grand lit, où elle se livrait aux amusements de son âge.

Le chagrin de Madame Rivier était d'autant plus grand qu'elle voyait se développer dans ce petit corps infirme une âme vaillante, dont ni les souffrances ni la solitude ne semblaient ralentir l'élan vigoureux. On allait bientôt en avoir la preuve.

La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié devait son nom à une statue de la Vierge Marie tenant sur ses genoux le corps de Notre-Seigneur détaché de la croix ; ce que les Italiens et les habitants du midi de la France appellent une *Pietà.* Ce groupe, placé aujourd'hui dans la nef latérale de gauche de l'église paroissiale de Montpezat, se trouvait alors derrière l'autel de la petite chapelle, dans une niche élevée de deux pieds environ au-dessus du sol. La petite enfant n'avait pas achevé sa deuxième année, lorsque sa mère la porta devant la sainte image, pour demander au Ciel une guérison qu'elle n'espérait plus obtenir des moyens humains. La Vénérable Fondatrice racontait plus tard à sœur Saint-Pierre que, la première fois qu'elle vit cette statue de la Vierge tenant l'Homme-Dieu sur ses genoux et sa mère prosternée devant elle, elle eut le pressentiment de la puissance d'intercession de la Mère de Dieu. De retour à la maison, elle interrogea sa mère, et celle-ci lui ayant expliqué le mystère qui était représenté derrière l'autel, elle sentit redoubler sa confiance (1).

A partir de ce moment, elle demanda à sa mère de la porter tous les jours au pied de la statue de Notre-Dame-de-Pitié. Ce pèlerinage quotidien devait durer quatre ans, sans lasser la pauvre enfant ni la décourager jamais. A peine éveillée, chaque matin sa première demande était d'être transportée aux pieds de la Sainte-Vierge, et si sa mère, trop occupée, tardait à satisfaire son désir, la petite Marie suppliait tant par ses larmes, que Madame Rivier était obligée de laisser là ses affaires, de prendre l'enfant sur son bras et de se diriger vers Notre-Dame-de-Pitié. Marie alors rayonnait de joie. « C'est aujourd'hui, disait-elle, que la Sainte-Vierge me guérira ! Je reviendrai seule, je n'aurai plus besoin de personne. » — Si quelqu'un arrêtait sa mère en chemin, l'enfant, par quelques paroles ou par quelques mouvements brusques, cherchait à briser la conversa-

1. Déposition de sœur Saint-Pierre au Procès de canonisation.

tion. Quand l'entretien se prolongeait, elle trépignait d'impatience (1). Si de loin elle apercevait quelqu'un qui semblât se diriger vers sa mère : « N'arrêtez pas ma mère, criait-elle ; vous lui parlerez quand elle reviendra... Ma mère, dites que vous n'avez pas le temps. »

Arrivée derrière l'autel, Madame Rivier asseyait sa petite infirme aux pieds de Notre-Dame, et allait à ses occupations. Ce n'était souvent que plusieurs heures après qu'elle revenait, elle ou sa fille Cécile, reprendre l'enfant pour la ramener à la maison.

« Lorsque nous avions tardé à venir la chercher, raconte Cécile, si nous lui demandions : « Marie, as-tu langui ? » elle nous répondait avec douceur : « Oh ! non. J'attendais que la Sainte-Vierge me guérît (2). »

En effet, pendant ces longues heures que faisait la petite Marie ? Une seule chose : elle demandait à la Sainte-Vierge sa guérison. Elle la demandait sans cesse et sur tous les tons. Sa simplicité enfantine empruntait toutes les formes de la supplication. Tantôt c'étaient des caresses : « Bonne Vierge, tu peux bien me guérir, si tu veux... Veux-tu me guérir ?... Guéris-moi ! guéris-moi ! » Tantôt c'étaient des promesses : « Sainte-Vierge, comme tu es pauvre ! Tu es mal habillée. Si tu me guéris, je dirai à ma mère de te donner une belle robe et un beau chapeau, et moi tous les jours je viendrai te voir, je t'apporterai des fleurs, je te ferai une couronne ! » Puis c'étaient des menaces enfantines : « Tu ne veux pas me guérir ? eh bien, je vais bouder (3). » — « Alors, ajoutait la Vénérable Mère, je

1. Déposition de sœur Caroline, qui ajoute : « Je tiens tous ces détails de notre Vénérable Mère elle-même, à qui nous parvenions à les arracher par des questions adroites. »

2. C'est dans le témoignage de Cécile Rivier, sœur aînée de la Vénérable Mère, que nous avons trouvé les détails les plus précieux et les plus authentiques sur les événements racontés dans ce chapitre. — En 1842, lors du premier Procès d'information ouvert par Sa Grandeur Mgr Guibert, M. Valette, curé de Montpezat, recueillit les dépositions de plusieurs personnes qui avaient été témoins oculaires des mêmes faits.

3. Ces prières étaient faites dans le patois du pays, seul langage que parlât encore la jeune enfant : *Sento Vierjo, pouodes be me gari, si tu voles... Garis-me, garis-me !* — *Sento Vierjo, siés bièn pauro ! Si tu me garisses, dirai à ma maire de te douna uno gènto raubo, em' un gènt chapèu, em' uno gènto courouno de flour.* — *Voles pas me gari ? E bé, vau fougna...* L'illustre poète et linguiste provençal, M. Frédéric Mistral, a bien voulu vérifier le texte de ces paroles et en fixer l'orthographe. — L'idiome vivarois, dans lequel elles furent prononcées, est un sous-dialecte de la langue d'oc, se rattachant au dauphinois (V. Mistral, *Tresor dóu Felibrige*, t. I, p. 797).

mettais un moment ma tête entre mes mains, sur mes genoux ; mais je recommençais bientôt après à prier. »

Les jours, les mois, les années s'écoulaient et la guérison ne venait pas. Loin de là, des crises violentes avaient mis plusieurs fois la vie de l'enfant en danger. Néanmoins sa confiance ne diminuait pas. « Demain, disait-elle en revenant de la chapelle, demain, sûrement, je serai guérie. »

Il semble que ce violent désir d'être guérie qui la tourmentait aurait dû, en l'absorbant dans la pensée de son infirmité, rendre son caractère triste et sombre. Il n'en était rien. Revenue à la maison, nulle enfant n'avait plus de gaîté, de vivacité, de pétulance. On la voyait toujours entourée d'une troupe de petits enfants, qu'elle savait attirer et retenir autour d'elle, les uns plus jeunes, quelques autres plus âgés, tous plus alertes et plus vigoureux qu'elle ; mais on ne pouvait s'y méprendre, la première de toute la petite compagnie, c'était bien Marie Rivier. C'est sur la terrasse de la maison paternelle, ou dans le verger, qu'elle rassemblait la troupe enfantine. Tous, de gré ou de force, subissaient son ascendant. Assise sur la petite chaise où sa mère l'avait placée, elle réglait l'emploi du temps et l'ordre des jeux. On chantait, on s'ébattait joyeusement. Tout à coup, un mot, un signe de sa part, et tout ce petit monde faisait silence. Marie enseignait alors les prières que sa mère lui avait apprises, redisait les histoires que sa mère lui avait racontées, en y ajoutant le charme de sa gaîté et de son entrain. « Marie Rivier, dit un témoin (1), était ma voisine et avait à peu près mon âge. J'étais de ceux qu'elle rassemblait sur la terrasse de sa maison ; je me souviens de ces réunions comme des plus grandes joies de mon enfance, et pourtant, lorsque nous n'avions pas été sages, Marie Rivier nous réprimandait sévèrement et même nous punissait. Aussi nous la craignions plus que nos mères. » Cécile Rivier ajoute que « toute petite qu'elle était, Marie reprenait son frère et ses sœurs de la plus légère faute. » La future Supérieure de la Présentation de Marie avait déjà trouvé le secret de se faire aimer et respecter tout à la fois. Dès cette époque, les enfants du voisinage avaient pris l'habitude de l'appeler « la petite mère ».

L'instinct de ces enfants avait deviné, sous les dehors joyeux et pleins d'entrain de leur petite compagne, les qualités de grave et

1. M. Bèque, de Montpezat, mort depuis à Camaret (Vaucluse).

solide piété qui faisaient déjà le fond de son caractère. La crainte et l'amour de Dieu étaient en effet déjà gravés dans cette âme en traits ineffaçables. « Je n'oublierai jamais, raconte une Sœur, l'impression que me firent quelques paroles de notre Mère. Je lui disais que la pensée de l'enfer n'éveillait en moi aucune émotion vive. Elle en fut toute surprise et me répondit : « Et moi, je n'avais que quatre ans, et j'étais toute pénétrée de la crainte de l'enfer. » — « Dès qu'elle eut l'âge de raison, dit un témoin, ce que sa mère lui disait de Dieu et des saints la captivait et la ravissait. »

A l'amour de Dieu, Marie unissait déjà dans son cœur l'amour du prochain. Madame Rivier aimait à rendre ses enfants témoins de ses aumônes, mieux encore à les faire parvenir aux pauvres par leurs mains. Le grand désir de la petite Marie, lorsque sa mère la portait à son bras, était de rencontrer des pauvres : « Ma mère, disait-elle, rencontrerons-nous des pauvres aujourd'hui ? » Et, sur la réponse affirmative de sa mère, elle battait des mains de joie.

Suivant un usage généralement répandu à cette époque dans les familles chrétiennes, on faisait chaque soir, à haute voix, dans la famille Rivier, une pieuse lecture. On y lisait *la Vie des Saints*, *le Magasin des Pauvres*, *le Manuel du Peuple de la Campagne*. Or, quel que fût l'exemple dont elle entendait le récit, Marie Rivier prenait aussitôt la résolution de le reproduire dans sa conduite. C'est ainsi qu'on la voyait former le dessein d'être tantôt solitaire, tantôt martyre, tantôt religieuse cloîtrée, tantôt missionnaire, suivant la lecture qui venait d'être faite. Mais une circonstance, en apparence fortuite, vint donner, dès ce jeune âge, à ses préoccupations d'avenir une direction définitive.

« Un jour, raconte sœur Sophie, que par un oubli de sa mère elle avait été délaissée au lit, d'où elle était incapable par elle-même de descendre, la pensée lui vint de se consacrer, si elle guérissait, à faire l'école aux enfants pendant le reste de ses jours. Cette idée, qui se présentait pour la première fois à son esprit, la frappa si vivement qu'elle s'y arrêta longtemps avec complaisance. Déjà il lui semblait se voir entourée d'une troupe d'enfants à qui elle enseignait le catéchisme, et cette vue la charmait. La suite de sa vie autorise à penser que ce fut là le premier rayon de lumière que Dieu lui donna sur sa vocation ; car, dès cet instant, d'après ce que j'ai entendu dire à notre bonne Mère elle-même, la pensée

de consacrer sa vie à l'éducation de l'enfance occupa toute son âme (1). »

A partir de ce jour, Marie fut plus attentive à bien diriger sa petite école et surtout à bien répéter aux enfants les leçons de catéchisme qu'elle se faisait donner par sa mère. Elle redoubla ses instances à Notre-Dame-de-Pitié, et, à ses prières habituelles, elle ajouta ces mots : « Bonne Vierge, guéris-moi, et je t'amènerai des petites, et je leur ferai l'école, et je leur dirai de te bien aimer. » *Bono Vierjo, garis me, e t'acamparai de petitos, e liour farai l'escolo, e liour dirai de te bièn ama* (2).

1. A cet endroit de sa relation, sœur Sophie prend soin d'ajouter : « C'est de notre bonne Mère elle-même que je tiens tous ces détails. »

2. Mémoires de sœur Sophie et dépositions au Procès apostolique, *passim*.



CHAPITRE III

LES VERTUS ET LES ŒUVRES DE ZÈLE DE MARIE RIVIER DANS SON ENFANCE.

1774-1779.

Mort de Jean-Baptiste Rivier. — Première grâce de guérison obtenue le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. — Marie témoigne sa reconnaissance à Notre-Dame-de-Pitié. — Sa vertu se développe. — La petite maîtresse d'école. — Le *Voyage du Calvaire.* — Épreuves intérieures de Marie Rivier. — Ce qu'elle appelait « ses libertinages ». — Guérison complète le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge. — Marie essaie de quitter la maison paternelle et de fuir au « désert ». — Les œuvres de charité de Marie Rivier enfant.

Marie allait atteindre sa sixième année. Comme Notre-Seigneur, à l'égard de la pauvre femme chananéenne, Notre-Dame-de-Pitié semblait ne pas entendre les prières qui lui étaient adressées avec tant de ferveur et de persévérance depuis quatre ans. Une croix nouvelle, d'autant plus pénible à supporter qu'elle était plus imprévue, vint tout à coup s'ajouter à l'épreuve de la pieuse famille. Le 7 septembre 1774, une rapide maladie enlevait, dans sa trente-sixième année, Jean-Baptiste Rivier à l'affection de sa chère épouse et de ses quatre petits enfants. Madame Rivier restait veuve à l'âge de vingt-huit ans.

La petite Marie était encore trop jeune pour comprendre toute la portée de cette perte. Le lendemain, 8 septembre, jour des funérailles, pendant que la famille et les amis s'empressaient autour de la pauvre veuve pour la consoler, l'enfant, dont on négligeait de



NOTRE-DAME-DE-PITIÉ.

s'occuper, réclama à grands cris ses béquilles. Une voisine, Mlle Chambon, dont le nom reviendra dans le cours de ce récit, entendant les pleurs et les cris de Marie, s'approcha d'elle. Mais laissons la parole à sœur Sophie : « Cette bonne demoiselle demanda à l'enfant ce qu'elle désirait. « Mes béquilles, répondit-elle, je veux marcher. » On chercha dans tous les coins les béquilles, qui n'avaient pas servi depuis plus de trois ans. On finit par les trouver sur une armoire où Madame Rivier les avait autrefois jetées. L'enfant les saisit, et, bien qu'elle ne s'y fût nullement exercée, on la vit marcher avec facilité et faire plusieurs fois le tour de la maison, toute transportée de joie. C'était le jour de la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge. » Sœur Sophie ajoute : « La mère de la petite Marie, la voyant marcher à l'aide de ses béquilles, en reçut une impression de joie qui adoucit un peu la tristesse où la laissait la mort de son époux. »

Le premier soin de Marie fut d'accomplir la promesse qu'elle avait faite à la Sainte-Vierge. « Madame Rivier, dit M. le chanoine Valette, curé de Montpezat, dans sa déposition, avait fait à sa fille une robe de laine de couleur bleue. L'enfant devait, suivant l'usage du pays, porter cette robe pendant un an pour l'accomplissement d'un vœu. Elle lui avait acheté aussi un petit chapeau. Le lendemain de la guérison de l'enfant, la robe et le petit chapeau avaient disparu de la maison. On les trouva à la chapelle, le chapeau sur la tête de la Sainte-Vierge, et la robe sur son épaule ; l'enfant n'avait pas pu la lui passer. Madame Rivier reprit ces objets, mais elle crut devoir les racheter, en en donnant la valeur pour l'entretien de la chapelle. »

La guérison était encore incomplète. Marie ne pouvait marcher qu'avec des béquilles, mais les Mémoires que nous avons sous les yeux nous montrent combien l'enfant reconnaissante profita de cette grâce pour multiplier ses actes de vertu. On la vit désormais plus soumise à la maison paternelle ; elle fréquenta assidûment le sacrement de pénitence. A la moindre tache qu'elle croyait apercevoir dans son âme, disent les témoins, elle allait aussitôt s'en accuser au saint tribunal avec beaucoup de larmes et une vive componction. « Ses amusements, ajoute sœur Sophie, devinrent plus sérieux. » Au milieu de ses petites compagnes, on l'entendit parler de Dieu avec un accent plus vif et plus pénétré.

Cette demi-guérison permit à sa mère de lui confier un petit travail. La mort du père avait compliqué les soins matériels déjà occa-

sionnés par l'entretien de quatre enfants. Cécile et Marie furent employées à garder un petit troupeau de dindes. A l'exemple de saint Vincent-de-Paul, se plaisant à rappeler qu'il avait été berger dans son enfance, « notre Mère, écrit sœur Marie, nous racontait souvent qu'elle avait gardé elle-même un troupeau de dindes : je le lui ai entendu dire publiquement, pour nous convaincre qu'elle n'avait été qu'un misérable instrument dont Dieu s'était servi pour son œuvre. » La jeune enfant était heureuse de venir ainsi en aide, autant que ses forces le lui permettaient, à sa bonne mère. « Je ne puis me souvenir sans attendrissement, disait plus tard la Servante de Dieu, de toutes les peines que se donna ma mère pour l'entretien et l'éducation de ses enfants. »

Depuis qu'elle pouvait marcher, Marie fréquentait une école tenue dans la paroisse par une pieuse institutrice, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, et complétait ainsi les premières notions élémentaires que lui avait données sa mère.

Elle n'oublia pas la promesse que, vers sa cinquième année, elle avait ajoutée dans ses prières à la Sainte-Vierge, celle de lui « amener des petites » aussitôt qu'elle serait guérie. Non seulement les réunions d'enfants furent plus nombreuses, mais Marie put dès lors donner libre carrière à un attrait spécial, qu'elle devait garder toute sa vie, pour les cérémonies religieuses et en particulier pour les processions.

Au lieu de laisser la petite troupe se livrer, comme auparavant, à des amusements bruyants et sans but, elle organisa la représentation de scènes religieuses. Parmi les cérémonies du culte paroissial encore en usage dans ces chrétiennes contrées, il n'en est pas de plus frappantes que celle qui est appelée dans le pays le *Voyage du Calvaire*. On voit encore à Montpezat, sur le versant de la colline, des oratoires où les pieux fidèles se rendent en procession, au temps de la Passion, pour y méditer sur les souffrances du Sauveur. Au siècle dernier, ces processions de la Passion se faisaient avec plus de solennité encore, et le défilé religieux des pénitents blancs, des frères et des sœurs du Tiers-Ordre, avait sans doute impressionné souvent la jeune enfant. Quoi qu'il en soit, la cérémonie que Marie aimait le plus à reproduire avec ses compagnes était le *Voyage du Calvaire*.

Avec un ordre parfait, disent les témoins, elle rangeait en procession la jeune troupe, plus que jamais docile à sa direction. Un groupe de petites filles, revêtues de voiles, représentait les filles de Sion.

Plusieurs petits garçons portaient à la main, à l'imitation des pénitents, les instruments de la Passion. On reconnaissait à leurs insignes sainte Véronique, sainte Marie-Madeleine et saint Jean. « J'ai moi-même assisté à ces processions, dit la femme Maie Etienne, et je remarquais que Marie était contente quand elle pouvait nous conduire à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. » D'autres témoignages nous disent que les habitants de Montpezat étaient édifiés par ces scènes pieuses, que les passants se rangeaient pour faire place au cortège et que beaucoup en étaient attendris.

Au milieu de ces naïves et enfantines fêtes religieuses, Dieu, qui avait de grandes vues sur l'âme innocente de sa petite Servante, permit qu'elle fût en butte à une épreuve, bien connue des saints, mais que la Providence réserve ordinairement à un âge moins tendre. Ces angoisses intérieures que saint François de Sales avait ressenties à dix-neuf ans, cette nuit spirituelle de l'âme que saint Jean de la Croix a décrite comme l'épreuve ordinaire des âmes que Dieu veut élever à un haut degré de perfection, Marie Rivier commença à les éprouver aussitôt que la pleine raison se fut fait jour en elle, dès l'âge de sept ans. « Parfois, dit sœur Sophie, au milieu d'un jeu un remords violent s'emparait tout à coup de son âme ; son visage s'enflammait ; la crainte d'avoir offensé Dieu la saisissait. » Elle allait alors au confessionnal, et ne trouvait la paix que dans l'aveu fait au prêtre de la peine qui la tourmentait (1).

Mais Dieu, proportionnant l'épreuve à la vertu de sa fidèle Servante, laissait la tentation grandir de plus en plus. « Notre Mère, dit sœur Sophie, nous en a fait plusieurs fois le tableau. C'était comme une idée qui s'imprimait en elle, de la manière la plus vive, qu'elle était perdue, qu'elle appartenait au démon, et qu'il devait, chaque nuit, venir la prendre et l'emporter en enfer. Cette idée vint à se graver si profondément dans son esprit, qu'elle ne pouvait s'en distraire un moment. Quand elle voyait arriver la nuit, son cœur était saisi d'une horreur et d'un déchirement indescriptibles. Elle poussait des soupirs lamentables et ne pouvait se retenir de pleurer. Elle disait tous les soirs à sa mère : « C'est cette nuit que le démon viendra me prendre pour m'emporter en enfer. » Et, malgré tout ce

1. « Notre Mère nous disait qu'elle ne passait jamais devant un confessionnal sans éprouver un grand sentiment de componction, en pensant que c'était là que, par le ministère du prêtre, Dieu lui avait tant de fois pardonné ses péchés et rendu la paix de l'âme. » (Déposition de sœur Aloysia.)

qu'on pouvait lui dire pour la rassurer, elle restait saisie d'un tremblement et d'une frayeur qui l'empêchaient de dormir. Quand le jour reparaissait, elle était un peu calmée, mais elle se disait à elle-même et elle disait à sa mère : « La nuit reviendra encore... Mon Dieu! que ferai-je? je suis perdue... » Notre Mère nous disait souvent que ce nuage dura à peu près un an, puis il se dissipa sans qu'elle sût de quelle manière, et elle reprit sa gaîté ordinaire. »

Les témoins nous affirment que, dans cette épreuve, la pauvre enfant ne chercha pas d'autres consolations que celles qu'elle trouvait dans ses confidences à sa mère et à son confesseur. Ils ajoutent qu'elle n'en continua pas moins ses petites classes et ses œuvres de zèle. Refoulant sa peine intérieure, elle ajouta, à la domination qu'elle exerçait autour d'elle, l'exercice de la domination sur elle-même. « Je sais bien, dit une femme de Montpezat qui avait fait partie de la petite école, je sais bien que Marie Rivier fut éprouvée à cette époque par de grandes peines et de grands troubles de conscience, mais lorsqu'elle se livrait à des amusements innocents avec ses compagnes, on remarqua toujours le calme sur son visage. »

La cessation de la terrible épreuve donna-t-elle lieu, comme la Vénérable Mère se l'est reproché, à une réaction, facile du reste à expliquer, à un excès de gaité, et, par suite, à un attiédissement de sa ferveur accoutumée? La Servante de Dieu a souvent parlé de ses petits « libertinages », de sa « dissipation », de son « relâchement », vers l'âge de huit ou neuf ans. Les juges ecclésiastiques ont soigneusement interrogé les témoins sur ce point. Ceux-ci ont généralement répondu que Marie Rivier ne pouvait faire allusion qu'à l'omission de certains exercices de piété qui lui étaient déjà habituels, comme le chapelet, le voyage du Calvaire, ou bien à un empressement excessif dans des jeux innocents avec ses compagnes. Il n'a pas été cité de fait plus grave que celui-ci, rapporté par sœur Sophie : « Un des plus grands sujets de remords de notre Vénérable Mère était d'avoir mis les lunettes de son grand-père et de l'avoir ainsi contrefait pour distraire la compagnie. » On le voit, les « libertinages » de Marie Rivier ne différaient pas beaucoup en gravité de ceux que se reprochaient, dans un âge pareil, sainte Thérèse et saint Louis de Gonzague. Comme ces saints, la Vénérable Servante de Dieu devait en faire pénitence toute sa vie.

Marie n'avait pas encore atteint sa neuvième année, lorsque Dieu, comme pour rendre plus éclatant le miracle de sa guérison complète,

permit qu'elle fît une chute qui aggrava considérablement son infirmité. C'était le 31 juillet 1777, fête de saint Ignace. L'enfant sortait de chez le boulanger du quartier, portant une provision de pains dans ses bras, lorsqu'elle roula d'un escalier et se cassa la jambe. Portée chez sa mère, elle reçut les premiers soins du chirurgien. Mais la jambe était devenue considérablement enflée. Madame Rivier, qui avait une grande dévotion à Notre-Dame de Pradelles et qui conservait pieusement dans une fiole un peu d'huile de la lampe qui brûle nuit et jour dans son sanctuaire, dit à l'enfant : « Marie, dis avec moi un *Salve* à la Sainte-Vierge ; je vais te mettre cette huile sur la jambe et la Sainte-Vierge te guérira. » Elle fait aussitôt une onction sur la partie malade. Le lendemain, 1er août, l'enflure avait disparu. La mère et l'enfant renouvellent chaque matin la même onction et la même prière, et le quinzième jour, fête de l'Assomption, Marie se trouve complètement guérie, non seulemeut des suites de sa rupture de jambe, mais encore de toute son infirmité. « Voici, dit sœur Sophie, comment s'opéra cette guérison merveilleuse. La jeune Marie était assise par terre, dans sa maison, ayant à côté d'elle ses béquilles. Un de ses oncles lui dit : « Allons, petite, lève-toi ; essaie de marcher. » Encouragée par ces paroles, elle se lève et marche seule, à la grande surprise et aux transports de joie de toute la famille.

« Après dîner, elle alla aux vêpres sans béquilles ; sa mère lui donnait seulement la main. Tandis qu'elle passait dans les rues, tout le monde se mettait aux fenêtres pour la voir et criait : Miracle! miracle ! la petite Marie est guérie! »

Marie Rivier n'avait désiré et demandé sa guérison que pour mieux se dévouer au service de Dieu. Après la grâce insigne dont elle venait d'être l'objet, elle ne chercha plus qu'une occasion de témoigner à Dieu sa reconnaissance.

Parmi les saints dont elle aimait à entendre raconter les histoires, elle avait toujours éprouvé une particulière admiration pour ces Pères du désert qui, loin du monde, avaient passé leur vie absorbés en Dieu dans la prière et dans la pénitence. Se retirer, elle aussi, dans quelque solitude, dans quelque endroit écarté des montagnes voisines, fut le projet auquel, après plusieurs jours de réflexion, elle s'arrêta. Pourtant s'en aller seule au désert, lui paraissait une entreprise un peu effrayante. Elle chercha autour d'elle une compagne. Parmi les petites filles qui suivaient « son école », elle avisa une

enfant à peu près dépourvue d'intelligence, dont elle espéra sans doute que le caractère taciturne s'accommoderait plus facilement de la vie du désert. « Annette, lui dit-elle, veux-tu venir avec moi au désert ? Nous porterons une bonne tourte de pain. » Mais Annette rapporta le propos à des femmes du voisinage, qui s'empressèrent de prévenir Madame Rivier, et Marie dut renoncer pour le moment à donner suite à son projet.

Peu de temps après cependant, la femme Teyssier, née Breysse, revenant de chercher du bois de chauffage sur la montagne du Ramier, rencontra dans un sentier, à un quart d'heure environ de Montpezat, la petite Marie Rivier. Celle-ci était sortie de la maison paternelle par le verger, avait suivi le chemin qui mène à la montagne, et avait déjà traversé le bois de châtaigniers des Clauses. — « Marinette, lui dit cette femme, où vas-tu ? — Je vais au désert, répond l'enfant. — Et que vas-tu faire au désert ? — Prier Dieu. — Reviens avec moi, lui dit alors la femme Teyssier. Tu te perdrais et ta mère serait en grand souci de toi (1). » L'enfant reprit le chemin de la ville, et ne tarda pas à rencontrer sa mère elle-même qui, inquiète de son absence, s'était mise à sa recherche. Elle reçut avec docilité les tendres reproches que sa bonne mère crut devoir lui faire et promit de ne jamais plus s'absenter de la maison paternelle sans permission. « Au fond, ajoute M. le curé de Montpezat, apres avoir raconté ce fait, la pieuse Madame Rivier ne put s'empêcher d'admirer dans cette circonstance la foi et la piété de son enfant. »

Ainsi, deux siècles auparavant, sainte Thérèse, également âgée de neuf ans, ayant entendu lire la vie des saints martyrs, entraînait avec elle son petit frère Rodrigue sur le chemin du pays des Maures pour y recevoir avec lui la couronne du martyre ; mais elle se voyait bientôt contrainte de rentrer au logis par la rencontre d'un de ses oncles, à un quart d'heure d'Avila.

« Un jour, dit sœur Marie, notre Mère, après m'avoir raconté ce fait de son enfance, ajouta : « Dans mes voyages, quand j'aperçois un lieu boisé et solitaire, je sens la même envie d'habiter au désert », et je me souviens que, plus d'une fois en effet, je l'avais entendue dire, avec une sorte d'exclamation, à la vue de lieux semblables :

1. Déposition de M. Valette, curé de Montpezat, d'après des témoins contemporains de l'événement.

« Oh ! que cet endroit ferait une belle solitude ! » Je la priai alors de remarquer combien cet attrait paraissait opposé aux œuvres que Dieu lui avait fait entreprendre. — « Il me semble, me répondit-elle, que j'ai toutes les vocations. »

Cet attrait simultané pour la vie active et pour la vie contemplative, que l'on remarque en plus d'un saint, se manifestait en effet déjà dans la jeune enfant, en la portant plus que jamais aux œuvres de charité envers les pauvres. Rencontrait-elle dans la rue une petite fille mal habillée, elle la conduisait à la maison, la présentait à sa mère et demandait pour elle ce dont elle avait besoin. Plus d'une fois, elle se dépouilla pour revêtir les pauvres (1). Elle racontait elle-même qu'un jour son parrain, Pierre Combe, lui ayant donné une pièce de douze sous, son premier mouvement fut de courir à la rue chercher un pauvre pour lui remettre sa petite pièce. Ne rencontrant aucun mendiant assez tôt au gré de son impatience, elle aborda une pauvre femme qui passait : « Femme, lui dit-elle, êtes-vous pauvre ? — Je ne suis pas riche, répondit celle-ci. — Eh bien, si vous voulez de l'argent, en voilà. » Et elle lui remit, tout heureuse, son petit trésor (2).

Le trait de charité qui laissa dans son âme le plus doux souvenir est le suivant.

Il y avait alors à Montpezat une pauvre aveugle, qui s'en allait à tâtons par les rues, mendiant son pain, et que son infirmité rendait parfois le jouet des enfants. Aussitôt que Marie l'apercevait, elle courait à elle, lui prenait la main et lui disait : « Bonne femme, appuyez-vous sur mon épaule, et suivez-moi. » Et l'enfant la conduisait à l'endroit où elle voulait aller. La Vénérable Mère a raconté à sœur Marie que des rires et des railleries accueillaient parfois sur leur passage la pauvre aveugle et sa petite conductrice ; mais celle-ci, loin de se décourager, demanda à sa mère et obtint facilement la permission d'accompagner un jour l'aveugle par toute la ville de Montpezat, sollicitant pour elle un secours de toutes les personnes aisées et charitables. Elle eut la consolation de recueillir, pour sa protégée, les aumônes les plus abondantes. « Notre Mère, dit sœur Sophie, a souvent répété qu'elle attribuait en grande partie les grâces que Dieu lui avait faites, particulièrement celle de pouvoir

1. Déposition de M. Valette, curé de Montpezat.

2. Mémoires de sœur Sophie.

soulager tant de pauvres, aux petits services qu'elle avait rendus dans son enfance à l'aveugle de Montpezat. »

Nous n'avons étudié jusqu'ici que les vertus et les œuvres d'une enfant de dix ans à peine, et toute la physionomie morale de Marie Rivier se trouve déjà fixée. Cette persévérance infatigable dans la prière dont elle donne l'exemple dès l'âge de deux ans, cet amour pour les pauvres qui l'accompagne partout, ce goût pour la solitude, pour les cérémonies religieuses, pour tout ce qui détache l'âme de ce monde et l'unit à Dieu seul, ce désir « d'amener des petites à Marie, de leur faire l'école et de leur apprendre à aimer la Sainte-Vierge », ces premiers et naïfs essais d'institutrice, faits dans la cour de la maison paternelle, trahissent déjà l'amour des âmes qui sera l'ardente passion de sa vie ; cet ascendant exceptionnel sur ceux qui l'entourent, cette possession d'elle-même au milieu des souffrances ; toutes ces qualités se développeront sous l'influence de grâces toujours plus abondantes et d'une coopération toujours plus fidèle de sa volonté ; mais elles resteront les caractères dominants de sa jeunesse, de sa vie religieuse et de son apostolat, comme elles constituent déjà les traits distinctifs de son enfance.





MONTPEZAT.

CHAPITRE IV

LE PENSIONNAT DE NOTRE-DAME DE PRADELLES

1779-1786

Première communion. Désirs de perfection. — Le couvent de Notre-Dame de Pradelles. — Vie exemplaire de la jeune élève ; l'amabilité de son caractère, ses vertus ; l'ascendant qu'elle acquiert sur ses compagnes. — Les ermitages. — La mission de La Bastide. — Trait de charité. — Retour des peines intérieures. — Vifs sentiments d'horreur pour le péché et de crainte de Dieu. — Fin de l'épreuve : la parabole de l'arbre dépouillé par l'hiver. — Estime universelle dont Marie Rivier est entourée dans son pays natal. — Sa dévotion à la Sainte-Vierge. Son esprit de mortification : le mouchoir élégant, l'os de mort, la peur du cimetière. — Désir de vie religieuse. Sa demande est repoussée. — Parole prophétique.

TANT de vertus étaient sans doute la meilleure des préparations que Marie pût apporter au grand acte de sa première communion. Elle avait onze ans lorsqu'elle s'approcha pour la première fois de la sainte Table. A cet âge, elle était encore de si petite taille, disent les contemporains, qu'on lui aurait donné à peine six ou sept ans. « J'étais si petite, disait-elle elle-même à sœur Marie, que, pour arriver à la grille du confessionnal, j'étais obligée de me dresser sur la pointe des pieds, et, le jour de ma première communion, pour atteindre à la sainte Table, je mis mon capuchon de laine sous mes genoux. »

Nous manquons malheureusement de détails sur ce beau jour où Jésus vint s'unir pour la première fois à une âme si pure ; mais l'accroissement de vertu qui se manifesta dès lors en elle, suffit à

nous faire juger des excellentes dispositions qu'elle apporta à ce sacrement, qui devait, plus tard et pendant tant d'années, être sa nourriture quotidienne (1).

Dès ce moment, le désir de s'élever de plus en plus vers le Dieu qui était descendu jusqu'à elle s'empara complètement de son âme. Lorsque, au temps de la moisson, elle voyait passer les Sœurs quêteuses de Sainte-Claire, elle se sentait pleine du désir de les suivre à leur monastère. La vie du cloître lui apparaissait comme l'asile le plus sûr de la vertu. Elle y voyait aussi le moyen le plus efficace de réparer ses « libertinages » passés. La Vénérable Servante de Dieu se souvenait avec reconnaissance qu'un jour la pieuse fille de Montpezat qui lui avait trouvé ses béquilles le jour de sa première guérison, Mlle Chambon, l'ayant vue dans un moment de dissipation, lui avait dit d'un ton de reproche : « Marie, tu t'es relâchée ! » Ces simples mots avaient ranimé en elle le désir d'une vie plus austère et plus parfaite.

Aussi accueillit-elle avec la plus grande joie le projet de sa mère de la placer en pension, avec sa sœur aînée Cécile, au Couvent que dirigeaient à Pradelles les religieuses de Notre-Dame.

Le Monastère de Notre-Dame de Pradelles, fondé en 1648, avait pour Supérieure, en 1780, la Révérende Mère Rome, femme d'un grand mérite, et recevait comme pensionnaires les enfants des meilleures familles du diocèse de Viviers, dont Pradelles dépendait alors.

Cécile et Marie furent amenées à Pradelles par leur mère au mois de septembre de l'année 1780. Marie, dans son humilité, se disposait à s'édifier dans ce nouveau milieu ; c'est elle au contraire qui allait y apporter l'édification dont il avait besoin et transformer par son influence le pensionnat tout entier.

Il paraît en effet que la discipline laissait un peu à désirer dans l'établissement, lorsque les deux jeunes filles de Montpezat y entrèrent. « Quand nous arrivâmes au couvent, disait Cécile, la Préfète des classes ne pouvait contenir dans l'ordre les pensionnaires, tant elles étaient indociles. Ma sœur vit avec chagrin la conduite de ses nouvelles compagnes ; elle aurait voulu les corriger toutes immédiatement ; mais, ne le pouvant pas, elle tâcha de gagner d'abord leur

1. « Sans la communion, disait-elle un jour à sœur Célestine, je crois que je ne pourrais pas vivre. »

affection ; puis, dès qu'elle se crut autorisée à leur adresser quelques reproches sur leur conduite à l'égard de leurs maîtresses, elle le fit, et de si bonne grâce, que toutes profitèrent de ses avis. »

La Vénérable Mère, dans le récit qu'elle a dû faire, sur l'ordre de son directeur, à sœur Sophie, des principaux événements de sa vie, a indiqué quelques-uns des procédés qui lui servirent à gagner la confiance de ses compagnes.

« Me voyant la plus petite de toutes, disait-elle, je me fis la servante de toutes, cherchant à les obliger, cédant à leurs volontés en tout ce qui était permis. Surprises de me voir ainsi satisfaire à leurs désirs, les pensionnaires, les unes pour m'éprouver, d'autres par malice, me faisaient à chaque instant quelque commandement. L'une me disait : Marie, chante, et je chantais ; une autre : Marie, saute, et je sautais ; une autre : Marie, donne-moi ton fil, ton aiguille, et je donnais mon aiguille et mon fil. »

Bientôt la sagesse de la nouvelle pensionnaire, son esprit judicieux, ses rapides progrès dans les études, montrèrent qu'à la condescendance la plus charitable, Marie Rivier savait unir l'esprit le plus ferme et le plus sérieux. Au bout de quelques semaines, elle avait conquis l'amitié de toutes ses compagnes et l'estime de toutes ses maîtresses ; à tel point que celles-ci crurent pouvoir lui confier les élèves qui se préparaient à la première communion. Les témoins qui rapportent ce fait ajoutent que l'ascendant qu'exerçait dès lors Marie Rivier au pensionnat était plus grand que celui des religieuses elles-mêmes. Plus d'une fois, pour calmer des mouvements de dissipation qui commençaient à se produire, il avait suffi de la présence de Marie Rivier, à qui personne n'aurait voulu causer la moindre peine.

L'influence bienfaisante de la jeune pensionnaire sur ses compagnes alla jusqu'à leur faire partager ses attraits personnels. La vie pieuse et recueillie du couvent, la lecture plus assidue de la vie des Saints avaient fait renaître en Marie ce goût pour la solitude qui lui avait fait désirer autrefois de vivre au désert. Elle s'en ouvrit à ses compagnes, et leur communiqua si bien son attrait, qu'on vit ces jeunes filles, avec l'autorisation de leurs maîtresses, construire dans l'enclos du couvent, au moyen de quelques pierres et de quelques branches, des semblants d'ermitages, et tous les jours, sous la direction de Marie, à certains moments de la récréation, chacune se retirait dans sa cellule pour y prier, pour y méditer et se rap-

procher ainsi en quelque manière de l'admirable vie des Pères du désert (1).

Ne s'imagine-t-on pas, encore, voir ici sainte Thérèse s'efforçant de bâtir, avec l'aide de son frère, dans le jardin de sa maison, de petits ermitages pour imiter, elle aussi, la vie des saints solitaires ?

Marie avait édifié pendant seize mois le couvent de Notre-Dame de Pradelles, lorsque Dieu, qui la destinait à être la mère spirituelle de tant d'âmes, et qui voulait sans doute la faire passer par les dures épreuves qu'elle serait un jour appelée à consoler, laissa le démon renouveler en elle, avec un redoublement d'intensité, les angoisses et les perplexités de conscience de ses premières années.

Vers la fin de l'année 1781, Pierre Combe, parrain de Marie Rivier, sachant combien la pieuse enfant se plaisait au milieu des cérémonies religieuses, demanda et obtint la permission d'emmener, pour quelques jours, sa petite filleule à La Bastide, où une mission allait être prêchée par un religieux Capucin. Elle partit toute joyeuse avec son grand-père, heureuse de jouir à la fois de la présence de ses chers parents et des saints exercices de la mission.

Le bon Père Capucin fut plein de zèle et très éloquent sans doute, puisque des témoins nous disent que, plus d'une fois, l'auditoire l'interrompit de ses soupirs et de ses sanglots ; mais « il tonna si fort sur les vérités éternelles, dit la confidente de la Vénérable Mère, sœur Sophie, que la pauvre Marie, qui ne perdait pas un mot des discours du missionnaire, en fut toute bouleversée. » Elle voulut faire une confession générale au Père Capucin. — S'appliquant à elle-même les terribles menaces qu'elle entendait faire contre les pécheurs endurcis, elle s'accusa en pleurant de tout ce qui lui paraissait une offense à Dieu, à la religion ou à ses ministres. « J'avais une telle crainte de ne pas déclarer tous mes péchés, disait-elle plus tard, que je ne manquai pas de dire à mon confesseur : Mon Père, je m'accuse d'avoir pensé que vous faisiez peur aux enfants avec votre habit et votre grande barbe. »

Un des derniers sermons du Père fut sur le pardon des ennemis. Après avoir remué l'auditoire comme il l'avait fait précédemment, il invita tout à coup ceux qui, dans l'assemblée, seraient divisés par quelque haine, à s'embrasser en signe de réconciliation. Plusieurs le firent, et Marie, qui était touchée comme les autres jusqu'aux larmes,

1. Mémoires de sœur Sophie.

cherchait partout du regard quelque personne à qui elle eût fait de la peine, afin de l'embrasser ; mais elle n'en trouva pas. Elle dit alors, en sanglotant, à une pauvre femme placée près d'elle: « Femme, embrassez-moi, s'il vous plaît. » — A quoi celle-ci, d'abord interdite, finit par répondre : « Je le veux bien, mon enfant, de tout mon cœur, » et elle l'embrassa (1).

La mission se termina sans autre incident, mais les troubles qu'elle avait soulevés, par la permission divine, dans l'âme de Marie Rivier, ne finirent pas de sitôt. Elle rentra au couvent de Pradelles, où ses peines, loin de s'apaiser, augmentèrent. Tout lui paraissait péché et péché grave. « Quand les religieuses, dit-elle, reprenaient quelqu'une de mes compagnes à propos de quelque manquement, je m'imaginais aussitôt en être aussi coupable. Mon confesseur ne m'entendait plus et ne savait comment démêler tout ce que j'accusais. »

Comme, au milieu de ces troubles, sa santé commençait à dépérir, sa bonne mère ne lui laissa pas achever l'année scolaire, et, vers le mois de mars 1782, elle la ramena à Montpezat.

Les désolations ne firent que s'accroître. « Elles étaient d'autant plus déchirantes, dit le vénéré biographe de la Mère Rivier, qu'abandonnée à elle-même, sans conseil et sans guide, sans autre lumière que l'instruction commune qu'on donnait aux enfants de son âge, elle ne voyait aucun moyen d'en sortir. Ces peines prenaient leur source dans l'ardeur même qui la transportait de plaire à Dieu en tout (2). » A la terreur exagérée des jugements de Dieu, vint se joindre une seconde épreuve, dont le démon sait faire, pour les âmes insuffisamment formées aux vertus d'obéissance et d'humilité, un de ses pièges les plus perfides, le scrupule.

C'est le propre des âmes en proie à cette tentation de donner aux paroles qu'elles entendent les interprétations les plus forcées, les plus étranges, les plus fausses. Marie avait lu ou entendu dire cette parole, qui se rencontre du reste dans tous les livres de direction spirituelle, que nous devons suivre toutes les bonnes inspirations que la grâce nous suggère. Elle l'interpréta en ce sens qu'il y avait une obligation rigoureuse de suivre toutes les bonnes pensées qu'on avait une fois éprouvées, et que, d'ailleurs, la simple idée de faire un vœu était un vœu. Ayant eu dans la pensée qu'il était

1. Mémoires de sœur Sophie.

2. *Vie de Madame Rivier*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, page 15.

agréable à Dieu de tout recevoir de sa Providence, sans rien demander ni rien refuser, la pauvre enfant se considéra comme engagée à le faire et commença à accomplir son prétendu vœu. « A table, disent les Mémoires de sœur Sophie, elle mangeait si on lui offrait quelque chose, sinon elle ne se servait pas elle-même et ne demandait rien. Or, l'usage étant à sa maison que chacun se servît, et ses parents n'ayant pas l'attention de l'engager à prendre de chaque plat, elle quittait le plus souvent la table ayant grand'faim. » Ces privations, unies à ses anxiétés morales, amenèrent bientôt un dépérissement grave de sa santé. Dieu, qui voulait accoutumer sa Servante à vivre sur la croix, délaissée de tous, permit même que sa mère, dont la tendresse et la sollicitude n'étaient pas douteuses, et qui s'affligeait vivement de la voir dans cet état, n'en soupçonnât nullement la véritable cause. Marie, du reste, s'efforçait de se montrer, à table comme partout ailleurs, aussi gaie, aussi calme que de coutume.

Enfin la Providence permit qu'une bonne femme du voisinage la surprît un jour tout en larmes. « Marie, lui dit-elle, d'où vient que tu pleures si fort, et qu'y a-t-il donc qui te fait ainsi maigrir à vue d'œil ? » L'enfant se décida alors à expliquer la cause de sa peine. La bonne femme se mit à rire ; elle eut assez de bon sens pour faire comprendre à Marie l'illusion de son prétendu vœu ; elle fit mieux, elle avertit Madame Rivier, qui veilla avec plus de soin désormais sur la santé de sa fille, et toute peine cessa.

De toutes ces épreuves intérieures qui avaient si profondément bouleversé son âme et son corps, il resta seulement à Marie une impression ineffaçable d'horreur pour le péché, de conviction de sa propre faiblesse et de crainte des jugements de Dieu. — Pendant ces jours de désolation et de souffrances, Dieu avait enraciné en elle, et pour toujours, ces sentiments, condition nécessaire de toute perfection.

« Un jour, raconte sœur Aloysia, c'était peu de temps avant la mort de notre Mère, elle était à sa fenêtre et regardait un arbre dépouillé par l'hiver : « Voyez, nous disait-elle, cet arbre, comme le froid et le vent l'ont desséché !... Il travaille cependant, il s'enfonce dans la terre, et vous le verrez un jour chargé de feuilles, de fleurs et de fruits. Ainsi fait Dieu pour les âmes, Il *les enfonce dans leur néant*, avant de faire paraître en elles les fleurs des vertus. »

C'est sans doute parce que Dieu voulait faire paraître un jour en l'âme de sa Servante les fleurs les plus belles et les fruits les plus

abondants, qu'il *l'enfonçait* ainsi *dans son néant*, au début de sa vie, par les épreuves les plus cruelles.

Dieu voulait peut-être aussi prémunir l'âme de la pieuse jeune fille contre certaines pensées de vanité, auxquelles aurait bien pu donner lieu l'estime universelle dont elle était entourée dans son pays natal.

« Sa conduite édifiante, sa modestie, la solidité de son jugement, la bonté de son cœur, lui avaient tellement concilié l'estime des habitants de Montpezat, que tous avaient pour elle une sorte de vénération. Lorsqu'elle passait dans les rues, les femmes lui criaient parfois de leurs fenêtres : « Marinette, obtiens-moi ceci, obtiens-moi cela du bon Dieu. » Et Marie promettait simplement de faire ce qu'on lui demandait, n'envisageant autre chose que la volonté de Dieu (1). »

Le séjour de Mlle Rivier à Montpezat s'était prolongé trois ans et sept mois. Elle venait d'entrer dans sa dix-septième année. Ses parents jugèrent à propos de la replacer quelque temps encore au couvent de Pradelles pour y achever son éducation. Durant ce nouveau séjour au pensionnat, qui dura huit mois, elle manifesta les mêmes vertus et exerça la même bienfaisante influence. Outre le soin des premières communiantes, on lui confia le soin d'un catéchisme que les pensionnaires faisaient à de pauvres filles de la campagne réunies au couvent. Deux vertus grandirent particulièrement en elle à cette période de sa vie: ce furent son amour pour la Sainte-Vierge et son esprit de mortification.

On avait déjà remarqué à Montpezat que ses visites à Notre-Dame-de-Pitié devenaient plus fréquentes et plus longues. Elle prit, lors de son second séjour à Pradelles, l'habitude de réciter chaque jour le chapelet et le petit office de l'Immaculée-Conception.

Sa mortification se manifesta surtout à cette époque par la lutte contre sa volonté propre, contre l'impressionnabilité de son caractère et la vivacité de son imagination. Les témoins entendus au Procès de canonisation en ont cité plusieurs exemples remarquables.

Elle-même a raconté le trait suivant à sœur Célestine, maîtresse des novices. « Un jour, dit-elle, j'éprouvai un sentiment de vanité au sujet d'un mouchoir dont la couleur et le dessin allaient à mon goût. La grâce me reprocha si vivement cette petitesse, et j'eus tant de honte de m'être attachée à ce mouchoir, que j'allai m'étendre dans

1. Mémoires de sœur Sophie.

le cercueil récemment apporté pour ensevelir une religieuse morte le jour même. »

Sœur Adélaïde a déclaré tenir de plusieurs témoins oculaires, qu'un jour les compagnes de Mlle Rivier observèrent qu'elle tressaillait à plusieurs reprises. Pressée de questions, elle dut avouer que, dans le but de dominer son impressionnabilité, elle avait mis dans sa poche un os de mort, et que le contact de cet os, la pensée seule qu'elle le portait, la faisait frissonner de terreur.

Dans le même dessein de se vaincre et de réagir contre la peur que lui causait la proximité d'un cimetière, on la vit s'approcher du mur de clôture, y introduire son bras par une ouverture qui y avait été pratiquée, et maintenir sa main quelque temps immobile dans l'intérieur même du cimetière, malgré la frayeur dont elle était saisie.

« Quand je voyais en moi une répugnance que je croyais venir du démon ou être un obstacle à la vertu, *j'allais contre*, » disait plus tard à ses religieuses la Vénérable Supérieure de la Présentation. C'est bien déjà là, en effet, la femme forte qu'on entendra s'écrier devant ses filles : « Tuer la nature, tuer le vieil homme : voilà l'œuvre de toute notre vie. Tout ce qu'on arrache à la nature, on le donne à Dieu. »

Une âme pareille semblait assez vaillante pour embrasser avec générosité les pratiques les plus pénibles de la vie religieuse, et tout paraissait indiquer que telle était la voie destinée par la Providence à Marie Rivier. Elle le pensa elle-même,et, après de mûres réflexions, elle adressa à la vénérée Supérieure du monastère de Notre-Dame de Pradelles la demande d'être admise dans sa Communauté. Dieu, qui avait des vues spéciales sur sa Servante, ne permit pas que sa démarche eût le résultat qu'elle en attendait. La prudente Supérieure, après avoir pris l'avis de son conseil, crut voir dans la faible santé de la postulante un obstacle à son entrée en religion. D'autre part le grand-père maternel de Marie Rivier, qui tenait dans la famille la place de son père depuis la mort de celui-ci, déclara s'opposer formellement à l'entrée de sa petite-fille au couvent. Marie eut beau renouveler ses instances auprès des religieuses, faire intervenir auprès de son grand-père les personnes qu'elle croyait capables d'obtenir son consentement ; d'un côté comme de l'autre, tout fut inutile. « Eh bien, dit-elle alors, puisqu'on ne veut pas me laisser entrer au couvent, je ferai un couvent moi-même. »

Ces paroles prophétiques étaient prononcées en 1786 (1). Six ans plus tard, en 1792, quand le commissaire de la République Chalomel expulsa de leur couvent et de leurs écoles les religieuses de Notre-Dame de Pradelles, Marie Rivier avait déjà donné une assez grande extension à ses œuvres de Montpezat, pour qu'on pût appeler la maison qui en était le centre « le petit couvent » ; et quand, en 1796, il ne resta plus debout en France aucune des anciennes Congrégations religieuses, tandis que pas un des Ordres les plus florissants n'osait encore songer à s'y reconstituer, Marie Rivier fondait, à Thueyts, l'Institut de la Présentation de Marie.

1. Ces paroles sont rapportées sous une forme identique par un grand nombre de témoins. La Révérende Mère Arsène, première Supérieure générale après la Vénérable Mère Rivier, déclare les tenir de la Servante de Dieu elle-même.



CHAPITRE V

L'INSTITUTRICE DE MONTPEZAT.

1786-1788.

Marie Rivier retourne à son pays natal. — Son projet d'école. — Difficultés qu'elle rencontre. — La Maison des tertiaires dominicaines du Chanton. — Succès de l'école aussitôt qu'elle est ouverte. — Témoignage des contemporains. — Marie Rivier institutrice : son autorité, son zèle pour inspirer la piété aux enfants, ses industries pour leur faire pratiquer la charité. — Fait merveilleux : la Vierge qui sourit. — Marie Rivier est chargée de la formation des novices du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. — Extension de ses œuvres.

L'OBSTACLE inattendu que Marie Rivier venait de rencontrer, au moment où elle croyait pouvoir trouver dans la vie religieuse la satisfaction de ses aspirations les plus ardentes, avait été pour elle le sujet d'une cruelle épreuve. Si son courage ne s'était point abattu, si sa volonté s'était relevée avec un surcroît d'énergie, ce n'avait été qu'au prix d'un déchirement intime. L'impression laissée par cet événement de sa jeunesse fut si profonde, que la Vénérable Mère n'en parlait jamais qu'avec émotion : « Au temps même où j'attendais encore la décision de mes bonnes maîtresses, raconte-t-elle, j'éprouvais dans mon âme des sentiments étranges. Il y avait des jours où mon espoir de réussir augmentait, d'autres où les obstacles semblaient devenir insurmontables. Lorsque les oppositions devenaient plus fortes du côté de mes supérieures ou du côté de ma famille, tout me plaisait davantage, tout m'enchantait au couvent : le costume, la règle, les exercices, les usages ; puis, dès que les obstacles semblaient s'aplanir, un sentiment de vive répulsion s'emparait de mon âme, tout se révoltait en moi, je m'ima-

ginais être religieuse, en porter le costume, avoir prononcé des vœux, et la vie du couvent ne m'apparaissait plus que sous des couleurs si tristes, si noires, que j'en serais, pensais-je, tombée dans un vrai désespoir, si la chose se fût réalisée. Il est vrai que je considérais ces répugnances comme des tentations du démon et je ne cessais de faire des instances, soit auprès des religieuses, soit auprès de mes parents. »

Sans rien connaître encore des desseins particuliers de la Providence sur elle, mais sans rien abandonner de ses projets, attendant patiemment l'heure de Dieu, mais attentive à profiter de toutes les occasions qui lui seraient données d'exercer son zèle, Mlle Rivier revint à son pays natal.

L'instruction modeste qu'elle venait de recevoir au couvent de Pradelles, lui suggéra d'abord la pensée de reprendre, d'une façon plus sérieuse, cette petite école qui avait eu jusque-là les apparences extérieures d'un jeu d'enfant. Elle s'en ouvrit simplement à M. le curé de Montpezat.

« Quand j'eus fini d'exposer mon projet, raconte-t-elle, M. le curé se mit tout bonnement à rire. Il me dit qu'il trouvait ridicule qu'une jeune fille de dix-huit ans et de ma taille voulût se mettre à la tête d'une école, qu'il ne croyait pas que je fusse capable d'obtenir d'une troupe d'enfants le respect et l'obéissance. Il ne s'opposa pourtant pas à mon dessein et me déclara qu'il me laissait parfaitement libre. »

La défiance du pasteur fut partagée par la plupart des habitants de la paroisse aussitôt que le projet de la jeune fille fut connu. Très peu virent son entreprise de bon œil. Mais Marie avait mûri sa résolution dans la prière ; l'autorité ecclésiastique n'y faisait pas d'opposition, sa bonne mère n'y contredisait pas, elle se mit à l'œuvre avec confiance et ne chercha plus que les moyens de faire réussir son projet.

La première condition était le choix d'un local convenable.

Les Sœurs dominicaines du Tiers-Ordre possédaient à Montpezat, au fond d'une ruelle appelée le *Chanton*, une maison avec jardin, dont elles avaient loué une partie à une vieille demoiselle du pays. Une chambre qu'elles s'étaient réservée servait aux assemblées de la confrérie. « Ces bonnes filles, dit sœur Sophie, aimaient beaucoup Mlle Rivier. Plusieurs fois, elles l'avaient invitée à leurs fêtes et lui avaient même offert de petits régals dans leur maison. Mlle Rivier se

sentait attirée vers elles par leur piété, elle aurait même demandé son agrégation au Tiers-Ordre, sans une répulsion invincible qu'elle éprouvait à l'égard de leur costume (1). »

Les bonnes Sœurs offrirent à Marie la partie de leur maison occupée par la vieille demoiselle, dont le bail expirait ; Marie, de son côté, surmontant sa répugnance instinctive, consentit, sans se lier cependant par aucun vœu, à revêtir le costume des tertiaires aux jours des fêtes principales de l'Ordre. Tout s'arrangeait pour le mieux, quand un nouvel obstacle surgit. La locataire, en dépit de tout droit, s'obstina à rester dans l'immeuble. Toutes les industries de la charité employées pour l'engager à sortir furent inutiles. Il fallut avoir recours à la force. Cet incident était fait pour indisposer davantage ceux qui n'approuvaient pas le projet de la jeune fille. Il fut exploité par eux. « On fit du bruit à Montpezat à ce sujet, écrit sœur Sophie, mais grâce à Dieu, M[lle] Rivier ne se découragea pas, et les obstacles ne firent que la rendre plus ardente à poursuivre son œuvre. »

Ces dispositions devaient être celles de toute sa vie. Les obstacles, les difficultés matérielles, les contretemps de toutes sortes se rencontreront au début de chacune des œuvres de Marie Rivier ; tout viendra invariablement échouer devant ce caractère de ferme et calme persévérance qu'elle tenait de sa confiance en Dieu et qui avait déjà frappé les témoins de sa jeunesse. « Ce que j'admirais le plus dans une si jeune fille, dit M. Testud, c'était sa fermeté de caractère : rien ne l'intimidait, rien ne l'arrêtait, rien ne la troublait. »

L'école du *Chanton* était à peine ouverte depuis quelques jours et les principales familles de Montpezat demandaient à y placer leurs enfants. L'indifférence de M. le curé, l'opposition des habitants faisaient place à une admiration universelle. Marie Rivier avait révélé du premier coup son aptitude admirable pour l'enseignement, et les dons plus merveilleux encore dont le Ciel l'avait douée pour diriger et corriger les caractères les plus difficiles. Elle s'est reproché plus tard, avec cette délicatesse de conscience qu'ont les saints, d'avoir

1. « Ce costume, écrit sœur Marie, consistait en une lévite noire, une jupe blanche et une coiffure très simple, éloignée des modes. Mais la couleur noire inspirait alors à Marie Rivier une sorte de frayeur si grande que, lorsqu'elle pensait à la vie religieuse, elle était obligée de faire un effort pour écarter l'image du costume noir qu'elle serait obligée de porter. »

débuté par une sévérité exagérée. Peut-être la nécessité d'établir dès le début son autorité et la vivacité naturelle de son tempérament l'avaient-elles portée à quelque réprimande excessive. Mais le témoignage de l'humble Servante de Dieu doit être ici complété par celui de ses anciennes élèves.

Mme Laplanche, en 1842, a exprimé d'une manière très saisissante l'impression qu'avait produite sur elle, en 1787, la jeune institutrice de Montpezat. « Il y avait dans sa personne quelque chose qui ne se peut expliquer : je frissonne de joie quand je parle d'elle. En entrant dans la classe, elle nous regardait toutes ; mais, tandis que ses yeux portaient la crainte dans l'âme de ceux qui avaient quelque faute à se reprocher, les autres y voyaient une bonté qui n'a pas de nom. »

Il va sans dire qu'elle ne se bornait pas à enseigner à ses élèves à lire et à écrire, ni même à observer les règles d'une bienséance naturelle ; ses efforts tendaient surtout à leur inspirer une vraie et solide piété. Les points sur lesquels elle insistait le plus fréquemment étaient la pensée des fins dernières, le souvenir de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la dévotion à la Sainte-Vierge et à l'Ange Gardien.

« Elle nous enseignait avec tant de soin le catéchisme, dit Mme Brun, que nous nous sentions toutes affermies dans la foi. Elle ajoutait à ses explications des paroles enflammées. Il en est une qu'elle répétait souvent : « Mes enfants, s'écriait-elle, je veux vous mener toutes en Paradis ! »

« Je me souviens du grand soin qu'elle mettait à nous préparer aux sacrements, dit un autre témoin ; elle ne nous quittait pas à l'église, nous surveillait bien exactement, nous aidait à faire notre examen et à nous exciter à la contrition, nous parlant avec beaucoup de force de la rigueur des peines de l'enfer : « Le feu de ce monde, nous disait-elle, n'est qu'une eau froide en comparaison du feu qui brûle les damnés. »

« Le souvenir de la Passion du Sauveur, dit Jeanne Breysse, était une de ses dévotions les plus chères : elle nous faisait faire souvent des processions dans la classe, avec des croix et d'autres instruments, pour nous rappeler les diverses circonstances des souffrances de Jésus-Christ. » D'autres témoins rapportent que souvent, surtout le dimanche ou le vendredi, elle conduisait ses élèves au *Calvaire*, que l'on voit encore près de l'ancienne église de Montpezat, pour y faire

les stations, et elle savait si bien leur rendre cet exercice aimable qu'elles y allaient toujours avec plaisir. »

« On ne saurait dire, ajoute Agnès Chastagnier, tout ce que son zèle inventait pour nous inspirer l'amour de la Sainte-Vierge : elle avait son nom toujours sur les lèvres et ne cessait de nous recommander d'avoir recours à elle dans tous nos besoins. » Chaque jour, en classe, on récitait trois chapelets. Quand M[lle] Rivier était particulièrement satisfaite de la bonne conduite de ses élèves, elle les conduisait en pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame-de-Pitié, et la plus sage de toutes avait l'honneur d'allumer les deux cierges qui brûlaient devant l'image de la Mère de Dieu tout le temps que les enfants restaient en prière à la chapelle.

« Je n'ai jamais pu oublier, dit M[me] Brun, ce qu'elle nous disait de la dévotion que nous devions avoir pour notre saint Ange Gardien. Depuis lors, je ne me suis jamais sentie seule. Pendant des journées entières, personne ne me visite dans ma chambre, d'où je ne sors plus guère, mais, dès l'enfance, grâce aux leçons de ma sainte maîtresse, j'ai pris l'habitude de m'entretenir avec mon bon Ange. Il me garde et il me tient compagnie. »

En même temps qu'elle inculquait à ces jeunes âmes une foi vive et une tendre piété, Marie Rivier n'oubliait pas de leur inspirer un attachement fidèle à tous leurs devoirs d'état. « Il n'est pas un devoir de notre condition et de notre âge, dit Marie Grasset, qu'elle ne nous aidât à bien remplir. Elle revenait souvent sur le respect, l'amour, l'obéissance que nous étions obligées d'avoir pour nos parents. »

Si la bonne maîtresse paraissait avoir quelque préférence parmi les élèves de sa classe, c'était pour les plus pauvres. Elle ne se contentait pas de leur faire un aussi bon accueil qu'aux enfants riches, elles les envoyait chercher, elle allait elle-même les inviter à venir. « Ainsi, dit Marie Suchon, elle me fit dire à moi par une de ses élèves : « La maîtresse vous prie de venir en classe : peu importe que vous payiez ou que vous ne payiez pas, venez toujours. » C'était le petit nombre des enfants qui donnait une rétribution scolaire, et la bonne maîtresse s'appliquait à leur faire pratiquer la charité envers leurs compagnes moins fortunées, sous la forme qui pouvait le moins blesser la délicatesse de celles-ci. « Que de fois, par exemple, dit M[me] Brun, à l'heure du goûter, s'apercevant que quelques enfants pauvres n'avaient rien à manger, elle

nous disait : « Vous qui avez en abondance, donnez quelque chose à telle ou telle, ce sera pour vous une mortification de courte durée, puisque, arrivées chez vous, vous trouverez tout ce qu'il vous faut, tandis que ces pauvres petites n'auront peut-être pas un morceau de pain. » Nous faisions volontiers ce que désirait notre charitable maîtresse, et, le lendemain, nous avions soin d'apporter un goûter encore plus copieux, afin de pouvoir mieux contenter son bon cœur. »

Ici se place un fait dont nous laissons l'appréciation au jugement de l'Église, nous bornant à citer, à ce sujet, les témoignages que les juges ecclésiastiques ont recueillis, soit pendant le cours du premier Procès d'information institué par l'Ordinaire, soit au cours du Procès apostolique.

Le 6 juin 1846, Marie Grasset, épouse Brun, demeurant à Montpezat, alors âgée de soixante-dix ans, faisait dans l'église de sa paroisse, après avoir solennellement prêté sur l'Évangile le serment d'usage, la déclaration suivante : « Il y avait, tout près de la classe, dans un oratoire, une petite et ancienne statue de la Sainte-Vierge. Notre bonne maîtresse nous disait quelquefois : « Allez réciter un *Pater* et un *Ave* devant la statue : si vous priez avec ferveur, la Sainte-Vierge vous regardera en souriant, mais si vous ne la priez pas bien, vous la ferez pleurer. » — Eh bien, nous allions, par bandes de cinq, six, parfois en plus grand nombre, nous agenouiller autour de la statue, nous récitions notre prière avec toute la ferveur possible, les yeux fixés sur le visage de la Sainte-Vierge ; et, plusieurs fois, il nous fut impossible de douter que la Vierge nous eût souri.

« Bien des années se sont écoulées depuis lors , mais je me rappelle très bien ces gracieux sourires. En nous mettant à genoux, nous nous disions : « Remarquons bien lorsqu'elle sourira », et la première qui s'en apercevait avertissait les autres. Quelquefois nous nous en apercevions toutes, en un même instant, et nous nous écriions d'une voix : « Maintenant ! maintenant ! *iaro ! iaro !* » Nous étions d'ailleurs d'un âge à bien discerner les choses, plusieurs d'entre nous avaient de dix à douze ans. Quelques-unes de mes anciennes compagnes qui vivent encore m'ont plus d'une fois rappelé ce fait merveilleux, qu'elles avaient observé comme moi. Je me souviens d'avoir vu notre sainte maîtresse elle-même prier avec nous, agenouillée devant la statue, et de l'avoir entendue nous dire : « Voyez comme elle nous sourit ! »

Le 25 juin 1868, à la 161e session du Procès apostolique, M. le chanoine Valette, curé de Montpezat, après avoir certifié que le témoin ci-dessus cité, Marie Grasset, épouse Brun, décédée depuis quelques années, a toujours été « une femme d'honneur, une bonne mère de famille, une chrétienne fervente et d'une conduite exemplaire », déclare qu'il a entendu le même récit, fait en termes identiques, de la bouche d'autres personnes honorables, parmi lesquelles il cite : Hélène et Marie Tourrette, Marie Breysse, épouse Laplanche, Rose Rognon, épouse Coudène, Marie Brun, veuve Delubac, et Blanche Combette, veuve Teyssier.

La précieuse statue est aujourd'hui vénérée dans la chapelle des religieuses de la Présentation de Montpezat. L'expression du visage, grave et sévère, n'a rien qui puisse donner lieu à l'illusion d'un sourire.

Mieux placées que personne pour apprécier le bien que faisait autour d'elle la pieuse institutrice, les Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique lui confièrent, par un vote unanime, le soin de former leurs postulantes et leurs novices. Elle accepta cette charge avec une joie qu'elle ne chercha pas à dissimuler, et se mit à l'œuvre avec son ardeur ordinaire. Sous sa direction, le noviciat prit une face nouvelle et un accroissement inespéré. De sept, le nombre des novices s'éleva en quelques mois jusqu'à vingt. Les instructions avaient lieu le dimanche, mais l'infatigable maîtresse profitait du temps libre que lui laissaient ses classes pendant la semaine, pour travailler à la formation de ses chères novices par de fréquents entretiens particuliers.

La Vénérable Mère déclarait à sœur Marie qu'elle ne fut pas à ce sujet à l'abri de toute critique. « J'étais très gaie, dit-elle. Pensant qu'il fallait rendre la vertu aimable à ces jeunes filles, j'allais quelquefois à la maison du Chanton pour y passer la soirée. On y riait et on s'y amusait beaucoup. Une vieille Sœur, que nos rires fatiguaient et scandalisaient, nous manifesta plusieurs fois son mécontentement. Quand notre joie lui paraissait trop bruyante, elle allait subitement se coucher, puis elle apparaissait, à demi-vêtue, pour imposer le silence. Mais elle comprit bientôt qu'une joie innocente était plus propre à détacher ces jeunes filles des fausses joies du monde qu'une piété trop austère. » En effet, le Tiers-Ordre tout entier se ressentit de l'accroisse-

ment de ferveur du noviciat et devint bientôt l'édification de toute la paroisse.

De tels succès, loin d'absorber le zèle de Marie Rivier, ne firent que l'aviver. De la maison du Chanton, nous allons le voir s'étendre à la paroisse tout entière. L'humble fille, dont le projet de fonder une école de petits enfants avait fait sourire le curé de Montpezat, y ajoutera bientôt une œuvre de préservation pour les jeunes filles et une œuvre d'instruction religieuse pour les mères de famille ; c'est vers elle que les pauvres et les malades viendront chercher un secours, les affligés une consolation, et son ascendant sera si grand sur le peuple, la confiance qu'elle inspirera si complète, qu'on verra le pasteur de la paroisse lui confier, finalement, la plus sacerdotale des œuvres paroissiales : la préparation des enfants à la première Communion.



CHAPITRE VI

LES PREMIÈRES ŒUVRES D'APOSTOLAT AUPRÈS DES JEUNES FILLES ET DES MÈRES DE FAMILLE.

1788-1789.

Henriette Chambon. — Essai de communauté pour les jeunes filles ; *le petit couvent.* Règlement de la pieuse association. — Divertissements. — Caractère enjoué de Marie Rivier. — Sa vigilance et sa fermeté : le soufflet, les danseurs dispersés. — Sa douceur et sa bonté. — Son ascendant sur la jeunesse de Montpezat. — Son influence sur les mères de famille. — Réunions de mères chrétiennes. — Le Tiers-Ordre de Saint-François.

PARMI les personnes de Montpezat que des relations de voisinage ou une communauté de sentiments pieux unissaient depuis longtemps à la zélée institutrice, nous avons déjà nommé Mlle Chambon. C'est cette charitable voisine, on s'en souvient, qui, le jour de la première guérison de Marie Rivier, lui avait remis ses béquilles ; c'est elle qui, plus tard, d'un mot, avait mis fin à ses petits « libertinages » en lui disant d'un ton de familier reproche : « Marie, tu t'es relâchée ! » De ces deux services, du second surtout, Mlle Rivier lui avait gardé une vive reconnaissance. En 1788, Henriette Chambon avait trente-deux ans. « C'était, dit sœur Marie, qui l'avait beaucoup connue, une personne fort aimable, très gaie, pleine d'esprit. Fervente chrétienne, son bonheur était de s'entretenir souvent, avec la pieuse institutrice, de la vie de couvent, pour laquelle elle se sentait un attrait particulier. » Marie Rivier, qui brûlait toujours du désir de mettre à exécution ses rêves d'apostolat et de vie commune, fit appel à Henriette Chambon pour réaliser son projet. Frappée des



LA VIERGE QUI A SOURI.

dangers que couraient dans le monde un grand nombre de jeunes filles de Montpezat, elle forma le dessein de les réunir, pour les exercices de piété, pour le travail et pour les distractions elles-mêmes, en une sorte de communauté, où elles trouveraient, en même temps que tous les amusements permis et honnêtes, les garanties sérieuses d'une vie chrétienne. Henriette Chambon entra de grand cœur dans ces vues qui répondaient si bien à ses goûts personnels et offrit sa maison pour servir de lieu de réunion.

« Le nouveau projet, à peine connu, fut tellement goûté, dit sœur Sophie, que bientôt la pieuse assemblée comptait tout ce qu'il y avait de jeunes filles vertueuses et honnêtes dans la paroisse. »

Voici, d'après les témoins, et d'après la Vénérable Mère elle-même, quelles furent les dispositions principales du règlement de ce petit patronage, que Marie Rivier et toute la paroisse se plurent à appeler bientôt « le petit couvent. »

Aucune jeune fille ne pouvait être admise qu'après avoir fait une sorte de retraite suivie d'une confession générale, et avoir promis de n'assister à aucune fête mondaine, pas même à une noce de parents, sans la permission de la Supérieure ou de l'Assistante.

Une fois admises, les jeunes filles observaient l'ordre du jour suivant : Celles qui n'étaient pas retenues par les occupations de leur maison, ou appelées aux travaux des champs, se rendaient dès le matin chez Mlle Chambon qui, occupée à des travaux de lingerie, ne quittait pas sa demeure. La journée commençait par la prière en commun, suivie d'une courte méditation. Pendant les travaux, tantôt l'une ou l'autre des jeunes filles, à tour de rôle, faisait une lecture pieuse dans le *Magasin des Pauvres*, le *Magasin des Enfants*, la *Vie des Saints ;* tantôt Henriette elle-même, tout en cousant et en repassant son linge, racontait une histoire édifiante, alimentait l'entretien par la vivacité de son esprit, ou bien entonnait les strophes joyeuses d'un cantique.

Dès que sa classe du matin était terminée, Marie accourait vers Henriette et apportait à la petite société un nouvel élément d'entrain et d'édification. Elle allait ensuite chez sa mère pour dîner, retournait à son école pour la classe du soir, et retrouvait à la veillée les jeunes filles. Après avoir récité le chapelet, écouté une pieuse lecture et fait la prière du soir en commun, chacune se retirait dans sa maison.

La journée du dimanche était réservée à des divertissements

extraordinaires. Si c'était l'hiver, on organisait la représentation d'un fait de l'Ancien ou du Nouveau Testament, la mise en scène d'un épisode de la vie des saints. Pendant l'été, c'étaient des promenades aux environs de Montpezat, où « chacune à son tour, dit un témoin, achetait du lait, des fruits, des gâteaux, pour régaler toute la société. »

Marie Rivier était l'âme de toutes ces réjouissances, comme elle était l'âme des pieuses assemblées du petit couvent. « Quand les gens du quartier, dit sœur Sophie, la voyaient passer dans la rue qui conduisait à la maison de Mlle Chambon, ils se disaient : « Voilà Mlle Rivier, nous allons entendre rire. » Et ils ne se trompaient pas. »

Un si aimable caractère, joint à un esprit aussi judicieux, donnèrent à Marie Rivier un ascendant extraordinaire sur la jeunesse de Montpezat. « Toutes ces jeunes filles, dit sœur Sophie, avaient une si grande confiance en Mlle Rivier, qu'elles se conduisaient en toutes choses par ses conseils. Aucune ne prit une décision sur son avenir sans l'avoir interrogée. Le bien qui se produisit fut considérable. Ces jeunes personnes, ainsi formées dans leur jeunesse à la pratique de la vertu et de la piété, sont devenues les meilleures mères de famille du pays. »

Il était naturel que le démon cherchât à susciter à cette œuvre plus d'un obstacle. Mais l'inflexible sévérité que la pieuse maîtresse savait garder lorsque le bien des âmes était en péril, l'indomptable énergie dont elle savait alors faire preuve, ne se trouvèrent jamais en défaut. Nous en avons, dans les témoignages des contemporains, plusieurs exemples remarquables.

« L'année même de la bienheureuse mort de notre Mère, raconte sœur Zite, un notable de Montpezat vint un jour visiter sa fille, pensionnaire dans notre maison. J'introduisis ce monsieur au parloir, et je revins bientôt lui amenant son enfant. Je fus surprise de le trouver à genoux, les mains jointes, devant le portrait de notre Vénérable Mère, qu'il voyait, me dit-il ensuite, pour la première fois. Je lui demandai s'il avait reçu quelque grâce de notre Mère ; on parlait alors, en effet, de prodiges opérés par son intercession : — « Non, répondit-il, je ne lui suis redevable d'aucune grâce depuis sa mort ; mais du temps qu'elle vivait à Montpezat, je reçus de sa main une correction méritée, et j'étais à lui en faire mes remercîments. J'avais dix-huit à vingt ans quand, un jour, passant au grand pré, j'y rencontrai une des jeunes filles que la Mère Rivier réunissait

chez Mlle Chambon : l'occasion de faire un tour de danse me parut bonne. La jeune fille résistait, mais je l'entraînai et ne songeai plus qu'à me divertir. Je me retourne. Mlle Rivier était là ; elle m'applique un soufflet signalé; puis, profitant de ma stupéfaction, elle m'arrache des mains sa protégée et s'éloigne avec elle. Revenu de mon étourdissement, humilié et furieux, plus que je ne saurais dire, d'avoir été souffleté par une personne de si petite taille, je voulus me lancer à sa poursuite pour la souffleter à mon tour ; mais, chose étrange ! d'un bon moment il me fut impossible de bouger de l'endroit où j'étais. Une force invincible me tint là, cloué, jusqu'à ce que la sainte fille eût disparu. J'ai bien souvent réfléchi sur ce fait : plus j'y ai pensé, plus j'ai été dans l'impuissance de me l'expliquer. Du reste, la leçon me fut salutaire, et depuis, la crainte de voir survenir Mlle Rivier me rendit circonspect, même en des jeux plus innocents. »

« Un jour, on vient dire à Marie qu'une danse s'organise à la Ville-Basse (c'est le groupe des maisons de Montpezat le plus rapproché de l'ancienne église). Les personnes attirées là n'étaient point de celles que dirigeait la Servante de Dieu, mais aucune âme n'était étrangère aux sollicitudes de sa charité. Elle s'achemine donc, en toute hâte, vers l'endroit indiqué. « Voilà la maîtresse !... » dit quelqu'un. Elle était encore loin ; mais aussitôt, jeunes gens et jeunes filles se dispersent, celles-ci regagnent au plus vite la maison. En un instant, la place fut vidée. Je tiens le fait, dit sœur Adélaïde, d'une des danseuses. C'est aussi de témoins oculaires que j'ai appris les faits suivants.

« Avertie, un autre jour, que quelques jeunes personnes imprudentes doivent se trouver avec des jeunes gens à un goûter, au bois de Pourcheyrolles, Marie Rivier va sur les lieux : le vin et les gâteaux venaient d'être étalés, quand on l'aperçoit. Aussitôt, chacun se sauve, préoccupé surtout de n'être pas reconnu. Marie, en arrivant, ne trouva que les provisions de bouche : elle les mit en dépôt chez le fermier voisin, et les pauvres en firent fête.

« On lui dit qu'une réunion de ce genre a lieu dans une auberge de Montpezat. Elle entre à l'improviste, le visage enflammé d'indignation à la pensée que des jeunes filles ne rougissent pas de s'asseoir à une table de cabaret. Or, avant qu'elle ait pu dire un mot, l'assemblée tout entière se lève avec précipitation et s'élance hors de la salle par toutes les issues ; les jeunes filles, de peur d'être reconnues, se couvrent la face de leur tablier. »

« Vers le même temps, Marie Rivier, qui savait, comme elle le dit elle-même, « à peu près tout », surprit, sans que personne l'eût vue venir, un groupe de jeunes gens et de jeunes filles au bois de Charlan. Nul n'osa fuir. Mlle Rivier, s'adressant aux jeunes filles, leur représenta, avec tant de force, l'inconvenance et la témérité de leur conduite, que, lorsqu'elle eut achevé de parler, il lui suffit d'un geste pour les faire toutes rentrer au bourg. Les jeunes gens ne furent pas moins dociles. Un seul se permit une parole injurieuse. Marie le regarda avec douceur et ne lui dit que ce mot : « Vous vous repentirez bientôt. » Or, le soir même, ce jeune homme, accompagné de son parrain, vint demander pardon à l'intrépide vierge. »

A tant de fermeté et d'énergie, Marie Rivier savait unir la bonté la plus exquise. « Souvent, dit Marie Etienne, elle me donnait, comme à plusieurs autres, la charge de lui amener les jeunes filles qui s'étaient montrées un peu volages. Quand j'en avais introduit une dans sa chambre et fermé la porte, il m'arriva quelquefois, étant fort curieuse, d'écouter du dehors ce que Mlle Rivier lui disait, et même de regarder par la chatière. Elle faisait à ces pauvres enfants une remontrance si forte et si douce en même temps, que je les voyais bientôt pleurer ; et pour ne pas les aigrir ou pour mieux gagner leur confiance, après les avoir ainsi grondées, elle leur donnait quelque bonne chose à manger ou leur faisait quelque petit cadeau. »

Elle redoutait, du reste, d'avoir à faire des réprimandes et cherchait à prévenir les fautes autant qu'elle le pouvait.

« Lorsqu'elle savait, dit Blanche Combette, qu'une jeune personne commençait à s'engager dans quelque fréquentation dangereuse, vite elle la faisait appeler, ou allait la chercher elle-même pour lui faire une bonne morale ; elle avait tant d'autorité, bien qu'à peine âgée de vingt ans, que toute la jeunesse de Montpezat la craignait, et pas un n'aurait voulu être surpris en faute par Mlle Rivier. » — « Je sais, dit Agnès Chastagnier, que les jeunes gens la respectaient et la craignaient plus encore que les jeunes filles. »

Les femmes elles-mêmes ne devaient pas rester en dehors de l'influence apostolique de la jeune institutrice. Dès l'ouverture de son école, elle s'était appliquée à intéresser les mères de famille aux progrès de ses élèves. Elle leur rendait compte assidûment des travaux de classe de leurs enfants, de leurs efforts dans la formation de leur caractère et dans la piété, « si bien que l'autorité

qu'elle exerça sur les pères et les mères, dit sœur Sophie, devint presque aussi grande que celle qu'elle avait sur les enfants. Ils entraient dans ses vues, ils approuvaient les punitions qu'elle infligeait parfois, lors même que ces punitions étaient sévères, et lorsque, par mutinerie, ce qui arriva plus d'une fois, une élève s'était échappée, les parents, avertis, ramenaient la fugitive, et lui faisaient accomplir eux-mêmes, en présence de Mlle Rivier, la pénitence marquée. »

Mais les mères de famille furent désireuses de profiter directement elles-mêmes des bonnes leçons qui avaient produit de si heureux fruits dans l'âme de leurs enfants. Elles demandèrent d'abord à Marie Rivier de vouloir bien, la veille des grandes fêtes, les aider à faire leur examen de conscience et les préparer à recevoir les sacrements. Ce fut l'occasion de quelques réunions qui, peu fréquentes d'abord, se renouvelèrent bientôt tous les dimanches.

« Je me rappelle, dit un témoin, que Marie Rivier réunissait les femmes de Montpezat tous les dimanches et jours de fêtes, dans une grande salle de la maison des tertiaires de Saint-Dominique. Sa parole nous faisait un grand bien. La sainte institutrice parlait comme un missionnaire, montrant surtout aux mères l'obligation qu'elles avaient de surveiller leurs enfants, et leur inspirant une grande crainte du compte qu'elles auraient à rendre à Dieu sur ce point. »

Ses instructions étaient très familières. Souvent, elle se bornait simplement à expliquer le catéchisme, mais elle l'expliquait si bien que l'on disait communément dans Montpezat : « C'est le Saint-Esprit qui l'inspire et qui parle par sa bouche. »

Il y avait dans la paroisse, concurremment avec la confrérie des tertiaires de Saint-Dominique, une confrérie des tertiaires de Saint-François. La pieuse société, saintement jalouse du bien qui s'opérait par Marie Rivier dans le Tiers-Ordre dominicain, sollicita le secours de son zèle, et la sainte jeune fille, qui avait dans son cœur une place pour toutes les œuvres de Dieu, sut trouver dans sa journée du dimanche, si chargée déjà d'occupations, une heure pour aller à la maison où se réunissaient les tertiaires de Saint-François, leur expliquer les règles de leur Ordre et leur apprendre à méditer (1).

1. Déposition de M. le chanoine Valette, curé de Montpezat. — Le Tiers-Ordre de Saint-François avait sans doute été établi à Montpezat par les Cordeliers, qui y avaient possédé anciennement un couvent.

« Je ne comprends pas, disait Cécile Rivier, comment Marie ne fut pas accablée sous le poids des travaux dont elle se chargea à Montpezat, durant les quatre années qui suivirent sa sortie du pensionnat de Pradelles. » Ce n'était là pourtant que le début d'une vie que nous allons voir de plus en plus dépensée pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ce qui soutenait le courage et les forces de la jeune chrétienne, c'était déjà cette flamme du zèle qui lui faisait dire, un jour, dans un épanchement intime : « La plupart des vertus me font défaut, mais pour le zèle, par la grâce de Dieu, je crois l'avoir (1) ! »

1. Témoignage de sœur Aloysia.



CHAPITRE VII

LES PREMIÈRES ŒUVRES D'APOSTOLAT AUPRÈS DES ENFANTS ET DES PAUVRES.

1789-1790.

Marie Rivier est chargée de préparer les enfants à la première Communion. — Son zèle et son dévoûment dans cette œuvre. Heureux résultat qu'elle en obtient. — Profond souvenir laissé à Montpezat par la cérémonie de la première Communion de 1789. — Traits de charité envers les pauvres : sa libéralité, services qu'elle rend aux indigents. — Elle recueille sa première orpheline. — Sa vie d'oraison au milieu de tant de travaux. — Ce que la Vénérable Mère entendait par vie d'oraison ou de prière. — Faits merveilleux rapportés par des témoins contemporains.

Depuis qu'elle avait ouvert une école à Montpezat, Marie Rivier s'était occupée avec un soin tout spécial des élèves de sa classe qui se préparaient à leur première Communion. Prenant à part celles à qui une instruction trop négligée ne permettait pas de suivre les leçons du catéchisme paroissial, elle les avait, à force de patience, si bien formées à la piété et à la connaissance de la religion, que bientôt M. le curé se déchargea sur elle du soin de catéchiser les jeunes filles. Son autorité sur les petits garçons n'était pas moindre. « Lorsque, disent les témoins contemporains, dans une procession ou dans une cérémonie quelconque, M. le curé ou l'un de ses vicaires ne parvenait pas à maintenir ce petit peuple dans l'ordre, ils en faisaient donner avis à Mlle Rivier. Celle-ci s'éloignait, pour un moment, de ses petites filles, et apparaissait au milieu des

petits garçons. Tout le monde aussitôt rentrait dans le devoir. » — « Il est vrai, dit la Vénérable Mère, que, dans le commencement, je dus en humilier quelques-uns, tirer à d'autres les oreilles, administrer, çà et là, des *soufflétons;* mais personne n'y trouvait à redire ; les parents y applaudissaient, et je n'ai pas connu un de ces enfants qui ne me soit demeuré très affectionné. »

Ce fut sans doute cet extraordinaire ascendant de Marie Rivier sur les enfants qui porta M. le curé de Montpezat, vers la fin de l'année 1789, à déclarer publiquement que désormais il confiait à la sollicitude de la pieuse institutrice les catéchismes de préparation à la première Communion pour les enfants de l'un et de l'autre sexe; qu'il s'en rapporterait à elle uniquement, sans autre examen, décidé à admettre ceux qu'elle aurait admis, à refuser ceux qu'elle aurait refusés. « Dès le lendemain, dit sœur Sophie, une troupe nouvelle d'enfants se présenta à l'école, et Mlle Rivier commença à les instruire. Cette œuvre, jointe à ses autres occupations, lui laissait à peine le temps de prendre un pauvre repas. Mais elle s'y livra avec une telle générosité et de si grand cœur, que Dieu, qui *aime ceux qui* lui *donnent avec joie*, ne refusa pas à sa courageuse Servante toutes les forces dont elle eut besoin pour accomplir la tâche qu'il lui imposait. » La bénédiction divine ne se fit pas attendre. Tout ce petit monde, au dire des témoins, revenait chaque jour avec un nouvel empressement, toujours avide d'entendre les explications du catéchisme et les instructions de la jeune institutrice, toujours prêt à s'acquitter fidèlement des pratiques de piété qui lui étaient suggérées. Les garçons ne donnèrent pas moins de contentement que les filles à Mlle Rivier, qui ne se lassait pas d'admirer leur politesse, leur réserve et leur modestie.

Quand la première Communion fut proche, les exercices de piété devinrent plus nombreux. « Tous les matins, dit Blanche Combette, nous allions en bon ordre à la messe, et tous les soirs nous retournions dans le même ordre à l'église, pour y réciter la prière en commun ; le vendredi nous faisions les stations du Calvaire. »

Le jour de Pâques, fixé pour la première Communion, étant arrivé, Marie Rivier mit tous ses soins à rehausser le plus possible le caractère solennel de la cérémonie.

Cette première Communion de 1789 fut la dernière de celles qui précédèrent la Révolution. De longues années devaient s'écouler avant qu'une cérémonie de ce genre pût se renouveler publiquement dans

la paroisse. Cette circonstance, non moins que la solennité donnée à la fête par le zèle de Marie Rivier, en avait gravé tous les détails dans le souvenir des habitants de Montpezat. Les jeunes filles étaient vêtues de blanc et portaient une couronne sur la tête. Les garçons avaient des aubes blanches avec des écharpes de couleur. Leur recueillement égalait celui des filles. Plusieurs avaient appris de petits discours, qu'ils débitèrent en public, à l'édification de tout le monde. Mais l'émotion fut à son comble lorsqu'une des premières communiantes vint, au nom de tous, demander pardon de leur vie passée. Elle le fit d'un air si pénétré et d'une voix si touchante, que les assistants, attendris, éclatèrent en sanglots.

En 1837, peu de mois avant la mort de la Vénérable Mère, un vieillard vint à pied de Montpezat frapper à la porte du couvent de Bourg-Saint-Andéol. Il avait appris la maladie grave de la Servante de Dieu et voulait, disait-il, la remercier une fois encore sur la terre. « J'allai, dit sœur Sophie, lui faire accueil au nom de notre Mère : « Oh ! me disait le bon vieillard, quelle sainte que la Mère Rivier ! Elle ne s'épargnait pas : nous allions chez elle, le matin, à midi, le soir ; nous la trouvions toujours disposée à nous instruire, et elle nous disait des choses qui nous pénétraient si fort qu'elles sont demeurées gravées dans ma mémoire : s'il m'arrive de passer des nuits sans sommeil, j'occupe mes heures de veille à méditer sur les instructions qu'elle nous donna. »

« Le bon vieillard poursuivit : « Accordez-moi la consolation de voir un moment la Mère Rivier. » Je lui répondis que, dans l'état où l'avait réduite la maladie, elle ne pouvait recevoir personne ; mais il insista tellement, promettant qu'il ne fatiguerait pas la malade, que je fus obligée de me rendre à ses désirs et d'aller prévenir notre Mère. L'excellent homme, introduit, n'eut que la force de dire : « Vous m'avez fait faire ma première Communion... je mourrai content de vous avoir vue ! » Les sanglots étouffèrent sa voix, et il se retira fondant en larmes (1). »

M. Valette, curé de Montpezat, constate que les personnes qui

1. Ce vieillard s'appelait Jean Delubac. Il vivait encore en 1846 et put venir témoigner devant les juges ecclésiastiques. Sa déposition émue commence par ces mots : « J'ai toujours fait ma communion pascale depuis mon enfance, j'ai même le bonheur de me confesser et de communier plusieurs fois chaque année. J'ai connu la Mère Rivier à Montpezat tout le temps qu'elle y a résidé, et ma vénération, mon estime, mon affection pour elle, ont été et seront toujours très grandes, parce que, si j'ai bien fait ma première Communion, c'est à elle que j'en suis redevable. »

avaient été formées aux catéchismes de Marie Rivier conservaient de ses leçons un si profond souvenir que ses paroles, ses maximes semblaient s'être gravées en traits ineffaçables dans leur mémoire.

Ce même souvenir était resté, d'une manière non moins vivante, dans l'âme de la Vénérable Mère. « De tout ce que j'ai fait dans ma vie, disait-elle dans ses dernières années, rien ne me console tant que d'avoir, pendant ma jeunesse, travaillé à instruire, à élever dans la piété quelques enfants qui sont devenus plus tard de bons chrétiens. »

Dans le cœur de Marie Rivier, comme dans celui du divin Maître, le zèle pour le salut des âmes n'alla jamais sans la compassion pour les misères du corps. Nous l'avons vue manifester ces sentiments dès sa plus tendre jeunesse. Son école était déjà une œuvre de charité, puisqu'elle n'exigeait rien de personne, se contentant de la rétribution qu'on lui offrait, et qu'en fait la majeure partie de ses élèves recevait gratuitement d'elle le bienfait de l'instruction. Elle ne se borna pas là. S'apercevait-elle qu'une enfant manquait de linge ou portait des vêtements trop usés, on la voyait rapiécer le vêtement de ses mains, donner de son propre linge, consacrer au besoin ses petites économies à en acheter, et, quand elle était à bout de ressources, solliciter la générosité de sa mère et d'autres personnes charitables.

Les aumônes ne s'adressaient pas seulement aux enfants qu'elle instruisait, mais encore à toutes les personnes pauvres de la paroisse. « Qui sait, dit un témoin, combien de filles et de femmes pauvres ont reçu d'elle toutes sortes de vêtements ! »

« Un jour, dit Jeanne Breysse, nous étions en classe, on vint lui dire qu'une personne n'avait pas de chemise et qu'elle priait qu'on lui en donnât une. Elle sortit à l'instant, se retira dans une chambrette, et revint bientôt portant le vêtement demandé dans son tablier. Je suis sûre que c'était l'unique chemise qui lui restait. »

Comme saint Paul, Marie *dépensait sa vie, elle se dépensait elle-même pour le prochain*, car elle donnait aux pauvres, non pas seulement son argent, mais son temps et ses soins. « Il y a encore à Montpezat, disait sœur Adélaïde, une pauvre femme qui, dans son enfance, fut souvent peignée par notre Mère. » — « Je la surpris un jour, raconte Hélène Tourette, occupée à nettoyer la tête dégoûtante d'un pauvre. Je ne pus contenir une exclamation : « Quoi ! m'écriai-je, vous peignez les pauvres ! » Elle me regarda en

souriant, puis continua son travail et ne dit que ces mots : « Il faut bien être la mère des pauvres. »

C'est à cette époque qu'elle recueillit sa première orpheline. « Un jour, raconte M. Valette, elle rencontra dans une rue de Montpezat la jeune Rose Rognon : c'était une orpheline, errant à l'abandon. La Servante de Dieu l'adopta dès ce jour, lui donna les soins les plus répugnants et fournit à tous ses besoins. »

Une jeune personne de Montpezat montrait un jour une jolie bourse bien garnie. « Et vous, dit-elle, en s'adressant à Marie Rivier, votre bourse, où est-elle ? » La charitable jeune fille se mit à sourire et avoua, dans sa simplicité, que sa bourse était tout entière sur la tête et sur les épaules des pauvres.

Au milieu de tous ces travaux, son plus dur sacrifice était de ne pouvoir donner assez de temps à la prière. A vrai dire, c'était là sa seule peine. Faire la classe et secourir les pauvres, même au prix des plus rudes fatigues, c'était son bonheur. « Il m'est plus d'une fois arrivé en ce temps, raconte-t-elle, tandis que j'allais faire ma classe, de tomber de faiblesse en chemin, mais je me relevais dès que je pouvais respirer, je continuais ma route, et, arrivée au milieu de mon petit monde, j'oubliais tout. » Quant à l'obligation où elle se trouvait presque à chaque instant d'interrompre ses fervents entretiens avec Dieu, c'était là pour elle le sujet d'une tristesse indicible. Nous rencontrons, il est vrai, dans la déposition d'une de ses anciennes élèves, Blanche Combette, cette parole: « Notre bonne maîtresse était en prière tous les instants de sa vie. » Ce témoignage ne dément point celui de la Vénérable Mère. Si elle quittait un moment le recueillement extérieur, elle conservait dans son âme l'esprit de prière. Marie Rivier mettait en pratique ce qu'elle devait plus tard, avec une connaissance plus profonde des voies spirituelles, enseigner à ses filles : « Mes enfants, si vous ne devenez des filles de prière, vous ne ferez rien de bien dans votre vocation. Ne dites pas que vos occupations sont trop dissipantes. Saint François Xavier, saint François de Sales, votre patron saint François Régis, étaient bien plus sérieusement occupés que vous. Ils étaient cependant des hommes de prière. Tandis que l'esprit et le corps travaillent, le cœur ne peut-il pas faire son ouvrage ?... Nous ne pouvons éviter le péché et persévérer dans la mortification que par la prière, c'est-à-dire par les gémissements du cœur, l'esprit de componction, le recueillement, la défiance de soi-même et la confiance en Dieu : car

qui dit prière, dit tout cela. L'esprit de prière est un cri, un soupir continuel vers Dieu, et c'est la plus grande grâce que Dieu puisse faire à une âme que de la maintenir dans cet état. »

Rien peut-être, mieux que cette page toute vibrante de l'éloquence des saints, ne peut nous dépeindre l'état de l'âme de Marie Rivier au milieu de ses œuvres de Montpezat. Ce soupir continuel vers Dieu se manifestait souvent chez elle sous forme d'oraison jaculatoire. « Notre maîtresse, dit Marie Grasset, avait sans cesse à la bouche des aspirations pieuses comme celle-ci : « Tout pour l'amour de vous, ô mon Dieu ! » Cet esprit de prière s'alimentait chaque jour par la réception de la sainte Eucharistie : « Je puis certifier, dit Marie Etienne, que pendant tout le temps qu'elle est restée à Montpezat, elle s'est approchée presque chaque jour de la sainte Table. »

Mais le même témoin va nous révéler, sur l'oraison de la Vénérable Mère, des détails d'un caractère plus extraordinaire.

« J'avais dix ans, et je fréquentais l'école de Mlle Rivier, lorsque, un jour, l'heure de la classe ayant sonné et notre maîtresse n'arrivant pas, j'eus la curiosité d'aller à la porte de sa chambre et de regarder par la chatière ce qu'elle faisait ; je la vis couchée sur le plancher, le visage et les yeux tournés vers le ciel, les mains jointes et dans un état si frappant de piété et de ferveur que je me le rappelle parfaitement quoiqu'il y ait de cela bien des années. J'ai pensé depuis qu'elle était dans une véritable extase. »

« Je sais, dit Blanche Combette, qu'on l'avait, plusieurs fois, vue par la chatière, étendue à la renverse dans sa chambre, couverte d'un drap comme si elle avait été ensevelie. Nous pensions qu'elle agissait ainsi vraisemblablement pour que la pensée de la mort lui fît une plus forte impression. »

Marie Grasset raconte que, l'ayant aperçue dans la même attitude, elle la crut morte et s'éloigna en poussant des cris. « Mais, poursuit-elle, des tertiaires de Saint-Dominique, ayant appris le sujet de ma frayeur : « Tenez-vous tranquille, me dirent-elles, elle n'est pas morte. » Ce qui me surprit beaucoup, c'est que les Sœurs ne se dérangèrent pas pour aller vérifier ce que j'avais dit ; d'où j'ai conclu depuis qu'elles avaient elles-mêmes souvent observé le fait et que cette manière de prier était habituelle à la Vénérable Mère. »

Ces dépositions furent faites en 1846. A cette époque, plusieurs autres témoins des mêmes faits n'étaient plus de ce monde ; mais

M. le chanoine Valette, curé de Montpezat, qui avait recueilli leurs témoignages, les rapporte ainsi : « Ces personnes m'ont raconté qu'elles virent plusieurs fois Mlle Rivier à genoux dans sa chambre, ayant les mains jointes devant la poitrine, les yeux élevés vers le ciel, le visage calme et serein, et si profondément abîmée en Dieu qu'elle n'entendait rien de ce qui se passait autour d'elle, quoiqu'on l'appelât à haute voix. Elles la virent d'autres fois les yeux élevés vers le ciel et ruisselant de larmes, les bras en croix, le corps dans un état d'immobilité complète ; ce qui faisait dire dans la ville qu'elle avait des extases et qu'elle était une sainte. Bien plus, quelques-unes de ces personnes ont affirmé que, regardant à travers les fentes de la porte de sa chambre, elles virent plusieurs fois la Servante de Dieu, en prière, élevée de deux *pans* au-dessus du sol. »



CHAPITRE VIII

SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS.

1790-1792.

M. Agreil, curé de Saint-Martin-de-Valamas. — Il appelle Marie Rivier dans sa paroisse. — La population de Montpezat s'oppose, une première fois, à son départ. — Œuvres de Marie Rivier à Saint-Martin. — Ses prédications populaires ; le bien qu'elles opèrent. — Sa modestie angélique. — Son extrême réserve à cet égard. Deux incidents : le jeune audacieux souffleté, la demande en mariage. — A la simplicité de la colombe, elle joint la prudence du serpent. — Maladie de Marie Rivier ; témoignages éclatants de sympathie qu'elle reçoit de la population tout entière. — Sa mère la ramène à Montpezat.

« LE zèle des enfants de Dieu, disait un jour à ses filles la Vénérable Supérieure de la Présentation, doit être comme l'avarice des gens du monde, dévorant et insatiable ! Tant que nous saurons qu'il y a un coin de terre où Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas connu et aimé comme il doit l'être, nous n'aurons pas le droit de rester en repos ! » Tels étaient les sentiments qui animaient déjà l'humble institutrice de Montpezat. « Au milieu des succès dont Dieu bénissait ses travaux, raconte M. Hamon, Mlle Rivier souffrait de n'en pas faire encore assez pour répandre partout la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, et son zèle croissait avec ses fatigues. Or, il y avait, à quelque distance de Montpezat, une grande paroisse nommée Saint-Martin-de-Valamas où la jeunesse, délaissée sans instruction, allait se perdant tous les jours davantage, et la religion disparaissait d'une manière effrayante (1). »

1. *Vie de Madame Rivier*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, p. 29.

Le nouveau curé de la paroisse, M. Agreil, avait connu, comme vicaire à Montpezat, les œuvres de zèle de Mlle Rivier. « Convaincu que le meilleur moyen de régénérer son peuple était d'attirer auprès de lui une si précieuse institutrice, il lui proposa de venir se fixer à Saint-Martin, et lui écrivit à ce sujet une lettre pressante où il lui exposait combien ce théâtre serait plus digne de son zèle, combien la gloire de Dieu et la religion y gagneraient davantage. A un tel langage, le cœur de Mlle Rivier n'avait pas de résistance à opposer ; elle accepta la proposition. Mais plusieurs difficultés contrariaient son départ immédiat : d'un côté elle devait trois cents francs d'un emprunt fait pour secourir les pauvres, et elle ne pouvait partir sans avoir acquitté sa dette ; d'un autre côté elle connaissait l'opposition que les habitants de Montpezat mettraient à son départ, et elle ne savait comment s'y soustraire. Elle fit part de ces deux obstacles au curé de Saint-Martin, et celui-ci leva la première difficulté qui l'arrêtait, en payant la dette de ses propres deniers ; il ne restait plus à surmonter que l'opposition des habitants : désespérant du succès d'une négociation, il crut plus sage de dépêcher tout simplement un envoyé à Montpezat pour lui amener Mlle Rivier, sans demander l'agrément de personne ; mais les habitants ne se furent pas plus tôt aperçus du sujet du voyage, qu'ils accablèrent l'envoyé de reproches et de menaces, le contraignirent de s'en retourner, et tinrent jusqu'à son départ Mlle Rivier renfermée dans une maison particulière. Elle resta donc encore quelque temps à Montpezat ; mais pressée par son zèle qui l'appelait dans un champ plus hérissé de ronces et d'épines, où il y avait plus à travailler et à souffrir, elle crut ne pouvoir différer davantage, et partit en secret, sans prévenir personne (1). »

Ses travaux à Saint-Martin furent ceux qui l'avaient occupée à Montpezat. Les enfants, les jeunes filles, les mères de famille, les pauvres exercèrent l'infatigable activité de son zèle. Faire le tableau de ces œuvres, serait répéter ce que nous avons dit aux précédents chapitres. Un seul témoignage suffira à faire comprendre tout le bien qui fut opéré par Marie Rivier pendant son séjour dans cette paroisse : « En 1808, dit sœur Caroline, j'eus le bonheur d'accompagner notre Vénérable Mère à Saint-Martin-de-Valamas. Je ne saurais exprimer quel fut le bonheur de M. le curé, M. Agreil, celui-là

1. *Vie de Madame Rivier*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, p. 30-31.

même qui l'avait appelée autrefois à fonder une école dans la paroisse, et qui avait été le témoin, là comme à Montpezat, des merveilles opérées par sa charité. La joie des habitants ne peut se dire. Tous se pressaient autour d'elle comme des enfants qui revoient une mère tendrement chérie. Les femmes lui présentaient leurs enfants et lui rappelaient les instructions qu'elles avaient entendues. Je n'avais jamais rien vu d'aussi touchant, j'étais attendrie jusqu'aux larmes. »

L'œuvre des instructions du dimanche aux femmes et aux jeunes filles prit surtout à Saint-Martin un développement extraordinaire. C'est là que Marie Rivier commença à déployer ces étonnantes qualités oratoires qu'elle devait utiliser bientôt pour le bien des âmes, au milieu des paroisses privées de leurs pasteurs. On était en 1791, l'agitation révolutionnaire se faisait à peine sentir dans un pays aussi religieux, aussi éloigné des grands centres que Saint-Martin-de-Valamas. Mais l'âme de Marie Rivier, pressentant de graves périls, redoublait de zèle. Son éloquence, telle que nous la dépeignent les témoins, est bien déjà celle que nous révéleront les notes prises plus tard, avec une fidélité scrupuleuse, à ses instructions : tour à tour familière, enjouée, grave, incisive, émaillée d'anecdotes et de traits piquants, puis s'élevant soudain au pathétique le plus émouvant, excitant les rires ou les larmes suivant les circonstances, mais captivant toujours l'attention de l'auditoire, pour le détourner du péché et pour l'élever à Dieu. On accourait en foule, disent les Mémoires ; plus on avait entendu la pieuse institutrice, plus on désirait l'entendre. Les sujets de ses instructions étaient toujours l'explication des commandements de Dieu et de l'Église, la manière de bien faire ses actions ordinaires et de bien recevoir les sacrements, surtout de se bien confesser. La forme variait à l'infini ; c'était tantôt un dialogue, tantôt une histoire ou une parabole, tantôt une sorte de drame. Elle mettait souvent en scène un personnage, réel ou imaginaire, dont les actes bons ou mauvais lui fournissaient le sujet de leçons toujours appropriées aux dispositions de son auditoire. « Eh bien, disait-elle, que pensez-vous de telle parole, de telle action ? N'aurait-il pas mieux valu agir de telle manière ? N'est-ce pas contraire à tel commandement ? » Tout cela était dit en un langage vivant, imagé, où la foule retrouvait ses comparaisons populaires, parfois exprimées avec toute l'énergie et toute la couleur locale de son patois. « Les succès dont ces instruc-

tions furent suivies, dit sœur Sophie, prouvèrent la sagesse du zèle qui les inspirait. Les bonnes femmes, en entendant Mlle Rivier, étaient souvent comme transportées du désir de mettre aussitôt en pratique ce qu'elle venait de leur développer, car Dieu lui avait donné le talent de mêler à tout ce qu'elle disait une force entraînante. »

En même temps que Dieu développait ainsi en elle, en vue de son futur apostolat, les dons extérieurs qui devaient être les puissants instruments de son zèle, il affermissait en son âme les vertus solides qui allaient bientôt lui être plus que jamais nécessaires.

Parmi les vertus de Marie Rivier, il en est une sur laquelle le témoignage unanime des personnes qui l'ont connue forme comme un concert d'admiration. L'une d'elles a résumé en ces mots l'impression de tous : « Sous le rapport de la modestie, dit-elle, Marie Rivier, dès son enfance, a toujours été considérée par tout le monde comme un ange. » L'ombre seule du mal, de l'occasion du mal, la fit toujours trembler. A l'âge d'environ quatorze ans, elle avait assisté à un repas de noce. A la fin du repas, quelques invités commencèrent une de ces danses du vieux temps auxquelles la modestie chrétienne n'avait presque rien à reprendre ; mais la conscience de l'enfant n'avait pu en supporter le spectacle. C'est elle-même qui raconta le fait à sœur Marie. « J'éprouvai, dit-elle, une peine si grande que je me mis à pleurer, mais personne ne sut le motif de mes larmes. » Lorsque, dix ans plus tard, à Saint-Martin-de-Valamas, la jeune institutrice expliquait les commandements de Dieu, plus d'une fois, des jeunes filles, des femmes vinrent lui ouvrir leur cœur, lui confier leurs peines de conscience et lui demander des conseils. « Elles me parlaient, dit-elle, presque comme on parle à un confesseur. Je les écoutais. Mais, ajoute-t-elle dans un aveu qui trahit son admirable innocence, parfois je ne comprenais pas ce qu'elles voulaient me dire, je leur faisais alors une même réponse : « Dites cela à votre confesseur, comme vous venez de me le déclarer à moi-même. »

Marie avait la simplicité de la colombe, il lui manquait peut-être quelque chose de la prudence du serpent. La Providence va lui ménager sur ce point une double leçon dont elle saura profiter.

La petite ville de Saint-Martin-de-Valamas était alors habitée par plusieurs familles de bonne bourgeoisie, parfaitement honorables et presque toutes unies par les liens de la parenté. Ces familles

organisaient souvent entre elles de joyeuses et honnêtes réunions où, la plupart du temps, le pasteur de la paroisse présidait. L'estime dont on entourait la jeune institutrice, l'esprit aimable qu'elle apportait dans la conversation, la firent vivement désirer dans ces assemblées. « Sans avoir, dit sœur Sophie, ni la vanité ni la frivolité si naturelles aux jeunes personnes, notre Mère, durant ces années de sa jeunesse, se tenait proprement, et comme elle aimait aussi beaucoup à se récréer, à rire et à faire rire, on était heureux de l'avoir dans les sociétés honnêtes. » De son côté, elle crut, pour d'excellentes raisons, pouvoir répondre, de temps en temps, aux invitations qui lui étaient faites ; elle n'acceptait cependant que lorsque M. le curé était lui aussi invité.

L'enjouement, les apparences extérieures de la jeune fille trompèrent, parait-il, un jeune homme de Saint-Martin-de-Valamas. Poussé par de malicieux camarades, il s'avise, au milieu d'un jeu, de s'approcher comme pour lui donner un baiser ; mais il reçoit aussitôt de la jeune fille, surprise d'une pareille audace, un soufflet si brusquement et si vigoureusement appliqué, que toute l'assemblée en demeure dans la stupeur. « Le pauvre garçon, disent les témoins, fut si confus qu'il ne dit plus un mot ; il baissa les yeux et garda un morne silence jusqu'à la fin de la soirée. » Ce jeune homme devint un des personnages les plus honorables de Saint-Martin-de-Valamas ; il eut souvent, depuis, l'occasion de rencontrer la Vénérable Mère, mais on remarqua qu'il ne lui parla jamais qu'avec le plus profond respect et en peu de mots.

A la suite de cet incident, Marie, comprenant que la vie de piété qu'elle désirait mener s'allierait difficilement avec la fréquentation des sociétés du monde, même les plus honnêtes, résolut de ne plus fréquenter d'autre maison que celle du curé de la paroisse, mais là même l'attendait une nouvelle expérience, qui devait l'amener à une séparation du monde plus complète.

Vers le milieu de l'année 1791, quelques agitations politiques, suscitées par les graves événements de la capitale, s'étaient manifestées à Saint-Martin-de-Valamas. Quoique aucun trouble sérieux ne s'y fût encore produit, la municipalité prévoyante sollicita du Directoire de Privas l'envoi de quelques soldats pour assurer l'ordre. Une compagnie du 40e régiment d'infanterie, ci-devant Soissonnais, commandée par M. d'Escoffin-Barbeuf, y fut envoyée.

Le rôle de M. Agreil fut, avant tout, dans ces circonstances, celui

de la conciliation et de la paix. Pour calmer la surexcitation que l'arrivée de la petite garnison venait de produire sur les esprits, le bon curé prit à tâche d'attirer chez lui, à la veillée, les jeunes officiers de la compagnie en même temps que les notables habitants de la paroisse, espérant faciliter par là les relations, d'abord difficiles, entre la population et la garnison. Ils y rencontrèrent quelquefois la pieuse institutrice. « Or, dit sœur Sophie, un de ces jeunes officiers, charmé du caractère enjoué de notre Mère et de sa conversation pleine d'esprit, eut la pensée de lui faire des propositions de mariage. Il ne lui en parla pas, il se contenta de lui faire connaître ses vues par une lettre dont la convenance était irréprochable. La surprise de la jeune fille fut grande, au-delà de toute expression. Pensant que sa légèreté était peut-être la cause d'une pareille démarche, elle en pleura amèrement. » Elle ne répondit point, déchira la lettre, et, se prosternant devant son crucifix, fit à Dieu une promesse qu'elle tint jusqu'à la fin de ses jours ; ce fut celle de s'éloigner désormais autant que possible des assemblées du monde et de garder, même dans ses relations avec les prêtres les plus vénérables, la tenue modeste et réservée qui sied à une vierge chrétienne.

Dieu permit sans doute, au début de l'apostolat de Marie Rivier, les deux expériences que nous venons de raconter, afin d'inspirer à la future Fondatrice de la Présentation de Marie cette inflexibilité rigoureuse qu'elle apporta plus tard dans le gouvernement de sa Congrégation, sur la réserve absolue que doit garder, en toute circonstance, dans ses relations, dans ses démarches et dans ses paroles, une âme consacrée à Dieu.

Les travaux toujours croissants de son zèle, et peut-être aussi les soucis que faisaient naître en elle les nouvelles des attentats que l'impiété commençait à multiplier dans les grandes villes, furent la cause d'une maladie grave dont la Servante de Dieu fut atteinte au commencement de l'année 1792.

Cet accident fit éclater les sentiments de sympathie et de reconnaissance de la population à son égard. « Grands et petits, tout le monde fut ému. Les soins les plus attentifs et les plus assidus lui furent prodigués. Elle ne manqua pas de gardes : toutes les filles et femmes de Saint-Martin, même celles des villages environnants, venaient s'offrir pour veiller auprès d'elle et le faisaient avec les démonstrations du plus tendre attachement. Chacune lui apportait ce qu'elle pouvait imaginer lui faire plaisir ou lui être utile. Sa mère,

avertie du danger, accourut à Saint-Martin-de-Valamas, et vit avec joie les témoignages de respect, d'affection et d'estime que la population tout entière donnait à sa fille chérie (1). »

Tant de soins et de prières ne furent point perdus. Mlle Rivier put bientôt reprendre ses travaux ordinaires à Saint-Martin. Mais ce fut pour fort peu de temps. Ayant accompagné sa mère à Montpezat, elle y trouva ses anciennes œuvres près de déchoir, et comprenant que sa présence était nécessaire pour les relever, elle céda aux instances de la population et se fixa de nouveau dans son pays natal.

Le séjour de Marie Rivier à Saint-Martin-de-Valamas avait duré vingt mois. Les œuvres qu'elle y laissait avaient assez de vitalité pour être à l'abri de tout péril immédiat, sous la direction d'un prêtre aussi dévoué que M. Agreil. La situation qu'elle trouvait à Montpezat était autrement inquiétante et allait lui demander toute la générosité de son âme d'apôtre.

1. Mémoires de sœur Sophie.



CHAPITRE IX

LES PREMIERS ORAGES DE LA RÉVOLUTION ET LE SCHISME CONSTITUTIONNEL.

1790-1793.

La Révolution : premières manifestations révolutionnaires à Paris ; leur écho dans le Vivarais ; l'assemblée de Villeneuve-de-Berg ; courtes illusions. — Les mesures prises contre l'Église catholique ; *la Constitution civile du Clergé.* — Attitude de l'évêque de Viviers. — Portrait de M. de Savine. — Belle attitude du clergé de Viviers. — Défection du curé de Montpezat. — La persécution dans le département de l'Ardèche, dans la commune de Montpezat. — Courageuse conduite de Marie Rivier : elle réunit les fidèles et soutient leur courage ; elle seconde le zèle des prêtres fidèles auprès des malades et des mourants. — Elle échappe à tous les dangers. — L'exhortation au martyre et les jeunes gens de Montpezat. — Elle reprend ses œuvres anciennes. — Sa vigueur dans la répression des désordres : la jeune fille arrachée au bal. — Sa charité : elle accueille dans sa demeure une pécheresse. — Elle fait de sa maison une sorte de couvent.

PENDANT qu'à Montpezat et à Saint-Martin-de-Valamas la future Fondatrice de la Présentation de Marie multipliait les œuvres de son zèle, d'importants événements s'étaient accomplis dans la capitale de la France.

Le 4 mai 1789, les trois ordres de la nation, convoqués par le roi Louis XVI « pour proposer, remontrer, aviser et consentir » à ce

qui pourrait être utile au bien de l'État, s'étaient réunis dans l'église de Saint-Louis à Versailles. Le mot de liberté, prononcé par un évêque du haut de la chaire, souleva une tempête d'applaudissements. Le mouvement était donné. A partir de ce moment, les événements les plus graves se précipitèrent : serment du Jeu de Paume du 20 juin 1789, brusque abolition des privilèges dans la nuit du 4 août, institution de la fête de la Fédération, célébrée le 14 juillet 1790 au chant du *Ça ira*, enfin pompeuse et révolutionnaire *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* Les États-Généraux avaient fait place à l'Assemblée Nationale. Celle-ci s'était transformée en Assemblée Constituante. Des hommes, dont quelques-uns étaient illustres par la naissance, l'éloquence ou le savoir, mais dont la plupart étaient aveuglés par les maximes d'une fausse philosophie, entreprenaient follement de régénérer la France en rompant avec toutes ses traditions nationales et chrétiennes.

Des esprits généreux purent au début s'illusionner quelque temps sur la portée du mouvement qui se produisait. Les historiens du Vivarais nous ont laissé le tableau de l'enthousiaste assemblée tenue, en 1789, à Villeneuve-de-Berg, dans la chapelle des pénitents, par les trois ordres de la province. M. Delière, procureur du roi, vint demander à la réunion, dans le style emphatique du temps, de coopérer à la *résurrection générale ;* M. de Barruel, lieutenant général de la sénéchaussée, promit de travailler à *régénérer le bonheur public ;* puis, au milieu des acclamations unanimes, les deux chefs de la noblesse, M. de Vogüé et M. d'Antraigues, déclarèrent solennellement qu'ils renonçaient « à tous les privilèges qu'ils tenaient de leurs baronnies. »

L'assemblée du Vivarais crut un moment, elle aussi, suivant les expressions d'un historien, « changer le monde et le cœur humain, secouer le poids de misère du passé, et entrer dans la félicité définitive. »

L'illusion dura peu. La religieuse population de l'Ardèche apprit bientôt avec tristesse que le nouveau pouvoir dirigeait ses principales menées contre le catholicisme. Le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques furent mis à la *disposition de la nation ;* un décret du 13 février 1790 supprima les vœux monastiques; le 13 avril 1790, la religion catholique cessa d'être reconnue comme religion de l'État, et, pour mettre le comble à ces attentats, le 24 août de la même année fut promulguée, sous le nom de *Constitution civile du Clergé*,

une loi manifestement contraire aux principes les plus essentiels de la foi et de la discipline de l'Église.

L'Assemblée Législative, qui succéda, le 1er octobre 1791, à l'Assemblée Constituante, en aggrava encore les rigueurs. La loi du 6 avril 1792 porta suppression de tout costume ecclésiastique et « de toute Congrégation ou Association quelconque de piété ou de charité » ; et celle du 26 août 1792 condamna tout prêtre *réfractaire*, c'est-à-dire convaincu d'avoir refusé de prêter un serment contraire à sa conscience, à la peine de la déportation.

On sait combien, lorsque l'exécution des lois persécutrices lui fut demandée, le clergé de France fut héroïque dans sa résistance. Sur soixante mille prêtres, plus de cinquante mille n'hésitèrent pas à subir la déportation ou à s'exposer à la mort en exerçant en secret leur saint ministère (1). Sur cent trente-huit archevêques ou évêques en exercice, cent trente-quatre refusèrent d'apostasier, et l'on peut dire que la voix de l'épiscopat français se fit entendre dans la noble déclaration de l'évêque de Senez : « Ne nous obligez pas à trahir notre ministère. Notre vie est aux hommes, notre âme n'est qu'à Dieu. La voix de nos ancêtres dans l'Église que nous occupons nous parle plus haut que vous. La loi divine nous oblige avant la loi humaine (2). » Quatre évêques seulement prêtèrent le serment constitutionnel. Les noms de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, et de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, appartiennent à l'histoire, qui a porté sur eux un jugement sévère. Le troisième prélat schismatique fut Louis-François de Jarente, évêque d'Orléans. Le siège de Viviers, qui venait de montrer à la France, en la personne de Mgr de Villeneuve, un de ses prélats les plus vénérables, fournit le quatrième évêque-jureur, M. de Savine.

Charles de la Font de Savine, qui devait expier ses égarements par une pénitence sincère, quoique tardive, ne fut ni un esprit méchant et sectaire, ni, à proprement parler, un pécheur ouvertement scandaleux. Issu d'une famille de très ancienne noblesse (3), il avait apporté en naissant le germe des plus belles qualités de l'esprit et du

1. Picot, *Mémoires*, t. VI, p. 71, notes.

2. Lettre de l'évêque de Senez du 10 décembre 1790. — V. *L'ancien Clergé de France*, par l'abbé Sicard. Paris, Lecoffre, 1894. T. II, p. 443.

3. Sur M. de Savine, voir l'excellente monographie : *Le Schisme constitutionnel dans l'Ardèche, La Font de Savine, évêque-jureur*, par Simon Brugal (Firmin Boissin). Toulouse, Privat, 1889.

cœur. Une éducation funeste compromit ces dons naturels. Sa mère, femme spirituelle et frivole, engouée des systèmes philosophiques du temps, ne sut lui inspirer que le goût des lectures dangereuses et des distractions romanesques. Les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau, qui fut son auteur de prédilection, remplirent de bonne heure son esprit d'idées fausses. Cadet de la famille et sacrifié à l'avenir de son frère, le marquis Victor-Amédée, il entra au séminaire (1) avec une foi ébranlée, et reçut les saints ordres avec une vocation douteuse. Le crédit de sa famille auprès de la Cour le fit élever, en 1778, à l'épiscopat. Il y apporta les habitudes du monde au milieu duquel il avait grandi, une distinction suprême, une intelligence peu commune, un goût immodéré du luxe, une inconcevable mobilité d'esprit dans sa conduite, et, dans son administration, les idées de réforme les plus bizarres, les rêveries philanthropiques les plus incohérentes.

L'acceptation de la Constitution civile du Clergé, l'abolition des saintes lois du jeûne, de l'abstinence et du repos dominical, le licenciement de tous les monastères d'hommes et de femmes, la suppression du catéchisme diocésain, remplacé par un manuel constitutionnel, tels furent les premiers actes de l'évêque-jureur (2).

1. Le séminaire d'Aix-en-Provence. M. de Savine était né à Embrun, le 27 février 1742, Il dut faire ses études classiques dans le collège très florissant que les Jésuites possédaient alors dans cette ville.

2. Le souverain Pontife ayant confié au saint archevêque de Vienne, Mgr d'Aviau, l'administration spirituelle du diocèse de Viviers, M. de Savine lutta longtemps pour conserver sa prétendue autorité ; finalement, abandonné de la grande majorité de son clergé, il se retira à Paris. Au milieu de ses égarements, il conserva toujours un fond de générosité et de bonté. Il eut même l'honneur d'être emprisonné pendant sept mois à la Conciergerie pour avoir essayé de soustraire à la mort un innocent. La miséricorde de Dieu, en considération sans doute de ses vertus naturelles, lui ménagea la grâce d'une conversion complète, et, par une touchante disposition de la Providence, sa mère, dont la coupable légèreté avait été une des causes de ses torts, devint un des instruments de son retour à Dieu.

En 1807, la grande dame philosophe, instruite par l'expérience et touchée de la grâce de Dieu, avait embrassé les pratiques d'une vie chrétienne et sévère. Agée de quatre-vingt-dix ans, elle vivait retirée en son château de Savine, dans le Dauphiné. Vers les premiers jours du mois de novembre de cette année, l'évêque-jureur frappa à la porte du château. La marquise s'avança au-devant de son fils, et, comme s'il eût été un étranger, lui demanda ce qu'il voulait. « Eh quoi ! répondit-il, ne reconnaissez-vous pas votre fils ? — Malheureux, reprit-elle, ne vous donnez plus ce nom ! Vous n'êtes plus mon fils depuis que vous avez renié notre Mere commune, la sainte Église de Rome ! — Hélas ! murmura l'évêque en pleurant, n'y a-t-il donc plus, dans le sein de l'Église, de pardon pour les coupables ? » Et, comme pour voiler les larmes qu'il versait, il couvrit son visage de ses deux mains, dont l'une, dit-on, était restée dans une agitation fébrile depuis qu'elle avait signé la Constitution civile du Clergé. Mme de Savine, vaincue par la douleur de son fils, l'introduisit dans sa maison en lui disant : « La demeure de vos pères sera encore la vôtre,

Dans de si pénibles conjonctures, l'attitude du clergé du Vivarais fut digne de sa vieille réputation de foi et de piété. Lorsque, le 6 février 1791, l'évêque traître à sa foi parut au haut de la chaire de la cathédrale de Viviers pour prêter le serment schismatique, dès les premiers mots de son discours, le chapitre, le séminaire, tous les ecclésiastiques de la ville, qui avaient été convoqués à la cérémonie, se retirèrent en silence (1).

Mais, hélas ! certaines qualités privées de l'évêque de Viviers, sa courtoisie, son aménité de caractère, sa générosité finirent par entraîner après lui, au moins momentanénent, un certain nombre de prêtres. Parmi ceux-ci se trouva le pasteur immédiat de Marie Rivier, le curé de Montpezat.

Le premier dimanche de septembre de l'an 1790, la sainte institu-

si vous voulez faire pénitence », et elle le conduisit dans une pièce étroite, servant de bibliothèque, où, pendant quarante jours, elle lui apporta du pain et de l'eau sans lui permettre de sortir. (V. *Pie VI dans les prisons du Dauphiné*, par A.-M. de Franclieu, un vol. in-8°, Bloud et Barral, et *Essai historique sur la ville d'Embrun*, par l'abbé Sauret, Gap, 1860, un vol. in-8°.)

Ce fut le commencement de la pénitence à laquelle le prélat repentant se condamna jusqu'à sa mort. A l'âge de soixante-dix ans, il vint habiter à Embrun l'hôtel de sa famille et il s'y livra aux austérités les plus rigoureuses pour un vieillard. « Il ne voulait, dit l'auteur de la *Vie de M. Vernet* (Mgr Dabert), d'autre société que Dieu et sa conscience : sa conscience, pour en effacer, à force de gémissements et de larmes, les souvenirs qui l'accablaient ; Dieu, pour implorer sans cesse sa miséricorde et se préparer un jugement favorable. Ses jeûnes furent continuels ; le peu de nourriture qu'il prenait était la plus pauvre, la plus grossière, et il la prenait dans une auge en bois. Ce qui lui restait de sa pension et de ses autres revenus, il le consacrait au soulagement des malheureux. Chaque jour, il faisait six heures de méditation, c'est-à-dire que son oraison était continuelle. Le sentiment de son indignité était si vif dans son âme qu'il ne voulut plus jamais remplir la moindre fonction épiscopale. Un jour l'évêque de Gap l'ayant prié de le suppléer dans une ordination : « J'en suis indigne ! j'en suis indigne ! » répondit-il. La dernière année de sa vie, pour se livrer à des pénitences plus austères encore, il se retira à Boscodon, abbaye voisine d'Embrun, où vivaient quelques Trappistes que la Révolution avait oubliés. C'est là qu'il mourut le 1er janvier 1815. Sa mort fut celle d'un saint. (V. *Armorial généalogique et biographique des Évêques de Viviers*, par l'abbé Aug. Roche, professeur au petit séminaire d'Aubenas, Lyon, 1894. T. II, p. 342, 343.)

Jamais, ni dans ses conversations, ni dans ses lettres, la Vénérable Mère n'a fait la moindre allusion aux égarements de Mgr de Savine, mais lorsqu'elle multipliait avec tant d'ardeur les pratiques d'expiation, lorsqu'elle y excitait si vivement ses filles, en s'écriant : « Une religieuse qui ne prie pas pour la conversion des pécheurs n'est qu'une moitié de religieuse », Dieu, sans doute, exauçant les prières de sa Servante, les faisait retomber en grâces abondantes sur l'âme de celui qui avait été son premier Pasteur.

1. Tous ces détails sont de tradition dans le clergé de l'Ardèche ; on les a recueillis de la bouche de vieux prêtres qui les tenaient de témoins oculaires. D'après quelques-uns, il serait resté, autour de l'évêque, cinq ou six ecclésiastiques, déjà gagnés et endoctrinés par lui.

trice avait eu la douleur d'entendre lire au prône (1), par le curé de sa paroisse, le texte de l'odieuse Constitution qui prétendait abaisser à la condition d'un simple pouvoir terrestre la divine hiérarchie du sacerdoce et de l'épiscopat. Elle y avait appris que désormais, de par la volonté de l'Assemblée Constituante, les cent trente-huit sièges épiscopaux de France étaient remplacés par quatre-vingt-quatre évêchés nouveaux, établis et divisés suivant le nombre et la circonscription des quatre-vingt-quatre nouveaux départements ; qu'à partir de ce jour archevêques, évêques et curés seraient nommés à l'élection par le peuple et que les nouveaux élus n'entreraient en fonctions qu'après avoir juré solennellement obéissance à la nouvelle Constitution.

Le 14 juillet 1792, le malheureux pasteur de Montpezat donna le dernier gage de sa soumission à la loi schismatique. Il couronna son apostasie en prêtant publiquement, au milieu des cérémonies d'une solennité civile, le serment constitutionnel (2).

Si, à plus d'un siècle d'intervalle, nous ne pouvons lire sans un frémissement d'horreur le récit de pareilles défections, il est difficile d'imaginer ce qui dut se passer dans une âme aussi profondément attachée à la sainte Église que celle de Marie Rivier lorsqu'elle fut témoin des scènes lamentables que nous venons de rappeler. Sans doute, à l'exemple de l'apôtre saint Paul (3), la Servante de Dieu sentait, à chaque nouvel outrage de l'impiété révolutionnaire, la flamme du zèle redoubler d'intensité dans son cœur. Mais, pour réagir contre une situation qui tenait à des causes aussi profondes et aussi générales, que pouvait une humble fille de la campagne ?

1. Des Lettres Patentes avaient imposé aux curés l'obligation de lire au prône les décrets de l'Assemblée Constituante. La plupart des curés s'abstinrent néanmoins de publier la *Constitution civile du Clergé*, dont l'esprit et la lettre étaient trop évidemment schismatiques.

2. « Ce jourd'hui, 14 juillet 1792, an quatrième de la Liberté, dit un procès-verbal conservé aux archives municipales, se sont présentés devant l'autel de la Patrie, les maire, officiers municipaux, juge de paix, gardes nationaux, curé et vicaires et la majeure partie des citoyens composant la commune de Montpezat, qui, assemblés en mémoire du grand jour qui a renversé le sceptre du despotisme, ont renouvelé le serment, au pied de l'autel, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale Constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, et de vivre libres ou mourir. »

Suivent trente à quarante signatures seulement, ce qui fait légitimement supposer que la majeure partie de la population, dont il est question dans le procès-verbal, ne tenait pas à prendre ouvertement la responsabilité de cette manifestation, et que la plupart y assistèrent en curieux.

3. V. *Actes des Apôtres*, chap. XVII, v. 16.

Toutes les œuvres qu'elle avait, au prix de tant de peines, fondées naguère dans son pays natal, se trouvaient menacées. La maison des Dominicaines du Chanton, où elle avait établi son école, venait d'être déclarée bien national. Son patronage de jeunes filles n'était pas moins en péril. La présence d'une garnison extraordinaire dans la petite ville de Montpezat (1) y entretenait un ferment funeste de dissipation : des réunions bruyantes, des bals publics avaient déjà déterminé la défection d'une partie de la jeunesse. Un des projets les plus chers au cœur de la pieuse institutrice, le groupement autour d'elle de quelques compagnes sous la forme d'une communauté religieuse, semblait devoir être mis à néant par la promulgation de la loi du 6 avril 1792, interdisant la formation « de toute association quelconque de piété ou de charité. »

Mais ce qui déconcerte les faibles exalte le courage des forts. Loin d'abandonner une seule de ses entreprises, nous allons voir Marie Rivier reprendre chacune d'elles sur une base plus large, et y ajouter, au fur et à mesure des besoins, les œuvres que nécessiteront les périls nouveaux.

Les difficultés à surmonter allaient être d'autant plus grandes qu'au schisme constitutionnel s'ajoutait l'agitation révolutionnaire : sans appui du côté de ceux qui auraient dû être ses protecteurs naturels, la Servante de Dieu allait se trouver en butte à des obstacles de toute sorte du côté des pires ennemis de la religion.

Aucune scène grave de violence ne s'était encore produite à Montpezat, mais des nouvelles de plus en plus alarmantes arrivaient de la capitale et des villes voisines du Vivarais.

Dans l'Ardèche, un soulèvement politique au camp de Jalès fut l'occasion des premières effusions de sang. Sur la paroisse de Berrias, aux limites du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère, au pied du château-fort de Banne, trente mille hommes, catholiques et royalistes, s'étaient levés, une croix rouge sur la poitrine, au cri de « Vive la religion ! (2) » Le 9 juillet 1792, en représailles de la prise du

1. La garnison fut composée d'abord d'une compagnie du 27e régiment d'infanterie, et, bientôt après, d'une compagnie de volontaires nationaux du bataillon nº 2 de la Haute-Garonne. (Arch. municip. de Montpezat.)

2. V. Firmin Boissin, *Le camp de Jalès*, p. 156. M. F. Boissin démontre, dans cette étude très documentée, que, des trois fédérations de Jalès, les deux premières composées de 30 à 40.000 hommes, en 1790 et 1791, eurent un caractère presque exclusivement catholique. La troisième, composée de 2.000 hommes seulement, en 1792, fut incontestablement un mouvement royaliste, mais elle mit au premier rang de son programme la

château de Banne par l'armée des fédérés, sept prêtres paisibles, qui s'étaient réfugiés à Naves, près des Vans, chez un de leurs confrères, y furent brusquement arrêtés. Le 12 juillet, les abbés Pradon et Boissin, saisis en même temps que le comte de Saillans, chef des royalistes, furent massacrés avec lui aux Vans. Ce fut le premier sang sacerdotal versé dans le Vivarais. Le lendemain, un détachement de gardes nationaux s'empara du vénérable chanoine de La Bastide et le conduisit à Joyeuse, où il fut tué par la populace devant la porte de l'église paroissiale. Le 14 juillet, un groupe d'assassins envahit violemment, aux Vans, la prison où étaient enfermés les sept prêtres arrêtés à Naves et deux autres ecclésiastiques écroués après eux. On les traîna sur les bords de la rivière et, les sabres levés, on leur demanda d'opter entre le serment et la mort. — « La mort ! » répondit une voix ferme et grave. C'était celle d'un vieillard, M. Bravard, prêtre de Saint-Sulpice, ancien directeur au Séminaire d'Avignon. A ce mot, les neuf confesseurs de la foi tombent à genoux et sont horriblement mutilés à coups de sabres et de haches (1).

Au mois de septembre 1792, les horribles massacres de l'Abbaye et des Carmes, à Paris, furent le signal de nouvelles violences. Le 23 avril 1793, la Convention décréta que « tous les ecclésiastiques séculiers, réguliers ou frères convers qui n'auraient pas prêté le serment prescrit par la loi du 21 août 1792, seraient embarqués et transférés sans délai à la Guyane française. Ceux qui rentreraient sur le territoire de la République seraient punis de mort dans les vingt-quatre heures. » Les exécutions qui suivirent ce décret montrèrent que ce n'étaient point là de vaines menaces. « Osez tout contre les prêtres, avait dit le conventionnel Voidel, vous serez soutenus. » Le représentant du peuple Joseph Boisset, délégué par la Convention nationale dans le département de l'Ardèche, faisant écho au mot d'ordre, écrivit aussitôt au Directoire de Privas : « Je

défense de la religion. En somme, l'insurrection vivaraise ne paraît pas avoir eu un caractere différent de celui que devait avoir plus tard, mais avec plus de succès, l'insurrection vendéenne.

1. V. *Saints et pieux personnages du Vivarais*, par M. l'abbé Mollier. — Privas, 1895, p. 167 et suiv. — Les neuf victimes des Vans furent MM. Bravard, Lejeune, Clémenceau, Bonijol, Montagnon, Faure, Drôme, Nadal et Novi. M. Lejeune était, comme M. Bravard, un Sulpicien du séminaire Saint-Charles d'Avignon. M. Novi, jeune prêtre de vingt-trois ans, avait été leur élève au même séminaire. Abattu par deux coups de hache, il reprit son bréviaire, échappé de ses mains, pour mourir en récitant le saint Office.

viens, investi de pouvoirs illimités, réprimer par tous les moyens possibles les manœuvres liberticides qu'emploient les ministres du culte salarié par la nation, et assurer aux vrais républicains la punition de ces conspirateurs qui, au nom d'un Dieu de paix, poignardent la Patrie (1). »

La commune de Montpezat possédait déjà une compagnie de « volontaires nationaux » que le Directoire de Privas y avait envoyée « pour en imposer aux malveillants et les empêcher d'agiter le brandon du fanatisme (2). » L'église paroissiale, fermée au culte dès la fin de l'année 1792, devint une grange ; la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié servit d'abord de salle de séances à la municipalité ; il fut délibéré plus tard, en 1794, qu'elle serait transformée en atelier pour la fabrication du salpêtre, « objet d'autant plus important qu'il devait servir à anéantir tous les tyrans (3). »

Tel était le triste état de la France, du département de l'Ardèche et de la paroisse de Montpezat au moment où Marie Rivier y reprenait avec courage ses œuvres anciennes, prête à y ajouter toutes celles que réclameraient les besoins nouveaux de ces temps malheureux.

Depuis quelque temps déjà, c'est elle-même qui nous l'apprend, un vague pressentiment semblait lui indiquer la grande mission que la Providence allait lui confier. « Au temps où toutes mes œuvres prospéraient à Montpezat, raconte-t-elle, quoique ma vie en fût tout occupée, je sentais au-dedans de moi un vif désir de procurer par de plus grandes choses la gloire de Dieu. Sans pouvoir bien démêler à quoi tendaient ces aspirations, elles me tourmentaient comme une inquiétude (4). » Elle ne pouvait s'y tromper maintenant : le temps de faire ces « grandes choses » qu'elle avait rêvées, était venu.

La fermeture des églises et l'absence des prêtres fidèles ne pou-

1. Archives de Privas.

2. Archives de Montpezat.

3. Archives municipales de Montpezat

4. Sainte Thérèse, dans sa *Vie écrite par elle-même*, raconte également que, dans sa jeunesse, elle était tourmentée du désir de « faire de grandes choses. » Loin de s'en repentir ou de s'en excuser, elle ajoute ces remarquables paroles : « Je suis persuadée que le démon nuit beaucoup aux personnes d'oraison en leur faisant croire qu'il y a de l'orgueil à former de grands désirs. La bannière de l'humilité doit toujours marcher devant nous, mais nous devons avoir une idée juste de cette humilité. Pour moi, je n'ai jamais vu aucune de ces âmes lâches qui s'abritent sous le rempart de l'humilité faire en plusieurs années les progrès que font en si peu de temps les âmes courageuses dont le désir va au devant des grandes choses. » (*Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même.* Trad. Bouix, ch. XIII.)

vaient dispenser les chrétiens de remplir, dans la mesure du possible, leurs devoirs religieux. Pour faciliter l'accomplissement de ces devoirs, Marie Rivier les convoqua dans des maisons particulières, dans des greniers, dans des granges, et présida elle-même ces réunions. « Elle faisait arranger la salle ou la grange, dit sœur Adélaïde, de manière à rappeler un peu l'église. Le dimanche, elle y récitait à haute voix les prières de la messe, les psaumes des vêpres et le chapelet. Puis elle faisait une instruction. » Sa parole était si pleine de foi, ses avis si sages et empreints d'une telle autorité, que tous l'écoutaient comme un véritable pasteur. « Je fréquentais l'école de Mlle Rivier au moment où la Révolution éclata, dit Agnès Chastagnier. Je puis dire que tant que les troubles ont duré, elle a été au milieu de nous comme un curé. » Cette dernière expression se trouve dans presque toutes les dépositions des contemporains.

Dans ses instructions, la pieuse jeune fille se contenta d'abord, sans faire aucune allusion aux événements politiques, de parler simplement des grandes vérités et des grands devoirs de la vie chrétienne, de l'obéissance due aux commandements de Dieu et de l'Église, du péché, du ciel, de l'enfer. « Jamais, disent les témoins, le moindre mot blessant, la moindre allusion offensante pour personne ne sortit de ses lèvres. » Ces assemblées furent bientôt très nombreuses. « On y venait en foule, » disent les contemporains. L'autorité locale commença à s'émouvoir. Un commissaire signifia à Mlle Rivier que, si elle continuait à tenir de pareilles assemblées, elle serait incarcérée. Elle se contenta de redoubler de précautions, recommanda de ne plus amener les enfants, n'admit désormais que des personnes sûres.

Les réunions avaient eu lieu d'abord dans l'établissement des Dominicaines. Par prudence, elles durent se tenir ensuite dans la maison de Mlle Chambon, puis, tantôt dans la maison Rivier, tantôt dans une grange du Haut-Montpezat. Chassée d'un local par l'autorité, Marie Rivier se bornait à convoquer les fidèles dans un autre endroit.

A mesure que la situation devenait plus périlleuse, sa parole prenait un accent plus grave, ses exhortations à la prière devenaient plus pressantes. « Il nous faut fléchir la colère divine, s'écriait-elle. Prions et ne cessons pas de prier. Malheur à nous, si les prières des justes ne parviennent pas à désarmer le bras de Dieu ! » Lorsque le péril devint si grand que chaque catholique se vit menacé d'être

jeté en prison, peut-être mis à mort pour sa foi, « alors, dit sœur du Saint-Esprit, l'instruction, quel qu'en fût le sujet, se termina toujours par une exhortation très forte à se tenir ferme dans la foi, ferme jusqu'à mourir, plutôt que de trahir Dieu et sa conscience. » Mais écoutons un témoin oculaire, Marie Grasset. « Elle ne cessait de nous exhorter au martyre. Elle nous disait : « Courage, mes enfants, mourons pour Jésus-Christ, comme il est mort pour nous ! Voyez saint Etienne !... Voyez les Machabées !... » Et elle nous racontait les histoires de ces martyrs. Puis elle ajoutait : « Ils sont morts, mais ils sont martyrs, ils sont au ciel. Considérez leur récompense et leur gloire. Ne vous laissez pas effrayer par les tyrans ni par la mort. Le ciel sera le prix de votre fidélité. Si vous aviez le malheur de renoncer à la religion, vous seriez précipités dans l'enfer pour l'éternité. » Puis elle nous interpellait : « Eh bien, mes enfants, me promettez-vous de mourir pour Jésus-Christ ? » Et nous, les larmes aux yeux, nous répondions : « Oui ! oui ! »

Plusieurs prêtres étaient cachés dans le voisinage. Les appeler à présider ces réunions nombreuses eût été les exposer à la mort, mais, dès qu'un fidèle se trouvait dangereusement malade, Marie Rivier, qui connaissait la retraite de ces vénérables pasteurs, les appelait au chevet des mourants. Quand l'assistance du prêtre était impossible, elle les assistait elle-même à leur dernier soupir, leur suggérant des actes de contrition parfaite. « Elle leur parlait alors avec tant d'onction des misères de ce monde et des joies du Paradis, que les malades qui l'avaient entendue n'étaient pas seulement résignés à la mort, mais semblaient la désirer comme un bonheur (1). »

Plusieurs fois elle eut la consolation de procurer à un petit nombre de fidèles la célébration des saints mystères. On choisissait alors un asile plus caché ; on n'invitait que les plus discrets parmi les plus fervents. Au milieu de la nuit, un prêtre, déguisé sous le manteau du berger ou sous la blouse du muletier, pénétrait dans l'enceinte secrète, chargé de la pierre d'autel, des vases sacrés et de quelques ornements, et le Saint-Sacrifice commençait. Les précautions inouïes qu'il fallait prendre, les anxiétés que faisait naître le moindre retard, les alarmes suscitées par le moindre bruit du dehors, laissèrent à ceux qui prirent part à ces assemblées des souvenirs ineffaçables. Les hommes de la génération actuelle en ont entendu les récits émus.

1. Dépositions des contemporains, recueillies par M. Valette, curé de Montpezat.

Mais aussi quelle joie lorsque, dans ces greniers, presque aussi misérables que l'étable de Bethléem, Dieu descendait à la voix du prêtre ! Quelle consolation, lorsque le ministre de Jésus-Christ distribuait à ces fidèles agenouillés, martyrs du lendemain peut-être, le pain des forts ! Les scènes des catacombes semblaient se renouveler après dix-huit siècles de christianisme. « Jamais, disait plus tard la Vénérable Mère, aucune cérémonie religieuse ne m'a procuré d'aussi douces émotions que ces messes, célébrées dans le secret d'une maison particulière, à la faveur des ténèbres, et sous la menace de la persécution (1). »

Plusieurs fois le commissaire du Pouvoir exécutif cita à comparaître devant lui la courageuse jeune fille et chercha à l'intimider par des menaces. Jamais il n'osa les mettre à exécution. « L'estime générale qui entourait Mlle Rivier à Montpezat était si grande, dit sœur Adélaïde, que les révolutionnaires les plus exaltés n'osaient l'inquiéter. L'offenser, c'eût été contrister leurs femmes, leurs filles, leurs sœurs ou leurs parents. Un jour, cependant, un révolutionnaire pénétra brusquement dans sa maison. Je tiens le fait d'une des personnes qui étaient présentes, et qui le racontait ainsi : « C'était après une instruction, nous étions restées quelques-unes auprès de Mlle Rivier. Plusieurs agents armés se présentèrent ; un seul pénétra dans la pièce où nous étions, laissant les autres à la porte, et demanda vivement l'institutrice. Le *tremble* nous saisit..., mais Mlle Rivier, calme, prit à part cet homme, eut avec lui quelques moments d'entretien, et celui-ci se retira sans proférer aucune menace. »

Les persécutions et les violences n'étaient pas seulement à redouter de la part des autorités locales. Des émissaires de la Terreur parcouraient les provinces, répandant l'effroi, et parfois versant impunément le sang.

Un jour, on annonça l'arrivée à Montpezat d'une troupe de révolutionnaires, qui venaient, disait-on, chercher les prêtres et mettre à mort tous ceux qui ne renonceraient pas à la religion catholique. Le bruit courait qu'ils étaient déjà parvenus au village de Champagne, à deux kilomètres environ de Montpezat. Aussitôt les hommes s'apprêtent à se défendre. Ils saisissent les armes qu'ils trouvent sous leurs mains : des coutelas, des faux, des pioches, des fourches, et se dirigent vers le village indiqué. En même temps les femmes

1. Déposition de sœur du Saint-Esprit.

et les jeunes filles, dans une inspiration commune, se groupent autour de Mlle Rivier. « Je puis certifier ce fait, dit Agnès Chastagnier, j'étais présente ; je me rappelle très bien que Mlle Rivier nous fit entrer dans sa maison, et là, elle nous parla avec tant de force, nous exhorta avec tant d'ardeur, qu'en sortant nous étions toutes disposées à mourir martyres pour l'amour de Dieu. »

Ce ne fut qu'une vaine panique. Les hommes revinrent bientôt sans avoir rencontré les révolutionnaires annoncés.

Ses ardentes instructions sur le martyre provoquèrent un jour, parmi les jeunes gens eux-mêmes, une démarche, aussi imprudente que généreuse, qu'elle s'empressa d'arrêter. Ceux qu'elle avait autrefois préparés à leur première Communion la vénéraient et la chérissaient comme leur mère. Ils ne faisaient rien sans prendre son avis, et avaient communiqué cette vénération à leurs camarades. Un jour que la sainte institutrice avait parlé avec feu, devant ces jeunes gens, du bonheur de verser son sang pour Jésus-Christ, leur imagination s'exalta : sur la proposition de l'un d'eux, ils forment le projet de se rendre au chef-lieu du département et d'y braver le courroux des chefs révolutionnaires, afin de provoquer leur violence et de subir le martyre de leurs mains. Il fallut toute l'influence de Marie Rivier et la surveillance attentive de leurs familles, pour empêcher leur compromettante expédition.

Le nouveau rôle que la Providence venait de donner à la pieuse institutrice ne lui faisait oublier ni son école, ni les diverses œuvres qui s'y étaient annexées. Tant que la maison du Chanton ne fut pas vendue, elle continua à y réunir ses élèves, et, comme ses aptitudes merveilleuses pour l'éducation des enfants étaient reconnues de tous, les filles des plus ardents révolutionnaires continuèrent à fréquenter ses classes.

De plus grandes difficultés entravaient son œuvre de patronage pour les jeunes filles. Nous avons rappelé plus haut les désordres auxquels avait donné lieu l'arrivée d'une garnison à Montpezat. La Vénérable Mère, en racontant plus tard les actes d'énergie et d'audacieuse initiative par lesquels elle avait cru devoir combattre ce nouveau péril, ne manquait jamais de dire à ses filles que sa conduite ne devait pas être prise comme un exemple. Les faits que nous allons citer ne peuvent pas en effet être proposés à l'imitation ; remarquons cependant que Dieu, qui savait la droiture des intentions de sa Servante, bénit ces courageuses imprudences.

« Un jour, dit sœur Sophie, passant dans une rue de Montpezat, elle aperçut un soldat qui folâtrait avec une jeune fille. Elle s'avance et, d'un ton d'autorité, lui commande de laisser cette enfant. Le soldat ne fait aucune résistance et se retire confus. En même temps, elle prend la jeune fille par la main, la fait entrer dans la première maison qu'elle trouve ouverte, lui fait une réprimande bien méritée et ne la renvoie qu'après en avoir obtenu la promesse de se montrer plus modeste à l'avenir. »

Dans une occasion semblable, un soldat osa la menacer et même diriger vers elle son fusil, mais voyant qu'il ne l'intimidait guère, il se retira, laissant la jeune fille en son pouvoir.

Lorsque des jeunes personnes honnêtes étaient tentées de s'approcher, le dimanche, des lieux où se tenaient les bals publics, la crainte d'être réprimandées par leur ancienne maîtresse les retenait : « Ah ! disaient-elles, si Mlle Rivier nous voyait ! »

Cette vigilance n'empêcha pas, hélas ! tout scandale : des désordres graves se produisirent. Mais la sollicitude de la pieuse institutrice ne se trouva jamais en défaut : les saintes hardiesses de son zèle faisaient place, au besoin, aux saintes hardiesses de sa charité. Le trait suivant est raconté par M. Hamon, d'après les témoignages des premières compagnes de la Vénérable Mère.

« Avertie qu'il y avait à Montpezat une fille scandaleuse plongée dans la plus profonde misère, ainsi que plusieurs enfants, fruits de ses désordres, Mlle Rivier surmonta la répugnance naturelle que devait lui inspirer une telle compagnie, pour n'écouter que les inspirations de son zèle et de sa charité, et recueillit dans sa propre maison cette pécheresse malheureuse avec deux de ses petites filles qui étaient estropiées. Elle s'appliqua à l'instruire, à lui faire sentir l'horreur de sa conduite, le danger qu'elle courait de perdre son âme ; et celle-ci, docile à ses leçons, se convertit sincèrement, fit une confession générale et se réconcilia avec Dieu. Heureuse d'un retour si consolant, Mlle Rivier pourvoyait à ses besoins, lui procurait du travail au dehors pour suppléer par l'argent qu'elle gagnerait à ce qu'elle ne pouvait faire elle-même, et, pendant son absence, elle soignait les enfants, les levait et les couchait, les tenait toujours propres et leur donnait à manger. Un si bel acte de charité trouva des critiques ; on appelait cela une imprudence et l'inspiration d'un secret amour-propre qui voulait se mêler de tout. Mais la Servante de Dieu, sans se mettre en peine des hommes, n'en continua pas

moins sa bonne œuvre, toute disposée à recommencer si l'occasion s'en présentait. »

L'occasion en effet ne tarda pas à s'offrir. Peu de temps après, elle recueillit un petit enfant abandonné à Montpezat par une femme étrangère. Elle le confia à une nourrice qu'elle se chargea de payer. « Dans mon empressement, dit-elle, je m'étais engagée sans avoir pris le conseil de ma mère. Aussi ne lui en parlai-je qu'avec une certaine appréhension. Loin de me blâmer, elle se hâta de me répondre : « Tu as bien fait ; le bon Dieu prendra soin de cet enfant. » Effectivement, le bon Dieu prit soin de lui, puisque quelque temps après il l'appela au ciel. »

« Plus je faisais, dit-elle, plus je désirais faire encore. Une pensée surtout m'affligeait et me venait continuellement à l'esprit : ici, me disais-je, les enfants s'instruisent ; les jeunes filles et les femmes ont le secours d'un enseignement chrétien, mais ailleurs, les mêmes œuvres ne seraient-elles pas possibles ? à Thueyts, à Meyras, à Burzet, ne faudrait-il pas aussi soutenir la foi, montrer le chemin du ciel ? Cette pensée me remplissait de tristesse et faisait sur moi une si vive impression que j'aurais voulu pouvoir me multiplier pour travailler partout à l'enseignement de la religion et à la gloire de Dieu. Alors mon idée de communauté me revenait plus vive que jamais. Dans mon imagination, je me figurais un couvent déjà fondé. Puis, me voyant seule, tout en faisant ma classe, je regardais mes enfants l'une après l'autre : Celle-ci et celle-là, me disais-je, ont de la facilité, elles feraient de bonnes maîtresses. Il faut que je les forme bien, puis, si Dieu me les donne, je les enverrai faire l'école. »

Pour commencer au plus vite, Mlle Rivier dut chercher des auxiliaires hors de sa classe, mais ses deux premiers essais furent des plus malheureux. « La première personne qu'elle s'adjoignit, dit sœur Sophie, ne servit qu'à exercer sa patience, elle ne lui parlait jamais que du ton le plus grossier et le plus injurieux. Mlle Rivier supporta tout avec une douceur inaltérable, et, au lieu de la renvoyer, attendit sans se plaindre qu'elle se retirât d'elle-même. Elle ne fut pas plus heureuse avec la seconde personne qui se présenta ; une maladie dangereuse obligea celle-ci de retourner dans sa famille ; de sorte que Mlle Rivier continua de porter toute seule le poids de ses travaux. »

Enfin la Providence lui envoya trois précieuses auxiliaires. La

première, Marie Eyraud, âgée de vingt-sept ans, et la seconde, Jeanne Delubac, âgée de vingt et un ans, devaient plus tard, sous les noms de sœur Marion et de sœur Anastasie, jouer un rôle important dans l'établissement de l'Institut. La troisième, connue dans le peuple sous le nom de Chirouze, se sépara en 1794 de la communauté pour diriger une petite école à Montpezat.

« A chacune de ces trois compagnes fut assigné un village, à proximité de Montpezat. Elles y enseignaient le catéchisme aux enfants, y surveillaient la jeunesse et venaient ensuite rendre compte de leur mission à Mlle Rivier. Celle-ci visitait ensuite chacune de ces paroisses, et, comme elle y était connue, elle réprimandait avec autorité les coupables, leur faisait comprendre leurs torts et ne craignait pas d'adresser aux pères et mères les reproches qu'ils méritaient pour n'avoir pas surveillé leurs enfants. Ses avis étaient toujours bien reçus parce qu'on savait qu'ils partaient d'un cœur brûlant de zèle, et personne n'osait lui manquer de respect (1). »

Dans la salle de Montpezat où Marie Rivier avait établi le centre de ses œuvres, elle avait déjà réussi à donner à sa petite communauté la forme religieuse depuis si longtemps rêvée. « Outre les externes, raconte la Vénérable Mère, nous recevions, sous le nom de *caméristes*, dix à douze petites pensionnaires qui prenaient dans la maison leurs repas envoyés par leurs parents, et qui y avaient leur logement. Il est vrai que la même salle servait de classe et de réfectoire pendant le jour et de dortoir pendant la nuit. Chaque matin, on entassait les lits dans un coin, les uns sur les autres. Mais, en attendant de pouvoir faire mieux, nous cherchâmes à imiter autant que possible les exercices et les usages des communautés religieuses. Une petite cloche, placée à la porte, pour les étrangers, nous servait à donner le signal de tous les exercices. Une sorte d'oratoire, dressé dans la salle, nous tenait lieu de chapelle. Quelques colonnettes, du papier peint, des guirlandes de buis, des fleurs, en faisaient toute la décoration. C'est là que se faisaient les prières de la communauté.

« Mes caméristes ressemblèrent bientôt à de petites religieuses. Quand elles allaient, en bon ordre, par la ville, tout le monde s'édifiait de leur modestie, de leur retenue ; de sorte que bien des familles

1. Mémoires de sœur Sophie.

des villages environnants demandaient à me confier leurs filles, mais la place manquait. »

On était arrivé au milieu de l'année 1793, en pleine Terreur. Le 27 septembre 1793 parut la terrible *loi des suspects.* Quiconque était prévenu de n'avoir pas, soit par ses *propos*, soit par ses *écrits*, soit par ses *relations*, soit par sa *famille*, *manifesté constamment son attachement à la Révolution*, *était suspect.* Tout suspect devait être mis immédiatement en état d'arrestation. Bientôt une multitude de victimes, amenées de tous les points du département de l'Ardèche, s'entassèrent dans le grand séminaire de Viviers, transformé en prison d'État.

De nouvelles œuvres, de nouveaux travaux, de nouvelles épreuves, attendaient la zélée institutrice de Montpezat.



CHAPITRE X

MARIE RIVIER QUITTE SON PAYS NATAL.

1793-1794.

Piété filiale de Marie Rivier envers sa mère. — Maladie de Madame Rivier. — Remarquables témoignages de sympathie de la population tout entière. — Marie soigne et console sa mère. — Elle lui amène un prêtre fidèle. — Mort de Madame Rivier. — Marie distribue en bonnes œuvres sa part d'héritage. — Le songe de la bourse et des fleurs. — La maison d'école de Marie Rivier est vendue comme bien national, malgré les réclamations de la municipalité de Montpezat. — Insuffisance du nouveau local. — Angoisses de la Servante de Dieu. — Ses prières ardentes. — La Vierge qui sourit. — Le bourg de Thueyts. — Incidents qui portent les habitants de Thueyts à appeler Marie Rivier. — La famille Naud. — Louis Pontanier, prêtre de Saint-Sulpice. — Sa première entrevue avec Marie Rivier. — Elle est sollicitée par son oncle de fonder un pensionnat à La Bastide. — Ses anxiétés. — Combat intérieur qu'elle éprouve sur le plateau de la Gravenne. — Oppositions et difficultés à Thueyts. — Voyage à Largentière. — Notre-Dame-du-Pommier. — Les difficultés s'apaisent. — M. Pontanier lui ordonne de revenir à Thueyts. — *La pépinière de croix.*

Au milieu de toutes les contradictions que Marie Rivier avait eues déjà à supporter, un appui du moins ne lui avait jamais fait défaut, celui de sa mère. La Vénérable Servante de Dieu aimait à rappeler qu'aucune des œuvres de sa jeunesse ne fut faite qu'avec l'assentiment et les conseils de sa bonne mère. « Depuis mon enfance, dit-elle, je m'étais fait un devoir de ne rien entreprendre

sans son agrément, et non seulement elle ne s'opposa jamais à aucune de mes pieuses entreprises, mais elle m'encouragea toujours à persévérer dans ces travaux. Elle ne s'inquiétait pas plus des murmures qu'ils occasionnaient quelquefois, qu'elle ne s'était troublée, lorsque j'étais toute petite, du sabbat continuel que faisaient avec moi, sur la terrasse, les enfants dont j'étais entourée. » Des témoins, après avoir constaté cette union intime entre la mère et la fille, ont cru pouvoir déclarer que Madame Rivier semblait avoir une prédilection particulière pour cette enfant. Ne serait-il pas plus juste de dire que son instinct maternel et sa profonde piété avaient eu le pressentiment des hautes destinées de sa fille ? L'appui, du reste, qu'elle prêtait à sa chère Marie était largement récompensé par le parfum d'édification qu'elle recevait chaque jour de ses vertus. « Il me semble, disait-elle, que la présence de cette enfant me porte bonheur. Quand elle est absente, rien ne va plus dans la maison (1). » Après la mort de son mari, Madame Rivier avait eu des jours pénibles à traverser. Son beau-père, Antoine Rivier, avait pris la direction des affaires de la famille. Or, ce bon vieillard, excellent chrétien, laborieux et plein de loyauté, apportait, paraît-il, au foyer domestique, un esprit de parcimonie dont la pauvre veuve et ses enfants eurent beaucoup à souffrir. « Par manie plutôt que par malice, dit sœur Marie, il laissait quelquefois la famille dans une vraie nécessité, ce qui faisait en même temps souffrir la mère et la fille, l'une par des privations, l'autre par la compassion que lui causait sa piété filiale. » Dans ces difficiles circonstances, Marie avait été l'ange consolateur de sa mère.

C'est précisément au moment où Dieu allait l'appeler à mettre à exécution ces « grandes choses » dont il lui inspirait le désir, qu'il voulut, pour montrer sans doute que son œuvre devait se faire en dehors de tout appui humain, priver son humble Servante du plus cher de ses soutiens. Et, comme cette œuvre devait s'accomplir en dehors de Montpezat, il brisait par là même le lien le plus puissant qui retenait Marie Rivier à son pays natal.

Au mois de novembre 1793, Madame Rivier fut atteinte d'une maladie qui prit aussitôt le caractère le plus alarmant. Sœur Sophie, sœur Marie et sœur Saint-Pierre, qui avaient reçu les confidences de plusieurs témoins oculaires et de la Vénérable Mère elle-même,

1. Déposition de M. le chanoine Valette, curé de Montpezat.

nous ont donné des détails touchants sur cette épreuve, où se révéla la tendresse mutuelle de la mère et de la fille dans ce qu'elle avait de plus vif et de plus délicat.

Dès que la nouvelle en fut répandue, les gens du bourg vinrent en foule offrir leurs services à la malade. Les jeunes filles qui composaient le « petit couvent » se distinguèrent surtout par leur empressement et par leur bon cœur. Elles accouraient par groupes, du matin au soir. Mais, au milieu des crises qui lui causaient des souffrances horribles, la pauvre malade ne réclamait que sa fille : « Où est Marie ? » s'écriait-elle, et quand Marie était à son chevet : « Mon enfant, lui disait-elle, je souffre extrêmement, parle-moi du bon Dieu. » Et la pauvre enfant, surmontant, par un effort énergique, sa propre douleur, lui parlait de Dieu comme elle savait le faire, et faisait entrer, par ses douces paroles, le calme et la consolation dans l'âme de sa mère.

Elle recommandait surtout aux charitables personnes qui offraient leurs services, de prier avec ferveur. « Tout ce qu'il y avait de personnes pieuses à Montpezat, dit sœur Sophie, se mit en prières ; les petites élèves de l'école, les femmes et les jeunes filles qui venaient aux assemblées, mais surtout les Sœurs tertiaires de Saint-Dominique ne cessaient de demander à Dieu la guérison de Madame Rivier. Dieu, dans ses desseins adorables, semblait sourd à toutes ces instances. Le mal allait toujours en empirant. La malade ayant un jour partagé entre ses trois filles une somme d'argent, Marie résolut à l'instant de consacrer sa part à faire dire des messes ; elle en fit célébrer autant que la difficulté des temps le permettait et distribua le reste de l'argent en aumônes. Elle engagea ses sœurs à faire de même. Madame Rivier avait eu le bonheur de recevoir plusieurs fois la visite de son confesseur ordinaire. Le zèle de sa fille lui amena, en outre, sur son lit de douleur, un prêtre d'une éminente vertu, qui se tenait alors caché non loin de Montpezat et dont les entretiens lui apportèrent beaucoup de consolation (1). »

Pour achever de purifier l'âme de la malade, aux souffrances déjà intolérables qu'elle subissait vinrent s'ajouter les tortures d'une opération chirurgicale qui ne réussit point. Sa généreuse fille, se faisant violence jusqu'au bout, ne cessa de se tenir auprès de sa

1. Ce prêtre n'est pas autrement désigné dans le récit de sœur Sophie, mais tout porte à croire qu'il n'était autre que M. Pontanier, prêtre de Saint-Sulpice, caché à Thueyts chez une de ses tantes.

mère, l'exhortant à la patience et à la résignation. Le 23 novembre 1793, un samedi, à sept heures du matin, la malade expira dans les sentiments les plus édifiants de piété et d'abandon à Dieu.

La modeste et honorable fortune de Madame Rivier se partagea entre ses quatre enfants. Louis et Cécile étaient déjà établis. Louis avait épousé Mlle Marie Clément, de Montpezat, et occupait, en 1793, dans sa ville natale, les fonctions d'agent national (1). Cécile avait épousé M. Rey, de Largentière. Anne, la dernière enfant, était restée, comme Marie, à la maison paternelle. Tous les témoins affirment que Marie ne voulut rien se réserver à elle-même de ce qui lui revenait de sa mère. Elle donna aux pauvres son lot de linge et de vêtements, et employa tout l'argent en bonnes œuvres, en aumônes, surtout en honoraires de messes, afin de hâter l'entrée de l'âme de sa mère dans le ciel.

Peu de temps après, Dieu sembla manifester combien une pareille conduite lui était agréable. « Une nuit, comme je dormais, raconte la Vénérable Servante de Dieu, je vis en songe ma mère qui, le visage joyeux, et avec un air plein de tendresse, s'approchait de moi. Elle tenait à la main une belle bourse remplie d'argent, qu'elle me donna en disant ces paroles : « Ce n'est pas tout, mon enfant, je te prépare encore de jolies fleurs dans le ciel. » Ce n'était qu'un songe, je le sais ; mais depuis, chaque fois que, dans ma vie, la Providence est venue à mon aide en me procurant de l'argent, soit pour soulager les pauvres, soit pour soutenir mes œuvres, j'ai senti se renouveler en moi la même douce impression ; il m'a semblé voir ma mère venant à mon secours, du haut du ciel, dans mes besoins temporels, et me faisant espérer, sous l'emblème des fleurs, la couronne céleste comme la récompense de mes travaux. »

On peut le dire, la pensée de sa mère a rempli sa vie. « Ma bien chère fille, que je vous aime ! écrivait-elle à une de ses religieuses, sœur Xavier ; en savez-vous une des raisons ? Vous ressemblez à

1. Louis Rivier fut successivement, à partir de 1791, électeur pour le Corps Législatif, procureur de la commune, agent national, trésorier de la municipalité, maire et suppléant du juge de paix. Dans ces différents emplois, qu'il accepta par dévoûment, il se servit de son ascendant, les archives municipales de Montpezat en font foi, pour empêcher, autant que possible, l'exécution des mesures prises contre la Religion. Son nom, qu'on rencontre, à côté de celui d'autres personnes très honorables, à la tête de la municipalité de Montpezat, suffit à prouver que le pays fut toujours hostile, dans son ensemble, à l'esprit révolutionnaire, et que les désordres qui s'y produisirent furent surtout le fait d'étrangers.

ma pauvre mère, et je ne puis être avec vous sans m'attendrir à son souvenir. »

Elle aimait à penser que son amour pour sa mère l'accompagnerait dans l'éternité. « Si j'ai le bonheur d'aller au ciel, disait-elle à sœur Aloysia, dès que j'aurai rendu mes hommages à la très sainte Trinité et salué la très sainte Vierge, je regarderai vite où est ma mère. »

Marie avait repris sa classe avec son zèle ordinaire, lorsque l'autorité révolutionnaire ordonna la vente aux enchères de la maison des Dominicaines du Chanton, déclarée bien national depuis 1790. Le conseil municipal de Montpezat, ayant à sa tête M. Bèque, s'honora en protestant contre une spoliation si préjudiciable aux intérêts religieux du pays ; mais le Directoire de Privas passa outre, et, au commencement de l'année 1794, prescrivit aux Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, aussi bien qu'aux Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, de se disperser avant même l'ouverture des enchères pour la vente des maisons qu'elles habitaient. « Il est impossible d'exprimer, écrit sœur Sophie, combien furent sensibles à Mlle Rivier la vente de la maison des Dominicaines et l'impossibilité où elle se vit de continuer sa classe. Son chagrin fut si grand qu'elle tomba malade. Il se produisit même un fait singulier : elle devint sourde presque à l'instant où son école fut fermée, et ne recouvra l'ouïe que lorsqu'elle put reprendre ses classes. Le moyen lui en fut bientôt donné, grâce au zèle de Mlle Chambon, qui lui céda une pièce de sa maison. »

Mais elle ne tarda pas à se convaincre que le nouveau local était insuffisant. Ce fut pour elle le sujet d'une grande anxiété. Ses élèves la virent souvent répandre des larmes devant la petite statue de la Vierge, qu'elle avait apportée de la maison des Dominicaines et placée dans un nouvel oratoire. C'était cette même statue que les élèves avaient vue sourire plusieurs fois. En cette grave circonstance, pour donner plus d'efficacité à ses prières, la pieuse institutrice voulut y associer les âmes innocentes de ses chères enfants. Ecoutons le témoignage d'une de ses anciennes élèves, Mme Brun : « Plus d'une fois elle nous fit prier dans le petit oratoire. Un jour entre autres, elle nous conduisit toutes aux pieds de la statue. Nous la vîmes déposer devant elle un papier plié comme une lettre. Puis elle nous dit d'un ton animé : « Mes enfants, il nous faut obtenir aujourd'hui une grande grâce ; si vous priez avec ferveur, la Sainte-Vierge vous

exaucera, et elle vous le fera connaître. Si elle est contente de votre ferveur, elle vous sourira. »

» Alors nous joignîmes les mains, tenant les regards fixés sur le visage de la Sainte-Vierge. En même temps nous suivions, mot à mot, une prière que faisait notre maîtresse, à haute voix. Elle y parlait de « son couvent ». Mais nous ne vîmes pas la Sainte-Vierge sourire, ni faire aucun autre signe.

» Voilà que, de nouveau, Mlle Rivier se tourne vers nous et nous dit : « Je vous assure que toutes n'ont pas été attentives, toutes n'ont pas bien prié, autrement la Sainte-Vierge aurait fait un signe d'approbation à ce que nous lui demandons. Nous allons recommencer. »

» Cette fois, plus encore que la première, nous ne quittâmes pas la statue du regard. Nous nous y étions encouragées en nous disant les unes aux autres : « Ne détournons pas nos yeux de tout le temps. » Or, vers le milieu de la prière de notre maîtresse, en un même instant, un même cri sortit de toutes les bouches : *Iaro ris ! iaro ris !* A présent elle rit ! à présent elle rit !

» Qu'on le croie, qu'on ne le croie pas, c'est la pure vérité que nous avons vu la Vierge sourire. Nous l'avions bien priée ; mais, je dois le dire, c'était l'exemple, c'était la foi vive de notre maîtresse qui nous donnait de la dévotion (1). »

Quelle était donc cette demande que Marie Rivier adressait à la Sainte-Vierge avec tant d'instances ? Si, d'une part, la Providence semblait vouloir l'arracher à Montpezat en brisant successivement les liens qui l'attachaient à sa famille et à son pays ; d'autre part, plusieurs événements providentiels semblaient l'appeler à transporter ses œuvres dans une localité du voisinage. Un attrait persistant de son cœur la portait à voir dans ces circonstances la volonté manifeste de Dieu, et le sourire de la Vierge ne fit sans doute que la confirmer dans ce sentiment.

A quatre ou cinq kilomètres au sud de Montpezat, sur une de ces hautes murailles basaltiques des bords de l'Ardèche qu'on a baptisées *les Chaussées des Géants*, se trouve le bourg de Thueyts. La montagne de la Gravenne, ainsi nommée parce qu'elle est entièrement formée de débris de graviers volcaniques,

1. Ce témoignage se trouve consigné dans la déposition canonique de sœur Adélaïde, qui déclare l'avoir recueilli de Mme Brun, sur les lieux mêmes de l'événement.

provenant de l'éruption du cratère voisin, sépare les deux bourgs. Rien de plus pittoresque que la route qui mène aujourd'hui de Montpezat à Thueyts, en contournant la Gravenne par la vallée de l'Ardèche. Des cônes de cendre rougeâtre, de grands blocs de lave dont l'aspect donne encore l'impression du jaillissement qui les projeta ; puis, çà et là, de hautes parois de prismes basaltiques, tantôt disposées en désordre, tantôt dressées verticalement en majestueuses colonnades, forment, à droite et à gauche, le fond grandiose du paysage. Tandis que les hauteurs se couronnent de forêts de châtaigniers, entre lesquels fleurissent les bruyères, on voit vers les bas-fonds, dans une atmosphère plus douce, croître, sillonnées par des torrents bondissants, des plantations de vignes et de mûriers.

Lorsque la Révolution éclata, la paroisse de Thueyts comptait trois cent soixante feux, c'est-à-dire à peu près la population d'aujourd'hui (1). De mœurs patriarcales, d'habitudes laborieuses, profondément attachée à la religion, elle laissait encore, en 1793, à l'ancien seigneur du lieu, M. de Blou (2), sa légitime et bienfaisante influence.

La route actuelle dont nous venons de parler n'existait pas à cette époque. On se rendait de Montpezat à Thueyts par un chemin qui franchissait directement la Gravenne.

Sur ce chemin même, au hameau de Montet, à vingt-cinq minutes de marche environ de Thueyts, habitait une honorable famille de cultivateurs. Louis Naud et Rose Lafargue, sa femme, jouissaient à Thueyts d'une réputation méritée de probité et de vertu. Le bien qu'ils avaient entendu dire de l'institutrice de Montpezat les avait portés à placer chez elle leur petite fille comme pensionnaire. « C'est par la petite Rose Naud, dit sœur Adélaïde (3), que les habitants de Thueyts commencèrent à apprécier Mlle Rivier. Lorsque la jeune élève venait, de temps en temps, passer quelques jours chez ses parents, elle édifiait tellement tout le monde par ses progrès dans les études et par sa bonne tenue, elle récitait si bien des scènes de l'histoire sainte ou de petits dialogues appris à l'école,

1. *Voyages aux Pays volcaniques*, par A. Mazon, p. 225.

2. Antoine-Bruno-Hyacinthe, comte de Blou, seigneur des Pressis, mort à Thueyts, le 17 août 1800.

3. « Je tiens tous ces détails de la fille et du fils de Mme Naud, qui me les ont racontés à Thueyts. » (Sœur Adélaïde, dans sa déposition.)

que tous en étaient émerveillés. Plusieurs habitants de Thueyts commencèrent dès lors à exprimer le désir de posséder au milieu d'eux la pieuse et habile institutrice. Quant à Mme Naud, qui avait souvent occasion d'aller à Montpezat, pour renouveler les provisions et le linge de sa fille, elle conçut pour Mlle Rivier une affection et une estime particulières. »

Dès l'année 1793, elle lui avait appris que la paroisse de Thueyts avait le bonheur de posséder un prêtre d'une grande vertu. Chassé par la Révolution du grand séminaire de Viviers, où il remplissait les fonctions de directeur, ce prêtre, sous le coup de la loi qui punissait de la déportation les ecclésiastiques réfractaires, avait trouvé un asile dans la maison d'une de ses tantes, Mlle Bosc. Il s'appelait M. Pontanier.

« Aussitôt que j'entendis parler de cet ecclésiastique, dit la Vénérable Mère, je me sentis saisie d'un grand sentiment de vénération et de confiance à son égard. « Un prêtre du séminaire ! me disais-je, ce doit être un homme intérieur, un bon directeur d'âmes ! »

Louis-Magloire Pontanier n'était âgé que de vingt-neuf ans en 1793. Issu d'une famille bourgeoise du hameau de Luzet, il s'était de bonne heure consacré à Dieu dans la Compagnie de Saint-Sulpice et il méritait déjà cette appréciation élogieuse, que ses Supérieurs portaient sur lui à cette époque : « Plein de zèle et de piété, M. Pontanier gagne infiniment à être connu. Son jugement est excellent, ses procédés insinuants et pleins de douceur. »

« Je me sentis pressée du plus vif désir d'aller voir ce bon prêtre, dit la Vénérable Mère, et de lui ouvrir ma conscience. » Dans ces quelques mots, Marie Rivier laisse entrevoir une des peines les plus délicates de son âme à cette époque. Elle qui avait procuré à tant d'autres la grâce de la confession, elle qui avait déjà soutenu et consolé tant d'âmes par ses sages conseils, n'avait pas encore trouvé, à vingt-cinq ans, le guide spirituel que Dieu lui destinait. Un secret pressentiment l'avertissait qu'elle le rencontrerait à Thueyts. Elle s'y rendit, et son espoir ne fut pas trompé.

« Dès le premier entretien, Mlle Rivier reconnut effectivement en M. Pontanier un homme de Dieu. Elle le pria d'entendre sa confession générale, lui exposa ensuite ses dispositions intérieures et ne lui cacha rien de ses projets. Comme les prêtres fidèles étaient alors obligés de se cacher, c'est dans la chambre occupée par M. Pontanier, chez Mlle Bosc, qu'eurent lieu cette confession et cet entre-

tien (1). » A partir de ce moment, tout le dévoûment du bon Sulpicien fut acquis pour toujours à Marie Rivier et à ses œuvres.

L'espoir de profiter plus facilement des conseils du prêtre pieux et prudent à qui elle venait de donner toute sa confiance, fut désormais pour M[lle] Rivier un puissant motif de se rendre aux sollicitations de plus en plus pressantes de la famille Naud et de ses amis, et de transporter à Thueyts l'œuvre dont l'avenir se trouvait gravement compromis à Montpezat. Un nouvel incident l'engagea davantage dans cette voie. La dépréciation subite des assignats la mit dans l'impossibilité d'acquitter certaines dettes qu'elle avait contractées pour ses bonnes œuvres. « En même temps, dit-elle, l'attrait intérieur qui m'appelait à Thueyts, devenait de plus en plus vif. Lorsque, du sommet de la Gravenne, j'apercevais le bourg de Thueyts, je me sentais parfois comme lancée en avant par une force irrésistible, en même temps que j'éprouvais dans mon âme une joie très douce. »

Mais son oncle maternel, Pierre Combe, de La Bastide, venait d'être mis au courant de ses embarras et de sa peine. Il s'empressa de lui offrir son aide, avec cette générosité qui était traditionnelle dans la famille Combe. Il proposait à sa nièce, dans sa propre maison, le local nécessaire pour y établir une école et un pensionnat. Marie se chargerait de l'éducation de ses petites cousines ; on lui garantissait en outre l'entrée au pensionnat d'une quinzaine de jeunes filles appartenant aux bonnes familles de Langogne, de La Veyrune et des pays voisins (2).

Bien que tous les attraits de Marie Rivier la portassent de préférence vers la vie pauvre et laborieuse qui l'attendait à Thueyts, elle confia le projet de son oncle à son amie Rose Naud, et par celle-ci, la nouvelle s'en répandit dans le bourg. L'émotion fut grande Plusieurs notables habitants de Thueyts se réunirent chez M. Pontanier ; il fut décidé qu'on assurerait, par le moyen de souscriptions volontaires, un traitement convenable à la nouvelle institutrice. Outre le local de l'école, on s'engagea à lui fournir, à défaut d'argent, chose très rare à cette époque (3), douze sacs de blé et douze cannes d'huile

1. Mémoires de sœur Sophie.

2. Note de sœur Marie, qui tenait ces détails de la Vénérable Mère.

3. Deux ans après, l'argent avait complètement disparu de la commune de Thueyts. Le 23 avril 1796, la municipalité de Thueyts écrit au Directoire de Privas que les assignats ayant fait disparaître totalement le numéraire, il est impossible de s'en procurer à

par an ; et Louis Naud se porta fort, sur sa fortune personnelle, de l'exécution de cet engagement. Un exprès fut aussitôt envoyé à Montpezat, pour en prévenir Mlle Rivier.

C'était le 7 juin 1794. « A cette nouvelle, Mlle Rivier se sentit intimement pressée d'aller à Thueyts ; elle céda à cette impression et partit (1). » — « Notre Vénérable Mère, dit sœur Caroline, nous a souvent raconté que lorsqu'elle fut arrivée au haut de la Gravenne, et qu'elle aperçut le village de Thueyts, elle éprouva un grand combat intérieur. « La crainte, la joie, la tristesse, l'empressement, la répugnance, disait-elle, remplissaient tour à tour mon âme : mais une force irrésistible me poussait et me calmait en même temps. »

Arrivée à Thueyts, elle se rendit directement chez M. Pontanier ; il entendit sa confession, s'entretint un moment avec elle, mais, à son grand étonnement, ne lui dit pas un mot de l'affaire qui l'avait amenée. Etant sortie, elle apprit bientôt, par la rencontre du frère même de M. Pontanier, que tout était rompu. Une violente opposition s'était déclarée dans le bourg. Les opposants avaient malheureusement à leur tête l'ancien seigneur, M. de Blou, lequel était d'avis d'attirer plutôt dans le bourg un instituteur marié, dont la femme ferait la classe aux petites filles, tandis que lui-même s'occuperait des garçons. D'autres personnes ne craignaient pas de mettre en avant la prétendue insuffisance de Marie Rivier au point de vue de l'instruction. Bref, le projet avait dû être abandonné.

Telles furent les nouvelles que Mlle Rivier donna à Rose Naud, en s'arrêtant chez elle, à son retour ; et, malgré les prières de celle-ci, qui lui offrit de la recevoir dans sa maison et de lui confier l'éducation de ses enfants, Marie Rivier résolut alors de se rendre sans retard aux invitations de son oncle. Elle voulut toutefois, en se rendant à La Bastide, passer à Largentière, où sa sœur Cécile était mariée.

La nouvelle de ce départ produisit un revirement dans l'opinion. Les partisans de la pieuse institutrice s'assemblèrent de nouveau, et, dès le lendemain, un exprès arriva à Largentière, la suppliant, au nom de ses amis, d'attendre au moins, chez sa sœur, un nouveau message, car tout espoir n'était pas perdu.

Thueyts. Elle demande l'autorisation de faire imprimer des billets de confiance, à concurrence de trois mille livres, moitié en billets de dix sols et moitié en billets de cinq sols. L'autorisation fut accordée. (Arch. de Privas.)

1. Mémoires de sœur Sophie.

Dans l'église de Largentière se trouve une antique statue de la Sainte-Vierge, sous le nom de *Notre-Dame-du-Pommier*. Une tradition populaire explique ainsi l'origine et le nom de la statue. La colline de Fanjaux, située à l'est de la ville, avait été choisie comme emplacement d'une église projetée ; les travaux commencèrent, mais, chaque matin, les outils des ouvriers avaient disparu, et on les retrouvait sur la colline opposée, près d'un pommier : on vit dans ce fait un signe de la volonté divine, et l'église fut bâtie sur la colline du pommier, où elle est maintenant. La légende ajoute que du bois de ce pommier, on sculpta la statue de Notre-Dame que l'on vénère aujourd'hui (1).

Depuis le 17 janvier 1794, l'église de Notre-Dame-du-Pommier (car tel était alors le titre de l'église paroissiale de Largentière) avait été fermée par ordre de l'autorité révolutionnaire. Mais Marie Rivier put, grâce à la complaisance d'un employé municipal, y pénétrer par une porte latérale et vénérer la statue de la Vierge. Elle se sentit portée à l'invoquer dans ses angoisses. « Pendant trois jours, racontait-elle à sœur Sophie, je revins fréquemment prier auprès de Notre-Dame-du-Pommier, accompagnée d'une pieuse personne que je connaissais, Ursule Dupland. Nous récitions des rosaires. La pluie tomba presque sans relâche pendant ces trois journées. Dès qu'elle cessait un peu, j'allais vite sur la route de Thueyts, dans l'espoir d'y voir venir quelqu'un mandé pour me rappeler ; ma sœur Cécile riait un peu de mes allées et venues, mais, pour moi, de porter seulement mes pas vers ce chemin, cela me rendait tout heureuse. »

Les trois jours expirés, le messager promis arriva. C'était Louis Naud. Il était porteur d'une lettre de M. Pontanier qui, avec toute l'autorité que lui donnait son caractère de prêtre et de directeur, intimait à sa fille spirituelle l'ordre de revenir à Thueyts. « Au nom de Jésus-Christ, lui disait-il, venez à Thueyts, telle est la volonté de Dieu, je ne puis en douter après y avoir mûrement réfléchi ; c'est là que la Providence vous appelle pour faire le bien (2). »

« Mlle Rivier reçut cette lettre comme un commandement du ciel et n'hésita pas un instant à s'y soumettre. Cet ordre était d'ail-

1. D'après une autre étymologie, il faudrait écrire Notre-Dame-des-Pommiers *(de Pomeriis.)*

2. « Notre bonne Mère regrettait d'avoir égaré cette lettre de M. Pontanier, mais elle croyait en avoir retenu à peu près les termes. » (Note de sœur Marie.)

leurs pleinement conforme aux inclinations de son cœur. Elle partit, montée sur un âne, pleine de joie.

« Cependant, le long du trajet, son imagination ne lui présentait que des croix. Elle en voyait des milliers et des milliers. « Le chemin, disait-elle, me semblait être devenu une pépinière de croix. » Elle comprit alors que cette vue de son imagination était l'annonce du grand nombre de peines qu'elle aurait à souffrir à Thueyts (1). »

C'est à Thueyts, en effet, que la Vénérable Servante de Dieu devait avoir à supporter les croix les plus lourdes et les plus douloureuses peut-être de sa vie. C'est à Thueyts qu'elle verra la persécution révolutionnaire se déchaîner avec le plus de fureur ; c'est à Thueyts qu'elle éprouvera les premières angoisses pour l'avenir de son œuvre naissante ; c'est là qu'elle verra la défection de plusieurs de ses premières compagnes ; c'est là que le démon, non content de la tourmenter par des peines extérieures, soulèvera dans son âme les troubles intérieurs les plus terribles. A ces croix, dont les chapitres qui vont suivre donneront le récit, il est naturel d'ajouter celle que devait lui causer le pressentiment qu'elle quittait pour toujours son pays natal de Montpezat. Berceau de son enfance et berceau de ses œuvres, Montpezat où elle laissait la tombe de son père et de sa mère, devait lui rester cher toute sa vie. Plus tard, elle voulut ne pas mourir sans avoir eu la consolation d'y établir ses filles. On peut donc croire qu'au moment de l'abandonner, la conviction même où elle était de faire la volonté divine, ne l'empêcha pas d'éprouver un profond déchirement de cœur.

« Elle arriva à Thueyts à dix heures du soir, s'arrêta au Montet et coucha chez Naud, son conducteur et le meilleur de ses amis. Le lendemain, elle se rendit au bourg ; tout y était paisible. Le jour suivant, elle alla à Montpezat pour y prendre ses effets, et revint au plus vite à Thueyts (2). » C'était le 14 juin 1794.

1. Mémoires de sœur Sophie.

2. Mémoires de sœur Sophie.



CHAPITRE XI

L'ÉCOLE DE THUEYTS.

1794-1795.

Arrivée à Thueyts ; installation dans la maison des Dominicaines. — Succès croissants de l'école ; estime générale qui entoure la nouvelle institutrice. — M. le comte de Blou lui confie ses enfants. — Son ascendant sur la jeunesse : histoire du petit Jeannet. — La situation religieuse à Thueyts en 1794. — Industries du zèle de Marie Rivier : les réunions à l'église, les assemblées de femmes. — Quelques traits de son apostolat. — Sa libéralité envers les pauvres. — Son zèle pour la conversion des pécheurs ; la jeune fille de Bruc en costume de carnaval. — Sa charité envers les affligés et les malades. — Maladie grave. — La neuvaine à la *Croix de l'Ormeau.*

« QUAND notre Vénérable Mère se rendit à Thueyts, raconte sœur Saint-Philippe, elle y alla comme un apôtre. Elle portait tout son trousseau sous le bras, ayant donné tout le reste de ses effets aux pauvres en quittant Montpezat. » L'excellente famille Naud se chargea de lui procurer les premières provisions.

Les Sœurs tertiaires de Saint-Dominique, qui possédaient une maison à Thueyts, n'en avaient pas été expulsées comme à Montpezat. C'est chez elles que Mlle Rivier ouvrit son école. Elle était contiguë à la maison Bosc, où résidait M. Pontanier (1). Dès le début, la pieuse et prudente institutrice s'appliqua à établir le bon ordre dans sa classe et à gagner, par sa douceur, l'affection des enfants. Bientôt, ceux qui lui avaient été le plus hostiles déposèrent leurs préventions, et se montrèrent aussi ardents que les autres à lui

1. La maison des Dominicaines, où la Vénérable Mère ouvrit son école, subsiste encore. Elle est occupée actuellement par les Petits Frères de Marie.

témoigner leur attachement. « Quelques jours s'étaient à peine écoulés, dit un témoin, et les bancs pliaient sous le nombre des élèves. » L'absence d'un instituteur et les nécessités spéciales de cette époque l'avaient contrainte d'admettre indistinctement, dans les premiers temps, les garçons et les filles. Le comte de Blou, subjugué lui-même, ne tarda pas à lui envoyer ses deux fils, ses deux filles et un de ses neveux ; et l'on vit alors, — admirable exemple de ce que l'esprit chrétien aurait pu faire de la France, — l'on vit, en cette année 1794, à l'heure où le peuple déchaîné livrait à ses anciens maîtres une guerre sans pitié, les fils d'un des plus nobles seigneurs du Vivarais s'asseoir, sur les bancs de l'école, à côté des fils de paysans, pour écouter les leçons que leur donnait une pauvre fille de la bourgeoisie sans autre ascendant que celui de sa vertu (1).

Plus tard, un ancien Frère des Écoles chrétiennes étant venu s'établir dans la paroisse, M[lle] Rivier se hâta de se décharger de l'instruction des garçons et n'en accueillit plus désormais. La Vénérable Mère devait se montrer sur ce point d'une rigueur inflexible et demander la même inflexibilité à ses filles. Elle reconnaissait cependant que cette mesure, motivée par des considérations générales de prudence, n'avait été déterminée par aucun désordre. « Notre Mère, écrit sœur Sophie, a souvent dit qu'à Thueyts, comme à Montpezat et à Saint-Martin-de-Valamas, elle trouva les garçons au moins aussi réguliers et aussi modestes que les filles. Parmi les garçons, il s'en trouvait qui avaient quinze et seize ans, ils étaient parfaitement soumis... Mais cela tenait sans doute à l'ascendant extraordinaire que Dieu lui avait donné sur tous ceux auprès de qui sa Providence l'avait appelée à faire le bien. »

A l'époque où s'ouvrit le Procès d'informations pour l'introduction de la Cause de la Vénérable Mère, plusieurs vieillards de Thueyts, qui avaient été ses élèves, vinrent déclarer, dans les termes les plus expressifs, leur reconnaissance et leur profonde vénération pour celle qui avait été leur institutrice. Comme exemple de l'influence qu'elle exerça sur les garçons et de l'attachement que ceux-

1. « La dernière fois que notre Mère alla à Thueyts, dit sœur Saint-Pierre, je m'y trouvai avec elle. C'était en 1832. M. le comte de Blou s'y rencontra avec sa famille : il faisait habituellement sa résidence à Paris. M. de Blou s'empressa de venir visiter notre Mère et ne lui donna pas, durant tout l'entretien, d'autre titre que celui de Mère. Madame la Comtesse, sa femme, était là avec leurs deux fils, qu'un précepteur accompagnait. « Voilà, dit M. de Blou en leur montrant notre Mère, voilà ma première institutrice, pour qui j'ai toujours conservé des sentiments de vénération. »

ci lui gardèrent, sœur Saint-Philippe aimait à raconter l'histoire du *petit Jeannet*.

De son vrai nom, il s'appelait Jean Serey ; mais la Vénérable Mère ne l'appela jamais que *mon petit Jeannet*. Il avait à peine quatre ou cinq ans lorsque Marie Rivier s'établit à Thueyts. D'abord très assidu à l'école, on le vit tout à coup refuser obstinément d'y aller. Sa famille cessa d'insister, mais un jour la bonne institutrice le rencontra qui s'amusait dans la rue : « Mon petit Jeannet, lui dit-elle, tu ne viens donc plus en classe ? Est-ce que tu n'aimes plus l'école ? » D'abord interdit et très ému, Jeannet finit par avouer le vrai motif de sa détermination : « Vous avez fait dire à tous les autres le nom de *Nabuchodonosor*, et vous ne me l'avez jamais fait répéter, à moi, qui le savais si bien ! » — Mon enfant, reprit la Vénérable Mère, reviens demain à l'école, et tu diras *Nabuchodonosor*. »

Le lendemain, Jeannet, interrogé par l'institutrice sur l'histoire du roi de Babylone, faisait retentir la classe du nom de *Nabuchodonosor* avec une telle assurance qu'il en fut publiquement félicité. Ce fut un vrai triomphe. Désormais nul ne fut plus assidu à l'école de Thueyts que le petit Jean Serey. La Vénérable Mère profita de ses bonnes dispositions pour faire éclore et cultiver dans son âme les sentiments chrétiens qu'il devait garder toute sa vie.

Devenu grand, en effet, Jean aimait à prendre conseil de son ancienne institutrice, comme si elle avait été sa mère. Il déclarait plus tard que s'il avait eu le bonheur de se conserver sage et honnête au régiment, il le devait aux bons avis qu'il reçut de la Vénérable Mère en partant pour le service. Revenu au pays, Jean s'y maria ; il entreprit un petit commerce, et, tant que la Mère Rivier vécut, il eut recours à elle dans ses entreprises comme dans ses peines.

Or, quelques mois après la mort de la Servante de Dieu, en 1838, à la suite d'affaires malheureuses, Jean se trouva dans l'impossibilité de payer les dettes qu'il avait contractées. Il dit alors à sa femme : « Je ne puis plus supporter la vue des gens à qui nous devons ; je m'en vais loin d'ici. » Il partit. A la première halte, la nuit, comme il dormait, il entendit une voix : « Jean, où vas-tu ? » — Il reconnut aussitôt la voix de la Mère Rivier. — « Je ne sais pas, répondit-il, je fuis. — Retourne à ton pays, reprit la voix, et tes affaires s'arrangeront. »

Docile à la voix, Jean retourne à sa maison. Ses affaires, en effet, ne tardèrent pas à s'arranger. Ses créanciers, touchés de compassion,

vinrent le rassurer et lui donner du temps ; bien plus, des personnes aisées lui offrirent spontanément l'argent dont il avait besoin.

« Ainsi, concluait sœur Saint-Philippe, après sa mort comme pendant sa vie, la bonne Mère n'abandonna pas dans ses peines *son bon petit Jeannet* (1). »

Quelques semaines à peine s'étaient écoulées, et Marie Rivier rencontrait un écueil tout opposé à celui qu'elle avait trouvé à son arrivée. Bourgeois et paysans, tous les pères de famille, ne sachant comment lui témoigner leur reconnaissance pour les progrès qu'ils constataient chez leurs enfants, l'invitaient chez eux, se faisant un honneur de la recevoir à leur table.

« Comme la prudence de notre Mère, dit sœur Sophie, n'avait rien de raide ni d'exagéré, et que, à l'exemple de l'apôtre saint Paul, sa charité savait se faire toute à tous, elle crut sage de sa part d'accepter, dans ces commencements, toutes les invitations qui lui furent faites. » Elle y montra partout, avec cette affabilité de caractère qu'on avait remarquée à Saint-Martin-de-Valamas, la prudente gravité que l'expérience, l'âge et ses progrès dans la vertu avaient donnée à ses paroles et à ses manières.

Mais toujours attentive à tout ramener à la gloire de Dieu, la pieuse institutrice ne se servit de cette popularité que pour étendre, au dehors de son école, les œuvres de son zèle.

Les mesures rigoureuses prises pour interdire le culte catholique en France ne pénétraient que lentement dans ces contrées profondément chrétiennes du Vivarais. Au Directoire de Privas, qui lui notifiait des arrêtés du Comité du Salut public, la municipalité de Thueyts répondait : « Soyez persuadés, citoyens, que l'administration municipale fera des arrêtés du Comité du Salut public l'usage convenable », et passait outre. A la fin de l'année 1794, l'église paroissiale n'était point fermée ; seulement aucun prêtre ne pouvait y célébrer ; les sacrements n'étaient administrés qu'en secret. Par suite de l'absence d'offices et d'instructions, beaucoup de fidèles avaient perdu l'habitude de se rendre à l'église. Or, lorsque la population de Thueyts vit, chaque dimanche et chaque jour de fête, le pieux cortège des enfants de l'école, conduit par la nouvelle institutrice, se rendre à l'église dans un ordre parfait, avec un recueillement édifiant, l'exemple fut entraînant. A l'heure habituelle de la sainte Messe et

1. *Petites fleurs de la Vénérable Mère Rivier*, par sœur Saint-Philippe (en manuscrit).

des Offices, le peuple suivit. « Le dimanche, dit sœur Sophie, Mlle Rivier lisait à haute voix les prières de la Messe, puis venait une pieuse lecture, qu'elle expliquait. Tous les soirs il y avait aussi réunion des fidèles ; on y récitait le chapelet, puis la prière accoutumée du soir, suivie d'une courte lecture. Et tout cela se faisait sans la moindre crainte et avec la plus grande liberté (1). »

Dans les explications qu'elle faisait de sa lecture, Marie Rivier s'adressa d'abord aux enfants. Mais lorsque les grandes personnes furent plus nombreuses, elle eut aussi en vue l'instruction des mères de famille. Enfin, elle convoqua celles-ci à des réunions spéciales. Ces nouvelles assemblées eurent lieu dans la maison d'école, le dimanche, dans l'après-midi. Les femmes y vinrent en grand nombre. La salle était parfois insuffisante à contenir la foule qui s'y rendait avec empressement. Sa méthode était la même qu'à Montpezat ; elle expliquait les commandements de Dieu, les péchés capitaux, la manière de bien recevoir les sacrements. « Ce qu'elle nous disait était simple, rapporte un témoin, elle se mettait à la portée des plus ignorantes ; mais elle y mêlait des traits piquants, des paroles égayantes, qui captivaient l'attention. »

« Quand nous l'avions entendue nous parler du bon Dieu, nous sentions notre cœur tout plein de charité. Nous ne l'avons jamais vue se rendre coupable d'une faute légère ; sa conduite semblait dire à tous : « Aimez le bon Dieu ! » Ainsi s'exprime Mme Gay. M. Prat, curé de Thueyts, ajoute : « Plusieurs de mes paroissiens se souviennent particulièrement d'une instruction sur la foi qui les impressionna vivement : « Nous n'avons pas de foi ! s'écriait Mlle Rivier : si nous avions un grain de foi, nous dirions à la Gravenne et à la Favelasse de se joindre, et la Gravenne et la Favelasse se joindraient! » La Gravenne et la Favelasse sont deux montagnes des environs de Thueyts.

Le même témoin déclare que la pieuse institutrice ne se contentait pas de réunir, pour la prière et l'instruction religieuse, les fidèles de Thueyts. Elle se rendait également dans les villages voisins. « Elle allait souvent, dit-il, au village de Laval, qui dépend du bourg, et là, n'ayant pas trouvé de local convenable, elle réunissait les habitants dans une prairie, leur adressait des instructions et les faisait prier en commun. »

1. Mémoires de sœur Sophie.

Au début, Mlle Rivier avait consenti à se rendre à la veillée chez Mlle Bosc, sa voisine, et chez quelques personnes honorables Elle ne tarda pas à inviter elle-même les jeunes filles à venir passer la soirée chez elle, et ces veillées devinrent une œuvre nouvelle. Au milieu de jeux innocents et de conversations attrayantes, on y chantait des cantiques et on y faisait de pieuses lectures.

Ainsi, à Thueyts comme à Montpezat, les œuvres de Marie Rivier naissaient les unes des autres, sous l'inspiration de son zèle pour le salut des âmes. Des jeunes enfants, il s'étendait aux mères de famille, aux jeunes filles, à la population tout entière.

Ce zèle universel avait pourtant ses privilégiés : c'étaient les pauvres, les pécheurs, les affligés et les malades. « Dès son arrivée à Thueyts, dit sœur Saint-Pierre, notre Mère voulut connaître les plus pauvres habitants de l'endroit. On avait fait une quête pour lui procurer des provisions et un petit mobilier. Ce fut aux indigents que passa la plus grande partie des meubles et des vivres qu'on avait amassés. »

Elle venait aussi en aide aux pécheurs, qui sont les pauvres de la grâce ; et, dans cette œuvre, elle savait unir, au besoin, l'énergie la plus grande à la plus tendre compassion.

Une jeune fille de Bruc, dans la commune de Thueyts, ayant été servante dans une ville de Provence, y avait perdu les habitudes de modestie de son enfance. Pendant les fêtes du carnaval, Marie Rivier la rencontre dans les rues de Thueyts, vêtue d'un costume extravagant et immodeste. Indignée, mais modérant d'abord le feu de son indignation, elle la fait adroitement entrer dans sa maison d'école. Là, elle lui adresse une réprimande si terrible, que la pauvre fille, honteuse, déconcertée, se laisse dépouiller sur-le-champ de son accoutrement scandaleux et revêtir d'un simple habit de paysanne.

La Servante de Dieu ne s'en tint pas là. Préoccupée d'assurer le retour de cette pécheresse à une vie honnête et vertueuse, elle la confia aux soins et à la garde d'une pieuse femme, qui se chargea de la préparer à une confession générale. Malgré plusieurs velléités de résistance, contre lesquelles la zélée institutrice dut faire appel à toute son énergie, la pauvre fille parvint finalement à se disposer à la réception des sacrements. Sincèrement convertie, elle rentra dans son village, s'y maria et vécut désormais en bonne chrétienne. « Depuis lors, disent les Mémoires de sœur Sophie, elle ne

revoyait jamais Mlle Rivier sans lui témoigner sa reconnaissance. »

La pieuse institutrice semblait avoir une vertu spéciale pour consoler les affligés. « Elle avait une telle confiance en Dieu, dit Rosalie Rochette, qu'elle l'inspirait aux autres. » On entendait encore à Thueyts, il y a peu d'années, des vieillards dire en gémissant : « Nous avons tout perdu en perdant la Mère Rivier, il n'y a plus personne qui nous console ! »

Vers la fin de l'année 1794, une épidémie fit éclater sa charité pour les malades. La fièvre typhoïde se déclara dans le bourg. « Mlle Rivier, dit sœur Saint-Pierre, ne se contentait pas de porter des consolations aux personnes atteintes du fléau, elle les veillait et les soignait. Ce fut en veillant une jeune fille qu'elle contracta la maladie. Tout entière à sa charité, elle négligea d'abord de prendre soin d'elle-même ; mais, ayant dû se rendre à Montpezat chez son grand-père, elle fut obligée, en arrivant, de se mettre au lit. Le mal s'aggrava ; elle fut bientôt à la dernière extrémité. M. Pontanier dut venir lui administrer les derniers sacrements. »

Aussitôt que cette nouvelle fut connue à Thueyts, ce fut une désolation générale. On se rendait par bandes à Montpezat pour la voir. On aurait voulu la rapporter à Thueyts sur un matelas; mais ses parents et les médecins s'y opposèrent. Les mères faisaient prier leurs enfants pour la guérison de leur chère maîtresse. Il y avait près de Thueyts, à quelques centaines de pas du bourg, une croix élevée sur le bord d'un chemin couvert de pierres. Pendant neuf jours les mères y conduisirent leurs enfants et les firent prier à genoux devant la croix. Sœur Caroline ajoute : « Une de nos Sœurs, témoin oculaire, nous disait qu'il avait été convenu que, pour ajouter la mortification à la prière, on se mettrait à genoux sur les cailloux les plus aigus. »

Dieu exauça ces ferventes supplications. Après une absence de quatre semaines, Marie Rivier revint à Thueyts reprendre son école et ses bonnes œuvres.

La croix dont il est ici question existe toujours à Thueyts, où elle est en grande vénération. Les habitants du bourg l'appellent la *Croix de l'Ormeau*.

Cependant la Révolution continuait son œuvre impie et sanguinaire. La chute de Robespierre au 9 thermidor (27 juillet 1794) n'avait pas apporté la paix. Neuf jours après, le 18 thermidor (5 août), cinq prêtres, arrêtés pour exercice illégal de leur ministère, et trois religieuses, emprisonnées pour avoir repris la vie de commu-

nauté contrairement aux lois, versaient leur sang sur l'échafaud dans la ville de Privas (1). Les huit prisonniers, jetés sur la même charrette, se rendirent au lieu de leur exécution en chantant d'une voix ferme le *Miserere*, le *Parce Domine* et le *Te Deum*. Les chants sacrés, interrompus seulement par la récitation du *Requiem æternam* à l'exécution de chaque victime, ne cessèrent qu'avec leur vie. Ce fut le dernier sang versé par la Révolution dans le Vivarais. Mais les églises demeuraient toujours fermées, l'exercice du culte était encore sévèrement interdit, et il restait sans doute peu de croix debout sur le sol de la France, à l'heure où des femmes et des enfants du bourg de Thueyts s'agenouillaient sur des cailloux au pied de la *Croix de l'Ormeau* pour demander la guérison de leur humble maîtresse d'école.

1. Les cinq prêtres étaient le R. P. François de Rouville, jésuite, né à Aix-en-Provence, professeur au collège d'Aubenas ; Barthélemy Montblanc, né à Cruzi, près de Narbonne ; Louis Gardès, curé de Cairac, au diocèse de Nîmes ; André Bac, curé de Mens, au diocèse de Grenoble, et François d'Allemand, d'une famille illustre, petit-neveu de Bayard, qui appartenait au même diocèse que le précédent. Les religieuses décapitées le même jour étaient sœur Sainte-Croix (Antoinette Vincent), des Sœurs de Saint-Joseph de Vernosc ; sœur Madeleine (Marie-Anne Senovert), et sœur Toussaint (Madeleine Dumoulin) ; ces deux dernières appartenaient à la Congrégation de Saint-Joseph de Monistrol. La date de l'exécution des Martyrs de Privas a été fixée d'une manière définitive par une étude de M. Nectoux, conseiller de Préfecture à Privas : *L'Ardèche pendant la Révolution*, Privas, 1891. — Voir aussi *Le P. de Rouville*, par le R. P. François Rousset, Privas, 1890.



CHAPITRE XII

LES PREMIÈRES COMPAGNES D'APOSTOLAT ; FONDATION DE L'INSTITUT DE LA PRÉSENTATION DE MARIE.

1795-1797.

Les épreuves se multiplient au berceau de l'œuvre de Thueyts. — La situation religieuse en 1795. — Recrudescence de persécution contre les prêtres fidèles. — Agitations diverses dans le Vivarais. — Règle de conduite de Marie Rivier : « prier, travailler et se taire. » — Les quatre premières compagnes : Thérèse Chaudanson et Martine Teston, de Thueyts ; Marie Eyraud et Jeanne Delubac, de Montpezat. — Rapprochement entre les projets de la Vén. Marie Rivier au milieu de l'agitation révolutionnaire et les projets de sainte Thérèse au milieu de l'agitation protestante.— Les scènes de vêture au galetas. — La famine de 1796. — Dénûment de la petite Communauté. — Railleries du monde ; grands projets de la future Fondatrice. — Sa confiance en Dieu et en la Sainte-Vierge. — Conversation avec Mlle Prinssac. — Les obstacles du côté de l'autorité ecclésiastique. — La prière à Notre-Dame de Bon-Secours. — Les obstacles s'aplanissent. — La Fête de la Présentation de Marie en 1796. — L'Institut de la Présentation de Marie est fondé. — Succès croissants du pensionnat. — L'apostolat dans les campagnes. — Achat d'une maison plus spacieuse. — La profession de 1797.

En 1815, au lendemain d'une fondation qui s'était faite au milieu d'un enthousiasme indescriptible, la Vénérable Mère écrivait : « Je tremble, car cette œuvre n'a pas eu l'épreuve de la contradiction à ses débuts. » L'événement justifia ces craintes, l'éta-

blissement dut être abandonné quelques années plus tard. La Servante de Dieu connaissait alors, par sa propre expérience, cette loi providentielle qui, dans les œuvres surnaturelles, proportionne ordinairement les épreuves des premiers jours à la grandeur du succès qui doit couronner l'entreprise. C'est parce que Dieu voulait l'œuvre de Thueyts, c'est parce qu'il devait en faire le berceau d'une œuvre plus grande encore, qu'il entoura sa naissance des plus dures tribulations.

Pour le département de l'Ardèche, comme pour bien d'autres départements éloignés de la capitale, les premiers mois qui suivirent la révolution de thermidor ne furent pas une période d'accalmie ; la Terreur, parvenue plus tard dans ces régions, s'y prolongea plus tard aussi. Un mois après les exécutions de Privas, au commencement du mois de septembre 1794, un arrêté du Comité du Salut public avait ordonné l'arrestation « de la personne du nommé de Blou. » L'église paroissiale de Thueyts, fermée depuis quelque temps, put s'ouvrir de nouveau (1), il est vrai, en exécution du décret du 21 janvier 1795, qui proclamait « la liberté des cultes », et de la loi du 30 mai 1795, qui « remettait aux paroisses les églises non aliénées » ; mais cette concession devenait un leurre pour les catholiques, par suite de l'obligation imposée aux prêtres de prêter un nouveau serment de « haine à la Royauté, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. » Ni M. Pontanier, ni aucun prêtre fidèle ne purent, dans ces conditions, célébrer le Saint-Sacrifice dans l'église de Thueyts.

Le gouvernement du Directoire, qui succéda, le 27 octobre 1795, au gouvernement de la Convention nationale, ne parut pas apporter une amélioration sensible à la situation religieuse et politique du pays. Soit par la corruption des mœurs qui fut le caractère particulier de ce régime et dont ses agents se firent trop souvent les propagateurs dans les provinces, soit par les lois plus savantes et plus dures qu'il porta, soit par le privilège qu'il s'arrogea de les exécuter lui-même, le Directoire aggrava, sur plusieurs points, la Terreur elle-même (2).

Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, nommé par le Saint-Siège administrateur du diocèse de Viviers, avait, le 17 mars 1795, confié

1. *Le Schisme constitutionnel dans l'Ardèche*, par Simon Brugal.

2. Voir le savant ouvrage de M. Victor Pierre : *La Terreur sous le Directoire*, Paris, Retaux-Bray, 1893.

les pouvoirs de vicaire général, pour ce dernier diocèse, à un prêtre de Saint-Sulpice, M. Vernet. Celui-ci, déguisé sous un costume laïque et sous le nom emprunté de Montal, parcourait les villes et les villages, provoquant le repentir et recevant l'abjuration des prêtres que l'exemple de M. de Savine avait pu ébranler ou momentanément séduire. Les rétractations furent nombreuses. En même temps, les populations catholiques, mieux éclairées, faisaient le vide autour des prêtres assermentés qui s'obstinaient dans leur défection, et, en plus d'un endroit, ne ménageaient pas les signes de leur mépris aux apostats (1). Les autorités révolutionnaires s'alarmèrent alors. L'agent Flaugergues écrivit au Directoire de Privas que l'Ardèche allait devenir « une nouvelle Vendée ». L'ordre d'arrêter les prêtres réfractaires fut renouvelé. Au mois de juin 1795, le représentant du peuple, Goupilleau, parcourut le département et vint à Thueyts même, pour réveiller « le patriotisme endormi » des populations. L'agitation se propagea jusque dans les villages les plus reculés des montagnes. Des bandes de brigands parcoururent le pays. Suivant un rapport adressé au Directoire de Privas en 1797, ils étaient au nombre de cinq mille ; le bois de Bauzon, près de Montpezat, leur servait de repaire (2). Nuit et jour, on entendait, dans les rues de Montpezat et de Thueyts, des coups de fusil ou de pistolet. Dans un engagement qui eut lieu, en février 1797, entre les gardes nationaux de Montpezat et les brigands, on compta trois morts et vingt blesssés (3).

En même temps, la Révolution travaillait à remplacer les fêtes catholiques par le culte de ses prétendues nouvelles divinités. Aux mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1796, on imposa la célébration des fêtes de la Jeunesse, de la Reconnaissance, de la Victoire et de la Liberté, jusque dans les moindres bourgades (4).

Au milieu de ces agitations, que faisait Marie Rivier ? Elle mettait en pratique la maxime qu'elle devait donner comme règle de conduite à ses compagnes, dans des circonstances semblables : « Prier, travailler et se taire. »

1. Les catholiques du Vivarais avaient adopté le chant du coq pour rappeler aux intrus, ainsi que le coq le fit à saint Pierre, le scandale de leur chute. A Annonay, quatre jeunes filles furent condamnées à la prison pour avoir crié *Cacaraca* au passage d'un apostat. (*Le Schisme constitutionnel dans l'Ardèche*, p. 18).

2. Archives de Privas.

3. Archives municipales de Montpezat.

4. Archives de Privas.

Elle priait d'abord et faisait prier autour d'elle. « Dans le corridor de la maison d'école, elle fit placer des écriteaux portant de pieuses sentences, que les élèves lisaient et méditaient ; de telle sorte que le corridor lui-même devint un lieu de prière. De pareilles maximes ornèrent les murs des chambres. Mais ce fut le galetas de la maison qui devint surtout l'asile de la ferveur. On y avait dressé une grande croix. C'est là que l'on faisait le *chemin du Calvaire*, les processions, les méditations ; c'est là que Mlle Rivier allait porter ses inquiétudes et répandre ses larmes (1). »

A la prière, la pieuse maîtresse d'école joignait un travail sans repos. D'abord seule, elle eut, dans le courant de l'année 1795, l'aide de deux bonnes jeunes filles de Thueyts, Martine Teston, âgée de vingt-trois ans, et Thérèse Chaudanson, qui entrait dans sa trente et unième année. Au début de l'année suivante, deux de ses anciennes compagnes de Montpezat vinrent la rejoindre, ce furent Marie Eyraud et Jeanne Delubac. La troisième, nous l'avons vu, resta à Montpezat, sur les instances de la population, pour y continuer l'école.

De ces quatre auxiliaires, deux ne savaient pas autre chose que leur catéchisme; les deux autres enseignaient à lire et à coudre aux enfants, mais étaient absolument incapables, au début, de leur apprendre à écrire, par la raison qu'elles ne le savaient pas elles-mêmes. Dans les premiers temps, leur secours ne déchargea donc que fort peu Marie Rivier. Celle-ci, dans les intervalles libres que laissaient à ses compagnes les travaux manuels, la surveillance des enfants et les quelques leçons qu'elles pouvaient donner, fut obligée de se faire leur institutrice. « J'ai connu ces quatre premières compagnes, dit sœur Saint-Pierre ; l'une d'elles racontait ainsi sa vocation : « Mlle Rivier me dit un jour : « Venez avec moi et nous ferons l'école aux petits enfants. » A quoi je répondis : « Je ne puis vous offrir que ma bonne volonté, mais je vous promets bien de vous obéir en tout. » Et je quittai ma maison et j'allai chez elle. » Telle fut, sans doute, la vocation des trois autres compagnes, tel fut leur empressement à répondre à la grâce. Admirable simplicité, qui fait songer à la générosité des premiers apôtres, lorsque le divin Maître, les rencontrant sur les bords du lac de Génésareth, leur disait ces seuls mots : *Venez, suivez-moi !* « Nous étions cinq pauvres

1. Annales.

filles, dit la Vénérable Mère, sans aucun moyen temporel ni spirituel. Nous ne savions rien, et nous voulûmes enseigner les autres ! Mais c'était au milieu de la persécution, personne ne s'occupait d'instruire les petits enfants. Je dis : Assemblons-nous et nous ferons l'école. Et nous nous réunimes, et nous reçûmes tous les enfants qui voulurent venir à nous. »

A la prière et au travail, M[lle] Rivier joignit, en ce temps de troubles, cette discrétion absolue dans les paroles dont elle a fait une loi si bien observée dans sa famille religieuse. « Le grand principe de notre bonne Mère, en ces jours d'orage, dit sœur Sophie, était de garder le silence et de ne se mêler de rien que de ce qui regarde nos œuvres. Aussi les plus grands terroristes la regardaient-ils d'un bon œil, persuadés qu'elle n'était d'aucun parti et qu'elle ne s'occupait que du bon succès de son école. » Nous trouvons, en effet, dans le registre des pensionnaires, en l'année 1796-1797, les noms des filles de plusieurs des chefs révolutionnaires de la contrée, entre autres ceux de Marguerite Bèque, fille du maire de Montpezat, et de Victorine Coutarel, fille du chef des patriotes de Meyras.

« Prier, travailler à son école et se taire », ce programme n'épuisait pas le zèle de Marie Rivier. Un désir grandissait en elle, à mesure que grandissaient autour d'elle les périls pour la foi.

Nous avons eu l'occasion de signaler jusqu'ici plus d'une analogie frappante entre la Vénérable Fondatrice de la Présentation et la glorieuse Réformatrice du Carmel. Il en est une qui se présente encore ici d'une manière si naturelle que nous ne pouvons la passer sous silence. C'est au milieu des ravages causés par l'hérésie protestante, c'est à mesure qu'elle apprenait les scènes de violence et de blasphème suscitées par les disciples de Luther, que sainte Thérèse sentait s'enflammer dans son cœur le désir de procurer la gloire de Dieu par des œuvres d'expiation et de prière (1). De même, c'est quand la Terreur est à son apogée, c'est lorsque, autour d'elle, tout le monde tremble de se déclarer chrétien, que Marie Rivier, ne pouvant retenir l'élan de son zèle, va manifester plus ouvertement que jamais son dessein d'étendre le royaume de Dieu par la prière et par l'instruction chrétienne de la jeunesse.

« Au galetas de la maison d'école, dit sœur Sophie, à cette pièce

1. *Histoire de sainte Thérèse*, d'après les Bollandistes. Paris, Retaux. Introduction, p. VII et VIII. *Œuvres de sainte Thérèse*, *Chemin de la Perfection*.

qu'on appelait le Calvaire, à cause de la croix qui y était placée et des prières qui s'y faisaient, M[lle] Rivier organisa souvent, le dimanche, avec le concours des jeunes filles, des représentations de vêture ou de profession religieuse, telles qu'elles se font dans les couvents. Procession, drap mortuaire, chant lugubre, allocution de circonstance, rien n'était oublié de la cérémonie. Ce pieux spectacle attirait beaucoup de monde, et plusieurs y versaient des larmes d'attendrissement et de dévotion. Or, la représentation finie, M[lle] Rivier s'adressait à ces jeunes filles et leur exposait son projet de fonder un couvent : « Qui veut en être ? » disait-elle. Puis, les interpellant l'une après l'autre : « Vous, une telle, et vous, une telle, voulez-vous être de mon couvent ? » Toutes répondaient affirmativement. Alors, suivant les aptitudes qu'elle avait remarquées en chacune d'elles, elle distribuait les fonctions : « Vous, disait-elle, vous serez lingère ; et vous, économe ; et vous, vous ferez la classe... »

De pareilles interrogations étaient faites, sans doute, la Vénérable Mère en convient, sur un ton moitié plaisant, mais elles traduisaient bien, et la population de Thueyts ne s'y trompa point, les véritables aspirations du zèle qui dévorait la Servante de Dieu.

Toutes les circonstances, cependant, semblaient s'opposer à la réalisation d'un pareil projet.

La Révolution avait depuis longtemps tari les sources de la prospérité publique, mais la disette qui se fit sentir dans le cours de l'année 1796, fut particulièrement terrible pour les pauvres gens. Les *Annales* nous ont laissé le tableau de ce que durent souffrir à Thueyts Marie Rivier et ses compagnes. « On ne mangeait, dans la maison, que du pain de seigle ; on passait la farine pour le pain des pensionnaires et on mettait le son dans celui des maîtresses ; celles-ci attendaient, pour prendre leurs repas, que les élèves fussent rassasiées ; elles vivaient de leurs restes, en sorte que bien souvent elles durent souffrir de la faim. Mais elles persévéraient avec courage, se prêtant toujours aux travaux les plus pénibles. Elles allaient elles-mêmes à la montagne voisine chercher le bois nécessaire et le portaient sur leurs épaules ; elles quêtaient, chez les paysans des hameaux voisins, quelques légumes, quelques poignées d'herbes pour le souper de la Communauté. » — « Ah ! s'écriait la Vénérable Mère, en rappelant ces souvenirs, c'était alors le temps de la ferveur ! Nous étions contentes comme des reines quand nous avions un sac de farine pour faire notre pain, un pain qui nous déchirait le gosier ! » — « Quand

le pain manquait, dit sœur Sophie, Mlle Rivier allait pleurer au galetas, à l'église de la paroisse, aux pieds de la Sainte-Vierge, et la Providence venait à son secours. »

Pour comble de misère, les offrandes des habitants de Thueyts, qui, d'abord, s'étaient fait un bonheur d'apporter à la maison d'école des légumes, des fruits, des denrées de toutes sortes, diminuèrent et cessèrent même complètement. « On se figurait, dit sœur Sophie, que les pensionnaires, dont le nombre avait augmenté, apportaient beaucoup d'argent ; du reste, les projets de couvent de Mlle Rivier et de ses compagnes n'étaient pas vus de bon œil. » Sœur Marie avait recueilli des témoins contemporains l'impression de désapprobation dédaigneuse qui accueillait partout l'entreprise projetée. « De quoi se mêle donc cette demoiselle Rivier? disait-on ; fonder un couvent dans un temps pareil ! et avec de pareils sujets ! » Les plus sages gardaient le silence. « Nous ne croyons pas, disent les Annales, qu'il y eût alors à Thueyts, à l'exception du vénéré directeur de Mlle Rivier, M. Pontanier, une seule personne qui osât approuver ouvertement l'entreprise. »

Et qu'auraient-ils dit, s'ils avaient connu ce projet tel que la Vénérable Servante de Dieu le méditait ? « Ce qu'elle rêvait, dit sœur Marie, n'était rien moins que de former autour d'elle comme une pépinière d'institutrices, qu'elle enverrait dans chaque paroisse du diocèse, y enseigner aux enfants et aux grandes personnes les principes de la Religion ; c'était encore de fonder une maison d'orphelines, où les petites filles abandonnées seraient élevées chrétiennement pour être placées plus tard dans de bonnes maisons. Elle ne voyait pas elle-même comment elle pourrait réaliser une pareille entreprise, en des temps si malheureux et avec de si faibles ressources, mais elle mettait toute son espérance en Dieu, qu'elle considérait comme l'auteur de ses bons désirs, et de qui elle attendait le moyen de les faire aboutir, malgré toutes les apparences contraires. »

C'est par l'entremise de la Sainte-Vierge qu'elle attendait tout de Dieu. « Jamais, disent les Annales, elle ne perdit la confiance en la protection de la Sainte-Vierge. Même au milieu des plus grandes détresses, les fêtes de Marie étaient célébrées avec une grande joie. » Sœur Saint-Pierre, dans sa déposition au Procès apostolique, cite un trait frappant de cette inébranlable et joyeuse confiance en Marie : « Mlle Prinssac a bien des fois raconté que notre Mère lui disait souvent : « Je veux faire un couvent, venez avec moi ! » Un jour,

pendant que notre Mère lui renouvelait son invitation, M[lle] Prinssac observa que son tablier était tout usé : « Comment, lui dit-elle, vous n'avez seulement pas de quoi vous acheter un tablier, et vous voulez fonder des couvents ! De quoi nourrirez-vous, de quoi habillerez-vous vos filles ? » — Je fus alors, disait M[lle] Prinssac, vraiment frappée de la réponse que me fit la Mère Rivier : « Oui, Mademoiselle, me dit-elle, je ferai un couvent, et il sera grand ; oui, j'aurai des filles, et beaucoup de filles, et de bien des pays, et rien ne leur manquera ! » — J'eus encore le courage de lui demander : « Qui donc vous donnera de l'argent pour faire toutes ces choses ? » — Elle ne répondit plus qu'un seul mot : « La Sainte-Vierge ! »

De tous côtés, cependant, les obstacles se multipliaient. M. Pontanier, ayant sollicité pour le projet de la pieuse institutrice l'approbation de l'autorité ecclésiastique, n'avait pu en obtenir qu'une réponse dilatoire : « Sans doute, avait dit le grand vicaire, M. Vernet, les pieux desseins de M[lle] Rivier sont dignes d'éloges », mais il jugeait imprudent, téméraire même, à moins que Dieu ne manifestât évidemment sa volonté, de commencer une œuvre semblable au moment où toutes les maisons religieuses venaient d'être renversées. « M[lle] Rivier, dit sœur Sophie, s'adressa alors à sa protectrice ordinaire, la Sainte-Vierge, avec la simplicité d'une enfant (1). Elle lui écrivit une longue lettre où, après avoir exposé sa pénible situation, elle lui demandait son aide et protestait de son entier abandon entre ses bras maternels. Elle fit porter cette lettre par une vertueuse fille à Notre-Dame de Bon-Secours, à La Blachère, avec mission de la déposer sur l'autel du vénéré sanctuaire. »

On était à la fin de 1796 ; le personnel de l'établissement, cette année-là, s'était accru par l'arrivée de plusieurs nouvelles pensionnaires, venues de Montpezat, de Largentière, de La Bastide, de Saint-Laurent et d'Aubenas (2). La fête de sainte Catherine, patronne de la maison, approchait. On résolut de la célébrer avec une pompe toute particulière. Plusieurs jours à l'avance, maîtresses et pensionnaires étaient occupées des préparatifs de la

1. « J'ai toujours aimé à parler à la Sainte-Vierge tout bonnement, comme une enfant à sa mère. Faites comme cela, mes filles. Quand j'ai de la peine à réussir en quelque chose, je mets l'affaire entre les mains de la Sainte-Vierge ; je lui dis : Ceci est votre œuvre, je vous la laisse entre les mains. Et je ne tarde pas à reconnaître que l'entreprise a réussi. » (Paroles de la Vénérable Mère, rapportées par sœur Saint-Pierre dans sa déposition).

2. Registres du pensionnat de Thueyts.

cérémonie, lorsque M. Pontanier se présenta. Il avait insisté auprès de son ancien confrère au grand séminaire de Viviers, et, après avoir longuement instruit M. Vernet des œuvres et des projets de Mlle Rivier, il en avait obtenu cette réponse : « Sans donner mon approbation expresse, je consens à ce que Mlle Rivier aille en avant. » M. Pontanier communiqua cette nouvelle et ajouta : « Nous sommes au 20 novembre. N'attendez pas le 25, fête de sainte Catherine. Demain, vous célébrerez la fête de la Présentation de la Sainte-Vierge, et vous lui consacrerez votre maison, vos élèves et vos projets. »

A ce nom de la Présentation de la Sainte-Vierge, aux brèves explications que son pieux directeur lui donna sur la signification de cette fête, la future Fondatrice se sentit subitement pénétrée d'une grande joie. Elle eut aussitôt la conviction intime que ses vœux les plus chers allaient être réalisés, que la communauté tant désirée allait enfin naître, et que la Sainte-Vierge elle-même voulait présider à sa naissance, sous le patronage d'un de ses plus touchants mystères. « Le lendemain, disent les *Annales*, fut un jour de ferveur extraordinaire. » La joie surnaturelle de la Servante de Dieu se répandit sur ses dévouées compagnes, sur les élèves elles-mêmes. Toutes reçurent la sainte Communion de la main de M. Pontanier, et toutes se consacrèrent à Marie, avec cet élan unanime de pieux enthousiasme qui est le signe d'une inspiration céleste et le présage des grandes choses.

Aucun procès-verbal ne nous est resté de cette touchante et mémorable cérémonie, qui devait être le point de départ d'une œuvre si féconde. Les cinq pauvres filles de la campagne qui se consacraient avec tant de ferveur, dans une humble chambre d'un bourg ignoré de l'Ardèche, au service de Dieu et du prochain, eurent-elles quelque pressentiment de la portée de leur démarche ? Remarquèrent-elles seulement le saisissant contraste qu'offrait leur humble consécration avec les pompeuses parodies que préparaient, en ce moment même, dans la capitale de la France, les esprits réputés les plus éclairés de cette époque ? Ce fut, en effet, pendant ce mois de novembre 1796, qu'un groupe de prétendus philosophes, ayant à leur tête un membre du Directoire exécutif, Laréveillère-Lepaux, et ne faisant que mettre en œuvre les idées de Voltaire, de Volney et de Robespierre, organisa cet odieux simulacre de culte que des ennemis de toute vraie religion et de toute vraie charité voulurent

imposer à la France sous le nom, deux fois trompeur, de théophilanthropie (1). On sait à quelle manifestation grotesque aboutit, le 16 décembre 1796, ce prétendu culte nouveau « de l'amour de Dieu et des hommes », et comment il tomba sous le ridicule peu de temps après, tandis que l'œuvre des pauvres filles de Thueyts ne cessait de prospérer sous la bénédiction divine.

L'émotion de Marie Rivier fut à son comble lorsque, après la cérémonie dont nous venons de parler, M. Pontanier lui remit un cachet portant les initiales de l'*Ave Maria*, en lui disant : « Prenez ceci, ce sera le sceau de votre maison. » C'était le sceau de la Compagnie de Saint-Sulpice. La pieuse Fondatrice le prit avec respect, le baisa à plusieurs reprises, et ne voulut pas s'en séparer de toute la journée. Elle reçut en même temps de son directeur une gravure représentant M. Olier, fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, et, depuis ce temps, elle invoqua fréquemment dans ses besoins ce grand serviteur de Dieu et de la Sainte-Vierge.

Ainsi fut fondé, le 21 novembre 1796, l'Institut des Sœurs de la Présentation de Marie (2).

Les circonstances providentielles qui déterminèrent cette fondation devaient rester gravées d'une manière ineffaçable dans le cœur de la Vénérable Servante de Dieu. Jamais elle n'oubliera que ce fut sous les auspices de Marie que sa Congrégation prit naissance. « Mes enfants, s'écriera-t-elle plus tard, confiez-vous toujours sans réserve à la Sainte-Vierge. Au début de notre Congrégation, c'est elle qui a tout fait... S'il y a une Compagnie de Jésus, nous sommes, nous, la

1. Ce mot de *théophilanthropie*, formé du grec, signifie *amour de Dieu et des hommes* ; mais le peuple, ne pouvant s'habituer à ce nom bizarre de *théophilanthrope*, appela simplement les adeptes du nouveau culte des *filous en troupe*. La religion nouvelle ne possédait plus, à la fin de 1799, que quatre églises dans Paris, à peu près délaissées. La circulaire du 7 vendémiaire, an X (5 octobre 1801), adressée aux préfets par l'ordre du premier Consul, pour interdire à l'avenir toute réunion des théophilanthropes, fut sans objet : la théophilanthropie avait vécu. (V. abbé Sicard, *A la recherche d'une religion civile.* — Paris, Lecoffre, 1895, ch. VI, *Les théophilanthropes.*)

2. Bien qu'aucune formule spéciale de consécration ne paraisse avoir été prononcée ce jour-là, M. Pontanier et la Vénérable Fondatrice ont fait remonter expressément au 21 novembre 1796 la fondation de l'Institut. M. Pontanier écrit de sa propre main : « Marie Rivier, née à Montpezat..., a fondé, le 21 novembre 1796, la maison des Sœurs de la Présentation de Marie... Thérèse Chaudanson... s'est consacrée à Dieu et dévouée à l'instruction de la jeunesse le 21 novembre 1796... », et ainsi pour les autres. — Cinq ans plus tard, la Vénérable Mère rédigea la formule de cette consécration, qui avait été ce jour-là toute mentale, et la signa en la datant du 21 novembre 1796. (Archives de la Maison-Mère de la Présentation de Marie, à Bourg-Saint-Andéol.)

petite Compagnie de Marie ! » C'est ainsi que la Vénérable Fondatrice cherchait à élever les pensées de ses filles, en leur proposant pour modèle l'admirable Compagnie de Jésus. Elle n'oubliera pas non plus que l'homme choisi par la Providence pour lui manifester la volonté divine, fut un prêtre de cette Compagnie de Saint-Sulpice qui fait profession d'un dévoûment sans réserve à la Mère de Dieu. Bientôt, un autre fils de M. Olier va avoir un rôle plus important encore dans la formation de l'Institut naissant. Pour poser les premiers fondements d'une œuvre destinée à grandir au milieu de la tourmente et du schisme, Dieu choisissait la Compagnie qui venait de donner le sang de dix-huit de ses fils dans la tourmente (1), et qui devait traverser les périodes les plus difficiles du schisme sans affliger l'Église par la défection d'un seul de ses enfants.

Les quatre premières compagnes de Marie Rivier qui se consacrèrent ce jour-là avec elle à la Sainte-Vierge, furent Thérèse Chaudanson, Marie Eyraud, Jeanne Delubac et Martine Teston. Elles gardaient encore en communauté leurs noms de famille ; leur costume était celui des pauvres paysannes ; elles n'étaient liées par aucun vœu et n'avaient pas même de Règle ; mais une seule chose leur tenait lieu, en ce temps, de Règle, de costume et de vœu : l'ascendant extraordinaire exercé sur elles par la parole et par l'exemple de l'intrépide Fondatrice. « Rien de ce qui flatte les sens ne nous avait attirées auprès d'elle, disait à sœur Aloysia une de ces premières compagnes ; sa bonté seule nous y retenait ; son

1. La Compagnie de Saint-Sulpice comptait, en 1791, cent-cinquante membres environ. Voici les noms de ceux qui avaient donné leur vie pour la foi, de 1791 à 1796 : MM. Bravard et Victor Lejeune, du séminaire d'Avignon, massacrés à Naves, dans l'Ardèche, le 14 juillet 1792 ; MM. Gauguin et Guérin, du séminaire d'Issy ; Psalmon, Rousseau et Hourrier, de la communauté de Laon, à Paris ; Galais, de la communauté des Robertins; de Cussac, du séminaire de Toulouse, et Luzeau de la Mulonnière, du séminaire d'Angers, égorgés à la prison des Carmes le 2 septembre 1792 ; MM. Lemercier et Ayme, du séminaire de Bourges, et Segrettier, du séminaire de Clermont, mis à mort à Couches, près d'Autun, le 8 septembre ; M. Joseph Lejeune, submergé dans la Loire par le fameux Carrier, de Nantes, dans la nuit du 9 au 10 décembre ; M. Ploquin, du petit séminaire de Paris, guillotiné à Paris, le 25 février 1794 ; MM. Dubignon, du séminaire de Bourges, et de Bonnefond, du séminaire d'Autun, morts de misère et de mauvais traitements sur la rade de l'île d'Aix, et M. Elias de Bréquigny, du séminaire d'Angers, sur la mort duquel on n'a pas de détails, mais que l'on sait avoir été massacré dans la Vendée. (V. *Vie de M. Emery*, par M. Gosselin, t. II, pages 451 et suivantes, et *Le Couvent des Carmes et la Société de Saint-Sulpice pendant la Terreur*, par Alexandre Sorel, 1 vol. in-12, Paris, Didier, 1864.) Plusieurs autres Sulpiciens, incarcérés à la prison des Carmes et ailleurs, purent s'évader et échapper aux massacres.

exemple nous enseignait notre devoir ; à la vue de son dévoûment et de son courage, nous avions honte de notre lâcheté ; nous pouvons toutes certifier qu'elle nous prêchait autant par ses exemples que par ses paroles (1). »

Le bienfaisant ascendant de la sainte Fondatrice se faisait sentir en même temps par delà les bornes de la petite Communauté, sur la population tout entière du bourg de Thueyts et des pays environnants. Les préventions suscitées autrefois s'étaient évanouies peu à peu. Le nombre des pensionnaires ne cessait d'augmenter. Après M. de Blou, M. de Vinezac, de Largentière, n'hésitait pas à confier sa fille au pensionnat de Thueyts. Plusieurs familles distinguées des environs suivaient ces exemples. Il est vrai que la maison de la Présentation (ce nom peut lui être donné désormais) venait de s'adjoindre une nouvelle maîtresse dont l'éducation brillante et les talents variés jetaient, aux yeux du monde, un nouvel éclat sur l'œuvre de Thueyts.

Une religieuse de Saint-Joseph, expulsée par la Révolution du couvent de Monistrol, avait, depuis quelques mois, trouvé un asile dans l'hospitalière maison du comte de Blou. Elle ne fut jamais connue que sous le nom de Mlle Félicité. Touchée, comme tout le monde, de sympathie pour l'œuvre naissante, mieux à même que d'autres d'en apprécier toute l'importance, elle ne tarda pas à mettre au service des humbles institutrices de la maison des Dominicaines son expérience acquise dans l'instruction de la jeunesse, et alla régulièrement, à titre d'auxiliaire, donner des leçons aux élèves de l'école.

Peu à peu, la vue du bien qui s'opérait autour d'elle, l'affectueuse reconnaissance que lui témoignaient les pieuses maîtresses, la joie de retrouver, dans une perfection plus grande peut-être qu'à Monistrol, cette vie religieuse qu'elle regrettait, ajoutons l'estime croissante dont l'entouraient ses jeunes élèves et leurs familles, lui firent solliciter la faveur d'être agrégée aux pauvres institutrices de la maison de Thueyts. Hélas ! de tous ces motifs, le dernier devait devenir un piège pour elle. Les succès brillants qui accueillirent son enseignement furent pour le démon une occasion de faire naître et grandir en son âme un esprit d'orgueil et d'indépendance qui la conduisit à la plus triste des défections. Nous en verrons bientôt

1. Déposition de sœur Aloysia.

l'histoire, qui portera avec elle son importante leçon. Mais, avant que sa chute affligeât profondément le cœur de la Vénérable Supérieure, avant que Dieu eût rejeté de son œuvre l'instrument devenu inutile, les talents, les aptitudes remarquables de Mlle Félicité dans l'enseignement, contribuèrent beaucoup au développement et à la prospérité de l'Institut.

Les premières compagnes de Marie Rivier purent dès lors se consacrer à un apostolat plus modeste, plus en rapport avec leur instruction très imparfaite. Presque exclusivement occupées désormais, pendant toute la semaine, à des travaux de ménage, à la surveillance des élèves et à des leçons de couture et de lecture élémentaire, Martine Teston, Thérèse Chaudanson, Marie Eyraud et Jeanne Delubac, pauvres de science humaine, mais riches de la science des saints, s'en allaient chaque dimanche dans les villages voisins. Elles partaient de très bonne heure, munies d'un morceau de pain, de quelques châtaignes et quelquefois d'un peu de fromage. Chacune se rendait au hameau qui lui avait été assigné. Ce qu'aucun prêtre n'aurait pu tenter sans s'exposer à être aussitôt arrêté, et condamné à la déportation, peut-être à la mort (1), l'humble fille de la Présentation, sous son costume de paysanne, pouvait le faire. Dans la maison d'un honnête cultivateur, qui avait été indiquée le dimanche précédent, les fidèles se réunissaient à deux reprises. Le matin, on récitait pieusement les prières de la sainte Messe ; dans l'après-midi, les enfants recevaient les leçons de catéchisme préparatoires à leur première Communion ; puis, dans une instruction à laquelle les femmes et les jeunes filles étaient convoquées, et où bien souvent les hommes se rendirent également, les pieuses filles de Marie Rivier rappelaient avec simplicité les principaux devoirs du chrétien, la nécessité de les accomplir dans tous les temps et malgré tous les périls. Le soir, quand elles rentraient à Thueyts, la bonne Supérieure, après s'être fait rendre compte du bien opéré dans les divers hameaux, des besoins spirituels ou corporels qui y avaient été

1. La loi du 18 mars 1795, qui punissait de mort les prêtres réfractaires rentrés en France, avait été abrogée ; mais le Directoire appliquait aux prêtres déportés ou condamnés à la déportation, la loi du 19 fructidor, an V, sur les émigrés. Par suite de cette jurisprudence abusive, quarante et un prêtres furent encore condamnés à mort, d'octobre 1795 à mars 1799 (V. *La Terreur sous le Directoire*, par Victor Pierre, et l'*Histoire de la Constitution civile du clergé*, par Ludovic Sciout. Paris, 1879-1881, 4 vol. in-4°) D'autres prêtres périrent victimes des violences populaires, lesquelles furent souvent excitées par les autorités locales.

constatés, trouvait encore le moyen de prolonger la veillée par une leçon de lecture et d'écriture donnée à ses chères filles. De temps en temps, elle allait elle-même, tantôt dans un village, tantôt dans un autre, s'assurer du fruit obtenu par ses dévouées auxiliaires, interroger les enfants sur le catéchisme et ranimer la foi des parents par quelqu'une de ces exhortations brûlantes qui laissaient tous les cœurs enflammés.

Ainsi furent évangélisés Bruc, Barnas, Luzet, Champagne, et plusieurs autres villages ou hameaux voisins.

M. le curé de Thueyts, dans son témoignage au Procès apostolique, se fait l'écho de l'impression profonde laissée dans ces diverses localités par les instructions des premières Sœurs de la Présentation. « C'est à la Mère Rivier et à ses compagnes, dit-il, qu'il faut attribuer la conservation de la foi et de la piété dans les environs de Thueyts pendant la Révolution. »

« Je me souviens, dit une des femmes qui avaient assisté à ces instructions, que, dans notre empressement d'entendre la Sœur, pour n'être pas en retard, nous faisions cuire d'avance, dans chaque maison, les pommes de terre qu'on devait manger le soir. » Et les bonnes Sœurs n'étaient pas moins heureuses au retour de leurs courses apostoliques : « Nous n'avions eu parfois qu'un morceau de pain à notre repas, disait l'une d'elles à sœur Caroline, mais la joie que le bon Dieu nous donnait remplissait nos cœurs, et en rentrant à Thueyts, chacune de nous disait : « Il me tarde d'être à dimanche prochain ! » tellement nous étions heureuses de nous trouver au milieu de ces âmes si affamées de la parole de Dieu. »

La prospérité même du pensionnat de Thueyts devint une source de préoccupations nouvelles. La maison des Dominicaines était insuffisante : l'achat d'un nouveau local s'imposait. La première pensée de la Vénérable Supérieure se porta sur la maison Durand, devenue plus tard le collège de Thueyts, laquelle était en vente ; elle fut offerte et acceptée au prix de 1200 francs ; mais, au moment du contrat, le vendeur se dédit.

Entre la rue de Bise et le chemin qui va du bourg à la Croix de l'Ormeau, se trouvait une autre maison de deux étages, éloignée de tout fâcheux voisinage et de tout bruit. Elle avait basse-cour et verger attenants. Un jardin et un coin de vigne n'étaient séparés du reste que par le ruisseau de Médéric. Ancienne propriété de Jean de Luzy, seigneur de Bordes, elle avait été vendue, en 1744, à

Messire Louis Charaix, curé de Thueyts, et celui-ci l'avait léguée à sa nièce, Mlle Félicité Charaix. Le prix paraissait devoir en être relativement très élevé. Mlle Charaix, d'autre part, n'avait jamais manifesté l'intention de vendre son immeuble. Néanmoins, la situation de la maison paraissait si appropriée à la destination de l'œuvre, que Marie Rivier se décida à tenter une démarche pour en faire l'acquisition.

Aux premières ouvertures qui lui furent faites, Mlle Charaix se récria, alléguant qu'elle ne pouvait songer à sortir de sa maison, que, dans ces conditions, le voisinage d'une troupe bruyante d'enfants lui serait insupportable, que du reste elle ne saurait se résoudre à donner congé à ses locataires auxquels elle tenait beaucoup.

A cette première opposition, qui paraissait déjà mettre un obstacle insurmontable au projet, vint s'en ajouter une seconde non moins vive, de la part du frère même de la Servante de Dieu, Louis Rivier. Leur grand-père venait de mourir à Montpezat, le 26 décembre 1796, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et la part qui revenait à Marie Rivier de son modeste héritage avait été évaluée à 3.500 francs. Louis Rivier, qui avait déjà payé à sa sœur une partie de cette somme, n'eut pas plus tôt appris son projet d'acheter une maison pour y établir un couvent, qu'il se rendit à Thueyts. Il reprocha vivement à sa sœur ce qu'il appelait une folie, voyant déjà sa légitime engloutie sous les ruines d'une entreprise impossible à réaliser ou confisquée par le gouvernement révolutionnaire. La réponse de Marie Rivier fut pleine de calme et de pieuse fermeté. « En agissant comme je fais, dit-elle à son frère, je crois suivre la volonté de Dieu ; et lors même que mon œuvre ne devrait durer que deux ou trois ans, je l'établirais pour prouver à Dieu ma bonne volonté. » Louis n'insista plus, et paya à sa sœur le complément de sa légitime (1).

Cependant le refus de Mlle Charaix persistait et paraissait inflexible. Marie, renonçant à tous les moyens humains, eut recours à sa ressource accoutumée, la prière, et demanda instamment à la Sainte-Vierge de vouloir bien changer les dispositions de cette personne. Quelques jours après, celle-ci se présente spontanément à la maison des Dominicaines et déclare que la volonté de Dieu n'est

1. Mémoires de sœur Sophie.

plus douteuse pour elle : elle assistait à la messe le matin même, et venait de faire la sainte Communion, lorsque subitement elle s'était sentie toute changée. « Pendant que Notre-Seigneur était en moi, dit-elle, une pensée s'est tout à coup imposée à mon esprit avec une puissance irrésistible : N'hésite pas, vends ta maison à Mlle Rivier; elle en a grandement besoin pour ses œuvres, elle la fera servir à la gloire de Dieu. Cette pensée m'obsédait tellement, que j'avais hâte d'achever mon action de grâces pour venir vous annoncer ma résolution, que je crois inspirée par Notre-Seigneur. » L'intelligente Supérieure se hâta de profiter de ces bonnes dispositions. Le contrat fut passé le jour même. Sur le prix de 6.000 francs dont il avait été question, Mlle Charaix voulut encore accorder une réduction de 500 francs. C'était le 28 août 1797.

Mais aussitôt, comme pour mieux prouver que l'œuvre était véritablement de Dieu, le démon suscita dans l'âme de la pieuse demoiselle le plus violent orage. Toutes les difficultés qui l'avaient arrêtée se représentèrent à son imagination avec une vivacité nouvelle ; l'appréhension du bruit incessant causé par une troupe d'enfants, la crainte d'affliger ses locataires en leur donnant un brusque congé, l'incertitude même d'être payée du prix de sa maison, le regret d'avoir cédé à un mouvement irréfléchi pour s'engager dans une aventure sans avenir possible, toutes ces pensées soulevèrent dans son âme des troubles si grands, qu'elle n'omit rien pour faire casser la vente. Cependant le profond esprit de foi de Mlle Charaix finit par dominer la tentation, et, quelques mois après, le 17 novembre 1797, la Supérieure de la Présentation et ses compagnes purent prendre possession de leur nouvelle demeure.

La fête de la Présentation approchait. Le premier soin des Sœurs fut de disposer dans leur nouvelle maison une petite chapelle. Le 21 novembre, M. Pontanier vint y célébrer la sainte Messe. La petite Communauté s'était accrue, pendant l'année, de cinq nouvelles compagnes ; c'étaient : Mlles Félicité, Rose Vidil, Marguerite Volle Madeleine Testud et Marie-Anne Combe.

Après une exhortation de leur vénérable directeur, les dix premières Sœurs de la Présentation de Marie promirent solennellement obéissance à une Règle que M. Pontanier avait rédigée dans sa retraite, et qu'il leur présenta ce jour-là. Cette Règle primitive, élaborée par le pieux Sulpicien au milieu des orages de la Révolution, est restée, malgré les modifications et additions nécessitées

dans la suite par les circonstances, la Règle fondamentale qui régit actuellement l'Institut de la Présentation de Marie.

Le prix de la nouvelle maison fut payé en partie par la dot de la Vénérable Mère, en partie par des aumônes que la Providence lui ménagea. Malgré l'accroissement du nombre des pensionnaires, la Communauté était restée pauvre. Le registre des recettes, tenu avec une régularité parfaite par M. Pontanier, ne porte, de janvier à fin décembre 1797, comme produit total des pensions et des rétributions scolaires, qu'une somme de 1.762 francs. La Vénérable Mère aimait à rappeler sans cesse ces origines pauvres et humbles de l'Institut. Elle y voyait le signe le plus marqué de la bénédiction divine. Elle se plaisait à rapprocher son œuvre, à ce point de vue, de celles qui lui apparaissaient comme le plus manifestement bénies de Dieu : l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, s'établissant au milieu des pauvres gens de la campagne; l'œuvre de M. Olier, se fondant dans une rue misérable et étroite du village de Vaugirard. D'autres fois, elle faisait considérer à ses Sœurs les origines mêmes de l'Église, fondée par douze pêcheurs, ignorants, obscurs et sans crédit. Dans une de ses plus émouvantes instructions de retraite de l'année 1826, elle revient encore sur ce signe providentiel, sur ce gage d'avenir pour sa Congrégation, et trouve un nouveau et saisissant rapprochement puisé dans l'Histoire sainte : « Mes filles, rappelez-vous ce que Dieu fit au commencement du monde, lorsque les hommes l'eurent irrité par leurs crimes. Il dit à Noé qu'il allait détruire le monde, qui était devenu abominable à ses yeux, mais il voulut sauver une partie des hommes pour repeupler la terre après le déluge.

« Ce prodige ne s'est-il pas renouvelé dans la Révolution ? Beaucoup de saintes Communautés étaient déchues de leur première ferveur. Dieu leur dit alors : « Puisque vous avez laissé pénétrer l'esprit du monde dans ma maison, eh bien, que le monde y entre maintenant ! mais vous, indignes serviteurs, sortez ! Je vais abandonner au monde ces asiles de grâce, en punition de vos péchés. » Et pendant que Dieu exerçait ainsi ses vengeances, il jeta ses regards sur nous, il nous rassembla dans un coin de terre, dans une vallée de pauvreté et de simplicité, et il nous confia ses enfants. Il voulut bien, en cette occasion, se servir de ce que l'univers renfermait de plus ignorant, pour faire voir que lui seul établissait notre maison... » — « A ces mots, ajoute sœur Xavérine, qui recueillait, à

cette époque, les instructions de la Vénérable Mère, à ces mots, notre bonne Mère s'arrêta et fondit en larmes. »

Elle termina l'exhortation par un pressant appel à la confiance fondée sur l'humilité et sur cette pensée qui lui était familière et qu'elle devait répéter jusque sur son lit de mort, que « moins il y a d'humain dans nos œuvres, plus il y a de Dieu (1). »

1. Lettre à Mlle Antier, du 30 novembre 1835. Voir aussi la lettre du 6 octobre 1836, l'instruction sur l'humilité, l'instruction sur le zèle, etc., et le journal de sœur Joseph sur la dernière maladie de la Vénérable Mère.



CHAPITRE XIII

LA TERREUR A THUEYTS. ÉPISODE DE LA DÉCADE.

1797-1799.

La persécution religieuse après le 18 fructidor. — La *Décade.* — Mesures rigoureuses prises par le Directoire de Privas contre la commune de Thueyts. — Première alerte au Couvent de la Présentation ; le péril est conjuré par l'intervention d'un révolutionnaire, ami de la maison. — Deuxième alerte : attitude de la Vénérable Mère, son esprit de foi et de prière ; le péril est déjoué par sa présence d'esprit. — Épreuves au sein de la Communauté : le démon cherche à y introduire le mauvais esprit. — Défection de deux compagnes. — Angoisses de Marie Rivier au sujet d'une jeune pensionnaire. — Sa lettre admirable à M. Pontanier, son directeur.

LA période qui s'écoula du 4 septembre 1797 (18 fructidor) au 9 novembre 1799 (18 brumaire), fut marquée par une recrudescence de persécution religieuse. C'est dans cet intervalle que plus de douze cents prêtres, arrêtés comme réfractaires aux lois du serment ou pris en flagrante violation des décrets qui prohibaient l'exercice du ministère ecclésiastique, furent déportés à Cayenne et à l'ile de Ré (1). Le 18 juillet 1798, le Directoire de Privas portait l'arrêté suivant : « Le 11 thermidor, à six heures du matin, il sera fait des visites domiciliaires dans toutes les communes du département de l'Ardèche et particulièrement dans les maisons suspectes de servir d'asile aux brigands et aux prêtres sujets à la déportation. Les administrateurs des cantons de Thueyts, Saint-Étienne-de-

1. Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*, tome XI, p. 588.



COUVENT DE THUEYTS.

Lugdarès, Coucouron, Burzet, Montpezat, sont chargés d'une manière plus particulière de veiller à l'exécution de ces mesures extraordinaires. » Peu de temps après, les prêtres fidèles de l'Ardèche, arrêtés à la suite de ces perquisitions et emprisonnés au château de Beauregard, sur la rive droite du Rhône, apprenaient avec douleur que, sur l'autre rive, au château de Valence, le Souverain Pontife Pie VI, prisonnier lui aussi de la Révolution, venait de rendre le dernier soupir. Le courageux et saint Pontife avait « refusé de perdre son âme pour prolonger sa vie de quelques jours (1). »

Mais, non contente de frapper la religion dans les plus humbles de ses ministres et dans le premier de ses Pontifes, l'impiété triomphante semblait vouloir s'attaquer directement à Dieu lui-même dans le culte d'adoration qui lui est dû. Dès l'année 1794, une loi du 7 mai (18 floréal) avait institué, pour remplacer les solennités religieuses, des « fêtes républicaines » destinées « à rappeler à l'homme la dignité de son être », et, pour suppléer à la célébration du dimanche, la célébration du *décadi*. Les prescriptions bizarres de cette loi étaient peu à peu tombées en désuétude. Un arrêté du Directoire du 3 avril 1798 ordonna de régler désormais sur la décade « la tenue des foires, l'ouverture des écluses, le départ des messageries, etc. » Une loi du 4 août (17 thermidor) 1798, votée par les deux Conseils, porta que « les écoles publiques et particulières et les pensionnats des deux sexes vaqueraient les jours de décade et de fête nationale. » Ce ne fut point assez. Une loi du 30 août (16 thermidor) 1798 décréta que les instituteurs et les institutrices seraient tenus de conduire leurs élèves aux réunions décadaires sous peine de fermeture immédiate de leur école ou pensionnat (2).

On comprend le peu de faveur qui accueillit ces réunions décadaires quand on en lit la description dans les témoignages contemporains. Des lecteurs, en tunique bleue, en ceinture rose et en manteau blanc, y faisaient entendre des chants ou concerts prétendus religieux, le tout entremêlé d'invocations aussi ridicules que sacrilèges, sortes de parodies d'*oremus* que des chefs de famille adressaient « à

1. Paroles de Pie VI à M. de Labrador, ministre d'Espagne. — Picot, *Mémoires*, tome VII, année 1798.

2. Rien de plus intéressant et de plus triste à la fois que la discussion de ces diverses lois au conseil des Cinq-Cents et au conseil des Anciens. Voir en particulier les séances des 12 messidor, 1er, 6 et 21 thermidor, an VI. (*Moniteur universel*, an VI.)

l'Être suprême, à la Nature, au Genre humain et à d'autres Divinités subalternes (1). » La secte des Théophilanthropes avait obtenu du Gouvernement, à l'effet d'organiser la célébration solennelle des décadis et des fêtes nationales, l'autorisation de prendre possession des églises ou de la partager avec les catholiques. A certaines heures, ceux-ci étaient obligés de céder la place aux adeptes du culte nouveau.

Il est à croire que la population de Thueyts n'avait pas manifesté un enthousiasme très ardent pour les réunions décadaires ; il paraît même qu'elle avait osé profaner les décadis par la tenue de foires et de marchés. Le 2 novembre 1798, le Directoire de Privas réclamait à la municipalité de Thueyts le nouvel état officiel des foires et des marchés de la commune, que celle-ci n'avait pas cru devoir lui communiquer. « Cette mesure, disait-on, réclamée vivement par l'intérêt public et par l'extirpation des anciens préjugés, n'a point encore été exécutée de votre part. Cette troisième réclamation sera la dernière, et si vous ne vous exécutez promptement, nous ne pourrons nous empêcher d'user, contre votre mauvaise volonté, des moyens que la loi a mis en nos mains (2). »

L'autorité révolutionnaire du chef-lieu passa de la menace à l'exécution. Au mois de février 1799, une garnison de cent hommes, sous le commandement du capitaine Henry, fut envoyée à Thueyts, et le citoyen Coutarel, chef des patriotes de Meyras, fut délégué pour veiller à la célébration des jours décadaires dans la région.

Laissons ici la Vénérable Mère nous raconter elle-même l'épisode le plus émouvant de cette campagne.

« Le capitaine Henry, révolutionnaire exalté, était fort prévenu contre nous et notre couvent ; mais il était lié d'amitié avec M. Bèque, maire de Montpezat, patriote déterminé lui aussi, dont la fille, Marguerite, vivait au pensionnat depuis près de trois ans. A peine arrivé à Thueyts, Henry se rendit à Montpezat pour visiter M. Bèque, en compagnie du capitaine Montchauffé, le terroriste de Largentière, qui devait bientôt périr dans une rue d'Aubenas (3).

1. Picot, *Mémoires*, tome VII, p. 49. Abbé Sicard, *A la recherche d'une religion civile*. Paris, Lecoffre, 1895. Chap. IV, le *décadi*.

2. Arch. de Privas.

3. Montchauffé, le terrible commandant des Colonnes Infernales, « le Robespierre du Vivarais », était originaire du nord de la France. Il vint dans l'Ardèche vers 1798, probablement à la suite du général Nivet. Il fut assassiné à Aubenas, en janvier 1800. On croit

« Pendant le dîner des trois amis, Henry dit à M. Bèque : « Je me propose de donner ces jours-ci une bonne récréation à mes hommes. J'ai ordre de disperser le Couvent de Thueyts ; mais je voudrais d'abord me saisir de cette petite demoiselle Rivier et de ses compagnes pour les faire fouetter sur la place publique. » — A ces mots, M. Bèque répliqua vivement : « Mon ami, j'estime Mlle Rivier, je lui ai confié ma fille. Je te demande, au nom de notre amitié, de ne pas lui faire un tel affront. Tu ne sortiras pas d'ici sans m'en avoir fait la promesse. » Henry fit bien des résistances, prétextant qu'il avait des ordres et qu'il ne pouvait se dispenser de les remplir. Mais M. Bèque tint bon et le capitaine dut promettre ce qu'on lui demandait.

« Je ne connus cette conversation que plus tard. Je savais seulement que des soldats d'Henry avaient dit : « Nous irons bientôt faire la farandole dans le jardin du Couvent. » Je surmontai alors une appréhension bien naturelle ; je me rendis chez le capitaine. Je lui exposai simplement mes inquiétudes au sujet des propos qui avaient été tenus par ses soldats. A ma grande surprise, il m'accueillit avec beaucoup de politesse et me rassura pleinement, me promettant que si ses soldats prenaient la moindre liberté qui me déplût, ils seraient sévèrement punis. Il me parla pourtant de la décade : « Pourquoi, me dit-il, n'assistez-vous pas, avec vos élèves, aux réunions décadaires ? » — Je lui répondis carrément : C'est contraire à mes principes. Jamais je ne me soumettrai à assister à de pareilles assemblées et jamais je ne permettrai que quelqu'un de ma maison y assiste. — Il sembla interdit par cette réponse et n'insista plus. Je sus que dès le soir il avait reproché à ses hommes les propos tenus par eux et avait ajouté de terribles menaces contre ceux qui s'approcheraient seulement du Couvent.

« Ils n'en approchèrent jamais, en effet. Ils allaient et venaient dans le bourg, dansant leurs farandoles ; mais parvenus à l'entrée de la rue du Couvent, on les voyait rebrousser chemin ou se détourner. Les bonnes femmes qui les observaient, et qui ignoraient ma conversation avec le capitaine Henry, se disaient entre elles, lorsqu'elles les voyaient s'avancer dans la direction du Couvent : « N'ayez pas peur

que le meurtrier fut Auzas, dit Tristan, d'Uzès, fameux chef de chouans. — De 1798 à 1800, on donna le nom de chouans, dans l'Ardèche, à des déserteurs et à des réfractaires qui, réunis en bandes, désolaient souvent la contrée. La plupart d'entre eux firent leur soumission après une amnistie donnée, en août 1800, par le général Ferino.

qu'ils y entrent, l'ange de M[lle] Rivier va les arrêter. » Et elles ne se trompèrent jamais.

« Nous nous croyions déjà sauvées, lorsque le danger reparut plus menaçant. Henry s'offensa de je ne sais quel procédé des municipaux de Thueyts, qui étaient tous bien disposés pour notre maison. Henry le savait. Il crut se venger d'eux en nous contrariant. Il publia un arrêté par lequel il m'enjoignait d'assister à la décade avec toute ma Communauté, sous peine de prison (1).

« Le prochain jour de décade était le mercredi des Cendres (1799). Je ne savais plus à qui recourir. Je mis ma confiance en Dieu seul. J'étais bien décidée à ne céder en rien, quoi qu'il pût arriver. Je réunis mes compagnes et toutes nos pensionnaires et je leur exposai la situation. — Si vous priez avec ferveur, leur dis-je, le Seigneur saura bien nous tirer de la peine où nous sommes. — Elles me répondirent qu'elles étaient décidées à faire tout ce que je leur prescrirais. Nous avions le bonheur, depuis quelque temps, de posséder le Saint-Sacrement dans la maison. Il se trouvait dans un cabinet qui, depuis, a servi de dépense. J'assignai à chacune des heures d'adoration. Mais les pensionnaires ne voulurent pas seulement prier, elles demandèrent comme une grâce de jeûner pendant les trois jours qui précédaient la décade et qui se trouvaient être les trois derniers jours du carnaval : il fallut le leur accorder.

« Quant à moi, croyant de mon devoir de joindre à la prière et au jeûne les moyens humains, j'écrivis au chef des patriotes de Meyras, M. Coutarel, dont la fille, Victorine, était notre pensionnaire, une lettre pressante, dans laquelle je lui exposai notre détresse et le suppliai d'intervenir en notre faveur auprès du capitaine Henry. Je joignis à ma lettre un petit présent. M. Coutarel fut touché, paraît-il, de ma lettre et du cadeau, et promit d'obtenir la grâce que je souhaitais.

« Mais bientôt j'appris que les démarches de M. Coutarel auprès d'Henry n'avaient pas abouti. Le capitaine s'était montré inflexible. Nous redoublâmes nos prières, nos mortifications et nos actes de confiance en Dieu. Cependant le terme approchait. Il était de mon

1. Cette menace était un abus de pouvoir. Aucune des nombreuses lois portées en l'an VI pour l'observation des jours décadaires n'infligeait la pénalité de l'emprisonnement aux instituteurs ou institutrices ; la loi du 16 Thermidor punissait seulement d'une amende en cas de premier délit, et de la prison en cas de récidive, les citoyens coupables de n'avoir pas fermé leurs magasins, boutiques et étalages un jour de décadi. (*Moniteur universel* du 2[e] jour complémentaire de l'an VI.)

devoir de prendre toutes les mesures réclamées par la prudence. Les grandes pensionnaires surtout me préoccupaient. Je les fis partir secrètement, bien accompagnées et conduites deux à deux chez de braves paysans des environs de Thueyts. Je restai seule à la maison avec les toutes petites enfants. Ma ressource à moi fut de m'aliter. Habituellement souffrante, je pouvais, sans mentir, dire à ceux qui viendraient me chercher : Je suis malade. Mais pour plus de sûreté, je fis appeler un homme qui avait toute notre confiance, Roch Naud, le frère de Louis, qui était comme lui un ami dévoué de la maison. Je le priai d'entasser des fagots au foyer de la cuisine, de manière à pouvoir déterminer un feu de cheminée quand nous le voudrions ; je lui donnai ensuite charge d'allumer quelques minutes avant qu'on sonnât l'assemblée décadaire et de courir aussitôt au clocher pour sonner le tocsin. A la faveur du désordre inévitable qui se serait produit, nous nous sauvions sûrement, mes pauvres petites et moi, et nous empêchions même la décade de réussir.

« Naud prépara les fagots, et le moment allait arriver d'y mettre le feu, lorsque M. Coutarel entra précipitamment : « Soyez en paix, criait-il, la grâce est obtenue, personne d'ici n'est obligé d'aller à la décade. »

« Ce fut la seule occasion où le capitaine Henry nous mit en peine. Grâce à lui, ses soldats respectèrent jusqu'à la fin notre maison. »

Le dramatique épisode qui vient d'être raconté mérite que nous y arrêtions un instant notre attention. Jamais le caractère de la Vénérable Mère ne se révéla mieux dans l'ensemble de ses admirables qualités. Ce n'est plus ici la pieuse jeune fille de Montpezat et de Saint-Martin-de-Valamas, perfectionnant encore en elle des vertus en voie de formation. Elle a trente ans à peine, et elle est déjà la femme forte, dans la pleine maturité de tous les dons naturels et surnaturels que la Providence lui a départis. La Fondatrice et Supérieure de la Présentation de Marie est là tout entière, avec sa persévérance infatigable qui ne se déconcerte devant rien, avec sa présence d'esprit qui sait profiter de tout. Cette prudence consommée, qui lui a concilié les sympathies des ennemis les plus acharnés de la Religion, fait place, au moment venu, à un courage indomptable. Celle que ses filles appelleront « la bonne Mère » montre déjà cette charité maternelle qui la fait trembler pour les autres avant de

trembler pour elle-même ; celle que l'Église proclamera « Vénérable » se manifeste avec cet esprit de foi et de confiance absolue en la Providence qui, lors même qu'il ne néglige aucun des moyens humains, ne comprend l'action qu'avec la pénitence et la prière et n'attend rien, ni de Dieu, ni des hommes, que par la prière et la pénitence.

De pareilles épreuves semblent avoir suffisamment manifesté les qualités de prudence et de force que Dieu demande à la Fondatrice d'une Congrégation nouvelle. Dieu cependant va continuer à creuser en elle les fondements sur lesquels il veut établir la sainteté à laquelle il l'appelle ; il va susciter, à cet effet, ou permettre au démon de susciter, dans les profondeurs les plus intimes de sa vie intérieure, des souffrances jusque-là ignorées.

Après l'amour de Dieu et de l'Église, s'il était un amour qui tînt profondément à toutes les fibres de son cœur, c'était celui de sa chère Communauté. La frapper là, c'était l'atteindre dans tout ce qu'il y avait de plus sensible en elle.

Un songe l'avait préparée, depuis quelque temps, à l'épreuve terrible qui l'attendait, celle que voulut subir le Sauveur lui-même de la part d'un de ses apôtres, l'épreuve de la défection et de la trahison.

« Au temps où la Communauté commençait à se former, raconte-t-elle, je me vis en songe au milieu d'un troupeau de brebis très blanches, parmi lesquelles s'en trouvaient quelques-unes de noires. Les brebis blanches me donnaient peu de peine ; les autres me fatiguaient tellement qu'à force de courir après elles pour les ramener au bercail, j'étais toute harassée et en sueur. Tout à coup, le loup arrive, saisit une de ces brebis noires et s'enfuit. Je me mis à le poursuivre en criant, mais je ne pouvais réussir ni à l'atteindre, ni à lui faire laisser ma brebis, et je me réveillai toute désolée et tremblante. Mon rêve, hélas ! ne s'est que trop réalisé : la brebis noire que le loup m'enlève, c'est la pauvre Sœur qui abandonne la Présentation de Marie ! »

Dix-huit mois avant l'épisode de la décade, le 12 août 1797, alors que la petite Congrégation était encore installée dans la maison des Dominicaines, une jeune fille, qui avait déjà fait partie de la Communauté de Montpezat, mais qui avait dû en être éliminée à cause de certains défauts de caractère, se présenta de nouveau à la Véné-

rable Fondatrice, la suppliant avec larmes de l'accepter comme postulante. Sa confiance en la charité de la bonne Supérieure ne fut pas trompée. Oubliant ses torts passés, qui pouvaient être attribués à la légèreté de son âge, Marie Rivier l'admit au nombre de ses compagnes, et, le 21 novembre 1797, Marguerite Volle parut sceller son repentir en se consacrant à Dieu généreusement. L'événement montra bientôt que son cœur n'était pas plus droit que son esprit n'était sérieux. Se concilier l'estime et l'affection de quelques élèves du pensionnat, se mêler avec elles à de petites intrigues, en susciter elle-même par des indiscrétions et des critiques sur ses dignes compagnes et sur sa sainte Supérieure : telles parurent être ses principales préoccupations. Au mois de mars 1798, la Vénérable Mère découvrit même un véritable petit complot : il ne s'agissait de rien moins, pour la jeune étourdie, que de fonder, avec l'aide de quelques grandes pensionnaires, gagnées à sa cause, un beau pensionnat qui ne tarderait pas, sans doute, à rivaliser avec celui de Mlle Rivier et à le ruiner. La seule vengeance de la bonne Mère fut de mettre à même la pauvre fille d'exécuter ses plans sans retard, en lui donnant son congé immédiat de la maison. Inutile de dire que le projet ne put être réalisé. « Mais, dit sœur Sophie, cette épreuve fut pour notre Mère l'une des plus pénibles qu'elle ait eu à souffrir. » C'était la première « brebis noire » que le loup arrachait à son petit troupeau.

Quelque temps après, tandis que la persécution du dehors excitait en elle les plus poignantes angoisses, un nouvel orage se préparait au sein de sa Communauté.

« Cette épreuve, dit sœur Sophie, fut d'autant plus douloureuse à notre Mère, qu'elle lui vint de la personne de laquelle on s'y fût le moins attendu, et qui, par son âge, sa qualité d'ancienne religieuse, semblait promettre d'être à jamais le meilleur appui de la maison. » Sœur Sophie veut parler de cette demoiselle Félicité que nous avons vue, par l'éclat de ses talents, relever aux yeux du monde la renommée du pensionnat de Thueyts, mais en même temps se faire, au milieu des élèves, le centre d'une admiration qui était devenue pour elle le plus grand des dangers. « Cette personne, disent les *Annales* de l'Institut, avait commencé par oublier l'esprit de pauvreté et d'obéissance, portant jusqu'à l'excès la délicatesse pour tout ce qui tenait à la propreté de sa toilette et s'offensant des représentations qu'on lui faisait à ce sujet ; de là, elle était passée à un esprit d'in-

trigue et d'ambition, donnant à entendre aux parents et aux étrangers qu'il n'y avait qu'elle dans la maison capable d'instruire et de diriger le pensionnat, qu'elle seule y faisait tout, y enseignait tout. »

Le démon, attentif à profiter de tout ce qui pouvait ruiner une œuvre si manifestement inspirée de Dieu, soufflait de plus en plus dans cette âme son esprit d'orgueil et de révolte. Hâtons-nous de dire qu'aucune faute de nature à jeter une ombre sur la réputation de la Communauté de Thueyts ou de Mlle Félicité elle-même, ne put lui être reprochée. Le ferment de ruine que l'ennemi de tout bien cherchait à introduire par Mlle Félicité, dans la maison de la Présentation, est celui que la Vénérable Mère stigmatisait plus tard avec tant de force : « Mes enfants, disait-elle, il est un mal que je crains plus que le démon lui-même, c'est le mauvais esprit. Je le répète, je ne crains pas le démon comme je crains, dans une Communauté, le mauvais esprit (1). » C'est le « mauvais esprit » qui s'était emparé de la pauvre fille et qui commençait à gagner autour d'elle plusieurs pensionnaires. Sur le conseil de son prudent directeur, la sainte Supérieure, souffrant au delà de tout ce qu'on peut dire, patienta quelque temps, par commisération pour cette pauvre âme. Elle lui donna des avis, lui fit des menaces, mais tout fut inutile. Enfin, ne voyant pas d'amendement, elle lui signifia avec fermeté qu'elle ne pouvait plus supporter une pareille conduite et qu'il ne lui restait qu'à choisir entre un changement complet dans sa manière d'agir ou un départ immédiat. L'orgueilleuse maîtresse, piquée au vif et n'écoutant que son ressentiment, se laissa alors emporter aux paroles les plus vives, aux reproches les plus blessants à l'égard de sa digne Supérieure. Celle-ci lui répondit, avec douceur et humilité, qu'elle se connaissait assez pour se juger incapable de rien faire de bon, mais qu'elle comptait sur Dieu et sur la Sainte-Vierge, dont sa maison était l'ouvrage. « D'ailleurs, ajouta-t-elle avec énergie, j'aimerais mieux la voir crouler que d'y supporter plus longtemps des abus tels que ceux que vous y avez établis (2). »

Cette scène pénible ne fut que le prélude d'autres désagréments plus pénibles encore. La malheureuse institutrice congédiée chercha, avant de partir, à tout troubler dans la maison et dans le pays par ses méchants discours. Au moment de son départ, toute la population

1. Instruction sur la *Charité*, adressée à la Communauté de Thueyts, en juin 1816.

2. Mémoires de sœur Sophie.

du bourg se trouva assemblée dans la rue du Couvent : de toutes parts retentissaient des paroles de blâme contre la Supérieure qui renvoyait une personne d'un pareil mérite. On accusait, on censurait à l'envi, on supposait des intentions de jalousie et d'amour-propre : plusieurs parents même, trompés par ces faux bruits, vinrent, les jours suivants, retirer leurs enfants du pensionnat. Au milieu de l'orage, la sainte Fondatrice, forte du témoignage de sa conscience, attendit avec calme que la suite des événements et la grâce de Dieu vinssent éclairer les esprits prévenus.

Son attente ne fut pas trompée. Mlle Félicité, retirée à Aubenas, chez un aubergiste, père d'une de ses anciennes élèves, après avoir vainement essayé de fonder un pensionnat dans cette ville, vint, quelques mois plus tard, s'humilier à Thueyts devant la Vénérable Mère, qui lui accorda son pardon. Mais la pauvre fille repentante sollicita en vain sa rentrée dans la Communauté : la porte de la Présentation lui fut fermée pour toujours. Elle mourut, peu d'années après, à Aubenas.

Sœur Marie nous raconte une autre douleur de la Vénérable Mère, à la même époque. Un soir, tandis que les élèves se rendaient au réfectoire, une pensionnaire, qui avait été grondée dans la journée, à cause de sa paresse et de son étourderie, disparut. La nuit était obscure, une pluie battante tombait. Les frères Naud et quelques personnes dévouées de Thueyts, aussitôt appelés, se mirent à la recherche de la jeune pensionnaire. Pendant ce temps-là, la bonne Mère, retirée dans sa chambre, se tenait agenouillée devant une statuette de la Sainte-Vierge et ne cessait de crier en pleurant : « Sainte-Vierge, rendez-moi mon enfant ! » La Sainte-Vierge exauça la prière de sa servante. La petite échappée, errant sans but, était arrivée dans un bois de châtaigniers, près du village de Laval, et s'était réfugiée sous un tronc d'arbre. « Mais, disait-elle, je sentis tout à coup comme une main invisible qui me poussait. » Elle reprit aussitôt le chemin de Thueyts et on la trouva, à dix heures du soir, sur la passerelle qui conduisait, à travers le ruisseau, du Couvent à la vigne. La statuette devant laquelle la Vénérable Mère avait prié dans cette circonstance, fut, depuis lors, particulièrement vénérée à Thueyts. Elle est aujourd'hui conservée dans la chambre où mourut la Servante de Dieu.

Aucune des douleurs les plus intimes semblait n'avoir été épargnée à Marie Rivier, affligée à la fois dans son amour pour Dieu, à

qui la Révolution prodiguait alors les derniers outrages, et dans son amour pour ses enfants et ses compagnes, contre qui le démon semblait s'acharner avec furie.

Nous n'aurions jamais su pourtant quelle avait été l'intensité de sa souffrance, si elle n'avait révélé son cœur dans une lettre qui fut écrite à son directeur au lendemain des événements de la décade, alors que la blessure causée par la première défection était encore saignante, et que tout pouvait lui faire craindre la seconde épreuve qui se préparait.

Voici cette lettre, que les filles de Marie Rivier conservent comme un trésor.

Monsieur, je me hâte de vous écrire pour vous faire savoir que nous avons passé la décade sans qu'on nous ait rien dit. Le commissaire me fit dire en arrivant d'être tranquille, qu'il arrangerait tout. Je ne sais pas s'il a eu notre grâce pour toujours ou pour un temps, il doit nous venir voir aujourd'hui et nous saurons tout ce qui en est.

Voilà comment la divine Providence nous protège. Je suis pénétrée de la plus vive reconnaissance envers le Seigneur, et j'ai le plus grand espoir qu'il nous laissera continuer. Je ressens si vivement la peine de cesser cette œuvre, que j'ai demandé à Dieu de m'envoyer, s'il lui plaisait, toutes les croix, de me rendre le rebut du monde, de m'affliger par des maladies, des peines intérieures, de me priver de toute consolation, et cela jusqu'à la fin du monde : je me suis offerte à endurer tout cela pour la conservation de cet Institut, si sa plus grande gloire s'y trouvait, et je suis toujours plus ferme dans ces dispositions. Il me semble que je ferais le sacrifice de ne jamais voir Dieu, si je pouvais travailler toute l'éternité au salut des âmes.

Je sens tout cela si fort dans moi, que je crains qu'il n'y ait de la présomption : veuillez bien me dire deux mots là-dessus, s'il y a du mal.

J'ai toujours un grand désir de faire pénitence. Vous savez le besoin que j'en ai, et je ne m'accorde rien que je ne me reproche continuellement. Je vous prie de me permettre de jeûner, ou de me le défendre sévèrement : sans cela, ma conscience crierait toujours. Je ne puis pas vous dire que je me porte bien : je suis accoutumée au mal-être et je ne souffre pas : les peines spirituelles me font oublier les corporelles.

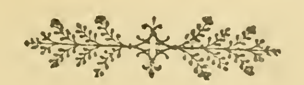
« Quand M. Pontanier reçut cette lettre, écrit un témoin autorisé

entre tous, il ne fut pas médiocrement étonné de trouver, sous la plume d'une fille de trente ans, cette expression de dévoûment, d'abandon héroïque d'elle-même pour le salut des âmes, dont la vie des plus grands saints offre peu d'exemples. Il conserva avec soin cette lettre admirable, et, dans la crainte qu'elle ne s'égarât, il la mit dans une enveloppe cachetée qu'il confia, plusieurs années après, à M. Bertoye, aumônier du Couvent de Bourg-Saint-Andéol, pour être remise à la Supérieure qui succéderait à la Mère Rivier (1). » Dans sa déposition au premier Procès d'informations, le même témoin ajoute la déclaration suivante : « Je certifie que la Servante de Dieu m'a souvent exprimé des sentiments identiques à ceux qui sont contenus dans cette lettre, disant qu'elle renoncerait sans peine au bonheur du ciel pour travailler au salut des âmes, si telle était la volonté de Dieu. »

Le témoignage que nous venons de transcrire est signé : Joseph-Laurent-Régis Vernet, prêtre de Saint-Sulpice. C'était l'homme, c'était le prêtre pieux et éminent que Dieu préparait, depuis plusieurs années, au milieu de travaux et de tribulations sans nombre, à devenir le restaurateur de la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Viviers, le collaborateur de la Vénérable Fondatrice dans toutes ses œuvres, le premier Supérieur, et, pour employer l'expression que la piété de ses filles spirituelles a voulu voir gravée sur sa tombe « le Père de l'Institut de la Présentation de Marie (2). »

1. La Vénérable Mère, la dernière année de sa vie, à l'occasion de quelque parole imprudente d'une Sœur, vint à se ressouvenir de cette lettre ; elle demanda si on l'avait conservée et où elle était. On craignit que, par un sentiment d'humilité, elle ne voulût la brûler. Mais elle tint ferme et il fallut la lui remettre. On l'a trouvée, après sa mort, mêlée avec d'autres papiers.

2. *Hic jacet Josephus Laurentius Regis Vernet.... Congregationis Sororum a Præsentatione B. M. Virginis nedum superior, imo pater appellandus.* « Ci-gît Joseph-Laurent-Régis Vernet.... qui fut le Supérieur de la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie, et qui doit en être appelé encore plus justement le Père. » Épitaphe gravée sur la tombe de M. Vernet, au cimetière du grand séminaire de Viviers.



CHAPITRE XIV

PREMIÈRES RELATIONS AVEC M. VERNET, PRÊTRE DE SAINT-SULPICE.

1799.

Première rencontre de la Vénérable Mère et de M. Vernet en 1796. — Notice sur M. Vernet : sa naissance à Villeneuve-de-Berg, son éducation, sa vocation à la Compagnie de Saint-Sulpice. — Son ministère au grand séminaire de Toulouse, ses premières luttes contre le schisme. — Il revient dans le diocèse de Viviers; ses courses apostoliques à travers le Vivarais; sa retraite au château de Chomérac. — Circonstances qui provoquèrent le voyage de la Vénérable Mère au château de Chomérac. — Récit de l'entrevue par M. Vernet. — Son appui est désormais acquis à l'œuvre de Thueyts. — Sa lettre à la Vénérable Mère. — Les épreuves de la pauvreté au couvent de Thueyts en 1799. — Secours providentiels. — Le couvent est agrandi par des constructions nouvelles.

La Vénérable Mère Rivier et M. Vernet lui-même ont souvent fait le récit de l'incident qui les mit pour la première fois en présence. C'était le 27 juillet 1796. Traqué par les agents révolutionnaires, le vicaire général de Mgr d'Aviau s'était rendu, déguisé sous un costume séculier, dans le village de Thueyts, pour y réconcilier avec l'Église le curé de la paroisse qui, un moment ébranlé, s'était laissé aller à prêter un serment schismatique. Les prières et les exemples de la Vénérable Servante de Dieu avaient-ils contribué à faire rentrer dans le devoir le prêtre, digne d'ailleurs, dont le courage avait momentanément faibli ? Il est naturel de le



JOSEPH-LAURENT-RÉGIS VERNET,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE VIVIERS,
FONDATEUR ET SUPÉRIEUR DE LA CONGRÉGATION DES SŒURS
DE LA PRÉSENTATION DE MARIE.

supposer. Le grand vicaire de Viviers avait été invité, à cette occasion, par son ancien confrère de Saint-Sulpice, M. Pontanier, à partager l'hospitalité que celui-ci recevait chez sa respectable tante, Mlle Bosc. « J'arrivais à peine, raconte M. Vernet, lorsque j'aperçus dans la rue, près de la porte d'une maison voisine, une petite fille à genoux, la tête décorée d'oreilles d'âne. Je demandai aussitôt quelle était cette maison et qui avait si bien coiffé la fillette. M. Pontanier me répondit que cette maison était la demeure de la maîtresse d'école, et il me parla alors avec éloge du zèle, de la sagesse et de la fermeté de Mlle Rivier. »

Le soir, Mlle Rivier elle-même se trouva chez Mlle Bosc et y vit un moment M. Vernet. Chose étonnante, aucune parole ne fut échangée dans cette première rencontre, entre la future Fondatrice et celui qui devait posséder un jour sa confiance la plus entière. « J'aurais vivement désiré, disait-elle, parler à Monsieur le grand vicaire, mais la timidité rendit mes lèvres immobiles. » Cet incident servit néanmoins de point de départ à M. Pontanier lorsque, quelques mois après, ainsi que nous l'avons vu, il sollicita et finit par obtenir de M. Vernet l'approbation de la Communauté religieuse de Thueyts.

Trois ans plus tard seulement, au mois d'août 1799, époque à laquelle nous sommes arrivés dans la suite de notre récit, une seconde entrevue, entre le grand vicaire de Viviers et la Supérieure de la Communauté de Thueyts, allait devenir le début de cette longue et féconde collaboration à tant de bonnes œuvres que la mort seule put briser. Mais avant d'en entreprendre l'histoire, il est utile de faire connaître au lecteur celui que l'Institut de la Présentation de Marie honore à bon droit, après sa Vénérable Fondatrice, comme son véritable Fondateur.

Joseph-Laurent-Régis Vernet appartient, comme Marie Rivier, par sa naissance, par son éducation et par la plus grande partie de ses œuvres, au diocèse de Viviers. Né le 20 septembre 1760, à Villeneuve-de-Berg, ville de l'ancien Vivarais, il fut élevé par une sainte mère et par un père d'une austère probité. Dès son enfance, dans l'intérieur de sa famille, et plus tard au collège d'Aubenas, où il poursuivit le cours de ses études, le jeune Régis Vernet se fit remarquer par un esprit sérieux et réfléchi, par une intelligence lucide jointe à une possession de soi-même qui fut le trait dominant de son caractère. La famille Vernet avait constamment

donné à l'Église, de temps immémorial, des prêtres séculiers et des religieux. Elle comptait parmi ses membres deux Pères Jésuites et un Père Dominicain, lorsque, au sortir du collège, en 1776, le jeune Régis, répondant à son tour à l'appel de Dieu, entra comme élève ecclésiastique au séminaire de philosophie de Viviers. Sa formation cléricale s'acheva au séminaire de théologie de Bourg-Saint-Andéol, qui, jouissant alors du droit d'Université, attirait à lui le jeune clergé de plusieurs diocèses et formait une communauté des plus florissantes.

Des aptitudes remarquables et, ainsi qu'il l'avoua depuis, un attrait des plus vifs, attiraient le jeune séminariste vers la vie active du ministère paroissial. On le vit néanmoins, après de mûres réflexions, se décider à solliciter son entrée dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Sans doute, la vie d'étude, de règle et d'abnégation que M. Olier demande de ses disciples, convenait à la gravité de son caractère ; mais ce qui le détermina plus puissamment que tout autre motif, ce fut, déclarait-il, la considération du grand bien qu'il lui paraissait possible d'accomplir dans cette œuvre capitale de la formation du clergé (1). Admis à la Solitude d'Issy, qui est le noviciat des prêtres de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre à Paris le 18 décembre 1784. Son maître à la Solitude fut le vénérable M. Richard, son compatriote, dont la science théologique et l'expérience consommée dans les voies spirituelles furent très appréciées de son temps. Son noviciat achevé, M. Vernet, âgé de vingt-quatre ans seulement, fut appelé à occuper la chaire de dogme au grand séminaire de Toulouse. Il devait y rester jusqu'à la dispersion de la Communauté, en 1790. Pendant ces six années, il se prépara, par l'étude approfondie des sciences théologiques, par la pratique de la direction des âmes et par les fonctions qui lui furent confiées dans l'administration temporelle du séminaire, à la difficile mission que la Providence devait lui réserver dans le diocèse de Viviers.

Il n'avait pas attendu, d'ailleurs, que la persécution fût à son comble pour se mêler au combat. A peine la Constitution civile du Clergé avait-elle été décrétée, qu'un opuscule était sorti de sa plume,

1. Un jour, raconte Mgr Dabert, un jeune prêtre demandait à M. Vernet son avis sur le désir qu'il avait d'entrer à Saint-Sulpice. « Ce n'est pas, lui disait-il, qu'un attrait personnel bien prononcé m'y attire, mais c'est que j'y vois plus de bien à faire qu'ailleurs. » — « Mon cher ami, répondit M. Vernet, c'est la vue de ce plus grand bien qui m'a déterminé moi-même plus que tout le reste, et je vois tous les jours que je ne me suis pas trompé. » (*Vie de M. Vernet*, p. 18.)

ayant pour titre : *La vérité opposée à l'erreur, ou parallèle de la foi catholique, apostolique et romaine avec la doctrine des prêtres constitutionnels.*

Cet ouvrage, très court, d'une forme neuve et piquante, d'une précision théologique rigoureuse, mettait en regard, sur deux colonnes, d'une part les sacrilèges prétentions des schismatiques, de l'autre la doctrine de l'Église catholique sur chacun des points attaqués. Cet écrit aussitôt répandu éclaira bien des consciences, surtout parmi les membres du clergé. Une seconde publication lui succéda bientôt. Celle-ci eut pour but de faire pénétrer la vérité jusque dans les dernières classes du peuple. Le célèbre compatriote de M. Vernet, l'ancien Jésuite Barruel, venait de publier son « Prône d'un bon Curé. » M. Vernet se hâta de le traduire en languedocien (1), et, par le concours dévoué de pieux laïques, fit distribuer gratuitement la petite brochure dans toutes les maisons pauvres de la ville. Bientôt il n'est bruit, parmi le peuple, que « del pronè del boun curé. » Par la promptitude et la résolution de sa manœuvre, M. Vernet avait contribué, pour une grande part, à arrêter la diffusion du schisme constitutionnel dans le diocèse de Toulouse.

De la maison des prêtres de Saint-Sulpice était sorti le premier cri d'alarme ; c'est de là aussi que vint un des premiers exemples de la fidélité. Lorsqu'en 1790 arriva l'ordre de prêter le serment d'obéissance aux lois schismatiques, les professeurs du grand séminaire s'y refusèrent avec une noble fermeté. Ordre leur fut donné alors d'évacuer leur établissement. Ils se séparèrent en pleurant, disent les Mémoires. M. Vernet se dirigea vers son diocèse natal. Un champ d'action plus périlleux encore l'y attendait.

Peu de temps après, en effet, le prêtre de Saint-Sulpice était dénoncé au directoire départemental de Privas comme « un homme de contre-révolution » : c'était assez pour que sa vie ne fût plus en sûreté. Un jour deux soldats, le sabre au poing, se présentent à la demeure qu'il habite à Viviers et demandent qu'on leur livre « l'aristocrate. » Averti par la servante, M. Vernet tente de se dérober par une porte du jardin ; les soldats l'y poursuivent, une lutte s'engage ;

1. *Prôné d'un boun curé, à l'ouccasiou del sermen que l'assemblado nationalo fa demanda, abey, as abesqués, curés, bicarés et aoutres capelas ouccupaclis al sant ministèri* (in-8 de 6 pages). La brochure est écrite en pur languedocien, lequel diffère notablement du dialecte parlé à Villeneuve-de-Berg : ce qui prouve que M. Vernet avait dû étudier le langage populaire de Toulouse.

M. Vernet n'échappe à leurs mains que grâce à l'intervention d'honnêtes voisins. C'était la nuit. Il se rend, à la faveur des ténèbres, à Villeneuve-de-Berg. Mais il ne trouve pas dans son pays natal un asile plus assuré qu'à Viviers, et, convaincu que toute action est désormais impossible, il se décide à se réfugier momentanément en Suisse. Il parvient à Lyon au moment où la courageuse cité, après avoir tenté un noble effort pour secouer le joug révolutionnaire, est sur le point d'être assiégée par l'armée de la Convention. Mis dans l'impossibilité de continuer son voyage, le saint prêtre ne songe plus alors qu'à se dévouer au bien des âmes là où la Providence vient de l'arrêter.

Deux pieuses et respectables chrétiennes, les demoiselles Benoît, lui offrent un asile. Il célèbre le Saint-Sacrifice avant le jour dans une chambre, puis, muni des plus amples pouvoirs de l'autorité diocésaine, à la faveur d'un costume militaire et d'un nom d'emprunt qui le dérobent aux recherches de la police, il tâche de se trouver partout où son ministère peut être utile, à la brèche, dans les hôpitaux, au milieu des blessés, et dans les maisons particulières où l'introduit la prudente charité des demoiselles Benoît.

Mais la ville de Lyon est enfin obligée de capituler. On sait quel châtiment terrible fut réservé à la cité qui avait osé se révolter contre les ordres de la Convention. Les tribunaux commençaient à fonctionner : « Qu'est-il besoin de tribunaux ? s'écrie tout à coup le féroce Collot-d'Herbois. Tous sont coupables, excepté les sans-culottes ! » A ce signal sauvage, des troupes de femmes, d'enfants, de vieillards, sont traînés pêle-mêle sous le feu de la mitraille ou au pied de l'échafaud. Un jour, M. Vernet passe près d'une prison, lorsque, parmi la foule nombreuse et bruyante, il aperçoit une troupe de prisonniers enchaînés, conduits par des soldats. Au milieu de la troupe, il lui semble qu'un des prisonniers jette sur lui un regard suppliant. En effet, il reconnaît une personne qui s'est confessée à lui récemment. Ce regard, n'est-ce pas une demande d'absolution en prévision du moment fatal qui approche ? A cette pensée, une mission nouvelle se révèle à son zèle : offrir, en face de l'échafaud, au péril de sa vie, les derniers secours de son ministère aux chrétiens qui vont mourir. Pendant six mois, la guillotine se dresse en permanence sur la place des Terreaux ; pendant six mois, à partir de la scène dont nous venons de parler, pas une exécution capitale n'a lieu sans que M. Vernet y assiste. Par les demoiselles Benoît et par

d'autres personnes pieuses et dévouées, il fait passer à l'un des détenus un billet ainsi conçu : « Demain, à telle heure, en un tel lieu, un prêtre se trouvera dans la foule pour vous donner l'absolution. » A l'heure dite, le vaillant prêtre fend les flots de la foule tumultueuse. Comprimant dans son âme le sentiment d'horreur que lui inspire un pareil spectacle, il se place le plus près possible de l'échafaud, et, saisissant d'ordinaire le moment où l'attention de la foule se porte d'un autre côté, il prononce sur les victimes les paroles de l'absolution. Il est aisé de concevoir les émotions poignantes auxquelles un tel ministère donnait lieu ; plusieurs personnes en furent témoins, lorsque l'intrépide apôtre rentrait à sa demeure, brisé par les fatigues physiques et les tortures morales qu'il avait endurées.

Bientôt d'autres douleurs plus intimes s'ajoutèrent à ses angoisses. A la suite de l'horrible loi du 22 prairial (10 juin 1794) (1), plusieurs membres de sa famille venaient d'être arrêtés à Villeneuve-de-Berg : son frère n'avait échappé aux révolutionnaires qu'en se tenant caché dans une grotte humide ; son oncle, M. Genton, et plusieurs autres de ses parents avaient été traînés dans la prison de Viviers. La nouvelle de la mort de Robespierre vint heureusement leur sauver la vie au moment même où les charrettes étaient prêtes pour les conduire à Orange, devant la fameuse Commission populaire, qui ne savait prononcer que des condamnations à mort, exécutées immédiatement.

M. Vernet continuait à Lyon son difficile et périlleux apostolat lorsque, vers la fin de l'année 1794, il reçut de Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, résidant alors à Rome, une lettre qui le plongea dans le plus profond étonnement. Le saint archevêque, jeté, comme tant d'autres pieux pontifes, sur la terre étrangère, avait provisoirement fixé sa résidence au chef-lieu de la chrétienté, et le Souverain Pontife venait de lui confier l'administration des deux diocèses de

1. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici quelques-uns des articles de cette inique loi de prairial, honte éternelle de l'odieux gouvernement qui la porta :

Art. IV. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple. — Art. VI. Sont réputés ennemis du peuple... ceux qui auront cherché à altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires, soit par des écrits, soit par toute autre machination. — Art. VII. La peine portée contre les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la *mort*. — Art. VIII. La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de documents, soit matérielle, soit morale. — Art. XIII. S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, il ne sera point entendu de témoins. — Art. XVI. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes : *elle n'en accorde point aux conspirateurs.*

Die et de Viviers, devenus vacants, l'un par la mort et l'autre par le schisme de son titulaire. L'archevêque conférait à M. Vernet les pouvoirs de grand vicaire pour le diocèse de Viviers. Il fallut deux nouvelles lettres, très pressantes, pour vaincre sa résistance. Il se soumit enfin à ce qu'il considéra comme la volonté de Dieu, et, le 19 mars 1795, Mgr d'Aviau lui expédia de Rome ses lettres de vicaire général.

Le champ qui s'offrait au zèle de l'intrépide Sulpicien était immense. Tout était à réorganiser dans le diocèse de Viviers. Le 20 mai 1795, il adresse une circulaire au clergé pour lui notifier les pouvoirs qui lui sont confiés, et commence aussitôt la visite des paroisses. A partir de ce moment, sa vie est celle du missionnaire en pays de persécution. Vêtu d'habits laïques, cachant son nom sous le pseudonyme de Montal, il voyage ordinairement la nuit, choisissant de préférence les sentiers peu connus des montagnes. « Il allait presque toujours à pied, dit son biographe, chargé d'un sac qui contenait son bréviaire, une pierre d'autel, quelques ornements et son portefeuille. Le foin des greniers était très souvent son lieu de repos, quelques morceaux de pain qu'il portait avec lui faisaient la matière de ses repas de voyage (1). » Il parcourut ainsi les principales localités du diocèse, s'arrêtant à chacune d'elles assez longtemps pour permettre aux prêtres du voisinage de se présenter à lui. Ici, il encourageait et soutenait de ses conseils les prêtres fidèles ; là, il réconciliait avec l'Église ceux qui avaient failli et leur imposait des pénitences proportionnées à la gravité de leur faute. Mais bientôt les recherches dont il était l'objet ne lui laissèrent plus de repos. Sa vie ne fut plus dès lors qu'une fuite continuelle. De nobles et généreux dévoûments vinrent à son aide. A Tournon, c'est Mme de Clavières, à Aubenas, c'est la famille de Valleton, à Privas, ce sont M. de Chateauvieux, M. de Fabrias, M. O'Farrel, M. Plagnol, qui lui offrent tour à tour un asile. Mais la demeure où il resta le plus longtemps fut le château de Chomérac, appartenant à Mme la comtesse de Balazuc. Ce n'est pas que l'hospitalité qu'il y recevait fût plus agréable qu'ailleurs ; loin de là, Mme de Balazuc, âme généreuse et dévouée, avait par malheur une timidité de caractère excessive et une imagination facile à s'exalter. Deux pièces de la maison avaient été réservées au grand vicaire, mais, à la moindre alerte de l'impres-

1. *Vie de M. Vernet*, p. 123.

sionnable comtesse, il était obligé de se réfugier par une trappe dans un réduit si étroit qu'il pouvait à peine s'y tenir, si bien clos que le jour ne pouvait y pénétrer. Néanmoins le séjour de Chomérac convenait plus que tout autre à M. Vernet. Placé plus au centre du diocèse, il lui était plus facile de se tenir au courant de l'état des diverses paroisses. C'est dans ce dernier asile qu'eut lieu, au mois d'août 1799, la seconde entrevue de la Vénérable Mère et de M. Vernet. Voici les circonstances qui en furent l'occasion.

Après le désarroi causé par les brusques départs de Marguerite Volle et de M[lle] Félicité, la Vénérable Supérieure avait eu le bonheur de trouver en la personne d'une ancienne religieuse de Notre-Dame de Langogne, que la dispersion de son monastère avait obligée de se retirer chez ses parents, une précieuse auxiliaire. La Mère Dumazel, c'était son nom, était devenue par ses talents, non moins que par ses vertus, le principal soutien du pensïonnat, lorsque, par une épreuve nouvelle, la maison de Thueyts se vit tout à coup menacée de la perdre.

Une pieuse chrétienne de Lyon, M[me] Muller, avait ouvert depuis peu, au château de la Chèze, dans la commune du Cheylard, une institution de jeunes filles qui devint bientôt florissante. M. Vernet, à l'instigation de qui la fondation de cet établissement s'était faite, y adressait toutes les bonnes familles de la contrée. M[me] Muller, pour des motifs que nous ignorons, s'étant bientôt retirée, céda la direction du pensionnat à une ancienne religieuse de Notre-Dame de Langogne, la Révérende Mère Galès. Celle-ci, cherchant des auxiliaires, jeta naturellement les yeux sur ses anciennes compagnes, et en particulier sur la pieuse Mère Dumazel, dont elle connaissait les remarquables qualités. Bien des motifs attachaient la Mère Dumazel à la Communauté de Thueyts : l'affection et l'estime dont tous, élèves, parents et maîtresses, l'entouraient déjà, et surtout cet esprit de dévoûment tout apostolique qu'on respirait à Thueyts et qui répondait si bien à ses aspirations de vie religieuse ; mais Dieu, en lui offrant la facilité de retrouver, avec les premières compagnes de sa jeunesse, la vie commune et les Règles de son premier Institut, ne lui demandait-il pas le sacrifice d'une séparation pénible à son cœur ? Elle le pensa et déclara son intention à la Vénérable Mère.

Ce fut également une douloureuse blessure pour le cœur de Marie Rivier. Le départ de la Mère Dumazel pouvait porter un coup funeste à l'avenir du pensionnat. Une seule ressource lui restait :

tenter une démarche auprès du grand vicaire, qui était le protecteur du pensionnat de la Chèze, et obtenir de lui au moins un répit. M. Pontanier révéla alors à Marie Rivier la retraite de M. Vernet, et celle-ci, munie d'une lettre de recommandation de son directeur, d'une patente de couturière (1) et d'un passeport (2) se mit en marche pour le château de Chomérac.

Quelles angoisses étreignirent son cœur tout le long de la route, la Vénérable Mère l'a souvent rappelé à ses filles. Serait-elle seulement reçue ? Lors même qu'elle aurait ce bonheur, elle allait se trouver en présence de la première autorité du diocèse, de ce grand vicaire devant lequel elle n'avait osé ouvrir la bouche lorsqu'elle l'avait vu la première fois. Qu'était-elle, du reste, pour contrebalancer, auprès de M. Vernet, l'influence si justifiée de la Révérende Mère Galès ? Pouvait-on songer seulement à mettre en regard du pensionnat de la Chèze, fondé sous les auspices de Monsieur le grand vicaire, l'humble école de Thueyts ? Tels étaient les sentiments qui s'agitaient en elle et dont l'émotion augmentait sans cesse, lorsqu'elle arriva devant le château de Chomérac.

Laissons ici la parole à M. Vernet.

« Toujours prêt à me réfugier dans ma cachette aussitôt qu'une visite suspecte s'annonçait, j'avais regardé discrètement par la fenêtre en entendant frapper à la porte du château. Je reconnus la personne que j'avais vue trois ans auparavant dans la maison Bosc à Thueyts. Je vis Mlle Rivier remettre à la servante une lettre que celle-ci vint me porter. « Faites monter cette personne, » lui dis-je aussitôt, et, peu après, Mlle Rivier entra.

« Elle allait se mettre à genoux devant moi ; je ne le permis pas, et l'invitai à passer dans un cabinet voisin où se trouvait le très saint Sacrement. Mlle Rivier me demanda aussitôt la faveur de communier, ce que je lui accordai avec joie. L'action de grâces finie, elle m'exposa avec une énergie d'accent singulière les désirs

1. La patente de couturière lui était utile pour justifier les travaux gagés de couture qui étaient faits dans la maison.

2. Le passeport est daté du 20 thermidor, an VII. Il est curieux à consulter, parce qu'il donne le signalement de la Servante de Dieu, âgée à cette époque de trente ans, cinq mois. « Liberté — Égalité — République française. — Laissez librement passer la citoyenne Marie Rivier, couturière patentée et française, domiciliée dans la commune de Thueyts, âgée de trente ans ; — taille d'environ quatre pieds quatre pouces ; cheveux et sourcils châtain très foncé, — yeux noirs, — front découvert, — nez ordinaire, — bouche petite, — visage ovale, marqué de petite vérole... »

qu'elle avait conçus pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, les embarras, les contrariétés qui l'arrêtaient sans cesse, et elle en vint à la contrariété du moment, dont j'étais un peu cause : « Monsieur, me dit-elle alors, avec une vivacité naïve qui me charma, Monsieur, si vous voulez absolument que cette dame nous quitte, donnez-moi quatre cents francs, car je lui dois cette somme, et je n'ai pas d'argent pour la payer. »

« J'encourageai l'excellente demoiselle, je la consolai et lui promis d'écrire à Mme Galès, pour qu'elle renonçât à ses prétentions sur Mme Dumazel. Je la fis ensuite dîner et lui demandai si elle avait de l'argent : « Oui, Monsieur, me répondit-elle, j'ai vingt-quatre sous. » Je lui donnai deux louis. Elle les accepta avec humilité et reconnaissance et partit pour Pont-Saint-Esprit : elle devait y voir deux demoiselles qui lui avaient fait connaître leur désir de se consacrer à l'œuvre de Thueyts. »

Le voyage que fit la bonne Mère pour retourner à Thueyts fut marqué par de nouvelles épreuves. « Elle eut beaucoup à souffrir, disent les *Annales*, par la maladresse de son conducteur, qui s'égara dans les affreux ravins de Barrès ; elle courut plusieurs dangers, fut réduite à coucher dans un village sur la paille et quelques feuilles d'arbre, vit même ses jours dans un péril imminent au passage d'une rivière très profonde que l'ignorant conducteur croyait guéable, et ne dut son salut qu'au refus obstiné que fit le cheval, plus intelligent, d'aller en avant. »

Peu de jours après son retour à Thueyts, la Vénérable Supérieure reçut une lettre de M. Vernet, première page de cette volumineuse correspondance, qui va devenir une de nos sources les plus précieuses dans la suite de notre histoire. Le vicaire général de Mgr d'Aviau s'empressait de lui apprendre que la Révérende Mère Galès consentait à ne pas rappeler immédiatement Mme Dumazel, à la condition toutefois que celle-ci retournerait à la Chèze dès le premier moment qu'elle cesserait d'être nécessaire à Thueyts. Puis, jugeant qu'il ne fallait rien souffrir d'imparfait dans une si belle âme, il l'avertissait de réprimer une certaine activité inquiète qu'il avait remarquée en elle et de poursuivre le bien avec paix, calme et modération : « Que je voudrais, lui disait-il, comme le disait autrefois saint François de Sales à sainte Chantal, que je voudrais avoir un bon marteau pour émousser la pointe de votre esprit, qui est trop subtil et trop inquiet à désirer le bien ! Il faut aller plus

bonnement avec le bon Dieu et avec son œuvre. Je vous désire la paix du Seigneur, qui n'habite guère que sur le Calvaire. »

C'était bien le langage d'un père que Marie Rivier trouvait dans ces lignes : elles furent sa meilleure consolation au milieu des afflictions qui continuaient à éprouver sa chère œuvre de Thueyts.

Quelques-uns des détails que l'on vient de lire dans le récit de l'entrevue de la Vénerable Mère avec M. Vernet, peuvent faire deviner dans quel dénûment se trouvait alors la Communauté. Que de fois, dans la suite, la sainte Supérieure, voulant encourager ses filles à supporter patiemment les privations et les épreuves, s'est plu à leur rappeler le souvenir de ces débuts pénibles, où les Sœurs de la Présentation ne quittaient leurs classes et leurs études que pour se livrer aux travaux manuels les plus rudes, où l'on était obligé de gagner au jour le jour, parfois de mendier de porte en porte, sa nourriture quotidienne ! La disette devint, en effet, si extrême que, plus d'une fois, à l'heure du repas, les bonnes Sœurs ne trouvèrent pas le morceau de pain noir et les quelques légumes dont elles se contentaient si volontiers. Jamais peut-être cependant, au témoignage de la Vénérable Mère, concert de prières plus ferventes ne s'éleva vers Dieu du sein de la Communauté, jamais paix intérieure plus grande ne régna dans tous les cœurs. Jours bénis de ferveur ! temps héroïques ! où les dignes filles de Marie Rivier avaient l'âme assez haute pour trouver dans les joies austères du sacrifice leur plus grande consolation, sans ambitionner jamais une autre récompense ici-bas que celle que peut donner, au soir d'une journée laborieuse, la conscience d'avoir dépensé généreusement ses forces pour le service de Dieu !

Mais laissons encore la parole aux témoignages : rien ne peut remplacer, en un pareil sujet, l'éloquence des chiffres et des détails précis.

Le registre des recettes de la maison est, à ce point de vue, le document le plus instructif. D'octobre 1798 à octobre 1799, la Communauté a reçu la somme totale de 4.718 livres, deux sols. Pour vivre avec cette somme, on devine à quelles rigoureuses privations durent se soumettre Marie Rivier et ses compagnes. « J'ai entendu raconter par sœur Rose, dit sœur Caroline (1), qu'à

1. Déposition au Procès apostolique.

cette époque, étant chargée de faire les provisions, elle allait à pied à Aubenas chercher un quartaut de blé, qu'elle portait sur sa tête, n'ayant pour toute nourriture qu'un morceau de pain noir et quelquefois un peu de fromage. Plus tard, on acheta une pauvre monture, un âne, qui charriait les provisions, tandis que la Sœur marchait auprès. Sœur Martine allait chercher un faix de bois sur la montagne, les autres faisaient le petit ménage et venaient en aide à notre bonne Mère. »

« J'ai appris des premières compagnes de notre Mère, ajoute sœur Marie, que, faute d'huile, de beurre ou de graisse, celle qui préparait le dîner ne pouvait réussir à rien faire tourner dans la poêle. — « Oh ! la maladroite ! » disait alors notre Mère en souriant, — et si la cuisinière versait quelques gouttes d'huile, elle s'écriait du même ton : « Oh ! la prodigue ! » — « Combien de fois, écrit la Vénérable Servante de Dieu, m'est-il arrivé, manquant de tout, de passer des heures entières devant la Sainte-Vierge, ou au pied des autels, priant avec abondance de larmes Notre-Seigneur et notre divine Mère de nous donner du pain pour pouvoir subsister, mes compagnes et moi ! »

Dieu écoutait de si ferventes prières. La Providence envoyait de temps en temps des secours inattendus qui permettaient de soutenir le poids de l'épreuve. Une somme de douze francs que remit un jour M. Pontanier fut le sujet de grandes actions de grâces. « Un autre jour, raconte sœur Saint-Philippe, comme la pauvre cuisinière était plus en souci que jamais et perdait toute espérance, une bonne femme apporta un gros panier plein de poissons. Ce fut un régal dont on remercia la Sainte-Vierge. »

Depuis l'entrevue de Chomérac, des offrandes plus abondantes arrivèrent au couvent de Thueyts. Des prêts importants, bientôt transformés en purs dons, furent faits par M. Vernet dans le courant de l'année 1799 ; et son oncle et parrain, à peine sorti des prisons de la Révolution, voulut s'associer à ses générosités. Dès lors, M. Vernet fut connu au couvent de Thueyts sous un surnom familier que la Vénérable Mère aimait à répéter en souriant, elle l'appelait *la mine d'or*.

L'épreuve de la pauvreté, du reste, avait été impuissante à ralentir l'élan de son zèle et de sa charité. C'est le 21 novembre 1798, fête de la Présentation de la Sainte-Vierge, qu'elle recueillit, à Thueyts, sa première orpheline. Le 2 août 1799, fête de N.-D. des Anges,

elle donna asile à la seconde (1). Le 22 juillet 1798, au prix de mille francs, qu'elle n'avait pas, elle avait acheté une maison voisine, nécessaire à l'agrandissement du Couvent. L'année suivante, on commença à bâtir l'aile qui se prolonge jusqu'au ruisseau ; et ce furent les Sœurs elles-mêmes qui firent presque tout le gros travail des manœuvres. « Elles charriaient les pierres, le sable et l'eau, dit sœur Caroline, et M. Pontanier, avec son dévoûment sans mesure, présidait aux travaux et donnait, au besoin, un bon coup de main (2).

C'est au milieu de ces rudes travaux que Jeanne Delubac eut, une nuit, le songe suivant : « Je voyais, disait-elle, notre Mère au milieu de maisons crevassées et à moitié démolies. Mes compagnes et moi nous lui apportions des pierres, et toutes ces pierres s'arrangeaient d'elles-mêmes, tandis que notre Mère leur donnait un petit coup d'un marteau long comme le doigt. » Le lendemain, dès que je rencontrai notre Mère, je lui racontai mon rêve. — « Mon enfant, me répondit-elle, songe est mensonge, mais on peut tirer profit de tout, même d'un rêve. Ce petit marteau qui fait si bien la besogne, c'est la prière, et ces maisons délabrées, ce sont les pauvres âmes qui sont en danger de tomber dans le péché et que vous m'aidez à sauver. »

Quand, par ces constructions, l'édifice matériel du couvent de Thueyts, aussi bien que l'édifice moral de son organisation, furent achevés, la période révolutionnaire touchait à son terme. Avec l'aurore d'un siècle nouveau, celle d'une ère nouvelle, sinon de rénovation religieuse, du moins d'apaisement, se levait sur la France. L'Institut de la Présentation de Marie en va profiter pour s'étendre plus librement ; mais la Vénérable Mère n'oubliera jamais que son œuvre n'a été fondée que dans l'épreuve et par l'épreuve. Par combien de transes elle avait dû passer pendant ces jours néfastes ! mais aussi que de signes merveilleux de protection de la part de la Providence !

1. La petite Rose Lacroix, enfant abandonnée, est entrée le 21 novembre 1798. — Marie-Anne Barniol, de Thueyts, orpheline abandonnée, a été reçue par charité le 2 août 1799, fête de N.-D. des Anges. (Extrait du registre du Couvent de Thueyts.) — Nous verrons plus tard que la Vénérable Mère avait pris pour règle, chaque fois qu'elle sollicitait un secours important de la Providence, d'admettre une orpheline de plus dans sa maison. L'admission de la petite Anne-Marie Barniol, le 2 août 1799, au moment où la Vénérable Mère se préparait à partir pour Chomérac, n'avait-elle pas été le premier acte de cette touchante pratique ?

2. Déposition au Procès apostolique.

« Je tiens de M. Meunier, de Laurac, dit sœur Sophie, qu'il reçut trois fois l'ordre de détruire la communauté de Thueyts ; le mauvais temps ou des affaires pressantes l'empêchèrent toujours de l'exécuter. » Il est vrai que la prudence consommée de la Vénérable Mère ne négligea rien de tout ce qui pouvait conjurer le péril. « Il est inouï, disent les *Annales*, qu'aucune Sœur ait jamais laissé échapper un seul mot capable d'offenser les hommes de la Révolution les plus susceptibles. » Mais cette contrainte elle-même ne devait-elle pas être, parfois, la pire des souffrances ? « La Vénérable Mère, nous disent ses contemporains, ne pouvait être témoin d'une injustice sans en être blessée jusqu'au cœur. » On conçoit ce que devait être cette blessure lorsque la victime de l'injustice était l'Église de Dieu, dans ses fidèles, dans ses ministres et dans son culte. « Que de fois, nous dit une de ses premières compagnes, apprenant qu'un nouvel attentat avait été commis contre l'Église ou contre le Souverain Pontife, elle nous a rassemblées aussitôt pour nous prêcher la prière et la pénitence ! Ses paroles étaient alors comme enflammées : « Nous devrions être toutes de feu, s'écriait-elle, quand nous prions pour l'Église et pour le Pape. »

« Il faudrait avoir passé par le martyre pour devenir un maître parfait », disait un saint religieux, maître éminent de la jeunesse et futur martyr de la foi (1). Parmi tant de périls qu'elle avait traversés, Marie Rivier n'avait pas donné à Dieu, comme tant d'autres autour d'elle, le témoignage de son sang ; mais l'heure était venue pour elle d'embrasser la redoutable responsabilité de la formation et de la direction d'une grande famille religieuse, car, par les tortures morales qu'elle avait endurées, son âme avait vraiment passé par le martyre.

1. Le R. P. Captier, fusillé pendant la Commune, à Arcueil, le 25 mai 1871.



CHAPITRE XV

LES PREMIÈRES FONDATIONS DU VIVARAIS.

1793-1802.

Fondation de Coucouron. — Jeanne Delubac à Fons ; Martine Teston à Saint-Martin-de-Valamas et à Ucel. — Sœur Rosalie Desroys. — L'Institut se répand dans les trois arrondissements de l'Ardèche. — Vie édifiante des Sœurs chargées de ces premières fondations. — La Vénérable Supérieure tente de se démettre de sa charge. — M[lle] de Sénicroze et les *Demoiselles de l'Instruction*. — La Mère Dubeix. — Maladie de la Vénérable Mère ; elle est guérie par l'invocation de saint François Régis.

ALORS même que le malheur des temps et la pénurie des ressources permettaient à peine à la Vénérable Mère de faire vivre son pauvre couvent de Thueyts, l'ardeur de son zèle n'avait jamais cessé de se porter, au delà de son humble Communauté, vers un champ plus vaste : l'extension de toutes ses œuvres, non seulement dans son pays du Vivarais, mais encore, si Dieu le voulait, dans les autres contrées de la France et du monde, par l'établissement d'une Congrégation nouvelle de religieuses institutrices et missionnaires. Nous avons vu comment, dès le début, elle envoyait ses compagnes évangéliser les villages voisins. Au mois de mars 1798, l'une d'elles, Marie-Anne Combe, fut détachée au village de Coucouron, à trente kilomètres au nord-ouest de Thueyts, pour y ouvrir une école. Ce fut la première fondation. Les hautes montagnes, au milieu desquelles se trouve ce bourg important de l'Ardèche, ne l'avaient point protégé contre l'invasion des idées révolutionnaires. Le digne pasteur de la paroisse et la grande majorité des habitants, restée fidèle, accueillirent avec

joie la pieuse institutrice, et le zèle de celle-ci à former une nouvelle génération de catholiques fervents, reçut bientôt de Dieu le sceau d'une bénédiction qui porte encore ses fruits.

Peu de temps après, une seconde Sœur de la Présentation, Jeanne Delubac, allait s'établir, dans une direction tout opposée, à vingt-cinq kilomètres au sud-est de Thueyts, au village de Fons, entre Aubenas et Largentière. Nous connaissons Jeanne Delubac, une des quatre premières compagnes de la Vénérable Mère ; elle resta deux ans à Fons, et, si les détails nous manquent sur ce séjour, nous ne pouvons douter du bien que dut y opérer l'humble et dévouée religieuse qui a laissé une si grande réputation de sainteté sous le nom de sœur Anastasie.

Dans les derniers mois de cette même année 1798, une troisième fondation eut lieu, à Saint-Martin-de-Valamas. Depuis le départ de la Vénérable Mère, en 1792, bien des orages avaient troublé cette paroisse. Le digne M. Agreil avait dû se réfugier dans son pays natal, La Chapelle-Graillouse. Revenu quelque temps après à Saint-Martin pour y reprendre l'exercice de son ministère, il n'avait échappé aux poursuites des bandes révolutionnaires qu'en se tenant caché dans une étable. Des jours meilleurs ayant reparu, il fit appel au zèle de la pieuse Fondatrice de la Présentation, qui lui envoya la plus ancienne de ses compagnes, Martine Teston.

De toutes les religieuses de la Présentation, sœur Martine était sans doute la plus illettrée ; les quelques lettres qui nous restent d'elle le témoignent assez par leurs négligences de style ; mais il paraît difficile de trouver dans une âme plus de dévoûment, plus d'humilité sincère, plus de vrai esprit religieux. C'est elle qui, après avoir établi sur des bases solides l'école de Saint-Martin-de-Valamas, fut envoyée l'année suivante pour faire la quatrième fondation à Ucel, à quelques kilomètres au nord d'Aubenas ; et c'est de là qu'elle écrivait à sa Supérieure ces lignes admirables dans leur simplicité : « Ma très chère Mère en Jésus-Christ, j'ai peur d'avoir manqué à la Règle ; j'ai acheté de la cassonade pour dix sols, pour mêler à de la tisane, parce que j'ai été enrhumée. J'ai eu bien de la peine à le faire. Le rhume ne voulait pas passer. Mais cela n'est rien. Oh ! s'il m'était possible de vous assister en tout ce dont vous avez besoin ! Oh ! si je pouvais me multiplier en autant de personnes que vous pouvez en avoir besoin ! quoique guère capable, je le ferais de tout mon cœur. »

Une âme si belle de candeur et de dévoûment pouvait laisser à désirer sous le rapport des lettres humaines ; elle obtenait partout d'unanimes sympathies. Le bruit s'étant répandu que les habitants de Pont d'Aubenas cherchaient à attirer au milieu d'eux sœur Martine, le zélé curé d'Ucel se fit auprès de la Mère Rivier l'interprète des alarmes universelles de sa paroisse. « Mademoiselle, lui écrivit-il, le bruit qui s'est répandu que vous vouliez retirer sœur Martine, a jeté l'alarme parmi nous. Tous, tant les enfants que les grands, vous prient et vous supplient de ne pas nous abandonner dans de si beaux commencements. Sœur Martine connaît les enfants, leurs différents caractères et la manière dont il faut s'y prendre pour les faire avancer. Si vous nous l'enlevez, qui sera capable de leur continuer une telle éducation (1) ? » Ce cri d'alarme fut entendu de la Vénérable Mère ; elle laissa sœur Martine à Ucel.

L'humble Sœur rendait, à la même époque, à l'Institut de la Présentation un service des plus signalés. C'est en voyant à l'œuvre sœur Martine, à Saint-Martin-de-Valamas, qu'une ancienne religieuse de Saint-Joseph de Monistrol, retirée chez ses parents, prit la résolution de s'adjoindre à la Communauté de Thueyts. Elle y vint à la fin de l'année 1799 remplir, à la satisfaction de tous, la place laissée vide par le départ de la bonne Mère Dumazel. Elle s'appelait Rosalie Desroys.

Bien plus que sa science et ses talents d'institutrice, lesquels étaient remarquables, les vertus religieuses de sœur Rosalie ont laissé un profond souvenir dans l'Institut de la Présentation de Marie. Les *Annales* font d'elle cet éloge : — « Rosalie Desroys, très ferme pour faire observer la Règle aux autres, ne s'écartait elle-même en rien de l'obéissance. Personne, pendant les dix années qu'elle passa à Thueyts, ne la vit parler en un temps de silence. Elle faisait ses délices de l'oraison et de la sainte Communion, mais l'obéissance lui était plus chère encore... Elle jeûnait fréquemment, usait de cilice et de discipline, et ne se pardonnait aucune faute, même légère. Quand on lui demandait pourquoi elle était si sévère pour elle-même, sœur Rosalie répondait avec simplicité : « Je ne veux pas aller en purgatoire, mais au paradis tout droit. » Ayant appris, quelques années plus tard, que la Congrégation de Saint-Joseph était rétablie, elle demanda à rentrer dans sa première famille religieuse. La Mère

1. Lettre du 18 mai 1799.

Rivier dut s'incliner devant ce désir si naturel et si légitime. Sœur Rosalie Desroys mourut peu de temps après, emportant les regrets des deux Communautés qui avaient eu le bonheur de la posséder. »

La période de sécurité relative qui suivit le 18 brumaire (9 novembre 1799) permit une extension plus considérable des œuvres de l'Institut. En 1800, la paroisse de Prades, en 1801, celles de Niaigles et de Burzet, en 1802, celles de Saint-Privat, de Lagorce, de Sablières et de Vernoux, reçurent des Sœurs de la Présentation de Marie. L'œuvre rayonnait progressivement autour de Thueyts. La paix religieuse apportée par le Concordat la trouvera établie, en des proportions presque égales, dans les trois arrondissements de l'Ardèche.

Les conditions dans lesquelles se firent toutes ces fondations furent presque partout les mêmes. Les religieuses contemporaines de la Vénérable Mère en ont souvent fait le récit. La paroisse qui demandait une Sœur de la Présentation n'avait à lui offrir, la plupart du temps, qu'une très pauvre maison, parfois une simple chambre. Pouvait-on exiger davantage en des temps si malheureux ? Pour la nourriture et l'entretien, on comptait sur quelques rétributions volontaires et surtout sur la Providence. La Vénérable Mère, après avoir pris à part, pendant plusieurs jours, dans une sorte de retraite spirituelle, celle de ses filles qu'elle avait désignée, la conduisait elle-même à son poste, où elle devait, du reste, revenir souvent la visiter. Celle-ci ne se contentait pas de faire la classe aux enfants ; le dimanche venu, elle réunissait les femmes de la paroisse.

Après le violent orage de la Révolution, les fidèles, avides d'entendre la parole de Dieu, et privés en bien des endroits encore de leurs pasteurs, se pressaient autour de l'humble fille de la Présentation. La vénération publique l'entourait bientôt. L'austérité seule de sa vie imposait le respect aux plus libertins. Vivant au jour le jour, elle n'avait souvent pour son repas que les dons en nature que lui apportait la charité des fidèles. Elle tenait de sa vénérée Supérieure cette maxime, qu'une Sœur appelée à évangéliser les pauvres doit rester pauvre elle-même ; et, si elle eût été tentée d'oublier cette règle dans sa conduite, la Vénérable Mère était là pour la lui rappeler avec une inflexible fermeté. Les *Annales* nous en rapportent un exemple frappant. La Mère Rivier, ayant appris qu'une Sœur avait employé quelques économies à s'acheter des escarpins, jugea le fait assez grave pour motiver l'exclusion de cette Sœur de la Communauté ; et ni le repentir sincère de celle-ci, ni la conduite exem-

plaire qu'elle mena ensuite dans le monde, ne purent lui obtenir sa rentrée dans l'Institut de la Présentation (1).

Dans ses entretiens particuliers, comme dans ses instructions à ses filles, la Vénérable Mère aimait à rappeler le souvenir de ces premières fondations : elle y trouvait un sujet de consolation dans les épreuves journalières de la vie religieuse : « N'oublions jamais, mes filles, disait-elle, cet état de petitesse et de pauvreté dans lequel nos Sœurs ont passé les premières années de leur enseignement ; et que ce souvenir nous préserve de toute plainte, de tout murmure sur ce que nous pourrions avoir à souffrir dans nos établissements. » Elle voyait encore, dans ces souvenirs, un de ses plus puissants motifs d'espérance en l'avenir de sa Congrégation : « Oh ! que notre vocation est belle, mes chères enfants ! s'écriait-elle. Elle a ses épreuves, je le sais, mais ne perdons jamais confiance. Dieu nous a marquées, dès notre origine, du signe que son divin Fils a invoqué comme preuve de sa divinité : nous avons évangélisé les pauvres ! »

Or, c'est au moment même où elle constatait ce gage de confiance en l'avenir, c'est lorsque tout péril extérieur semblait conjuré, qu'un désir se fit jour en elle, grandit de plus en plus et se manifesta tout à coup avec une force irrésistible, le désir de se démettre de sa charge, de transmettre en d'autres mains le gouvernement de sa Congrégation, dont elle avait accepté si généreusement la responsabilité à l'heure des labeurs et des dangers. Dieu ne permit pas que les tentatives de démission qu'elle fit vers la fin de l'année 1798 et vers le commencement de l'année suivante, aboutissent au résultat désiré ; et Marie Rivier dut continuer à glorifier Dieu par le développement et par l'extension de son œuvre ; mais il est de notre devoir de raconter ces deux manifestations de son humilité.

1. La Vénérable Mère expliquait plus tard pourquoi elle avait cru devoir user d'une fermeté pareille au début de son œuvre. « C'est, disait-elle, qu'elle voulait lui donner des fondements à toute épreuve. » « Un jour, raconte sœur Saint-Julbin, une jeune fille timide et délicate se trouvait dans la chambre de notre Mère, quand elle fit appeler une des religieuses les plus anciennes de la Communauté. Sans permettre à la jeune fille de se retirer, notre Mère adressa à la religieuse les plus sévères reproches au sujet de quelques manquements à la Règle. La bonne Sœur reçut la réprimande à genoux, puis se retira modestement, après une profonde révérence. Alors, se tournant vers la jeune personne, notre Mère lui dit : « Vous venez de voir comment on éprouve la solidité des fondements qu'on veut donner à une œuvre de Dieu » ; et comme la jeune fille restait atterrée : « Soyez tranquille, ajouta-t-elle, avec un sourire auquel se mêlait une expression de tendre compassion, soyez tranquille, vous n'êtes pas de celles que je traiterai jamais ainsi. »

Au mois de mai 1798, au cours d'un voyage qu'elle fit au Puy dans le dessein de recruter de nouveaux sujets pour son Institut, la Vénérable Mère avait fait la rencontre d'une pieuse chrétienne, qui cherchait de son côté à relever de ses ruines une Communauté détruite par la Révolution. Marie de Fonfreyde de Sénicroze (c'était son nom) descendait d'une noble famille de Langogne, établie au Puy depuis le milieu du dix-septième siècle. Trois de ses sœurs s'étaient consacrées à Dieu dans l'état religieux, l'aînée au monastère de la Visitation du Puy, la seconde à l'abbaye de Belle-Combe ; la troisième était entrée, comme elle, dans l'institut des Demoiselles de l'Instruction chrétienne, fondé au Puy, vers l'an 1670, par un vénérable prêtre de Saint-Sulpice, M. Tronson, curé de la paroisse de Saint-Georges, et par une sainte fille, Marie Martel (1). Après la dispersion de la Communauté, en 1795, Marie de Sénicroze avait trouvé asile chez son frère, docteur en médecine et consacrait tout son temps aux œuvres de charité,

1. L'œuvre des *Demoiselles de l'Instruction du Puy* fut créée à l'imitation de l'œuvre des *Sœurs de l'Instruction chrétienne* fondée vingt ans auparavant à Paris, sur la paroisse de Saint-Sulpice et sous l'inspiration de M. Olier, par trois pieuses veuves, Mme Marie de Gournay, veuve Rousseau, Mme Marguerite Rouillé, veuve de M. Le Bret, conseiller du roi au Châtelet et Mme Claude de Sèves, veuve de M. Tronson, secrétaire du cabinet (*Vie de M. Olier*, par M. Faillon, Partie II, l. V et l. IX, note 7). Cette dernière était la mère de Louis Tronson, qui fut le troisième Supérieur de Saint-Sulpice, et d'Antoine Tronson, le fondateur des *Demoiselles de l'Instruction du Puy*.

Le curé de Saint-Georges fut puissamment secondé dans son œuvre par un de ses vicaires, M. Jean Grosson, et par une vertueuse jeune fille, morte à vingt-huit ans en odeur de sainteté, Anne-Marie Martel.

Le but des *Demoiselles de l'Instruction* était de se vouer, à l'exemple des diaconesses de la primitive Église, à toutes les œuvres de zèle ou de charité susceptibles de venir en aide au ministère du clergé paroissial, principalement à l'instruction gratuite des enfants pauvres et au patronage des jeunes ouvrières.

Les progrès de l'œuvre furent rapides : « Six ans après la mort de Mlle Martel, dit l'auteur de la *Vie de M. de Lantages*, il y avait au Puy quinze assemblées de filles et plus de soixante-dix jeunes personnes, de toute condition, qui, à son exemple, se dévouèrent à la sanctification des personnes de leur sexe. » Mgr Armand de Béthune, évêque du Puy, les approuva par lettre pastorale du 21 mai 1676. M. de Lantages, qui fut nommé leur supérieur après le départ de M. Tronson, leur fit prononcer le vœu de chasteté perpétuelle dans la chapelle de l'évêché du Puy.

Les supérieures qui gouvernèrent la Communauté jusqu'à sa dissolution, pendant la Révolution, furent : Mlle Martel (1670-1673), Mlle Félix (1673-1694), Mlle des Ollières (Marie) (1694-1727), Mlle Chilhac (1727-1747), Mlle des Ollières (Gabrielle) (1747-1762), Mlle de Beau-Marin (1762-1773), Mlle Morel (1773-1789) et Mlle Porral (1789-1795).

Les prêtres de Saint-Sulpice qui dirigèrent les *Demoiselles de l'Instruction* furent : M. Tronson, M. de Lantages, M. Le Breton, M. Le Feugueulx, M. Rouït, M. Froment, M. Chezellet de la Brosse, M. Liger, M. Delom, M. Reymond, M. Lyotard, M. Vergniaux, M. Alteroche et M. Richard.

particulièrement à l'instruction religieuse des enfants abandonnés.

C'est par Mlle Félicité, paraît-il, que la Mère Rivier avait entendu parler, pour la première fois, de Mlle de Sénicroze ; mais M. Pontanier put la renseigner plus amplement sur une œuvre dont ses confrères, les prêtres de Saint-Sulpice du séminaire du Puy, avaient toujours eu la direction, et ce fut sur sa recommandation qu'elle se présenta chez cette pieuse demoiselle. La Vénérable Mère assurait que cette première entrevue ne fut pas de nature à encourager beaucoup ses espérances : « Je fus accueillie avec beaucoup de politesse, raconte-t-elle, mais je voyais bien que Mlle de Sénicroze était fort surprise qu'une personne comme moi eût songé à se charger de tant d'affaires. Elle souriait en me considérant et je compris qu'elle souriait de ma petite taille. Elle en devait être d'autant plus égayée que j'étais alors très maigre, de sorte qu'à me voir on eût dit une enfant.

« Je ne remarquai pas moins cependant que Dieu lui inspirait pour moi une véritable affection. Elle fit appeler toutes les demoiselles ou jeunes ouvrières de la ville qu'elle savait avoir du penchant pour la vie de communauté et qu'elle jugeait capables de nous seconder. Il en vint un grand nombre ; mais aucune ne voulut me suivre ; toutes, je pense, étaient rebutées par ce qui avait excité l'hilarité de Mlle de Sénicroze. »

La Vénérable Mère retourna donc à Thueyts toute seule ; mais Mlle de Sénicroze lui avait promis d'aller l'y visiter, et, vers le mois d'octobre de cette même année 1798, elle tint sa promesse. Le bonheur de retrouver les habitudes de sa vie religieuse, les sentiments d'estime croissante qu'elle ressentait pour la digne Supérieure, la retinrent à Thueyts près d'un mois et elle n'était pas éloignée de l'idée de s'y fixer.

En même temps un projet naissait dans l'esprit de la Mère Rivier : céder la charge de Supérieure à Mlle de Sénicroze qui, par son expérience, par son âge (elle avait alors cinquante ans) et par ses nombreuses relations, serait mieux à même que toute autre de remplir ces délicates fonctions. Mais, tandis que l'humilité de la Servante de Dieu se complaisait à cette espérance, Mlle de Sénicroze reçut de son directeur une lettre qui la rappelait au Puy pour y reprendre son travail auprès des enfants et des jeunes filles qu'elle s'était chargée d'instruire.

« Cet ordre, dit sœur Sophie dans ses Mémoires, contraria fort

Mlle de Sénicroze, mais il consterna tout à fait notre bonne Mère. L'une et l'autre résolurent pourtant de s'en remettre à la décision de M. Pontanier. Ce sage directeur, bien que naturellement porté à considérer avant tout l'intérêt de notre Couvent, répondit sans balancer que le devoir de Mlle de Sénicroze était de retourner au Puy. »

Cette réponse et le départ de Mlle de Sénicroze qui dut s'en suivre, firent une telle impression sur la Servante de Dieu que, suivant l'opinion de ses contemporaines, l'émotion qu'elle en ressentit ne fut pas étrangère à une maladie grave qui la retint au lit pendant trois semaines. Une fièvre ardente ne la quittait pas ; « mais les plus vives douleurs, dit sœur Sophie, ne purent jamais la distraire de l'objet qui occupait sans cesse son esprit, l'avenir de sa chère Communauté. » Or, elle était convaincue que cet avenir était attaché à sa démission et à son remplacement le plus prochain par une Supérieure plus digne et plus capable. Ne pouvant plus compter sur Mlle de Sénicroze, elle tourna ses regards d'un autre côté.

Parmi ses anciennes maîtresses du Couvent de Pradelles, l'une de celles qui lui avaient témoigné le plus d'attachement, la Mère Dubeix, se trouvait actuellement retirée chez une de ses sœurs à Mende. La Vénérable Mère se demandait comment elle pourrait se rendre auprès d'elle pour essayer de l'attirer à Thueyts, lorsqu'elle reçut la visite de son cousin, M. Combe, de La Bastide. Cette circonstance lui parut une indication providentielle : son cousin, en retournant à La Bastide, la conduirait à Mende. « Aussi lorsque M. Combe lui parla de son départ, dit sœur Sophie, notre Mère lui répondit : « Attendez-moi, je me lève et je vous suis ; vous me mènerez à Mende. » Ces paroles étonnèrent grandement tout le monde ; mais, peu d'instants après, elle était sur pied et partait avec son cousin. »

M. Pontanier, à qui elle avait exposé son plan, l'avait approuvé. La mère Dubeix, mise au courant de la situation, accepta, de son côté, avec bonheur la proposition qui lui fut faite, heureuse de retrouver au Couvent de Thueyts celle qui avait été sa meilleure élève au monastère de Pradelles.

« La grande difficulté, disent les *Annales*, était de faire accepter par la Communauté la nouvelle Supérieure. Quand la Mère Dubeix arriva à Thueyts, les Sœurs ignoraient à quel titre elle y venait. Notre Mère jugea prudent de les accoutumer peu à peu au change-

ment qu'elle méditait. Elle commença par donner à la Mère Dubeix la place d'honneur au réfectoire ; c'est elle qui récita désormais le *benedicite* et les grâces ; elle présida ensuite d'autres exercices. Quand une Sœur allait consulter notre Mère ou lui demander une permission, notre Mère l'engageait à s'adresser avec confiance à son ancienne maîtresse de Pradelles. Nos Sœurs ne virent d'abord dans cette conduite qu'un témoignage de déférence envers une personne que son âge et ses vertus recommandaient également. Mais bientôt elles s'avisèrent. Il n'y avait plus de doute possible ; elles étaient menacées de perdre la sainte Supérieure qu'elles s'étaient donnée, ou plutôt que le Seigneur leur avait choisie.

« Persuadées que tout serait compromis si elles perdaient leur bonne Mère, deux d'entre elles crurent pouvoir, dans un péril si critique, se passer de la permission de leur Supérieure et de M. Pontanier et aller chercher ailleurs une parole sacerdotale.

« Un très digne prêtre, ancien aumônier des Visitandines de Bourg-Saint-Andéol, M. Rouschon, était resté quelque temps caché à Thueyts dans cette maison même de Mlle Charaix où nos Sœurs s'étaient établies. Toute la Communauté le connaissait comme un homme de conseil sage et prudent. Il s'était depuis retiré à Prades. C'est là que nos deux Sœurs allèrent le trouver et lui racontèrent leur peine en pleurant. Ce vénérable prêtre, homme rempli de l'Esprit de Dieu, leur répondit avec animation : « Ne souffrez pas qu'on vous enlève votre Supérieure : vous avez promis d'obéir à Mlle Rivier, tenez parole ; et protestez que, si on vous enlève Mlle Rivier comme Supérieure, vous n'en voulez point d'autre. »

« Les deux messagères revinrent au Couvent toutes fières ; et il fut unanimement décidé qu'on se rendrait chez M. Pontanier, alors caché dans une ferme voisine de Thueyts. M. Pontanier avait d'abord paru approuver le projet de notre Mère, ou du moins il avait jugé prudent de laisser faire et de réserver sa décision définitive pour plus tard ; mais, après avoir écouté nos Sœurs avec bonté, il n'eut plus d'hésitation : « Eh bien ! dit-il, puisque vous le voulez, qu'il ne soit plus question de la Mère Dubeix ; dites à Mlle Rivier que vous ne voulez pas d'autre Supérieure qu'elle-même. »

« Munies de l'autorité de ces deux prêtres, que notre bonne Mère vénérait également, nos Sœurs allèrent se mettre à genoux à ses

pieds, et, après avoir dit au nom de qui elles venaient, elles ajoutèrent : « Vous aurez beau faire, vous resterez notre Supérieure, nous n'en voulons point d'autre. »

La Vénérable Mère fut bien obligée de se rendre. Il lui en coûtait beaucoup d'éloigner d'elle, en ce moment, sa respectable amie et ancienne maîtresse ; mais la Providence vint à son aide. Peu de temps après, un messager arriva de Mende, chargé de ramener la Mère Dubeix auprès de sa sœur, qui était malade. Elle partit et nul ne s'étonna de son départ dans une pareille circonstance. Jusqu'à sa mort, la Mère Dubeix conserva un grand attachement pour la Communauté de Thueyts et revint plusieurs fois la visiter.

Aux démarches nombreuses que son zèle lui faisait entreprendre pour soutenir et propager son Institut, la Vénérable Mère ajoutait, on le voit, des démarches, non moins multipliées, que son humilité lui inspirait pour se démettre de sa charge. Ce surcroît de fatigue lui occasionna, vers la fin de l'année 1799, une nouvelle maladie. Un abcès douloureux se forma, de nature si grave qu'on craignit un moment la gangrène. La Servante de Dieu, par une délicatesse de pudeur dont on trouve des exemples dans la vie des saints, souffrait moins encore de son mal que de l'obligation où elle pouvait se trouver de le soumettre à l'examen des médecins. Elle demanda à Dieu la grâce d'être guérie sans l'intervention des hommes et eut recours dans cette circonstance à l'intercession de saint François Régis. L'illustre patron de La Louvesc lui était cher à un double titre : il avait lui-même évangélisé et catéchisé ces contrées, où se portait l'ardeur de son propre zèle ; de plus, il appartenait à cette Compagnie de Jésus envers laquelle la Vénérable Mère ne cessa jamais de professer une particulière admiration (1). La nuit qui suivit sa prière, l'abcès s'ouvrit de lui-même et un sommeil

1. Nous avons vu comment la Vénérable Mère Rivier voulait faire de ses religieuses *une petite Compagnie de Marie*, à l'exemple des enfants de saint Ignace formant la *Compagnie de Jésus*. Elle se servait de ce rapprochement pour exciter le zèle de ses filles : « Voyez, disait-elle, la Compagnie de Jésus ; comme elle se distingue par son courage et par sa régularité ! comme elle fait honneur à Notre-Seigneur ! comme elle soutient les intérêts de sa gloire ! comme elle combat sous les étendards de son capitaine ! Et celle de Marie combattrait mollement pour sa Mère !.. Non, mes enfants, il n'en sera pas ainsi... Il faut que la petite Compagnie de Marie se distingue aussi bien que celle de Jésus, et que le Père Éternel, qui voit avec plaisir la Société des Jésuites, voie avec la même complaisance celle de la Présentation de Marie. » (Instruction du 1er jeudi du carême de 1829.)

réparateur lui rendit, avec la santé, la force de reprendre ses occupations quotidiennes (1).

Cette marque évidente de protection ne fit qu'augmenter sa dévotion envers le glorieux apôtre du Vivarais, qu'elle devait plus tard donner pour patron spécial à son Institut.

1. Déposition de sœur Caroline, qui ajoute: « Je tiens tous ces détails de notre Vénérable Mere elle-même. »



CHAPITRE XVI

MONSEIGNEUR D'AVIAU, ARCHEVÊQUE DE VIENNE, SE FAIT LE PROTECTEUR ET LE PÈRE DE L'INSTITUT.

1799 - 1801.

Notice sur Monseigneur d'Aviau : sa famille, son éducation, ses débuts dans le saint ministère. — Prédiction du Père Nectoux. — Discours de l'Abbé d'Aviau à l'assemblée provinciale du Poitou. — *La Constitution civile du Clergé ;* protestation courageuse du Prélat ; on le persécute. — Il est obligé de fuir en Savoie, puis à Rome. — Pie VI lui confie l'administration du diocèse de Viviers. — Son retour en France. — Son entrevue avec M. Vernet au château de Chomérac. — Première lettre d'encouragement à Marie Rivier. — M. Vernet au Couvent de Thueyts. — Monseigneur d'Aviau se rend lui-même à Thueyts. — « Le doigt de Dieu est ici ! » — Madame la Comtesse d'Antraigues. — La paix religieuse.

« TRAVAILLONS pour Dieu, disait la Vénérable Mère, et Dieu travaillera pour nous. » Pendant que Marie Rivier cherchait avec tant d'ardeur à se dérober à la direction de son Institut, la Providence préparait à son œuvre, au dehors, les appuis les plus puissants, et au dedans, les fondements les plus solides.

Depuis l'entrevue de Chomérac, M. Vernet n'avait pas cessé de venir en aide, par ses conseils, par ses démarches et par ses largesses fréquentes, à la Communauté de Thueyts. Il fit plus, il la recommanda, de la manière la plus spéciale, à l'administrateur du diocèse de Viviers, Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne.

Après leur Vénérable Fondatrice, après leur premier Supérieur et Père, il n'est personne que les filles de Marie Rivier doivent vénérer avec plus de reconnaissance que l'illustre Pontife qui donna à leurs Règles la première approbation canonique et qui, par la paternelle sollicitude dont il entoura la Congrégation naissante, mérita d'être qualifié, dans les *Annales* de la Présentation, du titre de second Fondateur.

Le saint Prélat, que la confiance de Pie VI venait d'appeler à occuper la place laissée vacante par l'apostasie de M. de Savine, appartenait, comme celui-ci, à l'une des plus grandes familles de la noblesse française.

Né le 12 août 1736, au manoir féodal du Bois de Sanzay, en Poitou (1), Charles François d'Aviau était âgé de vingt-quatre ans lorsque, le 20 septembre 1760, il reçut l'ordination sacerdotale des mains de Mgr de Grasse, évêque d'Angers. La première pensée du nouveau prêtre, qui n'était entré dans l'état ecclésiastique, disait-il, que pour travailler à la gloire de Dieu, fut de partir pour les missions étrangères. Dieu permit que l'opposition de son père et celle de son évêque missent obstacle à l'exécution de ce projet ; c'est en France que la Providence lui réservait les fatigues, les périls et les mérites de l'apostolat. Successivement prédicateur attaché à la cathédrale de Poitiers, supérieur des Sœurs de la Sagesse, chanoine du Chapitre de Saint-Hilaire et vicaire général du diocèse, on le vit, dans ces diverses fonctions, unir aux qualités les plus remarquables du prédicateur et de l'administrateur, un zèle et un dévoûment qui se manifestèrent surtout envers les pauvres.

1. Par son père, Mgr d'Aviau descendait directement des célèbres comtes de Montfort. Le sixième ou septième descendant du chef de la croisade contre les Albigeois avait pris le nom de sa mère, Éléonore d'Aviau. Le saint prélat se glorifiait davantage d'une autre parenté. Un chevalier, François d'Aviau, au retour d'une expédition à Naples, qu'il fit à la suite des princes d'Anjou, avait épousé une noble demoiselle de la cour du roi René, Marie de La Cépède, fille d'un membre du parlement d'Aix-en-Provence, de l'illustre famille de Cepeda à laquelle appartenait sainte Thérèse. (*Inventaire de Touraine*, par le chevalier L'Hermite Suchers. — Notes communiquées par M. le marquis d'Aviau de Ternay, chef actuel de la famille d'Aviau). — La sainte Réformatrice du Carmel, suivant Pithon-Curt (*Histoire de la noblesee du Comtat Venaissin*, I, 310), descendait de l'illustre famille provençale de La Cépède de la manière suivante : « Jean Sanchez de Tolède épousa, vers 1480, Agnès de La Cépède, dont il eut Alonzo Sanchez de La Cépède, marié deux fois : 1° avec Catherine de Perez ou de Peze, 2° avec Béatrix d'Ahumada. Du second mariage naquit, en 1515, sainte Thérèse, laquelle, suivant l'usage établi en Espagne, porta le nom de son aïeule, de Cepeda, quoiqu'elle fût de la maison de Tolède. » Voir les *Bollandistes*, LV, p. 116, édit. Palmé, et les auteurs cités par eux sur la question.

La dispersion des Jésuites, par l'édit de novembre 1764, ayant privé plusieurs œuvres, à Poitiers, de la direction de ces zélés religieux, M. d'Aviau prit ces œuvres à sa charge. Ce fut à la même époque que le fameux Père Nectoux, le même qui, longtemps avant la ruine de l'Institut des Jésuites, en avait prédit les circonstances avec une précision qui fut qualifiée de prophétique, annonça au futur prélat les destinées qui l'attendaient.

Rencontrant un jour le jeune prêtre dans une des rues de Poitiers, le saint religieux l'engagea à l'accompagner dans le modeste appartement qui lui servait de retraite.

Soudain, il ferme la porte sur lui, se jette aux pieds de M. d'Aviau, baise respectueusement sa main à l'endroit où les évêques portent l'anneau pastoral, et lui adresse ces paroles : « O mon fils, de grands malheurs nous ont frappés ! C'est de la France que le premier coup est parti !... Où fuir ? où aller ?... Mais voici que l'arbre qu'on avait cru abattre se relève au souffle du Seigneur... Ce ne sont d'abord que quelques rameaux entés sur le vieux tronc qui reverdissent. — Vous les protégerez, Monseigneur, vous les accueillerez comme un père dans votre diocèse... Déjà je vois, tout près d'un grand fleuve, dans la florissante cité dont vous serez le Pontife, une jeunesse nombreuse et brillante se presser autour de ses nouveaux instituteurs (1). »

« Mgr d'Aviau, dit son biographe, fut toujours en garde contre le merveilleux, mais lorsque, devenu plus tard archevêque de Bordeaux, il eût vu se réaliser de point en point cette extraordinaire prédiction, il n'en parla plus qu'avec une sorte de respect. »

La Révolution approchait en effet ; mais, en dehors des âmes que Dieu éclairait d'une lumière surnaturelle, qui pouvait prévoir

1. *Vie de Mgr d'Aviau*, par Mgr LYONNET, tome I, page 112. — M. L. Bertrand, dans son savant ouvrage, *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, Bordeaux, 1894, tome II, p. 287, 288, a relevé plusieurs inexactitudes dans le récit de Mgr Lyonnet. L'authenticité de la prédiction du Père Nectoux reste néanmoins, dans son fond, au-dessus de toute critique. Le célèbre Père Jésuite l'aurait faite, il est vrai, non pas à celui qui en était l'objet, mais au Père Charles Dronault, lequel, plus tard, en aurait fait part, dans une rue de Poitiers, à M. l'abbé d'Aviau, alors vicaire général. « Lorsque, dans la suite, dit un témoin de la vie de Mgr d'Aviau, M. l'abbé Rigagnon, on demanda au prélat si le fait était vrai, il répondit affirmativement et déclara se souvenir parfaitement du moment où cette annonce lui fut faite. » (*Précis de la vie et du pontificat de Mgr Charles-François d'Aviau, écrit d'après de seuls souvenirs personnels ou recueillis de la tradition orale.* Bordeaux, 1844, 1re partie, *Prédiction sur M. d'Aviau*).

les proportions terribles que devait prendre le mouvement qui se préparait ?

Quand l'assemblée provinciale du Poitou se réunit pour élire ses députés aux États-Généraux et pour rédiger ses Cahiers, elle demanda à l'abbé d'Aviau de prononcer, à la cathédrale, le discours d'usage. Dans un langage élevé, l'orateur commenta la parole de saint Pierre : *Fraternitatem diligite, Deum timete, regem honorificate*, et assigna comme but au mouvement de réforme qui entraînait alors la France entière, l'amour de Dieu, l'amour du peuple et l'amour de la Patrie.

La France n'entendit pas cette grande leçon. Mais, avant l'effondrement de la monarchie, le roi Louis XVI eut encore le temps de faire élever sur le siège archiépiscopal de Vienne l'abbé Charles d'Aviau. Ce fut le dernier choix de l'infortuné monarque (1).

Le nouvel archevêque fut sacré le 3 janvier 1790, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par le nonce apostolique, Mgr Dugnani.

Le théâtre de son zèle fut seulement changé et agrandi. Les vertus de piété, de charité envers les pauvres et de dévoûment au salut des âmes qu'il avait pratiquées comme chanoine et comme vicaire général à l'ombre du siège de Saint-Hilaire, il les porta, avec plus d'éclat encore, sur le siège de Saint-Avit. Mais la piété, la charité et le zèle pour le salut des âmes étaient alors des titres à la haine de la secte impie qui s'était emparée du pouvoir en France. L'archevêque de Vienne ne se fit pas d'illusion sur le sort qui l'attendait. Aux premiers bruits de la Constitution civile du Clergé, il avait publié un mandement courageux qui lui avait valu un vote de blâme de l'Assemblée Constituante sur la motion du député du tiers-état de la ville d'Annonay, Boissy-d'Anglas. Le jour de la fête de saint Maurice, patron de la métropole et du diocèse, le vaillant prélat monta en chaire et développa ces paroles de l'Apocalypse : « Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie » ; et il le fit avec une émotion telle, que tous ses auditeurs y virent le pressentiment d'une persécution prochaine.

1. En même temps que Mgr d'Aviau, furent nommés Mgr Asseline, évêque de Boulogne, et Mgr de Coucy, évêque de la Rochelle. Ces trois nominations firent également honneur au pieux monarque et au ministre de la Feuille à cette époque, Mgr de Pompignan. Le choix de Mgr d'Aviau fut fait sur la recommandation de M. Emery, Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice. — (*Vie de Mgr d'Aviau*, tome I, page 227.)

Ce pressentiment ne le trompa point. Quelques mois après, le 12 juillet 1790, le décret de la Constitution civile du Clergé ayant été promulgué, Mgr d'Aviau crut devoir renouveler sa protestation par un second mandement à ses fidèles. Ce fut le signal de la persécution. Le 15 novembre, l'Assemblée départementale fit signifier au prélat qu'il eût à cesser toute fonction épiscopale dans la contrée. On lui annonçait, par le même message, qu'en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, son siège n'existait plus, et que son diocèse était supprimé. « Allez dire à ceux qui vous ont envoyé, répondit l'archevêque, que je ne relève pas d'eux. Je suis ici par la volonté du Souverain Pontife ; tant qu'il ne m'aura pas dégagé des liens qui m'attachent à cette Église, votre mère à tous, je serai son époux et votre père. » Les envoyés se retirèrent sans oser employer la force contre la personne du courageux prélat ; mais, quelques jours après, de son palais, qui était contigu à la métropole, celui-ci put voir la maison de Dieu envahie par les municipaux, qui dépouillèrent le grand autel de ses ornements, abattirent les pupitres, les stalles, le trône pontifical, emportèrent les vases sacrés et les livres liturgiques. L'émeute triomphante poursuivit l'archevêque jusque dans son palais, qu'elle saccagea de fond en comble. La présence d'esprit du prélat, l'énergie de son attitude déconcertèrent ces furieux et lui sauvèrent la vie. Mais, de l'avis de tous ceux qui l'entouraient, la position ne fut bientôt plus tenable à Vienne. Boissy d'Anglas avait renouvelé sa dénonciation à l'Assemblée nationale, les loges maçonniques répandaient le bruit que l'archevêque de Vienne était à la tête d'un complot contre-révolutionnaire. Pour éviter des scènes plus odieuses encore, Mgr d'Aviau, cédant enfin aux conseils de ses grands vicaires et de ses amis, crut que le moment était venu pour lui de suivre le précepte de l'Évangile : « Quand on vous persécutera dans un endroit, fuyez dans un autre. » — « Il partit de nuit, à pied, dit son biographe, avec un seul compagnon de route, et, d'intervalle en intervalle, il tournait la tête pour jeter un dernier regard sur les flèches de Saint-Maurice, dont l'ombre, grâce au reflet de la lune, se dessinait vaguement au-dessus des brouillards du Rhône. » — Il se retira en Savoie, à Annecy, dont la proximité lui permettrait plus facilement, pensait-il, d'avoir l'œil ouvert sur les besoins de son diocèse.

Ce que l'archevêque émigré venait chercher sur la terre étrangère, c'était la sécurité, non l'inaction. Pas un événement important ne

se produisit dans son diocèse ou dans la France, sans que, par des mandements à ses fidèles, par des lettres à ses grands vicaires ou à ses suffragants, il n'indiquât aussitôt la marche à suivre, la conduite à tenir, apportant à tous la lumière et la consolation. Parmi ses suffragants, il en était un, hélas ! dont l'attitude faisait en ce moment le sujet de la tristesse de l'Église. C'était l'évêque de Viviers. Rien n'est plus touchant que la lettre que Mgr d'Aviau lui adressa, le 23 mai 1791, pour lui communiquer le bref de Pie VI qui condamnait la Constitution civile du Clergé. Ni cette lettre, ni plusieurs autres qui l'avaient précédée ou qui la suivirent, ne purent retenir sur la pente de l'apostasie l'esprit faussé du malheureux prélat. En même temps, de nombreux prêtres du diocèse de Viviers, ne pouvant plus compter sur leur évêque, s'adressaient, dans les difficultés de leur ministère, à leur métropolitain. Mgr d'Aviau informa de cette situation la cour de Rome, qui lui accorda les plus amples pouvoirs à cet effet.

Mais la Savoie n'était plus sûre, par suite de l'invasion des armées françaises. Le pieux archevêque chercha successivement un asile dans le royaume de Piémont, puis en Suisse. Empêché par le régime de la Terreur, qui pesait alors sur la France, de correspondre avec son diocèse, on le vit exercer son zèle infatigable auprès des nombreux émigrés laïques ou ecclésiastiques que la Révolution avait jetés dans ces contrées. Le 10 janvier 1794, il adressa aux cardinaux chargés des affaires ecclésiastiques de France un mémoire détaillé sur les œuvres de son ministère ; peu de temps après, il alla en personne se présenter au Chef suprême de la chrétienté. Un retour en France était impossible à cette époque ; Pie VI accueillit le vénérable prélat avec une bonté paternelle et le retint auprès de lui.

De Rome, Mgr d'Aviau eut bientôt à diriger trois diocèses : celui de Vienne, dont il était le titulaire, celui de Viviers, dont l'administration fut définitivement retirée à M. de Savine au commencement de l'année 1795 (1), et, peu après, celui de Die, devenu vacant par la mort de Mgr Du Plan des Augiers.

1. « Il me serait difficile de préciser la date du rescrit pontifical qui nomma le saint archevêque de Vienne administrateur apostolique du diocèse de Viviers. Tout ce dont je me souviens, c'est qu'il était des premiers mois de l'année 1795. » (Lettre de M. Vernet à Mgr Lyonnet, du 10 février 1842 ; — citée dans la *Vie de Mgr d'Aviau*. Tome II, page 32.)

Nous avons vu que, le 19 mars 1795, Mgr d'Aviau avait envoyé à M. Vernet des lettres de grand vicaire. Mis au courant, par une correspondance désormais régulière, de l'état du diocèse de Viviers, il se demanda bientôt si le moment n'était pas venu de retourner au milieu de ses ouailles, quels que fussent les périls qui l'attendaient. « Il m'avait écrit à ce sujet, dit M. Vernet, dès le mois d'août 1796. Je lui répondis alors qu'il était prudent d'ajourner encore l'exécution de ce dessein. Il m'écrivit derechef, le 29 avril 1797, pour me prier de lui trouver un gîte, car sa résolution était arrêtée : « Il faut, m'écrivait-il, que le pasteur soit à la tête de son troupeau (1). »

« J'étais en ce moment au château de Chomérac, chez Mme la comtesse de Balazuc, dame d'un caractère aussi élevé et d'une piété aussi généreuse que sa naissance était distinguée : « Écrivez, me dit-elle, à Mgr d'Aviau que ma maison est à sa disposition, avec tout ce qui s'y trouve : rien ne saurait me procurer plus d'honneur. » J'écrivis. A peine Mgr d'Aviau eut-il reçu ma lettre, qu'il sollicita du Saint-Père la permission de rentrer en France, ce que le Pape ne lui accorda qu'à son corps défendant. »

Ce ne fut pas, en effet, sans appréhension que Pie VI vit partir le nouvel apôtre. Il le pressa sur son cœur et lui dit : « Allez, mon frère, puisque Dieu le veut. Je vous bénis, et je bénis tous les fidèles de France qui auront le bonheur de vous entendre et de recevoir les consolations de votre ministère (2). »

Accompagné seulement de M. de Tartonne, prêtre de Saint-Sulpice et vicaire général de Die (3), Mgr d'Aviau se mit en route. Il avait un costume ainsi décrit par M. Vernet : « Il portait une espèce de roulière ou de sarrau de toile grise, un pantalon de même tissu et de même couleur ; sur la tête, une casquette cirée ; à la main,

1. Lorsque, en 1802, il fut question de nommer Mgr d'Aviau archevêque de Bordeaux, le ministre de la police, Fouché, s'opposa de toutes ses forces à cette nomination, produisant le dossier du prélat et alléguant qu'il avait été un des premiers à rompre son ban pendant la Révolution. — « Et que m'importent vos notes, s'écria vivement le Premier Consul, est-ce qu'il n'y a pas dans les cartons de la police des notes contre tout le monde?... L'archevêque de Vienne n'a fait, en revenant dans son diocèse, que son devoir ; la place d'un évêque est au milieu de son troupeau, comme la place d'un général est au milieu de sa division ou de sa brigade. » (*Vie de Mgr d'Aviau*, tome II, page 265.)

2. *Vie de Mgr d'Aviau*, tome II, page 5.

3. M. de Tartonne, ancien directeur au grand séminaire de Viviers, était à même de renseigner exactement Mgr d'Aviau sur la topographie de l'Ardèche. C'est M. de Tartonne qui avait fait connaître M. Vernet à Mgr d'Aviau.

un bâton de bois blanc. » C'est sous ce déguisement, qu'après mille fatigues et mille dangers, il arriva au château de Chomérac.

« Après les effusions et les causeries inséparables d'une pareille entrevue, continue M. Vernet, je rendis compte au prélat de mon administration ; je lui montrai le diocèse sous son véritable jour, tel qu'il avait été, tel qu'il était, tel qu'il pouvait être ; je lui donnai des notes exactes sur le personnel du clergé. Sa Grandeur eut la bonté d'être satisfaite de tout ce que j'avais fait. Le 2 juillet 1797, jour de la Visitation de la Sainte-Vierge, il confirma de nouveau les précédents pouvoirs qu'il m'avait donnés. »

Le courageux prélat eut d'abord de la peine à s'accoutumer à cette vie de reclus, que les circonstances exigeaient impérieusement. « Je fus obligé de lui apprendre, dit M. Vernet, à jouer à la cachette, comme nous disions plaisamment (1). »

Vers le milieu du mois d'août 1797, accompagné de son grand vicaire pour le diocèse de Vienne, M. Cartal (2), il se rendit en pèlerinage au tombeau de saint François Régis, à La Louvesc. Ayant mis sa mission sous la protection de ce grand saint, son zèle ne connut plus de bornes. Vêtu d'un costume de paysan, le descendant des comtes de Montfort, l'illustre archevêque de Vienne, parcourut les montagnes et les plaines du Vivarais, du Beaujolais et du Dauphiné, exerçant son ministère avec l'abnégation et le dévoûment d'un missionnaire. Poursuivi de tous côtés, pendant la seconde Terreur de 1798 et de 1799, il n'échappa à la mort ou à la prison que grâce à la fidélité héroïque de quelques familles chrétiennes du pays et à une protection, en quelque sorte miraculeuse, de la Providence.

Ce fut au mois d'août 1799, dans une de ses stations au château de Chomérac, qu'il entendit parler pour la première fois de Marie Rivier. M. Vernet était encore sous l'impression de son entrevue avec la vaillante Supérieure de la Présentation. Il communiqua cette impression à son archevêque. Plusieurs lettres qu'il reçut, en ce temps, de la Servante de Dieu, achevèrent de lui révéler les dons éminents de cette femme généreuse. L'âme du grand Pontife était faite pour comprendre l'âme de la vierge de Thueyts. Le 29 mars

1. Allusion aux fréquentes paniques de Mme de Balazuc, qui obligeaient les deux vénérables hôtes à se réfugier, à la moindre alerte, dans une étroite cachette, sous les toits.

2. M. Cartal appartenait, comme M. Vernet et M. de Tartonne, à la Compagnie de Saint-Sulpice.

1800, il écrivit à la Vénérable Fondatrice la lettre suivante, pleine d'encouragement et de paternelle tendresse :

« Il a plu à Dieu, ma chère fille, de vous appeler à remplir des fonctions bien intéressantes pour sa gloire, et je sais que vous vous êtes montrée constamment fidèle à cette sublime vocation. Vous ne vous êtes pas contentée de donner des soins assidus à l'éducation des jeunes personnes, et dans la classe ordinairement la plus négligée ; vous formez avec succès des institutrices, afin d'étendre cette bonne œuvre, et, autant qu'il sera possible, de la perpétuer. Déjà il a fallu un secours particulier du ciel pour qu'elle se soit soutenue contre tant d'oppositions et en des circonstances si difficiles.

« Je m'unis à vous et à vos pieuses compagnes, ma chère fille, pour solliciter la continuation de ces divines assistances, et croyez que je m'estimerais heureux d'en devenir, en quelque sorte, l'instrument.

« Ceux qui me représentent ont les mêmes sentiments ; mais je n'en désire pas moins pouvoir vous témoigner moi-même, et de vive voix, en me recommandant à vos prières, combien je suis, ma chère fille, votre très humble et affectionné serviteur.

† CHARLES-FRANÇOIS,
Archevêque de Vienne. »

L'espoir exprimé à la fin de cette lettre ne put se réaliser que l'année suivante ; mais, à partir de cette époque, il est peu de lettres de Mgr d'Aviau à son grand vicaire qui ne contiennent quelques mots d'encouragement pour la Communauté de Thueyts. M. Vernet en fut nommé officiellement le Supérieur, et M. Pontanier fut confirmé dans ses fonctions d'aumônier. « Ce dernier, disent les *Annales*, ajoutait tous les jours des titres nouveaux à la reconnaissance de la Communauté. Plein d'une bonté et d'une affabilité sans mesure à l'égard des Sœurs et des enfants, qui s'adressaient à lui sans craindre de jamais lasser sa patience, sa sollicitude s'étendait encore au temporel de l'établissement. Il s'établit le surveillant des travaux d'agrandissement, que le nombre croissant du personnel nécessitait dans la maison. Son zèle ne reculait devant aucun détail ; s'oubliant en tout, se dévouant en tout, son unique bonheur était de rendre service à sa chère Communauté. »

Mgr d'Aviau et M. Vernet suivaient avec bonheur les progrès de l'œuvre et plusieurs passages de leurs lettres portent l'indice des libéralités qu'ils lui firent à cette époque.

Ces lettres nous montrent en même temps combien la situation était encore peu sûre. Le 23 juillet 1800, M. Vernet n'ose pas encore, par prudence, s'aventurer jusqu'à Thueyts. La police révolutionnaire le guette toujours. « Il m'eût été agréable, écrit-il, de suivre votre messager ; mais la chose est impossible, j'ai bien des précautions à prendre en ce moment... » — Peu de temps après, nouvelle allusion aux dangers qui le menacent : « Je ne dois pas oublier de vous demander si vos jeunes filles sont secrètes. Y aura-t-il un coin pour se cacher au besoin ? » Au commencement de 1801, il fait une démarche pour obtenir des autorités un laissez-passer, mais sans résultat. Il écrit le 9 juin 1801 : « Rien n'est arrivé, mais je suis bien décidé à ne pas attendre au delà de la semaine prochaine. »

Cinq jours après, en effet, la Supérieure de Thueyts recevait la lettre suivante. Nous allons en citer textuellement la plus grande partie. Elle donnera une idée de la liberté dont jouissaient les prêtres fidèles au milieu de l'année 1801.

« Dimanche, 14 juin. — Je vous donne avis que je serai chez vous jeudi, 18 courant. Vous voudrez bien envoyer à ma rencontre votre homme de confiance, avec un cheval. Il partira de manière à se trouver à la grange de Madame, à l'Escrinet, vers une heure ou deux. J'y serai vers les quatre heures ou quatre heures et demie : il ne faut pas qu'il arrive trop tôt. Il ne doit rien demander à personne, il ne m'appellera que Allard. Après avoir dîné, et pendant que son cheval mangera, il viendra attendre sur le bord du chemin. Si quelqu'un le questionne, il dira simplement qu'il vient du Pont-d'Aubenas et qu'il attend quelqu'un. Il ne devra pas même dire ceci s'il n'y est pas forcé par les circonstances, quand on le verra attendre. Le moins qu'on parle est toujours le mieux.

« Vous prierez, sans doute, pour que le voyage soit heureux. »

Dieu aidant, le voyage fut, en effet, des plus heureux. Nous lisons dans les Annales de l'Institut :

« M. Vernet ne partit d'Aubenas qu'à nuit close et n'arriva à Thueyts qu'après minuit. Il portait un costume laïque. Notre Mère et ses principales compagnes l'attendaient. Il célébra la

sainte Messe, à laquelle la plupart communièrent ; puis il alla prendre son repos.

« Il passa huit à dix jours à Thueyts, occupé à étudier dans le plus grand détail tout ce qui pouvait contribuer au bien de la Communauté. Il faisait chaque matin, à haute voix, la méditation dans la petite chapelle ; il confessait les personnes qui voulaient s'adresser à lui, et employait ses loisirs à préparer une rédaction de Constitutions et de Règles appropriées à notre fin.

« Dès le premier jour, il fut touché de l'extrême pauvreté où il nous trouva et voulut qu'on améliorât l'ordinaire. Considérant un jour le dîner que l'on préparait, il tira de l'argent de sa poche et dit à la cuisinière : « Tenez, procurez-vous de la viande, et nourrissez un peu mieux votre monde. » Depuis lors on donna tous les jours du bouilli à dîner. »

Cette visite, déjà féconde en heureux résultats, ne fut que le prélude de la visite faite, le mois suivant, par Mgr d'Aviau.

Les nouvelles rassurantes qu'on recevait de la capitale au sujet des négociations relatives au Concordat, faisaient espérer de jour en jour au saint prélat la liberté depuis si longtemps attendue. Fidèle à l'esprit de l'Église romaine, sachant s'élever au-dessus de tout sentiment de préférence politique lorsque l'intérêt supérieur de la paix religieuse était en jeu, l'archevêque de Vienne, malgré les clameurs d'un certain parti que son grand vicaire appelle le parti des *Zélateurs*, avait approuvé pour son clergé une formule d'adhésion au Gouvernement ainsi conçue : « La Religion catholique demeurant sauve en tout, je promets fidélité à la Constitution de l'an VIII. »

Mais le préfet de l'Ardèche, Caffarelli, après avoir vaguement promis au prélat le libre exercice de ses fonctions, eut peur de se compromettre et revint sur sa parole. Le zélé pasteur dut continuer à se cacher pour visiter son troupeau. Le 2 août 1801, M. Vernet écrivait à la Supérieure de Thueyts :

« Je désire que ma lettre vous parvienne vite. J'arriverai chez vous avec mon compagnon mercredi soir, et il n'y passera que deux jours ; il est très pressé de s'en retourner. Il logera dans la chambrette. Je vous préviens que c'est sous le plus grand *incognito :* il faut donc être très secrètes. Que toutes se préparent. »

Les choses se passèrent comme il avait été arrêté. Le soir du 5 août, le modeste couvent de Thueyts ouvrit ses portes au vénérable prélat et à son grand vicaire. Le malheur des temps ne

permettait pas de manifester au dehors les sentiments de joie filiale prêts à déborder de tous les cœurs. La réception ne fut que plus touchante. L'émotion qu'on était obligé de concentrer dans l'intime de l'âme, ne fit qu'y imprimer plus profondément le souvenir de ce grand jour.

Le lendemain, à la sainte Messe, Mgr d'Aviau prit la parole. Non moins ému, de son côté, par le spectacle de ferveur, de piété et de simplicité apostolique que lui offrait l'humble Communauté, il s'écria : « Mes enfants, le doigt de Dieu est ici ! Il est empreint sur cette fondation et sur ces œuvres ! car il n'est pas donné à la créature de faire, avec si peu de ressources, de si grandes choses (1). »

« Le saint archevêque, disent les *Annales*, passa quatre ou cinq jours au milieu de nous. Il nous édifia grandement par sa piété, son esprit de pauvreté et toutes ses éminentes vertus. Il eut la charité de nous adresser plusieurs instructions. Un règlement provisoire avait été écrit : il l'approuva. Nous assistions aux offices, qui déjà se faisaient dans l'église paroissiale. Mgr l'archevêque voulut que tous les offices, même aux jours les plus solennels, eussent lieu, pour les pensionnaires et pour nous, dans notre chapelle. Le 7 août, premier vendredi du mois, notre Mère et toutes ses compagnes renouvelèrent entre ses mains leur consécration religieuse. Plusieurs furent agrégées ce jour même; c'étaient Marie-Anne Desroys, Antide Lesne, Anne Sautel, Jeanne Aizac, Thérèse Gamondès.

« A la fin de son dernier repas dans notre maison, le généreux archevêque glissa sous son assiette huit louis d'or. »

« C'était, ajoute Mgr Lyonnet en rapportant ce dernier trait, c'était, on peut le dire, le denier de la veuve; car le prélat, ne vivant lui-même que d'aumônes, était obligé de se condamner à mille privations pour satisfaire au besoin qu'il avait de donner (2). »

Pendant le courant de cette même année 1801, le couvent de Thueyts reçut une autre visite, dont le souvenir fut consigné dans ses *Annales*.

La lettre du 2 août 1801, écrite par M. Vernet, pour annoncer la prochaine arrivée de Monseigneur, était suivie de ces quelques lignes, tracées par une autre main :

« On m'invite, ma chère Demoiselle, à aller vous demander à diner,

1. *Vie de Mgr d'Aviau*, tome II, page 208.
2. *Vie de Mgr d'Aviau*, tome II, page 210.

pour voir votre respectable hôte. Combien ne le désiré-je pas! mais je n'ai pas de chevaux. En demander découvrirait tout le secret ; puis, vous aurez assez d'embarras chez vous. Si, au retour, je pouvais espérer de l'hôte vénéré une petite pause dans les environs de Privas, j'en profiterais ; mais je n'ose m'en flatter, vu le grand *incognito :* c'est une consolation dont je ne suis pas digne. — Faites agréer mes respects et mes regrets. Je vous félicite.

« Vous me donnez des éloges bien faits pour me couvrir de confusion si je me rends justice, ou de vanité si je suis assez vaine pour y croire ; n'y revenez donc plus. Je ne fais pas le bien que je connais : c'est ce qui devrait être l'objet de mes gémissements.

« Je suis, ma bonne et chère Sœur, votre dévouée servante. »

On ne s'étonne pas de trouver au bas de ces lignes, d'un tour si distingué, un des grands noms de la noblesse française. Elles étaient signées : Saint-Priest d'Antraigues.

Mme Marie-Jeanne de Saint-Priest, comtesse d'Antraigues (1), issue d'une des plus grandes familles du Vivarais, avait accompagné à Rome, dans leur exil, Mmes Victoire et Adélaïde, tantes de Louis XVI. Elle y avait connu Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne. Rentrée en France, elle employait les restes de sa fortune, considérablement diminuée par la Révolution, aux œuvres de zèle et de charité. Celle de Thueyts, dont M. Vernet lui avait parlé, avait excité en elle la plus vive sympathie. Elle ne put réaliser son désir de se rendre auprès de Marie Rivier qu'un mois après sa lettre, le 14 septembre 1801. Mais, à partir de ce moment, il s'établit, entre la noble compagne des princesses de la Maison de France et l'humble institutrice du Vivarais, une correspondance suivie qui ne fut interrompue que par la mort. Il ne nous reste malheureusement que quelques rares fragments des nombreuses lettres dans lesquelles ces deux âmes, si séparées par la condition de leur naissance, se rencontraient à la même hauteur morale par la noblesse de leurs sentiments.

Les registres du couvent de Thueyts nous ont, du moins, con-

1. Marie-Jeanne-Sophie de Guignard de Saint-Priest, fille de Jean Emmanuel, vicomte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, et de Sophie de Barral de Montferat, avait epousé, en 1752, Jules-Alexandre de Launay, comte d'Antraigues. Elle fut mère du fameux comte Emmanuel d'Antraigues dont M. Léonce Pingaud a raconté la dramatique existence. V. *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire : Le comte d'Antraigues*, par Léonce Pingaud. — Paris, E. Plon.

servé le souvenir des libéralités de Mme la comtesse d'Antraigues. Outre le paiement d'une pension annuelle, destinée à l'entretien d'une orpheline, la Congrégation de la Présentation lui doit la première décoration de sa chapelle, de nombreux dons en nature, entre autres une collection de livres de piété et d'instruction. La noble dame poussa la charité jusqu'à s'offrir à donner des leçons de broderie aux religieuses, afin de leur permettre de mieux former à cet art leurs jeunes élèves. Elle mourut le 20 avril 1806, au moment où elle songeait à faire réparer son vieux château d'Antraigues pour y établir les filles de la Présentation. Le grand séminaire de Viviers, qui avait été l'objet de ses libéralités, les nombreuses paroisses du Vivarais dont elle avait contribué à restaurer les églises, doivent à sa mémoire un juste tribut de reconnaissance, et c'est à bon droit que la Congrégation de la Présentation vénère le nom de la comtesse d'Antraigues comme celui d'une seconde mère.

Cependant tout s'apaisait au dehors : le Concordat, signé le 15 juillet 1801 par le cardinal Consalvi, était approuvé le 15 août par Pie VII ; les méchants cessaient de nuire ; les princes de l'Église et les grands du monde étendaient leur protection sur l'œuvre de Thueyts ; et Dieu allait bientôt amener dans son sein des sujets d'élite par des vocations providentielles.



CHAPITRE XVII

VOCATIONS PROVIDENTIELLES.

1801-1802.

Dieu exauce la naïve prière de la Vénérable Mère : « Si vous voulez que votre œuvre se fasse, envoyez-moi des sujets. » — Arrivée au couvent de Mlle Antide Lesne, de Lyon. — La famille Lesne pendant la Révolution ; Antide Lesne fait profession sous le nom de *Sœur Gertrude*. — Madame Lesne, sa mère, vient la rejoindre et prend le nom de *Sœur Madeleine*. — Madame Berthelin (Adélaïde Gouby), de Nantes. — Circonstances providentielles qui la mettent en rapport avec Marie Rivier. — Madame Berthelin est admise à la Communauté de Thueyts sous le nom de *Sœur Chantal*. — Mlle Catherine Dumas (*Sœur Louise*). — Mlle Marie Soulier *(Sœur Agnès)*.— Mlle Marie Lalauze *(Sœur Sophie)*. — Trois bienfaitrices : Mlle Guérin, Mlle Freydier et Mlle Villard *(Sœur Régis)*. — Mlles Apollonie et Gabrielle Pervencher *(Sœur Gonzague et Sœur Xavier)*. — Mlle Aimée Millot, de Vernoux *(Sœur Marie Vincent de Paul)*. Divers traits de l'enfance et de la vocation de sœur Marie Vincent de Paul, racontés par elle-même.

Les éminentes vertus des premières Sœurs de la Présentation de Marie, leur dévoûment admirable à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, la vénération qui entourait déjà leur sainte Supérieure, avaient répandu la réputation du pensionnat de Thueyts au delà des limites du Vivarais. De plusieurs diocèses voisins, un grand nombre de familles y amenaient leurs filles. Mais le personnel des religieuses ne s'était encore généralement recruté que dans un milieu de condition très humble et parmi des personnes d'une instruction peu développée : ce personnel devenait, du reste, par son petit nombre, insuffisant à la tâche. « La Vénérable Mère, disent les *Annales*,

faisait alors souvent à Dieu cette naïve prière : « Seigneur, si vous voulez que votre œuvre se fasse, envoyez-moi des sujets et de l'argent. » La Providence laissa quelque temps encore la Congrégation de la Mère Rivier dans l'épreuve de la pauvreté ; mais, de 1801 à 1803, elle lui envoya des sujets aussi remarquables par les qualités brillantes de leur éducation et de leur science que par la solidité de leurs vertus.

La Servante de Dieu s'était glorifiée d'avoir vu naître son Institut, comme l'Église, dans le dénûment et l'obscurité : comme à l'Église, Dieu va lui accorder, après la période de la faiblesse et des humiliations où les œuvres surnaturelles se fondent, la période de l'éclat extérieur qui les recommande aux yeux des hommes.

Parmi les nouvelles religieuses dont le saint archevêque de Vienne reçut la profession le 7 août 1801, nous avons nommé Antide Lesne.

Le jour où Mlle Antide Lesne, de Lyon, était venue s'associer aux compagnes de la Vénérable Mère, les regards des jeunes pensionnaires s'étaient portés avec étonnement sur cette nouvelle maîtresse, dont les manières et toute la personne révélaient une éducation des plus distinguées. Jamais mise aussi élégante, dans sa simplicité toute chrétienne, n'avait franchi le seuil du pauvre couvent de Thueyts. La bonne Sœur elle-même avouait plus tard ingénûment que l'impression du contraste qui avait éveillé l'attention des pensionnaires s'était également fait sentir dans son âme. « Comme j'approchais de Thueyts, raconte-t-elle, un passant, devinant, je ne sais comment, que je me rendais à la Communauté de la Présentation, me dit : « Mademoiselle, vous allez manger du pain noir. » Je pensai au pain noir que nous avions mangé, ma mère et moi, pendant le siège de Lyon, et cette apostrophe ne m'impressionna guère ; mais lorsque, après avoir franchi le seuil du couvent, je fus introduite dans ce qu'on appelait la *salle du pensionnat*, j'avoue que je fus émue ; en descendant les trois ou quatre marches qui y conduisaient : « Mon Dieu, me disais-je, il me faudra donc passer ma vie dans cette cave ! »

Peu de jours après, Antide Lesne avait échangé avec bonheur ses vêtements contre la robe noire, la coiffe, le mouchoir et le tablier de toile grossière, qui faisaient alors le costume des Sœurs de la Présentation ; la Vénérable Mère écrivait à M. Vernet

qu'elle bénissait Dieu de la venue de sa nouvelle compagne, et la « cave » était devenue pour Antide Lesne un paradis.

La nouvelle fille spirituelle de Marie Rivier, âgée de vingt-quatre ans à peine, était une de ces âmes qui cachent une rare énergie de caractère sous les dehors d'une exquise douceur (1).

Son père, Claude-Joseph Lesne, était venu de Franche-Comté se fixer à Lyon pour la fabrication des soieries. C'était un fervent chrétien, observant avec une ponctualité exemplaire tous les préceptes de l'Église. Au milieu des troubles de la Révolution, sa maison devint l'asile des prêtres persécutés. Arrêté comme conspirateur en même temps qu'un de ses neveux, Alexis Lesne, Claude Lesne fut conduit à la prison de l'Hôtel-de-Ville, tandis que son neveu était enfermé dans la prison dite de Roanne. Or, les bourreaux ayant appelé par erreur Alexis à la prison où Claude était enfermé, celui-ci répondit à l'appel, et marcha, pour son neveu, à l'échafaud.

D'une fenêtre de leur demeure, Antide Lesne et sa mère virent passer le martyr et lui envoyèrent, à travers leurs larmes, un dernier adieu.

Peu de temps après, pendant la famine qui désola Lyon, Antide Lesne avait dû stationner avec sa mère, au milieu d'une foule pressée et houleuse, pour obtenir ce fameux pain noir dont il a été question plus haut. Un coup violent qu'elle reçut à la poitrine détermina une tumeur cancéreuse, et la jeune fille ne fut délivrée des souffrances les plus horribles que par la plus douloureuse des opérations.

Lorsque la guérison fut assurée, cette âme, désormais trempée par la souffrance, n'eut plus qu'un désir : consacrer sa vie et ses forces au service de Dieu. Son directeur, M. Rey, vénérable prêtre du Vivarais, parla d'elle à M. Vernet, lequel s'empressa de lui écrire pour lui faire connaître l'œuvre de Thueyts, sans rien lui dissimuler de l'esprit de pauvreté, de modestie et de travail qu'on demanderait d'elle (2). Marie Rivier, prévenue de son côté, comprit tout de suite les ressources qu'elle trouverait dans une âme si forte.

L'avenir ne démentit point ses espérances. « J'ai connu Antide Lesne peu de temps après son entrée, écrit sœur Marie, j'ai exercé

1. *Notice sur les premières Sœurs de la Présentation de Marie.* Archives de la Maison-Mère de Bourg-Saint-Andéol.

2. Lettre de M. Vernet, du 3 janvier 1801.

avec elle un même emploi pendant dix-sept ans. Je l'ai toujours vue gracieuse, polie, prévenante ; rien ne lui coûtait pour obliger les autres. Avec elle, les enfants étaient toujours contentes. Elle avait une santé fort délicate ; les suites de l'opération du cancer lui occasionnaient souvent des douleurs très aiguës. Je la voyais pourtant, à ma grande confusion, aussi attentive à se mortifier en toutes choses, que d'autres le sont à chercher leurs aises ou à éviter ce qui gêne et fait souffrir. » Antide Lesne avait fait sa profession sous le nom de sœur Gertrude.

Un mois après, sa bonne mère venait la rejoindre. La Vénérable Mère Rivier manifesta d'abord quelque appréhension à recevoir, dans sa Communauté, une personne de quarante-huit ans, qu'elle supposait devoir s'accoutumer difficilement à la vie dure du couvent de Thueyts ; mais M. Vernet, qui connaissait de longue date les vertus d'abnégation et de simplicité de cette fervente chrétienne, la rassura. « Mme Lesne, disent les *Annales*, se montra la digne émule de sa fille, en piété, en modestie et en douceur ; elle fut chargée du soin des malades et des infirmes, et son expérience rendit à la Communauté, dans l'exercice de cette fonction, les plus grands services ; elle établit même une petite pharmacie destinée au public, à la grande satisfaction des habitants de Thueyts. »

Peu de jours après l'arrivée à Thueyts de Mme Lesne, la Communauté ouvrait ses portes à une nouvelle auxiliaire, dont les talents allaient lui rendre des services plus éminents encore. Les circonstances extraordinaires qui, de l'extrémité de la France, avaient amené à Thueyts cette nouvelle compagne, doivent avoir une place dans ce récit.

Vers le milieu de l'année 1800, dans la ville de Nantes, à plus de deux cents lieues du bourg de Thueyts, deux jeunes femmes, élégamment vêtues, se rendaient au spectacle, lorsqu'elles eurent la pensée d'entrer dans une chapelle où une petite fille de leur connaissance venait de faire, ce jour-là, sa première Communion. Au moment où nos deux mondaines pénétraient dans la chapelle, un vénérable prêtre de Saint-Sulpice, M. Dorin, ancien Supérieur du grand séminaire de Nantes, était en chaire, exhortant les enfants à renouveler les promesses de leur baptême et à se consacrer à la très sainte Vierge. Les paroles du prêtre, l'attitude émue et recueillie des enfants et de leurs parents, enfin, une de ces grâces intérieures par lesquelles Dieu manifeste souvent ses

volontés aux âmes qu'il s'est choisies, impressionnèrent si fortement l'une de ces deux jeunes femmes, que, s'adressant à sa compagne : « Permettez-moi, lui dit-elle, de ne pas vous accompagner. Je reste ici. » Un moment après, elle s'agenouillait au saint tribunal de la pénitence, puis, dans un long entretien particulier, elle racontait sa vie au vénérable Sulpicien et lui ouvrait son âme (1).

Elle s'appelait Mme Berthelin, de son nom de jeune fille Adélaïde Gouby ; elle était âgée de vingt-huit ans, et appartenait à une famille honorable de la ville de Nantes. Privée de sa mère dans un âge très tendre, son éducation fut dirigée par une respectable tante, qui ne négligea rien pour développer en elle les remarquables dons naturels qu'elle tenait de la Providence ; mais, à l'âge de seize ans, un misérable calcul d'intérêt pécuniaire avait porté son père, déjà remarié depuis longtemps, à l'unir en mariage à un vieillard de soixante-seize ans. La jeune fille s'était soumise à la volonté paternelle ; mais bientôt l'humeur susceptible et l'avarice sordide du vieillard avaient rendu à la jeune femme la vie commune tellement insupportable, que, d'un commun accord, une séparation avait été jugée inévitable. Dénuée de toute ressource, Mme Berthelin avait utilisé ses talents et ses études en donnant à domicile des leçons de grammaire, de littérature, de beaux-arts et même de langues étrangères. Bientôt les familles les plus distinguées de Nantes se disputèrent, pour l'éducation de leurs filles, les leçons de la brillante institutrice.

Ses qualités extérieures, les dons naturels de son esprit, sa jeunesse, ses malheurs, attirèrent sur la jeune femme l'attention du monde. Sans qu'elle ait eu à se reprocher, même à cette époque, aucune défaillance aux règles de l'honneur tel que le monde l'entend, Mme Berthelin eut le tort de prêter une oreille trop attentive au murmure flatteur qui l'accompagnait partout où elle se produisait. L'esprit mondain pénétrait dans cette âme, que Dieu avait faite pour de si hautes vertus.

1. Mathias Dorin, né le 19 mars 1734 à Argentan, mort à Nantes le 3 avril 1817, fut un des sujets les plus remarquables de la compagnie de Saint-Sulpice. Avant d'occuper le poste de Supérieur du grand séminaire de Nantes, il avait été directeur du séminaire de Saint-Charles, à Toulouse, où il dut connaître M. Vernet. Emprisonné pour refus de serment, puis obligé de fuir en Espagne le 14 septembre 1792, il résida successivement à Bilbao et à Balmazeda et ne revint en France qu'en 1795. Le vénérable confesseur de la foi avait employé les loisirs de son exil à traduire en français les œuvres de sainte Thérèse. Son manuscrit est conservé à la bibliothèque du grand séminaire de Nantes.

C'est alors que la miséricorde divine l'arrêta sur une pente qui allait la conduire aux abîmes.

Mme Berthelin eut le mérite de ne pas rester sourde à la voix de la grâce ; elle eut ensuite le courage d'y demeurer fidèle malgré tous les obstacles.

Depuis l'incident providentiel que nous avons raconté, les yeux de la jeune femme étaient dessillés. Le monde ne lui inspirait plus que dégoût et la vie religieuse lui apparaissait comme le seul asile de son âme. Mais où trouver ce refuge, lorsque toutes les congrégations étaient dispersées ? Un soir, au pied de l'autel de la Sainte-Vierge, en cette même chapelle où la grâce l'avait touchée, Mme Berthelin avait prié plus longtemps et avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire. Au sortir de là, elle se rendit auprès d'une de ses amies, Mme Bridon. On parla, dans la soirée, d'une Communauté de pieuses jeunes filles qui, dans les montagnes du Vivarais, s'étaient vouées à l'éducation des enfants du peuple. Mme Bridon, dont la fille avait épousé un habitant de Thueyts, M. Durand-Bréchignac, racontait avec admiration comment Marie Rivier et ses compagnes répandaient autour d'elles le bienfait de l'instruction chrétienne et le bon exemple de leurs vertus.

« A mesure qu'on parlait, disait plus tard Mme Berthelin, je sentais que la Sainte-Vierge m'avait exaucée. » Le but de sa vie lui sembla désormais fixé. Malheureusement, M. Dorin, son directeur, opposait à son projet un refus formel d'approbation. Ce fut M. Durand, de Nantes, qui prit l'initiative d'écrire, de son propre chef, à M. Vernet. Il fit l'éloge des qualités de la postulante et insista sur les grands services que ses talents rendraient à la nouvelle Communauté.

Il semble que la Vénérable Mère, aussitôt instruite par M. Vernet, eût dû se féliciter d'une pareille recrue pour son œuvre. Son impression fut toute contraire. Cette jeune personne, accoutumée à la ville, ne se faisait-elle pas illusion en croyant s'habituer au milieu des enfants grossiers de la campagne ? Et, si elle restait dans la Communauté, n'y apporterait-elle pas l'esprit du monde ? Telles furent les premières pensées de la prudente Fondatrice. « Ses appréhensions augmentèrent, disent les *Annales*, lorsqu'elle reçut une lettre de Mme Berthelin elle-même. » Cette belle écriture, ces formules de politesse mondaine, si éloignées de tout ce qu'on voyait à Thueyts, lui semblaient contraster un peu trop avec l'humilité de

son œuvre. « Pour décourager la postulante, écrit sœur Sophie, notre Mère lui fit une réponse toute barbouillée et parsemée, à dessein, de grosses taches d'encre, pensant que la seule vue de cette lettre dégoûterait Mme Berthelin, si elle venait chercher à Thueyts autre chose que la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Mme Berthelin avait-elle parlé, dans sa lettre, de sa situation délicate à l'égard de son mari? La Providence, en tout cas, trancha la difficulté. Le 9 mars 1801, M. Berthelin mourait; et peu de temps après, la jeune veuve, dont la résolution n'avait jamais été ébranlée, recevait de M. Dorin, son directeur, cette réponse : « Allez, Madame, Dieu vous appelle dans cette maison. Vous y ferez le bien. N'écoutez pas la nature. Rendez-vous fidèle à la grâce. »

Au commencement de septembre 1801, elle arrivait à Thueyts. La vue de la nouvelle postulante ne calma pas les craintes de la Mère Rivier et M. Vernet s'y associa. Sa mise élégante, ses manières trop conformes aux usages mondains, pouvaient faire redouter en elle un esprit que la Vénérable Mère voulait écarter à tout prix de sa Congrégation. Il fut décidé que Mme Berthelin s'installerait, pour le moment, chez la famille Durand, d'où elle pourrait à loisir étudier l'œuvre, afin de ne s'y engager qu'à bon escient.

Au bout d'un mois l'épreuve parut suffisante et, le 4 octobre 1801, à côté de Mme Lesne, qui prenait en religion le nom de sœur Madeleine, Mme Berthelin prononça la formule de sa profession religieuse sous le nom de sœur Chantal.

« L'apparition de Mme Berthelin au pensionnat, disent les *Annales*, fut un événement, et bientôt tout le pays connut la belle éducation et les talents de la nouvelle maîtresse. » — « Elle avait en effet, dit sœur Marie, une aptitude rare pour l'enseignement : avec elle, l'enfant la plus bornée faisait des progrès surprenants. Elle avait d'ailleurs des procédés si polis, des manières si insinuantes, que les élèves n'omettaient rien pour lui plaire ou pour ne pas la contrister. »

L'avenir devait répondre à de si brillants débuts. Successivement directrice des études au pensionnat, maîtresse des novices et assistante générale, sœur Chantal apporta, dans l'exercice de ces différents emplois, un zèle intelligent et plein de tact, mais surtout un esprit profondément surnaturel dont nous aurons plus d'une fois à constater les fruits.

Mais, précisément parce qu'une grande œuvre de Dieu s'accomplissait en ce moment, l'ennemi de tout bien ne pouvait rester en repos. Il essaya de profiter des succès mêmes de la nouvelle maitresse pour susciter le trouble dans la Communauté. Il ne fallut rien moins que la sagesse de la Vénérable Mère et l'esprit d'abnégation de ses filles, pour déjouer le nouveau piège du démon.

Nous avons vu avec quel dévoûment Mme Lesne était venue, à la suite de sa chère fille, accepter au couvent de Thueyts les fonctions les plus humbles et embrasser les pratiques les plus rigoureuses de la vie religieuse. Sans doute, lorsque, le 4 octobre, la nouvelle sœur Madeleine se consacrait à Dieu à côté de la nouvelle sœur Chantal, la joie de l'une débordait sans réserve dans le cœur de l'autre. Mais lorsque, bientôt, les talents de sœur Chantal lui eurent donné, sans conteste, aux yeux du monde, la première place dans le pensionnat, place jusque-là occupée par sœur Gertrude, ce qui se passa dans le cœur maternel de sœur Madeleine se conçoit sans peine. La religieuse était incapable d'entraver en quoi que ce fût l'influence de la nouvelle maîtresse dont elle reconnaissait, la première, la supériorité, mais la mère ne se crut pas capable de rester plus longtemps témoin de cette sorte de déchéance de sa fille bien-aimée. A la suite d'un entretien avec celle-ci, dont on peut deviner le sens, elle se présenta à la Vénérable Mère : « Je vous avais donné de bon cœur, lui dit-elle, ma chère fille pour vous aider dans votre œuvre, et moi-même, n'ayant qu'elle au monde, je l'avais suivie; mais voici que Dieu vous envoie une aide meilleure; permettez que l'une et l'autre nous nous retirions maintenant », et Mme Lesne remettait à sa Supérieure les clefs de la petite pharmacie dont on lui avait confié le service.

Marie Rivier avait trop de perspicacité native et trop de lumière surnaturelle, pour ne pas voir du premier coup le piège du malin esprit. Elle le montra aux deux excellentes religieuses, elle parla à leur cœur et les deux âmes se retirèrent guéries. « Depuis lors et jusqu'à la mort, dit sœur Sophie après avoir raconté ce fait, il n'y eut jamais entre sœur Chantal et sœur Madeleine que la plus cordiale charité. »

Est-ce à dire que, dans cette circonstance, la nouvelle maîtresse n'eût pas donné prise, de quelque manière, aux sentiments

de susceptibilité de la bonne sœur Madeleine? La vérité nous oblige à le reconnaître : l'ancienne mondaine n'atteignit pas du premier coup la perfection de l'humilité et de l'abnégation; sœur Chantal n'arriva à l'éminent degré de vertu religieuse, dont elle devait donner plus tard l'exemple, que par les voies ordinaires de la grâce, par la persévérance de l'effort personnel et par une soumission filiale à la sage direction de sa sainte Supérieure.

« Mme Berthelin, dit M. Vernet, causa, dans ces premiers temps, bien des ennuis à la Mère Rivier. Elle venait du monde, dont elle avait trop épousé les faiblesses et l'indulgence à l'égard des enfants. Elle connaissait d'ailleurs un peu trop son mérite, et on lui en parlait souvent. La fermeté, le zèle soutenu de la Supérieure lui déplaisaient ; ses corrections et punitions lui paraissaient outrées, et elle se permettait quelquefois de les critiquer.

« La Mère Rivier s'en aperçut bientôt. Elle eut recours à la prière, et se conduisit avec tant de sagesse qu'elle arrêta le mal et le guérit. Elle dissimula, usa de quelques ménagements, évita de reprendre et d'infliger des punitions en présence de Mme Berthelin ; elle lui prodigua d'ailleurs les prévenances, les témoignages de confiance et d'amitié, et parvint ainsi à gagner entièrement son cœur. Je sais que la Mère Rivier eut, à cette occasion, beaucoup à souffrir ; mais elle s'était comme familiarisée, depuis longtemps, avec les contradictions : Dieu était son recours dans ces pénibles moments et elle ne se laissait pas abattre. »

L'année 1802 vit encore entrer dans la Congrégation deux nouveaux sujets qui, sans lui apporter, comme ceux dont nous venons de parler, l'éclat d'un talent ou d'une instruction au-dessus de l'ordinaire, ne méritent pas moins d'avoir leurs noms inscrits dans cette histoire. Ce furent sœur Louise et sœur Agnès (1).

Sœur Louise, qui portait dans le monde le nom de Catherine Dumas, était née à Saint-Privat (Ardèche) le 21 mars 1781. Elle quitta volontiers une famille riche et honorable, une vie heureuse et choyée, pour embrasser les privations et la pauvreté extrême de la Congrégation naissante. Sa prudence consommée, son dévoûment

1. Dès l'origine, les compagnes de Marie Rivier aimaient à s'appeler entre elles du nom de Sœurs; mais l'ordonnance épiscopale, qui substitua officiellement les noms de religion aux noms de famille, est seulement du 21 novembre 1801.

intelligent lui firent confier plus tard les missions les plus importantes ; nous la retrouverons aux fondations de Vernoux, du Pouzin et d'Alais. Elle mourut à la maison de Bourg-Saint-Andéol, en 1856, pleurée par la Communauté qui ne l'appelait que « la bonne mère. »

Sœur Agnès, dans le monde Marie Soulier, était également originaire de Saint-Privat. La Providence ne lui permit de travailler à l'œuvre de Marie Rivier que pendant un petit nombre d'années ; mais, à sa mort, elle mérita d'être proposée par la Vénérable Mère comme le modèle achevé de l'abnégation et du dévoûment dans l'œuvre de l'éducation de l'enfance. Éprouvée dans son corps par des maladies cruelles, tourmentée dans son âme par des peines intérieures sans cesse renaissantes, elle trouvait, disait-elle, « ses bons moments, ses moments les plus calmes, dans les heures qu'elle passait au milieu des enfants. » Bien avant de quitter cette terre, elle était morte à elle-même, témoin cette prière, trouvée dans ses papiers, qu'elle récitait chaque jour : « Mon cher Sauveur, je prends à vos pieds une résolution : c'est de mourir en tout à moi-même, dans mes paroles, mes actions, mes désirs et toutes mes pensées. Je vous abandonne tout ce que j'ai et tout ce que je suis, remettant à votre bon plaisir mon repos, ma paix intérieure, mes inquiétudes, mes souffrances, ma vie, ma mort et mon salut, ne faisant qu'une seule réserve, celle de vous renouveler tous les jours mon sacrifice. »

Ainsi la divine Providence exauçait le premier cri de détresse de la Vénérable Mère : « Seigneur, si vous voulez que votre œuvre se fasse, envoyez-moi des sujets » ; mais Dieu ne restait point sourd à sa seconde prière : « Envoyez-moi de l'argent. » Sans faire entrer encore l'Institut dans une ère de prospérité, la Providence permit de faire face aux besoins les plus urgents, en conduisant à Thueyts, dans l'année 1802, trois insignes bienfaitrices : Mlle Guérin, Mlle Villard et Mlle Freydier.

Marie-Claudine Guérin, qui vint, au mois de mars 1802, demander à la Vénérable Mère la grâce de terminer ses jours auprès des bonnes Sœurs de Thueyts, était une pieuse demoiselle, originaire de Saint-Chamond, déjà avancée en âge. Un prêtre de Lyon, M. Ribier, l'avait adressée à la Mère Rivier. Elle offrait, en retour des soins qu'on lui ferait donner, une somme de 4.000 francs une fois payée, une pension annuelle de seize cents francs, et, après sa mort, une

somme de deux mille francs et tout son mobilier. L'offre généreuse fut acceptée avec reconnaissance. Mlle Guérin, qui excellait à broder et à peindre au pastel, voulut bien encore donner des leçons aux pensionnaires.

Deux mois après, à Mlle Guérin venait se joindre Mlle Villard. Françoise-Agathe Villard, fille unique d'un notaire de Salavas, était novice au couvent des Ursulines de Pont-Saint-Esprit lorsque la Révolution éclata. Rentrée dans la maison paternelle, elle y vécut, auprès de son père, dans tous les exercices de la vie religieuse, édifiant tout le monde par sa modestie et sa piété. M. Villard mourut en 1801, laissant à sa fille une fortune considérable. Loin de prêter l'oreille aux nombreuses avances dont elle fut l'objet de la part du monde, la jeune fille, qui était déjà en rapports spirituels avec M. Vernet, lui confia son désir de se retirer dans une Communauté religieuse. Le vénéré Supérieur de la Présentation lui indiqua la maison de Thueyts, où elle vint faire une retraite qui se termina le 24 mai 1801. L'année suivante, après avoir mis ordre à ses affaires temporelles, elle demanda à la Mère Rivier une place à côté de ses filles. Elle lui apportait en même temps une somme de 3.000 francs qui servit à acquitter une dette pressante. Ce ne fut que le début des nombreuses libéralités de Mlle Villard. Le 25 mai 1806, elle compléta le sacrifice de sa fortune par le sacrifice d'elle-même et fut agrégée à la Congrégation de la Présentation sous le nom de sœur Marie Régis.

Le jour même où Mlle Villard se rendait à Thueyts pour s'y fixer définitivement, elle fut jointe en chemin par une ancienne religieuse du couvent de Notre-Dame de Largentière. Celle-ci appartenait à une honorable famille de Vallon et s'appelait Thérèse Freydier. Comme Claudine Villard, Thérèse Freydier avait conservé pieusement dans son âme le doux souvenir de sa vie religieuse brisée par la Révolution ; mais, beaucoup plus âgée, elle n'osait songer à solliciter son admission dans une Congrégation nouvelle. Tout son désir, disait-elle, était « de se préparer à la mort au milieu de bonnes religieuses qui l'encourageraient à ses derniers moments. » En arrivant à Thueyts, elle abandonna à la Communauté tout son patrimoine, relativement important. Elle lui fut encore plus utile en mettant au service du Couvent sa remarquable habileté dans les travaux d'aiguille. Mlle Freydier organisa et dirigea une sorte d'atelier pour la confection des chapes, chasubles et autres vêtements ou

ornements destinés au culte. Les églises du diocèse de Viviers, comme celles de la France entière, avaient été presque toutes dépouillées de leurs ornements pendant les troubles de la Révolution ; la Congrégation de la Présentation de Marie contribua, pour une grande part, à réparer ces spoliations sacrilèges, et ce fut grâce aux travaux habilement dirigés par Mlle Freydier.

La Mère Rivier n'oublia jamais un bienfait. Toute sa vie, elle aima à rappeler le souvenir des libéralités qui lui avaient été faites par les trois pieuses personnes dont nous venons de parler. Un des spectacles les plus édifiants pour la Maison-Mère de Thueyts, et, plus tard, pour la Maison-Mère de Bourg-Saint-Andéol, fut celui des égards presque filials dont la bonne Mère voulut entourer, jusqu'à sa mort, la digne Mlle Freydier. Celle-ci devait lui survivre de quatre années et mourir dans un âge très avancé, en 1842.

L'année 1802 vit aussi entrer au Couvent une jeune pensionnaire destinée à devenir plus tard un des soutiens les plus précieux du pensionnat et de la Congrégation. Elle s'appelait Marie Lalauze et appartenait à une honnête famille de Rocles, où elle était née le 18 octobre 1788. Écoutons-la nous faire elle-même le récit de ses impressions. Nous ne saurions trouver un tableau plus vivant du pensionnat de Thueyts à cette époque et du profond esprit de religion que la sainte Supérieure avait su y imprimer.

« J'entrai dans la maison de Thueyts, en qualité de pensionnaire, le 6 janvier 1802. Ce qui me frappa d'abord, ce fut le recueillement profond avec lequel la Mère Rivier, ses Sœurs et les élèves s'acquittaient des exercices de piété. Je vois encore la petite chapelle où l'on gardait le très saint Sacrement. La Mère Rivier se tenait constamment à genoux sur le plancher pendant la sainte Messe, lors même qu'on en célébrait deux et quelquefois trois de suite. Les pensionnaires entendaient deux Messes les dimanches et les fêtes, et personne ne s'asseyait, personne ne se plaignait de la fatigue.

« Ce qui m'étonnait surtout, c'était l'esprit de mortification de ces jeunes filles. Je m'aperçus bientôt qu'il était le fruit des exemples de la Supérieure et des Sœurs. Quelle que fût la température, on n'entendait jamais dire en hiver : « Oh ! qu'il fait froid ! » ni en été : « Oh ! qu'il fait chaud ! » On se serait jugé immortifié en parlant ainsi. C'était une règle religieusement observée de ne rien prendre entre ses repas, pas même un verre d'eau. Je me souviens que, nouvelle arrivée, j'étais un peu gâtée par les anciennes ; une d'elles me donna

donc quelques dragées, mais elle me dit aussitôt : « Il ne faut pas les manger à présent ; gardez-les jusqu'à goûter, car il ne faut rien prendre entre les repas. » Quoique je ne fusse qu'une enfant, ces choses-là m'impressionnèrent vivement. »

Lorsque, cinquante ans plus tard, Marie Lalauze écrivait ces lignes, elle avait échangé son nom contre celui de sœur Sophie, que le lecteur a déjà rencontré bien souvent dans le cours de ce récit. Nous ne nous attarderons pas à faire ici l'énumération des vertus de sœur Sophie et des services qu'elle rendit à la Présentation de Marie. Il nous suffira de dire, de ses vertus, qu'elles lui valurent d'être choisie par la Vénérable Mère pour sa secrétaire intime et sa confidente et de devenir, à ce titre, pendant de longues années, le témoin le plus autorisé de sa vie. De ses nombreux services, nous ne retiendrons en ce moment que celui qu'elle a rendu à sa Congrégation et à l'Église, en composant, d'après ce qu'elle avait vu et entendu, ses précieux Mémoires. Lors même que toutes les pièces justificatives auraient péri, les Mémoires de sœur Sophie suffiraient à eux seuls à faire revivre en traits ineffaçables la physionomie de la Vénérable Mère Rivier.

A côté du témoignage de sœur Sophie, le lecteur a, plus d'une fois, trouvé le témoignage de sœur Marie.

De toutes les religieuses dont nous avons parlé jusqu'ici, et de toutes celles dont nous aurons à parler dans la suite, il n'en est aucune dont la mort ait laissé un vide aussi grand dans l'Institut. Successivement première maîtresse du pensionnat de Thueyts, secrétaire de la Vénérable Mère, visitatrice et enfin assistante générale, sœur Marie a été le plus ferme appui de la Vénérable Fondatrice dans le gouvernement de sa Congrégation. Elle survécut longtemps à toutes les premières compagnes de la Mère Rivier et quitta ce monde le 11 décembre 1863, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge. Quatre ans auparavant, en 1859, le vénérable évêque de Viviers, Mgr Delcusy, lui avait enjoint, au nom de l'obéissance, d'écrire une relation détaillée des principaux événements auxquels elle avait assisté dans les maisons de l'Institut, et, de plus, le récit de sa propre vie, depuis son enfance jusqu'à son arrivée à Thueyts, en 1802. La digne Assistante, alors âgée de soixante-dix-neuf ans, obéit avec la simplicité et la droiture de cœur qu'on avait toujours admirées en elle ; mais, après avoir terminé son récit, elle crut devoir y ajouter ces lignes : « Je prie ceux qui prendront la peine de lire

mon barbouillage de m'excuser, car je suis très vieille, et j'écris dans un bureau où nous sommes ordinairement cinq ou six pour les lettres et affaires de la maison : on entre, on sort, il faut souvent s'interrompre : le fil se perd. Je demande donc pardon et puis souvenir devant Dieu. »

Sœur Marie se trompait. L'humble Assistante de la Présentation ne posséda pas seulement les vertus les plus consommées de la religieuse, elle fut aussi douée des dons les plus rares de l'écrivain Nous nous reprocherions de ne pas livrer au public, telles qu'elles furent écrites, quelques-unes de ces pages, si vivantes dans leur simple abandon. Du reste, l'histoire de la vocation de sœur Marie ne le cède ni en édification, ni en intérêt, au récit des incidents providentiels qui amenèrent à la Présentation sœur Gertrude et sœur Chantal.

« Je suis née à Lyon, sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, le 7 mai 1780. Mon père, Simon-Pierre Millot (1), et ma mère, Marie-Bénigne Guillin (2), habitaient Vernoux : ils étaient venus à Lyon, ville natale de ma mère, pour s'y distraire de la mort de leur fils premier-né. Je dus à ce deuil de venir au monde près de la montagne de Fourvières, où notre Mère, la très sainte Vierge, est si bien honorée et aimée des heureux Lyonnais. La maison de nos parents était au pied même de la montagne, vis-à-vis de la métropole Saint-Jean.

« Ma mère voulut me nourrir, et la tendresse bien due que j'eus pour elle fit plus tard mon principal tourment quand il fallut tout quitter pour me donner à Dieu.

« On me mit à l'école toute petite : le chien de la maison m'y conduisait, et qui m'aurait fait quelque peine en route eût été à plaindre. Je vois encore notre institutrice, une bonne Dominicaine, qui nous enseignait à lire sans quitter son rouet, ni négliger le pot-au-feu. Elle ne nous punissait guère : un jour cependant que j'avais laissé l'école pour accompagner aux champs une petite fille de mon âge, la sœur, à la demande de mes parents, me coiffa d'un bonnet à

1. Simon-Pierre Millot était seigneur de Vernoux. Ce titre de seigneur de Vernoux lui venait des baux d'inféodation du temporel du prieuré de Vernoux, en Vivarais, passés entre messire Simon Millot et messire Claude-Marie de Naturel, comte de Valetine, chanoine, comte de Saint-Pierre de Mâcon, prieur de Vernoux.

2. Marie-Bénigne Guillin était fille d'Antoine, écuyer-seigneur des terres de Pougelon et comté d'Avenas, juge sur les terres des comtes de la ville de Lyon.

oreilles d'âne et me conduisit ainsi coiffée à travers la ville jusqu'à notre maison.

« A l'âge de sept ans, je fus confiée à ma grand'mère maternelle, et à ma tante, sœur de ma mère, qui habitaient Lyon. Le matin, messe à la métropole ; puis, promenade sur le quai des Comtes. Rentrée, je lisais à ma grand'mère l'évangile du jour. Après cela, le travail et de temps en temps une courte lecture. L'ordre de la journée ne variait guère. Ce qui m'ennuyait le plus, c'était de ne me promener que sur le quai des Comtes : heureusement qu'en ce temps on posait les pilotis du pont appelé plus tard pont Tilsitt, et ce spectacle m'amusait. J'aimais aussi à passer des heures entières à lire. J'apprenais de mémoire des tragédies de Racine.

« A Lyon, j'éprouvai la première grande frayeur de ma vie. Ce fut après le 5 mai 1789. Durant la nuit, sur la place de la métropole, une multitude criait : Illuminez ! Illuminez ! — On venait d'apprendre que le clergé, la noblesse et le tiers-état voteraient, non par ordre, mais par tête : c'était l'entrée en révolution.

« Depuis, que d'autres épouvantes ! j'en citerai quelques-unes pour n'y plus revenir.

« Que de fois, je vis des troupes de jeunes gens des meilleures familles de Lyon, se réunir, à cheval et en armes, sur la place, et partir au secours des seigneurs ou riches propriétaires des régions voisines, menacés de mort ou d'incendie !

« Un de mes cousins germains demeura plusieurs jours, gardé à vue par les gendarmes, dans la maison d'un paysan. Je pus moi-même pénétrer jusqu'à lui pour lui procurer des vivres ; mais les gendarmes l'emmenèrent, et nous pensions bien qu'il allait à la mort. Dieu le sauva. Il nous disait au retour : « Pendant ma dernière nuit de prison, incertain du sort qui m'était réservé, j'entendais le bruit du sang dans mes artères. »

« J'ai vu passer un des prêtres qui devaient peu de jours après monter à l'échafaud en compagnie du Père de Rouville, de quelques religieuses et d'une pauvre fille de quinze ans, qui ne cessa de crier, jusque sur l'échafaud : « On me tue et je n'ai rien fait. » On l'accusait d'avoir assisté à la messe d'un prêtre condamné.

« Je vis, à Lyon, passer près de moi, sur le quai de la Baleine, M. de Ligonnès, chevalier de Malte, de Sablières, et un prêtre avec lui : ils marchaient, le visage serein, se donnant le bras et conversant : on allait les fusiller.

« Mon père, bien que très considéré et aimé des habitants de Vernoux, demeura toujours très exposé, parce qu'il ne cachait pas ses sentiments. Sa fortune fut presque entièrement perdue, et il nous fallut emprunter et travailler pour vivre.

« Quant à mes parents maternels, ils eurent horriblement à souffrir. Mon grand-père, dont le dévoûment au Roi était connu, fut emprisonné à Pierre-Encise (1), avec son fils. Ils n'échappèrent que par miracle à la guillotine. Son frère, Guillin de Poleymieux, ancien gouverneur du Sénégal, très cher au Roi, fut mis en pièces par la populace, dans son château de Poleymieux. Les assassins descendirent vite à la cave ; mais, avant de boire, ils jetèrent dans le tonneau le cœur de leur victime. Ils avaient tiré des coups de fusil contre sa jeune veuve qui fuyait, éperdue, vers la Saône, entraînant ses deux petites filles. Dieu les sauva : un jeune homme se trouva là, avec une barque, pour les mener sur l'autre rive. Mon grand-oncle n'avait rien fait qui excusât de telles cruautés ; il était très bon, et j'avais vu dans sa maison une députation de chefs indigènes, venue du Sénégal à Paris pour saluer le Roi. Ils n'avaient pas voulu retourner dans leur pays sans passer à Lyon, pour remercier de ses bontés l'ancien gouverneur.

« Au mois de mars 1792, mes parents me confièrent aux Visitandines de Valence. Je devais me préparer là à ma première communion. La crise révolutionnaire ne m'en laissa pas le temps. Nous apprîmes bientôt que les Sœurs et nous allions partir du Couvent. Je n'y étais venue qu'à contre-cœur, n'ayant jamais jusqu'alors quitté mes parents : du belvédère, quand j'y pouvais monter, je regardais du côté de Vernoux. Sans manifester ma joie, je m'en allai donc contente. D'autres, avec raison, pleuraient.

« Un couvent des Sœurs de Saint-Joseph avait été épargné à Chalencon ; on m'y plaça. Les bonnes Sœurs firent tout ce qu'elles purent pour me disposer convenablement à ma première communion. Elle eut lieu le jeudi-saint 1793. Je fis ma confession générale avec sincérité ; mais j'étais bien mauvaise, ne connaissant et ne pratiquant aucune vertu. Il y eut seulement un grain de foi et de bonne volonté dans mon âme, dont Dieu daigna me récompenser, car ce

1. La citadelle de Pierre Encise, ou de Pierre Scize, bâtie sous le rocher du même nom (*Petra Scisa*), qui domine la rive droite de la Saône, avait été d'abord la résidence des archevêques de Lyon. Louis XI, qui s'en empara en 1468, la transforma en prison d'État. Elle fut démolie en 1793.

que j'éprouvai le jour de ma première communion ne peut s'exprimer ; au moment où j'écris ces lignes, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, ce souvenir m'attendrit encore. Ce fut le commencement du salut pour mon âme.

« Les grandes pertes que firent ensuite mes parents furent encore un des moyens dont Dieu se servit pour m'attirer à lui. Tout à coup, les assignats perdirent leur valeur ; d'immenses fortunes furent englouties ou considérablement diminuées. Mon père devint triste et soucieux, ma mère pleurait souvent ; je compris leur position, et, de concert avec ma sœur, je me mis à travailler avec courage afin de leur venir en aide.

« Cependant, l'orage révolutionnaire passait. M. Arnaud Coste, curé de Vernoux, qui s'était réfugié dans sa famille, put rentrer et dire la Messe dans une maison voisine de la nôtre. Je lisais, chaque jour, dans les journaux, ce qui intéressait la religion. Dès que j'eus connaissance du décret du 30 mai, qui rétablissait la liberté du culte, je dis à qui voulut l'entendre que le culte sacré était rétabli. Quelques bonnes filles vont aussitôt vers l'église, alors transformée en club ; elles s'y introduisent par une fenêtre et commencent à la balayer. Les municipaux les firent, le jour même, saisir et emprisonner ; mais il y eut de tels murmures dans le peuple, qu'on fut obligé de les relâcher. Leur sortie fut un triomphe.

« On fut forcé de livrer l'église aux catholiques. J'eus l'honneur de porter, dans mon tablier, la pierre sacrée de l'autel et les ornements.

« Je souffrais de la privation des sacrements. Le démon en profitait. Il m'avait inspiré la passion des livres. Je passais souvent à lire une partie du temps marqué pour le travail ; je trompais la confiance de ma mère, qui pensait que je travaillais, parce qu'elle entendait le bruit de mon rouet. Le rouet marchait, en effet, mais j'avais lâché le fil, et je lisais. Oh ! que de mères, et des meilleures, sont trompées !

« L'église rouverte, un des premiers soins fut d'y établir des confessionnaux provisoires. Je ressentis un vif désir de faire une bonne confession. J'accusai toutes les fautes que me reprocha ma conscience. Dieu me récompensa magnifiquement. Depuis ce jour, l'Eucharistie a rempli mon âme d'ineffables délices et l'a dégoûtée à jamais des plaisirs du monde. Quelques jours après, une amie m'offrit un de ces livres d'aventures romanesques qui me captivaient

auparavant. Dieu me fit la grâce de le refuser, et la grâce plus grande d'être pour toujours guérie de la tentation maudite de lire des romans.

« Ce fut alors que, par un nouveau bienfait de Dieu, je me liai avec Apollonie et Gabrielle Pervencher.

« Leur famille, originaire d'Annonay et fixée à Vernoux, était des plus honorables. Gabrielle avait, comme moi, en 1801, vingt et un ans; Apollonie, une année de plus ; mais toutes deux étaient très vertueuses, n'ayant jamais connu le monde. On les avait jugées, plusieurs années auparavant, si discrètes et si prudentes que, malgré leur jeunesse, elles étaient admises, pour assister aux saints mystères, dans les maisons où des prêtres se cachaient.

« Lorsqu'elles ne pouvaient, durant les plus mauvais jours de la Révolution, assister à la Messe, Apollonie et Gabrielle en récitaient à genoux les prières, et, arrivées à l'endroit de la communion, elles s'arrêtaient, se recueillaient un moment et ouvraient la bouche comme pour recevoir mystérieusement le pain céleste qu'elles désiraient.

« L'exemple de leurs vertus me fit le plus grand bien et je m'efforçai de les imiter en tout.

« Nous nous levions de bonne heure et nous nous rendions à l'église, où nous entendions la première Messe. Mes amies ayant l'habitude de faire une demi-heure d'oraison ; je tâchais de faire comme elles.

« Nous nous réunissions le plus souvent dans la maison de mes parents. Les causeries et les rires faisaient place, par intervalles, à de pieuses lectures et souvent à des cantiques.

« Nos familles se félicitaient de nous voir ainsi unies et contentes. Quant à nous, le sujet le plus habituel de nos entretiens était la vocation. J'avais visité l'hôpital de Lyon ; le zèle et la gaîté des Sœurs employées au service des malades m'avaient charmée : je me déclarais donc pour les hospitalières. Gabrielle parlait comme moi. Apollonie eût préféré le cloître. Ma sœur Fanny ne manifestait d'attrait ni pour l'hôpital, ni pour le cloître ; de fait, elle se maria, et remplit les devoirs d'une bonne mère de famille.

« Chaque jour, à l'église, je visitais la chapelle de Notre-Dame, et je disais à la très sainte Vierge : « Obtenez-moi, je vous prie, d'être appelée à la vie religieuse. »

Pendant ce même temps, les préoccupations incessantes que

donnait à M. Vernet le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Viviers, ne lui faisaient pas perdre de vue sa chère Congrégation de Thueyts. Par l'intermédiaire de M. de Besses, vicaire général comme lui de Mgr d'Aviau, il avait prié M. Arnaud Coste, curé de Vernoux, de lui indiquer quelques bons sujets. Celui-ci lui répondit qu'il avait précisément le bonheur de posséder dans sa paroisse quatre pieuses jeunes filles qui, poussées par le même désir d'une vie plus parfaite, avaient résolu de s'unir dans des exercices communs de prière et de charité.

Le 21 novembre 1801, on les avait même vues, laissant de côté les ajustements mondains qu'elles portaient jusque-là, apparaître à l'église vêtues uniformément d'une robe de couleur sombre et d'une coiffure des plus modestes. C'était la fête de la Présentation de la Sainte-Vierge. Les pieuses jeunes filles se doutaient-elles que, moins de trois ans plus tard, trois d'entre elles se trouveraient vouées à Marie sous le vocable du mystère qu'elles honoraient ce jour-là?

Peu de jours après, le 3 décembre, M. Vernet arrivait à Vernoux et avait une entrevue avec les jeunes personnes.

Laissons la parole à sœur Marie :

« Le soir, après le chapelet et la prière, nous sortions de l'église lorsqu'on nous dit que M. le curé nous priait de passer au presbytère. Nous y trouvâmes M. le vicaire général. Il entra tout de suite en matière. Il nous parla de la Mère Rivier, de sœur Chantal, de sœur Gertrude et de leurs mérites. Puis, sortant de dessous son bras un énorme cahier, il nous en lut les premières pages : c'étaient les Règles de la Congrégation, auxquelles il travaillait en ce moment.

« Les demoiselles Pervencher, ma sœur Fanny et moi, nous ne soufflions mot. M. le curé m'invita à parler. Je dis carrément que je n'avais aucun goût pour instruire la jeunesse et que je voulais être sœur hospitalière. Sur une observation de M. le curé, qui fit remarquer qu'il y a dans toute Communauté des Sœurs occupées à soigner les malades, M. Vernet répliqua qu'on ne recevrait pas à Thueyts une personne qui déclarerait ne venir que pour exercer tel ou tel emploi.

« Eh bien, Monsieur, répondis-je en riant, nous voilà bien d'accord : vous ne voulez pas de moi, et je n'ai nulle envie d'aller à Thueyts. Les demoiselles Pervencher et ma sœur Fanny firent des réponses assez vagues et nous nous séparâmes. »

« M. Vernet partit le lendemain matin pour Chalencon, d'où il écrivit à M. le curé que, tout bien réfléchi, on pouvait me promettre de sa part que je serais employée à la pharmacie et au soin des malades, mais que je n'étais pas encore parvenue au plus haut degré d'humilité. Cette dernière vérité fut ce qui plus tard me décida à le choisir pour mon directeur. »

Trois mois après, un incident amena la Mère Rivier à Vernoux. Elle venait y installer une nouvelle école. Les demoiselles Pervencher et Millot se trouvèrent pour la première fois en présence des Sœurs de la Présentation. Aimée Millot va nous raconter elle-même, avec sa franchise et sa rondeur habituelles, combien peu favorable fut pour elle l'impression de cette première entrevue.

« Nous nous rendîmes à l'église, très préoccupées de voir ces nouvelles religieuses que M. le curé avait annoncées. Elles étaient là, fort humbles sous les yeux de tous, et paraissaient intimidées. Leur costume faisait pitié : sur la robe très commune, une sorte de mante d'indienne bleue, et, par-dessus la coiffe plissée, un chapeau de paille de quinze sous. Au sortir de l'église, j'entendis une vieille dame grommeler : « Ira qui voudra les entendre ; je pense en savoir autant qu'elles », et presque tout le monde murmurait ainsi.

« Je fus moi-même assez sotte pour rire d'elles. Cependant mes amies et moi, nous résolûmes de faire une visite à la Mère Rivier. Nous fûmes très étonnées de voir qu'elle ne nous disait pas un mot de notre vocation. Je lui dis : « Madame, notre confesseur croit que Dieu nous appelle dans votre maison, mais nous éprouvons les plus grandes répugnances pour votre genre de vie. » Elle nous répondit froidement : « Personne, Mesdemoiselles, ne vous presse de partir, je suis bien loin moi-même de vous y engager. Seulement, si jamais Dieu vous appelle à la vie religieuse, souvenez-vous qu'on doit répondre à sa voix et ne se laisser arrêter par aucune considération humaine. »

« Plus tard, lorsque nous eûmes le bonheur d'être ses filles, notre bonne Mère nous dit qu'elle avait instamment demandé à saint Régis, dans un pèlerinage qu'elle fit à cette époque, de nous déterminer à la suivre. Mais elle voulait sans doute qu'aucune influence humaine ne vînt se mêler à celle de la grâce.

« Pour moi, ma vanité m'empêchait alors de discerner ce que j'ai tant admiré plus tard, les mérites et les dons si rares de notre vénérée Mère. Rendant compte de notre entrevue à M. le curé, je

lui dis : « Je ne puis comprendre qu'une si petite personne se mêle de fonder un couvent. » M. le curé, qui l'avait appréciée mieux que moi, me répondit : « La Congrégation qu'elle a fondée, si petite aujourd'hui, sera un jour la plus belle œuvre de la contrée. Vous vous moquez de sa maison ; on y verra descendre bien des évêques. »

« De Vernoux, la Mère Rivier se rendit à La Louvesc. A son retour, elle repassa par notre ville et nous fit dire ces simples paroles : « Je pars demain ; si vous voulez me suivre, venez. » Au même instant, la lumière se fit dans notre esprit et notre résolution fut prise irrévocablement. Les demoiselles Pervencher partirent avec elle, et il fut convenu que je prendrais le prétexte d'aller aux eaux de Saint-Laurent, et qu'ensuite j'écrirais du couvent de Thueyts à ma famille pour lui annoncer que j'étais résolue d'y rester.

« Ce que je souffris jusqu'au jour de mon départ ne peut se rendre; j'allais quitter tout ce que j'aimais pour embrasser un genre de vie qui me répugnait toujours davantage. La pensée que j'allais affliger ma mère, — ma mère, que je regardais comme la personne la plus parfaite que je connusse, et que j'aimais avec excès, — me causait un martyre au-dessus de toute expression ; la vue de ma jeune sœur l'augmentait encore. Cette pauvre enfant, qui avait entendu dire que je devais partir comme les demoiselles Pervencher, me répétait sans cesse en m'accablant de caresses : « Maman Aimée, ne t'en va pas ! » C'étaient autant de traits qui me perçaient le cœur. Plus le moment de la séparation approchait, plus j'étais malheureuse. La veille, je disais : « Adieu, beau ciel, je ne te verrai plus de ma maison paternelle ; adieu, père et mère chéris ; adieu, je ne vous retrouverai plus qu'au paradis. » Je fis mes adieux à toute ma famille sans laisser comprendre que c'étaient les derniers, et je partis le cœur bien oppressé. Après avoir passé à Aubenas, je m'enfilai dans les montagnes, lesquelles m'avaient toujours donné une impression d'anxiété et de terreur. Je les trouvai plus tristes que jamais. J'arrivai enfin au couvent de Thueyts. Je crois que je n'aurais pas été saisie d'une plus grande tristesse, si j'étais entrée dans une prison. »

Telle fut l'entrée au couvent de l'éminente religieuse qui est restée si vénérée dans la Congrégation de la Présentation sous le nom de sœur Marie. Toute sa vie elle se félicita et bénit la Providence d'avoir surmonté les répugnances qui s'opposaient à son entrée à la Présentation. Quelques mois avant sa mort, en 1862, elle écri-

vait : « Si j'étais entrée chez les Hospitalières, je crois très fermement qu'avec mon caractère hardi, entreprenant, j'aurais été très exposée. D'ailleurs, ce qui m'y attirait, était moins les œuvres de charité en elles-mêmes, que l'éclat extérieur qui leur est attaché. J'ai donc bien remercié le Seigneur et je le remercie encore. Oh ! qu'on est heureux de renoncer à sa volonté propre pour suivre celle de Dieu ! »

Dieu ne pouvait, en effet, que bénir un tel héroïsme. Celle qui s'est dépeinte comme une jeune fille au caractère difficile et aux tendances mondaines devint la religieuse la plus douce et la plus humble. Le 11 décembre 1863, quelques instants avant la mort de la vénérable Assistante, ses Sœurs, groupées autour d'elle, lui ayant demandé un dernier conseil, sœur Marie, recueillant ses forces, leur répondit par ces mots, où tous se plurent à reconnaître le résumé fidèle de sa vie religieuse : « Mes Sœurs, aimez la charité et la simplicité. »



CHAPITRE XVIII

LA PAIX RELIGIEUSE. L'INSTITUT DE LA PRÉSENTATION EST PROTÉGÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET BÉNI PAR LE SOUVERAIN PONTIFE.

1802-1805.

Le rétablissement officiel du culte catholique en France. — Le nouvel évêque de Mende, Mgr de Chabot, et le nouveau préfet de l'Ardèche, M. Robert, visitent l'établissement de Thueyts. — Épreuves et peines intérieures de la Vénérable Mère ; sa correspondance avec M. Vernet; ses souffrances physiques. — Fondations diverses ; épisode de la fondation de Vernoux. — La Mère Rivier apôtre des campagnes ; ses instructions aux mères de famille, ses retraites ; traits divers. — Agrandissement de la Maison-Mère. — Projet d'union avec l'œuvre de Mlle de Sénicroze. — Fondation du Noviciat. — Difficultés soulevées contre la maison de Thueyts. — Démarches administratives. — Réponse favorable du ministre. — Supplique adressée au Pape Pie VII. — Bénédiction particulière et faveurs spirituelles accordées par le Souverain Pontife à l'Institut de la Présentation.

Le jour de Pâques de l'année 1802 fut un jour mémorable dans l'histoire de l'Église de France. Entouré de son brillant état-major et suivi des corps constitués de l'État, le premier consul, Napoléon Bonaparte, se rendit à Notre-Dame pour y présider au rétablissement officiel du culte catholique. Sur l'autel

naguère souillé par l'idole de la Raison, le cardinal-légat célébra le saint Sacrifice de la Messe. Ce même jour (18 avril), le Concordat, qui avait été converti en loi de l'État dix jours auparavant (8 avril), fut solennellement promulgué.

La nouvelle législation religieuse ne réalisait encore, il est vrai, ni la paix complète que l'Église de France pouvait espérer, ni la stricte justice qu'elle était en droit d'exiger.

En présentant au Tribunat et au Corps législatif la convention passée avec le Saint-Siège, le Gouvernement français y avait ajouté, sous le titre d'*articles organiques*, une série de dispositions attentatoires aux droits de l'Église. On put croire cependant que les pouvoirs de l'État, de mieux en mieux inspirés, finiraient par se rendre aux légitimes réclamations du Pape Pie VII. L'Église, d'ailleurs, avait bien des sujets de rendre grâces à Dieu. Les temples, si longtemps fermés ou profanés, se rouvraient au milieu de la joie générale du peuple chrétien ; les prêtres, revenus de l'exil, se répandaient librement dans les diocèses nouvellement reconstitués ; le cri de la conscience ramenait à la religion un grand nombre de ceux que la tourmente révolutionnaire en avait éloignés. La promulgation du Concordat, même dans les conditions où elle fut faite, put donc être considérée comme un grand bien pour l'Église de France, et le Souverain Pontife n'hésita pas à faire célébrer par un jubilé national cet important événement.

Deux mois environ après la cérémonie de Notre-Dame, le 1er juillet 1802, la population du bourg de Thueyts fut témoin d'un spectacle que les adolescents contemplaient pour la première fois. Mitre en tête et crosse en main, le nouvel évêque du diocèse, Mgr de Chabot, faisait son entrée solennelle. Une troupe de gardes nationaux en grand uniforme lui faisaient escorte. L'émotion de la religieuse population fut si grande qu'à plusieurs reprises le Pontife fut attendri jusqu'aux larmes.

Le nouvel évêque descendit au couvent de la Présentation, où cinquante prêtres, accourus des environs, l'attendaient pour le saluer. « Monseigneur, disent les *Annales*, voulut bien nous déclarer que c'était en faveur de la Communauté qu'il s'arrêtait à Thueyts plutôt qu'ailleurs. Sa Grandeur aurait désiré passer une journée de plus au milieu de nous, pour s'occuper de nos Règles et de la forme à donner à la Congrégation ; mais la ville d'Aubenas envoya

sa garde nationale à cheval pour faire cortège à l'Évêque, en le suppliant de venir au plus tôt ; de sorte qu'il fut obligé d'y aller sans retard. Avant de nous quitter, il écrivit les lignes suivantes sur le registre des agrégations :

« Nous confirmons l'élection faite de sœur Marie Rivier, première Supérieure de la Maison de l'Instruction de Thueyts (1), Fondatrice ; et cela pour sa vie ; ainsi que l'élection des Sœurs qui composent la maison jusqu'à ce jour.

A Thueyts, le 1er juillet 1802.

† J. B..., évêque de Mende. »

Le premier Pasteur des Sœurs de la Présentation de Thueyts portait en effet le titre d'évêque de Mende. A la joie de voir le culte catholique officiellement rétabli en France, se joignait, pour la religieuse population de l'Ardèche, la douleur de voir le siège épiscopal de Viviers supprimé et le diocèse qui en dépendait rattaché à celui de Mende.

Le choix du nouveau pontife était de nature à consoler de ces légitimes regrets. Mgr de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, n'était pas seulement le concitoyen et l'ami de Mgr d'Aviau ; mais, sans réunir en sa personne les dons éminents de cet illustre prélat, il apportait le même dévoûment aux intérêts de son clergé et de son peuple. Un de ses premiers actes fut de conférer à M. Vernet les pouvoirs de grand vicaire pour la région de l'Ardèche.

Celui-ci avait déjà été dénoncé au gouvernement comme le chef des réfractaires, et M. Robert, le nouveau préfet, se disposait à prendre des mesures énergiques contre lui, quand une démarche aussi loyale qu'habile du vicaire général déjoua les calculs de ses ennemis. Le 29 mai, il se présenta à Privas, à la tête du clergé de la ville, devant le préfet, et lut la déclaration suivante : « Après

1. Depuis qu'elle avait formé le dessein de fusionner son Institut avec celui des Demoiselles de l'Instruction du Puy et de soumettre son autorité à celle de Mlle de Sénicroze, Marie Rivier, dans le but de préparer les esprits à l'exécution de son projet, appelait sa communauté « la Maison de l'Instruction » ; ce ne fut qu'en 1804, lorsque le projet eut échoué, en présence de la manifestation formelle de la volonté de Dieu, que le nom de *Maison de l'Instruction* fut définitivement abandonné et le nom primitif de *Maison de la Présentation* définitivement repris.

avoir invité les prêtres du diocèse de Viviers à donner une garantie individuelle de leur soumission au gouvernement, et de leur soumission à la convention passée entre le Souverain Pontife et le Premier Consul, je dois une assurance personnelle des mêmes sentiments. Je déclare, en conséquence, à M. le préfet que je me ferai toujours un devoir, comme je l'ai fait par le passé, de montrer au gouvernement établi par la Constitution la soumission que nous commande l'Évangile. »

L'accueil du préfet satisfit complètement le grand vicaire, qui, le lendemain, 30 mai, écrivit à la Mère Rivier : « Je n'ai pu voir le préfet qu'hier matin. Il m'a très bien accueilli : nous avons parlé de votre maison, à laquelle il porte intérêt. Il m'a dit devoir aller à Thueyts vers le 25 juin, et qu'il serait très empressé de voir la maison : ainsi préparez compliments, chansons, etc. »

Ce ne fut pas à la date indiquée, mais dix jours plus tard, le 5 juillet 1802, que M. Robert remplit sa promesse. Le préfet de l'Ardèche était arrivé à Privas avec la réputation d'un homme conciliant et modéré, que ses actes justifièrent. La Servante de Dieu voulut lui faire rendre dans son établissement tous les honneurs dus à ses fonctions et à ses qualités personnelles. Les conseils de M. Vernet furent suivis : sœur Gertrude se mit en frais d'un gracieux acrostiche et Mlle Guérin peignit un élégant médaillon, où l'on voyait un génie tenant d'une main des balances et de l'autre une branche d'olivier pour symboliser la justice et la paix. Les jeunes pensionnaires prodiguèrent au premier magistrat du département les compliments, les bouquets et les chansons (1).

A quelque temps de là, le préfet écrivait à la Vénérable Mère : « J'ai vu avec beaucoup d'intérêt, Madame, le pensionnat que vous dirigez. Vous vous êtes imposé une tâche pénible, mais bien louable : les succès que vous obtiendrez seront la digne récompense de vos soins et vous aurez mérité la reconnaissance publique comme celle des mères de famille. »

Le temps des épreuves était-il donc passé ? L'heure était-elle enfin venue, pour la Servante de Dieu, de voir son œuvre se développer sans entraves, sous les bénédictions du ciel et de la terre ? — La Vénérable Mère, qui n'ignorait pas le rôle providentiel de la souffrance dans les œuvres de Dieu, ne pouvait ni

1. *Mémoires de sœur Sophie* ; Annales de l'Institut.

l'espérer ni le désirer. Une lettre remarquable, que son pieux directeur lui avait écrite au milieu de la persécution, ne la quittait pas : « Ma chère fille, écrivait M. Vernet, c'est parce que Dieu veut que votre maison ait des fondements solides, qu'il l'établit sur le Calvaire ; et, comme la mère et les filles d'aujourd'hui doivent être les pierres qui formeront les premières assises de l'édifice, il faut conséquemment qu'elles soient taillées et affermies comme des pierres fondamentales, taillées par les souffrances, affermies sous le poids des persécutions. »

Les croix, en effet, semblèrent n'avoir disparu de son œuvre que pour s'imprimer plus profondément dans son intérieur.

Les lettres nombreuses dans lesquelles la Vénérable Mère exposait à son directeur l'état de son âme ont malheureusement disparu; mais, par les réponses du père spirituel, que le zèle de sa fidèle pénitente nous a religieusement conservées, on peut suivre les phases de l'épreuve.

Dès les premiers regards jetés sur cette précieuse correspondance il est impossible de n'être pas frappé d'un contraste. Le caractère le plus saillant des lettres écrites par la Mère Rivier à ses filles est une solidité de jugement, une promptitude de décision, une rondeur qu'il est rare de rencontrer à un pareil degré. En face d'elle-même, lorsqu'il est question de sa propre conscience, la Vénérable Fondatrice semble perdre toute son assurance ; elle hésite, se trouble, et ne trouve la paix et la lumière que dans une règle de conduite fixée et imposée par celui que Dieu lui a donné pour père ; comme si Dieu voulait lui rendre sensible cette vérité, que les grâces d'état qu'il donne aux âmes pour les éclairer dans le gouvernement des autres, ne sauraient les dispenser de se soumettre aux lois ordinaires dans leur direction personnelle (1). Quelques fragments de lettres de M. Vernet, choisis çà et là, suffiront à montrer cet état d'âme de la Servante de Dieu.

Au mois de mai 1802, M. Vernet, obligé de quitter Thueyts pour aller à Privas traiter les affaires du diocèse, laisse à Marie Rivier une note qu'elle devra relire dans ses moments d'angoisse.

« En m'éloignant, la paix que je vous désire est celle qui se trouve dans un repos amoureux en la volonté de notre bon Maître..... Je

1. Le même contraste a été remarqué dans les lettres de sainte Thérèse. Mais, autant qu'il nous est permis d'en juger, il nous paraît encore plus accusé dans la correspondance de la Vénérable Marie Rivier.

vous le dis avec assurance, votre conscience est en bon état ; vous êtes bien avec Dieu ; Dieu vous aime et vous l'aimez.

« Quelles que soient les pensées contraires qui viennent vous assaillir, ayez confiance. Si elles reviennent, comme vous dites, se coller et s'enraciner malgré vous dans votre tête, sans qu'il vous soit possible de les éloigner, offrez votre pénible état au bon Dieu ; unissez votre peine à celle de Jésus-Christ au Jardin des Olives et sur l'arbre de la croix. »

Le 21 mai, répondant sans doute à de nouvelles préoccupations, le bon directeur lui écrit : « N'oubliez jamais que Dieu aime les âmes avec une grande tendresse ; il a versé pour elles tout son sang, pour la vôtre comme pour la mienne ; ne la tourmentez donc pas, cette pauvre âme du bon Dieu..... »

Le 30 mai : « Quel plaisir me fait votre état actuel ! que je suis heureux de vous voir plus tranquille ! Courage ! J'ai toujours espéré que Dieu aurait enfin pitié de vous. »

Mais tout à coup la lumière fait place aux ténèbres, et, dans les nouveaux troubles, plus grands que jamais, de la Servante de Dieu, M. Vernet n'hésite pas à voir l'œuvre du démon.

« Le diable vous en veut, et beaucoup ; mais croyez-moi, vous ne devez vous en prendre qu'à vous-même. Pourquoi lui tapez-vous dessus si ferme et sans lui donner le temps de respirer ?.... Consolez-vous, Dieu vous rendra la paix au moment marqué par sa sagesse. »

Ce moment se fait attendre, et la Servante de Dieu fait part de son inquiétude.

« Surtout, ne laissez pas vos communions, je vous en prie, écrit le zélé directeur ; vous ne pourriez pas mieux servir le diable. Le bon Dieu vous aime et vous l'aimez, quoi que vous en disiez. Il vous semble le contraire, et c'est ce qui fait votre peine ; mais ce qui fait votre force, c'est l'obéissance.... Allez souvent dans les bras de la très sainte Vierge, notre bonne Mère : jetez-vous, précipitez-vous dans ces saints bras... »

La bonne Mère suivait de si sages et si paternels conseils ; et le démon reculait, et le calme revenait dans son âme, pour quelque temps.

Les lettres des années 1803, 1804 et 1805 nous montrent, à plusieurs reprises, le retour de troubles semblables ; peut-être même ont-ils augmenté d'intensité ; mais l'âme de la Servante de Dieu, fortifiée par le support courageux des premières épreuves, peut rece-

voir de son père spirituel une direction plus lumineuse, entendre de sa part un langage plus ferme : « Ce que Dieu veut de vous, c'est une vie de pure foi. La foi seule doit vous conduire ; et la foi n'est pas dans le sentiment. » C'est la conclusion à laquelle arrive le savant et expérimenté directeur, et qu'il répète, en termes presque identiques, dans deux lettres du 24 et du 26 janvier 1805. N'est-ce pas la fin qu'assigne à de pareilles épreuves celui des maîtres de la vie spirituelle qui en a fait la description la plus complète, le grand mystique, saint Jean de la Croix ? (1)

La leçon avait donc été comprise et avait porté son fruit, mais au prix de quelles souffrances de la part de l'âme sujette à l'épreuve, et de quel patient labeur de la part de celui qui était appelé à la diriger ! Non content de multiplier ses lettres, M. Vernet voulut que sa sainte pénitente cherchât son appui dans des lectures propres à l'éclairer et à la fortifier. En 1802, il lui fait parvenir l'*Esprit de sainte Thérèse*, puis les œuvres complètes de cette sainte. — Plus tard, il lui conseille vivement la lecture de l'Imitation : « Lisez les chapitres 9, 10 et 11 du second livre ; j'espère qu'ils vous aideront à porter vos croix. » Suivant la nature de l'épreuve, il lui indique la lecture de telle ou telle partie de la sainte Écriture, ordinairement des psaumes. « Connaissez-vous bien l'histoire de Job ? lui écrit-il. Faites-vous prêter par M. Pontanier la Bible en français ; j'espère que vous en serez consolée. »

C'est bien à propos que M. Vernet indiquait à la Mère Rivier l'exemple du saint homme Job, car aux anxiétés morales s'unissaient en elle les douleurs physiques les plus intolérables.

Son infatigable activité, sa bonne humeur habituelle étaient de nature à donner le change aux personnes qui ne la voyaient qu'en passant, et, sauf quelques Sœurs qui eurent avec elle des rapports plus intimes, nul ne soupçonna pendant sa vie la continuité et la vivacité de ses souffrances.

Elle-même, au milieu de ses travaux et de ses préoccupations, parvenait parfois à les oublier. Comme à l'époque où elle écrivait à M. Pontanier la lettre admirable que nous avons citée, bien souvent sans doute elle aurait pu répéter ces paroles : « Je ne souffre pas : les peines spirituelles me font oublier les corporelles. »

1. Voyez S. Jean de la Croix, *La Montée du Carmel*, — et le P. Poulain, S. J. *La Mystique de S. Jean de la Croix*. Paris, Retaux, 1893.

Des aveux cependant s'échappaient parfois de ses lèvres : sa nature franche et expansive était incapable de dissimuler tout à fait ses souffrances, aussi bien que ses joies. « Un jour, dit sœur Saint-Pierre, je lui demandais comment elle pouvait suffire à tant de travaux, tandis que nos jeunes Sœurs se trouvaient épuisées d'une besogne bien moins considérable. Elle me répondit : « J'en ai maintenant l'assurance, c'est Dieu qui me soutient par un secours surnaturel ; il y a tels jours, tels moments où, plutôt que de prendre la parole devant nos Sœurs, je crierais.... et il faut pourtant que je parle du matin au soir ! mais je ne le fais qu'avec l'aide de Dieu. » — « Je lui ai entendu dire, rapporte sœur Sophie, que, si elle s'écoutait, elle ne ferait jamais rien. « Tout ce que je fais, disait-elle, me coûte un effort. »

« En réalité, dit le même témoin, elle fut malade toute sa vie. » Sœur Marie, interrogée au Procès de canonisation, a ainsi énuméré les différentes maladies dont la Vénérable Mère eut à souffrir : « c'étaient des dartres vives, des maux d'yeux, des vomissements, des insomnies, des névralgies d'une extrême violence, des fièvres ardentes, des enflures prodigieuses, des glandes engorgées, une toux opiniâtre, de l'oppression. »

« Dès sa tendre jeunesse, dit sœur Sophie, notre Mère avait contracté une infirmité qui avait été pour elle une sorte de martyre continuel. Quelqu'un qui, pendant sa vie tout entière, serait revêtu d'un rude cilice, n'aurait pas plus à souffrir que la Servante de Dieu n'a souffert d'une dartre vive qui la tourmentait sans relâche. »

Sœur Saint-Pierre, qui fut attachée pendant quinze ans aux infirmeries de Thueyts et de Bourg-Saint-Andéol, eut une fois l'occasion de constater cette infirmité. « Les douleurs étaient devenues si fortes et l'aspect de la plaie si effrayant, que la Mère Rivier craignit une affection plus grave : « J'ai peur, me dit-elle, d'avoir un cancer. Cela m'empêcherait de travailler, et j'ai tant de choses à faire ! » Au premier coup d'œil que je jetai sur la plaie, les larmes me vinrent aux yeux. Elle ressemblait au vésicatoire le plus irrité ; il en sortait, par plusieurs endroits, de petites gouttes de sang. Je me convainquis néanmoins, en l'examinant, que ce n'était point une plaie cancéreuse. Je le dis à notre Mère. « Allez, me dit elle aussitôt complètement rassurée, et ne parlez de cela à personne dans la maison. »

« Elle voyait toujours arriver la nuit avec tristesse, dit sœur

Marie, parce que son lit était pour elle un théâtre de souffrances. Elle était fréquemment obligée de se lever et se promenait alors des heures entières dans sa chambre en récitant le Rosaire. »

« J'ai constaté le même fait, dit sœur Saint-Pierre ; seulement lorsqu'une Sœur couchait dans sa chambre, comme cela m'est arrivé à moi-même, la bonne Mère, par charité, de peur de déranger sa compagne, restait dans son lit, où on l'entendait murmurer des prières. »

Les médecins n'osaient se prononcer sur le caractère de ces diverses maladies. « J'ai soigné la Mère Rivier pendant sa dernière maladie seulement, dit le docteur Amable Cade dans sa déposition au Procès apostolique, mais j'ai souvent entendu dire à mon père, qui fut son médecin habituel : « La Mère Rivier est affectée d'un état presque constamment maladif, et cet état m'a présenté des phénomènes si insolites, si imprévus de soulagement et de guérison, que je n'ose plus former un diagnostic suivant les données ordinaires de la science. » En ce qui me concerne, je puis attester que la Servante de Dieu n'était atteinte d'aucune maladie nerveuse, telle que hystérie, hypocondrie, catalepsie, etc. qui pût expliquer de pareils phénomènes. »

Dans cette même déposition, l'honorable docteur ajoute : « Ce que mon père et moi avons toujours constaté avec admiration, c'est sa patience inaltérable, quelle que fût l'acuité de la souffrance. »

M. Vernet, interrogé au Procès d'information de la Cause, sur le point de savoir si la Servante de Dieu n'avait jamais manifesté des sentiments d'impatience, a répondu : « Dans les souffrances morales, quelquefois, et d'une manière très passagère ; dans les souffrances physiques, jamais. »

Mais ce n'était pas seulement la patience que la Vénérable Mère manifestait au milieu de ses souffrances, c'était encore une inaltérable gaîté. « Comme elle était toujours joyeuse dans ses peines, dit sœur Saint-Pierre, les gens du monde qui la voyaient, la croyant d'une santé parfaite, lui en faisaient leurs compliments : ce qui lui faisait faire de bonnes risées lorsqu'ils étaient partis. »

L'illusion des gens du monde était certes bien explicable : quand on considère les travaux accomplis par la Vénérable Mère pendant les années 1802, 1803, 1804 et 1805, on se demande comment la santé la plus florissante aurait pu suffire à un pareil déploiement d'activité.

Du début de l'année 1802 à la fin de l'année 1805, seize maisons nouvelles furent fondées, et l'on sait la part que prenait l'active Supérieure à ces fondations ; le Noviciat de Thueyts fut organisé ; de longues négociations, qui donnèrent lieu à de nombreux voyages, furent poursuivies à l'effet d'établir une fusion entre les Sœurs de la Présentation de Thueyts et les Demoiselles de l'Instruction du Puy ; des agrandissements considérables durent être faits à la Maison-Mère, et les ouvriers y furent presque constamment occupés ; des difficultés extérieures nécessitèrent des démarches administratives multipliées ; et, non contente de veiller à tous ces besoins du moment, on vit l'infatigable Supérieure prêcher des retraites, soit à ses propres filles, soit à des religieuses d'Instituts différents, soit même à des personnes du monde, que, comme au temps de la Révolution, elle groupait autour d'elle, les excitant au service de Dieu par ses paroles enflammées.

L'année 1802 vit s'ouvrir, nous l'avons déjà constaté, quatre maisons nouvelles : les écoles de Saint-Privat, de Lagorce, de Sablières et de Vernoux. Il ne peut entrer dans le cadre de ce travail de raconter en détail chacune de ces fondations. Aucune ne fut exempte de difficultés et de tribulations ; mais nulle part les Sœurs de la Présentation de Marie ne furent aussi éprouvées qu'à Vernoux.

« Sans doute, écrivait en 1803 M. Pontanier à la Vénérable Mère, que, dans ce centre important du protestantisme, Dieu veut mettre la contradiction au début d'une œuvre qu'il destine à produire le plus grand bien dans l'avenir. »

Par suite du plus fâcheux des malentendus, les deux Sœurs que la Vénérable Mère conduisit elle-même à Vernoux, le 18 mars 1802, sœur Louise et sœur Agathe, se trouvèrent dès le début sans logement et sans ressources. Une pauvre chambre et un étroit cabinet « où, dit sœur Marie, témoin oculaire, une paillasse disposée sur deux petits bancs dut tenir lieu d'un lit », tel fut le seul asile des trois religieuses pendant plusieurs semaines. Nous avons déjà vu, en devançant les événements dans l'histoire de la vocation d'Aimée Millot, quelle impression peu favorable avait produite sur la population de Vernoux l'humble mise des pauvres Sœurs de Thueyts. Les plaisanteries ne tarissaient pas sur elles. Chacune de leurs démarches, les mesures mêmes que le zélé curé de Vernoux croyait devoir prendre pour

recommander à ses paroissiens les nouvelles institutrices, devenaient de nouveaux sujets de railleries.

« Notre vénérée Mère et ses filles, dit encore sœur Marie, prirent tout bien patiemment ; elles reçurent avec beaucoup d'affection le petit nombre d'enfants qui se présentèrent et leur prodiguèrent des soins dévoués. Notre Mère se chargea d'enseigner à une des plus petites à faire des chaussons ; c'était le désir des parents. On fut émerveillé de l'habileté que cette petite fille eut acquise en peu de jours et surtout de la charité des nouvelles maîtresses. Le peuple ne tarda pas à comprendre qu'il lui était venu de Thueyts de véritables amies : aussi se déclara-t-il ouvertement pour elles à la première occasion.

« C'était peu de semaines après leur arrivée. Le maire de Vernoux, qui les voyait de mauvais œil, manda les sœurs Louise et Agathe à la mairie. Quelques femmes qui les rencontrèrent, ayant su où elles allaient, voulurent les accompagner. D'autres se joignirent à celles-ci. Ce fut bientôt un attroupement. Dès qu'on fut devant M. le maire, la plus hardie l'interpella : — « Que voulez-vous à ces Sœurs, s'il vous plaît, M. le maire ? — Je veux savoir ce qu'elles viennent faire ici. — Nous venons, répondit modestement sœur Louise, instruire les petites filles du peuple. — Vous entendez, M. le maire, reprit l'avocate des Sœurs : ce sont nos institutrices, les maîtresses d'école de nos enfants, les Sœurs du peuple. » Ces paroles, et plus encore le ton avec lequel elles furent dites, parurent impressionner M. le maire, car il ne trouva que deux mots à répondre : — « Cela suffit », et les Sœurs furent triomphalement ramenées à leur école.

Nous verrons, plus tard, de nouvelles entraves suscitées à l'école de Vernoux, mais elles ne serviront qu'à affermir l'œuvre et à faire briller la vertu de la Servante de Dieu.

Trois paroisses reçurent les Sœurs de la Présentation en 1803 : Chambonas, Le Béage et Saint-Péray. Quatre écoles nouvelles furent fondées en 1804, à Vesseaux, à Cornas, au Pouzin et à Villeneuve-de-Berg ; cinq autres s'ouvrirent en 1805, à La Blachère, à Saint-Thomé, à Antraigues, à Joyeuse et à Mirabel.

La Blachère eut le bonheur de recevoir une des quatre premières compagnes de Marie Rivier, sœur Anastasie : ainsi s'appelait maintenant Jeanne Delubac. Martine Teston, connue désormais sous le nom de sœur Martine, édifiait Le Béage par ses vertus. Sous

les noms de sœur Marion et de sœur Thérèse, Marie Eyraud et Thérèse Chaudanson menaient à Thueyts la vie austère et dévouée des premiers temps. Sœur Ursule, qui fut envoyée à Villeneuve-de-Berg, était presque leur contemporaine par la date de son entrée dans la Communauté ; elle était leur émule par l'abnégation et par l'humilité de sa vie ; c'est elle qui, sur son lit de mort, épuisée par un travail sans relâche plus encore que par l'âge, disait : « Je serai bien attrapée si je vais au ciel, étant la plus misérable de toutes les créatures du bon Dieu. » L'école de Cornas eut pour directrice une jeune novice de vingt-deux ans, Dorothée Lachave, qui fut plus tard sœur Saint-Denys. Elle quitta ce monde à trente-trois ans, « après avoir été partout, disent les *Annales*, la bonne odeur de Jésus-Christ. »

Le 20 mai 1804, les trois postulantes de Vernoux avaient été admises à faire leur profession religieuse. Sœur Gonzague (Gabrielle Pervencher) fut l'année suivante envoyée à Joyeuse ; nous verrons bientôt sœur Xavier (Apollonie Pervencher) mise à la tête du Noviciat ; quant à sœur Marie Vincent-de-Paul (Aimée Millot), à la fin de l'année 1805, alors qu'elle était âgée de vingt-cinq ans à peine, la Vénérable Mère, déjà fixée sur la maturité de son esprit, lui confia la mission délicate de visiter en son nom les diverses maisons nouvellement fondées, et le rapport remarquable que la jeune visitatrice rédigea à cette occasion, put faire prévoir déjà les services que rendraient un jour à l'Institut sa prudence et la sûreté de son jugement.

De graves préoccupations retenaient à Thueyts la sainte Fondatrice, ou du moins ne lui permettaient pas de s'en absenter pour longtemps.

A la date du 4 mars 1804, d'après une lettre de M. Vernet, l'établissement de Thueyts comptait cent neuf personnes. Les locaux devenaient insuffisants. Du mois d'avril 1804 au mois d'avril 1806, deux maisons furent acquises : l'une avait vue sur la cour des Sœurs : en l'acquérant, elles se mirent pour toujours à l'abri des regards indiscrets. L'autre, plus isolée, devait servir à loger l'aumônier. Enfin l'achat d'un verger, prolongement du jardin au couchant, permit de préparer la construction d'une chapelle, d'un réfectoire et d'un nouveau dortoir.

« A la même époque, écrit sœur Sophie, un domaine qui se trouvait dans une situation très avantageuse par rapport à la

Communauté, fut mis en vente à Thueyts. Il s'appelait le Luzet. Notre bonne Mère désirait beaucoup l'acquérir.

« La générosité de la propriétaire, Mme veuve Ruelle de Baysan, d'Aubenas, favorisa ses projets. Cette respectable dame, non contente de consentir un prix très modéré, voulut bien se déclarer satisfaite d'un acompte actuel de trois mille francs, et renvoyer à des intervalles très éloignés les autres payements partiels destinés à compléter la somme.

« Le jour où il fallut passer le contrat de vente à Aubenas, notre Mère n'avait pas même de quoi payer les frais de l'acte. Une personne généreuse lui prêta trois mille francs pour le premier versement ; les autres furent faits au moyen de dons divers, des dots de quelques Sœurs nouvellement reçues et de quelques petits profits (1). »

Le pensionnat donnait en effet maintenant quelques bénéfices ; mais ces bénéfices, on le voit, étaient vite absorbés, soit par les constructions ou réparations urgentes, soit par les dépenses occasionnées par les nouvelles fondations. On ne voyait plus sœur Thérèse et sœur Marion porter sur leur tête des faix de bois ramassé dans la montagne ou des quartauts de blé. Depuis le 9 juin 1803, (date mémorable, dont la bonne Mère aimait à rappeler joyeusement le souvenir) une humble monture remplissait cet office (2). Mais, bien mieux que toutes les descriptions, deux simples traits nous montreront que, si la pauvreté effective de la Communauté avait reçu quelques adoucissements, l'esprit de mortification gravé par la Vénérable Mère au cœur de ses filles, n'avait point changé. « Les Sœurs qu'on avait placées à Joyeuse, écrit sœur Sophie, n'osèrent jamais se permettre de manger une poule qu'on leur avait donnée , elles la portèrent à une pauvre malade. Une crême, qu'on leur apporta quelques jours après, eut le même sort. »

La lettre suivante de sœur Marie, écrite au mois de septembre 1805, se passe également de tout commentaire : « Ma bien chère Mère, comme notre sœur Apollonie dort fort peu, et qu'elle fait cependant assez d'ouvrage, s'il était possible, il faudrait lui envoyer un matelas. Sœur Gonzague assure qu'elle dort bien sur la paille :

1. Quand la Communauté se transporta à Bourg-Saint-Andéol, le domaine du Luzet, désormais moins utile, fut vendu et le prix qu'on en retira servit à payer les frais des nouvelles constructions.

2. On lit au registre des dépenses : « 9 juin, payé pour un âne, 60 francs. »

comme le matelas de notre sœur Xavier est fort grand, si elle prenait celui de sa sœur, on pourrait en faire deux du sien : pardonnez-moi cette observation, ma chère Mère ; je vous connais si bonne qu'il me semble que ce serait votre intention. J'oubliais de vous dire que j'engraisse à vue d'œil : j'en ai presque honte. »

L'humble religieuse qui parlait ainsi était la fille de l'ancien seigneur de Vernoux, la nièce du comte de Poleymieux, ancien gouverneur du Sénégal, la cousine du général Rampon, sénateur de l'Empire. Sœur Gonzague et sœur Xavier étaient les deux anciennes compagnes de sa jeunesse.

La grâce de Dieu et les exemples de la Vénérable Supérieure soutenaient les courages : « Ma Mère, lui dit un jour une de ses filles, si vous n'aviez, comme autrefois, qu'une Communauté de trente à quarante personnes à gouverner, que feriez-vous ? — Je ferais comme autrefois. répondit-elle, je m'en irais dans les villages prêcher des retraites et des missions (1). »

On peut croire sans peine qu'elle eût fait ainsi, puisque, en 1804, le gouvernement d'une Communauté de plus de cent personnes et la surveillance de plus de vingt maisons nouvelles, ne l'empêchèrent pas de profiter de toutes les occasions qui lui furent offertes, pour exercer ce genre de ministère.

Les *Annales* de la Présentation font dater l'œuvre des retraites de la Vénérable Mère de l'année 1801. A la vérité, son âme d'apôtre ne cessa jamais de se livrer, sous une forme ou sous une autre, partout où elle se trouva, à ce ministère de l'évangélisation du peuple, pour lequel elle avait reçu de Dieu une vocation et des aptitudes toutes spéciales. Mais ce ne fut naturellement qu'après le retour de la paix religieuse, en 1801, qu'elle put donner aux femmes et aux jeunes filles ces instructions suivies et régulières qui furent appelées les retraites de la Mère Rivier.

Les lettres de la Servante de Dieu et les dépositions des témoins au Procès de canonisation signalent principalement, en 1803, les retraites de Chambonas, du Béage et de Saint-Péray ; en 1804, celles de Thueyts, de Niaigles, de Saint-Privat et de Villeneuve-de-Berg.

« Au mois de mars 1804, raconte la Révérende Mère Arsène, seconde Supérieure de la Présentation, originaire de Villeneuve-de-

1. Mémoires de sœur Sophie.

Berg, notre vénérée Mère donna une retraite aux femmes de mon pays natal, en même temps que M. Vernet, vicaire général de Viviers, prêchait aux hommes dans l'église. On se portait en foule à ses instructions ; le local de l'école étant devenu insuffisant, on se réunit dans une vaste remise. Les instructions de notre Mère opérèrent des merveilles ; le souvenir en est encore vivant à Villeneuve-de-Berg. Au sortir des instructions, on voyait femmes et filles se rendre à l'église, où les confessionnaux étaient assiégés.

« Entre autres conversions, on admira celle d'une pécheresse publique. Après l'instruction, tandis que les autres femmes se pressaient autour de la Mère Rivier pour lui demander des conseils, la pauvre fille baisait ses habits par vénération, n'osant ni lever les yeux vers elle, ni lui parler. Quand elle se décida à le faire, invitée par notre Mère, elle ne voulut jamais consentir à s'entretenir avec elle qu'en se tenant à genoux. Touchée jusqu'au fond de l'âme de ce qu'elle entendait, elle fit une confession générale, accompagnée d'une contrition si vive, que sa mort, qui arriva bientôt après, fut regardée par tout le monde comme l'effet de la vivacité de son repentir. Près de mourir, elle fit, en présence de témoins, des recommandations admirables à sa fille, l'exhortant à marcher dans des voies autres que les siennes, à fuir les mauvaises compagnies, à s'occuper avant tout du salut de son âme, et, pour l'opérer plus sûrement, à se retirer dans un Couvent. La jeune fille s'y retira en effet, après la mort de sa mère, et n'en sortit plus. »

Jamais, au rapport de M. Vernet, la Mère Rivier n'entreprit une de ces retraites sans avoir préalablement demandé et obtenu l'agrément de M. le curé de la paroisse. Cette autorisation accordée, elle réunissait les femmes, le plus ordinairement dans la maison des Sœurs.

Parfois l'auditoire était si nombreux qu'il débordait dans les rues ou sur les places avoisinantes. « Un jour, dit sœur Saint-Pierre, la foule étant plus considérable au dehors qu'au dedans, notre Mère se mit pour parler dans l'embrasure d'une fenêtre, afin que tous pussent l'entendre ; et, comme sa voix n'arrivait pas encore aux auditeurs les plus éloignés, il fallut que la sœur Assistante, pour les contenter, allât ensuite leur répéter ce que la Mère avait dit. »

« La retraite de Villeneuve-de-Berg, dit sœur Sophie, fut le principe de la vocation de Mlle Gascou, de Mlle Blache et des deux

demoiselles Richard, qui s'appelèrent plus tard sœur Célestine, sœur Cécile, sœur Basile et sœur Présentine. La première seule était de Villeneuve; Mlle Blache et les demoiselles Richard étaient de Saint-Germain; on venait, en effet, des villages environnants pour entendre notre Mère. Mlle Gascou lui fut présentée par une sainte religieuse, sa parente. La Mère Rivier la regarda un moment avec affection, lui tendit la main et lui dit : « Vous serez une de mes filles. » Dès ce moment, elle ne soupira plus qu'après le jour où il lui serait permis d'entrer au couvent de Thueyts. Sœur Célestine fut agrégée à la Congrégation le 8 septembre 1809, en même temps que sœur Sophie. Elle fut chargée de la direction des écoles de Cruas, de La Voulte, et enfin, en 1824, de la direction du Noviciat que, pendant vingt-six ans, jusqu'à sa mort, elle édifia par ses vertus (1).

Tant de travaux, couronnés de si consolants succès, ne nous font voir encore qu'un aspect de la grande âme de Marie Rivier.

« Ce qu'il y a de plus surprenant, dit M. Vernet, ce qui paraît presque incroyable, c'est que, tandis que les instructions de la Servante de Dieu produisaient de si salutaires effets dans les âmes des autres, la sienne demeurait comme ensevelie dans les plus accablantes épreuves : c'étaient des troubles, des déchirements, qui ne pouvaient, ce semble, être comparés qu'aux tourments de l'enfer.

« Pendant la retraite si fructueuse qu'elle donna à Villeneuve-de-Berg, elle demeura tellement torturée que, dans l'intervalle des exercices, elle me faisait prier de venir la voir pour relever un peu son courage. On ne saurait dire dans quelles ténèbres était plongée cette âme qui savait si bien éclairer les autres, quelles frayeurs de la justice divine l'agitaient, elle pourtant si innocente et si riche de mérites. Il fallait un long entretien pour lui rendre un peu de tranquillité et de confiance, et ce n'était pas pour longtemps : le lendemain, le jour même, pressée des mêmes angoisses, elle réclamait les mêmes secours : elle n'avait un peu de répit qu'aux heures de ses instructions. »

1. *Notice manuscrite sur les premières Sœurs de la Présentation.* — La mort de sœur Célestine fut douce, calme et courageuse, comme l'avait été sa vie. « Que désirez-vous ? » lui disaient ses chères novices, anxieuses, penchées vers elle, à ses derniers moments. — « Une bonne mort, répondit-elle, je n'ai besoin que de cela. » Elle expira en murmurant l'*Ave Maria*.

Accablée par les souffrances physiques et par les épreuves morales, l'infatigable apôtre allait puiser des forces nouvelles dans les deux sanctuaires qu'elle vénérait entre tous : celui de Notre-Dame du Puy et celui qui renferme les restes de saint François Régis à La Louvesc. Dans le courant des années 1803, 1804 et 1805, sa correspondance révèle au moins cinq pèlerinages au Puy et autant à La Louvesc. Plusieurs témoignages nous apprennent qu'elle profita de ces voyages pour évangéliser les pays qu'elle traversait. Sœur Sophie nous apprend que « dans la ville même du Puy, ville où pourtant, dit-elle, les bons prédicateurs abondent, elle donna des instructions si fréquentées, qu'on vit des dames du monde disputer des places aux gens du peuple, car on n'en trouvait pas si l'on n'arrivait longtemps avant l'instruction. »

Ces voyages fréquents au Puy, où elle rencontrait sa respectable et sainte amie, Mlle de Sénicroze, firent renaître en elle un désir auquel elle n'avait autrefois renoncé, nous l'avons vu, qu'à son corps défendant : celui de fondre son œuvre avec celle de l'Instruction et de se démettre de sa supériorité entre les mains de Marie de Sénicroze.

L'œuvre des Demoiselles de l'Instruction avait obtenu en 1801 la restitution des anciens bâtiments qu'elle occupait au Puy avant la Révolution ; elle ne comptait plus que trois associées, mais plusieurs postulantes se présentaient. Mgr de Belmont, évêque du diocèse de Saint-Flour, auquel celui du Puy venait d'être rattaché, se fit le protecteur de l'œuvre. Au commencement d'octobre 1803, des conférences eurent lieu au Puy entre le digne prélat, Marie de Sénicroze et Marie Rivier. A la suite de ces conférences il fut décidé que, pour préparer la fusion, deux sujets de la Communauté de Thueyts se rendraient au Puy, pour seconder Mlle de Sénicroze, tandis que deux sujets du Puy se rendraient à Thueyts pour tenir leur place et se former sous la direction de Marie Rivier.

Les deux Sœurs de Thueyts choisies pour se joindre aux Demoiselles de l'Instruction furent sœur Gonzague, qui se rendit auprès d'elles en novembre 1803 et sœur Agnès, qui arriva au mois de décembre.

Peu de temps après, Mlle de Sénicroze écrivait à sa sainte amie : « Vos Sœurs sont vraiment pour nous des modèles ; elles nous

édifient toutes, surtout moi, qui arrive à la fin de ma carrière sans avoir connu de la solide vertu que le nom. »

La Vénérable Mère n'était pas moins satisfaite des deux prétendantes qu'on lui avait envoyées. Les relations entre les deux Communautés devenaient de jour en jour plus intimes. « Quand notre Mère allait au Puy, dit sœur Sophie, elle se trouvait désormais dans la maison de l'Instruction comme chez elle. Elle prenait part à tous les exercices de la Communauté; de concert avec Mlle de Sénicroze, elle corrigeait ou réformait ce qui lui paraissait blâmable, comme elle l'eût fait dans sa propre maison. »

Comment Marie de Sénicroze, qui avait une telle vénération pour la Supérieure de Thueyts, se décida-t-elle à la combinaison, approuvée par l'évêque de Saint-Flour, qui la faisait Supérieure générale des deux maisons désormais confondues? Ce ne fut évidemment qu'après de vives résistances. La lettre suivante de M. Vernet semble l'indiquer, en même temps qu'elle nous raconte l'échec définitif du projet caressé par l'humilité de Marie Rivier :

« J'ai fait part à vos filles des larmes de Mlle de Sénicroze, et j'ai ajouté qu'à cette occasion vous me disiez une chose à laquelle je voulais savoir si elles souscriraient toutes : — Oui, oui, nous souscrivons toutes à ce que veut notre Mère, à tout ce qu'elle vous dit! — Alors j'ai lu l'article de votre projet de démission. — Je vais donc lui écrire que vous ne voulez plus d'elle. — Ah! pour le coup, quel tapage! que de récriminations!

« Pour moi, je vous loue de vos sentiments, pourvu qu'ils soient bien dans le cœur, et j'admire Mlle de Sénicroze; mais, l'une et l'autre, vous devez n'avoir point de volonté si vous avez un brin d'humilité. »

Le projet d'union n'alla pas plus loin; mais nous verrons que l'humilité de Marie Rivier ne se tint pas pour vaincue, et qu'elle essaya encore plus d'une fois de faire accepter sa démission.

« L'estime mutuelle des deux Supérieures, disent les *Annales*, ne souffrit aucune altération par suite de l'échec de ces négociations. Mlle de Sénicroze, accompagnée de quelques-unes de ses filles, vint plusieurs fois passer un ou deux mois à Thueyts, et notre Mère, qui allait régulièrement chaque année au Puy, descendit toujours à la maison hospitalière de Mlle de Sénicroze.

« Soit en allant au Puy, soit en retournant, elle s'arrêtait à La Louvesc. Plusieurs fois, elle y séjourna assez longtemps pour y donner une retraite aux femmes et aux jeunes filles. Elle les réu-

nissait chez les Sœurs de Saint-Joseph, avec qui elle était unie par les liens d'une religieuse et intime charité. »

Au tombeau de saint François Régis, comme au sanctuaire de Notre-Dame, la sainte Supérieure avait l'habitude de porter de longues lettres, naïves suppliques à la Sainte-Vierge ou au patron de son pays, dans lesquelles elle exprimait les désirs de son âme et les besoins de sa Congrégation. Onze de ces lettres ont été conservées et sont pour l'histoire de Marie Rivier des documents des plus précieux.

Une de ses principales préoccupations à cette époque était l'organisation du Noviciat, qu'elle venait d'établir d'une manière régulière. « Jusqu'en 1803, dit sœur Marie, il n'y eut pas de Noviciat proprement dit. Notre Mère prenait à part les nouvelles postulantes, et, après une formation plus ou moins suivie, après une période d'épreuves plus ou moins longue, elle les admettait à faire leur profession. »

L'accroissement de la Communauté, la liberté plus grande laissée au développement des œuvres religieuses, permirent une organisation plus complète dont la Vénérable Mère et M. Vernet, dans leurs lettres, avaient souvent manifesté le désir. La première maîtresse des novices fut sœur Chantal. Quand sœur Chantal eut été nommée Assistante, sœur Xavier la remplaça. Le jugement solide et éclairé de cette dernière la fit choisir pour cet emploi peu de temps après sa profession. Elle dirigea le Noviciat pendant près de huit ans, et inspira à ses chères élèves les vertus religieuses autant et plus par ses exemples que par ses leçons (1).

Un autre sujet de préoccupations accompagnait la Vénérable Mère dans ses pèlerinages au Puy et à La Louvesc.

Ni la conclusion du Concordat en 1801, ni le rétablissement officiel du culte catholique en 1802, ni l'événement politique qui, le 18 mai 1804, transforma le gouvernement de la France et plaça la couronne impériale sur la tête de Napoléon Bonaparte, n'avaient eu pour résultat de mettre fin à toute persécution religieuse. La présence d'un grand nombre d'anciens révolutionnaires dans l'administration nouvelle aurait suffi, à elle seule, pour mettre en garde les catholiques. De fait, plusieurs de ces fonctionnaires ne firent que changer de tactique, et remplacer la persécution violente par la persécution administrative.

1. Notice manuscrite sur les premières sœurs de la Présentation.

Le décret impérial du 3 messidor, an XII (22 juin 1804), qui prononçait la dissolution de la société des Pères de la Foi, et de toutes autres « agrégations ou associations d'hommes ou de femmes, sous prétexte de religion », encouragea ces dispositions hostiles.

Les mêmes hommes, sans doute, qui, deux ans auparavant, avaient dénoncé M. Vernet comme un conspirateur, portèrent contre la Communauté de Thueyts les accusations les plus étranges : d'abord la Supérieure jetait le trouble dans les consciences par ses instructions et par ses retraites ; sa maison de Thueyts, foyer d'insalubrité où se trouvaient entassées les pensionnaires contrairement à toutes les règles de l'hygiène, était dirigée par des maîtresses ignorantes et opposées aux vrais principes de la société moderne ; du reste, cette Communauté constituait un vrai Couvent et tombait à ce titre sous le coup du nouveau décret.

Le préfet de l'Ardèche, M. Robert, instruit de la dénonciation par une dépêche ministérielle, manda à la préfecture la Mère Rivier, qui partit aussitôt pour Privas.

« Quoiqu'elle eût déjà reçu des témoignages de bienveillance de la part de ce magistrat, notre Mère, dit sœur Marie, n'était pas sans appréhension en se rendant auprès de lui. Tremblante, elle se munit du pain des forts ; elle communia, de manière à pouvoir se rendre à l'audience aussitôt après son action de grâces, afin, disait-elle, d'entrer à la préfecture « en y apportant la sainte Hostie. » M. Robert l'accueillit avec bonté, l'introduisit dans un appartement où ils purent parler sans témoins, lui demanda toutes les explications dont il avait besoin et lui promit la protection qu'elle sollicitait. »

De retour à Thueyts, la Vénérable Mère recommanda à ses Sœurs, comme elle l'avait fait au milieu des troubles révolutionnaires, la plus grande réserve dans leurs paroles. Puis, suivant sa tactique habituelle, elle mit en œuvre tous les moyens humains dont elle pouvait disposer.

Tandis que M. Vernet envoyait à Paris, par l'intermédiaire de Mgr de Chabot, qui s'y trouvait alors, un long mémoire, et que sœur Marie priait son cousin, le général Rampon, sénateur, d'intervenir auprès de M. Portalis, ministre des Cultes, l'active Supérieure, faisant parvenir à M. Bastide, sous-préfet de Largentière, des nouvelles de ses deux nièces, Delphine et Emilie de Besses, élèves au

pensionnat de Thueyts, mettait sous les yeux de ce magistrat les pièces justificatives de son bon droit.

On avait accusé le couvent de Thueyts d'être une habitation malpropre et insalubre. Un certificat de M. le docteur Embry, d'Aubenas, attestait « la parfaite propreté et la salubrité de la maison de Thueyts. » — Le docteur constatait, en outre, que « dans les hameaux et villages voisins où se trouvaient des filles élevées à Thueyts, les maladies contagieuses que la malpropreté engendrait autrefois, étaient devenues moins fréquentes et moins meurtrières. » — On avait prétendu que les Sœurs de la Présentation élevaient leurs enfants dans des principes subversifs de la société moderne. La Mère Rivier sollicita et obtint des certificats de tous les maires des communes où se trouvaient des maisons de l'Institut. Tous concluaient en demandant le maintien de leurs institutrices. Les maires du canton de Coucouron rédigèrent une supplique collective où ils disaient : « Nous certifions que l'éducation est donnée à Thueyts suivant les vrais principes. Nous pouvons en répondre puisque nos enfants y sont élevées. »

Dieu seul connut le nombre des œuvres de pénitence et de prière qui, du sein du couvent de Thueyts, montèrent vers le ciel dans ces jours d'angoisse. Parmi les manuscrits de la Vénérable Mère, une longue lettre a été retrouvée, portant la date du 12 août 1804 ; elle est adressée à Notre-Dame du Puy ; les périls menaçant la Congrégation s'y trouvent exposés d'une manière naïve et touchante.

Sœur Gonzague, qui se trouvait au Puy, auprès de Mlle de Sénicroze, fut chargée de porter la pieuse supplique au sanctuaire vénéré.

Deux mois après, le 28 octobre 1804, fête de saint Simon et de saint Jude, M. Robert, préfet de l'Ardèche, communiquait à la Vénérable Supérieure la lettre ministérielle suivante, datée du 27 vendémiaire, an XIII (19 octobre 1804) :

« Monsieur le Préfet, j'ai reçu, avec diverses pièces relatives au pensionnat de jeunes filles établi à Thueyts, la lettre par laquelle vous sollicitez la protection du gouvernement en faveur de cet établissement. Je m'empresse de vous annoncer que le ministre de l'Intérieur, sur le rapport que je lui ai présenté, a approuvé ce pensionnat, qui, hors des atteintes du décret impérial du 3 messidor,

demeurera sous la surveillance immédiate de l'autorité publique locale. »

Signé : FOURCROY (1).

Cette approbation de l'autorité civile, si désirée et si recherchée qu'elle eût été par la Vénérable Mère, n'avait de prix à ses yeux qu'autant que s'y ajoutait l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Le Chef suprême de l'Eglise traversait précisément la France en ce moment, appelé à Paris pour le sacre de Napoléon Ier. On sait comment l'imposante cérémonie du 2 décembre 1804, destinée, dans la pensée de l'empereur, à relever aux yeux du peuple le prestige de la dignité impériale, eut surtout pour effet de rehausser celui de la majesté pontificale. Dans son voyage de retour à Rome, le Pape Pie VII, malgré les précautions prises par un pouvoir jaloux (2), marcha d'ovations en ovations, retraversant la France, suivant ses propres expressions, « au milieu d'un peuple à genoux. »

A l'autorité publique de son pays, la sainte Fondatrice avait demandé justice et protection ; devant le Vicaire de Jésus-Christ, Père commun des fidèles, elle s'inclina religieusement, elle et toutes ses filles, et lui fit présenter la supplique suivante :

« Très Saint-Père,

« Pendant que l'orage révolutionnaire, après avoir dispersé les vierges chrétiennes, les laissait au milieu d'un monde corrompu sans espoir de rentrer dans leurs saints asiles, la Providence ménageait une précieuse ressource aux filles du diocèse de Viviers qui se sentiraient portées à la pratique des conseils évangéliques.

« Au bourg de Thueyts furent dès lors jetés les premiers fondements d'une maison dont la fin principale est de venir au secours de la jeunesse délaissée, de lui procurer une éducation chrétienne et de former partout de bonnes mères de famille.

« Les filles agrégées dans cette maison ne forment aucuns vœux, mais elle ne s'en regardent pas moins comme obligées de mettre en pratique tout ce qui, dans les observances religieuses, est compatible avec leurs fonctions. Leur devise est de se sanctifier d'abord

1. Antoine-François de Fourcroy, directeur général de l'Instruction publique.

2. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 462.

elles-mêmes, à l'exemple de leur divin Maître, avant de travailler à sanctifier les autres.

« C'est pour cela qu'elles sont toutes soumises à deux années d'épreuves pour les affermir dans la pratique de la perfection, et celles qui en sont jugées dignes viennent au pied des autels se dévouer solennellement à l'instruction des jeunes filles.

« Elles sont ensuite envoyées, deux à deux, dans les paroisses, où elles continuent de vivre sous l'entière dépendance de la Supérieure, qui les visite de temps en temps. Chaque année, elles doivent se réunir toutes dans la Maison-Mère, pour faire une retraite en commun et se renouveler dans l'esprit de leur état.

« Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, alors archevêque de Vienne, administrateur apostolique du diocèse de Viviers, daigna visiter leur maison, il examina leurs Règles et les approuva. Monseigneur l'évêque de Mende a bien voulu leur accorder la même faveur.

« Il ne manque plus, Très Saint-Père, aux filles de l'Instruction de Thueyts qu'un regard de Votre Sainteté pour achever d'allumer dans leur cœur le désir de se sacrifier en faveur de la jeunesse.

« Dans tous les temps, elles mettront au premier rang de leurs devoirs d'inspirer aux enfants le respect le plus profond pour le Saint-Siège apostolique et pour tout ce qui en émane ; et si Votre Sainteté daigne accueillir leurs vœux, ses bienfaits spirituels, souvent renaissants, leur fourniront l'occasion fréquente d'inculquer dans les jeunes cœurs ce principe fondamental de notre Religion. »

Ici, la Vénérable Mère et ses filles sollicitent plusieurs faveurs spirituelles. Elles disent en terminant :

« Qu'il soit maintenant permis, Très Saint-Père, aux Sœurs de l'Instruction de Thueyts de se mettre, toutes ensemble, aux pieds de Votre Sainteté, pour révérer en Elle le Vicaire de Jésus-Christ et La conjurer de leur accorder Sa sainte bénédiction.

Pour toutes les Sœurs :

Marie RIVIER, Supérieure. »

Au mois de mars 1805, la bénédiction pontificale arriva, paternelle et affectueuse. Elle portait la date du 6 mars. Non content de bénir et d'encourager, le Saint-Père, comme gage de ses encoura-

gements et de sa bénédiction, accorda toutes les faveurs spirituelles sollicitées (1).

La Vierge du Puy et l'illustre patron du Vivarais, tant de fois invoqués par la Fondatrice de la Présentation, l'avaient exaucée. Après l'approbation que lui avait donnée dès le début le directeur de sa conscience, après les témoignages les plus touchants de confiance qui lui étaient venus de la part du peuple et des grands de ce monde, après la bénédiction paternelle du premier pasteur de son diocèse, la Servante de Dieu venait enfin de recevoir, à quelques mois d'intervalle, l'assurance formelle de la protection des pouvoirs publics de son pays et la bénédiction du Chef suprême de l'Eglise. Son humble Congrégation pouvait être considérée comme suffisamment affermie désormais et le moment était propice pour lui donner, d'une manière de plus en plus marquée, cette forme d'ordre religieux qu'elle avait toujours désirée pour son œuvre.

1. Parmi ces faveurs, nous signalerons les Indulgences plénières aux jours suivants : Présentation et Assomption de Marie, Fête-Dieu, fête du Sacré-Cœur, tous les premiers vendredis du mois ; fêtes de saint François Régis et de saint Louis de Gonzague ; jour de l'agrégation des Sœurs, jour de la première Communion des enfants ; communication de ces Indulgences aux fidèles qui assistent à la messe dans les chapelles de l'Institut et y communient ; indulgence plénière à toute femme ou fille qui fait cinq jours au moins de retraite dans une maison de l'Institut, etc.



CHAPITRE XIX

ORGANISATION DE L'INSTITUT : LA MAISON-MÈRE ET LE NOVICIAT.

1804-1807.

Forme religieuse donnée à la Congrégation. — Adoption d'un costume définitif. — Les saints patrons de l'Institut. — La remise solennelle des croix de profession. — L'institution des retraites annuelles. — Attachement de la Vénérable Mère à la Compagnie de Jésus et à la Société de Saint-Sulpice. — Organisation du Noviciat ; les principaux sujets des instructions de la Vénérable Mère aux Novices : l'humilité, la simplicité et le zèle. — Sa charité maternelle. — Relations avec les Religieuses de Saint-Joseph, de Saint-Félicien, et avec les Demoiselles de l'Instruction du Puy. — Pèlerinages à Notre-Dame de La Blachère et à La Louvesc. — Le nouvel évêque de Mende, Mgr de Mons. — M. Vernet s'éloigne de Thueyts, rachète le grand séminaire de Viviers et en devient le Supérieur. — Tristesse de la Vénérable Mère. — Elle demande à être relevée de sa charge. — Dieu récompense son humilité par des consolations spirituelles.

Le 20 mai 1804 ne fut pas seulement une date mémorable dans les annales de l'Institut de la Présentation par la profession religieuse de sœur Marie, de sœur Gonzague et de sœur Xavier ; ce jour-là, qui se trouvait être la fête de la Pentecôte, dans un conseil des Sœurs anciennes que présida M. Vernet, des décisions importantes furent prises.

Jusqu'à ce jour, la Vénérable Fondatrice s'était beaucoup plus appliquée à inspirer à ses filles l'esprit intérieur de la vie religieuse qu'à leur en imposer les formes extérieures et le costume. Elle était

fidèle en cela à une de ses maximes favorites, que toute réforme du dehors doit être précédée d'une réforme du dedans. « Travaillons par le dedans, disait-elle en son pittoresque langage ; le premier de nos ouvrages, c'est l'ouvrage du cœur. » En 1804, l'heure parut venue de donner à son œuvre cette organisation extérieure qui l'assimilerait complètement désormais, aux yeux du monde comme à ceux de l'Église, aux Congrégations religieuses proprement dites.

Les décisions de ce premier conseil, dont malheureusement le procès-verbal ne nous a pas été conservé (1) paraissent avoir porté sur les points suivants : le nom de l'Institut, son patronage, l'appellation qui devait être désormais réservée à la Supérieure, le costume des Sœurs, le règlement des retraites annuelles et l'organisation du Noviciat.

Le nom d'Institut de la Présentation de Marie, qu'on avait cru devoir abandonner pendant quelque temps pour celui de Maison de l'Instruction, à l'époque où il avait été question de fusionner l'œuvre de Thueyts avec celle de Mlle de Sénicroze, fut définitivement repris.

La très sainte Vierge, si chère à Marie Rivier et à ses filles, restait donc la première patronne de la Congrégation. Le choix du patron secondaire ne pouvait donner lieu à aucune hésitation : le patronage du glorieux apôtre du Vivarais, du grand thaumaturge de La Louvesc, dont le vénéré Supérieur de la Présentation se glorifiait de porter le nom et de qui la Vénérable Mère avait reçu tant de grâces, s'offrait de lui-même à la dévotion filiale et reconnaissante des religieuses de Thueyts. Avec saint François Régis, la zélée Supérieure voulut donner pour protecteurs à sa famille religieuse deux autres saints de la Compagnie de Jésus. Saint Louis de Gonzague, que le Pape Urbain VIII avait proclamé, en 1629, le modèle de la jeunesse chrétienne, fut choisi comme patron du pensionnat, et saint Stanislas Kostka donné comme protecteur spécial aux novices.

L'âme brûlante de zèle de Marie Rivier se complaisait ainsi à proposer pour modèles à ses filles trois grands saints de cette Compagnie de Jésus dont la devise : « Tout pour la plus grande gloire de Dieu », répondait si bien à ses aspirations apostoliques. « Savez-vous, disait-elle, pourquoi j'aime tant à vous parler des saints Jésuites ? c'est qu'il me semble qu'ils brisent plus vaillamment que les

1. Le premier Conseil de la Congrégation dont le procès-verbal ait été conservé est celui du 25 novembre 1806.

autres toutes les fibres de l'amour-propre et qu'ils laissent par là sans entraves cet esprit de zèle qui doit être l'esprit de notre vocation. »

L'affection respectueuse de ses filles avait depuis longtemps, nous avons eu l'occasion de le constater, donné à Marie Rivier le nom de Mère. Il fut convenu que ce nom lui serait officiellement réservé et appartiendrait exclusivement désormais à la Supérieure de l'Institut.

« A cette époque, disent les *Annales*, les Sœurs et les novices n'avaient pas encore un costume qui les distinguât nettement des pieuses filles du monde. Leur robe était noire ; mais elles portaient des tabliers et des mouchoirs d'une couleur modeste et un bonnet plissé. » Il fut décidé qu'elles auraient désormais un voile et une croix.

Les difficultés administratives que nous avons racontées au chapitre précédent, ne permirent pas de donner une suite immédiate à ce dernier projet. Ce ne fut que deux ans plus tard que M. de Sainte-Suzanne, préfet de l'Ardèche (1), consulté à ce sujet, répondit : « Je ne vois aucun inconvénient à ce que les Sœurs de Thueyts aient une croix. Toutes les femmes portent des croix ; la grandeur de l'insigne est une affaire de goût et de mode. » Quelque temps après, au mois de février 1807, la Mère Rivier rencontra à Vals, où elle était allée ouvrir une école, deux anciennes religieuses de la Visitation de Bourg-Saint-Andéol, les dames Champanhet. Elles lui montrèrent les voiles qu'elles s'étaient faits pour elles-mêmes depuis qu'elles vivaient auprès de leurs parents. Un de ces voiles lui fut remis et servit de modèle.

Le 21 novembre de la même année, dans la chapelle du Couvent, M. Vernet remit solennellement à chacune des Sœurs, revêtue de son nouveau costume, une petite croix en argent portant d'un côté l'effigie du Cœur sacré de Jésus, et de l'autre, celle du saint Cœur de Marie. En la remettant, il dit : « Recevez, ma chère fille, la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous rappellera à tous les instants combien vous a aimée ce céleste Époux. Que sa vue vous apprenne à vivre comme lui crucifiée au monde, qu'elle vous protège contre les embûches de l'ennemi, afin que, vivant dans l'observance

1. M. Bruneteau de Sainte-Suzanne avait été nommé préfet de l'Ardèche le 16 mars 1806, en remplacement de M. Robert, nommé préfet du département de Marengo, chef-lieu Alexandrie.

de sa divine loi et de vos saintes Règles, vous mériticz de régner un jour dans la société des saints, avec ce même Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. »

Cette formule n'a plus cessé, depuis lors, d'être en usage dans l'Institut de la Présentation de Marie, au jour de la profession religieuse des nouvelles Sœurs.

Il est très probable que l'institution de retraites annuelles qui se termineraient au jour de la Pentecôte, fut encore une des questions réglées à l'assemblée du 20 mai 1804, puisque, trois ans plus tard, dans une lettre du mois de janvier 1807, adressée à Mgr l'évêque de Mende, la Vénérable Supérieure parle de ces retraites de la Pentecôte comme d'un usage établi (1). Parmi les prêtres qui furent appelés à les prêcher à cette époque, nous remarquons deux prêtres de Saint-Sulpice, M. Cartal, ancien vicaire général de Mgr d'Aviau pour le diocèse de Vienne (2), et M. Carria, qui fut plus tard curé de la cathédrale du Puy. Des lettres et des documents contemporains attestent le bien que produisit leur parole pieuse et apostolique.

Nous avons transcrit avec bonheur, quelques lignes plus haut, le témoignage rendu par Marie Rivier à l'illustre Compagnie de Jésus. Qu'il nous soit permis de recueillir ici, comme un honneur, celui que son cœur reconnaissant a bien voulu rendre à ceux des prêtres de Saint-Sulpice qui travaillèrent à côté d'elle. « Je suis ravie, disait-elle, quand je considère ces hommes de Dieu, et leur vie commune à l'extérieur, tandis qu'au dedans la vie intérieure déracine en eux le vieil Adam pour ne laisser vivre que l'homme nouveau.... Je tâche fréquemment de réciter dignement leur magnifique prière : « O Jésus, vivant en Marie, venez et vivez en l'âme de vos serviteurs... », mais je puis rarement l'achever, tant elle me fournit de nombreux et affectueux sentiments ; elle m'inonde, *elle m'étouffe de consolations !* »

On peut dire que l'esprit de la Compagnie de Jésus et l'esprit de la Société de Saint-Sulpice répondaient à la fois à deux tendances également accentuées de sa nature et de sa surnaturelle vocation : un zèle ardent de charité apostolique, dont l'expression rappelle parfois les plus beaux élans d'un saint François Xavier et

1. En 1807, la retraite eut lieu pendant les huit jours qui précédèrent la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, au mois de septembre. Cette époque plus favorable fut désormais préférée.

2. Plus tard supérieur du grand séminaire de Bordeaux.

d'un saint Ignace, et, en même temps, un attrait profond pour la vie humble, cachée, intérieure, perdue en Dieu seul, qui la rapproche du vénérable Fondateur des séminaires en France, M. Olier.

L'esprit de zèle dans l'esprit d'humilité : cette formule résumerait peut-être avec exactitude le caractère dominant des vertus que la sainte Fondatrice cherchait à inculquer à ses filles, par ses entretiens, par ses lettres, et surtout par les instructions fréquentes qu'elle adressait à ses chères novices.

Le Noviciat des Sœurs de la Présentation avait reçu un commencement d'organisation dès l'année précédente. Mais, à mesure que le cercle de leurs œuvres s'élargissait, il devenait plus urgent de ranimer au centre le foyer des vertus propres à leur état.

« La devise des Sœurs, disait la supplique adressée au Saint-Père, est de se sanctifier elles-mêmes, à l'exemple de leur divin Maître, avant de travailler à sanctifier les autres. » Toutes les instructions de Marie Rivier à ses filles pourraient se ramener au commentaire de cette devise. « Les saints font les saints, disait-elle à des Sœurs qu'elle envoyait dans des écoles de paroisse, rappelez-vous toujours qu'on ne corrige les autres qu'en se corrigeant soi-même, et qu'on ne sanctifie les autres qu'en se sanctifiant soi-même. » Mais cette œuvre de sanctification personnelle avait, dans sa pensée, une base indispensable, l'humilité, et, pour les religieuses de la Présentation de Marie, elle avait un couronnement nécessaire, l'esprit de zèle.

Sœur Saint-Philippe, qui a recueilli tous les souvenirs relatifs aux Noviciats de Thueyts et de Bourg-Saint-Andéol, nous a laissé un précieux manuscrit *sur la manière dont la bonne Mère exerçait ses novices dans l'humilité*, et sœur Sophie a dépeint, en une page très vivante, la guerre sans merci qu'elle déclarait à l'orgueil. « Notre chère Mère pardonnait, excusait et supportait tout, excepté l'orgueil ; on peut dire qu'elle le poursuivait à outrance ; elle lui avait juré une guerre éternelle et s'étudiait à le combattre en toute rencontre ; elle le redoutait plus que tous les démons ensemble et disait quelquefois qu'elle aurait moins peur du diable en personne que d'une orgueilleuse. Elle avait un tact tout particulier pour le démasquer, l'abaisser, le terrasser, le faire trembler. Aussitôt qu'elle le rencontrait, on aurait dit que ses sens en étaient frappés, qu'elle le voyait, l'entendait, le sentait : « Voilà l'orgueil ! » s'écriait-elle, avec un ton d'indignation et de mépris. Elle savait distinguer, à la

première vue, de quelle espèce il était, et à quel degré il se trouvait dans chaque personne. « Voilà de l'humain ! disait-elle ; voilà la recherche de soi ! voilà la petite vanité ! voilà le gros amour-propre ! » Aussi sa seule présence imprimait-elle dans l'âme des plus tentées d'orgueil, des sentiments d'humiliation, de honte d'elles-mêmes, et le désir le plus vif de pratiquer l'humilité. »

Mais l'humilité, à son avis, ne pouvait exister sans la simplicité. « L'humilité qui n'est pas simple, disait-elle, n'est plus l'humilité. » De là une guerre non moins acharnée à toute affectation d'attitude ou de paroles, sous quelque forme qu'elle se produisît. « Elle était impitoyable, dit sœur Saint-Philippe, pour ce qu'elle appelait les *dévotions sucrées, les airs penchés.* » Une novice, se rendant à la chapelle, avait exprimé, par une phrase affectée, sa dévotion à la sainte Eucharistie. La Mère Rivier, prévenue par la maîtresse des novices, se rend au milieu de la Communauté, et là, d'un ton ironique : « Mesdemoiselles, dit-elle, j'apprends qu'il y a parmi vous une *dévote sucrée.* Ecoutez plutôt. » Et aussitôt, imitant à merveille le ton langoureux de la novice, elle répète la phrase incriminée au milieu des éclats de rire que, à l'exception sans doute de la jeune coupable, la Communauté tout entière ne peut contenir. La leçon fut efficace, et la jeune novice, devenue plus tard une humble religieuse, garda toute sa vie à la Vénérable Mère une sincère reconnaissance pour la correction salutaire qu'elle avait reçue d'elle.

En même temps qu'elle travaillait à assurer dans les âmes de ses novices les fondements de la vraie sainteté, elle voulait qu'elles ne perdissent jamais de vue ce qui devait être, pour elles, le but dernier de leur sanctification personnelle, le zèle pour le salut des âmes.

« Mes enfants, leur disait-elle, si je demandais à chacune de vous quelle est sa passion dominante, il faudrait que toutes vous puissiez me répondre : « C'est le zèle » ; et, comme exemple de zèle, elle leur rappelait surtout celui de saint François Xavier : « Voyez ce grand saint, leur disait-elle ; quand Dieu le comblait de consolations, que faisait-il ? il s'humiliait : Assez, disait-il, Seigneur, assez ! — Mais quand Dieu lui montrait de nouvelles souffrances à supporter, de nouveaux travaux à entreprendre, de nouveaux peuples à évangéliser, oh ! alors il s'écriait : Seigneur, encore ! encore ! »

Le zèle qu'elle leur prêchait, n'était pas, du reste, un zèle vague vers un apostolat chimérique : c'était le zèle à faire l'école aux

petits enfants des villages, à enseigner le catéchisme aux pauvres gens de la campagne. Rien de plus précis et de plus concret que ses sentiments à ce sujet. — « O heureux jour ! s'écriait-elle, ô heureux jour, devez-vous dire, qui m'a vue entrer dans cette maison ! ô plus heureux jour qui me verra faire ma consécration ! ô heureuse carriole qui me mènera dans ma paroisse, au milieu de mes enfants ! oh ! ce jour-là, quand vous entrerez dans votre paroisse, il faudra que vous soyez si ferventes de zèle, que les démons tremblent ! »

Quand il arrivait, ce jour béni, la novice était en effet tout ardente de zèle ; mais le cœur de la bonne Mère se déchirait.

« Ma pensée les suit toujours, disait-elle, ces chères Sœurs et novices que j'envoie en paroisse, parce que, plus exposées désormais aux périls, elles ont droit de ma part à une plus grande sollicitude. » — « Il n'est pas de soins, d'attentions, disent les *Annales*, qu'elle n'eût pour elles à leur départ. C'étaient des conseils, des recommandations maternelles sans fin. » Et lorsqu'elles étaient parties, elle leur renouvelait encore, par ses lettres, ces témoignages d'affection maternelle.

« Quelque pénible qu'ait été votre sacrifice, ma chère fille, écrivait-elle à une de ses Sœurs qu'elle venait d'installer dans une paroisse, le mien l'a surpassé, j'en suis sûre.... Je partis le cœur bien gros, et, pendant tout le voyage, j'avais peine à détacher ma pensée de vous. Vous m'êtes toujours bien chère, et ce n'est que pour l'amour de Dieu que je me sépare de vous. »

Dans plusieurs autres lettres, se trouvent des expressions semblables, où l'on serait tenté de voir des excès de tendresse, si l'on ne savait, d'autre part, que le cœur qui les dictait savait se montrer d'une fermeté inébranlable toutes les fois que l'obéissance à la Règle, l'honneur de la Communauté ou le respect des vertus chrétiennes se trouvaient intéressés.

Partout, les recommandations de la bonne Mère portaient leurs fruits ; autour des Sœurs de la Présentation l'instruction chrétienne se répandait; de vraies transformations s'opéraient, grâce à elles, dans des paroisses que la Révolution avait trop longtemps privées de tout secours religieux, et il était impossible de répondre aux demandes d'écoles qui affluaient de toutes parts. Du 1er janvier 1805 au 1er janvier 1808, vingt-trois maisons nouvelles purent cependant s'ouvrir. La Blachère, Saint-Thomé, Antraigues, Joyeuse, Mirabel, en 1805 ; La Ville-Dieu, Vogüé, Saint-Sernin, Saint-Maurice-d'Ibie,

Laurac, Viviers, La Chapelle-sous-Aubenas, Aps, La Bastide d'Antraigues, Lussas, en 1806 ; Saint-Jean-le-Centenier, Vals, Mauves, Empurany, Ailhon, Baix, le Teil, Largentière, en 1807, reçurent des Sœurs de la Présentation.

Ce n'étaient pas seulement des curés qui faisaient appel au zèle de la Mère Rivier pour l'édification de leurs paroisses, c'étaient encore des Supérieures de Communautés religieuses qui lui demandaient des conseils et une formation pour leurs sujets.

« Au mois d'avril 1806, disent les *Annales*, la Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph, de Saint-Félicien, vint à Thueyts et y séjourna plusieurs semaines. Notre Mère avait déjà reçu deux de ses filles, qu'elle formait, l'une aux fonctions d'institutrice, l'autre au soin des malades. Au mois d'août de la même année, la même Supérieure nous envoya encore deux de ses religieuses. Ces bonnes Sœurs suivaient les exercices du Noviciat, se regardant en tout comme de vraies novices. Elles nous édifièrent beaucoup, pendant les quelques mois qu'elles passèrent au Couvent, par leur régularité et leur piété. »

Les bonnes relations entre les deux Instituts ne devaient pas s'arrêter là. Plusieurs fois, en se rendant à La Louvesc, la Vénérable Mère fut priée de s'arrêter à Saint-Félicien pour y donner des instructions aux Sœurs de Saint-Joseph ; elle y présida même, en 1807, les exercices d'une retraite qui porta les fruits les plus abondants.

Plus intimes et plus suivies furent ses relations avec les filles de Mlle de Sénicroze.

Lorsque, en 1806, la Réformatrice des Demoiselles de l'Instruction résolut de fonder un Noviciat au Puy, elle demanda à Marie Rivier une de ses religieuses pour y remplir les fonctions de maîtresse des novices. Sœur Agnès, dont les éminentes vertus avaient été appréciées au Puy pendant un séjour de plusieurs mois, qu'elle y avait fait en 1803 et 1804, et qui venait de faire preuve, comme directrice de l'école de Vernoux (1), de sérieuses qualités de prudence et de zèle, fut choisie pour cette délicate et importante mission. Elle la remplit jusqu'au mois d'octobre 1808. Le 11 novembre 1807, Mlle de Sénicroze écrivait d'elle : « Sœur Agnès se soutient de son mieux, ses peines vont leur train ; Dieu, sans doute, veut faire par elle quelque chose de grand. »

1. Sœur Agnes avait été nommée directrice de l'école de Vernoux en avril 1804.

M[lle] de Sénicroze ne se trompait pas. La veille de ce jour, 10 novembre, en la fête de saint Georges, patron du Velay, deux novices, formées par sœur Agnès, avaient été solennellement agrégées à l'Institut de l'Instruction : l'une d'elles était Marie-Angélique Chabanne, l'autre Jeanne-Marie Antier. Angélique Chabanne et Marie Antier étaient destinées à transmettre, comme Supérieures générales, à des générations nouvelles, l'esprit de Marie de Sénicroze et de Marie Martel (1).

Tandis que la Mère Rivier se réjouissait des succès par lesquels Dieu couronnait le zèle et les souffrances de sœur Agnès, la Providence qui la destinait elle-même à des œuvres plus grandes, l'éprouvait dans son corps et dans son âme par des peines croissantes.

Certes, Marie Rivier ne rétracta jamais les paroles qu'elle avait écrites, en 1799, à M. Pontanier : « S'il plaisait à Dieu de m'affliger par des maladies.... jusqu'à la fin du monde, je me suis offerte pour la conservation de cet Institut. » Mais ces infirmités ne pouvaient-elles pas devenir un obstacle à l'exercice de son zèle ? C'est dans cette pensée qu'au mois de mai 1806, dans une retraite qu'elle fit auprès du sanctuaire de N.-D. de Bon-Secours, à La Blachère, elle avait demandé à la Sainte-Vierge la guérison ou tout au moins l'adoucissement de ses infirmités corporelles « en tant qu'elles pourraient l'empêcher de travailler à l'œuvre dont Dieu l'avait chargée (2). » Les souffrances, loin de diminuer à la suite de cette retraite, allèrent en empirant. Une neuvaine qu'elle fit dans les mêmes intentions, au mois de juin 1807, auprès du tombeau de saint François Régis, n'eut pas d'autre résultat. Convaincue alors que la volonté de Dieu était de la laisser souffrir dans son corps pour bénir plus abondamment les fruits de ses œuvres, elle se remit au travail avec une nouvelle confiance et une nouvelle ardeur.

Le premier fruit de ces sentiments fut l'organisation d'une retraite générale, qui fut donnée au couvent de Thueyts en cette même année 1807. « Les instructions que notre bonne Mère nous donna, dit une Sœur, semblaient tout embrasées de cette flamme de zèle qu'elle nous rapportait de son séjour à La Louvesc. »

Aux pieds de Notre-Dame de La Blachère et du saint apôtre du Velay, la Servante de Dieu n'avait pas seulement porté le poids de

1. M[lle] Angélique Chabanne fut Supérieure générale de 1822 à 1834. M[lle] Marie Antier lui succéda, de 1834 à 1855.

2. Lettre de M. Vernet du 2 mai 1806.

ses souffrances physiques, mais aussi celui, bien plus lourd, de ses souffrances morales, poids d'autant plus pénible à cette heure que, depuis l'année 1806, le directeur de son âme, le Supérieur de sa Congrégation, n'était plus habituellement comme autrefois auprès d'elle, prêt à la soutenir et à l'aider de ses conseils (1).

M. Vernet, en effet, se trouvait en ce moment absorbé par une œuvre nouvelle, entreprise à la suite d'événements que nous devons brièvement raconter.

Au commencement de l'année 1805, Mgr de Chabot, dans le but de mettre fin à des conflits pénibles et préjudiciables aux intérêts de son diocèse, avait cru devoir donner sa démission d'évêque de Mende et de Viviers. Nommé chanoine-évêque du Chapitre de Saint-Denis, il avait été remplacé sur son siège par Mgr de Mons. Le nouveau prélat, sacré à Paris le 21 avril 1805, n'était pas un inconnu dans le diocèse de Viviers, où il avait rempli les fonctions de membre de la commission ecclésiastique sous M. de Savine. Émigré au début de la Révolution, puis rentré en France à la faveur du calme de 1795, il avait eu, à cette époque, à l'occasion de certaines divergences de vue sur la conduite à tenir, des rapports difficiles avec M. Vernet. Le grand vicaire de Mgr de Chabot pensa que le souvenir de ces divergences et les liens qui l'avaient uni à la précédente administration lui commandaient de suivre l'ancien évêque de Mende dans sa retraite. Aussi sa première démarche fut-elle d'envoyer sa démission de vicaire général au nouvel évêque.

Mais le prêtre prudent et courageux qui, sous les trois épiscopats précédents, avait été, on peut le dire, au milieu des conjonctures les plus difficiles, l'âme du diocèse de Viviers, restait l'homme nécessaire. Mgr de Mons le comprit et, non content de refuser la démission dont M. Vernet lui renouvela l'offre à plusieurs reprises, il voulut le prendre pour compagnon de sa première tournée pastorale.

Mais, ainsi que M. Vernet l'avait pressenti, de nouvelles divergences, d'ordre secondaire sans doute, mais regrettables et pénibles à supporter de part et d'autre, ne tardèrent pas à se produire entre le nouvel évêque et son grand vicaire.

Comme tous les bons prêtres de son pays, M. Vernet ne pouvait voir sans tristesse l'aspect lamentable qu'offrait alors le vaste édifice qui avait été autrefois le grand séminaire de Viviers. « Transformé

1. M. Vernet avait, depuis plusieurs années, établi sa résidence habituelle à Thueyts, dans une modeste cellule du collège ecclésiastique qui y avait été fondé.

tour à tour en caserne, dit Mgr Dabert (1), puis de caserne en prison d'État, il était enfin devenu un édifice banal où chacun allait puiser comme à une carrière les matériaux dont il avait besoin. » Sa toiture, dans le plus triste état de délabrement, menaçait d'une ruine prochaine. M. O'Farrel, ingénieur en chef du département, avait estimé à 14.000 francs les dépenses nécessaires pour effectuer les réparations les plus urgentes.

L'ancien grand séminaire de Viviers, après des vicissitudes diverses, était devenu, en 1805, la propriété de la Caisse nationale d'amortissement.

Se rendre acquéreur de l'édifice avant que sa ruine fût irréparable, dans l'espoir de le restituer au plus tôt à sa destination primitive, tel était le projet de M. Vernet. Ce projet rencontra dans Mgr de Mons, qui désirait établir un seul grand séminaire à Mende, sinon une opposition formelle, du moins une résistance passive. A aucun prix l'évêque de Mende ne voulut que son autorité parût couvrir l'entreprise de son grand vicaire.

Le concours de l'autorité civile locale, sollicité par M. Vernet, n'avait guère été plus efficace. Le conseil général de l'Ardèche, saisi d'une demande motivée de secours, avait voté des encouragements et une allocation de 1.500 francs.

Ne comptant guère que sur l'aide de Dieu, sur son modeste patrimoine, sur son courage et sur l'appui de quelques ecclésiastiques zélés, M. Vernet engagea les premières négociations en son nom personnel.

Grâce à l'intervention de M. Emery, Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, lequel, dans toute cette affaire, seconda M. Vernet de tout son pouvoir, celui-ci obtint de la Caisse d'amortissement, propriétaire de l'immeuble, un acte de bail au prix annuel de 436 francs. C'était une première prise de possession. A la fin du mois d'août 1806, muni de l'autorisation de son évêque, il assemble au grand séminaire un certain nombre de prêtres de la région et leur prêche une retraite. La vue des lieux où s'est écoulée leur jeunesse cléricale ranime le zèle de ces pieux ecclésiastiques, qui, au sortir des saints exercices, offrent généreusement au grand vicaire les aumônes qu'ils prélèvent sur leurs modestes revenus.

Bien des obstacles se rencontrèrent jusqu'à la fin de l'année 1806,

1. *Vie de M. Vernet*, p. 226.

où, par la voie des enchères publiques, la propriété fut adjugée à M. Vernet au prix de 22,500 francs. Il avait eu à soutenir une longue lutte contre deux compagnies financières dont le but avoué était de démolir le séminaire pour en vendre les matériaux.

En sauvant le séminaire de la ruine, le zélé grand vicaire, et les prêtres dévoués de l'Ardèche qui l'avaient soutenu dans son entreprise, avaient par là même travaillé à préparer pour l'avenir la reconnaissance de l'autonomie du diocèse de Viviers.

En ce moment, M. Emery cherchait à réunir les membres dispersés de sa Compagnie : l'insuffisance du personnel dont il pouvait disposer ne lui permit pas de donner à M. Vernet des auxiliaires appartenant à la Société de Saint-Sulpice. Celui-ci, secondé de trois directeurs pris dans le clergé du diocèse, ouvrit, le 8 janvier 1807, le grand séminaire, où se réunirent dix-sept élèves. Mgr de Mons, après avoir tenté un dernier effort pour dissuader son grand vicaire de son entreprise en lui offrant la supériorité du grand séminaire de Mende, se décida à le nommer Supérieur du grand séminaire de Viviers, « ne pouvant s'empêcher, suivant ses propres expressions, de louer son zèle en cette circonstance. »

La Mère Rivier avait l'âme trop haute pour ne pas comprendre l'importance capitale de l'œuvre à laquelle se dévouait M. Vernet ; elle avait le sens religieux trop droit et trop désintéressé pour être tentée de s'y opposer de quelque manière que ce fût ; mais l'éloignement du Supérieur de sa Congrégation, du directeur de son âme, fut pour elle une dure épreuve. « Depuis l'origine de son Institut, disent les *Annales*, elle n'avait rien fait de tant soit peu important, sans prendre l'avis de M. Vernet ; il était son conseiller, son soutien dans toutes les difficultés de ses œuvres comme dans toutes les peines de son âme. »

L'heure à laquelle son paternel conseiller lui était ainsi enlevé, était précisément une de ces heures où se réveillaient en son âme ces crises de souffrances intérieures par lesquelles Dieu, à mesure qu'il bénissait le développement de ses œuvres au dehors, épurait en elle l'esprit, déjà si surnaturel, qui en était la source.

Sœur Sophie nous a laissé de cette crise la description suivante : « Un sentiment profond de son impuissance, de son incapacité, une invincible conviction qu'elle était au-dessous de sa mission, faisaient son tourment le jour et la nuit. Tous les petits désordres, tous les manquements à la Règle, elle s'en attribuait la responsabilité ; et

parfois sa douleur était si vive, qu'elle fondait en larmes sans qu'il fût possible de la rassurer. Se démettre du fardeau de sa charge, finir sa vie dans les labeurs obscurs d'une petite école de village, ou bien prendre à la Maison-Mère la dernière place, et y vivre dans l'exercice de cette vertu d'obéissance qu'elle se plaignait de n'avoir jamais été assez à même de pratiquer : tel fut le rêve qui ne cessa de l'obséder. »

Elle s'en ouvrit à son directeur par une lettre, malheureusement détruite, mais dont nous pouvons conjecturer le contenu par la réponse de M. Vernet.

Le sage directeur passe minutieusement en revue l'état spirituel et temporel de la Congrégation, s'attache à dissiper toutes les craintes de la Vénérable Mère et termine ainsi :

« Vous concluez d'avance, maintenant, ma chère fille, quelle est la formule de démission que je vais vous envoyer. La voici : c'est que vous alliez au pied de l'autel dire à Dieu de tout votre cœur : « Me voici, Seigneur, comme une victime toute dévouée à votre gloire et aux âmes que vous avez rachetées par votre Sang précieux : je désirerais me décharger d'un poids que votre main a mis sur moi et dont je craignais d'être accablée : eh ! bien, mon Dieu, puisque votre volonté est que je le porte encore, que votre volonté s'accomplisse ! Je vivrai avec assurance, parce que vous conduirez la maison avec moi et que vous me dirigerez par votre Esprit. »

Devant une réponse aussi formelle il n'y avait qu'à s'incliner. La voix du prêtre parlant dans l'exercice de son ministère fut toujours, pour Marie Rivier, la voix de Dieu. Après que le directeur de son âme se fut ainsi prononcé, il ne put y avoir en elle l'ombre d'une hésitation dans l'obéissance. Jamais, du reste, au plus fort même de la crise de ses souffrances physiques et de ses souffrances morales, elle n'avait interrompu un instant l'exercice des devoirs de sa charge. « Brisée de fatigue, dit sœur Marie, notre bonne Mère « allait toujours » ; quand elle avait usé ses forces jusqu'à la dernière limite, elle se mettait au lit ; mais alitée, elle travaillait encore, dictant ses lettres, donnant des ordres, des avis et nous faisant même des instructions. »

Dieu semblait n'avoir exaucé ni le rêve de son zèle, lorsque, aux sanctuaires de Notre-Dame de La Blachère et de Notre-Dame du Puy, elle demandait la guérison de ses infirmités pour mieux travailler,

ni le rêve de son humilité lorsqu'elle cherchait à se décharger d'une supériorité dont elle se déclarait indigne : Dieu jugeait, sans doute, que ce zèle était assez fort pour se passer des appuis de la nature, que cette humilité était assez solide pour se garder intacte au poste du commandement.

D'ailleurs, de toutes ces épreuves son âme était sortie plus forte et plus pure. En voyant si souvent les appuis humains se dérober, pour ainsi dire, tour à tour devant elle, la pieuse Fondatrice avait pris l'habitude de ne plus compter que sur Dieu et de se tenir constamment en sa présence. La pensée de Dieu lui était devenue si habituelle qu'elle disait à son directeur : « Lorsque je me surprends sans penser à Dieu, j'éprouve une sorte de frayeur, et je me le reproche comme je me reproche mes distractions dans mes prières. » Ses recours si fréquents à la très sainte Vierge avaient développé en elle une dévotion filiale, pleine d'abandon et de tendresse, dont l'expression se manifestait spontanément dans ses paroles et dans son attitude. « Du plus loin qu'elle apercevait la ville du Puy, dit sœur Sophie, son cœur s'épanouissait de joie : « Ah ! s'écriait-elle, voici la ville de Marie ! Je commence à sentir l'odeur de ses vertus. »

« En se rendant à cette même ville, raconte le même témoin, sur la route d'Issengeaux, elle éprouva, une fois, pendant un espace de cinq à six lieues, des sentiments de dévotion et de joie intérieure si délicieux, qu'elle ne croyait pas, disait-elle, qu'on pût en goûter de plus doux dans une extase. »

La Vénérable Mère ne reçut-elle point de Dieu, à cette époque, des faveurs célestes encore plus signalées ? Le passage suivant d'une lettre de M. Vernet, portant la date du 30 octobre 1807, paraît bien y faire allusion.

« Comment, ma bien chère fille, pouvez-vous laisser s'introduire dans votre âme la crainte que Dieu n'ait pas présidé à votre œuvre ou qu'il ne continue pas à la diriger ? Auriez-vous si facilement perdu de vue ces traits, si multipliés et si visibles, de sa particulière protection ? *Ne verriez-vous pas encore les bras tout maternels de Marie ouverts sur vous toutes ?* »

Si l'on rapproche de ces paroles le soin particulier que prenait la Vénérable Mère de choisir, pour les offrir à la vénération de ses filles, des statues de la Sainte-Vierge aux bras largement étendus, il ne parait pas téméraire de supposer que celle dont les petites écolières de Montpezat avaient surpris, douze ans auparavant, par la chatière

de sa chambrette, les ravissements et les extases, celle qui sur son lit de mort devait laisser échapper cet aveu : « Je viens de goûter des consolations telles que je ne crois pas que je puisse en éprouver de plus douces en Paradis », ait reçu, au milieu des labeurs et des peines si grandes de sa vie terrestre, la faveur d'une vision de la Reine des Cieux. Mais l'humilité de la Servante de Dieu et la discrétion de son directeur, que liait peut-être une obligation sacramentelle, en ont emporté le secret dans la tombe, et notre pieuse curiosité n'en aura la révélation que dans le ciel (1).

1. Les compagnes de la Vénérable Mère, à qui plusieurs indices sans doute faisaient soupçonner une pareille faveur, essayèrent vainement d'en obtenir l'aveu. « Un jour, raconte sœur Xavérine, je dis à notre Mère : « Le bon Dieu vous aura bien fait la grâce de voir la Sainte-Vierge ? » — « Taisez-vous », me répondit-elle en souriant ; mais elle ne dit pas non. »



CHAPITRE XX

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE SOUS L'EMPIRE.

1808-1811.

Sentiments de la Vénérable Mère à l'égard des consolations spirituelles. — Nouvelle tentative de démission. — État politique et religieux de la France en 1811. — Démarches entreprises pour obtenir la reconnaissance légale de l'Institut ; elles sont interrompues par suite de l'attitude hostile prise par le gouvernement impérial à l'égard du Souverain Pontife. — Prise de Rome par le général Miollis ; règle de conduite de la Vénérable Mère. — Son esprit dans le gouvernement du pensionnat. — Elle visite les divers établissements de l'Institut. — Bien merveilleux qu'elle y opère. — Son humilité s'alarme des hommages qu'elle y reçoit. — Les premiers deuils de la Présentation de Marie : mort de sœur Brigitte et de sœur Agnès. — Les épreuves de Vernoux. — M. Pontanier, à l'exemple de M. Vernet, s'éloigne de Thueyts pour reprendre l'œuvre des séminaires. — La persécution religieuse pendant les années 1810 et 1811. — Noble attitude de Mgr d'Aviau au concile national. — Dispersion de la Compagnie de Saint-Sulpice. — Belle lettre de la Vénérable Mère.

Si la Vénérable Mère Rivier reçut de Dieu des grâces extraordinaires, elles ne furent jamais l'objet de ses préoccupations ni de ses désirs.

« Une de ses filles ayant un jour pris la liberté de lui dire que le bon Dieu devait bien sans doute la dédommager de toutes ses croix par des consolations surnaturelles : « Des consolations ! répondit-

elle, j'ai bien le temps de m'amuser à demander des consolations (1) ! »

La pensée des joies du ciel elle-même, si l'on s'y arrêtait dans une complaisance inactive, lui paraissait blâmable : « Au lieu de tant nous occuper à désirer le ciel, disait-elle, travaillons à le gagner. »

« Quand je voulais l'animer, dit sœur Marie, je lui disais : « Ma Mère, que le ciel doit donc être beau ! Et comme, si le bon Dieu m'en entre-bâillait seulement la porte, je m'y précipiterais volontiers ! » — « Oh ! la paresseuse! oh! la lâche! s'écriait-elle... Quand il y a tant d'ouvrage à faire sur la terre ! » Puis, s'animant et riant à la fois : « Tenez, ajoutait-elle, je voudrais être saint Pierre pour quelques instants. Il me semble que je ferais sortir du paradis tous les jeunes saints, — saint Louis de Gonzague et saint Stanislas comme les autres, — et que je les renverrais sur la terre employer leur jeunesse et leurs forces à gagner des âmes à Dieu. »

« Pour moi, disait-elle plus tard, dans une instruction à ses Sœurs, je ne voudrais d'autre paradis que de travailler au salut des âmes. »

Avons-nous besoin de dire que, sous leur forme piquante et le paradoxe voulu de leur expression, ces maximes sont de tous points conformes à la doctrine et à la pratique des saints ? (2)

Aussi bien, les dons de Dieu les plus extrordinaires ne faisaient que fortifier les sentiments d'humilité de la Vénérable Mère. C'est à ce signe, suivant saint François de Sales, que se reconnaissent les âmes vraiment dévotes. « A l'exemple de la Bienheureuse Vierge, dit-il, c'est lorsque le Tout-Puissant a fait en elles de grandes choses, qu'elles magnifient le Seigneur en confessant la bassesse de ses servantes. »

Une des raisons qui nous porteraient le plus à penser que Marie Rivier fut favorisée de grâces extraordinaires pendant l'année 1807,

1. Mémoires de sœur Sophie.

2. Qu'il nous suffise de rapprocher de ces paroles de la Vénérable Mère Rivier les paroles suivantes, prononcées un demi-siècle plus tard par le Vénérable M. Vianney, curé d'Ars : « Monsieur le curé, disait un jour au curé d'Ars un missionnaire, si le bon Dieu vous proposait de monter au ciel à l'instant même, ou de rester sur la terre pour travailler à la conversion des pécheurs, que feriez-vous ? — Je crois que je resterais. — Est-ce possible ? les saints sont si heureux dans le ciel ! plus de tentations ! plus de misères !... » — Avec un angélique sourire, il répondit : « C'est vrai, mais les saints sont des *rentiers* ; ils ne peuvent plus glorifier Dieu par le travail, la souffrance et les sacrifices pour le salut des âmes. » (*Esprit du Curé d'Ars*, par l'abbé Monnin, p. 319.) — On cite des réponses analogues de S. Ignace de Loyola et de S. F. de Sales.

est précisément la tentative de démission que son humilité renouvela au commencement de l'année 1808.

Aux premiers jours de février, la Supérieure de Thueyts se rendit à Viviers auprès de celui qui restait, malgré l'éloignement, le directeur toujours consulté et toujours obéi ; et, de Viviers même, le 9 février, elle écrivit à son assistante une lettre par laquelle elle suppliait le Conseil d'accepter sa démission. M. Vernet, qui ne pouvait avoir aucun doute sur l'issue de cette démarche, avait cru pouvoir accorder cette satisfaction à l'humilité de la Servante de Dieu.

« Il y a longtemps que je soupire, disait-elle, sous le poids de ma charge... Il est vrai, dans un temps, la nécessité m'a fait porter ce fardeau ; mais aujourd'hui vous pouvez m'en débarrasser... Je vous assure que je ne suis pas en état de m'acquitter de mes obligations. Je n'ai point de vertu ; ma mémoire s'affaiblit ; je n'ai jamais été assez instruite... De plus, toute ma vie j'ai commandé, et je ne croirais pas mon salut en sûreté, si je continuais de le faire. »

On devine la réponse de sœur Chantal :

« Ma bonne et tendre Mère, — Vous dirai-je, cette fois, que votre lettre m'a fait plaisir ? Non, je ne le pourrais sans blesser la vérité...

« Je n'ai pas cru, d'abord, devoir communiquer votre lettre au Conseil. J'ai voulu avaler l'amertume toute seule... J'ai cependant consulté M. Pontanier, et il a absolument exigé de moi que je fisse voir votre lettre au Conseil. Je l'ai fait par obéissance. Tous les membres, d'une commune voix, rejettent votre proposition et ne veulent pas de votre démission... Ainsi, ne pensez plus à cela, ma bonne Mère, mais songez à revenir vite au milieu de vos enfants. »

Le séjour de la Vénérable Mère à Viviers dut se prolonger encore; il avait pour objet la poursuite de démarches administratives que, de concert avec M. Vernet, elle avait entreprises à la fin de l'année 1807, à l'effet d'obtenir pour son Institut l'autorisation de l'État.

L'année 1807 avait été marquée, en effet, par des mesures qui semblaient offrir à l'Église de France les plus légitimes espérances. Le Gouvernement avait restitué enfin aux fabriques leurs biens non aliénés, rendu aux évêques l'autorisation de fonder des petits séminaires pour les humanités et la philosophie et de faire des visites pastorales dans les maisons d'éducation ; des décrets impériaux avaient établi un traitement au profit des succursales et fondé des bourses en faveur des grands séminaires. A la fin de 1807, trente-deux Congrégations religieuses de femmes s'étaient reconstituées.

Les Lazaristes, les Prêtres des Missions étrangères, les Prêtres du Saint-Esprit et les Frères des Écoles chrétiennes avaient ouvert plusieurs maisons; les Prêtres de Saint-Sulpice s'étaient réunis et avaient repris la direction de plusieurs grands séminaires; et, malgré le décret impérial qui proscrivait toute Communauté religieuse n'ayant pas pour but exclusif l'enseignement ou le soin des malades, des monastères d'Ursulines, de Visitandines et de Carmélites s'étaient ouverts; les Trappistes eux-mêmes avaient fondé deux maisons aux portes de la Capitale sans rencontrer d'obstacles (1).

Cette attitude du Gouvernement impérial avait réjoui le cœur des catholiques et mérité les félicitations du Pape Pie VII.

Mais cette politique libérale et bienveillante n'était-elle, suivant l'expression d'un grave historien, « qu'un manteau destiné à couvrir les desseins cachés de l'empereur contre l'autorité du Souverain Pontife (2)? » Les événements qui suivirent sembleraient nous autoriser à le soupçonner.

En même temps qu'il multipliait les marques de bienveillance à l'égard du clergé de France, l'empereur ne cessait de formuler les exigences les plus contraires aux droits de l'Église catholique et à l'indépendance de son Chef. Ses principales prétentions, formulées par son ambassadeur, étaient les suivantes : prononciation de la rupture du mariage légitime du prince Jérôme Bonaparte; expulsion des Anglais, ennemis de Napoléon, des domaines du Saint-Siège; mise à la disposition de l'empereur des forteresses des États Romains; acceptation des quatre articles de 1682 relatifs aux libertés de l'Église gallicane.

Le pieux et saint Pontife, dont l'âme semblait n'avoir été faite que pour souffrir et pardonner, trouva, dans la grâce de son divin caractère, la force de résister à celui devant qui le monde entier tremblait. A l'*ultimatum* impérial, il répondit avec calme et résignation : « Sa Majesté peut, quand elle le voudra, exécuter ses menaces et nous enlever ce que nous possédons. Nous sommes résigné à tout et prêt, si elle le veut, à nous retirer dans un couvent ou dans les catacombes de Rome, à l'exemple des premiers successeurs de saint Pierre. »

Bientôt les catholiques de France apprirent avec douleur que les

1. IV Rohrbacher. *Histoire universelle de l'Église catholique*, Livre X, c. L.
2. Rohrbacher.

menaces impériales étaient mises à exécution. Une armée française, commandée par le général Miollis, marchait sur Rome, avec ordre de prendre de force la Capitale du monde chrétien. Le 2 février 1808, elle y entrait en effet, s'emparait du château Saint-Ange, et, tandis que le Pape et le Sacré-Collège célébraient, dans la chapelle du Quirinal, l'office solennel de la Purification, un corps de cavalerie et d'infanterie était posté sur la place du palais pontifical, et des pièces d'artillerie braquées en face de l'appartement du Pape.

C'en était fait des espérances des catholiques. Les négociations entamées avec le ministre des cultes pour la reconnaissance légale de l'Institut de la Présentation furent interrompues. Elles ne devaient recevoir une solution favorable que le 29 mai 1830.

La prudente Supérieure se contenta de recommander à ses filles la plus grande réserve dans leurs paroles ; sa devise du temps de la Révolution : « *Prier, travailler et se taire* », redevint son mot d'ordre, tandis que, joignant l'exemple au précepte, elle réalisait elle-même, par ses travaux et par ses épreuves, cette vie humble et laborieuse qu'elle donnait à ses religieuses comme l'idéal d'une Sœur de la Présentation de Marie.

Le pensionnat de la Maison-Mère de Thueyts, la surveillance et la visite des écoles paroissiales, les retraites et les instructions qu'elle continuait à donner, non seulement aux Sœurs de son Institut, à celles de Saint-Joseph, de Saint-Félicien, aux Demoiselles de l'Instruction du Puy, mais encore aux femmes et aux jeunes filles des campagnes, offraient à son zèle un champ toujours plus vaste et plus fécond.

Dans une de ses lettres à la Sainte-Vierge, où sa piété pleine de confiance exposait d'une manière si naïve ses besoins et ceux de sa Congrégation, nous trouvons ces lignes : « Très sainte Vierge, notre Fondatrice et notre bonne Mère, daignez permettre à votre plus chétive servante de vous faire quelques demandes. Vous voyez que notre maison est trop petite, que bientôt nous ne pourrons plus recevoir de novices, ni tenir à votre chapelle, si vous ne nous donnez les moyens de l'agrandir... » Cette lettre est de 1810. Depuis quelques années, l'insuffisance du local occupé à Thueyts par la Communauté était une de ses grandes préoccupations.

Ses démarches auprès de plusieurs propriétaires, voisins de l'immeuble, à l'effet de les déterminer à vendre leurs maisons ou leurs terres, avaient échoué ; un projet d'échange de bâtiments avec le

collège de Thueyts n'avait pas abouti non plus ; la Vénérable Mère forma alors le dessein de bâtir au domaine du Mas, que M[lle] Villard avait acquis et donné à la Présentation au mois de mars 1807. M. Vernet dressa les plans ; mais la Providence, qui destinait à la Maison-Mère une nouvelle et plus grande installation, neuf ans plus tard, à Bourg-Saint-Andéol, ne permit pas davantage la réalisation de ce projet.

L'insuffisance des locaux n'était pas la seule conséquence de l'accroissement du personnel. A mesure que le nombre des pensionnaires augmentait, une organisation plus complète de la discipline et des études, une vigilance plus attentive sur les élèves, un soin plus grand à maintenir parmi elles l'esprit de solide piété des premiers temps, devenaient nécessaires. Admirablement secondée dans sa tâche par l'expérience de sœur Chantal, par le dévoûment sans mesure de sœur Gertrude, par les remarquables qualités de tact et de perspicacité de sœur Marie, l'infatigable Supérieure ne se croyait pas dispensée, malgré ses multiples occupations, de veiller par elle-même à l'observation exacte du règlement, au maintien du bon esprit, parfois même aux détails en apparence les plus insignifiants de la discipline intérieure du pensionnat.

« Une jeune élève, raconte sœur Marie, s'ennuyant au pensionnat et voulant contraindre ses parents à venir la chercher, avait pris le parti de faire la malade. Elle se plaignit d'éprouver dans tout le corps des douleurs rhumatismales qui l'empêchaient, disait-elle, de reposer et la nuit et le jour. Au moindre mouvement, elle poussait des cris lamentables. Ses maîtresses et ses compagnes attendries lui prodiguaient leurs soins et la portaient même d'un endroit à un autre, bien qu'elle fût grande et pesante. Sœur Chantal était plus attendrie et plus empressée que personne. Mais notre bonne Mère, dès les premiers jours, discerna une malice. Elle veilla une nuit entière, pendant laquelle, une chandelle à la main, elle visita plusieurs fois notre malade, qui fut toujours trouvée profondément et doucement endormie. Le lendemain, au lever, notre Mère fut encore là : — Eh bien ! ma fille, dit-elle à l'enfant, comment avez-vous passé la nuit ? — Très mal, très mal, répondit-elle, je n'ai pu fermer l'œil. — Notre Mère lui dit alors énergiquement son fait, lui ordonna de s'habiller immédiatement et sans aide, l'isola de ses compagnes, manda ses parents et la leur remit. »

Ce n'était pas seulement par sa vigilance, c'était encore par son

admirable discernement dans le gouvernement des élèves, que la Supérieure de la Présentation, démentant par ses œuvres les protestations de son humilité, se montrait apte entre toutes aux fonctions les plus délicates de sa charge.

Laissons sœur Marie nous le dire elle-même avec autant d'ingénuité que de finesse d'observation.

« Quand j'arrivai à Thueyts, je trouvai le pensionnat très nombreux et fort bien tenu. Mais je remarquai bientôt, non sans surprise, trois manières différentes, chez les principales maîtresses, de traiter les enfants.

« Quelques-unes des Sœurs anciennes, si admirables par leur vertu, me semblaient parfois d'une sévérité excessive. Sœur Gertrude, au contraire, ne pouvait presque, par bonté de cœur, se réduire à punir : les enfants la vénéraient, elles l'aimaient ; il y avait là cependant une faiblesse, et quelques élèves en abusèrent. Sœur Chantal dominait tout son monde par sa dignité, son calme, sa politesse exquise, son zèle à bien instruire et l'art qu'elle avait de le faire.

« Quant à notre Mère, lorsqu'elle intervenait pour la correction des enfants, j'observais qu'elle traitait les unes avec une sévérité pareille à celle de nos Sœurs anciennes, tandis qu'elle usait envers d'autres de procédés en tout semblables à ceux de sœur Gertrude et de sœur Chantal.

« J'avais alors à diriger moi-même une classe de pensionnaires. Ayant bien connu, et de bonne heure, l'incomparable charité de notre Mère, je pris un jour la liberté de lui demander la raison qui la faisait agir ainsi. La réponse que j'en obtins me fut une grande leçon : « Je ne punis pas indistinctement tout le monde, me dit-elle : quand j'ai affaire à des enfants qui ont été bien élevées chez elles, ou à des enfants que je vois naturellement délicates, nobles dans leurs sentiments, quelques avis, quelques douces paroles, une pieuse ou forte pensée, un regard me suffisent ; mais je gâterais les autres si je les traitais ainsi ; du moins, quelque contraires que fussent les apparences, elles garderaient au fond tous leurs défauts : à celles-là il faut de vertes réprimandes, de dures paroles, et même quelquefois une correction plus sévère. »

« Elle ajoutait : « Il en est des pays comme des personnes : tout ne réussit pas partout de la même manière ; ici, il faut surtout de la douceur ; là, surtout de la fermeté. »

Ce qu'elle prêchait partout et à tous, et avec la même force, c'étaient les grandes vérités fondamentales de la Religion.

« La Mère Rivier, dit une de ses anciennes élèves de Thueyts (1), venait de temps en temps nous faire des instructions au pensionnat. La nécessité du salut, l'horreur du péché, la fuite de l'esprit du monde, les fins dernières de l'homme étaient les sujets ordinaires de ses discours. Quand elle nous parlait de l'enfer, elle était terrible ; elle pâlissait, et le ton de sa voix révélait une émotion qui se communiquait à tout son auditoire.

« Elle nous demandait souvent de prier pour la conversion des pécheurs. Quand elle nous parlait de ceux qui n'ont pas le bonheur de vivre dans la religion catholique, sa voix prenait un accent de compassion qui nous impressionnait vivement ; et, toute jeune que j'étais, je ne pouvais ne pas compatir moi-même, en l'écoutant, au malheur de ces pauvres âmes. »

La sainte Supérieure avait, sur ses jeunes élèves, un moyen d'action plus puissant encore que ses paroles, c'était l'ascendant même de sa sainteté.

« Nous étions convaincues, dit le même témoin, que la Mère Rivier était une sainte, et, en particulier, que la Sainte-Vierge lui accordait tout ce qu'elle demandait. Nous savions qu'elle était quelquefois souffrante ; nous disions : Elle fait pénitence pour les péchés des autres.

« Elle était sévère, il est vrai : quand nous étions en faute, nous tremblions de paraître devant elle ; il nous semblait qu'elle lisait, en nous regardant, au fond de notre âme.

« Et pourtant nous l'aimions de tout notre cœur, parce que nous savions qu'elle nous chérissait comme ses enfants. Que de fois elle prévenait nos désirs, en nous procurant de petites réjouissances ! Je puis certifier que le plus beau temps de ma vie est celui qui s'est passé au couvent de Thueyts, sous la direction de cette sainte Mère. »

Les travaux des fondations, la visite des établissements de plus en plus nombreux de la Congrégation, éloignaient fréquemment la Vénérable Supérieure de sa chère Communauté de Thueyts, à la plus grande douleur de ses filles.

Du 1er janvier 1808 au 31 décembre 1810, douze écoles nouvelles

1. Mme Bonhomme, née Fournerel, de Pradelles.

furent fondées : ce furent celles de La Voulte, de Rochemaure, d'Uzer et de Saint-Marcel d'Ardèche, en 1808 ; celles de Banne, de Saint-Germain et de Cruas, en 1809; celles de Meysse, de Sanilhac, de La Baume, de Chandolas et de Soyons, en 1810.

Ces fondations et la visite périodique des écoles tenues par ses religieuses, occasionnèrent à la Mère Rivier, à une époque où les voies de communication étaient loin d'offrir les mêmes facilités qu'aujourd'hui, des voyages pénibles, dont il nous est difficile de nous figurer les fatigues et les difficultés.

« A cette époque, dit sœur Sophie, la pauvreté de notre maison ne nous avait pas encore permis d'acheter le modeste véhicule qu'on se procura plus tard. Notre Mère fit la plupart de ses voyages à cheval ou à pied.

« Elle s'est égarée plusieurs fois dans de mauvais chemins ; plusieurs fois après avoir littéralement supporté le poids du jour et de la chaleur, elle n'a trouvé d'autre asile qu'un pauvre galetas, qu'un grenier où elle a dû passer la nuit sur de la paille ou sur des feuilles sèches.

« Mais ce qu'on ne saurait dire, ce sont les frayeurs extraordinaires auxquelles elle était sujette dans ses voyages, et dont j'ai, plus d'une fois, été témoin. Il est impossible d'exprimer les épouvantes auxquelles, jusqu'à la mort, elle fut en proie. Les mauvais chemins l'effrayaient si fort que, même dans un âge avancé, elle préférait marcher un temps considérable, malgré l'enflure de ses jambes, que de rester en voiture. Elle redoutait aussi extrêmement les orages ; le bruit du tonnerre la réduisait à une sorte d'agonie. Rien de tout cela cependant ne l'empêcha de faire la visite des écoles, tant que ses forces ne lui firent pas complètement défaut (1). »

De telles épreuves et un tel courage à les supporter n'étaient sans doute pas étrangers aux fruits merveilleux opérés par les visites de la Vénérable Mère. Partout elles étaient marquées par un renouvellement de ferveur de ses chères filles ; partout sa parole pleine d'onction et de feu, ranimait la foi, la piété, le zèle pour toutes les vertus.

Souvent, sur son passage, des paroisses qui n'avaient pas encore le bonheur de posséder des Sœurs de la Présentation, demandaient à la vénérée Supérieure la faveur d'écouter sa parole. Elle ne refusait point, lorsque les nécessités de son voyage n'y mettaient pas

1. Sœur Sophie, déposition au Procès apostolique.

d'obstacle ; elle s'arrêtait et faisait entendre aux femmes et aux filles de ces paroisses les grandes vérités de la Religion.

C'étaient toujours les mêmes fruits d'édification. On voyait, au rapport de plusieurs témoins, des femmes sortir des entretiens de la Vénérable Mère pleines de componction et s'écriant : « Miséricorde ! mon Dieu, miséricorde ! »

A Tence, le respectable curé, M. de Rochas, qui avait une grande estime pour la Mère Rivier, la retint pendant trois jours dans sa paroisse et lui demanda de donner des instructions familières aux jeunes filles, en forme de retraite. Quand le moment fut venu, pour la Vénérable Mère, de se remettre en route, les jeunes personnes du pays lui firent cortège pendant plusieurs lieues, jusqu'à Yssengeaux. « La bonne Mère et sa compagne étaient à cheval, dit un témoin (1), et les jeunes filles suivaient à pied, chantant des cantiques, récitant des prières, demandant quelques derniers avis à la Servante de Dieu. » Une des jeunes filles du cortège, touchée ce jour-là par la grâce de la vocation, devint plus tard sœur Joseph.

Nulle part la vénération qui accompagnait partout la sainte Fondatrice ne se manifesta d'une manière plus éclatante qu'à La Voulte. C'était au mois d'avril 1809. « Notre Mère, disent les *Annales*, avait entrepris une nouvelle visite des écoles. Partout elle était reçue avec enthousiasme. Une des Sœurs de La Voulte, la sachant au Pouzin, se hâta de venir l'y prendre pour la conduire à La Voulte. Le bruit se répandit bientôt dans la ville que la Mère Rivier allait arriver. Nos élèves firent aussitôt toilette pour aller à sa rencontre ; mais ce qu'il y eut d'étrange, ce fut de voir la ville tout entière s'ébranler pour honorer la venue de notre Mère. Les filles et les femmes du peuple, les dames et les demoiselles allèrent loin, sur le chemin, l'attendre. Les jeunes gens, endimanchés, et plusieurs à cheval, marchèrent tambour en tête, jusqu'au Martinet, où ils rencontrèrent notre Mère. Elle fut dans une confusion inexprimable, qui se renouvela chaque fois qu'un groupe nouveau de jeunes filles, de dames, d'enfants l'accueillit sur la route jusqu'aux portes de la ville. — « Mais, ma fille, disait-elle à sœur Basile, celle qui était venue la chercher au Pouzin, comment avez-vous pu permettre chose semblable ? » — « Ils ne m'ont pas demandé la permission », répondit sœur Basile avec une aimable franchise. Il fallut

1. Sœur Joseph.

que notre Mère prît patience et fit son entrée à La Voulte au son du tambour et environnée de cette foule, toute joyeuse de la voir. M. le curé, entendant ce bruit, crut que Monseigneur arrivait et s'empressa de sortir du presbytère. Il fut charmé de ce spectacle ; « mais, nous disait-il, je ne pus m'empêcher de rire en voyant l'embarras de la pauvre Mère Rivier. »

Une fois de plus, l'humilité de la Servante de Dieu s'alarma. Elle ne se crut plus le droit de parler de sa démission à ses filles ou au directeur de sa conscience ; mais le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge elle adressa à Celle qu'elle appelait sa bonne et tendre Mère du Ciel, un suprême recours.

Voici cette prière d'après le manuscrit autographe conservé à la Maison-Mère de la Présentation de Marie.

« Très sainte Vierge, ma bonne et tendre Mère, Fondatrice de cette maison de la Présentation, daignez écouter et exaucer le vœu de votre indigne et plus petite servante, qui vous supplie humblement d'accepter sa démission de la place qu'elle occupe, si telle est la volonté de votre divin Fils et la vôtre ; et de choisir à vos pauvres filles une Supérieure selon votre Cœur, remplie de vertu, afin qu'elle puisse conduire votre Communauté d'une manière digne de vous et qu'elle répare tout le mal que j'ai fait, surtout par mes mauvais exemples. Je reconnais, ô ma bonne Mère, combien je suis indigne et incapable d'exercer une aussi haute fonction. Je demande très humblement pardon à votre divin Fils et à vous de m'être si mal acquittée du saint emploi que vous m'avez fait la grâce de me confier. Si, malgré toutes mes misères, vous voulez que je continue, daignez, je vous en prie, me continuer aussi votre protection et m'obtenir les lumières et les vertus qui me sont nécessaires, surtout la vraie humilité, le vrai mépris de moi-même et le détachement de toutes choses, afin que je sois toute à votre divin Fils et à vous. Vous savez, Vierge sainte, combien je crains depuis longtemps de me damner dans cet emploi à cause de mon orgueil : préservez-moi de ce malheur, ma tendre Mère, et donnez-moi l'humilité et la dernière place parmi vos filles. Ajoutez-y la grâce d'accepter la donation entière et irrévocable de tout moi-même et de toute la Communauté : je mets à vos pieds et entre vos mains votre Maison, avec toutes vos chères filles, tous vos établissements faits et à faire. Gouvernez et réglez tout ; car, pour moi, j'en suis incapable autant qu'indigne. »

Telle fut la dernière tentative de la Mère Rivier pour se démettre de sa charge. Depuis lors, elle osa à peine renouveler, dans quelques-unes de ses prières, l'expression discrète de son désir. « Très sainte Vierge, écrit-elle le 13 décembre 1810, en terminant une prière à Notre-Dame du Puy, obtenez-moi, je vous en conjure, la grâce d'être une sainte et de ne pas mourir Supérieure » ; et, dans une lettre à S. François Xavier du 4 mars 1812 : « Obtenez-moi toutes les grâces qui me sont nécessaires pour me bien acquitter de ma charge, et la grâce d'en être délivrée, si telle est la volonté de Dieu. »

Le profond sentiment d'humilité qui avait inspiré ces démarches et ces prières devait grandir jusqu'à la mort de la Vénérable Supérieure. Dieu l'exauça en un sens, en la laissant à un poste où les sujets d'humiliations, les peines de toutes sortes ne lui firent jamais défaut.

La mort n'avait pas encore frappé la famille religieuse de Marie Rivier. L'année 1809 vit le premier deuil de la Présentation de Marie. La Vénérable Mère, en tournée de visites d'écoles, reçut la lettre suivante que lui écrivait de Viviers, le 10 mai, M. Vernet, aucune Sœur n'ayant osé se charger de lui transmettre la douloureuse nouvelle.

« Ma chère fille, nos bonnes Sœurs vous appellent leur Mère. Voici que vous commencez à l'être véritablement : sœur Brigitte est votre fille aînée ; elle jouit d'une vie que rien ne pourra lui ravir ; elle est dans le Ciel.

« Je n'ai pu lui refuser des larmes ; votre cœur vous en fera verser sur cette chère Sœur, qui est votre enfant. Mais elle a si bien vécu, sa mort a été si édifiante, que je ne doute point de son bonheur, et je l'ai déjà plusieurs fois invoquée. »

Sœur Brigitte, âgée de quarante ans à peine, appartenait à cette vaillante génération des premières Sœurs dont nous avons vu, dans sœur Martine, sœur Thérèse, sœur Anastasie et sœur Marion, le type accompli : infatigables au travail, modestes et dévouées jusqu'à l'oubli complet d'elles-mêmes. Les dons éminents des sujets qui vinrent après elles ne doivent pas faire oublier que ces humbles Sœurs furent les vrais fondements de la Congrégation de la Présentation. La mort de sœur Brigitte fut calme et simple comme l'avait été sa vie. « L'agonie se prolongea, disent les *Annales*, mais ce long travail de la maladie n'ôta rien à la sérénité de visage de

notre chère Sœur ; sans connaissance et presque sans parole, elle articula plusieurs fois : Divin Jésus ! ainsi que ces mots : *Nunc et in hora mortis nostræ. Amen.* Ses traits ne furent point altérés par la mort ; les enfants elles-mêmes vinrent après son décès prier autour de son cercueil et la considérer sans frayeur. »

Peu de temps après, M. Vernet écrivait à la Vénérable Mère : « Je crois que Dieu veut nous faire de sœur Agnès une protectrice de plus dans le ciel. » L'année précédente, la Mère Rivier avait dû ramener du Puy la maîtresse des novices de l'Instruction, souffrante d'un mal qui ne laissait aucun espoir de guérison. En prolongeant pendant plus d'une année la terrible maladie, la Providence fit resplendir, aux yeux de toute la Maison-Mère, les vertus de sœur Agnès. « Tout en elle prêchait, disent les *Annales* : la modestie de ses paroles et de son maintien, son égalité d'âme, son silence, son oraison continuelle. »

La Mère Rivier, absente, fut prévenue à temps pour recevoir son dernier soupir ; M. Vernet était venu de Viviers la visiter quelques jours auparavant ; ses derniers moments approchaient. Sœur Agnès pria une novice de lui lire quelque chose sur le ciel. Celle-ci, qui n'avait point de livre, dit à la Sœur infirmière : « Notre Sœur veut une lecture sur le ciel. » Aussitôt la mourante fit approcher la novice et lui dit d'un accent très énergique : « Pourquoi dites-vous que je veux ? Une Sœur de la Présentation ne doit pas avoir de volonté. »

Le 19 mars, jour de saint Joseph, elle communia pour la dernière fois. Le lendemain, 20 mars 1810, elle expira doucement en priant Dieu. Elle était âgée de trente-quatre ans.

Ces épreuves, si cruelles qu'elles fussent, portaient avec elles leur consolation, dans la pensée que les Sœurs qui avaient quitté la Congrégation intercédaient pour elle auprès de Dieu. Dans ces coups douloureux, il était possible encore d'adorer le bras de Dieu qui frappe pour guérir. Il ne pouvait en être ainsi d'une épreuve qui venait à la Vénérable Mère d'une de ses maisons les plus chères et où il était impossible de voir autre chose que l'œuvre du démon.

De quels pièges l'Esprit du mal se servit-il pour arriver à ses fins et troubler la petite Communauté de Vernoux ? La bonté peut-être trop complaisante de l'excellente sœur Agnès, qui y avait exercé la supériorité avant d'aller au Puy, les étourderies enfantines de la jeune postulante qui fut plus tard l'admirable sœur Sophie, avaient-elles préparé les voies ? De la dissipation à l'oubli de la Règle, de

l'oubli de la Règle au mauvais esprit, la marche fut rapide. Une ancienne novice de Thueyts, qui s'était retirée à cause de son esprit d'indépendance, parvint, à force d'intrigues, à exciter contre la direction imprimée par la Maison-Mère une partie de la population de Vernoux et malheureusement aussi à gagner à sa cause plusieurs Sœurs trop faibles. Les tristes scènes suscitées à Thueyts par Marguerite Volle et par M[lle] Félicité furent sur le point de se renouveler à Vernoux. Il ne fallut rien moins que l'arrivée de sœur Marie et de sœur Xavier, originaires du pays, et toute la prudente énergie de la Vénérable Mère et de M. Vernet lui-même pour calmer l'effervescence.

L'observation de la Règle fut rétablie à Vernoux dans toute sa vigueur. De tous ces événements, il restait à la Vénérable Mère et à ses filles, présentes et à venir, cette grande leçon, que les négligences les plus légères dans la pratique de l'obéissance sont de nature à conduire insensiblement, si l'on n'y veille avec soin, aux conséquences les plus graves. Il leur restait aussi une consolation précieuse. Des épreuves de Vernoux comme de celles de Thueyts, l'honneur de la Congrégation sortait intact : pas le moindre soupçon n'avait effleuré la vertu des Sœurs de la Présentation de Marie et les plus compromises dans le scandale de leur insoumission avaient été, de ce chef, à l'abri de toute accusation malveillante.

Au moment où tout s'apaisait à Vernoux, Dieu, qui semblait ne vouloir laisser aucun répit aux tribulations de la Vénérable Mère, se préparait à la priver, à Thueyts même, du plus ferme appui de son œuvre.

Rien n'avait été plus capable de consoler les Sœurs de la Présentation du départ si regretté de M. Vernet, que la présence de son digne confrère, M. Pontanier. Le grand âge et les infirmités de sa respectable tante, M[lle] Bosc, dont il partageait la demeure depuis l'époque de la Terreur, ne lui avait pas permis de suivre M. Vernet au moment où celui-ci reprit l'œuvre des séminaires, et les bonnes Sœurs aimaient à se figurer que la situation actuelle se prolongerait encore longtemps.

Le « bon M. Pontanier », ainsi qu'on l'appelait à Thueyts, semblait si bien l'aumônier destiné par la Providence à la Maison-Mère de la Présentation ! Chargé à vingt-neuf ans de la direction spirituelle de la Congrégation naissante, le jeune prêtre de Saint-Sulpice avait montré, dès le début, dans l'exercice de ses délicates fonctions,

une sûreté de jugement, une prudence de conseil, une gravité de vie qui semblent être le partage exclusif d'un âge plus mûr. Sa charge d'économe au grand séminaire de Viviers l'avait initié au maniement des affaires. Mettant son expérience au service de la Communauté de Thueyts, il en était devenu, aux jours les plus mauvais de la Révolution, la providence temporelle en même temps que le directeur spirituel.

Les événements providentiels qui avaient fait du prêtre de Saint-Sulpice l'auxiliaire de Marie Rivier, n'étaient-ils pas un indice de la volonté de Dieu à son égard, le signe d'une nouvelle vocation ? Ainsi se [plaisaient à penser les bonnes Sœurs de Thueyts et la Vénérable Mère elle-même.

Tout autre fut la conclusion à laquelle M. Pontanier s'arrêta après avoir mûrement réfléchi devant Dieu.

Au commencement de l'année 1810, Mlle Bosc étant morte, le fidèle fils de M. Olier écrivit à M. Emery, Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, pour se mettre à sa disposition, et, choisissant le moment où il supposait que la Supérieure de la Présentation, alors en cours de tournée, se trouvait auprès du tombeau de saint François Régis, il lui adressa la lettre suivante à La Louvesc.

« Ma chère fille en Jésus-Christ, — Vous savez que je vous ai parlé quelquefois de ma rentrée dans un séminaire ; je pense que Dieu m'y appelle de nouveau. M. Emery le désire. Priez le Seigneur que je fasse ce qui sera pour sa plus grande gloire. A votre retour, nous parlerons plus amplement de tout cela. Mon éloignement, s'il a lieu, ne diminuera en rien, — il n'est pas nécessaire de le dire, — le respectueux attachement que je vous porte. »

« Cette lettre, disent les *Annales*, fut pour notre Mère l'occasion d'un profond chagrin. Elle se soumettait bien à la volonté de Dieu ; néanmoins l'éloignement de M. Pontanier lui paraissait devoir être si préjudiciable à la Communauté, qu'elle crut devoir tenter toutes les démarches possibles pour l'empêcher. »

Le 13 octobre, elle écrivit au Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice :

« Monsieur, malgré vos occupations multipliées, je prends la liberté de vous adresser cette supplique. M. Vernet, Supérieur du séminaire de Viviers, et aussi le nôtre, vous aura sans doute parlé

d'une Congrégation de pauvres filles, qui s'est formée sous ses auspices, en un bourg du Vivarais, nommé Thueyts, lesquelles se consacrent à l'éducation de la jeunesse. Cette Congrégation a commencé, dans l'année 1796, par les soins, travaux et peines de M. l'abbé Pontanier, qui en a été le premier fondateur, après Dieu. C'est lui qui a partagé avec moi toutes les sollicitudes et contrariétés qu'on éprouve ordinairement dans la formation d'un nouvel établissement, fondé dans un temps de révolution et qui n'a d'autres fonds que les trésors de la divine Providence.

« Oh ! que d'obstacles n'y a-t-il pas eu à vaincre ! Combien de fois ce charitable ecclésiastique nous a-t-il soutenues, consolées, mes compagnes et moi, dans des moments si difficiles ! Enfin, Monsieur, il y a déjà quatorze ans que M. Pontanier dirige la maison, et cela toujours avec zèle et ferveur, prêchant encore plus par son exemple que par ses discours, car c'est un vrai modèle de pauvreté, d'humilité, de mortification, de charité, en un mot de toutes les vertus chrétiennes et religieuses.

« Vous, Monsieur, qui ne cherchez, depuis de longues années, que la gloire de Dieu et le salut des âmes, auriez-vous le courage de nous enlever ce moyen de sanctification ? Voyez ma peine, écoutez les supplications de près de cent filles qui réclament vos bontés et votre charité. »

M. Emery répondit en ces termes :

« Madame, je sais combien votre établissement est précieux à la Religion : j'y ai pris et j'y prendrai toujours le plus grand intérêt ; je sais encore que M. Pontanier vous a beaucoup servie et qu'il n'est pas aisé de trouver un directeur aussi pieux que lui ; mais, par la grâce de Dieu, voilà votre établissement consolidé. Si Dieu enlevait de ce monde M. Pontanier, il subsisterait encore : il faut donc laisser aujourd'hui M. Pontanier suivre sa vocation. La circonstance qui l'avait d'abord retenu à Thueyts n'existe plus ; il a perdu sa tante ; trouvez donc bon et conforme à la volonté de Dieu qu'il rentre dans un séminaire, avec l'agrément de Monseigneur son évêque. Je lui désigne Viviers : il sera à portée de vous ; vous pourrez jouir de lui pendant la plus grande partie des vacances ; rien n'empêchera, pendant le cours de l'année, qu'il se transporte quelquefois à Thueyts ; ainsi il ne sera pas entièrement perdu pour vous. »

M. Pontanier se rendit, au mois de janvier 1811, au séminaire de Viviers, pour y faire une retraite. Quelques jours après son départ, la Vénérable Mère exprimait ainsi sa tristesse dans un billet écrit à M. Vernet : « Je suis dans un état de désolation et de déchirement bien cruel. J'aimerais mieux mourir que de m'opposer à la volonté de Dieu, mais s'il n'a pitié de moi, je ne sais ce que je vais devenir. Priez-le, s'il vous plaît, pour moi : j'en ai le plus grand besoin. Au nom de Dieu, faites quelque vœu, pour que je devienne plus soumise et plus résignée. Je n'ai pas assez de vertu pour supporter le coup qui me menace. C'est terrible ! Mille réflexions plus tristes les unes que les autres m'accablent. Pourquoi l'un et l'autre m'avez-vous si bien soutenue jusqu'ici, pour m'abandonner à présent ? Encore une fois, je veux la volonté de Dieu, mais priez pour qu'il donne la paix à mon âme, car je suis bien tentée. Cette année, vous n'aurez pas besoin de me souhaiter des croix : j'en ai de bonnes. »

En marge de ces lignes, reproduites aux Annales de l'Institut, le Supérieur de la Présentation a écrit de sa main : « M. Pontanier et M. Vernet furent presque vaincus par cette lettre ; car ils avaient l'un et l'autre un grand et sincère dévoûment pour la Mère Rivier et pour son œuvre, que Dieu bénissait si visiblement ; mais l'importance du rétablissement des séminaires, après les grands coups que le schisme et la persécution venaient de porter à l'Église de France, ne pouvait que faire une vive impression sur ces deux prêtres qui s'étaient voués à cette œuvre dès les premiers jours de leur sacerdoce. »

M. Pontanier fut le plus ébranlé ; pour lui surtout qui, depuis quatorze ans, n'avait pas quitté l'œuvre de Thueyts, s'y dévouant tout entier et sans retour, le sacrifice était déchirant. Un moment sa résolution sembla fléchir. « Il paraît que M. Pontanier désire beaucoup rester à Thueyts, écrit M. Vernet. Je suis loin de vouloir le gêner, quelque heureux que je fusse d'être avec lui. Je me résigne à la volonté de la sainte Providence. » Et M. Pontanier lui-même écrivait : « Rien n'est encore décidé. » Mais, le 13 janvier, en achevant les excercices de la retraite, il annonça à la Vénérable Supérieure sa décision définitive. « Après avoir tout examiné, dit-il, et avoir prié le Seigneur de m'éclairer, je crois que Dieu veut que je reste au séminaire et que je suive ma première vocation. »

Quelques jours avant de recevoir cette lettre, Marie Rivier

n'attendant plus rien des hommes, s'était adressée à la Sainte-Vierge :

« Très sainte Vierge, notre fondatrice et bonne Mère,

« Daignez permettre à votre plus chétive servante de vous faire quelques observations et demandes, qui me paraissent bien nécessaires à votre Maison.

« Voilà que M. Pontanier, à qui vous aviez confié votre œuvre dans son principe, et qui en a pris soin jusqu'ici, va nous quitter, sans doute par l'ordre de votre divin Fils et par le vôtre. C'est une croix pour vos filles, et surtout pour moi. Je la sens bien vivement ; mais, ma chère Mère, il n'y a pas de sacrifice que je ne fasse, quand vous le voulez.

« J'ose vous prier encore de nous le laisser, s'il vous plaît, au moins pour quelques années ; mais que la volonté du bon Dieu et la vôtre se fassent en tout et partout. Je m'y soumets entièrement, et cela pour toujours, quoi qu'il m'en coûte. Je la veux, cette divine volonté, et je ne veux pas autre chose.

« La grâce que je vous demande, au nom de toutes vos petites filles, c'est de nous choisir vous-même un autre aumônier pour votre Maison, si vous ne voulez pas nous laisser M. Pontanier. »

La Sainte-Vierge exauça cette dernière demande. L'aumônier désigné pour remplacer M. Pontanier fut M. l'abbé Hugon, qui avait été précédemment vicaire à Thueyts. Son évêque l'avait déplacé, depuis quelque temps, au grand regret des Sœurs de la Présentation et de leur Mère, pour le mettre à la tête de la paroisse de Saint-Pierre, près les Vans, où le dévoûment d'un saint prêtre était nécessaire. Les Sœurs de Thueyts accueillirent ce choix comme venant de leur Mère du ciel.

La présence de M. Hugon n'empêcha point les relations fréquentes de la Vénérable Mère avec les deux nouveaux directeurs du grand séminaire de Viviers, surtout avec M. Vernet, qui demeurait Supérieur de la Congrégation. C'est à lui, une volumineuse correspondance nous l'atteste, qu'elle continua à recourir dans ses difficultés et dans ses peines.

Les unes et les autres étaient grandes. A peine la grave affaire de l'aumônerie de Thueyts était-elle réglée, que la Vénérable Supérieure se mit en route pour une nouvelle visite des écoles, pendant laquelle, aux fatigues du voyage, aux préoccupations diverses occa-

sionnées par les difficultés matérielles et administratives, vint se joindre un redoublement de souffrances intérieures.

La nécessité où elle se trouvait souvent, en voyage, d'omettre tels ou tels exercices chers à sa piété, mais surtout le sentiment très vif des responsabilités attachées à sa charge, et la crainte, comme elle disait, « de tout gâter par sa faute », étaient les causes principales de ces tourments. Le démon se servait de ces sentiments pour susciter en son âme des troubles, des anxiétés douloureuses, qui ne se calmaient que par la parole de son directeur.

Sa rentrée à Thueyts ne mit pas fin à ses peines intérieures. Partout, ne rencontrait-elle pas, et cette délicatesse de conscience qui lui donnait une si haute idée de ses devoirs, et l'ennemi de tout bien qui s'acharnait contre son œuvre, et Dieu qui la jugeait digne de passer par les épreuves qui ont purifié les âmes de ses plus grands saints ? Partout, ne portait-elle pas avec elle cette vive faculté de compatir, qui lui faisait ajouter à ses propres douleurs le contre-coup de toutes les souffrances dont elle était le témoin ?

De toutes ces épreuves, les plus sensibles à son cœur étaient sans doute celles que subissait en ce moment la sainte Église. « Je me souviens, dit une ancienne pensionnaire de Thueyts (1), qu'à la suite de plusieurs événements politiques et religieux, dont nous ne comprenions pas l'importance, la Mère Rivier nous assembla à la chapelle, et, avec une grande ardeur, nous demanda de prier. A la vue de sa douleur, nous prenions part, à notre tour, à ces malheurs que nous ne connaissions pas. »

Ces malheurs, sur lesquels la prudence faisait un devoir à la Vénérable Mère de ne pas s'appesantir en présence de ses élèves, n'étaient autres que la série d'attentats contre le Chef de l'Église, dont nous avons raconté plus haut les premiers actes.

Maître de Rome, Napoléon ne s'en était point tenu là. Un décret du 17 mai 1809, signé à Vienne, avait réuni tous les États du Pape à l'Empire, et, le 10 juin, le pavillon pontifical abattu avait été remplacé par le drapeau français sur le château Saint-Ange.

L'iniquité semblait consommée. Napoléon en jugea autrement. Il manquait à la série d'injustices accomplies déjà de s'emparer de la personne même du Pape et de le traîner en prison. L'empereur ne recula point devant ce sacrilège attentat, et, sur ses ordres, le

1. Mme Bonhomme, née Fourneret.

6 juillet 1809, le général Radet commettait cet acte de violence, qui inaugurait pour Pie VII une captivité dont l'histoire n'est que trop connue.

Impuissant à faire plier l'autorité du Souverain Pontife sous son pouvoir despotique, Napoléon espéra parvenir plus facilement à ses fins en convoquant à Paris, au mois d'avril 1811, un concile national, qui s'y ouvrit le 17 juin de la même année. Nous n'avons pas à en faire ici l'histoire. Qu'il nous suffise de dire que deux hommes entre tous surent tenir tête au puissant empereur, un archevêque et un simple prêtre : l'archevêque était Mgr d'Aviau ; le prêtre était le Supérieur de Saint-Sulpice, M. Emery.

« Il est une scène du concile, écrit un témoin oculaire, l'abbé de Pradt (1), qui vivra éternellement dans ma mémoire. Dans la discussion de l'adresse à l'empereur, un prélat osa dire que le Saint-Père, en lançant l'excommunication contre Napoléon, avait outrepassé ses droits. Le vénérable archevêque de Bordeaux, Mgr d'Aviau, ne se contenant plus et se levant à demi de son siège, jeta sur la table du bureau, où il siégeait comme secrétaire de l'assemblée, un exemplaire du concile de Trente qui donne aux papes le droit d'excommunier les souverains, de quelque rang qu'ils soient ; puis, d'un geste indigné, avec une voix usée par l'âge, fatiguée par l'émotion, mais vibrante encore malgré sa faiblesse, il s'écria : « Eh bien ! jugez le Pape si vous l'osez, et condamnez l'Église si vous le pouvez ! » L'émotion avait gagné tous les membres du concile. L'effet produit fut énorme (2). »

« Ce mouvement d'une éloquence sans apprêt, disait plus tard le comte Beugnot à la Chambre des Pairs, entraîna l'assemblée (3). »

Quant à M. Emery, on sait comment, dans une réunion préliminaire du concile de 1811, il eut le courage de résister en face à l'empereur (4).

Ce dut être une grande joie pour la Vénérable Fondatrice et pour

1. L'abbé de Pradt. *Histoire des quatre Concordats*, t. II, p. 494.

2. Comte d'Haussonville. *L'Église romaine et le Premier Empire*, t. IV, p. 281.

3. Mgr Lyonnet. *Vie de Mgr d'Aviau*, t. II, p. 593.

4. *Vie de M. Emery*, par M. Gosselin, t. II, p. 306, et *L'Église romaine et le Premier Empire*, par M. d'Haussonville, t. IV, p. 85 et 86. — C'est de M. Emery que Napoléon avait dit un jour : « Cet homme est le seul qui me fasse peur » ; et, dans une autre circonstance : « Je mourrais tranquille, si je pouvais laisser à un tel homme le soin d'élever la jeunesse de mon empire. » — Nous avons vu plus haut, page 159, Napoléon rendre un témoignage semblable d'estime à Mgr d'Aviau.

le digne Supérieur de la Présentation de Marie d'apprendre que les deux hommes qui avaient le mieux soutenu, en ces temps difficiles, l'honneur de l'épiscopat et du clergé de France, étaient précisément ceux auxquels ils se trouvaient, l'un et l'autre, unis par les liens les plus étroits d'un respect filial.

Mais, le 28 avril 1811, Dieu rappelait à lui M. Emery. Le coup qui depuis longtemps menaçait Saint-Sulpice et que peut-être la seule présence de l'intrépide Supérieur avait retardé jusque-là, ne se fit pas attendre. Une lettre anonyme, faussement attribuée à un prêtre de Saint-Sulpice, en fut l'occasion. Le 8 octobre 1811, Napoléon écrivit, d'Utrecht, à son ministre des Cultes : « Je ne veux point de Sulpiciens dans le séminaire de Paris : je vous l'ai dit cent fois, je vous le répète pour la dernière : prenez des mesures pour que cette Congrégation soit dissoute. »

L'ordre ministériel arriva aux derniers jours de novembre au grand séminaire de Viviers. Le 20 novembre, M. Vernet avait écrit à la Mère Rivier : « Il paraît que le coup dont je vous ai parlé va nous atteindre. L'ordre du ministre est parvenu le 12 au séminaire de Clermont. A chaque courrier, Mgr l'évêque peut nous faire connaître les mêmes ordres. Continuez de prier. Il faut se résigner à tout ce que Dieu veut ; mais, en vérité, je ne puis penser à ces pauvres jeunes gens qui nous entourent, et qui sont si bien à leur devoir, sans gémir et sans être attendri. »

M. Vernet, chassé de sa propre maison, puisque le séminaire était sa propriété personnelle, eut du moins la consolation de se voir remplacer par un digne Supérieur, M. Devie, depuis évêque de Belley, qui s'attacha à conserver fidèlement au séminaire de Viviers l'esprit et les traditions de Saint-Sulpice.

« Notre Mère, disent les *Annales*, ressentit plus vivement qu'on ne saurait le dire la douleur des MM. de Saint-Sulpice. La persécution qui les atteignait, venant s'ajouter à celle que souffrait le Saint-Père, et, tout près d'elle, à la suppression du petit collège de Thueyts, lui inspira une grande tristesse. »

« Cet événement fut, de plus, pour elle l'occasion d'une très vive perplexité. D'une part, elle eût désiré grandement voir revenir à Thueyts M. Pontanier. D'autre part, il lui était difficile et pénible de congédier M. Hugon, qui tenait à sa charge et la remplissait bien. Tout fut mûrement examiné, et, dans l'espoir que l'orage se dissipeait bientôt, on conclut que M. Hugon garderait sa place d'aumônier.

Le 12 février 1812, Mgr de Mons confia à M. Pontanier, à titre de curé, la paroisse de Meysse. M. Vernet alla d'abord seconder son confrère à Meysse pendant les travaux du carême, puis revint à Thueyts occuper sa modeste chambre dans le local abandonné de l'ancien collège, où il employa à la rédaction des Règles de l'Institut les loisirs forcés que lui faisait la persécution.

Quant à la Vénérable Servante de Dieu, parmi tant de causes de troubles et de peines, qui affectaient si vivement sa sensibilité, la fermeté et l'intrépidité persistante de son courage se manifestaient par les lignes suivantes qu'elle adressait à la maîtresse des novices de Thueyts :

« Voilà la bourrasque passée, ma chère fille ; vous prendrez plus de forces avant qu'il en vienne une autre. Il faut bien nous y attendre, et peut-être à de plus fortes. Bénissez le Seigneur dans tous les états où il lui plaît de vous mettre ; abandonnez-vous à lui comme un petit enfant et rappelez-vous qu'une épouse de Jésus-Christ doit être crucifiée. Heureuses, ma chère fille, si nous pouvions être des victimes de la croix, nous immoler tous les jours pour l'expiation de nos péchés et pour ceux de tout le monde ! Je désire de toute mon âme que vous aimiez la croix, au point que votre croix la plus grande soit de ne pas assez souffrir. Vous ne sauriez croire combien tous ces déchirements intérieurs sont agréables à Dieu quand on les souffre pour son amour. »



CHAPITRE XXI

LA FAMINE ET L'INVASION.

1811-1814.

La famine de 1811 et de 1812. — Confiance de la Vénérable Mère en la Providence ; secours providentiels qui lui arrivent. — Sa charité envers les pauvres et les malades ; elle exige la même charité de la part de ses filles. — Alarmes causées par les guerres de l'Empire. — Tout « jusqu'aux pierres de la maison » est consacré à Marie. — Captivité de Pie VII à Fontainebleau. — Les œuvres de pénitence et de prière redoublent. — La cérémonie des *stations aux Christs*. — Charité de la Vénérable Mère envers la mère d'un soldat. — Fondations nouvelles — La retraite de 1813. — Le *jour d'expiation*. — L'invasion étrangère. — Prière pour la France composée par M. Vernet.

Les graves événements qui se produisirent en France et en Europe de 1811 à 1815 : la crise commerciale et industrielle de 1811, les dernières guerres de l'Empire, la chute de Napoléon, les Cent-Jours, la Restauration des Bourbons, ne pouvaient avoir qu'une influence très indirecte sur une existence et sur une œuvre qui, au-dessus des agitations politiques, tendaient uniquement et par des voies toutes surnaturelles, au service désintéressé de Dieu et du prochain. Mais, si le royaume que recherchent les saints n'est pas de ce monde, rien cependant de ce qui touche ici-bas aux intérêts spirituels et temporels des hommes, leurs frères, n'est indifférent à leur charité, et chacun des événements que nous venons de rappeler fut pour la Vénérable Servante de Dieu une occasion nouvelle de pratiquer et de faire pratiquer à ses filles cette grande vertu.

Les lettres du temps nous donnent des détails navrants sur la terrible disette de 1811. Le marasme des affaires qui se produisit à la suite du blocus continental, les désastres d'un grand nombre d'éta-

blissements financiers, l'inaction des capitaux que des alarmes continuelles retenaient hors de la circulation, le manque de bras enlevés à l'agriculture et à l'industrie par des guerres presque sans trêve, avaient amené en France, jusqu'au fond des provinces les plus reculées, le renchérissement de toutes choses, puis une misère effrayante. Ce fut la famine (1).

La Communauté de Thueyts eut beaucoup à souffrir du fléau. « Les derniers mois de 1811 et les six premiers de 1812, disent les *Annales*, furent un temps de très grande disette dans le pays. Le blé se vendait cinquante francs le sac. Il ne nous fallait guère moins de cent francs pour chaque fournée, et on faisait ordinairement deux fournées chaque semaine.

« Les parents de quelques élèves voulurent bien dédommager la maison de cette horrible cherté par des dons en nature, plusieurs s'engagèrent à fournir à leurs enfants un certain nombre de livres de froment par mois ; mais d'autres, au contraire, auraient eu plutôt besoin qu'on leur vînt en aide. Plusieurs fois la Sœur économe se présenta devant notre bonne Mère, les yeux pleins de larmes, ne sachant comment elle pourvoirait aux besoins du lendemain... »

La foi de la Vénérable Mère en la divine Providence ne se démentit pas un instant. C'était pour elle une pratique habituelle, chaque fois qu'elle avait besoin de nouveaux secours pour ses œuvres, de redoubler ses charités. Elle commença par habiller douze petits enfants en l'honneur des douze apôtres, sept petites filles en l'honneur de la Sainte-Vierge, une pauvre femme en l'honneur de sainte Anne, un homme en l'honneur de saint Joseph ; puis elle s'enquit des moyens de subvenir à l'affreuse misère qui désolait le bourg de Thueyts et les villages voisins.

« Secourir les pauvres de Jésus-Christ, disait-elle, c'est à cette heure notre premier devoir. Quand nous avons pris ce qui nous est nécessaire, qu'avons-nous besoin de plus ? N'avons-nous pas la Providence pour prendre soin de nous demain ? » (2)

La Providence veillait, en effet. Au commencement de 1812, une noble bienfaitrice, adressée à Thueyts par M. Pontanier, toujours curé de Meysse, apportait à la Vénérable Mère un don de 1.000 francs, demandant seulement, en retour de son offrande, les prières

1. Voir Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, chap. XXIII.

2. Mémoires de sœur Sophie.

de la Communauté et le secret sur sa générosité. Mais nous trouvons son nom dans la lettre même de M. Pontanier, annonçant son arrivée à la Vénérable Mère, et rien ne s'oppose à ce qu'il soit révélé aujourd'hui ; elle s'appelait Madame de Vidaud (1).

M. Olier, curé de Bruc, commune de Thueyts, faisait parvenir de son côté à la Supérieure de la Présentation plusieurs dons de moindre importance, mais dont le total s'élevait à plus d'un millier de francs.

Ne doit-on pas voir une allusion à des libéralités de ce genre dans le passage suivant d'une lettre écrite de Viviers, par M. Vernet, à la date du 7 octobre 1811 ? « Je ne me dédis pas pour les mille écus. Quant aux 2.000 francs que je vous ai prêtés, soyez tranquille, servez-vous-en librement. » Sœur Sophie nous apprend que la plupart des libéralités de M. Vernet furent faites sous forme de prêts dont il ne réclama jamais la restitution.

Ces générosités, et bien d'autres sans doute, dont la correspondance et les Annales de la Congrégation n'ont pas conservé le souvenir, permirent à la charitable Supérieure de donner libre cours aux instincts les plus doux de son cœur. « La sainte charité ! s'écriait-elle, je la sens comme quelque chose de doux dans ma poitrine (2). »

« Tous les jours, disent les *Annales*, notre Mère faisait distribuer une grande marmite de soupe aux pauvres ; ils venaient la prendre eux-mêmes au parloir, et, après cette distribution, on leur faisait pendant une heure le catéchisme, suivi de la prière.

« Il y eut beaucoup de malades dans le bourg et dans les villages voisins. Notre Mère veilla à ce qu'ils fussent assidûment visités et pourvus de bouillon, de viande et de linge. Elle voulut que dans toutes nos maisons on se montrât également large, et, lorsqu'elle se fut éloignée de Thueyts pour la visite des écoles, les lettres qu'elle

1. Mme de Vidaud avait épousé le comte Gabriel de Vidaud, fils de Gabriel de Vidaud de la Tour, comte de la Bathie, qui fut une des plus illustres victimes de la commission populaire d'Orange en 1794, et de Marie-Joséphine-Louise de Cambis, marquise de Velleron, issue de la famille des Pazzi de Florence. Le comte Gabriel de Vidaud est mort en odeur de sainteté le 5 mars 1834, après avoir édifié la ville d'Avignon, sa résidence habituelle, par les plus éminentes vertus. Sa vie a été écrite par le R. P. Pougel, S. J., sous ce titre : *Modèle des chrétiens dans le monde*, et par M. le Chanoine Jules Bonnel, d'Avignon, sous ce titre : *Un saint pénitent gris d'Avignon.* — Avignon, Aubanel frères, 1881.

2. Mémoires de sœur Sophie.

nous adressait se terminaient invariablement par cette recommandation : « Ne négligez pas les pauvres, je vous en prie. »

« Plusieurs fois, dit sœur Marie, nous nous aperçûmes que, pendant qu'elle prenait son repas, les yeux de notre bonne Mère se baignaient de larmes. Nous l'interrogeâmes à ce sujet. « C'est que je pense, nous dit-elle, à tant de pauvres qui meurent de faim ; et à cette pensée j'ai honte de prendre ma nourriture. »

Une de ses filles lui écrivait que dans sa classe des enfants étaient tombées de défaillance. La bonne Mère s'empressa de lui répondre : « Ma chère fille, je voudrais que cette lettre vous fût portée par les anges, tant je désire qu'elle vous parvienne sans retard ; donnez, donnez à tous les pauvres qui vous demanderont. » — « Effectivement, ajoutait naïvement la bonne Sœur, j'ai toujours pensé que les anges portèrent cette lettre, car elle mit un jour de moins que d'habitude à me parvenir. »

A une autre Sœur qui lui demandait la permission d'outrepasser le chiffre habituel des aumônes de la maison, vu la misère de la paroisse où elle se trouvait : « Je voudrais que ma lettre volât, répondit-elle, pour vous donner au plus tôt toute latitude de faire la charité à vos pauvres. La Maison-Mère vous donne cent francs ou cent cinquante francs, suivant la nécessité. Distribuez en argent, en pain, en soupe, toujours bien à propos, mais comme vous le jugerez bon. »

Aux angoisses de la famine s'ajoutaient des alarmes continuelles occasionnées par les guerres de l'Empire, dont le cercle s'élargissait de plus en plus. Pour rendre efficace le blocus continental, décrété contre l'Angleterre, et plus encore peut-être pour satisfaire son insatiable ambition, Napoléon avait successivement porté la guerre en Espagne, en Hollande et en Autriche. La guerre d'Espagne fut de toutes la plus cruelle et la plus longue. Les meilleures de nos armées devaient y épuiser leurs efforts pendant huit années, décimées par la maladie, paralysées par les dissensions de leurs généraux. De nouveaux appels de troupes devenaient sans cesse nécessaires. Les conscriptions de 1809 et de 1810 avaient été appelées coup sur coup à trois mois d'intervalle. Un décret impérial, dérogeant au principe de la non rétroactivité des lois, avait soumis de nouveau à un examen tous les jeunes gens déclarés impropres au service pendant les quatre années précédentes. Aux 50.000 nouveaux conscrits obtenus par cette mesure, on ajouta la levée de la classe de 1811 tout entière.

Les alarmes qui remplissaient les familles se communiquaient jusqu'à ces asiles de paix où des âmes consacrées à Dieu étaient venues chercher l'oubli du monde et des agitations terrestres. Il était peu de jeunes pensionnaires, peu de Sœurs du Couvent de Thueyts qui, à la fin de l'année 1811, n'eussent eu à déplorer le départ précipité ou la mort à la guerre d'un frère ou d'un proche parent.

« Notre bonne Mère s'ingénia de mille manières, disent les témoins, pour maintenir, parmi ses filles, le calme et l'abandon filial à la Providence, au milieu de tant d'événements de nature à jeter le trouble dans des âmes jeunes et impressionnables. Par ses instructions fréquentes, par des cérémonies religieuses plus nombreuses et plus solennelles que de coutume, parfois même par des récréations extraordinaires, elle faisait diversion à ces inquiétudes générales, qu'elle éprouvait cependant plus qu'aucune autre. La présence de M. Vernet, établi au collège de Thueyts depuis la fin de 1811, et les conseils de sa prudence consommée, furent également pour la Communauté d'un grand secours. « Mais, dit sœur Sophie, le principal refuge de notre Mère pendant ces tribulations, sa grande force fut la prière, et particulièrement la prière à la très sainte Vierge et à saint François Régis.

« Pour rendre en quelque sorte visible d'une manière permanente son absolue confiance en nos saints patrons, elle fit placer l'image de la Mère de Dieu et celle de saint François Régis derrière la porte du Couvent, et y fit graver en gros caractères les lettres suivantes : V. S. G. V. M. qui sont les initiales de cette courte invocation : *Vierge sainte, gardez votre Maison !* Un tableau de la Sainte-Vierge fut placé devant le portail intérieur, en face de l'escalier par lequel on descendait dans les salles, avec cette inscription : *C'est ici la Maison de Marie.* Elle ordonna qu'on mît sur toutes les portes intérieures le chiffre de Marie, et dans toutes les salles ou chambres de l'établissement une de ses images avec une inscription à sa louange, « afin, disait-elle, qu'il n'y ait rien ici, jusqu'aux pierres, qui ne soit consacré à Marie. »

Grâce à ces mesures, et sous l'égide maternelle de la très sainte Vierge, la pieuse Communauté fut à l'abri de toute panique, de toute frayeur exagérée. Le bruit des terribles batailles qui se livraient alors ne paraît pas l'avoir préoccupée au détriment de l'accomplissement de son humble et sainte mission. Une délibération du Con-

seil de la Congrégation, datée du 13 avril 1810 et attribuant une large aumône « aux prêtres et religieux espagnols détenus dans les casernes d'Embrun », est peut-être le seul détail qui, dans les livres et les lettres, jusqu'en 1812, fasse quelque allusion particulière aux grandes guerres qui mettaient en émoi l'Europe entière.

Mais il était d'autres événements politiques dont la Communauté ne pouvait pas se désintéresser au même titre, parce qu'ils étaient en même temps des événements religieux de la plus grave importance.

Après son brusque enlèvement de Rome par le général Radet, le souverain pontife Pie VII avait été successivement conduit à la Chartreuse de Florence, puis en Piémont, et enfin interné à Savone, sur le golfe de Gênes. L'auguste captif y gémissait depuis trois ans, gardé à vue par une compagnie de gendarmes, lorsque, le 9 juin 1812, ordre lui fut intimé de la part de l'empereur de se remettre en route pour une nouvelle destination. Un voyage pénible de dix jours faillit amener la mort du Pontife septuagénaire, qui, le 20 juin, arriva brisé de fatigue à Fontainebleau. Pendant dix-neuf mois, il devait y rester en butte aux obsessions de l'empereur et de ses agents, acharnés à lui arracher des concessions contraires à sa conscience et aux droits de l'Eglise (1).

Jusque-là, les prières de la Communauté de Thueyts pour l'Église et pour la France avaient été fréquentes ; à partir de l'année 1812, elles devinrent incessantes. « A peine une neuvaine ou une quarantaine se terminait, dit sœur Sophie, qu'on s'occupait d'en organiser une autre. » Tant que dura la captivité de Pie VII à Fontainebleau, la Congrégation fut divisée en sept quartiers, à chacun desquels étaient assignées les prières, les amendes honorables, les pratiques de pénitence qu'il devait faire au nom de tout l'Institut. L'année 1813 ne fut qu'une suite ininterrompue d'exercices de supplication et de pénitence, dont les *Annales* donnent les édifiants détails. Les fêtes de saint François Régis, de la Visitation, de l'Assomption, du saint Cœur de Marie et de saint Michel furent l'occasion d'autant de neuvaines, dans lesquelles, religieuses, novices et pensionnaires rivalisèrent d'ardeur. Le 3 mars 1813, la Vénérable Mère écrivait : « Pendant les jours de carnaval, nos pensionnaires elles-mêmes ont voulu faire des actes d'humilité et de mortification ; on a été obligé

1. V. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, liv. XCI.

d'en arrêter plusieurs. Prions, afin que la ferveur se maintienne partout. »

Par la grâce de Dieu, la ferveur ne cessa pas de croître. Peu de temps après, eut lieu la scène émouvante *des Stations aux Christs*, dont le souvenir resta profondément gravé dans la mémoire de toutes celles qui y prirent part et dont nous empruntons le récit aux Annales de l'Institut.

« Le quatrième vendredi de carême, fête des Cinq Plaies de Notre-Seigneur, notre Mère, attentive à saisir toutes les occasions d'exciter son troupeau, nous fit, dans l'après-midi, une instruction fort touchante sur l'obligation où nous étions de nous dévouer totalement au service de Dieu, afin d'arrêter sa colère déchaînée contre la France.

« Après avoir proposé à notre vénération les plaies sacrées de Jésus : « Mes enfants, nous dit-elle, nous allons consacrer cette soirée à un pieux exercice. Mais je vous demande de l'accomplir avec humilité et avec componction ; sans cela nous ne toucherons pas le Cœur de Dieu. Voici de quoi il s'agit : au lieu de faire le Chemin de la Croix dans la chapelle, nous ferons dans toute la maison une station à chaque crucifix. »

« Puis notre Mère régla tout le détail de l'exercice. Le 1er janvier de cette année, elle avait donné comme étrenne à chaque sœur et novice une petite croix de bois peinte en vert, couleur d'espérance. Elle nous recommanda de porter toutes notre croix verte à l'exercice nouveau.

« La maîtresse des novices s'avança avec la grande croix des processions ; à sa droite était notre Mère, à sa gauche l'assistante ; elles avaient toutes trois une corde au cou. La Communauté suivait, chantant successivement le *Vexilla regis*, le *Stabat*, des cantiques de pénitence, et nous parcourûmes ainsi tous les corridors et toutes les salles de la maison. A chaque rencontre d'un Christ, on s'arrêtait. Toutes, à genoux, les bras étendus en croix, nous nous unissions de cœur à la formule de prière qu'une des Sœurs récitait à haute voix ; puis nous baisions la terre et nous nous relevions pour aller vers un autre Christ.

« Avant de nous ramener à la chapelle, d'où nous étions parties, et où se fit une consécration à Jésus crucifié, notre Mère nous avait groupées dans la cour, autour de la statue de la Sainte-Vierge, et nous avait toutes confiées à sa sainte garde. »

Pendant que ces prières montaient vers le ciel, Dieu châtiait par le plus formidable des revers l'orgueil du conquérant qui avait osé faire porter la main sur le Vicaire de Jésus-Christ. D'une immense armée de plus de 600.000 hommes jetée sur l'empire de Russie au mois de juin 1812, un débris de 20.000 hommes à peine rentrait en France au mois de décembre de la même année : 300.000 soldats avaient péri ; le reste, débandé, s'était dispersé en Allemagne, en Autriche et en Pologne (1).

L'Europe entière se retourna contre son ancien vainqueur ; Napoléon, abandonné à ses seules forces, tenta alors un suprême effort, que les victoires de Lutzen et de Bautzen (mai 1813) ne parvinrent pas à rendre efficace et que la France dut payer par les plus durs sacrifices. Pendant l'année 1813, cinq sénatus-consultes mirent à la disposition de l'empereur plus d'un million de nouveaux conscrits, à prendre sur toutes les classes de 1806 à 1815 ; cent cohortes de gardes nationaux, divisées en trois bans et comprenant tous les hommes jugés valides de vingt-six à soixante ans, furent organisées (2). Plusieurs ouvriers et domestiques au service de la maison de Thueyts avaient été appelés sous les drapeaux : « Le jardinier attend sa *billette*, écrivait la Vénérable Supérieure en janvier 1814, il ne nous restera plus que le pauvre François. »

Mais la France était lasse de tant de guerres. Les montagnes du Forez et du Vivarais donnèrent asile à un bon nombre de jeunes gens réfractaires à l'appel. On en comptait, dans la France entière, 60.000 (3). Douze colonnes mobiles reçurent l'ordre de les poursuivre et de les ramener à marches forcées sur le théâtre de la guerre, en Allemagne.

La Vénérable Mère dut faire plusieurs voyages en ce moment. « A chaque instant, dit sœur Sophie, on rencontrait sur les routes des troupes de soldats, qui parcouraient la campagne jour et nuit. Vers le mois de septembre ou d'octobre 1813, notre Mère conduisait à Saint-Chély, dans la Lozère, sœur Xavier, sœur Angèle, sœur Victoire et deux novices, qui allaient y fonder une école. On s'arrêtait de bonne heure, dans la crainte de faire à la nuit de fâcheuses

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre XXVII. — Comte de Ségur, *Mémoires d'un aide de camp de l'empereur Napoléon*, tome III, chap. 1er. (Paris, Firmin-Didot 1895).

2. Thiers, *loc. cit.* XXII.

3. Thiers, *loc. cit*, liv. XXII.

rencontres. Entre Langogne et Mende, dans un endroit appelé L'Habitarelle, on fut obligé de demander abri dans une méchante auberge. A grand'peine, nos Sœurs purent obtenir une chambre avec un peu de paille pour elles et un lit pour notre Mère, qui était très fatiguée du voyage. Mais voici qu'un peu plus tard arriva, à la suite d'un conscrit que deux gendarmes menaient, une pauvre femme tout en larmes et abattue : c'était la mère du jeune homme. Ce spectacle navra le cœur de notre Mère ; elle consola la pauvre femme, prit soin d'elle et de son fils et exigea qu'elle se reposât cette nuit dans le lit que les Sœurs avaient retenu. Quant à notre Mère, malgré sa fatigue, elle coucha, comme nos Sœurs, sur la paille de la grange. »

L'école de Saint-Chély, fondée au milieu de pareilles épreuves, prit bientôt, sous l'intelligente direction de sœur Xavier, de tels accroissements qu'il fut question, dès 1814, d'y transporter la Maison-Mère.

Malgré le malheur des temps, quatre autres maisons nouvelles avaient déjà été fondées pendant les années 1812 et 1813 ; c'étaient celles de Jaujac, de Chomérac, de Fabras et de Saint-Etienne-de-Lugdarès.

La famine n'avait pas permis de réunir les Sœurs pendant l'année 1812, pour les exercices de la retraite annuelle, et la retraite de l'année 1813 elle-même avait dû être retardée jusqu'au mois d'octobre. La Vénérable Mère voulut qu'elle fût marquée par un renouvellement exceptionnel dans la ferveur et dans l'esprit religieux. Elle demanda, à cet effet, à M. Vernet d'écrire aux Sœurs une circulaire pressante, et le vénéré Supérieur de la Présentation se réserva de prêcher lui-même la retraite.

Le résultat répondit aux désirs de la Vénérable Mère. « La retraite de 1813, dit sœur Sophie, fut la plus édifiante qu'on eût encore vue dans la maison. » Depuis quelque temps, dès le 25 septembre de la même année, la zélée Supérieure avait institué la pieuse pratique des *victimes* : une Sœur et plus tard trois Sœurs, désignées chaque jour, s'offraient en qualité de victimes, pour apaiser la colère de Dieu. Elles devaient, à ce titre, jeûner, faire une heure d'oraison sur la Passion de Notre-Seigneur, pratiquer neuf actes de mortification, réciter une fois le psaume *Miserere* et cinq fois l'oraison dominicale; mais la veille de la clôture de la retraite, toutes les Sœurs à la fois voulurent remplir le rôle de *victimes* ; ainsi fut inaugurée

la pratique qui fut appelée plus tard dans la Règle le *jour d'expiation.*

La journée avait été sanctifiée par les pratiques volontaires les plus touchantes de mortification et d'humilité. Le soir, la Vénérable Mère réunit toutes ses filles, leur demanda de déposer la croix que chacune portait à son cou et leur adressa ces paroles : « Mes enfants, nous n'avons pas été jusqu'à ce jour les dignes filles de la Sainte-Vierge ; nous n'avons pas mérité d'habiter sa maison... Allons lui demander pardon et la permission de rentrer dans sa famille. » A ces mots, elle prend la croix processionnelle, marche en tête de la Communauté, la conduit devant le tableau de la Sainte-Vierge, où elle lit une prière composée pour la circonstance. La Communauté se rend à la chapelle, et là, chaque religieuse ne reprend sa croix qu'après l'avoir déposée humblement au pied de l'autel et avoir solennellement promis à Notre-Seigneur de mieux honorer désormais le souvenir de sa Passion par sa conduite et par son zèle.

Au moment où se donnait cette retraite, les 17, 18, 19 et 20 octobre 1813, l'Europe coalisée livrait à Napoléon la plus sanglante des batailles connues dans l'histoire, cette fameuse « bataille des nations » qui fit tomber dans les champs de Leipzig 120.000 hommes. Deux mois après, dans la nuit du 31 décembre 1813 au 1er janvier 1814, une armée étrangère de 200.000 hommes franchissait le Rhin ; et, presque simultanément, par les frontières de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Espagne, 800.000 hommes, Russes, Autrichiens, Allemands, Suédois, Anglais et Espagnols envahissaient la France.

L'alarme fut à son comble. De Saint-Chély, sœur Xavier écrivait à la Vénérable Mère : « Impossible de vous décrire la désolation du pays : des voitures de gens qui fuient l'ennemi ne discontinuent pas de traverser la ville ; depuis huit jours, il n'a pas cessé de passer des prisonniers espagnols ou autres. Oh ! comme votre cœur serait navré de tant de misères ! On en voyait mourir de fatigue ou de faim en arrivant ; d'autres, ne pouvant continuer leur marche, restaient par les chemins ou dans les bois. »

Dans ces tristes conjonctures, les Sœurs de la Présentation de Marie ajoutèrent à leurs pratiques déjà nombreuses de pénitence, la prière suivante pour la France, œuvre de M. Vernet, qu'elles récitèrent chaque jour, après cinq *Pater*, cinq *Ave Maria* et le psaume *Miserere*, les bras en croix.

« Seigneur Jésus, disaient-elles, prosternées à vos pieds, dans l'attitude la plus humiliante, nous venons vous supplier de jeter un regard sur la France, notre patrie.

« Rappelez-vous, Seigneur, tant d'œuvres chrétiennes nées jadis sur le sol de notre pays ; rappelez-vous le sang de tant de victimes dont il a été naguère arrosé ; rappelez-vous la consécration spéciale qui l'a placé sous la protection de votre auguste Mère.

« O Dieu, qui êtes l'auteur de tout don parfait et de toute lumière, répandez votre Esprit sur tous les Français ; qu'ils soient tous unis par les liens de cette concorde fraternelle que l'on ne peut trouver que dans les cœurs chrétiens.

« Vierge sainte, à qui nous sommes vouées depuis si longtemps de la manière la plus solennelle, Mère compatissante, refuge des pécheurs, intéressez-vous en notre faveur, réconciliez-nous avec votre divin Fils, présentez-nous à lui, montrez-lui nos misères et il les guérira.

« Saint Michel, ange tutélaire de la France, saint Joseph, saint Joachim, sainte Anne, et vous tous, ô saints de l'Église de France, vous qui fûtes nos compatriotes et nos frères, veillez sur nous du haut du ciel, afin que, délivrés des maux temporels qui nous font gémir, nous vivions encore pour pleurer d'avoir mal vécu, et qu'entrant en jugement avec nous-mêmes, nous prévenions la rigueur des jugements de Dieu. Ainsi soit-il. »



CHAPITRE XXII

LA RESTAURATION DES BOURBONS ET LES CENT-JOURS.

1814-1815.

Prières de la Communauté pour l'Église et pour la France. — Délivrance du Souverain Pontife et chute de Napoléon. — Sentiment de la Vénérable Mère à la nouvelle de la Restauration des Bourbons. — Nouvelles anxiétés ; les troupes du maréchal Augereau de passage à Thueyts ; mesures de prudence prises par la Vénérable Supérieure ; sa charité envers les soldats malades ou blessés. — M. Vernet se rend à Paris pour l'élection du Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice. — Services qu'il rend à la Communauté ; l'œuvre des sourdes-muettes. — Trait de charité de sœur Marie. — Fondation de l'hôpital et du pensionnat de Privas. — Pressentiments de sœur Chantal et de la Vénérable Mère. — Autres fondations. — La Vénérable Mère à Avignon ; elle y donne un exemple remarquable de sa dévotion au très saint Sacrement. — Elle est arrêtée dans le Gard par les troubles qui se produisent à la suite du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. — Panique à Privas. — Maladie de la Vénérable Mère. — M. Vernet à Thueyts. — La Vénérable Mère à Saint-Laurent-les-Bains. — Sa guérison. — Lettre de M. Vernet.

Le 3 décembre 1813, la Vénérable Fondatrice de la Présentation, dans une prière adressée à saint François Xavier, dont l'Église célébrait la fête en ce jour, s'exprimait ainsi : « Bon saint Xavier, je vous dirai avec consolation que jamais je n'ai vu, dans la maison, tant d'ardeur pour s'avancer dans les vertus que j'en vois en ce

moment, surtout pour s'humilier et se mortifier. Dieu en soit béni et en tire sa gloire ! »

Le jour même où la Mère Rivier écrivait cette prière au grand apôtre des Indes, les religieuses de la Présentation de Marie, encore tout embrasées des flammes de zèle que leur sainte Fondatrice et leur vénéré Supérieur avaient excitées en elles pendant la retraite du mois d'octobre, avaient commencé une nouvelle quarantaine de prières aux intentions de l'Église et de la France.

« O Jésus, disait l'oraison composée pour la circonstance par M. Vernet, vous qui êtes mort pour sauver le monde, ne souffrez pas plus longtemps le deuil et l'avilissement de la sainte Église, votre Épouse ; abaissez sur elle un regard favorable ; faites luire la lumière de l'assistance que vous lui avez promise pour tous les siècles ; ramenez dans son sein tous ceux qui s'en sont séparés par le schisme ou par l'apostasie ; détruisez les systèmes pervers de ceux qui vous haïssent et donnez la victoire à ceux qui vous aiment et vous servent. »

Comme au temps de la captivité de saint Pierre, l'Église entière demandait alors à Dieu la délivrance de son Chef (1) ; mais les prières des humbles Sœurs de Thueyts pesèrent sans doute beaucoup dans la balance divine : neuf jours après la clôture de leur pieuse quarantaine, le 23 janvier 1814, le Souverain Pontife reprit, à travers la France, le chemin de ses États recouvrés.

Après avoir recueilli partout, sur son passage, les témoignages du respect et de l'affection du peuple français, Pie VII aborda le 12 mai à Ancône et, le 14 mai, au milieu des acclamations d'une foule enthousiaste, il gravit en triomphe les degrés de la basilique de Saint-Pierre.

Par un juste châtiment de la Providence, la puissance de son ancien persécuteur s'écroulait en même temps. Le 11 avril 1814, alors que le Saint-Père n'avait pas encore quitté le sol de la France, Napoléon Ier avait signé son abdication dans ce même palais de Fontainebleau dont il avait voulu faire une prison pour le Vicaire de Jésus-Christ. L'orgueilleux conquérant qui, non content d'avoir vaincu l'Europe, avait voulu s'assujettir le Pontife de l'Église universelle, s'était déclaré satisfait de la souveraineté de la petite île d'Elbe,

1. Act. des Apôtres, ch. 12, v. 5. « *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia pro eo.* »

qui n'avait pas trente lieues de circonférence et qui comptait à peine 7.000 habitants. Le comte de Provence était devenu roi de France sous le nom de Louis XVIII.

La nouvelle de la Restauration des Bourbons parvint à M. Vernet au moment où il se rendait à la chapelle pour présider à une neuvaine en l'honneur de la Sainte-Famille. Le digne Supérieur contint son émotion, acheva l'exercice et dit à la Communauté de se réunir dans une salle du pensionnat. En y arrivant lui-même, il déploya la grande feuille fleurdelisée, qui contenait la proclamation du comte d'Artois, entré à Paris, et ne la lut qu'à grand'peine, si vive était son émotion. Celle de la Vénérable Mère et des Sœurs ne fut pas moindre, et la neuvaine s'acheva en actions de grâces.

Dieu permit que cette joie fût bientôt troublée par de nouvelles et graves anxiétés.

S'il faut en croire le témoignage de Napoléon (1), une des causes qui contribuèrent le plus à précipiter sa chute fut la capitulation du maréchal Augereau, à qui, le 5 janvier 1814, il avait confié l'important commandement du corps d'armée réuni à Lyon. Quoi qu'il en soit, le 21 mars, après une courte bataille perdue, le maréchal duc de Castiglione abandonnait la ville aux Autrichiens et se repliait avec ses troupes sur Valence pour y défendre la ligne du Rhône et de l'Isère, de concert avec les généraux Marchand et Desaix (2). Ces opérations militaires occasionnèrent un mouvement de troupes qui, pendant plusieurs jours, sillonnèrent le département de l'Ardèche ; et le bourg de Thueyts ayant été désigné comme grande étape, où les soldats devaient passer la nuit, un tumulte inusité troubla pendant près d'une semaine, qui parut bien longue, la paix du Couvent.

« On peut se figurer, disent les *Annales*, les vives alarmes de notre Mère ayant sous sa garde, en des circonstances si critiques, non seulement tant de religieuses, mais tant de jeunes personnes. Ces alarmes étaient d'autant plus fondées que le mur de clôture de la maison était peu élevé et peu solide, la porte en mauvais état, et, parmi les régiments de toute arme qui se succédaient chaque jour,

1. Proclamation du 1er mars 1815.

2. A. de Beauchamp. *Histoire de la campagne de 1814*. Paris, 1815, t. II, livre XIV, p. 255, 256. — Henry Houssaye, *1814*, Paris, p. 329.

des soldats libertins auraient pu facilement franchir la barrière et pénétrer dans la cour.

« Le premier soin de notre Mère fut de recourir à Dieu, son refuge habituel dans ses peines et ses inquiétudes. Elle obtint de notre bon Supérieur, M. Vernet, que le Saint-Sacrement fût exposé à la chapelle pendant quarante heures, afin que Notre-Seigneur gardât lui-même plus ostensiblement sa demeure, et en même temps afin d'exciter plus vivement la ferveur et la confiance de ses chères filles. Elle n'oublia pas dans cette circonstance que le Couvent de Thueyts était la maison de Marie et ordonna qu'on chantât chaque soir, en l'honneur de la très sainte Vierge, le *Salve Regina* : pieuse pratique qui ne cessa point avec le danger qui l'avait inspirée, mais qui s'est toujours conservée depuis dans la Communauté. »

En même temps, l'active et prudente Supérieure ne négligea rien de toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour préserver sa maison de tout danger.

Dans une chambre située au-dessus de la porte d'entrée, une des religieuses, relevée à tour de rôle, fut chargée de faire le guet nuit et jour. Cachée derrière des contrevents légèrement entr'ouverts, de manière à voir sans être vue, elle avait mission de prévenir la portière et, au besoin, la Supérieure, à la moindre alerte. La portière avait l'ordre de n'ouvrir qu'après avoir reçu avis de cette sentinelle, qui pouvait communiquer avec elle par une autre fenêtre donnant sur la cour.

Ces mesures n'empêchèrent point la Vénérable Mère de rendre et de faire rendre aux soldats, surtout aux blessés et aux malades, et de la manière la plus large, les devoirs de l'hospitalité si chers à son cœur ; son zèle, fécond en ressources, sut trouver le moyen de concilier les précautions dictées par la prudence avec les services demandés par la charité.

« Tous les soldats qui avaient leur billet de logement pour le Couvent, disent les *Annales*, furent reçus par M. Vernet et logés dans une maison voisine dont on avait fait récemment l'acquisition, mais où les religieuses n'avaient pas encore été installées.

« Quelques Sœurs anciennes furent désignées pour aller soigner les blessés et les malades dans les maisons particulières où ils avaient été reçus. Ceux qui pouvaient marcher venaient chercher à la petite pharmacie, ouverte au Couvent depuis plusieurs années, les remèdes et les objets de pansement dont ils avaient besoin, mais ils

étaient reçus en dehors de la porte, sans qu'aucun en dépassât le seuil.

« Grâce à ces précautions, grâce aux prières qui ne discontinuèrent pas, aucun incident fâcheux n'arriva, et nos Sœurs n'eurent qu'à bénir Dieu de la protection qu'il avait accordée à la maison. Des officiers supérieurs demandèrent seulement à visiter l'établissement ; M. Vernet, malgré quelque répugnance de notre Mère, crut devoir le leur permettre, les accompagna partout et l'on n'eut qu'à se louer de leur politesse et de leur parfaite honnêteté. »

La présence de M. Vernet à Thueyts fut, encore une fois, dans cette circonstance, une cause de confiance et de sécurité pour la sainte Supérieure et pour ses filles. « Chaque jour, dit sœur Sophie, ce bon Père venait dans la maison ; le matin pour y célébrer la sainte Messe, et le soir pour nous réunir quelques instants et nous encourager de ses bonnes paroles. »

Les troupes disparues, le bon Supérieur avait repris, dans sa solitude du collège, le long et délicat travail de la rédaction des Règles de l'Institut, lorsque, au mois d'août, il fut convoqué à Paris pour prendre part à l'élection du nouveau Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, en remplacement de M. Emery.

La Vénérable Mère conçut à ce sujet des inquiétudes dont la seule cause n'était pas l'éloignement momentané du Supérieur de la Présentation. Les éminentes qualités de M. Vernet, qu'elle avait pu apprécier mieux que tout autre, lui faisaient craindre que le choix des électeurs ne se portât sur le Supérieur du séminaire de Viviers.

Dieu ne lui demanda pas ce sacrifice. Le Supérieur élu fut M. Antoine du Pouget Duclaux, ancien directeur du séminaire de Saint-Sulpice, et le séjour de M. Vernet dans la Capitale lui fut au contraire une occasion de rendre à l'Institut de la Présentation les plus grands services.

Le jour même de son arrivée, le 1er septembre 1814, il écrivait : « Je suis entré ce matin dans Paris, ma chère fille. Sans m'arrêter dans la grande ville, je me suis rendu au séminaire d'Issy, où je me suis hâté de faire une visite à notre chapelle de Lorette. Je vous y ai présentée à la Sainte-Vierge, ainsi que toutes vos filles, je le ferai chaque jour pendant mon séjour ici. »

Les lettres des jours suivants nous montrent le zélé Supérieur,

non content de son pieux souvenir devant Dieu, multipliant les démarches en faveur de sa chère Communauté.

« Que de choses édifiantes je vois ici ! Nous avons depuis trois jours M. le duc de Montmorency, qui est venu faire une retraite ; il vit avec les séminaristes ; il est pieux comme un ange. Je lui ai parlé de nos établissements ; il nous rendra service, au besoin, autant qu'il le pourra. Il est premier aide de camp de Monsieur, frère du Roi. »

L'entremise de ce puissant protecteur et de quelques autres personnages influents que M. Vernet sut intéresser en sa faveur, hâtèrent la solution d'une affaire administrative engagée depuis quelque temps avec la préfecture, au sujet de la fondation projetée d'un orphelinat.

Une autre démarche de M. Vernet eut encore pour objet une œuvre nouvelle, qui devait, plus tard, porter les fruits les plus abondants.

« Je sors de chez M. l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, écrit-il le 15 septembre. Il m'a très bien accueilli ; il m'a assigné un jour pour me donner tous les détails complémentaires. J'ai déjà quelques-uns de ses livres. Nous causerons de tout ce qu'il m'a dit. »

Ces quelques lignes avaient trait à une œuvre à laquelle s'était dévouée depuis quelque temps sœur Régis auprès d'une jeune sourde-muette que la charité de la Vénérable Mère lui avait confiée. Les succès inattendus obtenus dans l'instruction de cette pauvre jeune fille avaient donné l'idée de former des maîtresses spéciales pour les personnes atteintes de la même infirmité. Grâce aux indications que voulut bien donner M. l'abbé Sicard, la méthode inaugurée par ce bon prêtre fut appliquée à Thueyts avec beaucoup de fruit. On y instruisit par des leçons particulières les sourdes-muettes, jusqu'au jour où il fut permis de consacrer à cette œuvre un établissement spécial à l'ombre même du sanctuaire de Notre-Dame du Puy (1).

Deux jours auparavant, dans une lettre du 13 septembre, sœur Marie avait chaleureusement plaidé auprès de sa Supérieure, la cause

1. Le séjour à Paris de M. Vernet ne fut pas inutile non plus aux intérêts de son cher diocèse de Viviers : « Rien n'est encore arrangé pour les affaires ecclésiastiques, écrit-il dans sa lettre du 15 septembre 1814, citée plus haut ; mais il y a quelque espoir pour le siège de Viviers ; j'ai vu quelques personnes pour cela. » — Il s'agissait de la reconstitution du diocèse de Viviers, toujours confondu avec celui de Mende.

d'une autre œuvre, qui n'avait jamais cessé de lui être très chère, la fondation d'un hôpital.

Dès le 3 décembre 1813, dans sa touchante prière à saint François Xavier, dont nous avons donné plus haut des extraits, la Vénérable Mère avait écrit : « Bon saint Xavier, vous savez bien que nous désirons fonder un hôpital pour nous rendre utiles aux membres souffrants de Jésus-Christ... »

Quelque temps auparavant, M. Vernet, consulté à ce sujet, avait répondu par la décision suivante : « A la vérité, la fin unique de l'Institut est l'instruction chrétienne de la jeunesse, et nous devons y tenir fortement ; mais, de même qu'à Saint-Sulpice, dont le but est l'œuvre des séminaires, on a cru pouvoir admettre des cures, comme au Puy ; des œuvres de missionnaires, comme à Saint-Clément de Nantes et au Canada ; de même, une œuvre hospitalière ne serait pour vous qu'une œuvre surajoutée, un appui seulement pour la principale et ne changerait pas la fin de l'Institut. »

Pendant le séjour de la Vénérable Mère au Puy, un simple incident vint raviver au cœur de la charitable sœur Marie ce vif attrait pour la vie hospitalière, qui avait fait, nous l'avons vu, le premier rêve de sa jeunesse.

Parmi les pauvres mendiants qui venaient chaque jour demander l'aumône à la porte du Couvent, se présenta une jeune fille de dix-huit ans, qui, atteinte d'une maladie grave, n'ayant personne pour lui donner les soins nécessaires à son état, repoussée de partout à cause de son infirmité même, n'avait trouvé depuis plusieurs jours d'autre abri qu'une misérable étable abandonnée.

En présence d'une pareille misère, le cœur de sœur Marie n'hésita pas ; elle accueillit la pauvre malade dans la petite maison attenante au pensionnat dont nous avons parlé plus haut, lui prodigua les premiers soins et s'empressa d'écrire à sa vénérée Supérieure, qui lui répondit aussitôt : « Vous avez bien fait, ma chère fille, de recueillir cette pauvre malade : qu'on l'instruise bien et qu'on en ait grand soin : mon cœur ne se refusera jamais à de pareilles œuvres, je souffrirais moins d'être à la place de ces infortunées que de les délaisser. »

D'instruction religieuse, en effet, la pauvre fille avait autant besoin que de soins matériels ; elle n'avait point fait encore sa première communion ; on lui enseigna les éléments du catéchisme, et l'hos-

pitalité qu'on lui offrit fut plus profitable encore à son âme qu'à son corps.

C'est au milieu de ces œuvres charitables que sœur Marie, le 13 septembre, osa écrire, avec cette humble discrétion qu'elle savait mettre dans l'expression de ses désirs les plus ardents : « Ma bonne Mère, j'aurais bien envie de vous prier de demander à M. le Supérieur qu'il vous laisse vouer à la Sainte-Vierge un hôpital de cinq lits, le jour de la Présentation. » — « Ma chère fille, répondit la bonne Mère, si Dieu veut que nous fassions un hôpital, il l'inspirera aux Supérieurs ; en attendant, faisons tout ce que nous pouvons pour soulager les malades abandonnés. »

Or, précisément à cette heure, la municipalité de Privas renouvelait une demande, déjà faite cinq ans auparavant, pour obtenir un hôpital desservi par des Sœurs. Le vénérable curé de la paroisse, M. Terrasse, d'accord avec le maire, fut d'avis de s'adresser aux Sœurs de la Présentation ; le nouveau préfet de l'Ardèche, M. d'Indy, en qui la Communauté de Thueyts avait été heureuse de rencontrer la même bienveillance qu'en son prédécesseur, M. de Sainte-Suzanne, joignait ses instances à celles de la paroisse et de la municipalité. La fondation d'un hôpital et d'un pensionnat à Privas fut décidée dès le mois de janvier 1815.

L'installation des Sœurs au chef-lieu du département de l'Ardèche eut lieu le 4 mars. Une lettre de sœur Chantal, qui fut désignée pour diriger l'établissement, nous dépeint l'enthousiasme avec lequel les nouvelles religieuses furent accueillies par la population.

« La grande cérémonie a eu lieu vendredi. On vint nous chercher en procession. Il y avait un nombreux clergé : prêtres en chape, pénitents et pénitentes avec croix et bannières. Au chant de l'*Ave maris stella*, nous nous avançâmes vers l'église. Les places, les boutiques, tout était rempli de monde, et cette foule ne nous épargnait pas les bénédictions. Puis, grand'messe ; à l'évangile, discours de M. le curé, débordant de nos louanges, et l'église pleine comme au jour de Pâques. Nous avons terriblement souffert ; nous étions rouges de honte, et nous ne savions comment nous cacher. »

Et l'humble religieuse ajoute ces paroles où se révèle bien son esprit surnaturel :

« Je ne sais ce que tout cela signifie ; mais toutes ces belles choses me font frémir, cet enthousiasme me fait peur. Là où n'est point plantée la croix, peut-on se fier ? Notre bon Maître humilié,

calomnié ! Et nous, louées, révérées de cette manière ! Jamais établissement n'eut plus besoin de prières. »

Ces croix, dont sœur Chantal regrettait l'absence, ne lui furent pas épargnées plus tard ; elles furent sans doute la source du grand bien qu'opéra l'établissement de Privas, jusqu'au jour où, comme pour justifier les pressentiments de la pieuse directrice, en l'année 1826, à la suite de difficultés purement administratives, cette maison dut être définitivement abandonnée.

Plus modeste avait été, quelques semaines auparavant, la fondation de l'école de Mornas, qui fut le premier établissement des Sœurs de la Présentation dans le diocèse d'Avignon. Un prêtre vénérable, dont la sainte Fondatrice devait faire plus tard ce précieux éloge : « Nos Sœurs de Mornas sont bien heureuses ; elles ont un saint pour pasteur (1) », M. Henri Reboul, mort depuis en odeur de sainteté dans sa paroisse, y avait appelé les filles de la Mère Rivier. « J'ai vu l'établissement de Mornas, écrivait celle-ci de Viviers le 15 mars 1815 ; qu'il est joli ! Dieu le conserve ! »

Pendant l'année précédente, en 1814, quatre nouvelles paroisses du diocèse de Viviers, Beaulieu, Ruoms, Berrias et Alissas avaient reçu des Sœurs de la Présentation ; avec les établissements de Privas et de Mornas, l'année 1815 vit s'ouvrir ceux de Saint-Gervais dans le diocèse de Nîmes et de Chassiers dans le diocèse de Viviers.

Lorsque la Vénérable Mère écrivait de Viviers la lettre citée plus haut, elle venait de faire dans le diocèse d'Avignon une tournée de visites dans plusieurs paroisses qui, telles que Sorgues, Valréas, lui avaient demandé des religieuses : « Beaucoup de jolies paroisses, que j'ai vues sur la route d'Avignon, nous désirent, écrivait-elle à sa maîtresse des novices. Je brûle de n'avoir pas de sujets. Tout ce quartier est superbe. Il y a beaucoup de bons prêtres. Que ces paroisses me font envie ! Travaillez vite pour former le peu de sujets que nous avons et demandez-en au bon Dieu. »

A son passage à Avignon, elle donna un rare exemple de sa dévotion au Saint-Sacrement. La religieuse qui l'accompagnait étant tombée malade, l'honorable famille Aubanel, qui connaissait la sainte Supérieure de Thueyts et avait une grande vénération pour elle, offrit à la Vénérable Mère et à sa compagne l'hospitalité pen-

1. Lettre du 15 mars 1815.

dant trois jours. « Notre bonne Mère, raconte celle-ci, voulut, malgré ses fatigues, rester auprès de mon lit jour et nuit pour me soigner. Bientôt guérie, j'allai remercier Dieu dans l'église voisine de Saint-Pierre.

« J'y trouvai notre Mère, à genoux sur la dalle humide, sans appui, dans une attitude de profonde méditation. J'approchai d'elle une chaise qu'elle écarta doucement. Je renouvelai deux fois ma tentative. Enfin, faisant appel à tout mon courage, je pris la hardiesse de lui dire : « Ma Mère, au nom de la sainte obéissance... » Elle prit alors la chaise sans paraître sortir de son recueillement. Plus tard, une de nos Sœurs ayant fait allusion devant elle à ce fait et à d'autres semblables, je n'oublierai jamais le ton avec lequel elle prononça les paroles suivantes : « Lorsque j'entre dans une église, je vous l'avoue, je me sens pénétrée d'un tel respect, que, si je ne craignais de me faire remarquer, je me prosternerais à terre sur le seuil et je ramperais jusqu'à l'autel. »

D'Avignon, les pieuses voyageuses avaient le projet de se rendre à Saint-Quentin, dans le Gard. Une agitation inusitée les força de s'arrêter à Saint-Gervais. Les routes étaient encombrées de gens qui fuyaient. La guerre avait-elle recommencé ? On avait entendu, assurait-on, le canon retentir du côté du Dauphiné. Les deux religieuses ne tardèrent pas à être renseignées sur la cause de ces alarmes.

Le 1er mars, Napoléon, évadé de l'île d'Elbe, avait débarqué en France, sur la plage de Cannes, au Golfe Jouan, et, à la tête d'une armée qui ne comptait guère plus d'un millier d'hommes, grenadiers de la vieille garde, soldats corses et polonais, l'empereur détrôné s'avançait à travers la France avec une rapidité et une audace qui, déconcertant ses ennemis, entraînaient tout après lui.

La Vénérable Mère se réfugia à Viviers, d'où elle écrivit aux Sœurs de Thueyts, le 15 mars 1815 : « Me voici de retour, mes chères filles ; je n'ai pu poursuivre mon voyage jusqu'à Saint-Quentin ; j'ai craint de me trouver en chemin au milieu des troupes. Je suis ici depuis deux jours, indécise de retourner à Thueyts ou de continuer ma tournée. Il y a apparence que je monterai jusqu'à Privas, et de là à Thueyts. Voici le moment de prier et de bien prier.

« Pour l'amour de Dieu, je vous recommande la plus grande prudence. Gardez votre langue, je vous en prie. Le plus grand silence et la prière, voilà tout. »

Peu de jours après, arrivait à Viviers la nouvelle de l'entrée de Napoléon dans Paris. Le 20 mars, à neuf heures du soir, escorté de 700 grenadiers de sa garde, il avait pris possession du palais des Tuileries, abandonné la nuit précédente par le roi Louis XVIII. La Vénérable Mère crut pouvoir se remettre en route pour Privas, comme elle l'avait projeté, et y arriva le 30 mars.

Au moment de son arrivée, tout y était calme. Elle profita de cette tranquillité pour se rendre à Veyras, petite commune située à peu de distance de la ville et visiter M. Pontanier, qui y était curé depuis deux ans.

Mais on sait combien le nouvel empire de Napoléon, pendant les cent jours de sa durée, fut agité, du nord au midi de la France, soit par des soulèvements populaires, soit par des mouvements de troupes étrangères.

« Notre Mère était à Veyras, en compagnie de sœur Chantal, dit sœur Sophie, lorsqu'une panique s'empara de la population de Privas. Les troupes royalistes et impérialistes, disait-on, approchaient du chef-lieu, où une grande bataille allait s'engager. Les parents des élèves se pressèrent autour de l'école pour en retirer leurs enfants, que, dans leur précipitation, ils réclamaient par les fenêtres.

« Ces craintes, ainsi que l'événement le prouva, étaient exagérées ; mais notre Mère qui, de la campagne, apercevait le mouvement des troupes se concentrant vers Privas, en éprouva une frayeur bien naturelle. Néanmoins son cœur maternel la porta à songer avant tout à ses filles de Thueyts, qu'elle avait lieu de supposer exposées à des dangers pareils. Aussitôt, à la vue même des troupes, elle se mit en marche, et, par des chemins raccourcis, qui faisaient éviter la grande route, elle arriva à la Maison-Mère, où elle fut heureusement surprise de trouver sa Communauté dans un calme profond. »

Les nouvelles qu'elle y trouva de ses différentes maisons étaient également bien consolantes. Partout ses sages conseils avaient été suivis avec fidélité. Sa présence à Thueyts et les bonnes paroles qu'elle adressa à ses religieuses augmentèrent encore leur paix et leur confiance : « Notre Mère a dit que nous ne risquions rien, disait une Sœur ; maintenant il pourrait pleuvoir des épées, que je n'aurais pas peur. »

Tant d'émotions et de fatigues avaient porté une grave atteinte à la santé de la Vénérable Fondatrice.

Elle fut bientôt obligée de s'aliter. Pendant trois mois, le mal sembla stationnaire. Des sueurs abondantes la maintenaient dans un état de faiblesse extrême. Soit que la contrainte énergique qu'elle avait exercée sur elle même, pendant les troubles, pour paraître calme et confiante au milieu de ses filles, eût déterminé comme une réaction en sens contraire, soit plutôt que Dieu eût résolu de faire toujours marcher de pair, dans sa vie, les peines intérieures et les épreuves extérieures, une tristesse profonde, insurmontable, s'empara d'elle ; à certains moments, des torrents de larmes s'échappaient de ses yeux.

Les soins qui lui étaient donnés avec beaucoup de dévoûment par le médecin de Thueyts, M. Tourvieille, n'apportant aucun soulagement à la malade, M. Vernet manda un des docteurs les plus renommés de la contrée, M. Embry, d'Aubenas, qui, après un examen attentif, déclara l'état désespéré.

Le bon Supérieur, qui, depuis son voyage à Paris, avait repris ses fonctions au grand séminaire de Viviers, se rendit alors à Thueyts, et y resta plusieurs jours. « Rien n'était plus touchant, disent les témoins, que de voir ce bon Père au chevet de la malade, cherchant à la rassurer par ses conseils, et même à la distraire et à l'égayer par ses entretiens. Il exigea un peu d'action. La bonne sœur Marie, qui ne négligea pas cette occasion de remplir les chères fonctions d'infirmière, l'accompagna dans de petites promenades ; et peu à peu, tandis que les neuvaines et les prières de toute sorte ne cessaient pas dans la Communauté, la bonne Mère fut rendue à la santé. »

Afin de consolider la guérison, les médecins ordonnèrent une saison de bains à Saint-Laurent, et la Vénérable Mère, pour qui tout était une occasion providentielle d'apostolat, profita de son séjour dans cette petite ville pour y répandre, dans un monde trop souvent indifférent ou léger, le bon parfum d'édification qu'elle portait partout avec elle. Des témoins ont attesté qu'en cette année 1815, on vit, dans les bains publics de Saint-Laurent, les femmes et les jeunes filles réciter le chapelet en commun et à haute voix, sous la direction de la Mère Rivier, et qu'on remarqua, dans les conversations et dans la tenue des personnes du monde, une réserve et une modestie dues à la présence de la vénérée Supérieure.

Cette année 1815 avait vu entrer au couvent deux jeunes pensionnaires qui devaient un jour, sous les noms de sœur Acarie et de

sœur Xavérine, honorer, par leurs vertus et par leurs talents, la Congrégation de la Présentation de Marie.— La première, Léocadie Cade, avait dix ans, elle était née à Pradelles (Haute-Loire) d'une famille chétienne dont les vertus traditionnelles s'étaient retrempées au creuset de la tourmente révolutionnaire ; la seconde, Jeanne-Charlotte-Étiennette Cayx, âgée de neuf ans à peine, appartenait à une famille également honorable, originaire de Marvejols (Lozère).

Nous aurons l'occasion de mentionner, dans le cours de ce récit, les services rendus au pensionnat de Saint-Chély et à la Maison-Mère de Bourg-Saint-Andéol par sœur Xavérine. De sœur Acarie, nous citerons seulement ici un témoignage qui paraît se rapporter à la maladie de la Vénérable Mère dont nous venons de parler.

« Je me souviens, dit-elle, que, pendant une maladie que fit notre Mère, en 1815 ou 1816, mon père, le docteur Cade, vint la voir ; quand il sortit de la chambre de la malade, il était tout ému, il disait : « Quelle femme ! Savez-vous ce qu'elle vient de me dire ? Elle s'est écriée : « Qu'il est dur de mourir dans son lit ! »

Lorsque la guérison de la Vénérable Supérieure fut assurée et qu'elle put reprendre ses occupations accoutumées, la France et l'Église avaient enfin retrouvé la paix si longtemps attendue. Vaincu le 18 juin 1815, dans les plaines de Waterloo, Napoléon avait signé, le 22 juin, sa seconde abdication ; le 16 juillet, le roi de France, Louis XVIII, était rentré dans Paris, et, le 18 juillet, en exécution des décisions du congrès de Vienne, le Souverain Pontife avait été remis en possession de tous les États dont il avait été spolié dix-huit mois auparavant.

Reportant sa pensée sur tous les malheurs passés de l'Église et de la France, la sainte Fondatrice écrivait : « Que de maux cette année ! Mais le plus grand, hélas ! c'est le péché, qui règne toujours.» Et sa lettre, adressée à ses chères filles, se terminait par une exhortation pressante à l'accomplissement de ce devoir qui est de tous les temps, qui survit à tous les royaumes et à tous les empires, la lutte contre le démon, le monde et le péché.

CHAPITRE XXIII

L'ŒUVRE DES ORPHELINES.

1814-1815.

La cérémonie du 21 novembre 1814. — Anciens attraits de la Vénérable Mère à l'égard de l'œuvre des orphelines. — Prières qu'elle adresse, à ce sujet, à la Sainte-Vierge et à saint François Xavier. — La bonté de son cœur se révèle dans cette œuvre plus que dans toutes les autres. — Sa promptitude à accueillir les enfants abandonnées ; sa sollicitude envers elles. — Traits divers. — Conversion de huit orphelines. — La fête de Noël à l'orphelinat. — La première communion des orphelines. — Mort édifiante de la petite Marie Christol. — Les petits souliers rouges. — Les deux hirondelles. — La multiplication du blé.

Au milieu des troubles et des agitations qui avaient rempli ces deux dernières années 1814 et 1815, la divine Providence avait ménagé à sa fidèle Servante une des plus douces joies de sa vie. Le 21 novembre 1814, fête de la Présentation de Marie, avait eu lieu, dans la chapelle du Couvent, une touchante cérémonie, dont un témoin oculaire, Mlle Rosalie Rochette, de Thueyts, rend compte en ces termes :

« Je ne pourrai pas rendre les choses comme je les ai senties lorsque je les ai vues. C'était, je m'en souviens, le jour de la fête de la Présentation. J'étais une des plus grandes élèves du couvent de Thueyts ; j'avais vingt ans. Nous étions toutes réunies, religieuses et pensionnaires, dans la chapelle, lorsque la Mère Rivier fit avancer et placer aux pieds de la statue de la Sainte-Vierge sept pauvres enfants, vêtues d'un costume uniforme et très modeste. C'étaient sept orphelines qu'elle avait recueillies. La joie rayonnait sur leurs fronts. Elles étaient les prémices de tant d'autres que j'ai vues

depuis se succéder au Couvent et y trouver toutes le même bonheur.

« Sœur Chantal prononça à haute voix un acte de consécration dont j'ai retenu les mots suivants : « Oui, Sainte-Vierge, nous vous les consacrons, ces chères enfants ; elles seront à vous, et vous serez leur Mère. » Mais ce que je n'oublierai jamais, c'est la contenance de notre vénérée Supérieure pendant la cérémonie. Elle était debout, en arrière des enfants, et ses larmes coulaient en abondance. — Elle nous dit plus tard qu'en ce moment elle consacrait à Marie, dans le fond de son cœur, toutes les pauvres enfants qui seraient recueillies dans la suite par son Institut. — Sœur Chantal fut elle-même contrainte de s'arrêter plusieurs fois : la voix lui manquait, tant elle était émue. Toutes les Sœurs, et nous toutes, nous pleurions aussi. M. l'aumônier et M. le prédicateur de la retraite étaient eux-mêmes, nous nous en aperçûmes, fort attendris. »

Cette pieuse cérémonie réalisait un rêve depuis longtemps caressé par le cœur charitable de la Vénérable Supérieure. « Dès le commencement de sa Congrégation, écrit Mère Arsène, l'œuvre des orphelines était déjà dans ses desseins, et, pour ne pas la perdre de vue et se la rappeler sans cesse, elle avait toujours, dans la maison, une ou deux de ces petites infortunées. »

Nous pouvons remonter plus haut. Dès son enfance, à Montpezat, Marie Rivier, on l'a vu, aimait à s'occuper des enfants abandonnés. « Le seul mot « orpheline », disait-elle, fait battre mon cœur. » Ce seul mot lui rappelait en effet les deux choses qui eurent le don d'émouvoir le plus profondément son âme, l'enfance et le malheur.

En 1808, elle crut que l'heure était venue de mettre à exécution son projet, et écrivit à cet effet à Mgr de Mons, évêque de Mende et de Viviers, et à M. de Sainte-Suzanne, préfet de l'Ardèche, deux lettres qui reçurent le plus favorable accueil. Une personne charitable offrit même spontanément le local nécessaire à l'orphelinat projeté. Mais ces moyens humains ne devaient point encore aboutir ; des entraves de toutes sortes arrêtèrent l'entreprise. Dieu voulait sans doute réaliser une fois de plus cette parole que la Servante de Dieu écrivait à son directeur : « Tout ce qui a été fait jusqu'ici a été arraché du ciel à force de prières. » Ainsi devait-il en être jusqu'à la fin de sa vie. La Vénérable Mère se remit à prier avec plus d'instance. Le 13 décembre 1810, elle écrivait à la Sainte-Vierge cette naïve supplique :

« Bonne et tendre Mère, vous savez que depuis longtemps vous m'avez inspiré le désir d'établir une maison d'orphelines. Je viens, au nom de toute la Communauté, vous prier instamment de nous faire connaitre votre volonté à cet égard..... Nous voudrions faire préparer les matériaux cet hiver et faire travailler à Pâques, si cela vous fait plaisir, tant de malheureux qui, cette année, n'ont pas de pain..... Mais vous savez, bonne Mère, que nous n'avons rien. Jusqu'ici, c'est vous qui avez fourni à toutes les dépenses de cette maison. Donc, ô très sainte Vierge, ayez pitié de nous, s'il vous plait : désignez-nous l'endroit où vous voulez que notre nouvelle maison se bâtisse, fournissez-nous l'argent pour les dépenses ; et nous, plus que jamais résolues de bien servir votre divin Fils et vous, nous ne négligerons rien pour procurer sa plus grande gloire et la vôtre. »

Pendant quatre années encore, de telles supplications devaient se continuer avec persévérance. A la date du 4 mars 1812, nous en trouvons un nouvel écho dans une prière à saint François Xavier : « Vous connaissez, grand saint, les projets que nous formons depuis longtemps ; priez bien la Sainte-Vierge de les prendre tous à cœur et de les faire réussir, comme elle a fait jusqu'ici. »

Après la cérémonie du 21 novembre 1814, la Vénérable Mère avait écrit au Roi de France, Louis XVIII, dont le règne, récemment restauré, semblait promettre une ère de rénovation religieuse, une supplique à l'effet d'obtenir l'autorisation royale pour son œuvre nouvelle. Les troubles des Cent-Jours, qui se produisirent peu de temps après, ne permirent pas sans doute de donner suite à cette démarche. L'Ordonnance royale, qui approuva l'œuvre des orphelines, en même temps que les Statuts de la Congrégation, ne fut donnée que le 29 mai 1830.

Les orphelines furent placées au domaine de Luzet, puis au domaine du Mas, dont nous avons parlé plus haut. La Mère Rivier choisit, pour veiller à leur éducation, des religieuses de beaucoup de mérite et de grande vertu . « Ne croyez pas, écrivait-elle à une maîtresse du pensionnat à qui elle confiait cet emploi, que je vous envoie là pour vous humilier. C'est un grand honneur que d'instruire les pauvres. »

S'il faut en croire sœur Adélaïde, le nombre des orphelines atteignit bientôt la centaine ; d'après le témoignage de M. Vernet, il s'éleva, quelques années après, au chiffre de cent vingt à

cent cinquante et s'y maintint jusqu'à la mort de la Servante de Dieu.

Nous arrêter quelques instants à cette œuvre des orphelines, que la Mère Rivier se plaisait à appeler « l'œuvre de ses œuvres, l'œuvre de son cœur », sera étudier sous un nouveau jour l'âme de la sainte Fondatrice. Un aspect inexploré de son caractère va s'y révéler. Partout ailleurs, nous avons pu admirer cette bonté, ce dévoûment à toute épreuve qu'elle savait si bien allier à une inébranlable fermeté. Ici, il faut bien l'avouer, la fermeté semble être absente et ne laisser de place qu'à la bonté. Cette énergique volonté, que les menaces des agents révolutionnaires n'avaient pu faire fléchir pendant la Terreur, se trouve sans défense devant les larmes, devant l'innocent caprice d'une de ses petites orphelines ; elle a pour elles des excès de tendresse et ne paraît jamais s'en repentir.

La pauvreté de la maison ne fut jamais pour la Vénérable Mère un motif de refuser l'admission d'une de ces pauvres enfants : « Tant qu'il me restera un morceau de pain, disait-elle, je le partagerai avec mes orphelines. » C'était précisément dans les circonstances les plus critiques, lorsqu'elle avait le plus besoin de ressources, qu'elle prenait quelques nouvelles enfants à sa charge, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur son œuvre. « Toutes les fois que nous avons été dans des besoins temporels, écrivait-elle à M. Vernet, j'ai promis au bon Dieu de recevoir une ou deux orphelines de plus, et je me suis toujours bien trouvée des prières de ces enfants. »

Lorsqu'elle était obligée de refuser l'entrée de la maison à une enfant pauvre, ce qui lui arriva rarement, c'était toujours avec une peine indicible. Les enfants les plus malheureuses, les plus disgraciées de la nature, les plus exposées au mal dans leur famille, étaient celles qui avaient ses préférences. « On lui apprit, dit sœur du Saint-Esprit, qu'une petite fille, qu'elle n'avait pas cru pouvoir admettre parce que son père paraissait avoir les moyens de l'élever, était protestante : « Allez vite la chercher, me dit-elle, il faut garder cette petite et l'arracher au démon. » Cette enfant devint une sœur de la Sainte-Famille. »

« On l'a vue accepter, dit la Mère Arsène, des enfants d'un an, de six mois même, qu'elle confiait à des nourrices, jusqu'à l'âge où elles pouvaient être admises à l'orphelinat.

« Elle ne se résignait que très difficilement à ne pas recevoir celles

qui lui venaient à un âge où le vice a le plus souvent pris racine dans le cœur. Souvent, après un premier refus, son cœur n'ayant pas de repos, elle disait : « Courez, allez la chercher, nous la surveillerons davantage. Que voulez-vous qu'elle devienne ? » Aussi avait-elle toujours l'idée de fonder une maison nouvelle destinée aux jeunes filles que l'on ne peut, sans danger, mêler à des enfants innocentes ou préservées. »

Lorsqu'un méchant caractère, des habitudes mauvaises contractées au dehors la mettaient dans l'obligation de congédier quelque orpheline, elle ne s'y résignait qu'à la dernière extrémité et dans la seule intention de préserver ses autres enfants d'un contact qui aurait pu leur être funeste : « Essayons encore, disait-elle ; c'est pour les corriger que nous les avons prises. Pauvres petites ! que vont-elles devenir si nous les abandonnons ? »

Dans ces circonstances, elle isolait souvent l'enfant coupable ou indisciplinée et l'envoyait dans une maison particulière, sous la surveillance attentive d'une Sœur prudente.

« Une année, raconte la Mère Arsène, il se trouva, parmi les orphelines qui se préparaient à la première communion, huit enfants si pleines de défauts apportés de leur famille ou de la rue, qu'on se demandait s'il serait jamais possible de les admettre à ce grand acte de la vie chrétienne : l'une était voleuse incorrigible, une autre proférait à chaque instant des blasphèmes, les autres étaient si rebelles qu'elles se révoltaient à la moindre réprimande. Notre bonne Mère les prit à part pendant huit jours, se chargea seule de leur faire le catéchisme, leur parla fortement des fins dernières, les fit trembler à la pensée de la mort, du jugement et de l'enfer, puis elle leur enseigna la manière de corriger graduellement leurs défauts, de vaincre leur caractère. Quand elles revinrent dans la Communauté, nous ne les reconnaissions plus. Toutes furent admises à la première communion. De ma vie, je n'ai éprouvé consolation plus grande que ce jour-là, en voyant la conversion sincère de ces pauvres brebis égarées. »

Ces amendements paraissaient d'autant plus surprenants qu'ils étaient généralement obtenus sans l'emploi d'aucune punition. La privation des petites récompenses qu'elle distribuait fréquemment à ses chères enfants, un regard sévère lorsqu'elle passait devant la coupable, telles étaient, au dire des témoins, les principales pénitences infligées par la Vénérable Mère à ses orphelines. S'abs-

tenir d'adresser une parole d'affection à une enfant pendant plusieurs jours était un de ses plus grands châtiments, et nulle n'y était insensible.

Mais aussi quelle joie sur son visage lorsqu'une enfant, par sa bonne volonté, par ses progrès dans la vertu, lui donnait des sujets de satisfaction ! On raconte de saint François de Sales que ses peines intérieures et ses douleurs physiques elles-mêmes semblaient s'évanouir lorsqu'il se trouvait au milieu des petits enfants. Ainsi en était-il de la Vénérable Mère. Quelles que fussent ses préoccupations, son visage s'épanouissait dès qu'elle franchissait le seuil de l'orphelinat.

« J'espère bien, disait, en 1842, le vieux domestique du Couvent, Antoine Michel, j'espère bien qu'un jour on fera des images et des tableaux de la Mère Rivier, comme on en fait de saint Vincent de Paul, qu'on représente au milieu des petits enfants abandonnés, ou de saint François Xavier, qu'on peint au milieu des sauvages. Mais, pour la Mère Rivier, il faut qu'on la représente au milieu de ses orphelines. »

« Que de fois, raconte sœur Siméon, j'ai mené dans sa chambre de pauvres petites filles déguenillées, que l'on proposait comme orphelines ! Elle leur faisait une petite caresse et me disait : « Vite, allez les faire nettoyer et habillez-les bien. »

« A Noël, elle réunissait toutes les orphelines dans sa chambre : « Mes enfants, leur disait-elle, c'est aujourd'hui votre fête, la fête des petits et des pauvres, la fête des amis de Notre-Seigneur, qui s'est fait petit et pauvre lui-même ; soyez bien contentes de votre état. » Puis elle les embrassait, accordait un pardon général et donnait à chacune un morceau de gâteau, un fruit, un tablier neuf et un mouchoir neuf. Une année, ce même jour de Noël, elle fit venir les plus petites et, à genoux, les embrassa toutes.

« Elle voulait qu'au jour de la première communion rien ne manquât à la parure blanche des orphelines et qu'elles eussent de jolies couronnes. « Plusieurs de ces pauvres enfants s'égareront peut-être, disait-elle ; le souvenir de leur belle première communion les ramènera à Dieu. »

Comme une tendre Mère, elle ne se préoccupait pas seulement du soin de leur âme, mais encore de celui de leur corps. Elle veillait à ce qu'aucun travail au-dessus de leurs forces ne leur fût imposé. Apercevant un jour, du corridor où elle se promenait en priant, une

petite orpheline toute penchée sous le fardeau d'un lourd panier de charbon, elle descendit aussitôt, prit le panier par une anse, et aida l'enfant à le porter à l'endroit désigné. Rencontrant ensuite la religieuse qui avait ordonné cette pénible corvée, elle lui adressa une de ces paroles sévères qui ne sortaient de sa bouche que dans des circonstances très graves : « Ma fille, lui dit-elle, vous n'avez pas de cœur ! »

« Étaient-elles malades ? dit sœur Adélaïde, notre Mère les soignait elle-même, autant qu'elle le pouvait, ou du moins les visitait souvent, les égayait, les consolait. Elle voulait que la Sœur infirmière allât jusqu'à satisfaire leurs fantaisies en des choses innocentes : « Est-ce qu'on a contenté leurs petites envies ? » disait-elle. Elle avait toujours peur que les timides, n'osant se plaindre, n'eussent trop à souffrir, et voulait qu'on les prévînt par des interrogations affectueuses. »

Une pauvre enfant, atteinte d'une maladie grave et comprenant le danger de son état, était en proie à des frayeurs qui ne lui laissaient pas de repos. La bonne Mère se mit à son chevet, lui parla avec une tendresse touchante, lui rappelant qu'une enfant de Marie n'a rien à craindre du bon Dieu et ne la laissa qu'après avoir ramené la paix dans son âme troublée. Peu de temps après, ayant reçu les derniers sacrements dans des sentiments de ferveur admirable, la jeune fille mourut en chantant un cantique.

Plus édifiants encore furent les derniers instants de cette autre orpheline dont sœur Adélaïde nous raconte l'histoire :

« La petite Marie Christol était la fille d'une pauvre veuve dont le mari et le fils aîné avaient péri dans un même accident, ensevelis sous les décombres d'une voûte. Notre Mère la reçut à l'âge de dix ans, et c'est à moi-même qu'elle fut d'abord confiée. Je ne saurais dire ce qui était le plus effrayant, des misères de son corps ou de celles de son âme. Les membres couverts d'humeurs froides, atteinte d'une fistule à la poitrine, elle était de plus sujette à des crises d'épilepsie ; mais, chose plus déplorable, elle avait un caractère insupportable : toujours en dispute avec ses petites compagnes, indocile à tous les avis de ses maîtresses, aucun sentiment de piété ne semblait avoir prise sur elle ; plusieurs fois, après des reproches mérités que j'avais dû lui faire, elle avait menacé de se donner la mort. — Or, voici ce que, six ans plus tard, m'écrivit, de Thueyts, sœur Louise :

« Notre petite Christol est morte hier. La Communauté gardera

longtemps le parfum d'édification de cette mort. Notre Mère a même l'intention de la faire connaître à toutes nos Sœurs par une circulaire. Voici pour vous, qui avez si particulièrement connu la pauvre enfant, quelques détails.

« Avant-hier, veille de sa mort, elle demanda qu'on fît venir auprès d'elle toutes les orphelines, afin de leur demander pardon. Quand elles furent près de son lit, elle sembla ramasser toutes ses forces et leur dit : « Si vous étiez à ma place, sur votre lit de mort, vous verriez clair comme le jour ce que vous voudriez avoir fait pendant votre vie. Pour moi, j'ai bien offensé le bon Dieu... Oh ! si vous saviez combien le péché offense Dieu ! » Elle demanda pardon à ses maîtresses et à ses compagnes avec des paroles si touchantes, que tout le monde pleurait.

« Son état empirant, nous allâmes chercher de nouveau M. le curé, qui fut édifié de la trouver dans de si beaux sentiments. Elle voulut avoir toujours une Sœur auprès d'elle pour lui parler de Dieu. Je lui demandai : « Êtes-vous bien résignée à souffrir? » Elle me répondit : « Tant que le bon Dieu voudra ; encore plus, s'il le veut. » Quand ses souffrances augmentaient, elle baisait sa petite croix en répétant des paroles semblables à celles-ci : « Tout pour vous, mon Jésus ! encore plus de souffrances, si vous le voulez, et toujours, si cela vous plaît ! » Hier matin, je faisais ma prière à côté d'elle, elle la suivait avec ferveur. Vers le milieu, elle se mit à crier : « Encore plus, ô Jésus, encore plus, si vous voulez, et toujours ! » Et elle expira dans ces sentiments.»

De telles transformations étaient pour la Vénérable Mère la plus haute récompense qu'elle pût espérer sur cette terre, en retour des peines sans nombre qu'elle se donnait pour ses orphelines.

Nous prolongerions outre mesure ce chapitre si nous rapportions ici tous les témoignages recueillis à ce propos.

Bornons-nous à quelques traits.

La bonne Mère savait le nom de chacune de ses orphelines, le pays où elles étaient nées, et se rappelait les moindres circonstances de leur vie. « Ne suis-je pas leur Mère? » répétait-elle. Envers elles, autant et plus encore qu'envers les autres, elle craignait de manquer d'attentions, de bons procédés et de ces égards qu'elle estimait dus à leur pauvreté. Dans une de ses visites à La Voulte, comme elle sortait de l'école pour se rendre à une autre Communauté, on la vit quitter brusquement la compagnie de ses religieuses qui lui faisaient cortège et revenir sur ses pas : « Et ma pauvre orpheline, que j'ai oublié

d'embrasser ! » s'écria-t-elle. Il s'agissait d'une enfant, recueillie par les Sœurs, que sa timidité sans doute avait empêché de s'avancer vers la bonne Supérieure au moment du départ.

« Je me souviens, dit une orpheline, qu'un jour on avait donné des cerises aux pensionnaires, mais pas à nous. Notre Mère, l'ayant appris, se fâcha contre les Sœurs et envoya immédiatement acheter des cerises pour nous. Elle disait : « Ces pauvres enfants aiment autant les cerises que les autres ! »

Sa tendre compassion et sa généreuse charité s'étendirent bien souvent jusqu'aux familles de ces pauvres enfants.

« Notre Mère, dit sœur Philippine, avait recueilli les deux petites filles d'un cordonnier de Bourg. Après qu'on les eut présentées à la Sainte-Vierge, lavées, nettoyées, habillées, on leur montra leur couchette et on les fit bien dîner. L'aînée des deux petites, près du feu, se mit tout à coup à pleurer. Interrogée sur la cause de sa tristesse, elle disait en patois : « Moi, je suis bien habillée, j'ai bien mangé, j'aurai un lit blanc, je me chauffe, et ma mère n'a rien pour manger et elle a froid ! » Ce cri du bon cœur de cette enfant toucha profondément le cœur si bon de notre Mère, et la pauvre petite eut la joie d'apprendre, le jour même, que ses parents ne manqueraient de rien. »

Nous l'avons dit, la bonne Mère voulait qu'on satisfît même les « petites envies » de ses enfants lorsqu'elles étaient malades.

« Une petite orpheline de six ans, raconte encore sœur Philippine, était sur son lit de mort. Une de nos Sœurs crut pouvoir lui dire, pour la consoler, qu'au ciel on lui mettrait une belle robe blanche et de jolis souliers rouges. Notre Mère visita la malade et lui demanda ce qu'elle désirait : « De petits souliers rouges, pour aller au ciel », répondit l'enfant. Les Sœurs présentes souriaient ; mais, comme la pauvre malade insistait : « Allez vite, dit notre Mère, que l'on accorde à cette enfant ce qu'on lui a promis, qu'on lui confectionne les souliers qu'elle désire. » Le lendemain, la petite orpheline fut ensevelie dans sa robe blanche, les pieds dans les jolis souliers rouges. »

Terminons par ce trait gracieux, qui nous est raconté par la plume délicate de sœur Marie.

« Notre Mère était depuis deux jours dans un établissement. Tout le monde l'avait visitée, excepté l'orpheline, une enfant de six ans, qui n'osait pas se montrer parce qu'elle n'avait pas été sage.

Or, un passant lui donna deux hirondelles, et aussitôt l'enfant jugea qu'ayant dans les mains un trésor, pour l'offrir à la bonne Mère, le moment était venu de monter à sa chambre. Elle heurta, on lui ouvrit et elle entra, une hirondelle à chaque main. « Depuis deux jours, je suis ici, lui dit notre Mère, et tu n'es pas encore venue me voir ? — Je n'osais pas. — Pourquoi, n'osais-tu pas ? — Je n'avais pas été sage. » En disant ces mots, l'orpheline s'était agenouillée et tendait les deux mains vers notre Mère. « Je sais que tu as peur, je ne veux pas te gronder. Et ces hirondelles ? — C'est pour vous les donner. — Eh bien, dit notre Mère, moi, je vais te donner deux gâteaux. » Quand les deux gâteaux furent prêts, notre Mère ouvrit la fenêtre : « Voici un gâteau, dit-elle, ouvre cette main. » Une hirondelle partit, et l'enfant eut un gâteau. « Ouvre l'autre main. » A la place de l'hirondelle délivrée, l'enfant eut un second gâteau. — Alors la bonne Mère se mit à sourire de tout son cœur : la petite orpheline avait été consolée, par ses gâteaux, du départ des deux hirondelles, et les deux petits oiseaux avaient repris leur liberté. »

Y a-t-il rien de plus charmant dans les *Petites fleurs* de saint François d'Assise ?

Comme pour le bon saint François, Dieu récompensa-t-il tant de naïve charité, en faisant obéir les lois de la nature aux prières de sa Servante ? L'Église seule a qualité pour apprécier la portée du témoignage suivant, que nous transcrivons fidèlement et sans commentaire des registres du Procès de canonisation. « Séance du 10 mars 1846. — Extrait de la déposition de la très révérende Mère Arsène, Supérieure générale des Sœurs de la Présentation de Marie. — « Notre sœur Louise, directrice de la maison de Thueyts, affirme avec assurance que, pendant qu'elle était chargée d'un grand nombre d'orphelines, le blé de seigle dont on les nourrissait vint à manquer. Elle se hâta d'en écrire à la Mère Rivier, qui lui répondit qu'elle lui en enverrait aussitôt que le domestique serait libre. Cette réponse ne la satisfit pas, et, pressée par la Sœur boulangère, elle écrivit de nouveau avec un peu d'humeur, après avoir ramassé ce qui restait aux angles dans le grenier. « Notre chère Mère, dans sa réponse, dit sœur Louise, m'ôta bien l'envie de revenir à des plaintes : « Fille de peu de foi, m'écrivit-elle, je n'ai pas pris ces enfants pour les faire souffrir de faim ; je vous défends de vous inquiéter davantage, Dieu y pourvoira. » Je revins au grenier et trouvai encore du grain aux quatre angles. On en fit

donc du pain. On y revint de nouveau, et toujours les quatre angles furent garnis. Je ne me souviens pas du temps que cette merveille continua, mais je n'ai jamais douté que Dieu n'ait multiplié le pain dont ces enfants étaient nourries. »

Dans sa déposition, sœur Aloysia, après avoir mentionné ce même fait, ajoute : « Notre bon Supérieur, M. Vernet, a raconté que, conversant un jour avec notre Mère Rivier sur ses abondantes aumônes, il lui demanda si elle ne croyait pas que Dieu multipliait le grain ; à quoi elle répondit : « Je l'ignore, mais ce que je sais bien, c'est que je n'ai pas acheté de blé depuis assez longtemps, et qu'il y en a toujours dans le grenier. »





MAISON-MÈRE DE BOURG-SAINT-ANDÉOL.

CHAPITRE XXIV

BOURG-SAINT-ANDÉOL.

1815-1819.

Le songe de sœur Cécile. — Bourg-Saint-Andéol. — Les origines chrétiennes du Vivarais. — M. Vernet visite, à Bourg-Saint-Andéol, un ancien monastère de la Visitation. — Acquisition de l'immeuble par la Mère Rivier. — Commencement des travaux de réparation sous la direction de M. Vernet. — Contradictions et difficultés. — Dieu met le sceau de l'épreuve à la fondation de la nouvelle Maison-Mère : mort des sœurs Denys, Marceline, Euphémie, Amable, Félix et Gertrude. — Accident survenu à M. Vernet. — Nouvelle maladie de la Vénérable Mère ; sa guérison miraculeuse par l'intercession de saint Pierre d'Alcantara. — Maladie de sœur Marie et de sœur Chantal. — Les obstacles s'aplanissent peu à peu. — Faits particuliers de protection de la Providence. — Mort de sœur Martine. — Installation de la Communauté à Bourg-Saint-Andéol. — Belle lettre de sœur Marie.

En 1815, vivait dans la communauté de Thueyts une sainte religieuse dont les vertus méritèrent, après sa mort, ce bel éloge de la Vénérable Fondatrice :

« Sœur Cécile (1) ne m'a jamais causé le moindre mécontentement. Spécialement chargée de la surveillance des travaux manuels dans la maison, elle se plaisait à faire ce qu'aurait fait la dernière des servantes et n'était jamais rassasiée de travail. Il fallait toute l'autorité des supérieurs pour l'obliger à se nourrir convenablement : les restes

1. Sœur Marie Cécile, dans le monde Marie Blache, née à Villeneuve-de-Berg le 17 mars 1777, entrée au Noviciat le 29 mars 1804, agrégée le 25 mai 1806, décédée à Viviers, au Pavillon, le 21 mars 1834.

des orphelines faisaient ses délices. Elle ne se plaisait qu'avec les pauvres. Quand on l'aurait envoyée au bout du monde, elle n'aurait pas répliqué un seul mot. Sa prière était continuelle ; aussi gardait-elle toujours une simplicité et une bonne humeur qui la rendaient agréable à tout le monde. Le bon Dieu, qui aime les simples, lui avait montré en songe notre Maison-Mère deux ans avant qu'on eût pensé à l'acheter. »

En 1813, en effet, sœur Cécile avait raconté à sœur Chantal et à sœur Sophie le rêve suivant, que sœur Sophie déclare avoir écrit sous sa dictée :

« Je me croyais à Viviers, et je devais aller plus loin pour surveiller des ouvriers. On me donna un guide qui ne savait pas les chemins, ce qui me causait bien de l'inquiétude. Enfin, j'aperçus le clocher d'une ville. Je demandai le nom de cet endroit, mon guide ne put me le dire. Continuant ma marche, j'arrivai près des murs de la ville et j'aperçus, à gauche de la route, un bâtiment considérable devant lequel coulait un fleuve majestueux. Cette perspective me charmait beaucoup, mais mon admiration redoubla lorsque, m'étant approchée, je vis une multitude de maçons et autres ouvriers qui travaillaient à exhausser les anciens murs et à en construire de nouveaux. Sur le chemin était une troupe de tailleurs de pierre fort occupés. Je m'avançai vers l'un de ceux-ci et lui demandai : Pour qui travaillez-vous ? — C'est pour vous, ma Sœur, me répondit l'ouvrier. Son bel accent me frappa. J'adressai la même question à d'autres : tous me firent la même réponse, et je me disais : Comment se fait-il que ces gens-là travaillent pour toi, qui ne leur as rien commandé et qui ne connais même pas cet endroit ?

« Près d'une chapelle, dans un angle, un ouvrier de grande taille achevait de polir une pierre. Je le priai de m'indiquer l'entrée de la maison. Il m'y introduisit fort poliment et me dit : Je retourne à mon ouvrage. J'entrai dans une petite cour, au-delà de laquelle je trouvai un corridor, puis un cloître. De là, j'aperçus une grande terrasse encombrée de matériaux et de charrettes. Près de la terrasse, quatre boutiques de menuisiers et partout de nombreux ouvriers tout entiers à leur ouvrage. Là encore plusieurs ouvriers à qui je demandai : Pour qui travaillez-vous ? me répondirent : — Pour vous, ma Sœur. — Et moi, effrayée à la vue d'une telle multitude de gens, je me disais en moi-même : Comment feras-tu, hélas ! pour surveiller

tout ce monde, pour marquer tant de journées, pour régler tous ces comptes ? Avant que tu sois au courant, la maison sera finie ! Et la frayeur me réveilla. »

« Quelques années après, ajoute sœur Sophie, notre sœur Cécile fut effectivement envoyée à Bourg-Saint-Andéol pour surveiller les ouvriers et elle reconnut la maison, le fleuve, l'homme de haute stature qui l'avait accompagnée jusqu'au seuil de la porte, les boutiques des menuisiers, et jusqu'aux moindres détails des objets qu'elle avait vus dans son rêve. »

Depuis plusieurs années, le choix d'une nouvelle Maison-Mère faisait, nous l'avons déjà vu, l'objet des préoccupations de la Fondatrice et du Supérieur de la Présentation. Malgré les agrandissements déja faits à l'établissement de Thueyts, malgré l'achat de plusieurs maisons attenantes, qu'on adaptait le mieux possible à l'ancien bâtiment, le Couvent devenait de plus en plus insuffisant, et manquait, du reste, de la régularité nécessaire au bon ordre d'une Communauté.

La bonne Mère, qui n'osa jamais rien entreprendre sans avoir consulté Dieu dans la prière, n'oubliait pas ce puissant secours. Chaque soir la Communauté ajoutait à ses prières un *Veni Creator* pour demander à Dieu d'éclairer les Supérieurs sur l'endroit où la Maison-Mère devait être transférée. M. Vernet, dont la correspondance à cette époque est remplie de détails à ce sujet, avait successivement songé à Privas, à Vals, à Saint-Chély, à Mauves et à d'autres lieux, sans que jamais la volonté de Dieu lui parût manifeste. La Providence cependant sembla révéler à sa Servante une partie de son secret : « En 1813, dit sœur Sophie, j'entendis notre Mère dire devant toute la Communauté assemblée : « Mes enfants, cette maison est trop petite ; il nous est impossible de l'agrandir. Eh bien, quoique je n'aie que quatre mille francs, je vous annonce que, dans six ans d'ici, nous serons dans un couvent superbe. En quel endroit ? je l'ignore ; mais vous le verrez. »

L'endroit ignoré que Dieu destinait à devenir le centre des œuvres d'apostolat de Marie Rivier, n'était autre que la ville d'où, seize siècles auparavant, la foi chrétienne s'était répandue dans tout le pays du Vivarais.

En l'an 207 de l'ère chrétienne, disent les *Actes des Saints* (1),

1. *Acta Sanctorum.* Edit. Palmé, t. XIV, p. 36.

l'empereur Septime-Sévère remontait le Rhône pour se rendre en Angleterre. Dans une halte qu'il fit sur la rive gauche du fleuve, en face du municipe romain de Bergoïata, il aperçut une foule assemblée autour d'un homme qui la haranguait. Cet homme était Andéol, sous-diacre de l'église de Smyrne. Son évêque, saint Polycarpe, l'avait envoyé dans les Gaules (1), à la demande de l'évêque de Lyon, saint Irénée, pour y prêcher l'Évangile. L'empereur, qui avait porté, cinq ans auparavant, un édit de persécution contre les chrétiens, fit saisir Andéol et le condamna à avoir la tête tranchée. Le supplice de l'apôtre une fois consommé, son corps, jeté dans le Rhône, vint s'échouer sur la rive droite du fleuve (2), où une pieuse et noble femme, du nom de Tullie, le recueillit et l'ensevelit dans son domaine.

Le pays prit le nom du martyr qui l'avait arrosé de son sang : le municipe de Bergoïata devint la ville de Bourg-Saint-Andéol.

L'aspect général de la ville, au commencement de ce siècle, ne différait pas sensiblement de celui qu'elle offre aujourd'hui. Le groupe pittoresque de ses constructions modernes, de ses vieux hôtels seigneuriaux enchâssés dans des ruelles, et de ses antiques monuments (3), s'élève sur la rive droite du Rhône, à l'endroit où la vallée fluviale, s'élargissant en plaine, présente un des spectacles les plus justement admirés. De l'autre côté du fleuve se dresse l'énorme bloc de Pierrelatte, « émergeant comme un îlot, dit un géographe, à l'entrée de cette vaste mer d'alluvions, qui fut jadis un golfe entre les Cévennes et les avant-monts des Alpes » (4). En amont et en aval, des îles couvertes de saules, des berges ombragées de grands arbres

1. Saint Polycarpe avait été le disciple de saint Jean. Le Vivarais recevait donc par un seul intermédiaire la doctrine évangélique, telle que l'avait enseignée l'apôtre qui avait reposé sur la poitrine du Sauveur. (V. *L'Apostolicité de l'Église de Viviers*, par M. l'abbé Constant, docteur en théologie, Nice, 1896.)

2. Le municipe de Bergoïata s'étendait sur les deux rives du fleuve. — Avant la prédication de saint Andéol, la religion du pays paraît avoir été le culte du soleil adoré sous le nom de Mithra, ainsi que l'indique un curieux bas-relief antique, dans le vallon de Tourne, à l'entrée de la ville. Voir *Histoire du Vivarais*, par M. le chanoine Rouchier, t. I, p. 160. — *Églises romanes du Vivarais*, *Bourg-Saint-Andéol*, par M. l'abbé Auguste Paradis, p. 2-7. — *Voyage au Bourg-Saint-Andéol*, par le docteur Francus.

3. Plusieurs monuments de l'époque gallo-romaine, du Moyen-Age et de la Renaissance attestent l'importance de la cité à toutes les époques de notre histoire. On admire surtout la belle église paroissiale de Saint-Andéol, la curieuse crypte de Saint-Polycarpe, l'ancien palais des évêques de Viviers et les restes de nombreux monastères et établissements d'éducation. (V. *Églises romanes du Vivarais*, par M. l'abbé Paradis.)

4. Élisée Reclus. *Géographie universelle*, *France*, p. 222.

se reflètent tour à tour dans le courant rapide. L'olivier, l'amandier, le grenadier, le myrte et le laurier-rose, cultivés en plein air, annoncent le Midi. Placée ainsi entre le grand fleuve qui baigne ses pieds et les collines aux lignes harmonieuses qui la couronnent, avec la douceur de son climat, la pureté de son ciel, le mélange de locutions provençales qui colore son dialecte populaire, la charmante petite ville forme un des plus beaux joyaux de cette curieuse région vivaraise, où la nature s'est plu à accumuler les contrastes.

M. Vernet fut de nouveau l'instrument choisi par la Providence dans l'exécution de ses desseins sur la Présentation de Marie. Pendant les vacances de l'année 1815, le vénéré Supérieur étant allé voir son frère, vicaire à Bourg-Saint-Andéol, fixa son attention sur un ancien monastère de Visitandines (1), vendu pendant la Révolution comme bien national. Malgré l'état d'abandon dans lequel l'avaient laissé les nouveaux propriétaires, l'aspect du bâtiment était encore imposant. Dans une lettre du 20 octobre 1815, M. Vernet, ayant pu l'examiner en détail, en fait la description suivante :

« Situé loin du tumulte de la ville, dans un endroit très sain, le corps de bâtiment est en bon état. L'église, fort belle au dehors, bâtie en pierres de taille, est toute nue au dedans, mais bien conservée. La façade de la maison, du côté du Rhône, doit avoir de 140 à 150 pieds de long. Des murs de clôture, hauts de 15 à 20 pieds, baignés par le fleuve, mais très bien bâtis, entourent un vaste enclos, comprenant terrasse, cour intérieure et jardin. Au haut du jardin jaillit une source abondante, qui, par des canaux, va remplir deux énormes bassins, où l'on tient du poisson, et qui servent à l'arrosage. »

On ne pouvait guère espérer trouver un local plus propice à la destination proposée. Ajoutons que la ville de Bourg-Saint-Andéol, peuplée de 5.000 habitants, située sur les bords du Rhône et traversée par la route nationale, dans la région méridionale de l'Ardèche, offrait plus de ressources de tout genre à la Maison-Mère d'un Institut que le bourg retiré de Thueyts.

De retour à Viviers, où la Supérieure de la Présentation vint le rejoindre, M. Vernet put donner à la Mère Rivier des détails plus précis. L'ancien monastère appartenait, par indivis, à six propriétaires décidés à le vendre ; les Visitandines de Montélimar, dont on avait sondé les intentions, ne manifestaient aucun désir de l'acquérir ;

1. Ce monastère avait été fondé le 15 juillet 1663.

le digne curé de Bourg-Saint-Andéol, M. Blachère, verrait avec plaisir la Maison-Mère de la Présentation s'établir sur sa paroisse, et s'offrait obligeamment à faciliter, par son entremise, les négociations avec les propriétaires actuels ; aux 4000 francs de réserve de la Vénérable Mère, et à la somme qu'on espérait retirer de la vente des domaines de Luzet et du Mas, M. Vernet se faisait fort d'ajouter le montant d'un emprunt de 12.000 francs, ce qui suffirait à payer les premiers acomptes ; le reste serait abandonné à la Providence.

La Mère Rivier n'hésita pas à voir dans toutes ces circonstances une indication de la volonté de Dieu. M. Vernet, par ses actives démarches, hâta la solution de quelques difficultés pendantes, et, le 17 novembre 1815, les actes de vente furent passés chez le notaire de Bourg-Saint-Andéol, entre les six propriétaires et la Supérieure de la Présentation. Le prix total de l'immeuble s'éleva à la somme de 43.224 francs.

Les conditions de la vente, nous apprend sœur Sophie, ne furent pas réglées sans débats. Plusieurs des vendeurs demandèrent d'abord une augmentation sur le prix déjà convenu avec M. le curé ; on la leur accorda sans grande difficulté ; puis, l'un d'eux, qu'une affaire avait retenu, arriva lorsque les portions de ses copropriétaires étaient déjà achetées, et se prévalut de ce qu'on avait besoin de la sienne pour élever ses prétentions. On dut encore céder pour en finir.

Tandis que M. Vernet et M. le curé de Bourg soutenaient les intérêts du Couvent, la Servante de Dieu et sa compagne, sœur Gonzague, retirées dans l'embrasure d'une fenêtre, récitaient sans repos le *De profundis* pour les âmes du purgatoire. Elles s'unissaient d'intention à la communauté de Thuyets, qui, en vue de l'importante affaire, avait reçu l'ordre de redoubler de prières pendant toute cette journée.

« L'acte passé, dit sœur Sophie, notre Mère, bénissant Dieu, reprit le chemin de Thueyts, non sans recommander au domestique, Louis, qui la conduisait, de garder le silence sur l'acquisition qu'on venait de faire. Mais celui-ci ne put se contenir. A l'entrée du bourg, il fit claquer son fouet en s'écriant : « On n'a plus besoin du couvent de Thueyts, on en a acheté un autre, qui est superbe ! » Ce fut l'occasion de bien des murmures, de bien des critiques que la bonne Supérieure dut supporter avec patience. »

Cependant M. Vernet se préoccupait de faire commencer sans retard, à Bourg-Saint-Andéol, les premiers travaux de réparation et de construction, et faisait preuve, en cette circonstance, de ces remar-

quables qualités d'organisateur qu'il avait déjà montrées dans la restauration du grand séminaire de Viviers.

« Le premier acte de notre bon Supérieur, disent les *Annales*, fut de faire dresser le plan exact de tout l'édifice avec ses dépendances, cours et jardins ; puis il chargea la Supérieure, la maîtresse des Novices, la maîtresse du pensionnat, l'économe, la lingère et toutes les Sœurs qui occupaient un emploi quelconque dans le Couvent, de lui désigner par écrit tout ce qu'elles pouvaient désirer pour la plus grande commodité de leur emploi, pour la facilité des rapports et communications, pour l'agrément même, la surveillance, la santé et autres avantages ; et, après que chacune en particulier eut exposé par écrit ses pensées, que toutes en commun, après en avoir pris connaissance par une lecture attentive, eurent fait leurs observations sur chaque exposé, qu'enfin toutes les combinaisons eurent été mûrement délibérées, réfléchies et conclues, il consacra plusieurs jours à étudier son plan, pour y organiser toutes choses, suivant le vœu des Sœurs. Il y réussit parfaitement, et dès lors il ne lui resta plus qu'à confier ses idées à un architecte pour disposer le tout suivant les règles de l'art. Méthode infiniment sage, à laquelle le couvent de Bourg-Saint-Andéol doit tout ce qu'il a de remarquable : il n'a rien en soi de somptueux, mais tout y est commode, et forme un ensemble d'une régularité admirable, parce que tout y a été prévu. »

Les travaux devaient principalement consister à élever d'un étage les précédentes constructions et à les compléter par deux grandes ailes. Le 16 avril 1816, les premiers matériaux étant réunis et les premiers ouvriers assemblés, le Supérieur de l'Institut de la Présentation bénit et posa la première pierre du nouvel édifice.

La Vénérable Mère n'assistait pas à cette cérémonie. Elle venait de quitter Thueyts pour visiter quelques-uns de ses établissements, entre autres ceux de Privas, de La Voulte, de Vernoux, et l'école récemment fondée du Monastier. Elle se rendit de là, en pèlerinage d'actions de grâces, à Notre-Dame du Puy.

Elle porta aux pieds de la très sainte Vierge la préoccupation des nombreuses fondations qu'on sollicitait d'elle de toutes parts. « Je souffre bien, écrivait-elle à cette époque, d'être obligée de refuser de tous côtés des écoles » ; et, dans l'ardeur inépuisable de son zèle, elle s'écriait : « Je voudrais avoir mille corps pour pouvoir aller travailler, dans tous les endroits du monde, à faire connaître Jésus-

Christ (1). » Les années 1816, 1817 et 1818 furent signalées par un mouvement notable d'extension des œuvres de l'Institut : du 1er janvier 1816 au 31 décembre 1818, dix-sept établissements furent créés : le diocèse d'Avignon reçut des Sœurs de la Présentation à Sorgues, à Mondragon, à Sainte-Cécile et à Camaret ; le diocèse de Nîmes, à Alais et à Pont-Saint-Esprit ; le diocèse de Mende, au Malzieu, à Aumont et à Bédouès ; une école fut créée dans le diocèse de Saint-Flour, à Chaudesaigues ; une autre au Monastier, dans le diocèse du Puy ; dans le diocèse de Viviers, en dehors de la fondation de Bourg-Saint-Andéol, les filles de Marie Rivier s'établirent à Saint-Fortunat, à Valvignères, à Meyras, à Vallon, à Saint-Just-d'Ardèche et aux Ollières. L'histoire des seules fondations d'Alais et de Sorgues fournirait matière à un long chapitre. A Alais, les Sœurs de la Présentation furent appelées par un prêtre zélé, M. de Laborie, qui contribua beaucoup à donner à leur nouvelle maison l'important développement qu'elle devait prendre plus tard. La fondation de Sorgues fut due à la générosité d'une pieuse et noble veuve, Madame du Grail, et de son digne frère, M. de Montfort. La Vénérable Mère, tout en constatant bien des étourderies de la part des élèves dans les établissements qu'elle fonda du côté d'Avignon, était ravie des rapides progrès qu'y faisaient les nouvelles écoles. « Là bas, ça prend comme le feu », écrivait-elle en parlant de ces contrées (2).

Cependant mille difficultés entravaient la poursuite des travaux commencés à Bourg-Saint-Andéol. Deux des vendeurs de l'immeuble, aussitôt qu'ils eurent appris que l'édifice devait servir à la fondation d'un couvent, se repentirent de n'en avoir pas demandé un prix plus élevé. Poussés par les conseils intéressés d'un homme d'affaires, ils formèrent une demande en résiliation de la vente pour cause de lésion.

L'affaire fut portée devant le tribunal de première instance de Privas, qui débouta les demandeurs et les condamna aux frais du procès ; mais le seul fait d'avoir à se défendre devant un tribunal fut un sujet de grande peine pour la sainte Fondatrice.

D'autres contradictions, moins graves en elles-mêmes, mais dont on devait avoir beaucoup plus de peine à se défaire et qui devaient prendre, à certains moments, un caractère très aigu, venaient du fait

1. Lettres du 28 décembre 1815 et du 6 janvier 1816.

2. Lettre du 20 décembre 1816.

de l'architecte : « Le mal est, écrivait M. Vernet, qu'il a toujours en vue le coup d'œil, la symétrie, tandis que nous nous soucions fort peu de ces apparences extérieures, pourvu que le dedans aille bien. Que d'embarras pour un peu de symétrie ! »

La question d'argent se représentait presque chaque jour. Les quelques milliers de francs mis en réserve à Thueyts « s'étaient perdus dans le sable comme quelques gouttes d'eau », suivant l'expression de la Vénérable Mère ; M. Vernet prit de là l'habitude d'appeler une *goutte* une somme de mille francs. « J'espère recevoir une *goutte* à la fin de la semaine, écrit-il dans ses lettres ; — il nous faudrait trois *gouttes* encore pour achever ce travail. » Ces milliers de francs, le zélé Supérieur se les procurait en quêtant auprès des âmes généreuses, en empruntant sur son nom. « Notre bon Supérieur, disent les *Annales*, fut vraiment le premier architecte du Couvent. Ne pouvant se rendre sur les lieux aussi souvent qu'il le désirait, à cause de ses fonctions au grand séminaire, il se faisait tenir au courant de tout par nos sœurs Régis, Cécile et Apollonie, qui étaient spécialement chargées de veiller sur les travaux. Rien n'échappait à sa sage prévoyance, à sa grande perspicacité, et l'on est étonné, en lisant les nombreuses lettres qu'il a écrites à cette époque, de voir l'attention de ce bon Père se porter sur les plus petits détails. »

Jamais cependant, grâce sans doute aux prières qui ne cessaient pas, les travaux ne durent être interrompus faute d'argent. S'ils n'allaient pas assez vite au gré de l'impatience de certaines Sœurs, la bonne Supérieure modérait doucement la vivacité de leurs désirs : « Quand on veut le bien, écrivait-elle à une de ses filles, il faut le vouloir comme Dieu le veut et quand Dieu le veut (1). »

Autour d'elle, à Thueyts, quelques méchantes langues faisaient entendre des railleries : « Quelle folie, disait-on, quand on est pauvre, d'aller s'établir dans une ville où tout est plus cher ! Si jamais les Sœurs parviennent à s'installer à Bourg-Saint-Adéol, à coup sûr elles n'arriveront pas à payer leurs dettes ; alors, les gens de Bourg les jetteront dans le Rhône, à moins qu'elles ne se hâtent de revenir à Thueyts (2). »

A tous ces bruits, qu'on lui rapportait, la sainte Fondatrice avait

1. Lettre non datée se rapportant à cette époque.

2. Mémoires de sœur Sophie.

une seule réponse : « Prions, disait-elle ; avec la prière on vient à bout de tout. »

Fidèles aux leçons de leur Vénérable Mère, les Sœurs de la Présentation priaient sans relâche. Elles faisaient plus : renouvelant la pieuse pratique inaugurée deux ans auparavant, elles s'offraient à Dieu comme victimes pour le bien de la Congrégation et le salut des âmes.

Dieu écouta ces prières, accepta ces offrandes, et, dans sa miséricordieuse justice, se choisit, parmi les plus pures de ces humbles filles, sept victimes, à qui il demanda le sacrifice de leur vie. Il convient de réunir ici les noms — dignes d'être à jamais honorés dans la Congrégation de la Présentation — de sœur Denys, de sœur Marceline, de sœur Euphémie, de sœur Amable, de sœur Félix, de sœur Gertrude et de sœur Martine. Elles furent les pierres fondamentales de l'édifice spirituel élevé à Bourg-Saint-Andéol par la Vénérable Mère Rivier. Le jour, en effet, où la dernière d'entre elles, l'admirable sœur Martine, la plus humble de toutes devant le monde, mais non pas la moins riche en mérites devant Dieu, quitta cette terre pour le ciel, le couvent de Bourg-Saint-Andéol fut prêt à recevoir les Sœurs de Thueyts.

Des six religieuses qui, dans les années 1817 et 1818, la précédèrent dans la tombe, les deux plus âgées atteignaient à peine quarante-un et quarante-trois ans ; les autres portèrent au ciel la fleur de la jeunesse.

Sœur Denys, la première, finit en paix, le 17 avril 1817, une vie toute de labeur et de zèle, dépensée surtout à la fondation de l'école de Sorgues, qu'elle dirigeait. Elle avait trente-quatre ans. — Sœur Marceline, qui entrait à peine dans sa vingt-troisième année, la suivit, trois mois plus tard, après une maladie cruelle qui ne lui arracha pas une plainte : humble et obéissante jusqu'au dernier moment, elle s'excusa, avec une naïveté touchante, auprès de sa Supérieure de la peine qu'elle lui faisait en s'en allant sitôt, et lui demanda la permission de mourir. — Sœur Euphémie s'éteignit à l'hôpital de Sainte-Cécile, dont elle était la directrice, le 22 août de la même année, victime de son zèle, qu'elle consacrait à la fois au soin des malades et à l'instruction des enfants pauvres. — Sœur Amable, qui s'était appelée dans le monde Mlle Clotilde Johanny de Rochely, et qui avait donné une partie de sa fortune en même

temps que sa personne à l'Institut de la Présentation, ne vit que du haut du ciel l'achèvement de la nouvelle Maison-Mère dont elle était une des plus insignes bienfaitrices. « On ne peut se faire une idée, écrivit sa Supérieure, de la douce tranquillité avec laquelle elle vit venir la mort... » Ces pertes affectèrent vivement le cœur maternel de la sainte Fondatrice : « Priez, écrivait-elle le jour même de la mort de sœur Amable, priez pour que nous devenions toutes des saintes, mais bien tard, mes enfants ! Je vous souhaite à toutes longue vie, avec du courage et du travail jusqu'au bout. » — Peu de temps après, mourait à Pont-Saint-Esprit, à l'âge de vingt-trois ans, sœur Félix, si pieuse envers la Sainte-Vierge et si estimée de tous que les habitants se disputèrent quelques pans de sa robe pour en faire des reliques.

Pendant ce temps-là, une des meilleures auxiliaires de Marie Rivier, une des Sœurs dont nous avons raconté plus haut la providentielle vocation, sœur Gertrude (Antide Lesne), minée par une maladie qui ne pardonne pas, s'avançait lentement vers la tombe. La divine Providence, qui voulait purifier cette âme, pourtant si innocente, la fit passer par une des épreuves intérieures les plus terribles, la crainte des jugements de Dieu ; mais lorsque l'heure fut venue de paraître devant le tribunal si redouté, elle fut comblée de consolations ineffables. « Que Dieu est bon ! s'écriait-elle, je ne puis pas comprendre qu'il me fasse goûter tant de douceur à mourir. » A ses compagnes, qui lui proposaient de faire une neuvaine pour obtenir sa guérison : « Non, répondit-elle, j'y perdrais trop ! » Soignée par sa bonne mère, la vertueuse sœur Madeleine, qui ne quitta pas son chevet, elle expira le 29 juin 1818, fête de saint Pierre et de saint Paul, à l'âge de quarante-trois ans. Elle en avait passé dix-sept dans l'Institut de la Présentation de Marie.

Chacune de ces âmes, en arrivant au ciel, y devenait sans doute une protectrice de plus pour la Congrégation, et obtenait de Dieu, pour ceux qui avaient à la diriger, les grâces de patience et de force dont ils avaient un si grand besoin : car, en même temps que Dieu frappait le troupeau, il n'épargnait point les pasteurs.

Vers les derniers jours du mois d'août 1817, la Vénérable Mère revenait, encore souffrante, des eaux de Saint-Laurent, lorsque, à Saint-Étienne-de-Lugdarès, où une indisposition l'avait obligée de s'arrêter, elle apprit une triste nouvelle. Sœur Louise, qui la rem-

plaçait provisoirement à Thueyts, lui communiquait la lettre suivante de sœur Régis, écrite de Bourg-Saint-Andéol le 13 août : « Je viens d'apprendre le fâcheux accident qui est arrivé hier à M. le Supérieur ; il s'est cassé la jambe en arrivant à Montélimar, avec la pluie, vers les dix heures du soir, probablement en descendant de voiture. Il est chez un prêtre de ses amis, où les soins ne lui manquent pas. Cette croix va bien affliger notre Mère et toutes nos Sœurs : elle contrarie bien des choses ; Dieu l'a voulu. »

Cette nouvelle fut un coup terrible pour la Servante de Dieu, surtout dans l'état de santé où elle se trouvait ; à la lecture de cette lettre, elle tomba en défaillance. « On s'empressa de la transporter à Thueyts, disent les témoins ; les soins les plus empressés lui furent prodigués par ses filles, mais sans résultat appréciable, et les médecins déclarèrent bientôt qu'il y avait danger de mort. »

De son lit de souffrances, où il resta cinquante jours, M. Vernet dictait et signait de nombreuses lettres pour donner, soit à la communauté de Thueyts, soit aux trois religieuses détachées à Bourg-Saint-Andéol, ses instructions les plus urgentes. Autour de la Vénérable Mère, les prières succédaient aux prières, les neuvaines aux neuvaines.

« Nous avions fait successivement, disent les *Annales*, des neuvaines à saint François Régis, à la Vénérable Mère Agnès, de Langeac, à la très sainte Vierge ; mais le ciel paraissait sourd à nos cris. Ce fut alors que sœur Sophie, forte de la confiance en une promesse de Notre-Seigneur à sainte Thérèse, en faveur de ceux qui recourraient à la protection de saint Pierre d'Alcantara (1), engagea la Communauté à faire une neuvaine à ce saint. « Mais, ajouta-t-elle, faisons cette neuvaine avec la foi vive que nous serons exaucées ; et que celles qui doutent ne l'entreprennent pas. » La neuvaine commença en effet le 19 octobre, jour de la fête du saint, et se fit avec la plus entière confiance et la plus tendre piété. Le septième jour, le médecin étant venu voir la malade, la trouva dans un état qui ne laissait plus d'espoir et engagea la Communauté à se préparer au grand sacrifice : le huitième jour, même accable-

1. Dans la légende du saint bréviaire, l'Église rappelle ainsi la promesse de Notre-Seigneur qui excita la confiance des Sœurs de Thueyts : « Sainte Thérèse avait appris de Dieu même que nul ne formulait une demande au nom de Pierre d'Alcantara sans être aussitôt exaucé. » *Ipsa* (sancta Teresia) *a Deo edocta, quod Petri nomine nihil quisquam peteret, quin protinus exaudiretur.*

ment ; mais voilà que tout à coup la malade sent ses forces renaître, demande ses habits, s'en revêt avec facilité et se trouve parfaitement guérie. Elle marche avec assurance, se présente à la Communauté qui, tout émerveillée de ce spectacle, lève les mains au ciel dans des transports de joie et d'admiration ; la reconnaissance entraîne comme spontanément toutes les Sœurs à la chapelle pour bénir la Providence, qui leur rend une Mère si bonne, et, suivant la permission que M. Vernet avait accordée d'avance, on chante le *Te Deum* avec une pieuse allégresse devant le Saint-Sacrement exposé pour la bénédiction solennelle (1). »

Depuis ce temps, les filles reconnaissantes de Marie Rivier honorent saint Pierre d'Alcantara comme un des bienfaiteurs célestes de leur Institut. Sa fête a été mise au nombre des fêtes de la Congrégation. Elle est précédée d'une neuvaine préparatoire et célébrée avec une solennité spéciale dans toutes les maisons de la Présentation de Marie.

Mais il semblait décrété, dans les desseins de la Providence, qu'aucune des souffrances les plus sensibles ne serait épargnée au cœur de la Servante de Dieu. Presque en même temps, sœur Marie, à qui elle aimait à dire : « Vous êtes mon bras droit », et sœur Chantal, dont le dévoûment, déjà admirable à son entrée dans la Congrégation, n'avait fait que grandir depuis lors, tombaient gravement malades : la santé de sœur Marie s'était épuisée dans les travaux multipliés que la maladie simultanée de M. Vernet et de la Vénérable Mère laissaient à sa charge. Sœur Chantal se trouvait atteinte d'une fièvre maligne, contractée à Viviers, au chevet d'une personne mourante qu'elle cherchait à ramener à Dieu. Pour comble d'épreuves, en ce même mois d'octobre 1817, le digne aumônier de la communauté de Thueyts, M. Hugon, que son état de santé avait déjà obligé de prendre du repos depuis quelque temps, se voyait dans la nécessité d'abandonner définitivement ses fonctions pour la cure de la paroisse de Brahic (2).

Ainsi, la croix imprimait sa trace, large et profonde, sur la fondation de Bourg-Saint-Andéol. Or, à mesure que ce gage surnaturel

1. *Vie de Madame Rivier*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice. Avignon, Aubanel, 1842, p. 141-142.

2. M. Hugon fut remplacé par M. l'abbé Paradis, qui était son auxiliaire depuis plusieurs mois. Jusqu'à sa mort, M. Hugon revint chaque année, une ou deux fois, visiter la Communauté de la Mère Rivier, où il avait laissé le meilleur souvenir.

des bénédictions célestes se manifestait d'une manière plus sensible, les obstacles s'aplanissaient peu à peu, et les ressources arrivaient de la façon la plus inattendue, en proportion des besoins de l'œuvre, aux heures marquées par la Providence.

« Ne vous mettez pas en peine, écrivait la Vénérable Mère à sœur Régis, qui s'impatientait un peu de ce que l'argent manquait ; le bon Dieu sait bien que la maison est son œuvre. Vous craignez qu'elle ne manque du nécessaire, je crains bien plus que nous ne manquions de confiance en Dieu. » En effet, après une neuvaine fervente faite par sœur Régis, trois mille francs, — trois *gouttes*, disait-elle, — lui arrivèrent par l'intermédiaire de M. Vernet. Un mois après, comme sa patience allait encore être à bout, « Dieu ne nous délaisse pas dans nos besoins, lui écrivit le bon Supérieur, M. le curé de Saint-Paul vient de m'offrir cinq *gouttes*, que j'ai acceptées. » Et ainsi jusqu'à l'achèvement des constructions, se succédèrent les offrandes providentielles. « Souvent, disent les *Annales*, le lundi, sœur Régis ne savait comment faire pour acquitter la somme due aux ouvriers, et, avant la fin de la semaine, Dieu créait une ressource hors de toute prévision. »

Les habitants de Bourg-Saint-Andéol se demandaient avec étonnement comment la Mère Rivier pouvait faire face à tant de dépenses. Quelques esprits crédules répétaient mystérieusement que sœur Régis avait trouvé un trésor sous un figuier dans le jardin. Les gens sensés, sans doute, n'ajoutaient point foi à de pareilles imaginations, mais beaucoup ne se gênaient pas pour déclarer, au nom de la sagesse humaine, que tout se terminerait par une catastrophe. Ceux qui avaient une foi plus vive en la Providence se contentaient de bénir, avec la Vénérable Supérieure, la bonté de Dieu. Le docteur Cade, médecin de la maison, raconte qu'ayant fait un jour allusion, devant la Mère Rivier, aux dépenses considérables occasionnées par les constructions de Bourg, elle se contenta, avec un doux sourire, de montrer de la main une petite statue de la Sainte-Vierge, qu'elle avait sur sa table. « Je n'ai jamais cherché d'argent que par la prière, disait-elle en une autre circonstance, et il est toujours venu. »

Il venait par les voies les plus diverses : un prélat, de passage à Bourg-Saint-Andéol, laissait entre les mains des Sœurs une abondante aumône ; un simple artisan, dont Dieu avait béni l'industrie, apportait généreusement une somme de 2.000 francs ; le bon docteur

Cade, sollicité par la Servante de Dieu de lui faire une avance d'argent, et obtenant par ses prières la vente à d'excellentes conditions de deux vergers d'oliviers, lui en remettait aussitôt le prix.

« Je crois vraiment, dit la Vénérable Mère, que si j'avais eu de l'argent pour faire mes œuvres, je n'en serais pas venue à bout ; je n'aurais pas même osé rien entreprendre, mais comme je n'avais rien, j'ai toujours espéré que le bon Dieu ferait tout. En vérité, la crainte de manquer d'argent ne m'a pas fait perdre un quart d'heure de sommeil. »

En dehors de la question d'argent, restait celle des difficultés, toujours très pénibles, qui venaient du fait de l'architecte. C'était une lutte de chaque jour pour l'empêcher de multiplier les ornementations inutiles, non prévues dans le devis. La correspondance de M. Vernet en 1817 et 1818 nous met au courant de bien d'autres exigences tout aussi déraisonnables. « Je viens de relire les lettres et autres papiers de M. X..., écrit M. Vernet à la fin de 1818. Au commencement de l'ouvrage, il s'engageait à tout faire en deux ans ; après deux ans, il vous écrivait que vous pourriez venir, avec votre Communauté, dans l'automne, et actuellement, après trois ans, il ne veut pas s'engager pour un an... Au lieu de cinq mille francs qu'il nous demandait, c'est maintenant vingt mille francs qu'il faudra donner. » On n'eut raison de ces exigences qu'en appelant à Bourg un homme aussi considéré par sa science juridique que par sa vertu, M. Vidal, avocat de Nîmes, que des liens de parenté unissaient à M. Vernet. Son intervention énergique mit fin aux prétentions exagérées de l'architecte, qui activa l'achèvement des travaux, et, au milieu du mois de mars 1819, les constructions, sans être achevées complètement, se trouvèrent assez avancées pour permettre, à la rigueur, l'installation de la Communauté.

Grâce à la protection de la Sainte-Vierge, aucun accident mortel ne s'était produit pendant les trois ans qu'avaient duré les travaux. Plus d'une fois les ouvriers n'avaient échappé à la mort que par une protection qui parut miraculeuse. Au mois d'octobre 1817, six hommes, tombant d'une hauteur de 15 pieds, avec un brancard chargé de lourdes pierres, ne se faisaient aucune blessure grave. Un manœuvre, enseveli sous les débris d'une voûte qu'il démolissait, était retiré des décombres sain et sauf. Peu de temps après, un incendie violent était instantanément arrêté. Quand la maison fut achevée, disent les *Annales*, les maçons voulurent, en signe de joie, placer une

branche de laurier sur le faîte du bâtiment ; mais notre Mère, toujours guidée par des vues de foi, y fit placer une croix, que l'on conserve encore et qui orne un des corridors du Couvent. »

Elle avait acquis, du reste, sur les ouvriers un tel ascendant que, plus d'une fois, par une seule parole, elle avait apaisé de fâcheuses querelles. Un jour, elle arrêta une tentative générale de révolte contre ce même architecte dont elle avait tant à se plaindre personnellement.

« J'ai été témoin, dit sœur Saint-Pierre, d'une scène dont le souvenir est encore bien présent à ma mémoire. Les ouvriers maçons et tailleurs de pierres, fâchés de certains procédés de M. l'architecte, s'étaient retirés du chantier, déclarant qu'ils abandonnaient le travail. Notre Mère, qui se trouvait à Bourg, le sut. Elle fit appeler les ouvriers dans sa chambre, où elle me pria de rester avec elle. Ils arrivèrent bientôt, chargés de tous leurs effets et de tous leurs outils, qu'ils déposèrent dans le corridor ; puis ils entrèrent, le maître ouvrier en tête, avec un air irrité. Notre Mère écouta leurs plaintes, et leur parla ensuite avec beaucoup de douceur. Après quelques mots, ils étaient vaincus. « Vous êtes trop bonne Mère, dit le maître ouvrier, pour que nous puissions vous laisser en peine. » Puis, se tournant vers ses camarades : « Mes amis, ajouta-t-il, allons travailler. » Et ils retournèrent au chantier. »

La zélée Supérieure profita de l'achèvement des travaux essentiels pour reprendre sa tournée de visites aux divers établissements de sa Congrégation. Elle se mit en route le 19 mars 1819. A la fin de mars elle était à Pont-Saint-Esprit, au commencement d'avril à Alais. Elle y reçut deux fâcheuses nouvelles. M. Vernet, malade par excès de travail, condamné par les médecins à un repos absolu, avait dû tout abandonner. Il s'était retiré à Valence. De plus, une épidémie, qui s'était déclarée à Thueyts depuis plusieurs semaines, prenait un caractère alarmant : deux pensionnaires étaient indisposées, et sœur Martine était gravement atteinte.

Sœur Martine, cette première compagne de Marie Rivier, qui, malgré de graves et continuelles infirmités, avait pris une part si grande aux pénibles débuts de la Congrégation, cette religieuse modèle qui, par sa régularité, par son zèle, par son esprit de sacrifice, était restée, au milieu de ses Sœurs moins anciennes, comme une leçon vivante de perfection, devait être la dernière victime acceptée

par Dieu avant la translation du Couvent. A l'aube du saint jour de Pâques, le 11 avril 1819, à quatre heures du matin, l'âme de l'humble sœur Martine quitta ce monde pour recevoir au ciel la récompense de ses héroïques travaux. « La paroisse entière, disent les *Annales*, assista à ses funérailles, où l'on n'entendait que gémissements et cris de douleur. »

Sœur Martine n'était pas encore ensevelie qu'une pieuse dame, retirée au Couvent, était atteinte du fléau. De l'avis des médecins, il y avait tout à craindre pour les Sœurs et les jeunes pensionnaires, et le transfert de la Communauté à Bourg-Saint-Andéol devait être hâté. La Vénérable Mère, avertie du danger, se dirigea vers le Bourg, où elle arriva le 20 avril, à neuf heures du soir. Le lendemain matin, avant le jour, six voitures partaient pour Thueyts, d'où elles amenèrent, le 25, malgré des pluies torrentielles, trente pensionnaires, et plusieurs Sœurs et novices. De nouveaux convois eurent bientôt transféré à Bourg-Saint-Andéol celles que le premier y avait laissées. Il ne demeura, pour garder l'ancienne Maison-Mère, que sœur Thérèse, sœur Rose et sœur Chantal.

Ainsi se réalisa, le 25 avril 1819, le songe que sœur Cécile avait raconté en 1813 à sœur Chantal ; ainsi se vérifia la prédiction que la Vénérable Servante de Dieu avait faite à la même époque à toutes ses filles : « Dans six ans, nous habiterons un couvent superbe. » Superbe, en effet, par l'ensemble de ses bâtiments et par sa magnifique situation sur les bords du Rhône, était l'ancien monastère de la Visitation, enfin convenablement restauré.

Nous osons dire cependant que cet édifice matériel, élevé par les longs travaux de Marie Rivier et de M. Vernet, n'était qu'un faible symbole de l'édifice spirituel, fruit des vertus et des œuvres de ces deux grands serviteurs de Dieu. Les anges et les élus contemplaient en ce moment, dans le ciel, les trésors de sainteté que devait renfermer l'âme d'une sœur Martine, d'une sœur Gertrude, d'une sœur Marceline ; la Providence a permis que nous puissions nous-mêmes connaître quelque chose des dons que la grâce avait semés, et que la direction de la Vénérable Supérieure avait fait croître dans l'âme d'une des religieuses que Dieu laissait sur cette terre pour inaugurer la nouvelle maison de Bourg-Saint-Andéol. Le 7 février 1818, sœur Marie, engagée par son directeur à lui exposer l'état de son âme, le faisait par une longue lettre, dont nous extrayons les passages suivants :

« Monsieur le Supérieur et bon Père, — Il y a cinq ou six ans, je vous ouvris toute mon âme, et j'en éprouvai de grandes consolations. J'ai, depuis, gardé un trop long silence sur ce qui s'est passé en moi, soit de pénible, soit d'extraordinaire.... Votre lettre, bien consolante, m'en donne beaucoup de repentir, et aujourd'hui je suis très décidée à dire tout.

« Il y a donc cinq ou six ans, comme je récitais le chapelet en me promenant derrière la chapelle, je fus tout à coup saisie d'un sentiment de la présence et de la majesté de Dieu que je ne saurais exprimer ; j'entendis en même temps, au dedans de moi, ces paroles : « Juge par le plaisir que tu aurais à voir ta mère, de celui que tu auras à me voir un jour. » Ce qui se passa alors en moi me laissa dans un vif sentiment de la bonté de Dieu, et de la surprise que me causerait un jour sa vue. J'eus peine à me remettre. Auparavant j'avais de l'attrait pour le détachement de tout ce qui est créé ; mais, depuis lors, ce sentiment est devenu si fort, qu'il me semble toujours voir les honneurs, les richesses, la vie, la terre, comme des atomes devant Dieu. Je ne puis m'empêcher d'être étonnée du prix qu'on y met, et il me semble que ceux qui en parlent avec estime, ne pensent pas ce qu'ils disent, ou sont comme des enfants occupés à bâtir des châteaux de cartes.

« C'est toujours à Jésus-Christ, et à Jésus-Christ dans l'Eucharistie, que je rapporte tout ce qui se passe en moi ; les autres mystères ne peuvent m'arrêter ; j'ai eu de la peine là-dessus : mon confesseur m'a rassurée. Lorsque je veux penser à Dieu le Père, la parole de Notre-Seigneur me revient toujours : *Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon Père.* Je ne saurais dire combien ces paroles me touchent et me fixent en Jésus-Christ.

« C'est l'Eucharistie qui m'a convertie dans le monde, et qui m'a soutenue dans toutes mes peines : cependant je ne trouve rien de si petit et de si indigne que mes pensées et mon amour pour ce mystère. Il me semble qu'il faudrait toute l'éternité pour aimer, recevoir, remercier dignement Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

« Il m'arrive d'être dans de grandes consolations et de perdre la paix dans un instant. Il me semble alors qu'un mur s'est élevé entre Jésus-Christ et moi ; il m'est impossible de prier ; je ne comprends plus ce que je lis ; puis ce sont des ténèbres, un désespoir comme si j'étais dans l'enfer. Cet état passe, ordinairement, par gradation, et je me trouve ensuite à peu près comme quelqu'un qu'on aurait tiré

du fond de la mer, et qui serait tout seul, triste, mais tranquille. Je reprends ensuite la faculté de prier. Chaque fois que cela revient, l'état m'est aussi pénible que la première fois ; je ne me rappelle rien du passé. Tant que durent les ténèbres, j'agis machinalement ; je suis tout étonnée d'écrire et de parler suivant le bon sens. Il m'arrive alors de dire des choses pieuses, affectueuses, n'en sentant rien du tout, ou plutôt éprouvant tout le contraire, comme si quelqu'un agissait par moi sans ma participation. Cet état, une fois passé, me laisse dans la plus grande humiliation, et dans une vue assurée de mes misères. La consolation, au contraire, finit souvent par m'inspirer des sentiments de vanité, qui me font tant de frayeur que je préférerais toutes les horreurs du trouble... »

La bonne religieuse passe alors en revue ce qu'elle appelle les mauvaises tendances de sa nature ; elle s'accuse en particulier « du plaisir que lui a causé l'acquisition du couvent de Bourg-Saint-Andéol, et du trop grand empressement qu'elle a mis en ce qui concerne les constructions. » Elle signale aussi, parmi plusieurs grâces surnaturelles, celle-ci, qui fut le partage de saint Philippe de Néri, de sainte Angèle de Foligno et de sainte Marguerite de Cortone : « J'ai éprouvé souvent, dit-elle, une douceur particulière dans la bouche après la sainte Communion, surtout pendant quelques années » ; puis elle signe : « Votre très humble et très obéissante servante et indigne fille, sœur Marie. »

Si sœur Marie tenait de la Providence et de son éducation première cette distinction de langage et de pensée, que le lecteur a sans doute admirée dans les lignes qui précèdent, c'est de la Mère Rivier qu'elle tenait ce sens juste et profond des choses spirituelles, qui n'est pas moins remarquable dans la lettre que nous venons de citer. Nous avons été heureux de la placer à la fin de ce chapitre, pour montrer, au moment même où la Servante de Dieu achevait de bâtir pour sa Congrégation un couvent splendide, à quelle hauteur elle avait su élever l'âme de ses filles.



CHAPITRE XXV

LES RÈGLES ET LES CONSTITUTIONS.

1819-1822.

Installation à Bourg-Saint-Andéol. — Difficultés administratives. — Voyage de la Vénérable Mère. — Maladie et mort de sœur Chantal. — Nouvelles difficultés administratives : les dames inspectrices. — Travaux de M. Pontanier et de M. Vernet pour la rédaction des Règles de la Congrégation. — Épreuves de la Vénérable Mère. — Maladie et mort de Mlle de Sénicroze. — Les défections du Malzieu. — La retraite de Saint-Chély : belle lettre de la Vénérable Mère. — Ses peines intérieures. — Distribution solennelle des Règles. — Bien opéré à la suite de la distribution des Règles. — Les Constitutions.

La précipitation avec laquelle avait dû s'effectuer la translation de la Maison-Mère, de Thueyts à Bourg-Saint-Andéol, ne permit pas de donner sur-le-champ à la nouvelle installation toutes les commodités désirables. Dans les débuts, un corridor tint lieu de réfectoire, et les deux salles qui devaient être plus tard les dortoirs du Sacré-Cœur et de Saint-Benoit, servirent successivement de chapelle. Les plus petites chambres avaient trois lits. Les classes se faisaient tantôt à un endroit, tantôt à un autre. On manquait des meubles les plus nécessaires.

Ces embarras matériels ne furent pas la seule épreuve de la Vénérable Mère. Comme elle avait souffert jadis en s'arrachant à Montpezat, ce ne fut pas sans un profond déchirement de cœur qu'elle abandonna Thueyts, théâtre de vingt-cinq années de travaux assidus. Elle fit part de cette douleur intime à celui dont l'âme compatissante était le mieux faite pour la comprendre, au bon M. Pontanier, qui, de Viviers, lui répondit : « Je ne suis pas surpris, ma bien chère fille, que ce départ de Thueyts vous ait été très

sensible : c'est là encore un sacrifice que Notre-Seigneur vous demande ; ce monde n'est vraiment qu'un passage et la mort s'approche : tout nous le dit à chaque instant. Attachons-nous donc de plus en plus à Dieu et adorons ses saintes volontés. »

Le premier objet des préoccupations de la Vénérable Mère, après avoir installé au couvent de Bourg sa Communauté, avait été la décoration de la chapelle. Au commencement de janvier 1820, trois riches autels de marbre y avaient été posés. Le dimanche, 11 juin, jour où se célébrait dans le diocèse la fête du Cœur de Jésus, Mgr de Mons vint d'Aubenas réconcilier et bénir ce sanctuaire, que la Révolution avait profané, et, cinq jours plus tard, le 16 juin 1820, en la fête de saint François Régis, il présida à la bénédiction solennelle du Couvent.

Le digne M. Pontanier ne put être de la fête. Du grand séminaire du Puy, où ses Supérieurs l'avaient envoyé au mois d'octobre de l'année précédente, il écrivit combien son cœur paternel s'associait à la joie de ses chères filles de la Présentation.

Mais il eut bientôt, hélas ! l'occasion de rappeler, dans une nouvelle lettre, sa maxime favorite : « que nous n'avons pas ici-bas de joie permanente, mais une vie semée d'épreuves destinées à nous mériter le seul bonheur véritable du ciel. »

La restauration des Bourbons, que Marie Rivier et M. Vernet avaient saluée, nous l'avons vu, avec une joie pleine de confiance, ne répondit pas, il faut en convenir, à toutes les espérances que les catholiques avaient mises en elle pour le relèvement de la religion en France. Malgré plusieurs mesures inspirées par un réel sentiment de respect pour les lois de l'Église, le gouvernement royal n'avait pas dépouillé sa vieille tendance au gallicanisme (1) et sa méfiance ombrageuse à l'égard des ordres religieux. La demande d'autorisation légale, formée depuis longtemps par l'Institut de la Présentation, et plusieurs fois renouvelée avec instance, était restée, malgré l'appui de l'autorité diocésaine et des autorités civiles locales, sans

1. Une des premières préoccupations du Roi avait été d'abolir le Concordat de 1801, qu'il prétendait avoir été fait en violation de ses droits, et d'exiger en conséquence la démission de tous les évêques qui occupaient leurs postes en vertu de cette convention ; mais le premier à qui on s'adressa répondit : « Sire, ce que me demande votre Majesté ne saurait avoir lieu qu'entre les mains du Saint-Père. Que le Saint-Père me demande ma démission et je la donnerai sur-le-champ. » L'évêque qui répondait ainsi était Mgr d'Aviau, qui, sous les Bourbons comme sous l'Empire, donnait à tous l'exemple d'une âme vraiment épiscopale. (V. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, l. XCI.)

réponse favorable. S'il faut en croire le témoignage du général Brun, député de la Lozère, dans une lettre écrite à la Vénérable Mère Rivier, deux cents demandes de ce genre attendaient pareillement dans les cartons des Ministères une ordonnance royale, en 1820.

Ces atermoiements injustifiés, qui ne devaient pas avoir de solution avant le 29 mai 1830, à la veille de la chute de la branche aînée des Bourbons, eurent, à la fin de l'année 1819, une conséquence grave pour l'existence de l'Institut.

Un arrêté du ministre de l'Intérieur venait d'enjoindre à toutes les institutrices primaires qui n'appartenaient pas à une Congrégation légalement reconnue, de se présenter dans un court délai devant un jury, à l'effet d'y subir un examen et de recevoir, s'il y avait lieu, un diplôme qui les autorisât à continuer leurs fonctions.

Sans doute, une pareille mesure, mise en regard des entraves autrement vexatoires dont les écoles congréganistes ont été l'objet depuis lors, peut paraître aujourd'hui presque inoffensive. On conçoit cependant que le sens très droit et très chrétien de Marie Rivier en ait jugé autrement, qu'elle s'en soit vivement émue, et qu'y voyant le premier acte d'une ingérence funeste de l'autorité civile dans la direction de l'enseignement chrétien, elle ait tout fait pour s'y soustraire.

La Vénérable Mère pensait en effet qu'une mesure de ce genre impliquait, à l'égard des religieuses vouées à l'enseignement de l'enfance, une mise en suspicion outrageante, à l'abri de laquelle aurait dû les mettre la confiance générale des familles, qui leur envoyaient à l'envi leurs enfants. L'obligation imposée à une religieuse de rendre compte de sa capacité à d'autres qu'à des représentants de l'autorité ecclésiastique lui paraissait exorbitante. Du reste, une timidité, facilement explicable en pareille circonstance, n'empêcherait-elle pas plusieurs d'entre elles de donner, devant un jury, la juste mesure de leur science ? et cette appréciation de leur capacité d'institutrice, était-ce bien à une épreuve de ce genre qu'il fallait la demander ? Une longue expérience ne lui avait-elle pas appris que, surtout en matière d'éducation de la première enfance, une institutrice vaut moins par ce qu'elle sait que par le talent qu'elle a d'enseigner ce qu'elle sait ?

Sous une forme respectueuse, la Supérieure de la Présentation soumit ces observations judicieuses au ministre du Roi très chrétien,

et, le 3 novembre 1819, le préfet de l'Ardèche l'informa que, vu les services éprouvés que la Congrégation de la Présentation avait rendus dans l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, ses religieuses seraient dispensées de se présenter devant le jury ; mais que, quant au reste, elles seraient obligées à avoir chacune l'avis et l'approbation du comité cantonal, à recevoir un brevet, non général, mais pour telle commune, et à solliciter une nouvelle approbation et un nouveau brevet à chaque changement.

Cette dernière obligation était précisément celle qui lui paraissait la plus désastreuse pour le bon ordre de son Institut. « S'il faut en venir là, écrivit-elle au général Brun, je vois tous les liens de la subordination rompus. Une Sœur n'aura qu'à écouter de mauvais conseils, et la voilà autorisée à ne pas m'écouter moi-même et à rester, malgré mes ordres, dans la commune où son brevet l'attache. » A plusieurs reprises, on l'entendit répéter qu'à de pareilles conditions, elle se demandait si elle ne devait pas se résoudre plutôt à la dissolution de sa Congrégation.

Elle ne perdit pas cependant sa confiance en Dieu. « J'ai bien peur, écrivait-elle à sœur Xavier, qu'au milieu de tant de tracas, nous ne fassions pas de longtemps de nouveaux établissements. En attendant, la Providence arrangera tout. Nous ne travaillons que pour la gloire de Dieu. Ainsi, jusqu'à notre dernier soupir, nous ne ferons le bien qu'à travers des millions d'obstacles et de croix ; mais les croix sont toujours triomphantes. »

Le préfet de l'Ardèche n'était pas animé de sentiments hostiles. A la satisfaction de ses administrés, il interpréta de la manière la plus large les instructions ministérielles, et détermina, à suivre la même ligne de conduite, ses collègues du Gard, de la Lozère, de Vaucluse, de la Haute-Loire et du Cantal. Les Sœurs reçurent des lettres d'obédience, non pour telle paroisse, mais généralement pour toutes les écoles où elles seraient envoyées ; les brevets leur furent également délivrés pour toutes les écoles ; les novices furent dispensées du brevet ; la Supérieure générale serait cependant tenue d'envoyer tous les trois mois au Préfet un tableau des mutations opérées dans le trimestre.

La période de calme qui suivit cette décision permit à la Vénérable Mère d'entreprendre, pendant l'année 1820, une importante tournée de visites, au courant de laquelle elle évangélisa, sur son passage, Montfaucon, Saint-Chély, Langeac, le Monastier, Pradelles, Saugues

et Thueyts ; mais elle fut surtout heureuse de profiter de ce voyage pour se rendre au Puy, et déposer aux pieds de la très sainte Vierge ses ferventes actions de grâces. Elle y trouva M. Pontanier, dont l'éloignement n'avait pas refroidi le zèle pour tout ce qui touchait aux intérêts de la Présentation, et dont les conseils fréquents avaient été d'un grand secours à la bonne sœur Xavier dans la direction du pensionnat de Saint-Chély. Sa sainte amie, Marie de Sénicroze, ne put cette fois l'accompagner au sanctuaire de Notre-Dame : elle était déjà atteinte du mal qui devait l'emporter un an plus tard.

Une maladie plus cruelle encore conduisait en ce moment au tombeau, à Bourg-Saint-Andéol, la digne assistante de la Présentation, la pieuse et dévouée sœur Chantal. Victime de sa charité, elle avait vu son mal s'accroître de jour en jour ; ni les soins dévoués qu'elle reçut à Viviers, ni l'air plus pur et plus vivifiant des montagnes de Thueyts ne purent enrayer la terrible maladie. Transportée à Bourg à la fin de 1819, elle y expira le 18 mai 1820.

Laissons la Vénérable Supérieure dépeindre elle-même sa douleur dans les premières lignes d'une circulaire qu'elle adressa, à cette occasion, à toute la Congrégation.

« Mon affliction est si grande qu'il m'a été impossible jusqu'ici de la surmonter assez pour vous en faire part. Je connais vos sentiments et je n'ai pas besoin de vous rappeler les droits qu'a cette chère défunte à nos regrets et à notre reconnaissance. D'ailleurs, la violence de ma douleur ne me permet pas d'entrer dans de plus longs détails. »

Disons, en quelques mots, que la fin de sœur Chantal fut digne de sa vie religieuse, si exemplaire. Pendant sa maladie, une de ses oraisons jaculatoires était celle-ci : « Mon Dieu, vous êtes si grand, et mon cœur est si étroit ! comment donc voudrais-je y placer quelque autre objet que vous ? » La Vénérable Mère, avertie du danger de mort, put rentrer à temps à Bourg pour y recevoir le dernier soupir de son Assistante. La pieuse mourante, en l'apercevant, s'écria : « Ma Mère, je suis bien... Je m'abandonne... » Ses derniers jours avaient été assombris par la crainte, mais cette crainte avait fait place, à la fin, à une douce paix, qui sembla le gage de la paix du ciel.

Sœur Chantal fut la première Sœur inhumée dans ce cimetière du couvent de Bourg où devaient reposer tant de saintes religieuses. Ce fut même à l'occasion de sa mort, nous apprennent les *Annales*, que

le parterre situé au nord du Couvent, et dont l'ancien aumônier des Visitandines avait la jouissance, fut transformé en un cimetière. M. l'abbé Paradis, aumônier de la Présentation, fut autorisé à le bénir.

L'abbé Paradis, dont parlent ici les *Annales*, et dont la Vénérable Mère fait plusieurs fois l'éloge dans ses lettres, ne devait rester que peu de temps encore aumônier de la Présentation ; au mois de novembre 1820, il fut remplacé par M. l'abbé Bertoye, neveu de M. Vernet, que la Communauté connaissait depuis longtemps et dont elle avait pu apprécier la sagesse et les vertus.

Après avoir appris cette nouvelle à sœur Xavier, la vénérée Supérieure, dans une lettre du 7 décembre, ajoute ces mots : « Ici tout va à l'ordinaire, mais les journées sont trop courtes pour la besogne : le travail et les soucis nous tuent : *fiat* ; c'est pour Dieu. »

La volumineuse correspondance de la Maison-Mère à cette époque nous apprend quels étaient ces travaux et ces soucis. Après avoir réglementé le régime des écoles primaires par l'obligation du *brevet spécial*, le ministre de l'Intérieur venait de réglementer les pensionnats d'enseignement secondaire par l'institution des *Dames inspectrices*. « Les dames inspectrices, disait le préfet de l'Ardèche, M. Paulze d'Yvoy (1), en communiquant la circulaire ministérielle, les dames inspectrices, choisies par le préfet du département parmi les dames du monde, seront admises dans les pensionnats toutes les fois qu'elles jugeront convenable de les visiter ; elles s'y rendront de temps en temps à l'improviste ; elles exerceront particulièrement leur surveillance sous le rapport *de l'hygiène*, *de la décence*, *de la direction donnée à l'éducation*. Elles s'attacheront à connaître si cette direction ne tend pas, soit à *relâcher les mœurs*, soit à inculquer des *principes erronés*. Enfin, l'unique but que les institutrices doivent se proposer étant de former des mères de famille estimables, elles veilleront à ce que les jeunes personnes ne soient pas *détournées de cette vocation naturelle et respectable*. »

Cette nouvelle prétention, qui ne tendait à rien moins qu'à soumettre au contrôle incessant et injurieux de dames du monde des religieuses régulièrement instituées par l'Ordinaire, non seulement au point de vue de l'enseignement profane, mais encore au point de vue *des principes de la direction morale et de la vocation* de

1. M. Paulze d'Yvoy fut préfet de l'Ardèche du 19 janvier 1819 au 2 janvier 1823.

leurs élèves, souleva, nous devons le constater, dans l'âme de la Vénérable Supérieure une véritable indignation : « J'ai peine à croire, écrivait-elle le 21 novembre 1820 à Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Mende, que M. le Ministre veuille donner suite à une pareille mesure : ce serait le monde renversé ! » — « J'ai beau me raisonner, écrivait-elle encore le 12 janvier 1821 à M. Ladreit de la Charrière, député de l'Ardèche, j'ai beau vouloir tout envisager comme venant des mains de Dieu, je ne puis me familiariser avec l'idée de nous voir traduire, comme des personnes suspectes, devant des dames du monde. Que des personnes qui n'instruisent que pour gagner de l'argent et qui sont peu connues aient besoin de quelque inspection, je le comprends ; mais, grâce à Dieu, nous ne sommes pas dans ce cas : nous n'avons cessé d'avoir la confiance de nos évêques et des préfets ; celle du public n'est pas douteuse, et quand on nourrit et entretient cent cinquante orphelines, on donne des garanties de désintéressement. »

La première pensée de la Mère Rivier avait été de se rendre à Paris et de plaider sa cause en personne devant le Ministre. M. Vernet crut devoir la détourner de ce voyage, que l'état de sa santé rendait imprudent en ce moment. Le département de l'Ardèche était alors représenté à la Chambre par trois députés également dévoués aux intérêts de la Religion : M. le comte Eugène de Voguë, M. Ladreit de la Charrière et M. Rouchon ; leurs actives démarches, appuyées par l'intervention puissante de M. le duc de Montmorency (1), paraissaient devoir suffire à écarter le péril.

Le préfet de l'Ardèche, M. Paulze d'Yvoy, se rendait compte de l'impopularité de la mesure qu'il allait prendre. Il crut pouvoir adoucir ce qu'elle avait d'odieux en choisissant les dames inspectrices de Bourg-Saint-Andéol parmi les personnes les plus honorables de la ville : Mme de Reboul, née Bottu de Verchères, fut nommée présidente ; Mmes Pluvier de Saint-Michel, Giraud, Saladin de Chauras et Riberol-d'Entremeaux-Rochegude furent nommées membres du comité d'inspection.

Mme de Reboul se hâta de répondre au préfet de l'Ardèche par une lettre dont nous n'avons pas retrouvé le texte, mais que les *Annales* de la Présentation rapportent en ces termes :

1. Nous avons vu plus haut comment, en 1816, dans une retraite au séminaire d'Issy, le duc de Montmorency avait fait la connaissance du Supérieur de la Présentation. Il n'avait cessé depuis lors d'entretenir des relations avec M. Vernet.

« Monsieur le Préfet, il y a trente ans, mes parents, enfermés dans un ancien couvent de Visitandines que la Révolution avait transformé en prison d'État, y subissaient la plus odieuse des surveillances : vous m'invitez à exercer, dans cette même maison, une surveillance du même genre à l'égard de saintes religieuses que je vénère et qui en savent du reste plus que moi. J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Préfet, que je ne saurais accepter une telle mission. On n'apprenait de mon temps aux jeunes filles qu'à lire, à écrire, à travailler et à servir Dieu. Je ne sais pas faire autre chose. Agréez, etc. »

Mmes de Saint-Michel, Giraud, de Chauras et d'Entremeaux-Rochegude firent des réponses semblables, et, par le même courrier, M. de Reboul, maire de Bourg-Saint-Andéol, fit parvenir à la préfecture sa démission.

Devant cette attitude décidée, le Préfet se hâta de refouler son zèle malencontreux. Jamais il ne fut plus question, ni pour le pensionnat de Bourg, ni pour les autres pensionnats de la Présentation de Marie, de *dames inspectrices*. L'influence de M. Vidal, ce parent de M. Vernet que nous avons vu intervenir d'une manière si efficace lors des difficultés suscitées par l'architecte du Couvent, obtint du préfet du Gard une pareille suspension d'exécution de la circulaire ministérielle. Le 4 août 1821, M. Paulze écrivit à la vénérée Supérieure : « Madame, vous pouvez continuer d'exercer librement jusqu'au 1er mai 1822 ; et si alors il n'était survenu aucun changement dans votre position, vous me trouveriez toujours disposé à faire tout ce qui pourra vous être utile, autant que les règlements me le permettront » ; et, le 1er mai 1822 : « Je consens volontiers à proroger le délai jusqu'au 1er janvier 1823, époque à laquelle j'ai lieu d'espérer que votre établissement aura une existence légale. »

Ce fut la fin des difficultés administratives ; la reconnaissance légale de l'Institut ne fut accordée qu'en 1830, mais la bonne harmonie ne cessa plus d'exister entre la Congrégation de la Présentation de Marie et les représentants de l'autorité préfectorale sous le gouvernement de la Restauration.

La vénérable Supérieure profita de cette situation favorable pour mettre la dernière main à la rédaction des Règles de l'Institut et pour préparer la grande cérémonie, depuis longtemps attendue, de la distribution solennelle de ces Règles à sa Communauté.

M. Pontanier, dans la retraite qu'il avait trouvée à Thueyts pen-

dant la Terreur chez sa respectable tante, Mlle Bosc, en avait ébauché la première rédaction. Le pieux Sulpicien s'était contenté de noter les usages qui s'étaient peu à peu établis depuis la naissance de la Communauté, en s'inspirant des Règles et de l'esprit de la Compagnie de Saint-Sulpice.

Dès sa première entrevue au château de Chomérac avec Marie Rivier, en 1799, M. Vernet s'était préoccupé de compléter et d'adapter aux besoins nouveaux de la Communauté le premier travail de son confrère. Ce projet fut réalisé en partie en 1801, lorsque le grand vicaire de Mgr d'Aviau vint passer huit à dix jours au couvent de Thueyts ; mais il se convainquit en même temps que les développements de l'Institut exigeaient une refonte plus complète. Le 4 décembre 1801, il écrivait à la Mère Rivier : « Je ne perds pas de vue vos Règles. Je lis en ce moment les Règles et Constitutions de la Visitation, de Sainte-Ursule, de Notre-Dame, et j'y fais mes observations pour perfectionner les vôtres. » — En juin 1805 : « Dès que je serai un peu à moi, je reprendrai le travail de vos Constitutions. » — En mars 1807 : « Je pense, après Pâques, avoir un peu de loisir pour m'occuper de vos Règles. » En 1813, l'expulsion des Sulpiciens des grands séminaires lui donna ces loisirs si avidement cherchés : « La Providence fait tout servir à ses fins, écrivit-il à la Vénérable Mère ; ce que nous regardons comme un malheur devient une faveur pour nous. » Retiré au collège de Thueyts, le bon Supérieur communiquait, au fur et à mesure de leur rédaction, chaque point de la Règle à la Vénérable Mère, laquelle y ajoutait les remarques que lui suggéraient son expérience personnelle ou les lumières spéciales dont Dieu la favorisait. Suivant le témoignage de la très révérende Mère Arsène, un bon nombre d'articles furent écrits pour ainsi dire sous la dictée de la sainte Fondatrice ; plusieurs autres, d'après une lettre de la Vénérable Mère elle-même, ne furent que le résumé de réponses qu'elle avait dû faire à des consultations de ses Sœurs (1).

Le travail terminé fut communiqué, en mai 1814, à un certain nombre de Sœurs anciennes et aux Supérieures des principaux établissements, avec prière d'y joindre leurs propres observations. Durant ce temps, les Sœurs récitaient chaque soir le *Veni Creator*, pour obtenir les lumières du Saint-Esprit.

Les observations des Sœurs dont on avait demandé l'avis donnè-

1. Lettre du 19 octobre 1820 à Mgr de Mons, évêque de Mende.

rent lieu à un minutieux travail de revision, lequel exigea plusieurs années, M. Vernet tenant essentiellement à ne rien faire d'une manière définitive sans avoir longuement consulté Dieu par la prière, soumis chaque innovation au contrôle de l'expérience et mûrement réfléchi.

Le 14 juin 1820, le conseil des Sœurs délibéra que le livre des Règles serait, avec la permission de Mgr l'Évêque, livré à l'impression ; l'autorisation épiscopale fut accordée le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge, et l'impression commença au mois de janvier 1821.

« Toutes nos Sœurs, disent les *Annales*, se réjouissaient à la pensée que les Règles allaient enfin leur être solennellement distribuées », et la Vénérable Fondatrice comptait sur cet événement pour donner une nouvelle impulsion à la ferveur de ses filles.

Quant à M. Vernet, sa profonde connaissance des voies de Dieu dans les œuvres entreprises pour sa gloire lui dictait, au moment même où il recevait les épreuves des premières feuilles, le 16 janvier 1821, les graves lignes suivantes :

« Prions, ma chère fille. Tous ces jours-ci, je me suis tenu un peu plus uni à la Sainte-Vierge, étendant son manteau de protection sur vous, sur moi, sur toutes vos filles (1), mais il faut des croix : c'est le sort de toutes les bonnes œuvres.... Du reste, je ne doute pas que ce ne soient là vos pensées. »

Un mois après, le pressentiment du sage directeur se trouvait pleinement réalisé. « L'enfer vous semble déchaîné contre vous, écrivait-il, et vous êtes tentée de croire que Dieu vous abandonne. Ne vous étonnez point. Le démon se venge et Dieu vous éprouve. »

Pendant plus d'un an, en effet, Dieu va épurer, une fois encore, cette âme d'élite par des épreuves dignes de sa vertu. Après l'avoir frappée dans les plus intimes de ses affections, il permettra au démon de livrer les assauts les plus violents à son œuvre, et de soulever jusque dans son âme les troubles les plus cruels.

Après ses chères filles « qu'elle aimait comme la prunelle de ses yeux », nul ne s'était acquis plus de droits à son affection que la digne Supérieure des *Demoiselles de l'Instruction*, Marie de Sénicroze, à qui, le 21 février 1821, elle écrivait : « Ma plus chère et plus sin-

1. Le lecteur remarquera l'analogie de ce passage avec celui d'une autre lettre du vénéré Supérieur, que nous avons signalé plus haut (Chap. XIX), et où nous avons cru voir quelque allusion à des faveurs surnaturelles dont la Vénérable Mère aurait confié le secret à son directeur.

cère amie, j'aime toutes vos chères filles avec une tendresse et une affection qui viennent de Dieu et qui dureront jusqu'à la mort. Je ne puis vous exprimer la joie que j'éprouve au sujet de votre nouveau noviciat. Chère Mère ! quelle récompense vous allez recevoir dans le ciel ! Vous ne pourrez pas porter votre couronne ; les anges la soutiendront. »

La Vénérable Mère se doutait-elle que cette récompense, qu'elle prévoyait si grande, fût si rapprochée ?

« Ma santé est bien faible depuis quelques jours », lui écrivait le 24 mars Mlle de Sénicroze.

Quelques jours après, la lettre qui parvenait au couvent de Bourg, datée de la maison de l'Instruction du Puy et du 29 mars, était tout entière de la main de Mlle Antier, assistante : « Ma bonne Mère, disait-elle, je viens réclamer vos prières et toutes celles de votre sainte Communauté pour notre Mère, qui est depuis mardi dangereusement malade d'une fluxion de poitrine. Les médecins ne nous donnent presque plus d'espoir. Nous en avons beaucoup en Dieu et en vos saintes prières. »

La rapidité du mal ne permit pas à la Servante de Dieu d'aller recevoir le dernier soupir de la plus intime de ses amies. Ce fut le bon M. Pontanier qui, le 31 mars, lui annonça la douloureuse nouvelle. Marie de Sénicroze était morte à six heures du matin, un samedi, jour consacré à la Sainte-Vierge, et le dernier jour du mois de saint Joseph.

« Nous avons vu se renouveler, dans sa courte maladie, écrivit Mlle Antier, les exemples de toutes les vertus qu'elle avait pratiquées pendant sa vie : de sa simplicité, de son humilité, de son amour de la vie cachée et de sa pauvreté. Il me serait impossible de dire jusqu'à quel point de perfection elle a porté la vertu de pauvreté. »

Le vendredi, veille de sa mort, elle était entrée dans le délire ; mais un prêtre de Saint-Sulpice, directeur du séminaire, étant venu la voir à huit heures du soir, la voix du prêtre, qu'elle connaissait, la ramena à elle ; pendant une demi-heure, elle fit à ses filles ses recommandations suprêmes, ajoutant un mot particulier approprié à chacune d'elles ; puis le nom de la Mère Rivier ayant été prononcé, « elle exprima son affection pour cette bonne Mère, dit un témoin, avec une grâce ravissante » : ce fut son dernier signe de connaissance, jusqu'au moment de sa mort, qui fut calme et empreint d'une paix céleste.

La douleur de la Vénérable Supérieure de la Présentation fut inexprimable (1). Il y avait plus qu'une sympathie naturelle entre ces deux âmes élues de Dieu ; la similitude de leurs œuvres fit de leurs relations un échange de confidences, un appui mutuel qui fut, après Dieu, leur plus douce consolation ici-bas.

« Il n'y a personne qui partage plus votre affliction que moi, écrivit la Mère Rivier aux filles de Mlle de Sénicroze ; je me résigne comme vous devez le faire ; mais je porterai cette croix jusqu'au tombeau. Vous avez perdu, mes chères Sœurs, votre Mère, et moi la seule amie que j'avais sur la terre..... »

C'est au moment même où la Servante de Dieu venait de perdre « la seule amie qu'elle avait sur la terre », que Dieu, avant de donner à la Congrégation de la Présentation de Marie, par ses Constitutions définitives, le plus solide élément de sa stabilité, voulut la soumettre à une suprême épreuve et permit aux puissances de l'enfer de déchaîner contre elle les orages les plus périlleux qu'elle eût encore subis.

Ni la sainte Fondatrice, ni le prudent et expérimenté Supérieur n'hésitèrent un instant à reconnaître l'esprit du démon dans les troubles intérieurs qui menacèrent, en 1821 et 1822, l'avenir de l'œuvre de Marie Rivier.

« Le démon se venge et Dieu vous éprouve », avait écrit M. Vernet. — « J'ai fait faire une jolie chapelle, au haut de la maison, à saint Michel, pour chasser le diable, écrit le 4 décembre 1821 la Vénérable Mère ; quand nous aurons pour nous l'armée des anges, avec son chef, que pourront le monde et l'enfer contre nous ? » — « L'enfer fait tous ses efforts pour empêcher le bien, écrit-elle huit jours plus tard ; mais nous le ferons plus que jamais. Après toutes ces tempêtes, je m'attends à de bien belles choses ; vous verrez, ma chère fille, combien les croix attirent de bénédictions : patience ! »

Ces deux lettres étaient écrites à sœur Xavier, directrice de l'établissement de Saint-Chély et coadjutrice de la Supérieure pour le département de la Lozère ; nous verrons bientôt à quels tristes événements elles font allusion.

Hâtons-nous de dire que les consolantes prévisions de la Véné-

1. M. Vernet dut lui écrire le 4 avril pour l'exhorter à modérer son chagrin.

rable Mère se réalisèrent pleinement. L'Institut sortit épuré et plus fort de la tourmente. L'ivraie, que l'ennemi de tout bien avait introduite dans le champ du Seigneur, fut séparée du bon grain : quelques âmes, qui avaient cru pouvoir concilier avec les austères devoirs de la vie religieuse un esprit d'indépendance et de volonté propre, un amour trop humain de leur famille ou de leur pays natal, certains goûts mondains trop directement opposés à l'esprit de leur état, durent être résolument éliminées. La sainte Fondatrice plaignit ces pauvres âmes, pria pour elles, mais ne regretta pas leur perte pour son Institut ; et lorsque, au mois de juin 1822, le moment fut venu de distribuer aux Sœurs de la Présentation leurs nouvelles Règles, elle put se dire que ces Règles n'étaient données qu'à des âmes fortes et dignes de les recevoir.

Mais, avant de relater ces providentiels résultats, nous devons, fidèle historien, raconter toutes les phases de l'épreuve, sans rien dissimuler de son importance et de son étendue.

Les ressorts mis en œuvre par l'esprit du mal pour dissoudre, ou ébranler tout au moins, une œuvre qui lui portait de si grands coups, furent multiples. C'est un esprit d'indépendance et d'amour-propre froissé qui paraît avoir déterminé la sortie d'une religieuse de Vogué ; ce fut l'influence pernicieuse de quelques fréquentations mondaines qui détourna sans doute de leur vocation deux jeunes novices employées à l'établissement d'Alais ; ce fut un attachement mal ordonné à leurs parents, joint à une volonté trop faible et trop chancelante, qui arracha deux autres novices à la Maison-Mère ; des motifs semblables furent cause de deux autres défections à Rocles et à La Blachère ; la vanité et l'orgueil perdirent l'établissement du Malzieu ; nulle part cependant la moralité des filles de la Présentation de Marie ne fut mise en question et des onze novices ou professes qui retournèrent au monde, il ne paraît pas qu'une seule ait affligé plus tard l'Église par un scandale tant soit peu grave.

Sur ces entrefaites, les diocèses de Mende et de Viviers furent privés de leur commun Pasteur : Mgr de Mons, promu à l'archevêché d'Avignon, prit possession de son poste au mois de novembre 1821 ; le successeur qui lui fut donné à Mende, Mgr de la Brunière, ne devait arriver dans cette ville qu'un an plus tard, vers la fin de 1822. Quelques ecclésiastiques, bien intentionnés sans doute, mais imprudents, crurent pouvoir, en l'absence de leur évêque, organiser, avec l'aide de quelques anciennes Sœurs, sorties de l'Institut de la

Présentation, des écoles nouvelles, qui se présentèrent naturellement comme rivales de l'œuvre de la Mère Rivier. Deux tentatives de ce genre furent faites à Aps et à Serrières ; mais la croix la plus douloureuse de la Vénérable Mère lui vint du Malzieu.

Le Malzieu, chef-lieu de canton du département de la Lozère, à 40 kilomètres au nord de Marvejols, comptait alors à peine 800 habitants. Le 30 novembre 1816, sur la demande de M. Imbert de Montruffet, curé de la paroisse, sœur Xavier, au nom de la Vénérable Mère, y avait conduit et installé trois Sœurs de la Présentation.

« On n'aime que le grand dans ce pays-là, écrivait peu après sœur Xavier, on ne s'attache qu'aux gens de talent ou de famille ; on méprise les autres. » Tel fut le piège auquel les malheureuses filles se laissèrent prendre. Se faire passer pour des personnes de haut rang, ne plus entendre le patois du pays, furent leurs premières faiblesses. Les flatteries qu'elles reçurent achevèrent leur ruine. L'humble Institut de la Présentation de Marie ne fut bientôt plus digne de leurs hautes prétentions, et, vers la fin de l'année 1821, une nouvelle étrange parvint à la Maison-Mère : les trois pauvres dévoyées, encouragées par quelques personnes intrigantes, avaient fondé, de concert avec une ancienne novice congédiée de Thueyts, une prétendue Congrégation nouvelle. « On a installé hier sœur P. et sœur A. avec grande cérémonie, écrit sœur Xavier. Leurs noms ont été changés. Quant à l'ordre qu'elles fondent, on l'appelle *l'Ordre de Jésus*. Le docteur Ch., témoin de la scène d'installation, ne pouvait contenir son indignation...... Les prêtres des environs et tous les bons laïques en sont scandalisés. »

L'Ordre de Jésus, est-il besoin de le dire ? ne vécut pas longtemps, « La paix fut bientôt troublée entre ces pauvres orgueilleuses, écrit sœur Sophie ; elles se séparèrent ; il n'en resta plus qu'une seule, qui, sans ressources, fut heureuse de trouver un asile à l'hôpital. »

Sans doute, à l'heure même où se passaient ces tristes événements, des nombreuses maisons que possédait l'Institut bien des nouvelles consolantes venaient réjouir le cœur de la Vénérable Fondatrice, et les documents que nous avons sous les yeux sont pleins de traits de vertu et d'héroïsme capables de compenser largement les défections de la communauté du Malzieu ; mais, comme le bon Pasteur de la parabole, Marie Rivier oubliait en ce moment les quatre-vingt-dix-neuf brebis fidèles pour porter toutes les sollicitudes

de son cœur sur la brebis égarée. « Ah ! s'écriait-elle, si toutes nos Sœurs étaient bien remplies de l'esprit de leur état, je ne craindrais ni le monde ni l'enfer ; mais, de penser qu'il en est peut-être encore quelques-unes qui ne sont pas tout ce qu'elles devraient être, cela me fait trembler ! »

Une retraite commune devait être donnée à toutes les Sœurs de la Lozère. La Vénérable Mère, retenue à Bourg par des travaux pressants, ne put s'y rendre ; mais elle adressa à toutes les retraitantes une exhortation écrite, où s'exhalaient, en ce style enflammé dont elle avait le don, les sentiments de son âme.

« A toutes mes très chères filles de la Lozère, dans leur sainte retraite, à Saint-Chély.

. . . .

« Je vous conjure, au nom de Jésus-Christ et de la très sainte Vierge, notre bonne Mère, de mieux profiter de cette retraite que de la dernière. Au nom de Dieu, que vos tiédeurs et vos relâchements finissent et que la ferveur et l'amour de Jésus-Christ s'allument dans tous vos cœurs pour toujours.

« Méditez bien votre éternité, mes enfants ; voudriez-vous paraître devant Dieu telles que vous êtes ?

« Voici les défauts qui vous perdront, si vous ne travaillez pas à vous en corriger : le manque de réflexion, de présence de Dieu et de pureté d'intention ; la routine dans vos exercices, faisant vos oraisons et vos examens de la pointe de l'esprit, ne pénétrant point votre cœur. Non, vous n'êtes point assez pénétrées de votre éternité. Dès qu'il faut se vaincre, se renoncer, point de générosité.

. . . .

« Sortez, mes enfants, sortez de votre paresse et de vos inconstances. Nous allons, toutes, redoubler de prières pour vous, pendant votre sainte retraite..... Faites-y bien attention, mes chères filles, Sœurs et novices : renouvelez-vous parfaitement si vous voulez être de vraies filles de la Présentation de Marie. C'est à genoux, au pied de la croix et au nom de la très sainte Vierge, que je vous le demande ; donnez-moi cette consolation et à la pauvre sœur Xavier, à qui vous avez si souvent fait répandre des larmes. Je veux croire et espérer que cette année vous nous comblerez de joie et de bonheur. Je vous embrasse toutes d'un bien tendre cœur et suis votre bonne Mère Rivier. »

Cet appel, sorti de l'âme d'une sainte, eut l'effet qu'on en devait attendre : « Votre lettre, écrit sœur Xavier, me fut remise au moment où nous étions toutes réunies pour lire notre Règle. Elle nous tint lieu d'exercice. Je mis une demi-heure pour la leur lire ; la sensibilité m'interrompait à chaque instant ; toutes, Sœurs et novices, sanglotaient et elles protestèrent toutes, à la fin, qu'elles ne voulaient être que des sujets de consolation.

« Pour moi, tendre Mère, je désire de plus en plus me sacrifier pour vous aider dans l'œuvre de Dieu, tant qu'il me donnera vie. Je vous prie de me pardonner tous les sujets d'inquiétude que j'ai pu vous donner et de me renouveler les permissions dont je puis avoir besoin pour agir en votre nom et selon vos intentions, dont je ne veux pas m'écarter. »

Les incidents du Malzieu ravivèrent dans l'esprit de la Vénérable Mère un projet qu'elle avait à cœur depuis fort longtemps, et sur lequel nous la verrons revenir plus tard : celui d'instituer, au sein de la Congrégation, une œuvre continuelle de prière, d'action de grâce et d'intercession auprès de Dieu. « Tout mon recours est au ciel, écrit-elle le 9 août 1821 ; c'est pour cela que j'ai donné l'emploi à notre bonne sœur Marion, de Luzet, que j'ai fixée à Bourg, de prier continuellement pour tout le corps : elle ne fait que cela et ne sort de l'église que pour prendre ses repas et pour se délasser un peu. »

Les prières de la bonne sœur Marion conjurèrent sans doute bien des périls, mais on ne peut douter que le plus puissant intercesseur auprès de Dieu n'ait été la sainte Supérieure elle-même.

La prière de Marie Rivier était alors d'autant plus méritoire que Dieu, renouvelant en son âme une épreuve réservée aux plus grands de ses serviteurs, la privait de toute consolation sensible ou spirituelle, et la laissait dans le seul sentiment de son néant et de son indignité.

Ici encore, à défaut des lettres de la Vénérable Mère, les réponses de son directeur nous serviront d'indications, sinon très complètes, du moins très authentiques et très sûres.

Pour se rendre compte de l'état d'aridité, de souffrance, de torture spirituelle par lequel elle dut passer, il faudrait peut-être se reporter aux célèbres descriptions que saint Jean de la Croix nous a laissées dans sa *Montée du Carmel* et dans sa *Nuit obscure*. Ce n'est point

assez pour la Servante de Dieu que toutes les souffrances corporelles ou spirituelles de ses filles aient dans son âme un retentissement douloureux, l'excessive délicatesse de sa conscience la porte à s'attribuer la responsabilité de tous leurs manquements. Le péché d'omission l'épouvante : fait-elle assez pour le bon Dieu ? Lui est-il permis d'accorder quelques instants à la récréation ou au repos, quand il y a tant à faire pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu ?

Son bon directeur est obligé de lui répondre : « Vous voudriez, ma chère fille, pouvoir tout faire ; vous voudriez que tout fût au mieux ; vous voudriez que toutes vos Sœurs fussent exactement à leur devoir. Je vous loue en cela ; c'est le devoir d'une Supérieure. Mais il est un Supérieur au-dessus de nous, au nom de qui vous gouvernez. Or, Dieu, votre Supérieur et votre Maître, veut que vos filles aient les faiblesses de l'humanité et que vous les ayez aussi ; que le jour ne soit que de vingt-quatre heures et que l'on en prenne une portion suffisante pour le soin de son corps : il veut aussi que nous essuyions des contrariétés, que nous soyons dérangés ou arrêtés dans nos occupations, que la faiblesse du corps s'oppose souvent à la bonne volonté de l'âme. En tout cela, vous devez adorer paisiblement et amoureusement sa divine volonté, faire tout bonnement ce que vous pouvez faire et être sans souci pour le reste, le laissant avec confiance dans les mains du bon Dieu. »

Mais, hélas ! voici que Dieu semble se retirer. L'état de l'âme de la Vénérable Mère est comparé par son directeur « à une marche sans repos à travers un désert sec et aride, au milieu des hurlements des bêtes féroces. »

C'est peu : cette âme que Dieu abandonne, Dieu lui-même semble s'appliquer à l'affliger, à la faire souffrir. « Dieu permet que depuis quelque temps vous soyez dominée par la tristesse, l'ennui, la frayeur. Et voilà ce qui aggrave vos infirmités. C'est bien pénible, c'est accablant pour la nature, c'est plus douloureux que toutes les maladies du corps, et c'est une situation à laquelle ni les médecins, ni aucun homme ne peuvent rien. Pourquoi ? Parce que c'est la main de Dieu même qui lance les traits qui nous percent, parce qu'il se cache à nous dans des vues de bonté et qu'il nous soustrait sa lumière sensible, et cela pour nous faire mourir à nous-mêmes et ne nous faire vivre que de la vie de son divin Fils. » Et, plus loin, le judicieux directeur répond à un scrupule de sa sainte pénitente par

cette lumineuse observation : « Croyez-moi, vous aimez Dieu quoi qu'il vous semble, vous l'aimez beaucoup et de toute la sincérité de votre âme, puisque vous craignez tant de l'offenser et de le voir mal servi. »

L'épreuve change de nature. Ce n'est plus la main de Dieu qui frappe, c'est, par la permission de Dieu, la main même du démon. « Eh ! oui, ma fille, écrit le bon Père, c'est bien le démon qui vous attaque en ce moment. C'est lui qui cherche à vous inspirer et ces dépits, et ces troubles, et ces frayeurs. J'ai bonne oreille, ma fille désolée, j'ai tout entendu d'ici, et aussi les éclats de rire que fait le diable quand il voit que vous l'écoutez un peu sur tout cela. » Et il termine en lui rappelant fort à propos le mot de saint François de Sales : « Confiance et courage ! quand le diable fait tant de bruit au dehors, c'est une preuve qu'il n'est pas au dedans. »

De telles épreuves ne devaient pas tarder à recevoir leur récompense, même en ce monde. Aux deux maisons nouvelles, créées en 1819, à Bourg-Saint-Andéol et à Saint-Vincent-de-Barrès, étaient venus s'ajouter en 1820, 1821 et 1822, les établissements de Saint-Victor-Lacoste, de Saint-Bonnet (1) et de Sumène, au diocèse de Nîmes ; de Langeac et de Saugues, au diocèse du Puy ; de Florac, au diocèse de Mende ; de Salon, au diocèse d'Aix ; de Jonquières, au diocèse d'Avignon, et de Saint-Montan, au diocèse de Viviers ; mais la plus grande consolation de la Vénérable Fondatrice et de ses chères filles fut la distribution solennelle des Règles imprimées, qui se fit le 9 septembre 1822.

M. Hamon, qui écrivait trois ans après la mort de la Mère Rivier, au moment où le souvenir de cette imposante cérémonie était encore très vivant dans la Communauté, en a laissé une description intéressante, que nous allons reproduire intégralement. « Les premiers exemplaires des Règles, écrit-il, arrivèrent au Couvent la veille de la fête de la Nativité. La Vénérable Mère, qui donnait alors la retraite annuelle à ses Sœurs, tint la chose secrète ; le jour de la fête, elle n'en parla pas davantage ; mais le lendemain, jour consacré au *Renouvellement des promesses*, après une instruction relative aux exercices du jour, et qu'elle semblait prolonger comme pour modérer l'empressement et le plaisir qu'elle éprouvait ; après

1. La fondatrice de l'établissement de Saint-Bonnet fut Mme la baronne du Roure de Beaujeu. Elle habitait le château d'Argilier, près Uzès, appartenant aujourd'hui à M. le comte de Séguins de Cabassole.

avoir peint le bonheur de vivre en Communauté sous une Règle bien observée, tirant tout à coup l'exemplaire qu'elle tenait caché sous son bras, et le montrant avec une sorte de transport : « La voilà, votre Règle, s'écria-t-elle, elle est enfin arrivée ! Oh ! que je suis contente de pouvoir vous la présenter et vous la mettre entre les mains. Depuis que la maison existe, je n'avais pas goûté une si grande consolation : mon cœur nage dans la joie. Ah ! mes enfants, si à présent vous ne l'observiez pas exactement, cette sainte Règle, quelle excuse donneriez-vous ? Vous devez d'autant plus la chérir, qu'elle vous vient de la très sainte Vierge : le bon Dieu a permis qu'elle soit arrivée la veille d'une de ses fêtes, et je puis bien vous assurer que c'est cette bonne Mère qui a tout fait dans cette maison. Quand je commençai, je ne savais pas ce qu'elle voulait de moi : je n'aurais jamais cru en venir où nous en sommes. J'ai agi, pour ainsi dire, sans savoir ce que je faisais, et la Sainte-Vierge a tout conduit, tout dirigé, tout fait. »

« Après ce discours, la Vénérable Mère plaça cet exemplaire de la Règle dans une corbeille élégamment ornée, et le fit porter solennellement à l'église, pour y être exposé à la vénération des Sœurs, leur recommandant d'aller souvent le visiter et le baiser avec amour, comme un trésor qui renfermait pour elles le moyen le plus assuré de salut. Toutes les Sœurs, pénétrées par cet exercice d'une grande estime pour leur Règle, désiraient vivement en avoir chacune un exemplaire ; le lendemain fut désigné pour cette distribution. Mais, avant de la faire, la sainte Supérieure voulut que la bénédiction de l'Église vînt rendre plus vénérables encore ces saintes Règles, et les consacrer, si je puis ainsi dire. En conséquence, ayant invité M. Vernet pour cette bénédiction, elle fit porter processionnellement à l'église, pour y être bénits, dans des corbeilles décorées avec soin, autant d'exemplaires qu'il y avait de Sœurs ; on chanta les litanies et des cantiques en l'honneur de Marie ; et ce chant fini, M. le Supérieur, montant en chaire, fit un discours analogue à la cérémonie, où, appliquant à la Règle ce que le saint vieillard Siméon a dit du Sauveur : *Celui-ci est pour le salut et la ruine de plusieurs en Israël*, il établit que cette Règle serait pour celles qui l'aimeraient et la pratiqueraient une source de bonheur et de mérites, et, pour celles qui auraient le malheur de la regarder de mauvaise grâce, comme un fardeau pénible, le principe de leur perte. Puis, citant le beau passage du IIe Livre des Machabées, où le prophète Jérémie donne à Judas

Machabée une épée d'or en lui disant : *Prenez cette épée sainte comme un présent que Dieu vous fait, et avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple*, « il me semble, ajouta-t-il, voir vos Sœurs qui vous ont précédées, et qui jouissent maintenant de la gloire, vous présenter en ce moment votre Règle et vous dire : Voilà votre arme, cette arme qui doit vous rendre victorieuses de tous les ennemis du salut : c'est par elle que nous avons triomphé avant vous : recevez-la avec joie, et par elle vous triompherez comme nous. »

« Ce discours, si propre à faire une salutaire impression, fut suivi de la bénédiction solennelle des Règles, pendant laquelle toutes les Sœurs priaient avec une ferveur admirable. Après qu'elle fut terminée, la Vénérable Mère emmena processionnellement sa Communauté à la salle des exercices, faisant marcher entre les rangs plusieurs Sœurs qui portaient les corbeilles où étaient les Règles. Arrivée dans cette salle, tout émue et comme inspirée, elle prend la croix d'une main, et, tombant à genoux avec sa Communauté : « Je veux, s'écria-t elle, que ce soit au pied du Crucifix que vous receviez votre Règle, comme des mains de Jésus et de Marie ; je suis indigne de vous la donner moi-même. Je demande pardon à toute la Communauté de mes manquements aux Règles, et je vous supplie toutes de m'avertir si j'y manquais à l'avenir. » Après cette courte allocution, dont nous ne citons que le fond, la Vénérable Mère fait chanter le *Veni Creator* pour que Dieu répande dans tous les cœurs l'amour de la Règle, et réciter le *Miserere* pour demander pardon des fautes commises contre elle ; puis elle fait approcher les Sœurs, selon leur rang d'ancienneté, et, toujours à genoux, tenant la croix d'une main, elle donne à chacune d'elles un exemplaire en lui disant : Recevez cette Règle des mains de Jésus crucifié et de la très sainte Vierge. On ne saurait dire combien toutes les Sœurs étaient émues en recevant ce livre bénit, et distribué d'une manière si frappante ; il leur semblait réellement que c'étaient Jésus et Marie qui le leur remettaient, et de là se formaient au fond de leur cœur un respect religieux et un tendre amour pour leurs Règles (1). »

La distribution du livre des Règles fut le point de départ d'un redoublement de ferveur dans l'Institut. Dans une circulaire qu'elle adressa à ses filles à ce sujet, la Vénérable Mère leur recommanda l'observation fidèle de la Règle comme un moyen court et facile

1. *Vie de Madame Rivier*, pp. 170-174.

de perfection, la voie du ciel la plus assurée et le rempart qui met une âme religieuse à l'abri de mille dangers.

Les Sœurs ne tardèrent pas à en faire l'expérience. La bonne Mère aimait à citer, parmi bien d'autres, le trait suivant, qui montrait comment l'observation rigoureuse d'un point de la Règle avait sauvé la Communauté de Pont-Saint-Esprit du plus grand des dangers.

L'anecdote est ainsi racontée par sœur Sophie dans ses Mémoires :

« Un soir, vers les neuf heures, un individu, se disant domestique du couvent de Bourg-Saint-Andéol, vint frapper à la porte du couvent de Pont-Saint-Esprit. Il se disait porteur d'une lettre pressante de la Supérieure, et demandait instamment à parler à la directrice de l'établissement. Or, l'heure fixée par la Règle étant passée, la directrice, qui était sœur Présentine, refusa obstinément de faire ouvrir la porte, malgré toutes les instances et toutes les protestations. Le prétendu domestique, qui n'était en réalité que le chef d'une bande de libertins, voyant alors son coup manqué, éclata en injures grossières, que répétèrent ses camarades, et proféra ces horribles paroles : « Tu as bien fait de ne pas nous ouvrir : nous aurions vu si ta vertu et celle de tes compagnes étaient à l'épreuve. » En entendant ces mots, les pauvres Sœurs tombèrent à genoux et récitèrent avec ferveur une prière d'actions de grâce. »

Une fois de plus s'était vérifiée la parole que la sainte Supérieure aimait à redire à ses filles : « Gardez votre Règle, et votre Règle vous gardera. »

Les Règles de la Présentation de Marie sont comme l'épanouissement des Constitutions qui furent établies par la Vénérable Mère Rivier et M. Vernet, bénies au berceau de la Congrégation par Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, et approuvées en 1802 par Mgr de Chabot, évêque de Mende et de Viviers. Pour en donner une idée, disons un mot de la fin et de l'esprit de la Congrégation de la Présentation, de son organisation générale, de l'admission des sujets et des vœux de religion.

Les Sœurs de la Présentation de Marie, en se réunissant sous une Règle commune, ont eu pour première fin de s'aider mutuellement à leur propre sanctification et à devenir de vraies épouses de Jésus-Christ. C'est à cette même fin qu'elles prennent le nom de *Sœurs*, et qu'elles donnent à leur Supérieure le doux nom de *Mère*. Elles sont

ainsi averties, à tous les instants, qu'elles ne forment toutes ensemble qu'une même famille, dont le chef invisible est Jésus-Christ, à qui seul elles doivent chercher à plaire.

La seconde fin qu'elles se proposent, c'est de se rendre dignes d'aider, selon leurs faibles moyens et sous l'autorité des pasteurs de l'Église, à établir dans les jeunes personnes de leur sexe le règne de Jésus-Christ. Leur vocation est donc d'instruire la jeunesse, cette portion si précieuse du troupeau de Jésus-Christ, et de la former à la science du salut bien plus qu'aux connaissances humaines. Leur vie doit être toute employée à cultiver ces jeunes plantes, à les redresser, à les détourner du vice, à leur faire goûter les douceurs de la vertu et à leur en faire prendre de bonne heure l'habitude.

Les Sœurs de la Présentation de Marie s'empresseront aussi de secourir les pauvres et de les visiter, quand ils seront malades, autant que le leur permettront la vigilance et les soins qu'elles doivent, avant tout, à leurs élèves.

Si, après avoir pourvu à toutes leurs charges, elles ont quelque superflu, les Constitutions leur demandent de le consacrer au soulagement des pauvres, et surtout des jeunes orphelines et autres petites filles délaissées par leurs parents. On le voit, le but des Sœurs de la Présentation n'est pas de thésauriser : nous pourrions en dire autant de toutes les Congrégations religieuses.

Enfin la Congrégation de la Présentation de Marie et tous ses membres, en particulier, font profession du respect le plus profond pour la personne sacrée du Souverain Pontife et pour son autorité suprême. Leur bonheur est de prier pour lui chaque jour et de diriger leurs pensées, leur langage et leur conduite conformément à ses instructions. Elles professent aussi le plus profond respect et la plus entière obéissance pour Nosseigneurs les Évêques, sous la juridiction de qui elles sont appelées à travailler.

La Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie comprend deux classes de religieuses : les unes, portant le titre de *Sœurs de la Présentation*, sont appliquées spécialement à l'enseignement ; les autres, désignées sous le nom de *Sœurs de la Sainte-Famille* ou de Sœurs converses, sont particulièrement appliquées au travail manuel. Mais les unes et les autres sont *véritablement Sœurs d'une même famille ;* elles participent aux mêmes exercices religieux et, en maladie comme en santé, elles sont l'objet des mêmes prévenances et des mêmes soins.

Une Supérieure générale est chargée du gouvernement de toute la Congrégation sous la dépendance des Supérieurs ecclésiastiques; elle est aidée dans son administration par une *Assistante*, qui la supplée au besoin et qui veille à l'observation de la Règle à la Maison-Mère. Les Constitutions lui donnent aussi pour la seconder un *Conseil permanent* qui, chaque jour, lui apporte son concours et ses lumières. Aucune affaire importante ne peut être traitée sans l'avis du Conseil et, s'il s'agit d'une très grave décision à prendre, il faut que tous les membres soient présents, autant que possible.

De plus, tous les quatre ans, une *Assemblée générale* qui représente la Congrégation, se réunit sous la présidence de la Supérieure générale pour s'occuper des intérêts de l'Institut, signaler les abus qui auraient pu s'introduire et chercher les meilleurs moyens à prendre, soit pour les écarter, soit pour développer la vie religieuse dans les membres de la Congrégation.

Comme il a plu à la divine Providence de propager les établissements de la Présentation de Marie en plusieurs diocèses de France, en Suisse et au Canada, il faut aussi un lien qui unisse à la Maison-Mère les maisons les plus éloignées. Ce lien est formé par les *Sœurs coadjutrices*, autrement dites *Sœurs provinciales*, qui ont pour fonction de veiller sur l'arrondissement qui leur est confié, conformément aux instructions de la Supérieure générale. Elles doivent visiter, au moins une fois l'an, les écoles qui sont sous leur surveillance, s'assurer si les maîtresses observent exactement les Règles, si les élèves profitent, et en rendre compte à la Supérieure.

Après l'organisation du gouvernement de l'Institut, les Constitutions indiquent les conditions de l'admission des sujets.

Lorsqu'une jeune fille quitte le toit paternel et vient demander « d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de sa vie », on n'exige d'elle ni les avantages de la naissance, ni ceux de la fortune. Famille honnête, jugement droit, volonté docile, santé suffisante, aptitude pour les fonctions qu'elle aura à remplir : voilà ce qu'on lui demande avant tout pour être admise à la Présentation.

Elle entre au Noviciat comme postulante, et là, sans engagements, sans promesses, encore vêtue de ses habits séculiers, elle étudie la vie de la Présentation et se forme peu à peu, sous une direction douce et forte, à la pratique des vertus religieuses. Si cette vie de dévoûment lui convient, et si la Congrégation la juge digne et capable de travailler à la gloire de Dieu dans son sein, on lui donne l'habit reli-

gieux. Puis, on l'envoie en *mission* travailler dans un des établissements de la Congrégation, afin qu'on puisse la juger à l'œuvre, et aussi afin qu'elle-même puisse se rendre un compte plus exact des obligations qu'elle aura à remplir toute sa vie.

Après une épreuve suffisante, la novice revient à la Maison-Mère faire une année complète de noviciat, année précieuse que couronne le grand jour de la *Profession*, le jour où l'humble vierge, célébrant ses noces avec le divin époux de son âme, prononce les vœux de religion.

A l'origine de son Institut, la Vénérable Mère Rivier n'avait pas cru devoir imposer à ses compagnes l'obligation de faire des vœux. Les troubles de la Révolution et l'instabilité où l'on se trouvait alors justifient suffisamment cette conduite. La Vénérable Fondatrice se contenta de demander à ses filles de simples promesses, qui devaient leur tenir lieu des vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Dieu bénissait la Communauté naissante ! Ces promesses furent observées par les premières Sœurs avec une générosité comparable à celle des plus ferventes Communautés ; et, nous ne craignons pas de le dire, cette ferveur, grâce à Dieu, s'est conservée jusqu'à nos jours comme un héritage de famille.

Toutefois, ni la Vénérable Mère, ni M. Vernet, n'excluaient absolument les vœux, comme nous le voyons par leur correspondance. « Je vous ai fait observer plusieurs fois, écrit le bon Supérieur à la Vénérable Fondatrice le 5 novembre 1821, que l'on sera forcé un jour d'en venir à faire faire des vœux. » On autorisa plusieurs religieuses, on les encouragea même à faire des vœux privés. « J'approuve très fort le vœu d'obéissance que vous avez fait à la fin de votre retraite », écrit à sœur Xavier la Servante de Dieu au mois d'avril 1819, et M. Vernet, répondant à sœur Marie en 1818, lui dit : « Le renouvellement journalier de vos vœux est très bon. » Le désir de se lier plus intimement à Jésus-Christ et d'entrer plus pleinement dans l'esprit de la sainte Église, amena peu à peu un grand nombre de Sœurs de la Présentation à adopter cette pratique des vœux privés. Plusieurs d'entre elles demandaient même avec instance à faire des vœux perpétuels.

De là, à l'émission publique des vœux de religion, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, on hésita longtemps par prudence à le faire ; on pria, on consulta des hommes expérimentés et surtout Nosseigneurs les évêques sous la juridiction desquels travaillent les religieuses de la Présentation de Marie.

Enfin, quand le moment de la Providence sembla venu, l'*Assemblée générale*, après avoir pris l'avis de toutes les Sœurs et avec la haute approbation de Mgr Bonnet, évêque de Viviers et Supérieur de la Maison-Mère, décida à l'unanimité que les trois vœux de religion seraient émis à l'avenir par toutes les Sœurs professes. C'est en 1892 que fut prise cette grave détermination, qui combla de joie la Congrégation entière, et ce fut le 1er juin, en la belle fête du Sacré-Cœur de Jésus, l'an 1894, qu'eut lieu la première émission publique des vœux de religion, sous la présidence de Mgr Bonnet.

Toutefois, remarquons-le, la nouvelle professe ne prononce d'abord que des vœux temporaires : on veut lui laisser le temps de bien réfléchir avant qu'elle s'engage définitivement. Ce n'est qu'après quelques années de profession qu'on lui accordera, si elle le demande, l'autorisation de faire les vœux perpétuels.



CHAPITRE XXVI

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS, NOUVELLES ÉPREUVES.

1822-1826.

Relations avec diverses Congrégations ou Communautés religieuses : les sœurs Béates du Puy, le monastère de Sainte-Catherine, de Langeac. — Relations avec plusieurs personnages illustres. — M. le vicomte de Bonald et la fondation de Millau. — Fondation de la Providence d'Alais : M. Taisson, curé d'Alais. — Rétablissement du siège de Viviers. Mgr Molin, le nouvel évêque, visite le couvent de Bourg. — Charité de la Vénérable Mère envers les pauvres : traits divers. — Le prodige de la multiplication de l'huile. — Zèle pour la conversion des pécheurs. — La Vénérable Mère reprend la visite des maisons de son Institut. — Maladie de M. Pontanier. — Voyage à Aix et à Marseille : trait de mortification à Notre-Dame de la Garde. — Mort de M. Pontanier : ses funérailles au couvent de Bourg-Saint-Andéol. — Alarmes suscitées par la loi du 24 mai 1825 sur les Congrégations religieuses de femmes. — Touchante lettre à la Sainte-Vierge. — Courageuse lettre à sœur Xavier.

L'EXPANSION de vie religieuse qui s'opérait dans la Congrégation de la Présentation de Marie, sous l'influence de sa vénérée Supérieure, devait franchir les limites de cet Institut. Les pieuses Demoiselles de l'Instruction du Puy, les Sœurs de Saint-Joseph, de La Louvesc et les Sœurs de Saint-Joseph, de Saint-Félicien, recouraient habituellement aux conseils de la Vénérable Mère dans toute circonstance un peu grave. Deux autres Congrégations firent appel à son zèle, en 1823, pour renouveler en elles l'esprit religieux.

A la maison de l'Instruction du Puy se rattachait l'œuvre de ces pieuses filles qui, sous le nom de Sœurs de campagne, ou, plus communément, de *sœurs Béates*, allaient dans les villages et les hameaux enseigner le catéchisme et soigner les pauvres malades. Pour mieux fixer dans l'esprit de leur vocation ces saintes filles, dont le zèle opérait un bien immense, Mgr l'évêque de Mende, de concert avec Mgr l'évêque de Saint-Flour, administrateur du diocèse du Puy, pria la Mère Rivier de les réunir dans des retraites annuelles. Sœur Xavier, qui présida leur première retraite à Saint-Chély, en rendait ainsi compte à sa Supérieure : « C'est hier, ma très chère et bonne Mère, que nous avons terminé nos pieux exercices : toutes les retraitantes ont été très édifiantes par leur modestie et leur ferveur. J'ai la confiance que le bon Dieu en sera glorifié et que le salut de beaucoup d'âmes aura son principe dans cette retraite. »

Si les liens qui rattachaient à la Compagnie de Saint-Sulpice les Sœurs du Puy avaient été un titre à la mission que Mgr de la Brunière confia à la Mère Rivier, d'autres liens plus étroits unissaient la Compagnie de M. Olier au monastère de Sainte-Catherine, de Langeac.

C'est là qu'avait vécu pendant onze ans, là qu'était morte deux siècles auparavant, le 19 octobre 1634, la Vénérable Mère Agnès de Jésus, par les prières de laquelle le fondateur de Saint-Sulpice avait reçu du Ciel sa haute vocation. « On peut le dire, écrit M. de Lantages, la réforme du clergé par les séminaires, la dévotion de Saint-Sulpice à l'adorable Eucharistie et son amour pour la très sainte Vierge étaient sortis du monastère de Langeac (1). »

Chassées en 1792 de leur pieuse demeure, transformée depuis en hôpital, les religieuses de Sainte-Catherine avaient enfin obtenu à grand'peine, en 1822, avec le rétablissement de leur Communauté, l'entrée au chœur de leur ancienne église pour y réciter le saint office. Mais les conditions qui leur avaient été imposées par l'autorité civile leur rendaient très difficile l'observation de leurs anciennes Règles. M. Vernet, qui, depuis plusieurs années, s'occupait activement de la reconstitution du monastère de Langeac, eut recours, une fois de plus, au dévoûment de la Véné-

1. *Vie de la Vénérable Mère Agnès de Jésus*, par M. de Lantages. T. II, appendice sur le monastère de Sainte-Catherine.

rable Mère. Nous n'avons pas sous les yeux la lettre qu'elle adressa, en cette circonstance, aux bonnes Sœurs de Sainte-Catherine ; mais sœur Caroline, qui fut chargée de leur porter cette lettre, raconte que les religieuses en écoutèrent la lecture à genoux, que plusieurs en furent émues jusqu'aux larmes et qu'elles suivirent avec respect et confiance les conseils de la prudente et charitable Supérieure

En même temps, l'attention des gens du monde, et des plus grands parmi les gens du monde, se portait de plus en plus avec admiration vers l'humble religieuse qui n'avait jamais eu pourtant d'autre ambition que de se faire l'apôtre des pauvres et des enfants. Les archives de la Congrégation nous révèlent notamment, parmi les personnes de haut rang qui furent en relation avec la Vénérable Mère à l'époque qui nous occupe, Mme la comtesse de Grignan, M. de Suffren, Mme la douairière de Cordoue et M. le vicomte de Bonald, pair de France. Ces grands devinrent les bienfaiteurs de ses œuvres, et leur appui lui rendit souvent d'éminents services. D'autres fois, ils lui en demandèrent à leur tour. En 1820, la descendante d'une des plus illustres familles d'Europe était venue frapper à la porte du couvent de Bourg-Saint-Andéol. Sous le coup d'un revers inouï de fortune et de douleurs intimes de famille, elle trouva, auprès de la Vénérable Supérieure, les conseils, la force d'âme et même les secours matériels dont elle avait besoin et qui lui furent donnés pendant plusieurs années.

Les pasteurs de l'Église se plaisaient à manifester leur haute satisfaction. Nosseigneurs de Valence, d'Aix, de Mende, du Puy, dont nous avons les lettres sous les yeux, donnaient leurs puissants encouragements. Le diocèse du Puy, nouvellement rétabli, venait de recevoir pour évêque, le 27 avril 1823, Mgr de Bonald, qui, peu de temps après son arrivée, écrivait à la Supérieure de la Présentation : « C'est avec reconnaissance, ma Révérende Mère, que je reçois vos Sœurs dans mon diocèse ; je me ferai un plaisir et un devoir de les protéger.... Dans la visite pastorale que je viens de faire, j'ai vu les trois maisons que vous avez dans mon diocèse ; partout j'ai trouvé de l'ordre et de l'instruction, et je me suis retiré parfaitement satisfait (1). »

1. Mgr de Prilly, mort évêque de Châlons-sur-Marne et natif d'Avignon, disait : « De tous les couvents de France, je n'en connais pas de plus édifiant que le couvent de la Présentation de Bourg-Saint-Andéol. » (Déposition du docteur Augustin Cade, d'Avignon).

Le pieux évêque ne tarda pas à faire partager ses sentiments à son illustre père, M. le vicomte de Bonald, pair de France, lequel, retiré en ce moment dans ses terres du Monna, près de Millau, en Rouergue, remplissait les fonctions de conseiller municipal de cette dernière ville. Ses démarches, jointes à celles du respectable curé de la paroisse, M. Mas, déterminèrent l'administration municipale à faire appel aux Sœurs de la Présentation pour la fondation d'un pensionnat de jeunes filles et la direction des écoles primaires. Une maison provisoire et des revenus suffisants pour les premières années leur furent généreusement offerts, et l'établissement de Millau, à la tête duquel fut placée sœur Caroline, devint bientôt un des plus florissants de l'Institut.

A la même époque, au mois d'août 1823, un saint prêtre d'Alais, M. Taisson, dont la sollicitude se portait sur la classe indigente de sa paroisse, y faisait l'acquisition d'un bâtiment considérable, destiné à devenir une maison pour les jeunes orphelines, et la mettait à la disposition de la Mère Rivier. Ce fut l'origine de l'important établissement de la *Providence* d'Alais.

Les travaux d'aménagement qui durent y être faits en retardèrent l'ouverture jusqu'au 14 mars 1824. La Vénérable Mère, dont on avait ardemment désiré la présence à la cérémonie d'inauguration, ne put s'y rendre à cause d'une aggravation subite qui se produisit dans l'état de sa santé. Sœur Marie, son assistante, qui la représenta, lui en rendit compte en ces termes :

« Alais, 16 mars 1824. — Très respectable Mère, c'est dimanche, 14 mars, que la *Providence* a été ouverte, avec toute la solennité possible. M. le sous-préfet, tous les magistrats et fonctionnaires, en grand costume, accompagnés de la musique de la ville, se trouvaient dans le sanctuaire. Les tribunes et la nef étaient remplies.

« Monsieur le curé fit un long discours plein de feu et communiqua son enthousiasme à l'auditoire attendri. Je croyais entendre saint Vincent de Paul, de qui ce bon pasteur rappelle si bien les vertus.

« Vous ne sauriez vous imaginer, ma chère Mère, l'empressement de chacun, même des plus pauvres, à faire son offrande ; marchands, propriétaires, artisans, rivalisent de générosité ; on charrie des légumes, du vin, des noix, du miel, toutes sortes de provisions ; on apporte aussi de la vaisselle et des vêtements. Je pense que bientôt on pourra

prendre une cinquantaine d'orphelines, qu'il sera facile d'occuper à la couture et au dévidage de la soie. »

Le charitable pasteur, dont les vertus rappelaient justement à sœur Marie le souvenir de saint Vincent de Paul, son glorieux patron, M. Louis Taisson, était un prêtre de la plus haute valeur. Avant d'être nommé, en mars 1814, curé d'Alais, il avait été successivement supérieur du collège de cette ville, précepteur des enfants du baron Pierre de Montesquiou-Fézensac, chargé de l'éducation du prince Alexandre de Lobanoff, à Saint-Pétersbourg, et second chapelain de la maison impériale de Saint-Denis. Possesseur de tableaux de prix et d'objets les plus précieux, il les vendit pour subvenir aux besoins du nouvel établissement.

« Tant de dévoûment, écrit sœur Sophie dans ses Mémoires, toucha singulièrement le cœur de notre Mère. La reconnaissance était pour elle un besoin. Ayant appris, peu de temps après, que le digne pasteur d'Alais était malade, elle s'empressa de lui offrir la maison de notre aumônier, attenante au couvent de Bourg, pour y prendre le repos qui lui était nécessaire et rétablir ses forces. Il y vint en effet ; mais Dieu ne voulut pas retarder trop longtemps la récompense qu'il réservait au ciel à son généreux serviteur, et l'appela à lui le 24 décembre 1826, pendant un séjour qu'il était allé faire dans son ancienne paroisse. »

Tandis que l'Institut de la Présentation s'étendait ainsi en dehors des limites du Vivarais, le diocèse de Viviers tressaillait de joie à l'arrivée, depuis si longtemps désirée, de son nouveau Pasteur.

Par le Concordat de 1801, Pie VII, nous l'avons vu, n'avait pu obtenir du gouvernement consulaire que le rétablissement de cinquante diocèses. Celui de Viviers n'avait pas été du nombre. Depuis lors, M. Vernet n'avait cessé de multiplier les démarches à l'effet d'obtenir la restauration de son diocèse natal, et on peut affirmer que si, vingt et un ans plus tard, le siège antique des Janvier, des Venance, des Arconce, vit se renouer la chaîne interrompue de ses pontifes, c'est au zèle infatigable de M. Vernet qu'il le doit.

« M. Vernet, dit son historien (1), déploya dans cette circonstance une activité prodigieuse. Il unit ses efforts à ceux de tout ce que le diocèse comptait de personnes influentes ; il agit sur le clergé, et, par le clergé, sur toutes les populations ; des pétitions nombreuses se

1. *Vie de M. Vernet*, par Mgr Dabert. p. 269.

couvrirent de signatures et allèrent déposer aux pieds du trône les vœux de tous. »

Ces manifestations furent couronnées de succès. La Bulle de Pie VII, du 10 octobre 1822, publiée en France par l'Ordonnance royale du 31 octobre, comprit Viviers parmi les vingt-quatre nouveaux sièges érigés. Le 18 janvier 1823, M. Vernet put écrire à la Supérieure de la Présentation : « Nous savons maintenant avec certitude que le Roi a nommé aux vingt-quatre sièges. » On apprit bientôt que le titulaire du siège de Viviers était Mgr Molin, ancien vicaire général de Clermont. Des complications d'événements politiques retardèrent de quelques mois sa préconisation ; le 6 août seulement il put faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, où il fut reçu officiellement par M. Vernet, parlant au nom de tout le clergé diocésain.

« Le nouvel évêque, dit Mgr Dabert (1), réunissait en lui, à un degré éminent, les vertus qui distinguent les saints prêtres et les qualités de l'esprit et du cœur qui font les grands pontifes. Doué d'une prudence consommée, il fut l'oracle vénéré de son clergé. Le cœur de M. Vernet était inondé de joie en voyant les destinées du diocèse confiées aux mains d'un si digne pontife. De son côté, Mgr Molin eut bientôt reconnu les mérites du vénéré Supérieur de son grand séminaire, et, non content de lui continuer le titre de grand vicaire, il mit en lui toute sa confiance et se fit une règle de ne rien entreprendre sans avoir pris ses avis. »

Dès le 10 juillet 1823, de Paris, où il attendait ses Bulles, le nouvel évêque avait écrit à la Vénérable Mère : « Tout ce que j'ai entendu dire de votre établissement me donne un grand désir de le connaître et de le voir de mes propres yeux. » Peu de temps après son arrivée à Viviers, le 10 septembre, il se rendit au couvent de Bourg. « Monseigneur, disent les *Annales*, daigna célébrer la sainte Messe dans la chapelle du Couvent, où toutes les Sœurs communièrent de sa main. Le silence profond, le recueillement que tout le monde observa pendant le Saint-Sacrifice, lui firent répandre des larmes. »

Le saint prélat ne survécut que peu de mois aux ovations qui l'avaient accueilli dans le Vivarais ; mais son successeur, Mgr Bonnel, hérita de toutes ses religieuses sympathies pour le couvent de Bourg. « Beaucoup d'évêques, écrit-il le 9 septembre 1825, m'envient

1. *Vie de M. Vernet*, par Mgr Dabert, p. 270-272.

l'avantage d'avoir dans le diocèse où la Providence m'envoie, un établissement tel que le vôtre. Ne doutez pas que tout mon zèle ne s'applique à l'affermir et à l'agrandir. Ma première visite en arrivant dans mon diocèse sera pour vous. »

Les louanges des Sœurs de la Présentation de Marie et de leur Vénérable Fondatrice n'étaient pas seulement sur les lèvres des évêques, elles étaient aussi sur les lèvres du peuple. Au bout de quelques mois de séjour seulement, la Servante de Dieu avait déjà acquis à Bourg-Saint-Andéol le surnom élogieux que la reconnaissance publique lui avait décerné à Montpezat et à Thueyts : « La Mère Rivier, disait-on, c'est la mère des pauvres. » Dans le temps même où les ressources de la Communauté, sans cesse épuisées par les constructions ou les réparations, faisaient souvent défaut, jamais elle ne laissa sans secours une réelle infortune : « Commençons par secourir Jésus-Christ dans ses pauvres, disait-elle, si nous voulons qu'il vienne en aide à notre pauvreté. — Mais, bonne Mère, lui répondait-on, il n'y a plus rien. — Prions, reprenait-elle, et il y aura encore (1). » Et elle donnait toujours. Chaque jour des aumônes étaient distribuées à la porte du Couvent. Quelquefois la distribution durait des heures entières. Deux religieuses au moins étaient spécialement chargées d'y présider ; mais la vénérée Supérieure y était souvent présente et veillait surtout à ce que les pauvres fussent traités avec tous « les égards dus à leur pauvreté. » Elle pensait, comme sainte Gertrude, que « les pauvres étant les princes de l'Église, on ne doit jamais les faire attendre. »

Elle s'aperçut une fois qu'une Sœur servait un pauvre dans une assiette qui n'avait pas été suffisamment lavée. Elle ne dit rien et se contenta de regarder la Sœur avec des yeux pleins de larmes ; mais le soir, à l'assemblée, elle parla du respect dû aux pauvres avec une telle émotion qu'elle arracha des pleurs à toute la Communauté.

Une autre fois, ayant remarqué qu'une de ses filles se disposait à remettre à un pauvre un vêtement un peu déchiré, elle l'en empêcha vivement. « Nous aurions trop sujet de rougir au jour du jugement, lui dit-elle, lorsque Notre-Seigneur, nous rappelant ce que nous aurons fait pour lui en la personne de ses pauvres, nous montrerait cette guenille ! »

1. Dép. de M. de Reboul, de Bourg-Saint-Andéol, lequel déclare avoir entendu ces paroles.

Elle n'ignorait pas que la pauvreté la plus digne d'égards et d'attentions est celle qui a honte et qui se cache. Son esprit fécond en ressources s'ingéniait à la découvrir et à la secourir. Le docteur Cade et M. Frédéric Paradis, administrateur de l'hospice de Bourg, furent ses principaux auxiliaires dans cette œuvre. « Elle s'enquérait auprès de moi, dit M. Paradis, sachant que mes fonctions, et aussi mon commerce, me mettaient en relation avec un grand nombre de personnes de la ville, des familles qui pouvaient être dans le besoin ; mais elle avait soin de le faire d'une manière prudente, par des insinuations délicates, évitant la moindre allusion à ses projets de secours, que je devinais sans peine. Je sais qu'elle mettait la même délicatesse à venir en aide à ces familles, une fois découvertes. »

Comme ses religieuses, M. Cade, M. de Reboul et M. Paradis se permirent quelquefois de lui parler discrètement de prudence et de mesure dans la distribution de ses aumônes. Elle souriait alors doucement et répondait : « J'ai ma Sainte-Vierge (1). » Elle faisait allusion à une petite statue de la Sainte-Vierge qu'elle vénérait dans sa chambre, et aux grâces, sans doute très nombreuses, dont elle lui était redevable.

Une de ces grâces eut, aux yeux de tous, en 1823 (2), les caractères du miracle le mieux avéré. Nous allons en faire le récit d'après les dépositions faites, sous la foi du serment, devant les juges ecclésiastiques, au cours du Procès de canonisation, par trois religieuses, les mieux placées pour être exactement informées : la très révérende Mère Marie Arsène, Supérieure générale, sœur Sophie et sœur Xavérine (3).

Sœur Rosalie, économe du couvent de Bourg, s'étant aperçue que la provision d'huile était sur le point d'être épuisée, en avertit sa Supérieure, laquelle se contenta de lui répondre d'une manière évasive : « Patience, ma fille, nous nous en occuperons. »

1. Dépositions de M. Amable Cade, de M. Augustin Cade, de M. de Reboul et de M. Paradis.

2. M. Vernet, dans une note autographe, place le fait vers 1822 ; d'autres témoins le rapportent d'une manière plus précise à l'année 1823.

3. A ces trois précieuses dépositions, s'ajoutent une note autographe, rédigée par le pieux directeur de la V. Mère, M. Vernet, et le récit oral de sœur Saint-Germain, dernière survivante des témoins du prodige. Les cinq témoignages sont identiques sur les faits principaux, mais chacun d'eux y ajoute quelque détail particulier. Notre récit n'est que la reproduction scrupuleusement fidèle de ces divers témoignages, fondus ensemble pour éviter des répétitions et des longueurs.

Un peu déconcertée par cette réponse, sœur Rosalie eut beaucoup de peine à surmonter sa timidité, lorsque, peu de jours après, il fallut annoncer à la bonne Mère qu'il ne restait plus d'huile au fond de la grande auge de pierre où l'on avait l'habitude d'en conserver la provision dans la cave.

La Servante de Dieu causait, au cloître, avec sœur Louise, au moment où la Sœur économe l'aborda et lui annonça que la provision était finie. « Je ne puis croire que l'huile vous manque, répondit-elle, allez mieux examiner dans la cave. — Non seulement j'ai examiné, répliqua sœur Rosalie, mais j'ai même lavé la pierre pour y mettre de l'huile nouvelle. » La sainte Fondatrice leva les yeux sur une petite statue de la Vierge, qui se trouvait en face d'elle, au-dessus du portail de la remise, les y tint fixés un instant, et dit : « Prenez sœur Louise avec vous, descendez à la cave, je suis sûre que vous y trouverez de l'huile. »

Au moment où sœur Rosalie, accompagnée de sœur Louise, entra dans la cave, une jeune novice était occupée à la balayer. Bientôt un cri la fit sursauter et se retourner vivement vers les deux nouvelles venues. La Sœur économe, agitée par un tremblement, et sœur Louise, plus calme, contemplaient la grande auge de pierre, pleine d'huile jusqu'aux bords, prête à verser (1).

Quand les deux Sœurs annoncèrent le prodige à leur Supérieure, celle-ci, sans manifester le moindre étonnement, se contenta de leur dire : « Vous voyez bien que la Providence nous protège. »

« Cette huile, dit sœur Sophie, fut trouvée excellente. Notre Mère, en témoignage de reconnaissance envers la Sainte-Vierge, ordonna à sœur Rosalie d'en puiser deux petites fioles et de les placer, l'une dans la niche de Notre-Dame de la Providence, vis-à-vis l'escalier du nord, l'autre dans la niche de Notre-Dame de Prompt-Secours, près de la porte de l'infirmerie.

« On s'informa auprès du premier domestique, homme de probité et de religion, d'où pouvait être venue cette huile ; il répondit qu'il ne savait qu'en penser, sinon que les anges seuls étaient capables d'avoir rempli l'auge de pierre dans de pareilles conditions. »

Les deux petites fioles, placées aux pieds des statues de la Sainte-

1. La jeune novice dont il est ici question est devenue sœur Saint-Germain, décédée le 6 août 1896 à la Maison-Mère de Bourg-Saint-Andéol.

Vierge, disparurent peu de temps après. Sœur Xavérine pense que la Vénérable Mère les donna aux pauvres.

Tant de charité dans le soulagement des misères matérielles, peut faire juger quel était zon zèle pour le bien surnaturel des âmes. Une souffrance la faisait pleurer, mais un péché la faisait défaillir. Ayant un jour sujet de penser qu'une personne lui faisait un mensonge, elle tomba évanouie. Les péchés mêmes qui se commettaient hors de sa Communauté, lui étaient extrêmement sensibles. Un jour de carnaval, elle apprend qu'une fête mondaine, avec danses et divertissements dangereux, s'organise dans la ville. Son cœur s'émeut ; elle pense aux scandales dont cette fête sera sans doute l'occasion. Au moment où la musique parcourt la ville pour annoncer les prochaines réjouissances, elle réunit sa Communauté : « Mes enfants, s'écrie-t-elle, le diable vient de sonner son assemblée, je m'empresse de sonner la mienne. » Et, dans un langage ému, elle exhorte ses filles à la prière et à la pénitence.

Mais ni le soin de sa Maison-Mère, ni le dévoûment aux œuvres de charité de la ville de Bourg, ne lui faisaient oublier les établissements de son Institut, désormais dispersés dans huit diocèses (1). « Chaque jour, et plusieurs fois le jour, écrit sœur Sophie, notre Mère, ainsi qu'elle nous l'a dit elle-même à plusieurs reprises, faisait le tour de ses diverses maisons, se rendait présents par la pensée l'ordre qui devait y régner, les abus qui pouvaient s'y introduire, la régularité ou le relâchement de chacune des Sœurs. » Dès que ses affaires et sa santé le lui permettaient, elle reprenait le cours de ses visites. « Quand je n'aurais qu'une jambe de bois, écrit-elle en 1823 à sœur Xavier, j'irai l'été prochain visiter nos Sœurs de la Montagne. » Ses affaires lui permirent de devancer encore cette date. Dès le mois de septembre, aussitôt après l'installation de Mgr Molin et la visite du prélat au couvent de Bourg, elle se mit en marche. Une toux pénible la fatiguait. « Malgré sa fatigue, disent les *Annales*, elle ne retrancha rien de ce qui pouvait rendre ses visites plus utiles, parlant aux Sœurs avec le même zèle et la même ardeur que si elle eût joui de la meilleure santé, les interrogeant sur tous les abus, leur répon-

1. En dehors des deux fondations importantes de Millau et d'Alais, les Sœurs de la Présentation s'étaient établies, en 1823, à Ispagnac, diocèse de Mende, et en 1824 à Montélier, diocèse de Valence.

dant sur tous leurs doutes, observant tous leurs besoins, et pressant les autorités locales de faire les réparations nécessaires pour que ses filles fussent logées, non pas avec luxe, mais d'une manière saine et convenable. »

« On va loin quand on a avec soi la grâce de Dieu, disait-elle, et on fait toujours plus qu'on ne croit. » — « Ne tirez pas peine de ma santé, écrivit-elle à sœur Xavier ; les croix la fortifient. » Dans une lettre à M. Pontanier, elle explique cette dernière parole : « Plus j'ai de croix, plus je suis portée à la prière, et c'est de la prière que je tire toute ma force. »

Ce bon directeur, avec qui la sainte Supérieure n'avait cessé d'entretenir une correspondance régulière, avait repris, depuis le mois de février 1823, ses fonctions d'économe au grand séminaire de Viviers. Les instances de la Mère Rivier auprès de M. Emery avaient obtenu ce rapprochement, dont elle se réjouissait pour le bien de son âme et celui de sa Communauté. Cette joie ne fut pas de longue durée. Une maladie cruelle minait depuis deux ans le saint prêtre. Il put se rendre, cependant, à deux reprises, au couvent de Bourg, au commencement de l'année 1824. Son dernier billet est du 31 août : « Je me trouve chaque jour un peu mieux, dit-il ; il est vrai que ce mieux vient lentement, mais il faut bien vouloir ce que Dieu veut. »

L'état empira : « Notre bonne Mère, dit sœur Sophie, souffrait dans son cœur tout ce que le malade souffrait dans son corps. Les neuvaines se succédaient, les vœux se multipliaient. La bonne Mère visitait le malade et lui parlait des prières qui se faisaient au Couvent pour lui : « Ne demandez pas ma guérison, répondait ce bon Père, mais seulement l'accomplissement de la volonté de Dieu. »

Mais l'état de santé de la Vénérable Mère devenait lui-même inquiétant. Les docteurs lui ordonnèrent les eaux d'Aix-en-Provence. Elle s'éloigna à grand'peine du vénéré malade, qu'elle avait le pressentiment de ne plus revoir. M. Vernet était en ce moment à Paris, où il prenait part à une assemblée des Assistants de Saint-Sulpice. Elle lui demanda, en prévision d'un dénouement funeste, d'obtenir du Supérieur général de la Compagnie la permission d'inhumer dans le cimetière de la Présentation la dépouille mortelle de M. Pontanier, le jour où Dieu l'appellerait à lui. La permission fut accordée.

Ce voyage à Aix, qu'elle entreprit le 14 septembre 1824, fut pour

l'active Supérieure l'occasion de visiter sur son passage plusieurs de ses établissements, notamment celui de Salon, où elle s'arrêta deux jours. Mgr l'archevêque d'Aix l'accueillit avec beaucoup de bienveillance, et Mme la comtesse de Grignan, avec qui elle avait fait connaissance aux eaux de Vacqueyras, lui prodigua les témoignages d'affection ; « mais, dit sœur Sophie, le souvenir de M. Pontanier mourant la poursuivait partout et ne lui permettait pas de donner accès à la joie même la plus innocente. »

Elle était accompagnée dans ce voyage par sœur Marie, son assistante, sœur Caroline et une de ses anciennes élèves de Thueyts, Mme Bonhomme, née Fourneret, de Pradelles. Cette pieuse dame, désirant visiter la ville de Marseille, proposa aux Sœurs de les y emmener avec elle. La Mère Rivier crut devoir, par charité et dans l'espoir de sanctifier son séjour aux eaux par un pèlerinage à Notre-Dame de la Garde, ne pas refuser cette offre gracieuse.

Le premier soin des voyageuses, en arrivant à Marseille, fut de se diriger vers le sanctuaire vénéré. La Mère Rivier, les yeux baissés, absorbée dans une prière intérieure, gravissait la colline en silence, tandis que ses compagnes se montraient avec admiration le grandiose spectacle qui se déroulait peu à peu sous leur regard : la grande ville provençale, son vaste port animé par le va-et-vient d'une multitude de navires, puis, plus loin, la mer Méditerranée, avec ses îles, ses phares, ses grands paquebots et les petites barques de pêcheurs à voile latine qui la sillonnaient en tous sens. Lorsque, après une prière fervente, la Servante de Dieu sortit du sanctuaire, sœur Marie, lui montrant de la main, du haut de la colline, le magnifique tableau qui s'offrait à sa vue, lui dit : « Bonne Mère, comme ce spectacle est beau et comme il élève l'âme vers le bon Dieu ! » La Vénérable Mère jeta, comme par condescendance, un rapide coup d'œil sur le vaste panorama, mais elle se le reprocha aussitôt, reprit son attitude de profond recueillement en descendant la colline, et, pour se punir de sa curiosité d'un instant, refusa d'aller voir sur le port les nombreux navires qui y étaient assemblés. De la grande ville de Marseille, elle ne visita que les églises et les chapelles.

Les nouvelles de M. Pontanier étaient de plus en plus alarmantes. « Le pauvre malade est toujours plus mal », écrivit M. Vernet, le 7 octobre, à son retour de Paris. Cette lettre détermina la Mère Rivier à retourner à Bourg. Elle n'y arriva cependant que le

18 octobre, tant sur son passage ses filles s'efforçaient de la retenir, pour jouir de sa présence et de ses exhortations.

Le grand séminaire de Viviers était rempli de prêtres réunis pour la retraite pastorale. « Venez néanmoins, si c'est pour vous une consolation, écrivit M. Vernet, le 19 octobre, à neuf heures du matin. Pour M. Pontanier, il est détaché de tout ; mais il vous recevra un moment, de deux à trois heures de l'après-midi, pendant l'instruction de la retraite. »

La Vénérable Mère partit à l'instant. Elle arrivait aux portes de Viviers, lorsque les cloches de la cathédrale commencèrent un glas. Louis Pontanier, après une douce agonie, venait de rendre le dernier soupir. C'était le soir de la fête de saint Pierre d'Alcantara : au moment où l'Eglise de la terre achevait, à l'office de Vêpres, les louanges du directeur de sainte Thérèse, les anges et les saints fêtèrent sans doute l'entrée au ciel du premier directeur de Marie Rivier.

« Notre Mère, disent les *Annales*, rentra à Bourg, plongée dans la plus pénible douleur ; elle alla droit à l'église et y demeura longtemps, renouvelant à Dieu son sacrifice. Puis, avec cette fermeté qui savait tout dominer, elle régla, jusqu'au moindre détail, le cérémonial de la réception du corps et des funérailles. »

Les *Annales* nous font un récit détaillé et touchant de la funèbre cérémonie. Les hommages et les prières du clergé du diocèse de Viviers, à qui l'humble et dévoué Sulpicien avait consacré la plus grande partie de son ministère, s'unirent aux hommages et aux prières des saintes religieuses dont il avait été, en des temps difficiles, le précieux guide et le premier Père. Quand, vers les deux heures de l'après-midi, trois voitures, revêtues de voiles noirs et chargées de prêtres en surplis qui récitaient l'office des défunts, arrivèrent à Bourg-Saint-Andéol, elles rencontrèrent, à quelque distance du Couvent, la communauté des Sœurs tout entière qui récitait le chapelet des morts. A l'aspect des restes du vénérable défunt, que la maladie avait réduit à l'état de squelette, des larmes s'échappèrent de tous les yeux. Après la triste cérémonie de la sépulture, la Mère Rivier fit placer sur sa tombe une belle pierre sépulcrale et voulut que la Communauté y vînt prier pendant neuf jours.

« Ce m'est une grande consolation, écrivait, le 8 janvier 1825, la Vénérable Mère, d'avoir les précieux restes de ce bon Père dans la maison. Je l'invoque comme un saint. Je lui dis souvent : Bon Père,

puisque vous étiez si bon sur la terre, faites bien mes affaires dans le ciel, je vous en prie. »

D'autres deuils affligèrent la Congrégation de la Présentation de Marie, en 1825 : trois jeunes religieuses, sœur Saint-Pierre d'Alcantara, sœur Saint-Philippe et sœur Théotiste furent enlevées presque coup sur coup par la mort. Une épreuve plus grave, en ce sens qu'elle atteignait l'avenir de l'Institut lui-même et de toutes les Congrégations religieuses de France, eut son origine dans un acte législatif, dont la pieuse Fondatrice, avec une clairvoyance que ne partagèrent pas malheureusement bien des hommes politiques, entrevit nettement la redoutable portée.

Depuis le 16 septembre 1824, Louis XVIII n'était plus. Le comte d'Artois, son frère, lui avait succédé sous le nom de Charles X. Les sentiments personnels du nouveau Roi, ses déclarations non équivoques, inspirèrent à la plupart des catholiques une confiance que son règne ne devait justifier qu'en partie. Le 4 juin 1827, cinq jours après le sacre du nouveau monarque, le *Moniteur* promulguait une loi, votée le 24 mai par les Chambres, sur les *Congrégations religieuses de femmes*. L'article 5 de cette loi portait que désormais aucune personne faisant partie d'une Communauté religieuse ne pourrait disposer en faveur de celle-ci au delà du quart de ses biens, et l'article 7 était ainsi conçu : « En cas d'extinction d'une Congrégation ou maison religieuse de femmes, ou de révocation de l'autorisation qui lui aurait été accordée, les biens acquis par dons entre vifs ou par disposition à cause de mort, feront retour aux donateurs ou à leurs parents au degré successible, ainsi qu'à ceux des testateurs au même degré. »

La Vénérable Fondatrice s'alarma ; elle vit, dans un avenir plus ou moins éloigné, mais désormais possible, des parents avides se disputant les lambeaux de ce qu'elle appelait la maison et le patrimoine de la très sainte Vierge, et, sous le coup de la plus vive émotion, elle écrivit à sa « bonne Mère du Ciel » la lettre suivante, dont nous allons reproduire les principaux passages, parce qu'on y trouve le résumé naïf et touchant des origines de l'Institut.

« Très sainte Vierge, ma tendre Mère, Fondatrice et Supérieure de cette maison et de toutes celles qui en dépendent, dont vous m'avez confié le soin, malgré mon indignité, vous savez bien que je n'ai rien, absolument rien.

« Rappelez-vous, ma bonne Mère, que, lorsque vous avez bien

voulu me confier votre œuvre, en 1796, je n'avais pour vivre que le petit produit de mon école, n'ayant à vous offrir que ma bonne volonté pour tout ce que vous voudriez de moi. Vous voulûtes, malgré mon incapacité, jeter les yeux sur moi, sans talents, sans fortune, et vous m'inspirâtes le dessein de prendre un petit nombre de filles pauvres, qui n'avaient, comme moi, que leur bonne volonté.

« Rappelez-vous, ma tendre Mère, ce que nous avons enduré les deux ou trois premières années. Combien de fois avons-nous souffert la faim et tant d'autres misères ! Combien de fois ai-je passé des heures entières à vos pieds, fondant en larmes, vous demandant du pain et tout ce qui nous était nécessaire pour nous nourrir et nous vêtir !

« Ma confiance en vous était si grande que jamais je ne consultais la prudence humaine ; j'attendais tout de vous. Toujours aussi vous êtes venue à notre secours ; c'est vous qui nous avez procuré des dons, par la main des personnes charitables à qui vous inspiriez de nous assister ; c'est vous qui nous avez donné un Supérieur qui a toujours été le soutien de votre maison pour le spirituel et le temporel ; c'est vous qui nous avez procuré de bons sujets, qui ont contribué de toutes les manières à la prospérité de la Congrégation ; c'est vous, ma Mère, qui avez voulu nous faire acheter la maison où nous sommes, alors que nous n'avions que 4000 francs ; vous avez béni notre œuvre, vous avez même multiplié nos vivres (1).

« Ah ! Sainte-Vierge, permettriez-vous que votre maison, vos biens, vous fussent jamais enlevés par les gens du monde ? Souffririez-vous que mes pauvres orphelines fussent mises à la rue ? Plutôt la mort que de voir un bien si sacré pillé, volé ! Je crierais vengeance contre les spoliateurs dans l'autre monde ! et si je voyais à présent ce malheur, je ne pourrais supporter une croix pareille, elle me tuerait !

« Cependant les lois nous exposent à cela. Mais, ma bonne Mère, vous écarterez ce fléau de votre maison : ni le monde, ni les méchants, ni l'enfer, ne peuvent rien contre nous si vous êtes pour nous. Vous êtes maîtresse de toutes les lois du monde entier, Reine du ciel et de la terre. Au nom de Jésus-Christ, je vous en supplie,

1. Ces mots font évidemment allusion aux deux faits, racontés plus haut, de la multiplication du blé à Thueyts et de la multiplication de l'huile à Bourg-Saint-Andéol. Comme on le voit, la Vénérable Mère n'hésitait pas à y reconnaître un caractère miraculeux, et les attribuait à la protection de la Sainte-Vierge.

ayez pitié de nous ! Continuez votre œuvre et préservez-nous de cette loi funeste. Faites-moi entendre, au fond du cœur, cette parole : « Ma fille, sois tranquille, je me charge de tout ; j'écarterai tout péril de ma maison et je prendrai sa défense après ta mort. »

« Votre misérable et indigne fille et servante : Marie Rivier, Supérieure générale. »

Si profonde que fût la douleur de la Vénérable Supérieure, on se tromperait en croyant que son courage en fut le moins du monde abattu. Deux mois après la lettre qu'on vient de lire, laquelle porte la date du 24 août 1825, elle écrivait le 29 octobre à sœur Xavier :

« Oh ! quelle ardeur je me sens pour la gloire de Dieu ! Ce que je fais est bien peu de chose eu égard à ce que je voudrais faire. Mon courage augmente avec l'âge, et je ne me sens jamais plus de ferveur que dans les croix et les persécutions. Je ne cesse de faire prier. Je suis plus en train que jamais pour faire un couvent qui soit tout occupé à prier et à faire pénitence pour le soutien de la Congrégation et pour attirer les bénédictions du ciel sur la France. »



CHAPITRE XXVII

LA VÉNÉRABLE MARIE RIVIER ORATEUR ET ÉCRIVAIN.

1821-1827.

Les religieuses de Bourg-Saint-Andéol recueillent les instructions de la Vénérable Mère. — Caractère de son éloquence. — Ses instructions populaires, ses entretiens familiers avec ses filles. — Fragments sur la *Crèche*, sur *la douceur de Notre-Seigneur*, sur *l'instruction religieuse des enfants.* — Allocution sur la *mort au monde.* — De l'action oratoire de la Mère Rivier : son portrait, sa manière de préparer ses instructions ; fruits surnaturels attachés à sa parole. — Le *Domaine des Passions* ou la *Garde du Cœur :* le portrait de l'amour-propre. — *Les quatre Sœurs de Jésus.* — L'*Entretien avec la Sainte-Famille :* la pratique de l'humilité.

L'ANNÉE 1826 fut une année jubilaire. Pour mieux préparer ses filles aux grâces extraordinaires offertes par la sainte Église, la Mère Rivier multiplia cette année les instructions. Or, les religieuses que leurs fonctions tenaient éloignées de Bourg-Saint-Andéol, saintement jalouses du bonheur de leurs Sœurs de la Maison-Mère, renouvelèrent avec instance, à cette occasion, une demande déjà plusieurs fois exprimée. Elles manifestèrent le désir de voir recueillir les paroles de leur vénérée Supérieure, afin qu'elles pussent être transmises ensuite aux diverses maisons particulières et que chacune pût en profiter. On fit droit à cette pieuse et légitime demande· Sœur Xavérine se chargea de reproduire, avec une fidélité scrupuleuse, à mesure qu'elles seraient prononcées, les principales allocutions de la bonne Mère à la communauté de Bourg. La parfaite exactitude de ce recueil fut plus tard constatée par la Servante de Dieu elle-même. Acceptant l'hommage d'un exemplaire que ses novices

lui offrirent, elle y reconnut son enseignement et permit qu'il fût communiqué aux divers établissements de son Institut. En joignant au précieux recueil de sœur Xavérine quelques allocutions recueillies depuis 1821 par le zèle intelligent de sœur Joseph, nous avons, pour la période dont nous allons nous occuper, du 1er janvier 1821 au 18 mars 1827, une collection de quarante-six instructions complètes.

Le moment est venu d'étudier, au moins par la citation de quelques extraits, cette éloquence virile, originale, mouvementée, parfois abrupte dans sa forme, toujours digne, élevée dans son inspiration, et touchant souvent au plus haut degré du pathétique.

Ce n'est point, il est vrai, dans des instructions à des religieuses et à des novices que l'on peut espérer de trouver ce qu'il y eut de plus original et de plus spontané dans cette éloquence. C'est en pleine tourmente, c'est dans ces granges de Montpezat, de Thueyts et de Saint-Martin-de-Valamas, où Marie Rivier rassemblait le peuple autour d'elle et d'où la police révolutionnaire n'osait la chasser, que ses dons incomparables d'élan, de verve, de surnaturelle hardiesse, durent se déployer dans tout leur éclat. Ses entretiens particuliers avec les religieuses de Bourg ne peuvent donner qu'une idée imparfaite de ces allocutions populaires, à la suite desquelles on voyait des pécheresses publiques se jeter aux pieds de l'humble religieuse, des femmes éclater en sanglots, des jeunes filles se former en cortège pour l'accompagner pendant plusieurs heures en chantant des cantiques, des jeunes gens eux-mêmes, dans un élan d'héroïsme irréfléchi, se diriger vers la ville où ils espéraient recevoir le martyre.

Pour soulever de pareils enthousiasmes, il lui suffisait parfois d'une phrase, de quelques mots. A Largentière, quand elle entra dans la salle où elle devait parler, cinq cents personnes y étaient assemblées. Après une fervente prière, qu'elle récite à haute voix, elle promène silencieusement et lentement son regard sur cette multitude, puis, d'un ton plein de feu : « Oh ! s'écrie-t-elle, je voudrais de tout mon cœur qu'autant de têtes que je vois ici fussent autant de têtes couronnées dans le ciel. » — « C'en fut assez, dit sœur Sophie, pour arracher des larmes de tous les yeux. Le reste du discours fut accueilli comme s'il venait du ciel même. »

Le passage suivant d'une instruction sur le jugement dernier, recueillie par sœur Joseph, donnera peut-être une idée du ton familier qu'elle savait prendre pour se mettre à la portée de ses auditoires populaires. Au milieu de considérations élevées, qu'elle adresse

à ses religieuses, il nous semble y voir comme une réminiscence de ses entretiens avec les gens du peuple, et c'est à ce titre que nous voulons le citer.

« Sans la crainte de Dieu, il n'y a pas de vertu. Les personnes qui se sont converties sincèrement, ont toujours commencé par être saisies d'une salutaire frayeur à la pensée de la redoutable justice de Dieu. Quand vous avez envie de vous relâcher, pensez au terrible compte qu'il faudra rendre au Jugement. Son livre à la main, le Seigneur examinera toutes vos actions. Voici la page des actions faites pendant l'été ; Dieu se détourne : « Il n'y a rien pour moi, dit-il ; il faisait trop chaud ! » — Il tourne la feuille : « Voici l'hiver ; il n'y a rien ; il faisait trop froid ! » — Et rien pour le printemps, et rien pour l'automne ; il ne faisait pas assez chaud ! il ne faisait pas assez froid ! — Ah ! que pensera Dieu de ces misérables excuses ? Quel sera son jugement ? — Hélas ! parfois ces âmes malheureuses et lâches se sont déjà jugées elles-mêmes avant de paraître devant Dieu : elles se sont séparées de Jésus-Christ, et c'est Satan qui les mène et on les voit courir au précipice, menées par les démons, ces gendarmes de l'enfer. »

Les grandes vérités : l'enfer, le jugement, la mort, le péché, faisaient les principaux sujets de ses instructions populaires. Devant ses religieuses, la méditation des fins dernières revient sans doute à l'époque des retraites, mais la matière la plus habituelle de ses entretiens est l'étude de la vie de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, la participation à l'esprit de leurs mystères, la pratique de leurs vertus, et la Servante de Dieu trouve, dans le développement de ces sujets, des accents d'une onction pénétrante.

« Oh ! mes enfants, s'écrie-t-elle devant la crèche, que la pauvreté a de charmes quand on l'embrasse pour l'amour de Jésus-Christ ! Voyez comme, dans leur pauvre étable, la Sainte-Vierge et saint Joseph étaient contents avec l'Enfant-Jésus ! Ils souffraient du froid, ils manquaient de tout, mais ils étaient si heureux de regarder le divin Enfant ! Ils l'adoraient, ils le baisaient avec tendresse, ils étaient dans un ravissement d'amour ! Cette pauvre grotte était devenue un véritable Paradis, si beau, si rayonnant, que les Anges *vidèrent le ciel* pour venir rendre hommage à ce Dieu nouveau-né. »

Lorsqu'elle parle de la douceur du divin Maître, cette même douceur semble passer dans ses paroles ; « Voyez-le, mes enfants, cet adorable Sauveur, quel maintien ! quelle suavité ! quelle gravité ! et

toujours le même ! — Il était si bon, si affable, si honnête, que tout le monde venait le voir, l'écouter. Il ne rebutait personne ; il recevait tout le monde avec la même bonté, disant à chacun ce qui lui convenait ; quand on lui offrait quelque chose comme à un pauvre, il remerciait avec humilité. — Et une religieuse aura, pour parler aux élèves et à leurs parents, un ton brusque, impoli et dur ! — C'est mon caractère, dites-vous. — Votre caractère doit être celui de Jésus-Christ. Jésus-Christ s'est incarné pour sauver le monde : une épouse de Jésus-Christ doit s'incarner en lui, prendre ses manières, pour sauver le monde avec lui. »

Après s'être pénétrée de l'esprit de Notre-Seigneur, le plus grand bonheur d'une religieuse doit être d'en pénétrer l'âme des enfants qui lui sont confiées. C'est la vérité que la Vénérable Mère développe dans une autre instruction :

« Un catéchisme vaut plus que des années de macérations, mais un catéchisme fait pour l'amour de Jésus-Christ... Oh ! mes chères filles, quelle joie pour une bonne et fervente Sœur de voir devant elle une troupe d'enfants qu'elle fait prier, qu'elle fait se tenir avec respect, les mains jointes, les yeux élevés vers le ciel, et qui, toutes de concert, appellent Dieu leur Père ! Oh ! qu'il est beau d'apprendre à ces enfants à connaître Jésus-Christ, à aimer la Sainte-Vierge, à respecter leur Ange gardien ! »

Les mouvements pathétiques, les élans spontanés se rencontrent presque à chaque page dans ces instructions.

Un entretien sur le zèle débute ainsi : « Mes chères enfants, que nous sommes peu nombreuses !... Et il y a tant de bien à faire en ce monde !... Nous allons aimer Dieu comme si nous avions chacune douze cœurs. »

A la fin d'une instruction faite à l'occasion du renouvellement de l'année, le 31 décembre 1826, les sanglots l'arrêtent, elle tombe à genoux : « Je vois ce qui vous manque, s'écrie-t-elle, c'est l'exemple ! Je n'ai pas à me reprocher de vous laisser manquer du pain de la parole, mais je vous laisse manquer de celui de l'exemple. » La Communauté tombe à genoux autour d'elle. « Les larmes abondantes qui coulaient de tous les yeux, écrit sœur Xavérine, se mêlaient à celles de notre bonne Mère. Elle nous dit ensuite de faire, le reste du jour, des actes de contrition ; je vous laisse à penser si nous y étions disposées. »

Le lecteur n'aurait pas, ce nous semble, une idée complète de l'élo-

quence de la Mère Rivier s'il ne trouvait, à la suite de ces fragments, la reproduction d'une instruction entière. L'allocution du Samedi-Saint de 1826, sur la mort au monde, est la plus courte du recueil, mais n'en est pas la moins éloquente. Nous la transcrivons d'après le manuscrit de sœur Xavérine.

« Mes enfants, il ne faut pas se contenter de monter au calvaire avec Jésus-Christ, il faut encore descendre avec lui dans la tombe, et c'est de cette sépulture dont je viens aujourd'hui vous parler.

« Qu'est-ce qu'être mort ? C'est n'être plus sensible à rien, c'est ne se mêler de rien.

« Voyez un cadavre : battez-le, foulez-le aux pieds, faites-lui ce que vous voudrez ; il ne vous répondra rien. Tenez, mes enfants, allez au cimetière, déterrez une de vos Sœurs, je vous le permets... A présent, dites-lui des louanges tant que vous voudrez. Qu'en tirerez-vous ? Vantez-la de ses talents. Elle ne vous entend plus ; ses talents sont ensevelis avec elle... Voyez ce bon M. Pontanier, lui qui nous a fait tant de bien, lui qui aimait tant à nous parler de Dieu pour nous exciter à l'aimer... Dans quel profond silence il demeure sous cette pierre tombale que nous lui avons érigée ! L'avez-vous entendu parler ? L'entendrez-vous jamais ? Non, il se tait et il se taira toujours !

« Y a-t-il quelque chose qui préoccupe les morts, qui les intéresse, qui les inquiète ?... Que diriez-vous, mes enfants, si une de nos Sœurs qui sont enterrées au cimetière, en sortait et qu'elle vînt, par la ville, courir et se mêler de ce qu'on y fait et demander compte de ce qui s'y passe ?... Ah ! je crois bien que tout le monde crierait : De quoi se mêle cette *déterrée ?* que nous veut ce cadavre ?

« Eh bien ! mes enfants, de voir une religieuse s'occuper des affaires du monde, c'est aussi abominable que de voir un mort sortir de la terre.

« Nous portons un habit, qui est un habit de mort. La plupart des ordres religieux portent le voile noir, la robe noire et la croix. Que marque tout cela, sinon que toutes ces personnes doivent être mortes, n'être plus de ce monde ? Il y a même des communautés où l'on fait profession sous le drap mortuaire. Pendant que la professe est là, on chante le *Libera* et le *De profundis*, pour lui inspirer cet esprit de mort au monde, de mort à soi-même, de mort à ses parents, de mort à ses biens...

« A présent, mes enfants, revenons à nous. — Je vous demande si celles qui se plaisent tant à s'entretenir de leurs talents et à les faire

valoir, celles qui aiment qu'on parle d'elles, celles qui recherchent l'estime des autres, l'approbation du public, je vous demande si toutes ces personnes sont vraiment mortes, si elles sont vraiment ensevelies... Ah ! mes enfants, quand on voit des religieux ou des religieuses qui sortent de leur tombeau, je veux dire de leur maison, pour se répandre dans le monde, on devrait les chasser et leur dire : Il y a tant d'années qu'on vous a enterrés, que venez-vous faire ici ? Ce que nous y faisons ne vous regarde plus ; retournez dans votre sépulcre !

« Ah ! si vous pouviez vous ensevelir avec Jésus-Christ ! Que vous seriez heureuses, si, comme les saints, vous ne voyiez plus rien de ce qui se fait dans le monde, pareilles à saint Xavier, qui était devenu si étranger au monde qu'il ne voyait pas même ce qui se trouvait sur son chemin ; car, passant un jour près d'un éléphant, il ne le voyait pas, et comme on lui criait de prendre garde, il était tout étonné, il ne comprenait pas ce qu'on voulait lui dire : il s'était perdu en Dieu ! Oh ! mes enfants, c'est que saint François Xavier était vraiment enseveli avec Jésus-Christ ; et, jusqu'à ce que vous en soyez venues là, vous ne goûterez pas la paix. »

On le voit, ce n'est point un discours méthodiquement divisé qu'il faut s'attendre à lire dans le recueil d'instructions de la Vénérable Mère Rivier, mais plutôt le développement d'une vérité qu'elle a profondément méditée devant Dieu et qu'elle expose à ses filles en s'inspirant de toutes les circonstances, de toutes les comparaisons qui peuvent le mieux graver cette vérité dans les âmes.

Au fond, son procédé est celui des orateurs de race. Elle aborde son auditoire avec un tableau déjà fixé dans son imagination, un sentiment déjà vibrant dans son cœur. Mais c'est seulement en face de ceux à qui sa parole s'adresse qu'elle choisit, qu'elle trouve les expressions, les mouvements pathétiques, propres à communiquer la conviction qui l'anime. Avant de paraître en public, elle a préparé son âme, non ses paroles. Une fois en scène, il est vrai, les métaphores, les apostrophes, toutes ces formes oratoires que nous qualifions de figures de rhétorique, se pressent dans son discours. Non point, certes, qu'elle les recherche. Nul ne fut plus réfractaire aux artifices voulus du langage que cet esprit prime-sautier, à la foi ardente et au zèle saintement passionné. Mais elles jaillissent spontanément de ses lèvres, amenées par la situation de l'auditoire ou la nature même du sujet. Comme on l'a dit de Démosthène et de Bossuet (si l'on ose écrire ces deux grands noms à propos d'une humble institutrice du peuple),

« elle ne parle que pour faire agir. » Disons mieux. Elle ne parle que pour faire aimer et servir Dieu. Pas un mot, pas un geste, pas un mouvement qui ne soit manifestement inspiré par la gloire de Dieu et le service du prochain.

Pour atteindre ce but surnaturel, la Servante de Dieu ne l'ignore pas, les moyens surnaturels sont seuls efficaces. « Je croirais tenter Dieu, disait-elle, si j'osais jamais prendre la parole sans avoir prié. » Bien souvent, elle joignait à la prière la pénitence. « Un jour, dit sœur Célestine, étant encore prétendante à Joyeuse, tandis qu'un grand nombre de personnes s'étaient déjà assemblées pour entendre une instruction de notre Mère, je me trouvais dans un endroit voisin de celui où elle était elle-même. J'entendis distinctement les coups de discipline qu'elle se donnait. Au bruit, je comprenais qu'elle y allait de toute sa force ; assurément elle ne se ménageait pas. De peur de lui faire de la peine, j'attendis pour sortir qu'elle fût sortie elle-même. »

Une fois munie du secours de l'Esprit-Saint, qu'elle avait attiré par la pénitence et la prière, la Servante de Dieu semblait infatigable. « Nous admirions, dit sœur Adélaïde, comment notre Mère devenait, en ces moments, insensible à toutes les maladies et souffrances ; on n'en voyait pas trace chez elle tant que duraient les instructions. Or, c'était souvent pendant une heure et demie et quelquefois pendant deux heures qu'elle nous exhortait. » — « Après une instruction d'une heure, dit sœur Sophie, je lui demandai : Comment faites-vous, ma Mère, pour nous parler, une heure, sur quelques mots ? Elle me répondit : « Cela ne vient pas de moi ; c'est le bon Dieu qui me fait cette grâce pour mes filles. »

Tout en bénissant la parole de la Mère, la grâce du Saint-Esprit semblait agir en même temps dans les âmes de ses enfants : « Dès que notre bonne Mère avait ouvert la bouche, dit sœur Aloysia, on sentait les ennuis, les peines, s'évanouir. Que de fois j'ai observé cela, et d'autres l'ont observé de même. A ces heures, le démon perdait tout à coup ce qu'il avait gagné sur nous pendant des journées entières. »

Ce n'est point que Marie Rivier imposât par sa stature ou par l'aspect extérieur de sa personne. Bien au contraire, et voici le portrait que nous en a laissé sœur Sophie dans ses Mémoires : « Notre Vénérable Mère était d'une taille moins que médiocre et rendue presque difforme par les infirmités dont elle avait souffert dans son enfance. Elle avait la tête grosse, le front haut et large, les tempes fortement dessinées, les sourcils noirs, épais et bien arqués, le nez légè-

rement aquilin. » Son ascendant extérieur était tout entier dans l'expression de sa physionomie. « Ses joues saillantes et colorées, continue sœur Sophie, son teint brun, les traits fermement dessinés de son visage, légèrement marqué de petite vérole, lui donnaient un air de virilité, que tempérait une bouche fine et gracieuse. Mais c'était surtout dans la vivacité de son regard que se peignaient tour à tour la perspicacité de son esprit, la bonté de son cœur et l'indomptable énergie de sa volonté. »

C'était en effet surtout par l'expression extraordinaire de ce regard scrutateur, vif et pénétrant, merveilleusement secondé par son geste et par l'accent de sa voix, que la sainte Supérieure s'emparait de son auditoire, et que cette humble femme, petite et sans grâce extérieure, prenait à certains moments une attitude d'une majesté saisissante.

C'est de l'année jubilaire 1826 que date la composition de l'ouvrage imprimé plus tard sous le titre de *Domaine des Passions* et qui, dans le manuscrit, est intitulé : *De la Garde du Cœur.*

Cet ouvrage n'est que le résumé d'une série d'instructions que la Vénérable Mère avait faites sur les défauts de caractère, ainsi que l'indiquent les lignes suivantes de l'Introduction.

« Comme le plus grand nombre de mes chères filles n'ont pas entendu les instructions que nous avons faites sur les défauts du cœur, j'ai eu le projet de les répéter ici. J'espère que ce travail sera utile à plusieurs pour les aider à se bien connaître et les préserver des illusions. »

L'ingénieuse fiction dont elle se sert pour rendre plus attrayantes les leçons qu'elle va donner, est ainsi exposée :

« Notre cœur est un monde ; mais je veux vous le représenter comme une bien grande maison, avec terrasses, cours, jardins, corridors et appartements grands et petits. »

En effet, après avoir rapidement visité les caves et écuries « où se tiennent les concupiscences, les malheureux penchants au mal », et longé un bourbier fangeux « où croupissent les vilains péchés, ceux qu'on ne veut ni faire connaître, ni connaître », nous voici dans un véritable labyrinthe, où l'on se perdrait infailliblement si l'on ne rencontrait « une dame petite, humble, les yeux baissés », qui s'offre obligeamment à conduire les visiteurs. C'est la *Connaissance de soi-même*, qui, non contente de nous guider à travers les vestibules, corridors, salons, chambres et galeries, nous fait tour à tour la présentation des personnages qui peuplent et animent cet étrange palais.

Ces personnages sont la Paresse, l'Amour-propre, la Vengeance, la Tiédeur, la Jalousie et cent autres, qui, si indépendants qu'ils paraissent, ne font rien cependant que sous l'inspiration du maître de céans, l'Orgueil. N'oublions pas dans les coins et recoins de la maison, une foule de petites gens, non moins intéressants à étudier : la Flatterie, qui se glisse partout, prompte à gagner les têtes faibles ; la Susceptibilité, qui groupe autour d'elle « les petits génies de la maison, les cœurs bas et les esprits bornés » ; la Singularité, qu'on reconnaît de loin à son accoutrement ; l'Indolence, « qui s'entend à engourdir tous les membres du corps et toutes les facultés de l'âme », et la Dissimulation, qui tient de sa grande sœur l'Hypocrisie « tout un attirail d'inventions, de tromperies, de mensonges et de duplicités. »

Le critique littéraire trouverait peut-être à relever, dans cette œuvre, à côté de beautés de premier ordre, tel ou tel défaut de composition et de style ; le moraliste y rencontre partout un esprit d'observation d'une perspicacité rare. « Rien de plus remarquable, dit un bon juge en pareille matière, M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, que les portraits que la Mère Rivier a tracés de la tiédeur, de la dissipation, de la paresse, de la vengeance, de la vivacité et du mauvais caractère ; mais où elle se surpasse elle-même, c'est quand elle dépeint l'amour-propre : là, elle égale les plus grands maîtres dans l'art d'observer et de peindre les passions (1). »

Voici ce portrait, non point d'après la version revue et corrigée du *Domaine des Passions* (2), mais d'après le manuscrit autographe *De la Garde du Cœur*, que nous avons sous les yeux. Le lecteur y trouvera, avec moins de correction et d'élégance, une plus originale saveur :

« Deuxième salle. C'est ici l'appartement de l'*Amour-propre*, fils aîné de l'*Orgueil*, héritier de ses sentiments. Il parle beaucoup de lui-même ; il voudrait occuper tous les cœurs et tous les esprits ; il flatte, pour être flatté ; il aime et il caresse, pour être aimé et caressé ; il fait de grands compliments ; il s'humilie, pour être élevé ; il dit

1. *Vie de Madame Rivier*, pp. 341-342.

2. Le *Domaine des Passions* fut publié après la mort de la Vénérable Mère, par une de ses religieuses les plus intelligentes. Tout en respectant scrupuleusement la pensée de la Servante de Dieu, on crut, avec raison, devoir faire disparaître, dans une édition livrée au public, certaines négligences de style et abréger certaines longueurs ; mais il était inévitable que l'œuvre perdît à ce travail de revision, quelque chose de sa vigueur et de son originalité.

qu'il est pauvre, pour qu'on lui dise qu'il est riche ; il dit ne mériter les attentions de personne, et il les veut toutes ; il prend toutes les voies possibles pour se les attirer ; il mendie les louanges et les flatteries de tout le monde, mais surtout des personnes les plus considérées, et c'est à un tel point qu'on dirait qu'il ne peut pas vivre sans cela.

« C'est un grand tourment pour lui s'il n'est pas approuvé et applaudi de tous dans tout ce qu'il fait et dans tout ce qu'il dit. Il ne reconnait pour amis que ceux qui l'approuvent. C'est un être singulier et indéfini : il prend toutes les figures. Il est tantôt doux, honnête, bon, caressant, affable, serviable ; il prend cette voie pour mieux se faire estimer de certaines personnes. Avec d'autres, il est tout dévot, modeste, retenu, de manière qu'on le prendrait pour un saint ; c'est ce qu'il désire. Mais si l'occasion se présente que quelqu'un le méprise, le blâme, le désapprouve, le critique dans la moindre chose, ou qu'on lui refuse une louange sur ce qu'il dit ou fait ; si on ne s'empresse pas pour lui rendre un service qu'il désire, ou que l'on ne donne pas toute son attention à ce qu'il dit ; si on manque de le saluer, de lui céder le pas ; si on lui trouve un défaut, si on lui donne un avis, — il se croit méprisé. Une seule de ces choses, que je viens de dire, le jette dans la tristesse, l'abattement, la rêverie, et quelquefois dans un tel état de malice et de dépit, que l'on ne peut l'apaiser ; car si on lui manque une fois, c'est un ennemi pour la vie. Il conserve la froideur et il ne vous aime plus. Le souvenir de ce qu'on lui a fait ou dit lui reste imprimé, de sorte qu'au bout de dix ans, de vingt ans, il se le rappelle, et il le fait sentir si l'occasion s'en présente. Il est extrêmement sensible, un rien l'affecte, et il passe souvent une partie de la nuit à s'occuper de tout ce qui l'a flatté ou contristé pendant le jour.

« L'amour-propre est d'une petite santé ; tout le rend malade ; il est douillet, sensuel ; il recherche en tout ses aises, ses commodités ; il craint beaucoup les chaleurs et le froid ; le moindre air l'enrhume ; il dit ne pouvoir dormir ; cependant il se lève très tard... »

Des allégories semblables se rencontrent fréquemment dans la correspondance de la Vénérable Supérieure. Elles lui servent parfois à insinuer, sous les formes les plus gracieuses, les plus austères leçons. « Mes bien chères filles, écrit-elle le 1er janvier 1828, aux Sœurs de Pont-Saint-Esprit, depuis Noël, en traitant avec le saint

Enfant-Jésus de l'avancement et de la perfection de chacune de vous, je priais ce divin Enfant d'établir son règne pour toujours dans vos âmes. « Je le veux bien, me répondit ce bon Sauveur, je suis venu apporter le feu sur la terre et je brûle du désir de l'allumer particulièrement dans les cœurs de mes chères filles de la Présentation. Je frappe sans cesse à la porte de tous les établissements. Mais, hélas ! un grand nombre me refusent l'entrée. Elles veulent bien me recevoir avec mes amabilités et ma gloire du Thabor, mais plusieurs ne veulent pas m'accueillir avec ma sainte famille des vertus, et surtout mes quatre Sœurs intimes, de qui je ne me sépare jamais. » Voici, mes chères filles, le nom de ces quatre Sœurs inséparables de Jésus-Christ : Humilité chérie du Cœur de Jésus, Pauvreté de Jésus, Mortification de Jésus, Obéissance de Jésus. — Je dis alors au bon Sauveur que j'allais frapper partout pour faire ouvrir toutes les portes à ses quatre Sœurs et que je croyais qu'à Pont-Saint-Esprit particulièrement, le grand nombre le recevrait cette année.

« Voyez, mes chères filles, si j'ai bien interprété vos intentions. Je conviens avec vous que ces quatre Sœurs sont très pénibles et très exigeantes. Plus on leur donne, plus elles demandent. Elles sont le fléau des passions, le bourreau de l'amour-propre, de l'esprit mondain, de la propre estime, de la vanité. Elles crucifient tous nos caprices et toutes nos propres volontés. Cette pauvreté ne nous laisse rien, elle nous dépouille de tout, elle ne supporte pas la moindre attache. L'obéissance nous resserre toujours de plus en plus dans les liens de Jésus-Christ, qui sont pour nous ceux de la Règle. Si vous les recevez, mes chères filles, il vous en coûtera ; mais une fois qu'elles auront établi leur règne en vous, le saint Enfant-Jésus fera sa demeure dans vos cœurs ; il vous comblera de ses grâces, il se communiquera à vous, il vous fera part de ses secrets, il vous apprendra à faire oraison, il prendra ses délices dans vos cœurs, il vous parlera du paradis, il vous chantera les beaux cantiques du ciel. Oh ! que vous serez contentes et heureuses, mes chères filles. C'est le vœu le plus ardent de mon cœur. Fasse le ciel que vous ayez ce bonheur ! Mais vous ne l'aurez pas sans les quatre Sœurs. Le saint Enfant-Jésus veut aussi que vous donniez entrée au saint recueillement, au silence, et que vous fermiez bien les portes à tout le reste. J'ai la confiance que vous serez dociles et fidèles à la grâce. Je vous embrasse bien tendrement

toutes et vous laisse avec Jésus et ses chères Sœurs, et suis, mes chères filles, avec mon tendre cœur de mère :

« Votre bonne Mère Rivier. »

Une composition analogue au *Domaine des Passions* date de la même époque. Nous en possédons également le précieux manuscrit ; elle a pour titre : *Entretien de la Sainte-Famille avec les premiers membres de l'Association.* La tentative était périlleuse, puisqu'elle consistait à mettre dans la bouche de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge et de saint Joseph un langage digne de la majesté des interlocuteurs et accessible en même temps aux âmes les plus humbles. La Servante de Dieu n'y faillit point. La *Garde du Cœur* avait montré, en des tableaux d'un relief saisissant, les vices qu'il faut fuir ; l'*Entretien avec la Sainte-Famille* indiquait, en des portraits d'une grâce et d'une simplicité touchantes, les vertus qu'il faut suivre. Après le tableau du vice honni entre tous, l'amour-propre, voyons le portrait de la vertu particulièrement chère au cœur de Marie Rivier, l'humilité.

« *Jésus-Christ.* — Mes chères filles, apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Considérez mes exemples. J'ai passé trente ans dans une vie cachée au monde, dans l'oubli et le mépris des créatures, quoique je fusse le maître du ciel et de la terre ; je ne me suis glorifié de rien, j'ai été le serviteur de tous. J'ai été foulé aux pieds, insulté, maltraité, accusé faussement, traîné comme un scélérat dans les rues et les prisons. J'ai été souffleté, flagellé, et enfin l'on m'a fait mourir sur une croix, après m'avoir brisé de coups, couronné d'épines, abreuvé de fiel et de vinaigre, accablé des plus humiliants outrages. J'ai souffert tout cela sans me plaindre, je ne me suis pas excusé une seule fois ; ma vie, depuis la crèche jusqu'au tombeau, n'a été qu'une croix et une humiliation continuelles.

« Voulez-vous, mes chères filles, entrer avec moi dans cette voie de souffrances et d'humiliations ? Écoutez ce que je demande de vous :

« Supportez patiemment les petites humiliations journalières : que l'on vous accuse d'une chose vraie ou fausse, ne cherchez jamais à vous justifier extérieurement ou intérieurement ; pensez que si on vous connaissait comme je vous connais, on vous trouverait bien plus coupables.

« Quelle que soit l'observation que l'on vous fasse et d'où qu'elle vienne, écoutez-la avec humilité et reconnaissance ; ne vous plaignez jamais ; ayez sans cesse votre néant devant les yeux ; soyez les premières à vous accuser lorsque vous êtes en faute.

« Prenez garde aux illusions de la vanité ; ne vous glorifiez de rien ; cherchez plutôt, dans vos emplois, ce qu'il y a de plus répugnant à la nature ; aimez à vous abaisser au-dessous de tout le monde ; rappelez-vous que je me suis mis aux pieds de Judas et que je les lui ai lavés.

« Voilà, mes chères filles, quelles doivent être vos dispositions, si vous voulez imiter l'humilité de votre Maître ; il vous en coûtera pour vous conduire ainsi, mais ma grâce ne vous fera pas défaut : soyez-y fidèles. »

En un pareil langage, dont la limpide simplicité rappelle plus d'une fois les plus suaves versets du livre de l'*Imitation*, Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Sainte-Vierge et saint Joseph recommandent tour à tour aux pieuses filles de la Présentation la pratique de l'obéissance, de la charité, de la pureté et de la mortification.

Mais l'*Entretien avec la Sainte-Famille* n'était pas seulement, dans la pensée de la Vénérable Mère, une exhortation aux vertus chrétiennes et religieuses, elle était aussi la préparation à la fondation d'une œuvre nouvelle, dont il est temps de raconter l'histoire.



CHAPITRE XXVIII

INSTITUTION DES SŒURS CONVERSES, DITES SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE.

1827-1830.

Mobiles de la Vénérable Mère dans la fondation des Sœurs de la *Sainte-Famille.* — Rôle qu'elle assigne, dans son œuvre, à la nouvelle association. — Préparation de l'œuvre : pèlerinages aux tombeaux de saint François de Sales et de sainte Chantal et au sanctuaire de Notre-Dame de Fourvières. — Établissement solennel du nouvel Ordre le 24 septembre 1827, fête de Notre-Dame de la Merci. — Attachement particulier de la Vénérable Fondatrice pour cette nouvelle branche de sa famille religieuse. — *La chapelle de la Sainte-Famille.* — Fruits d'édification produits par la nouvelle association : traits édifiants de plusieurs Sœurs de la Sainte-Famille. — La Vénérable Mère à Thueyts et à Alais. — Nouveaux périls de l'Église de France ; sollicitudes de la Vénérable Mère : l'allocution du samedi de la Pentecôte en 1829. — Dévoûment des Sœurs pendant l'hiver rigoureux de 1830. — La Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie est approuvée par Ordonnance royale, le 29 mai 1830.

DEPUIS longtemps la Vénérable Mère méditait l'organisation, dans son Institut, d'une nouvelle classe de religieuses, spécialement destinée « aux filles qui, n'ayant ni les talents ni les qualités propres à l'enseignement, désireraient se consacrer à Dieu et vivre en communauté (1). » Lorsque, en 1827, il lui fut donné de réaliser

1. *Projet de fondation des Sœurs de la Sainte-Famille*, daté d'Aix-les-Bains, le 14 juillet 1827. — (Archives de la Maison-Mère de la Présentation.)



GROUPE DE LA SAINTE FAMILLE.

son projet par la fondation des Sœurs de la Sainte-Famille, une de ses filles lui demanda : « Pourquoi donc, bonne Mère, puisque cette œuvre vous tenait tant à cœur, avez-vous tant tardé à la fonder ? — Mon enfant, répondit-elle, il y a vingt ans que j'y pensais et que je la désirais, mais il m'a fallu ce temps pour prier et pour consulter Dieu. »

« En effet, dit sœur Sophie, notre bonne Mère, continuellement occupée de ce qui lui restait à faire pour le perfectionnement de son œuvre, méditait des projets, combinait des plans, mais elle attendait pour les exécuter les indications de la Providence. » — La première pensée de la Vénérable Fondatrice semble avoir été de donner pour principale fonction à ses nouvelles filles l'adoration du très saint Sacrement. « Pendant que les unes d'entre nous, disait-elle, travaillent à cette œuvre de l'éducation, si difficile aujourd'hui, je voudrais que d'autres se tinssent, comme de nouveaux Moïses, prosternées au pied des autels pour obtenir du Cœur de Jésus-Christ les grâces nécessaires à nos travaux. » Ce projet d'instituer, dans la Congrégation, des adoratrices permanentes, chargées d'intercéder pour l'ordre entier, ne fut pas abandonné ; mais, après l'avoir mûri dans la réflexion et dans la prière, la Vénérable Mère crut devoir réserver les fonctions d'adoratrices à celles de ses religieuses, tant de la Présentation que de la Sainte-Famille, à qui l'âge ou les infirmités interdiraient l'exercice du dévoûment actif. Les emplois spécialement réservés aux nouvelles Sœurs furent les travaux manuels de la Maison-Mère et des autres établissements, la direction des orphelines et, suivant les aptitudes particulières de chacune et les besoins de la Congrégation, l'enseignement des pauvres à la campagne et des jeunes enfants dans les petites écoles.

Pour la réalisation de son œuvre, la Mère Rivier fit choix de quelques filles dont la sage conduite lui était connue et qui étaient pour la plupart déjà dans la maison, mais n'avaient jamais été agrégées à l'Institut. Au mois de juillet, elle les réunit, dans l'intérieur même de la Maison-Mère, en une sorte de noviciat, sous la direction d'une religieuse de la Présentation. Ensuite, pour obéir aux ordres des médecins et aux conseils de M. Vernet, elle se rendit à Aix-les-Bains, en Savoie, accompagnée de sœur Marie et de sœur Arsène.

De pareils voyages avaient toujours été pour elle les occasions de quelque œuvre de prière ou d'apostolat. Elle en profita, cette fois,

pour rédiger les Règles de la récente institution et pour la recommander, à Annecy, devant les châsses de saint François de Sales et de sainte Chantal, à ces deux saints vénérés. En revenant par Lyon, elle alla déposer aux pieds de la Sainte-Vierge, sur l'autel de Notre-Dame de Fourvières, pendant une messe qui fut dite à ses intentions, le cahier des Règles de la nouvelle fondation et une longue lettre dont voici les principaux passages :

« Très sainte Vierge, ma tendre Mère, Souveraine et Fondatrice de la maison de la Présentation, que vous m'avez confiée malgré mon indignité, souffrez que je vienne aujourd'hui déposer à vos pieds, sur l'autel de votre église de Fourvières, le second projet de fondation que vous m'avez sans doute inspiré vous-même. Prosternée à vos pieds, je vous prie très humblement de jeter les yeux sur ce petit cahier que j'ose vous présenter. Voyez, ma bonne Mère, si c'est ainsi que vous désirez cette œuvre. Si vous voulez différemment, manifestez votre sainte volonté. Ma grande peine, ce qui fait mon tourment de tous les jours, c'est la crainte de gâter toutes vos œuvres, de ne pas conduire vos filles comme vous le voulez, de mettre obstacle à leur perfection par mes infidélités sans nombre et mon peu de vertu....

« Très sainte et bonne Mère, je vous supplie de jeter vos regards sur le projet qui est à vos pieds. S'il doit procurer la gloire de votre divin Fils et la vôtre, daignez l'agréer et le bénir ; mais, s'il ne vous est pas agréable, rejetez-le, opposez-vous à sa réussite. Je préférerais la mort et la destruction de tout ce qui s'est fait jusqu'ici plutôt que de ne pas faire la volonté de Dieu et la vôtre. Périsse tout ce qui n'est pas pour la gloire de Dieu et de Marie !....

« Je vous présente, ma bonne Mère, toutes vos filles de la Présentation : les Sœurs, les novices, les prétendantes, les orphelines et vos filles de la nouvelle fondation. Regardez favorablement ce troupeau qui vous appartient. Donnez-nous à toutes l'humilité, car sans cette vertu nous ne pouvons rien faire qui vous soit agréable, et couvrez-nous toujours de la protection de votre divin Cœur. Ainsi soit-il. »

La Vierge de Fourvières exauça une prière si touchante. De retour à Bourg, la Mère Rivier acheva la formation de quelques novices de la Sainte-Famille, et, le 15 septembre, elle ouvrit les exercices d'une retraite pour les préparer à la cérémonie de leur

agrégation. Pendant cette retraite la bonne Mère leur fit de fréquentes instructions pour leur expliquer leurs devoirs, et leur donna lecture du *Dialogue de la Sainte-Famille*, dont nous avons parlé au chapitre précédent. Plus d'une fois, au témoignage de sœur Joseph, les bonnes Sœurs furent attendries jusqu'aux larmes. Le 24 septembre 1827, fête de Notre-Dame de la Merci, Mgr l'évêque de Viviers se rendit à Bourg-Saint-Andéol, et, pour témoigner de l'intérêt qu'il prenait à cette œuvre, voulut présider lui-même la cérémonie de l'agrégation des nouvelles religieuses. Les sept premières sœurs de la Sainte-Famille, vêtues de leur costume, robe noire, tablier bleu et pèlerine bleue, reçurent des mains de leur Supérieure le cahier de leurs Règles, promirent fidélité à tout ce qui y était contenu et s'avancèrent vers le sanctuaire, où l'évêque bénit les voiles et les croix, qu'il leur imposa ensuite. La cérémonie se termina par une allocution de Monseigneur et la célébration de la sainte Messe.

Les registres de la Maison-Mère nous ont conservé les noms des premières Sœurs de la nouvelle fondation : elles s'appelaient Jeanne Vincent, Victoire Exbrayat, Victoire Volle, Françoise Blache, Marie Jouvin, Victorine Durand et Marianne Oreille. La Vénérable Mère, d'abord incertaine sur le nom à donner à la nouvelle association, hésita au début entre les dénominations de Sœurs du tiers-ordre de la Présentation (1), Sœurs de Marie, Sœurs converses de la Présentation et Sœurs de la Sainte-Famille. C'est ce dernier titre qui fut définitivement adopté. « Notre Mère choisit ce nom, disent les *Annales*, d'abord parce qu'elle voulut que nos nouvelles Sœurs fussent sans cesse appliquées à imiter Jésus, Marie et Joseph formant la famille de Nazareth ; ensuite parce qu'elle entendit leur proposer également pour modèle la famille de Béthanie, Lazare, Marthe et Marie : Lazare pour l'esprit de pénitence et de mortification, Marthe pour l'amour du travail, Marie pour l'esprit intérieur. »

« Oui, vous êtes les enfants chéries du cœur de votre Mère, écrivait aux premières Sœurs de la Sainte-Famille M. Vernet, parce qu'elle voit Jésus, Marie, Joseph vivant dans l'exercice de vos emplois, et,

1. La Vénérable Mère les appelait parfois ainsi, par analogie sans doute avec les Sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique, dont elle avait fait partie à Montpezat. Mais cette dénomination est impropre. Les Sœurs de la Sainte-Famille, qui ont le même noviciat, la même constitution générale, et les mêmes exercices que les Sœurs de la Présentation, ne constituent à aucun titre un Tiers-Ordre ou un second Ordre.

elle l'espère, vivant dans vos cœurs par le zèle que vous avez à imiter leurs vertus. »

Dans le but de mieux graver cette leçon dans l'esprit des nouvelles Sœurs, M. Vernet indiqua à la Vénérable Mère un groupe en bois sculpté, qu'il avait remarqué chez un de ses amis de Lyon, M. Guillaud, et qui figurait dans l'attitude du travail les trois saints personnages de la maison de Nazareth : Notre-Seigneur y était représenté à l'âge de vingt-cinq ans environ, maniant le rabot ; la Sainte-Vierge assise, tenant un ouvrage de couture, et saint Joseph dans la tenue d'un humble ouvrier sciant une planche. Ces trois statues, œuvre d'un pauvre berger du Tyrol, âgé de plus de quatre-vingts ans (1), pouvaient laisser à désirer au point de vue artistique, mais il était impossible de n'être point frappé par leur expression naïve de sainteté.

Grande fut la joie de la Vénérable Mère, qui se hâta de faire l'acquisition des trois statues (2), et les fit placer, d'abord dans la salle de communauté, puis, dans une pièce attenante à la chapelle, (aujourd'hui la tribune des orphelines), où on alla fréquemment les vénérer (3).

Bien des faits, dans la vie de la sainte Fondatrice, semblent justifier la parole de M. Vernet aux premières Sœurs de la Sainte-Famille : « Vous êtes les enfants chéries du cœur de votre Mère. » — « Elle avait une confiance toute spéciale, dit sœur Sophie, dans leurs prières et leurs pratiques de pénitence, et elle aimait à les réclamer dans les circonstances qui intéressaient la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ayant appris un jour que les jeunes gens de Bourg, désespérant de voir les jeunes filles de la paroisse prendre part aux divertissements de la fête patronale, y avaient invité les filles des communes voisines, avec promesse de gratification en argent pour celles qui se rendraient à cet appel, elle mit aussitôt les Sœurs converses en prières, afin d'obtenir une pluie abondante qui empêchât les danses et les divertissements projetés, s'engagea à donner aux pauvres une somme égale à celle qui avait été votée pour entraîner les jeunes

1. Lettre de M. Guillaud à la Vénérable Mère, citée dans les Annales.

2. La dévotion de la Vénérable Mère à la Sainte-Famille de Nazareth était très ancienne : on montre encore à Montpezat, dans la maison dite du *Chanton*, où Marie Rivier ouvrit sa première école, un groupe de la Sainte-Famille, qu'elle y avait elle-même placé.

3. La Révérende Mère Arsène fit, plus tard, transporter ces statues à la petite chapelle, appelée dès lors de la Sainte-Famille, au premier étage.

personnes au mal, et ordonna dans la Communauté une procession et diverses mortifications. Le ciel exauça des prières si ferventes : la procession n'était pas encore terminée, qu'une grosse pluie, dissipant le rassemblement, rendit impossibles les danses et autres divertissements, pour lesquels on avait fait de si grands préparatifs. »

Dans ses instructions, dans ses lettres, la bonne Supérieure fera désormais toujours mention de ses nouvelles filles de la Sainte-Famille, et elle voudra que l'anniversaire de leur fondation devienne une fête générale pour l'Institut.

Les vertus dont les bonnes Sœurs de la Sainte-Famille donnèrent l'exemple, les services qu'elles rendirent à la Congrégation, sont autant de preuves que la vénérée Fondatrice obéit à une inspiration divine en les établissant.

La première d'entre elles que Dieu appela à lui, le 3 décembre 1828, fut sœur Victoire (Victorine Durand); elle n'avait que vingt-sept ans. Depuis 1822, elle avait dépensé ses forces avec une activité qui paraissait infatigable, dans le service de la cuisine et dans le soin des malades. Sa mort fut celle d'une prédestinée ; rayonnante de foi et d'espérance, elle disait, quelques moments avant d'expirer : « Je n'échangerais pas mon état contre tous les biens du monde. »

Dans la vie et dans la mort, on vit plus tard ces Sœurs dévouées conserver la forte empreinte reçue par les premières leçons de leur sainte Fondatrice. — « Partons, partons, allons voir le bon Dieu », s'écriait, en 1839, sœur Alphonsine, et, réunissant autour de son lit de mort les élèves de sa petite école, elle entonna devant elles le cantique : *Unis aux concerts des anges*, que les pauvres enfants interrompaient par leurs sanglots. — « J'ai fait tout ce que j'ai pu, disait sœur Marcelle, qui mourut à la même époque ; malgré ma misère, j'ai confiance aux mérites de Notre-Seigneur. » — Une troisième, dont les *Annales* ne nous ont pas conservé le nom, voulut mourir en contemplant l'image de la Sainte-Vierge. « Si le bon Dieu me le permet, dit-elle, je lui demanderai la grâce de passer tout mon temps, en paradis, sous le manteau de cette bonne Mère. »

A la joie d'aller au ciel, s'il se mêlait parfois un regret, c'était celui de n'avoir pas assez travaillé sur la terre, de ne pouvoir plus travailler désormais au salut des âmes. — « Ne voudriez-vous pas guérir ? demandait-on à sœur Eustochie. — Eh bien ! oui, répondit-elle ; mais c'est pour travailler encore..... Au surplus, à la volonté du bon Dieu ! » — « Travaille, paresseuse ! » se disait une autre, se

réprimandant elle-même, tandis qu'elle était déjà atteinte du mal qui devait l'emporter, « tu sais bien que le ciel se gagne en travaillant. » — La bonne sœur Rose, dont le souvenir est encore si vivant parmi les Sœurs de la Présentation, sœur Rose, avant d'aller continuer au ciel la mission d'intercession qu'elle exerçait déjà par ses saintes prières sur la terre, méditait chaque jour la Passion de Notre-Seigneur. « Les jours de Pâques et de l'Ascension, disait-elle, je médite encore sur la Passion du Sauveur ; seulement, ces jours-là, je le bénis, je le glorifie des biens qu'il nous a acquis par ses souffrances. »

Il ne fallait pas moins que la vue de pareilles vertus pour consoler la Vénérable Mère des soucis, de plus en plus nombreux, que lui donnait le gouvernement de sa Congrégation. Du 1er janvier 1826 au 31 décembre 1829, quatre établissements furent fondés : ce furent ceux de Ganges et de Mèze, Hérault ; de Mazan et de Payzac, Ardèche.

Si l'on réfléchit qu'en outre de ces nouvelles fondations, tantôt la mauvaise santé des Sœurs, comme à Saint-Chély, tantôt des difficultés administratives, comme à Privas, tantôt la mutinerie des enfants ou les exigences déraisonnables des parents, comme à tels et tels endroits qu'il serait trop long de nommer, nécessitaient des correspondances sans fin, des voyages multipliés, des changements pénibles, parfois l'abandon de certaines écoles, on se fera facilement une idée des immenses sollicitudes qui accablaient la Supérieure de la Présentation de Marie.

Au mois de juin 1828, sa santé donna de si graves inquiétudes, qu'on la pressa d'aller passer un mois à Thueyts pour se reposer. Elle y alla, mais pour y présider une retraite de ses chères filles, y mander les Sœurs des environs, les voir chacune en particulier, et passer, dans les occupations les plus laborieuses, un mois entier. L'air pur des montagnes avait cependant amélioré l'état de sa santé ; elle revint à Bourg, et s'y livra avec tant d'ardeur à plusieurs travaux importants, qu'au mois de septembre les médecins lui conseillèrent d'aller à Alais prendre les eaux d'Euzet. Ce fut encore l'occasion d'une nouvelle retraite, de nouvelles instructions, de nouvelles visites aux établissements qui se trouvèrent sur son passage ou peu éloignés.

Mais de graves nouvelles la ramenèrent à Bourg au mois d'octobre ; trente-deux jeunes personnes étaient au lit, atteintes de la petite vérole, et deux Sœurs en danger de mort. L'épidémie heureusement

s'arrêta là ; aux approches de la fête de la Présentation, qui fut précédée d'une fervente retraite, tout danger avait disparu. Deux autres retraites, où l'infatigable Supérieure se dépensa sans mesure, suivant son habitude, furent données au mois de février 1829.

Ses instructions véhémentes se ressentirent des craintes qui l'agitaient alors. Le Ministère soi-disant libéral du 5 janvier 1828, présidé par M. de Martignac, venait d'arracher à Charles X plusieurs mesures attentatoires aux droits et aux intérêts de l'Église, restreignant les prérogatives des ordres religieux, proscrivant les Jésuites, froissant le clergé et l'épiscopat. Marie Rivier eût voulu que la ferveur de son Institut grandît dans la proportion des périls qui menaçaient l'Église et la France ; avec une énergie de langage saintement exagérée, elle se plaignait, dans une prière à la Sainte-Vierge, de ce qu'elle appelait « le relâchement, la lâcheté de ses filles », relâchement et lâcheté dont elle se rendait, du reste, la première responsable.

Ce fut surtout aux approches de la fête de la Pentecôte, dans une série d'instructions données à sa Communauté pendant huit jours, que l'ardeur de ses sentiments se manifesta et qu'on put dire plus que jamais que « l'Esprit de Dieu parlait par sa bouche. »

Brûlant du désir de voir tous les membres de sa Communauté participer abondamment aux grâces de l'Esprit-Saint, elle les engagea à y disposer leur cœur dès la fête de l'Ascension, et, chaque jour de l'octave, elle les pressa par divers motifs de s'y préparer. Tantôt, avec des paroles de feu, elle leur dépeignait les douleurs de l'Église et les malheurs de la France ; tantôt, après avoir fortement établi la nécessité de ne pas se contenter en un temps pareil d'une vertu médiocre et commune, elle montrait à ses filles, dans un idéal sublime, le portrait de la religieuse parfaite, s'offrant en victime pour le rachat des pécheurs, se sacrifiant sans mesure dans l'accomplissement des humbles travaux de son état. A la fin de l'octave, lorsqu'elle jugea que son auditoire était suffisamment préparé à recevoir d'elle une forte leçon d'humilité, elle mit en regard de l'idéal qu'elle avait retracé, le tableau de toutes les misères, de tous les petits relâchements, de toutes les imperfections quotidiennes de sa Communauté. « Misérables que nous sommes, s'écria-t-elle, nous n'avons, pour sortir de notre pauvreté spirituelle, que la grâce du Saint-Esprit !..... Vous avez vu quelquefois peut-être à la suite d'une inondation, d'un incendie, d'une grêle, le défilé lamentable des pauvres gens ruinés par le fléau et sollicitant des secours, un certificat d'indigence à la main. Eh bien, je

m'offre à vous fournir à toutes un pareil certificat. Oui, je l'atteste devant Dieu, votre âme est pauvre et misérable : tout y est grêlé, brûlé, ravagé. Vous pouvez prendre ce certificat tous les jours à mon banc, avant la sainte Messe, afin que tout le ciel soit touché de votre pauvreté et qu'il dispose vos âmes, par la componction et l'humiliation, à être enrichies des dons du Saint-Esprit. »

Le samedi, veille de la Pentecôte, elle sembla se surpasser elle-même. « Après une instruction d'une heure, disent les *Annales*, elle se leva tout à coup, se mit à genoux, les bras en croix, et dit d'une voix forte : « Je supplie les Sœurs qui m'ont donné tant de chagrin cette année de persévérer dans la résolution qu'elles ont prise de se conduire sagement. Je vous le demande au nom de toute la Communauté, que vous avez affligée ; au nom de vos paroisses ; au nom de vos enfants, à qui vous devez l'édification de vos exemples ; au nom des saints, qui se sont sacrifiés pour le salut des âmes ; au nom de la Sainte-Vierge, qui vous a amenées dans cette maison ; au nom de Jésus-Christ, à qui vous avez coûté le sang et la vie... »

« En disant cela, notre Mère pleurait et nous étions toutes attendries ; mais nous le fûmes bien davantage lorsqu'elle ajouta :

« Si quelqu'une n'est pas bien résolue à détruire son orgueil, je la conjure d'épargner Jésus-Christ et sa sainte Mère : qu'elle vienne plutôt me marcher dessus. » Et, comme notre Mère voulait surtout remuer profondément une Sœur remplie d'amour-propre, elle ajouta : « Vous surtout, sœur X...., venez me marcher dessus ; je le compterai pour rien, pourvu que vous abaissiez votre orgueil. »

« La pauvre Sœur, ne sachant que devenir, s'étendit par terre : « Ah ! dit-elle, c'est bien moi qui mérite d'être foulée aux pieds. Je vous en prie, ma Mère, ordonnez que toutes les Sœurs me marchent dessus. »

« Notre Mère répondit : « Que la plus orgueilleuse le fasse ! » — Aussitôt une Sœur, qui sans doute était la plus humble, se lève et lui passe dessus.

« On n'entendait cependant que pleurs et sanglots dans la salle et la fête fut célébrée avec une extraordinaire ferveur. »

Il eût fallu en effet que les Sœurs de la Présentation eussent des âmes bien insensibles pour ne pas s'enflammer à de pareils accents. L'ardeur dont brûlait la Servante de Dieu ne se communiqua pas seulement à la Communauté de Bourg-Saint-Andéol, elle s'étendit à sa Congrégation tout entière. La directrice d'une de ses maisons lui

écrivait à cette époque : « Mes compagnes et moi, nous nous sentons un si grand zèle pour le salut de nos chères enfants, que nous donnerions volontiers jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour leur faire éviter un seul péché : aussi avons-nous la consolation de voir ces enfants répondre à nos soins. Il y en a qui supportent de rudes coups plutôt que de consentir à aller au bal, ou de vendre le dimanche, ou de faire gras les jours d'abstinence ; quelques-unes préfèrent ne rien manger ces jours-là et sont disposées à mourir de faim plutôt que de violer les lois de l'Église : ces grands exemples frappent leurs parents, les font rentrer en eux-mêmes et les ramènent au devoir. »

La fin de cette année 1829 fut employée par la Vénérable Mère à plusieurs voyages : elle se rendit successivement à Montpezat, son pays natal, où elle était préoccupée d'établir ses filles ; au Puy, où elle déposa aux pieds de Notre-Dame ses ardentes prières et où elle donna plusieurs exhortations et avis aux Demoiselles de l'Instruction ; à Langeac, où elle prêcha une retraite aux Sœurs des environs.

Rentrée à Bourg, elle y trouva un nouvel aliment à son zèle et à sa charité. Le froid horrible qui signala les premiers jours de l'année 1830, avait déterminé une misère plus horrible encore. Les Sœurs de la Présentation, à la suite de leur Mère, renouvelèrent les prodiges de dévoûment dont elles avaient donné l'exemple à Thueyts pendant l'hiver de 1813. Les rappeler ici serait nous répéter. Contentons-nous de citer un fait. La charitable Supérieure voulut partager littéralement sa nourriture avec les pauvres ; à cet effet, elle se priva de la moitié de son repas ordinaire, qu'elle fit distribuer aux indigents, et les Sœurs à qui leur santé le permit suivirent cet exemple.

Une si belle conduite conciliait aux Sœurs de la Présentation une estime de jour en jour plus grande et plus générale. Les évêques du Puy et de Grenoble proclamaient hautement leurs louanges ; le R. P. de Villefort, le futur secrétaire général de la Compagnie de Jésus à Rome, écrivait à la Vénérable Mère : « Nous avons tous une estime particulière pour la Congrégation que vous avez fondée et dans la propagation de laquelle on ne peut s'empêcher de reconnaître le doigt de Dieu. » L'autorité académique elle-même, qui, à la fin de l'année 1829, avait recommencé ses tracasseries administratives, abandonnait tout à coup ses prétentions, et le roi

Charles X, par son Ordonnance du 29 mai 1830, reconnaissait légalement la Congrégation de la Présentation de Marie.

Ce jour-là même une flotte française traversait la Méditerranée, allant à la conquête d'une colonie nouvelle. Mais, peu de temps après, la France apprenait à la fois les premiers triomphes de ses troupes en Algérie et la révolution qui venait de changer la forme politique de son gouvernement : le 30 juillet 1830, Charles X, victime de haines imméritées, reprenait le chemin de l'exil.



CHAPITRE XXIX

LES TROUBLES POLITIQUES DE 1830 ET LE CHOLÉRA.

1830-1835.

M. Vernet à Paris pendant les « journées de juillet. » — Troubles dans le midi de la France ; témoignages de sympathie et de respect donnés aux Sœurs de la Présentation. — Les pratiques d'expiation inaugurées à la Maison-Mère ; belles réflexions de la Vénérable Mère à propos de ces cérémonies extérieures de pénitence. — Malad e de la Servante de Dieu ; sa guérison subite à la suite d'un vœu. — Ses aumônes pendant la disette de l'hiver 1831-1832. — Elle visite Notre-Dame du Puy et diverses maisons particulières de son Institut. — Elle préside les exercices d'une grande retraite à la Maison-Mère. — Le choléra de 1832 ; dévoûment des Sœurs ; règle de conduite qui leur est donnée par leur Supérieure. — Fondations diverses : sœur Marie à la Tour-d'Aigues ; fruits merveilleux opérés dans cette paroisse. — Fondation de Saint-Julien, en Savoie. — L'épidémie cholérique de 1835 ; le fléau à Gréoux et à La Tour-d'Aigues. — Voyage de la Vénérable Mère en Savoie. — Protection particulière de la Providence.

La nouvelle de la chute de Charles X et de l'avènement de Louis-Philippe parvint en province, accompagnée de détails si alarmants, que plusieurs crurent y voir le retour des pires époques révolutionnaires. « La frayeur de notre Mère fut extrême, dit sœur Sophie ; elle trembla pour la France, pour sa Congrégation et particulièrement pour notre bon Supérieur, qui se trouvait en ce moment à Paris, appelé pour une assemblée générale de Saint-Sulpice. »

Ces alarmes n'étaient point vaines : M. Vernet avait couru, pendant l'émeute, de réels dangers. Le 27 juillet, dans la matinée, il se rendait de la maison de Saint-Lazare, où il venait de célébrer la Messe devant les reliques de saint Vincent de Paul, au séminaire de Saint-Sulpice, quand un ami, le rencontrant fortuitement dans la rue, l'avertit de l'approche d'une troupe révolutionnaire. Il n'eut que le temps de monter dans la voiture de son ami, qui le conduisit au séminaire d'Issy. La communauté de Saint-Sulpice y était déjà rassemblée. L'arrivée de M. Vernet y fut providentielle, car, plus que personne, dit-on, le digne Supérieur du séminaire de Viviers contribua, par son sang-froid et par sa présence d'esprit, à calmer les terreurs exagérées des jeunes séminaristes. « Rassurez-vous, écrivait-il quelques jours après, en répondant à une lettre pleine d'inquiétude de la Mère Rivier, rassurez-vous, il n'y a eu d'emprisonné que mon bagage, qui a été saisi avec tout ce qu'il contenait, y compris ma bourse, à la porte de Vaugirard. On l'a confisqué comme objet suspect, et transporté à l'Hôtel-de-Ville. Enfin tout est restitué ; mais vous comprenez quel a été, pendant plusieurs jours, mon embarras par suite de ce fâcheux contretemps. »

Les tristes événements de la capitale eurent leur contre-coup dans les provinces et tout particulièrement dans le Midi. De divers points des départements du Gard, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, notamment d'Alais, de Saint-Quentin et des environs de Nîmes, la correspondance des Sœurs signale des collisions, parfois sanglantes, entre royalistes et libéraux. Rien de plus sage, dans ces circonstances, que la règle de conduite donnée par la Vénérable Mère : « Demandez bien l'esprit du bon Dieu, écrit-elle à ses filles, pour vous conduire avec sagesse ; il faut beaucoup de prudence en ce moment ; pesons nos paroles, prions et consultons souvent le Saint-Esprit. » Ces conseils furent si bien suivis, au témoignage des *Annales*, que, non seulement aucune Sœur ne laissa échapper durant ces temps une parole imprudente capable de provoquer le mécontentement d'un parti, mais qu'au contraire, par leur sage retenue, les Sœurs de la Présentation méritèrent de recevoir partout des témoignages de bienveillance. Dans plusieurs localités de Vaucluse et du Gard, les partisans les plus acharnés des diverses factions venaient tour à tour promettre leur protection aux bonnes religieuses, et, la nuit, deux patrouilles ennemies se rencontraient parfois à faire la garde autour de l'école des Sœurs.

A Bourg, tout était calme. « Les mouvements et changements politiques n'altèrent pas notre tranquillité, écrivait sœur Marie le 29 août 1830 ; les habitants de Bourg, commerçants ou agriculteurs, s'occupent de leurs affaires plus que de celles de l'État ; on nous témoigne, du reste, autant et plus d'affection que jamais ; la procession du 15 août a été on ne peut plus solennelle. » Mais les religieuses de la Maison-Mère n'oubliaient pas leurs Sœurs éprouvées et priaient pour elles sans relâche. « Depuis le lever jusqu'au coucher, disent les *Annales*, il y avait toujours deux personnes en adoration devant le Saint-Sacrement ; d'autres se succédaient sans interruption pour la récitation du Rosaire ou faisaient des amendes honorables à la Croix, si indignement outragée en ces jours de trouble. »

Ce n'était pas seulement, en effet, pour les intérêts de la Congrégation, c'était aussi et surtout pour l'Église et pour la France qu'on priait à la Maison-Mère de la Présentation. L'année 1830 avait vu bien des croix abattues, en divers endroits, par une impiété sectaire et violente. L'année 1831 s'ouvrit sous les auspices les plus sinistres. Les 13 et 14 février, la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois et le pillage de l'archevêché de Paris rappelèrent les plus mauvais jours de la Terreur. A la nouvelle de ces tristes événements, les pratiques de pénitence et de prière redoublèrent à Bourg. « Pour réparer autant que possible les outrages faits au signe auguste de notre rédemption, disent les *Annales*, la Vénérable Servante de Dieu fit faire tous les jours, dans l'intérieur de la maison, une procession avec la croix, portée par elle-même ou par la Sœur qui faisait fonction de *grande victime*. Elle était accompagnée de deux autres Sœurs, toutes trois la corde au cou. Pendant la marche, on récitait le chapelet de la Passion, auquel on répondait par ces mots : *Miséricorde pour la France*. De distance en distance, on s'arrêtait à diverses stations pour chanter, les mains levées vers le ciel, une ou deux strophes d'un cantique en l'honneur de la croix (1). Chaque jour, les Sœurs venaient successivement réciter, les bras en croix, cinq *Pater* et cinq *Ave* devant la croix processionnelle, fixée à la table de communion, et invoquer les miséricordes de Dieu sur la France.

En même temps qu'elle organisait ces pratiques extérieures, la

1. Cette procession se fait encore, de la même manière, pendant le Carême, les jours de Quatre-Temps, aux diverses retraites, etc.

Mère Rivier n'oubliait pas de rappeler à ses filles l'indispensable nécessité de la dévotion intérieure, et elle le faisait avec une force et une insistance sans pareilles. « Nous faisons tous les jours des amendes honorables pour des croix abattues dans les champs ou sur les places publiques. Oh ! mes enfants, que d'amendes honorables ne devrions-nous pas faire pour tant de croix méprisées, repoussées ou abattues dans notre cœur ! Quand Dieu nous envoie une croix, nous devrions tomber à genoux, afin de la recevoir avec plus de respect. Les saints faisaient ainsi........ mais nous.. ..... ah ! décidément, nous sommes des mondaines, nous ne sommes plus dignes de porter l'habit religieux ! » — « Après tout, s'écriait-elle dans une autre instruction, je crains plus l'esprit mondain, la tiédeur dans le service de Dieu, la négligence habituelle dans les devoirs d'état et l'affection au péché véniel que tous les échafauds et tous les massacres. » — « Eh ! que nous servira, disait-elle encore, de faire des pratiques de pénitence pour expier les péchés des autres, si nous n'arrachons pas la racine du péché dans notre cœur ? »

Cette « réforme du cœur », dont la pensée revient sans cesse dans ses instructions et dans ses lettres, ne pouvait mieux se réaliser, suivant elle, que par la pratique de la dévotion au Cœur adorable de Notre-Seigneur. C'est dans le sacré Cœur de Jésus, du reste, qu'elle voyait le seul moyen de salut pour la France : « Le salut de la France, répétait-elle à cette époque, avec un accent qui frappa ceux qui l'entendirent, le salut de la France doit venir du Sacré-Cœur (1). »

Ainsi la Servante de Dieu se servait des événements les plus sinistres, de ceux qui semblaient abattre le courage de tant de chrétiens, pour mieux exciter dans ses chères filles la flamme du zèle et le désir de leur sanctification : « Devenons saintes, disait-elle, nous ne sommes en ce monde que pour cela. » Le jour de la Toussaint de l'année 1830, pour mieux graver cette vérité dans l'esprit de ses religieuses et de leurs élèves, et pour fortifier leur courage, elle avait organisé une procession générale très solennelle, où l'on porta en triomphe, au milieu des chants et des fleurs, les statues et les reliques de tous les saints honorés dans la maison : « Plusieurs d'entre nous, dit sœur Sophie, ne purent faire autre chose que de pleurer de joie et du désir de voir la grande fête du ciel, dont celle-ci nous semblait l'image. »

1. Annales.

Elle avait compté sur une grande retraite, en 1831, pour renouveler en ses chères filles cet esprit de dévotion intérieure qui leur était plus nécessaire que jamais. La retraite eut lieu, mais la Vénérable Mère ne put cette fois ni la présider, ni y prendre part. Un violent accès de fièvre pernicieuse l'obligea à se mettre au lit et donna lieu bientôt aux plus graves inquiétudes. « Telle fut la force du mal, dit M. Hamon, que, malgré son grand courage et l'ardeur de son zèle, elle ne put ni se lever ni rien faire pendant les saints exercices de la retraite : la fièvre, qui devenait de jour en jour plus forte, ne lui permettait de prendre aucune nourriture et elle était d'une faiblesse extrême qui faisait craindre pour sa vie (1). »

« Toutes nos Sœurs se mirent en prière, dit sœur Sophie, et l'on voyait souvent un spectacle touchant : des Sœurs et des novices prenaient par la main de petites orphelines et les conduisaient aux pieds de la Sainte-Vierge, à qui elles disaient avec simplicité : « Sainte-Vierge, laissez-vous toucher à la vue de ces pauvres enfants, conservez-leur leur bonne Mère. » On les conduisait de la même manière devant les tableaux des saints qui sont en divers endroits de la maison. »

« Cependant, continue sœur Sophie, la retraite allait se terminer et notre Mère ne guérissait pas. Ce fut alors que notre bon Supérieur, M. Vernet, lui proposa le vœu de recevoir une orpheline et d'aller au plus tôt faire un pèlerinage à Notre-Dame du Puy. Elle fit ce vœu de bon cœur et aussitôt eut l'espérance de guérir. Notre sœur Régis demeura près d'elle pendant la nuit du 20 au 21 novembre. Après minuit, M. l'aumônier donna la communion à la malade, dont l'état n'avait pas encore changé. Son action de grâces terminée, elle s'endormit paisiblement jusqu'au matin et fut tout étonnée en se réveillant de se trouver sans fièvre. M. Cade, notre médecin, ne fut pas moins surpris. »

La Vénérable Mère n'eut pas de doute sur le caractère surnaturel de sa guérison : « Dieu soit béni ! écrivait-elle à sœur Joseph, me voici sur pied. J'ai eu bien peur de mourir ; aussi, je ne puis revenir de mon étonnement de me trouver guérie sans convalescence ; il me semble être ressuscitée. Pour cette fois, la Sainte-Vierge m'a tirée d'affaire : oh ! que je l'aime ! »

En cette fin de novembre 1831, de nouveaux besoins faisaient

1. *Vie de Madame Rivier*, p. 217-218.

appel à son zèle. Une grave crise commerciale, s'ajoutant aux troubles politiques, avait amené en France une disette générale. De nouvelles distributions de secours durent être organisées au couvent de Bourg et dans les maisons qui en dépendaient : « Tous ceux qui se présentèrent, sans distinction de parti, dit sœur Sophie, reçurent ou de l'argent, ou des vêtements, ou des vivres, et une Sœur fut chargée de rechercher en ville, pour les secourir, tous les pauvres qui n'osaient demander. »

Les diverses maisons particulières furent exhortées à faire de même. Comme saint Vincent de Paul, à qui, au milieu des agitations de la Fronde, on demandait quel était son parti, Marie Rivier aurait pu dire : « Je suis pour Dieu et pour les pauvres. »

Non contente d'accomplir le vœu qu'elle avait fait de recevoir une orpheline, elle eut la joie de pouvoir en recueillir plusieurs et employa à cette œuvre les derniers restes de ses économies : « C'est une consolation pour nous, disait-elle, de penser que nous n'avons pas un sou de reste qui ne soit pour entretenir ces enfants ou pour instruire les pauvres de nos écoles. C'est la joie de mon cœur. Si jamais l'avarice, le mépris ou la dureté pour les pauvres devaient s'introduire chez nous, j'aime mieux que tout tombe. »

Son pèlerinage à Notre-Dame du Puy, qu'elle fit au mois de mai 1832, fut une occasion pour elle de visiter un bon nombre de ses établissements et d'y donner de nombreuses instructions, qui rallumèrent partout la ferveur. C'est ainsi qu'elle consola et fortifia ses filles de Langeac, du Monastier, de Thueyts, de La Bégude, de Vals, de Largentière et de Joyeuse.

Elle avait, peu de temps auparavant, présidé à Bourg une nouvelle retraite, pendant laquelle elle avait surtout recommandé à ses filles, comme moyen de sanctification, la pratique de l'oraison journalière : « Celles qui y seront fidèles, leur dit-elle, deviendront infailliblement des saintes. »

Les trouvant bien disposées, elle ne craignit pas de leur montrer la perspective des persécutions qui pouvaient leur être réservées en ces jours de trouble : « Notre Mère nous disait hier, en terminant la retraite, écrit sœur Célestine, que, si nous étions bien converties, nous ne craindrions ni les persécutions, ni les démons, ni la mort même, et qu'elle serait bien contente d'aller à l'échafaud accompagnée de celles de ses filles qui voudraient la suivre, avec le Cru-

cifix, la Règle et la Vie de Jésus-Christ à la main. Toutes voulurent en être. »

Un grand nombre d'entre elles, en effet, devaient être appelées bientôt à se dévouer, mais sur un autre champ que celui qu'elles avaient pu prévoir. A la fin du mois de mars de l'année 1832, une terrible nouvelle jeta la consternation dans la France entière : le choléra, qui, depuis deux années, avait progressivement envahi l'Europe et successivement ravagé la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, venait d'éclater à Paris, d'une manière foudroyante, le 22 mars, au milieu des folles joies de la mi-carême ; à la Semaine sainte, des milliers de victimes avaient déjà péri ; peu de jours après, l'homme d'État le plus en vue de l'époque, Casimir Périer, et le savant le plus illustre, Georges Cuvier, étaient enlevés par le fléau.

La terrible épidémie ne fit son apparition dans la région du Vivarais qu'au mois de septembre. Aussitôt, de tous les points où se trouvaient des Sœurs de la Présentation, des lettres arrivèrent à la Vénérable Mère, demandant la permission de se dévouer à la mort pour aller secourir les malades et les disposer à recevoir les Sacrements. Rien de plus touchant, et parfois de plus sublime de simplicité, que les formules de ces demandes : « Avec quelle joie, dit l'une, je ferais le sacrifice de ma vie pour soulager tant de malheureux ! » — « Le bon Dieu, écrit une autre, semble me fournir l'occasion d'expier mes fautes passées. Je me jette donc à vos genoux, chère Mère, pour vous conjurer de ne pas épargner ma vie. » — « Je ne veux pas manquer d'obéissance, écrit une troisième, mais je ne crains pas du tout cette maladie, je me sens un grand désir d'être de quelque utilité aux infortunés qui en sont atteints, et, si notre chère Mère veut bien m'accorder la permission d'aller, au moins, les disposer à recevoir les Sacrements, je le ferai bien volontiers. »

La Vénérable Supérieure, disent les *Annales*, répondit à ses filles « que, tant qu'elles auraient des élèves, il ne leur convenait pas d'abandonner leurs fonctions pour voler au secours des cholériques, qu'elles devaient même attirer les enfants à l'école et les tenir dans la gaîté pour les éloigner du triste spectacle que leur offraient les rues et l'intérieur de leurs maisons, mais que, si les écoles devenaient désertes ou n'occupaient pas toutes les Sœurs, elle permettait à celles qui seraient libres de suivre le mouvement

de leur charité auprès des malades. Elles le firent, en effet, et, tandis que tout le monde fuyait les malheureuses victimes de la contagion, elles les recherchèrent pour les secourir, les encourager et les aider à mourir saintement. »

Ce que dut être l'héroïsme des Sœurs de la Présentation, quelques passages de leur correspondance le donnent facilement à deviner : « Oh ! quel spectacle ! écrit sœur Honoré, directrice de l'école du Pouzin ; que cette maladie est affreuse ! les malades deviennent raides et froids ; on les enveloppe dans des couvertures, on les frictionne sans relâche, ils sont tourmentés si fort de douleurs d'entrailles qu'on a peine à les tenir. » Mais l'horreur d'un tel spectacle ne fait jamais oublier aux saintes filles l'aspect le plus désolant du fléau : « Hélas ! écrit sœur Caroline, les saints tribunaux sont bien déserts. » — « Oh ! que cette maladie laisse peu de temps pour se reconnaître, écrit encore sœur Honoré, et que ces pauvres gens font pitié ! »

Les terreurs de l'épidémie, pas plus que les agitations politiques, n'avaient fait négliger à la Vénérable Mère les intérêts de son cher Institut. Du 1er janvier 1830 au 31 décembre 1832, on compte cinq fondations : celles de Chusclan, de Connaux et de Saint-Laurent-des-Arbres, au diocèse de Nîmes ; celle de Tulette, au diocèse de Valence et celle de La Bégude, au diocèse de Viviers.

En 1831, eut lieu à Saint-Chély, sous la présidence de sœur Esther, la première retraite d'institutrices laïques, laquelle compta cent dix-huit retraitantes ; les fruits édifiants de cette retraite furent confirmés l'année suivante, qui vit plus de deux cents institutrices se réunir de nouveau à Saint-Chély sous la direction de sœur Xavier. La tranquillité relative dont on jouit pendant les années 1833 et 1834 permit de réaliser un certain nombre de fondations. L'année 1833 fut particulièrement féconde ; les écoles de Coucouron et du Malzieu, qui avaient dû être momentanément abandonnées, furent rétablies ; Saint-Geniès, La Tour-d'Aigues, Saint-Paulet, Bellegarde, dans les départements du Gard et de Vaucluse ; Massiac d'Auvergne et Saint-Julien de Savoie reçurent les Sœurs de la Présentation. Les fondations de La Tour-d'Aigues et de Saint-Julien méritent particulièrement de retenir notre attention.

Une correspondance de sœur Marie, qui fut chargée de faire l'installation des trois Sœurs envoyées à La Tour-d'Aigues, nous fait une curieuse description de cette paroisse de 3.000 âmes, du diocèse

d'Avignon, et nous donne une idée des difficultés toutes particulières que les bonnes religieuses eurent à vaincre dans ce milieu de mœurs essentiellement provençales.

« Quel bien à faire ici, ma chère Mère ! — Il n'y a point à le nier, La Tour-d'Aigues est un pays pittoresque et charmant : la douceur du climat et l'aisance des habitants en font un petit paradis. Mais quelle ignorance chez les enfants et aussi chez les parents !

« Hier, dimanche, notre voisin charriait son fumier et l'on entendait les maçons travailler d'un autre côté, tout cela sans gêne. — On parle à l'église comme chez soi. Dans l'après-midi du dimanche, la jeunesse entière est au bal : il y a le bal bourgeois et le bal du commun du peuple. Les enfants de onze à douze ans, qui n'ont pas fait leur première communion, dansent comme les autres.

« Et ces enfants pétillent d'esprit ; elles sont très franches ; elles écoutent bien ce qu'on leur dit, promettent tout et oublient toujours. Hier, une d'elles, à la Messe, se tenant un peu à l'écart, disait tout bas : « Va, démon, tu as beau me tenter, je ne parlerai pas. »

« Sœur Saint-Éloi vous ferait mourir de rire ; elle parle un peu leur patois, qui est très doux. Elle les prêche si gaîment que ces petites écoutent à merveille. Hier, plusieurs avaient dansé. Elle leur dit : « Vous puez la danse ; il faut renoncer à la danse ou à la classe. » L'une d'elles s'approcha de la Sœur et lui dit : « *Ma sur, sentissès me, iéu : n'ai pas dansa de segur* (1). » — C'était vrai. Elle eut une image. »

Deux mois après, un digne et fervent chrétien du pays, M. Sermet de Tournefort, écrivait à la Vénérable Mère :

« Je croirais manquer de reconnaissance envers la divine Providence, si je vous laissais ignorer plus longtemps le bien que vos Sœurs ont opéré dans notre population. Ce que je crains que vous ne sachiez pas assez, c'est qu'elles sont l'objet d'une confiance et d'une vénération générales, et qu'elles exercent dans le pays un véritable apostolat.

« Ce témoignage n'est pas seulement le mien ; il est aussi celui de nos vénérables pasteurs, qui se plaisent à le renouveler en toute occasion. »

Les épreuves générales que venait de subir la Congrégation de la

1. Ma Sœur, sentez-moi, je n'ai pas dansé, à coup sûr.

Présentation, et celles qu'elle allait bientôt éprouver parurent sans doute suffisantes à la Providence pour qu'elle épargnât à la fondation de La Tour-d'Aigues les croix dont elle marque d'ordinaire les débuts des œuvres prédestinées à des fruits abondants. Il en fut de même de la fondation de Saint-Julien, en Savoie.

Le fondateur de cette importante maison fut un saint prêtre, alors professeur au collège d'Évian, M. François-Marie Picollet.

« Dès l'année 1827, dit sœur Sophie, notre Mère, étant allée en Savoie prendre les bains d'Aix, avait conçu un vif désir d'y fonder des établissements, par dévotion pour saint François de Sales et sainte Chantal, que nos Sœurs y invoqueraient habituellement pour toute la Congrégation, et aussi par estime pour le bon peuple de Savoie, dont les mœurs douces, les habitudes laborieuses, la simplicité et la piété semblaient lui promettre d'excellents sujets pour son noviciat. »

Elle accepta donc de grand cœur la demande que lui fit, le 12 décembre 1832, M. Picollet, d'envoyer une colonie de Sœurs à Saint-Julien, son pays natal, où il offrait, pour le nouvel établissement, une maison vaste, avec chapelle, jardin et verger. La fondation ne put se faire que le 3 juin de l'année suivante. Avec l'agrément de l'évêque de Viviers, son pasteur naturel, et de l'évêque d'Annecy, dans le diocèse duquel se trouvait Saint-Julien, la Mère Rivier choisit pour cette maison cinq religieuses d'élite, qu'elle envoya sous la conduite de sœur Denise (1). « Elles furent reçues, disent les *Annales*, tant par le vénérable évêque d'Annecy, Mgr Rey, que par la population tout entière, comme des anges du ciel, et le succès de leur établissement répondit à l'attente de tous. » — « Vos bonnes filles sont devenues les miennes, écrivait, quelque temps après, Mgr Rey, et saint François de Sales vous prouvera qu'il les a adoptées pour siennes, en les protégeant et en les bénissant toujours dans son diocèse. »

L'avenir a ratifié les prévisions du digne successeur de saint François de Sales.

1. Sœur Denise devait mourir l'année suivante, laissant en Savoie le souvenir d'une sainte. Sœur Marie, qui eut la consolation de recevoir son dernier soupir, écrivit : « Pendant les dix-huit années que notre sœur Denise a passées dans la Congrégation, je ne l'ai pas vue commettre une seule imperfection volontaire. » Sœur Denise fut dignement remplacée par sœur Arsène, qui reçut le titre de vicaire générale pour la Savoie, et qui devait, plus tard, succéder comme Supérieure générale de la Congrégation à la Vénérable Mère Rivier.

Les croix, dont Dieu préserva, par exception, les Sœurs de La Tour-d'Aigues et de Saint-Julien, dans les débuts de leur fondation, ne devaient pas, cependant, tarder à éprouver de nouveau, et de la manière la plus douloureuse, les pieuses filles de Marie Rivier.

Après une accalmie de deux années, l'épidémie cholérique sévissait de nouveau pendant l'été de 1835, avec une recrudescence extrême dans le midi de la France. Marseille comptait bientôt de huit cents à douze cents victimes par jour ; à Aix, le nombre des morts était proportionnellement aussi élevé. A la fin de juillet, une terrible nouvelle parvenait à Bourg : deux Sœurs qui prenaient les eaux à Gréoux, dans les Basses-Alpes, sœur Sainte-Anne et sœur Cyprienne, venaient d'être emportées subitement par le fléau.

Peu de jours après, la Vénérable Mère recevait, d'un vicaire de La Tour-d'Aigues, les lignes suivantes, datées du 4 août : « La Tour-d'Aigues est rempli d'étrangers qui ont fui d'Aix et de Marseille ; mais voici que la maladie arrive chez nous. Les gens comprennent que c'est un véritable châtiment du Seigneur ; nous confessons beaucoup. »

Le lendemain, sœur Euphrasie, directrice de l'école de La Tour-d'Aigues, écrivait : « Le choléra vient de fondre sur nous. Ce matin, M. le curé a chanté une messe de morts ; après-midi, il est tombé malade ; on l'a administré. » — Le lendemain, 6 août : « On vient de m'annoncer que M. le curé a rendu sa belle âme à Dieu... J'attends que mon tour vienne ; il me semble que le bon Dieu me donne un peu de force pour encourager les autres... Veuillez, ma chère Mère, prier et faire prier pour nous, qui en avons tant besoin. »

La mort du pasteur avait sans doute apaisé la justice divine. Le fléau cessa bientôt à La Tour-d'Aigues.

Mais les nouvelles les plus alarmantes arrivaient en même temps de Tulette, de Mondragon, de Salon et d'Alais. Partout les Sœurs se dévouèrent en suivant la ligne de conduite que leur Supérieure leur avait tracée en 1832 : les *Annales* font spécialement mention du dévoûment de sœur Saint-Roch, à Tulette ; mais on conserva aussi le souvenir du dévoûment de sœur Hilarion à Salon, de sœur Adélaïde à Alais, de sœur Séraphie et de sœur Adèle à Mondragon

Quoique, aux derniers jours du mois d'août 1835, les nouvelles fussent de plus en plus consolantes, et que la ville de Bourg-Saint-Andéol ne fût nullement atteinte par le fléau, la Vénérable Mère

résistait aux sollicitations de ses filles de Savoie, qui la priaient de visiter leur maison de Saint-Julien : elle ne pouvait se résoudre à quitter la Maison-Mère avant d'avoir vu ses filles pleinement rassurées ; il fallut l'intervention de M. Vernet pour la décider à partir. Le digne Supérieur lui-même prit les devants et se rendit directement à Saint-Julien, tandis que la bonne Supérieure prenait des circuits pour visiter en passant les établissements de la côte du Rhône. Elle avait pour compagnes de voyage sœur Joseph et sœur Philippine.

Nous ne pouvons mieux faire que de donner, sur ce voyage, quelques extraits du journal de sœur Joseph.

« En arrivant à Grenoble, le 1er septembre, notre Mère reçoit de la Maison-Mère une lettre qui lui fait craindre que le choléra n'éclate bientôt à Bourg. Elle se rend au cimetière et s'agenouille sur les tombes de Mme Aloysia (1) et de M. de Vidaud ; elle y invoque ces deux saints personnages pour toute la Communauté...

« A la frontière de Savoie, un officier arrête notre voiture et nous fait observer qu'on ne peut aller plus avant, le cordon sanitaire venant d'être établi. Je parle pour notre Mère, et fais valoir bien des raisons. Je dis, entre autres choses, que notre Supérieur est passé. — Oui, nous répond l'officier, il est passé un quart d'heure avant que le cordon fût établi. Retournez à Chapareillan ; il suffira que vous y demeuriez neuf jours, et celui-ci comptera pour un.

« C'est là pour nous un monde de contradictions : nous sommes attendues pour la retraite de Saint-Julien ; si on la retarde à cause de nous, M. le Supérieur, qui doit y assister, n'aura pas le temps de rentrer le jour voulu à Viviers pour la retraite pastorale...

« Notre bonne Mère, cependant, nous étonne par son calme : comme en retournant vers Chapareillan nous étions un peu tristes, elle nous a grondées : « Ne faut-il pas, nous a-t-elle dit, vouloir ce que le bon Dieu veut ? N'est-il pas le maître de nous arrêter en chemin, et même de nous y faire mourir ? »

Le journal de sœur Joseph est incomplet pour le reste du voyage,

1. Euphrosine Jouve, plus connue sous le nom d'*Aloysia*, qu'elle avait empruntée à saint Louis de Gonzague le jour de son entrée au noviciat du Sacré-Cœur, morte à vingt-cinq ans, novice du Sacré-Cœur, à Grenoble, le 22 janvier 1821, après avoir donné l'exemple des plus hautes vertus. (V. *Histoire de la V. Mère Barat*, par Mgr Baunard, t. I, p. 363-379.)

mais le premier biographe de la Vénérable Mère, qui avait pu consulter des témoins oculaires, en donne le récit suivant :

« A Touvet, la Vénérable Mère se rendit au couvent des Sœurs de la Providence, qui lui avaient offert l'hospitalité. Elle y fut reçue avec toutes les démonstrations du respect, de la charité et de la confiance, et édifia toute cette petite Communauté, autant qu'elle en fut elle-même édifiée. Au terme fixé, elle reprit la route d'Annecy, et, du plus loin qu'elle aperçut cette ville, elle rappela à ses filles que c'était là que reposaient les précieux restes de saint François de Sales et de sainte Chantal, et que, dans quelques instants, elles allaient avoir le bonheur de les vénérer. A cette annonce, toutes sont ravies de joie, elles se recueillent, des larmes coulent de tous les yeux, et on arrive dans le silence le plus parfait jusqu'à la porte de l'église de la Visitation.

« En entrant dans un lieu si vénérable, nos pieuses voyageuses furent saisies d'un religieux respect, elles allèrent se prosterner devant les saintes reliques et y prièrent pendant plusieurs heures dans les sentiments de la plus tendre dévotion. Après avoir ainsi satisfait leur piété, elles ne prirent que le temps de présenter leurs hommages à l'évêque d'Annecy, de saluer M. Picollet, qui se trouvait alors en cette ville, et se remirent aussitôt en route pour Saint-Julien. Mais, comme si la souffrance eût dû être toujours le privilège de la Supérieure, au moment où celle-ci montait en voiture, elle reçut par mégarde à la jambe un rude coup, qui lui fit une large contusion jointe à une douleur très sensible ; et, à quelque distance de là, étant arrivée à la côte de la Caille, où depuis a été construit ce pont si hardi qui entre-unit deux montagnes à la hauteur d'environ deux cents mètres, il lui fallut, par suite des frayeurs qu'elle éprouvait en voiture, gravir à pied cette élévation fatigante pour l'homme le plus robuste, mais effrayante pour une femme dont les jambes étaient enflées depuis plusieurs jours et venaient encore d'être horriblement meurtries.

« A son arrivée à Saint-Julien, nouvelle croix : une lettre de Bourg-Saint-Andéol lui apprend que le choléra est dans cette ville ; hélas ! qu'allait devenir la Maison-Mère ? en quel état se trouvaient ses chères Sœurs, ses novices, ses pensionnaires ? L'imagination, on le conçoit bien, se chargeait de la réponse, grossissait le mal, exagérait les frayeurs et oppressait l'âme. Toutefois, la Vénérable Mère dissimule sa peine, porte sa croix en silence, s'efforce même de paraître contente pour ne pas troubler la joie de ses chères filles de Saint-Julien,

qui sont si heureuses de revoir leur bonne Mère, et pour recevoir gracieusement toutes les personnes qui s'empressent de lui faire visite.

« Dieu cependant, au milieu de tant de peines, voulut bien accorder un allégement à sa douleur. Elle craignait que M. Vernet, obligé de partir subitement, ne pût ni donner la retraite à ses Sœurs, ni recevoir les novices ; et la Providence permit que la retraite pastorale étant supprimée à Viviers, à cause du choléra qui ravageait les environs, il se trouvât libre de prolonger à son gré son séjour dans le pays. Consolée par cette bonne nouvelle, elle ne songea plus qu'à bien disposer la Communauté à la retraite, et, afin que ses chères filles fussent plus libres, plus recueillies, et pussent lui parler plus à leur aise, elle accorda vacance pour quinze jours à toutes les enfants. Pendant ce temps, elle donna un libre cours à son zèle pour la sanctification des âmes, ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer au bien spirituel de chacune des Sœurs ou novices et de toute la Communauté, examina attentivement les prétendantes, pour juger celles qui étaient dignes de recevoir l'habit et le voile, et donna ses soins au salut de deux jeunes personnes imbues des erreurs du calvinisme, avec un zèle que Dieu bénit, car l'une s'attacha tellement à elle qu'elle voulut l'accompagner à son retour en France, et l'autre est aujourd'hui fervente catholique.

« Chose remarquable, pendant que la Mère Rivier se livrait ainsi aux exercices du zèle, elle souffrait presque dans tout son corps, ses jambes étaient très enflées, ses humeurs en mouvement lui faisaient endurer le martyre, et elle ne pouvait qu'à grand'peine sortir de sa chambre. En même temps, elle avait à répondre à une multitude de lettres, qu'elle recevait de la Maison-Mère et de ses divers établissements, de sorte que la secrétaire dont elle se faisait aider n'avait pas un moment de relâche. « Je ne vous laisse pas le loisir de respirer, lui disait-elle un jour, mais Dieu saura bien vous en dédommager. Pour moi, je ne suis jamais si contente que lorsque je n'ai pas un instant à moi. Je m'abandonne entièrement à Dieu et à son œuvre. Puissé-je travailler ainsi jusqu'à la mort ! »

« Cependant, de sa chambre elle pourvoyait à tout ; ayant trois novices à faire recevoir et huit prétendantes à qui il fallait donner le voile, et, jugeant que le public serait réjoui et édifié de ce spectacle auquel il n'était pas accoutumé, elle désira que la cérémonie se fît à l'église dans la plus grande pompe, et en régla tous les détails. On partit en procession du Couvent, où le clergé de la paroisse s'était

rendu ; en tête marchaient les jeunes filles des écoles, suivies des diverses congrégations de femmes et filles de la paroisse ; venaient ensuite les prétendantes revêtues du ruban noir, puis celles qui devaient recevoir le voile, puis les trois novices qui devaient être agrégées, portant une couronne sur la tête, et ayant chacune à son côté une pensionnaire qui tenait, avec le cierge, le bouquet, symbole de l'innocence ; enfin, venaient les Sœurs suivies de tout le clergé. Les habitants assistèrent à cette pieuse cérémonie en aussi grand nombre que l'église pouvait en contenir : ce spectacle les édifia singulièrement, et ils s'en retournèrent en bénissant Dieu de ce qu'ils venaient de voir.

« Quelques jours après, la Vénérable Mère se remit en route pour la France, mais allant à petites journées, parce que ses infirmités lui prescrivaient cette mesure. En passant à Montélimar, elle voulut saluer les dames de la Visitation ; la haute idée qu'on avait de sa vertu la fit recevoir par ces religieuses avec tout l'honneur possible : on l'introduisit dans l'intérieur du Couvent ; on le lui montra dans le plus grand détail et on lui prodigua tous les témoignages du respect et de l'affection (1). »

Après son retour à Bourg, la Vénérable Mère s'empressa d'écrire à ses chères filles de Savoie. « Mon esprit et mon cœur, leur disait-elle, sont toujours avec ceux de mes chères filles, de mes chères novices, de mes bonnes pensionnaires et de toutes mes bonnes enfants de Saint-Julien. » Trois ans plus tard, sur son lit de mort, la Vénérable Supérieure ajouta à une lettre que sa secrétaire écrivait à sœur Arsène, Supérieure de Saint-Julien, ces lignes touchantes, tracées au crayon et d'une main si faible que les caractères en sont presque illisibles : « Adieu, ma chère fille. Oh ! que je tiens à tout ce qui est de la Savoie! Je voudrais y faire le bien dans tous les coins et recoins. Si je guérissais, je ne tarderais pas d'aller vous voir. Adieu sur la croix. »

En arrivant à sa chère maison de Bourg, la Vénérable Mère eut la joie de constater que l'état sanitaire y était aussi satisfaisant que possible. Il en était de même de tous les autres établissements ; le fléau n'y avait fait aucune victime en son absence. Ainsi, malgré l'admirable dévoûment, malgré les saintes imprudences de la charité de ses filles, pendant les deux épidémies de 1832 et de 1835, la Congré-

1. *Vie de Madame Rivier*, par M. Hamon, pp. 226-230.

gation de la Présentation de Marie n'avait eu à déplorer aucune perte en dehors de celle des deux Sœurs de Gréoux, lesquelles avaient succombé pendant qu'elles prenaient les eaux, comme nous l'avons déjà vu (1). On remarqua que toutes les Congrégations religieuses avaient joui d'une pareille immunité (2). Le fait n'échappa point aux yeux des plus indifférents et des impies eux-mêmes. La science humaine essaya d'expliquer ces cas d'indemnité par les conditions hygiéniques d'une vie plus régulière et plus sobre: mais n'est-il pas permis, n'est-il pas juste d'y voir aussi le signe d'une particulière protection de la divine Providence?

1. La mort de sœur Sainte-Anne et celle de sœur Cyprienne furent, du reste, des plus édifiantes. « Des la premiere atteinte du mal, écrit sœur de l'Assomption, sœur Sainte-Anne fit son sacrifice ; elle le renouvela souvent. Elle perdit connaissance dix minutes à peine avant de rendre le dernier soupir. Son corps ne ressembla pas à ceux des autres cholériques ; il demeura blanc et souple. Quelques gens de l'endroit vinrent la voir et nous les entendions s'écrier au premier aspect : « Oh ! la belle vierge ! » et, bravant la crainte de la contagion, ils demandaient, comme relique, une parcelle de ses vêtements. »

2. Le couvent du Sacré-Cœur de Marseille, par exemple, fut si bien préservé en 1835, que les familles venaient supplier Mme Audé, la supérieure, de garder les pensionnaires. (Voir *Histoire de la V. Mère Barat*, par Mgr Baunard. t. II, p. 109).



CHAPITRE XXX

LES FONDATIONS DE BORDEAUX ET DE MOULINS.

1835.

Les instruments de la Providence dans la fondation de Bordeaux. M. l'abbé Dupuch. — Premières démarches faites par M. l'abbé Sabatier. — Plan de M. l'abbé Dupuch ; réponse de la Vénérable Mère. — Sœur Caroline, directrice des établissements de Bordeaux. — Les épreuves des premiers jours ; succès final. — Fondation de Moulins : échec d'une première tentative en 1825. — Nouvelles démarches de M. Philippe Martinet, curé de Saint-Nicolas. — Elles sont couronnées de succès. — Sœur du Saint-Esprit, directrice du pensionnat de Moulins. — *Les pauvres Sœurs de Saint-Nicolas.* — Bien qu'elles opèrent dans la ville de Moulins. — Les œuvres de l'Institut se propagent dans le Bourbonnais.

« QUELLE est donc la nouvelle grâce que vous me préparez, ô mon Dieu? » s'écriait sainte Thérèse, chaque fois que Dieu l'éprouvait par quelque nouvelle souffrance. Ainsi aurait pu parler la Vénérable Marie Rivier. Cette loi générale, qui avait jusqu'ici fait coïncider avec les périodes de ses plus grandes épreuves les périodes des plus grands développements de son Institut, devait se réaliser jusqu'à la fin de sa vie : en cette année 1835, si pleine d'angoisses, eurent lieu les importantes fondations de Bordeaux et de Moulins.

C'est à Bordeaux, on s'en souvient, que la Providence avait amené, en 1802, l'illustre prélat que la Congrégation de la Présentation se glorifie d'avoir eu pour premier protecteur et pour père. Jusqu'à sa mort, arrivée le 11 juillet 1826, Mgr d'Aviau n'avait cessé d'entrete-

nir des relations avec la Mère Rivier. Le souvenir des grandes œuvres de Thueyts, si fréquemment rappelé par le vénérable archevêque, ne s'était point éteint dans l'entourage de son digne successeur, Mgr de Cheverus. Le respectable grand vicaire, M. Barrès, dont le culte pour tout ce qui touchait à la mémoire de Mgr d'Aviau était légendaire, le digne économe du grand séminaire, M. Géry, prêtre de Saint-Sulpice et ami de M. Vernet, le savant M. Sabatier, le futur doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux (1), originaire de Vernoux en Vivarais, connaissaient, au moins de réputation, la Mère Rivier et ses filles (2). Mais celui dont la Providence devait faire son principal instrument dans l'établissement, à Bordeaux, des Sœurs de la Présentation, était un jeune prêtre, M. Dupuch, dont le zèle ardent préludait dans sa ville natale à l'apostolat si fécond qu'il devait exercer un jour, comme archevêque, sur la terre d'Afrique.

Issu d'une des familles les plus honorables du Bordelais, Adolphe Dupuch, après de brillantes études à la Faculté de droit de Paris et au séminaire de Saint-Sulpice, n'avait pas tardé à devenir le promoteur ou l'ouvrier de presque toutes les bonnes œuvres de son pays natal. Ecoles, salles d'asile, patronages, ouvroirs, orphelinats, missions populaires dans les campagnes, se disputaient les sollicitudes de son infatigable apostolat. « On me loue beaucoup, disait le cardinal de Cheverus, des œuvres de charité qui se font dans la ville ; mais c'est le saint abbé Dupuch qui en a tout le mérite ; je n'ai que celui de l'admirer (3). »

« Or, raconte M. Sabatier, c'était, je m'en souviens, aux derniers jours du mois d'octobre 1834. Dans une réunion présidée par Monseigneur, la conversation étant tombée sur les institutions religieuses établies à Bordeaux, on convint unanimement qu'elles étaient insuffisantes pour toutes les œuvres déjà créées et pour celles qu'on se proposait encore. On partait de là pour conclure qu'il fallait leur

1. M. l'abbé Germain Sabatier avait été aumônier de la duchesse de Berry. Les deux volumes de *Mélanges* qu'il a publiés contiennent de curieuses informations, dont quelques-unes ont un intérêt historique. Il est l'auteur de savantes études sur le cardinal de Sourdis et sur les origines de la congrégation de Notre-Dame, d'une notice sur la Vénérable Mère Rivier (in-8° 20 pages) et d'un grand nombre d'autres ouvrages.

2. Nous ne parlons pas de M. Hamon, supérieur du grand séminaire de Bordeaux depuis 1826, parce que M. Hamon, malade en 1835, ne put s'occuper de la fondation des Sœurs de la Présentation. Plus tard, le digne supérieur se montra un des plus puissants protecteurs de l'œuvre.

3. Paroles du cardinal de Cheverus à sœur Caroline, rapportées par elle-même.

adjoindre une autre Congrégation qui eût donné des preuves sérieuses de capacité et de zèle. Je désignai les Sœurs de la Présentation de Marie, et, après les détails que je fournis sur cette institution, Son Éminence, le cardinal de Cheverus, m'autorisa à traiter avec qui de droit de leur établissement à Bordeaux.

« Je transmis aussitôt à M. Vernet les détails nécessaires, et, après l'échange de plusieurs lettres, il me répondit, le 25 décembre, que la Mère Rivier acceptait les propositions qu'on lui avait faites et qu'elle s'occupait du choix des sujets à envoyer. « Ce choix, ajoutait M. Vernet, demande du temps, parce qu'il faut des sujets d'une vertu peu ordinaire, et il est nécessaire de les rappeler de divers établissements où elles se trouvent et de les remplacer sans secousse. »

Le 3 mars 1835, M. Dupuch écrivit lui-même à la vénérée Supérieure pour lui soumettre le vaste plan qu'il proposait au zèle de ses filles.

Il ne s'agissait de rien moins que de confier aux Sœurs de la Présentation : 1° la direction et la surveillance de vingt-deux salles d'asile ; 2° une grande école primaire dans chacune des deux paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Martial ; 3° un ouvroir ou atelier de jeunes filles dans chacun des cinq arrondissements de la ville, et 4° dans le principal de ces établissements, une école normale d'institutrices pour la campagne et de surveillantes de salles d'asile. M. Dupuch terminait ainsi sa supplique : « Maintenant, ma Mère, il ne nous reste plus qu'à vous supplier de ne pas repousser notre humble demande ; je vous la fais au nom de plus de trois mille enfants, au nom de tous leurs bienfaiteurs, au nom de Marie, patronne de votre Institut, au nom de Jésus, pauvre et enfant lui-même, dans le Cœur de qui nous avons adopté cette intéressante jeunesse. »

Après la réception de cette lettre, la Vénérable Mère écrivit au cardinal de Cheverus :

« La lettre de M. Dupuch vient de me faire connaître l'immense travail que Votre Éminence présente à mes filles dès leur arrivée dans votre grande cité. Des lettres antérieures m'avaient déjà donné un aperçu des vues que l'on avait sur elles, mais j'étais bien loin d'en soupçonner l'étendue. Il faut, Monseigneur, que l'on vous ait donné une idée bien haute mais bien fausse de notre capacité, et je crains beaucoup que vous ne nous trouviez bientôt

très au-dessous des espérances que vous voulez bien fonder sur nous.

« Il est vrai que chaque partie du travail que l'on veut nous confier entre dans nos occupations ordinaires ; et c'est ce qui nous engage à ne point reculer ; mais, pour remplir cette tâche immense, il faudrait que nos Sœurs fussent autant de dames de Lestonac et de demoiselles Legras.

« Une seule chose m'encourage pour mes pauvres filles, c'est, Monseigneur, qu'elles travailleront sous la direction d'un autre cardinal de Sourdis et d'un autre Vincent de Paul. »

Le départ des Sœurs fut fixé aux premiers jours du mois de mai. Il fut réglé que huit religieuses suffiraient pour commencer : cinq d'entre elles habiteraient l'établissement de la paroisse Saint-Nicolas, qui serait la maison principale, et trois, celui de la paroisse Saint-Martial.

Le choix de la directrice de la nouvelle colonie fut, pour la Vénérable Mère, le sujet de beaucoup de réflexions et de prières. Il tomba sur une de ses secrétaires, sœur Caroline. Comme sœur Marie, sœur Gertrude, sœur Gonzague et sœur Xavier, sœur Caroline avait passé son enfance au milieu des terreurs de l'époque révolutionnaire. Elle avait porté un grand nom dans le monde, où elle s'appelait Marie-Julie d'Exbrayat-Durivaux de la Rochette ; mais elle préférait se souvenir d'un autre titre de noblesse qu'elle jugeait plus précieux devant Dieu : la maison de son père était devenue, en 1793 et 1794, l'asile des prêtres proscrits et M. d'Exbrayat de la Rochette, arrêté pour ce fait, n'avait dû son salut qu'à la chute de Robespierre.

Après la mort de ses parents, Julie d'Exbrayat fut placée par une de ses tantes au pensionnat de Thueyts, que les talents de sœur Gertrude, de sœur Chantal et de sœur Marie désignaient déjà aux familles les plus distinguées de la région, pour y compléter son éducation. La jeune fille n'y entra qu'avec répugnance ; elle y apporta, avec une grande droiture de caractère, beaucoup d'étourderie et de dissipation ; mais une instruction de M. Vernet sur les périls du monde la frappa. Après plusieurs années de lutte, pendant lesquelles la nature et la grâce se disputèrent cette âme d'élite, elle demanda son entrée au Noviciat et y devint bientôt un modèle : servir les pauvres, s'humilier devant tous, mais surtout s'oublier en tout et toujours, telle parut désormais sa constante et unique

ambition. Quelques mois après sa profession religieuse, sœur Caroline, à peine âgée de vingt et un ans, fut choisie pour fonder l'établissement de Saint-Quentin. Les qualités de prudence et de zèle dont elle donna des preuves engagèrent la Mère Rivier à lui confier plus tard les fondations d'Andance et de Millau. Elle s'acquitta de ces nouvelles missions avec un pareil succès. En 1835, sœur Caroline remplissait depuis plusieurs années les fonctions de secrétaire de la Vénérable Fondatrice. Ses vertus, non moins que ses remarquables talents, l'indiquèrent au choix de sa Supérieure pour la direction de la communauté de Bordeaux.

Les compagnes de sœur Caroline furent les sœurs Zozime, Edouard, Ludivine, Raphaël, de la Charité, Isidore et Thérèse ; on leur adjoignit deux Sœurs de la Sainte-Famille, sœur Pascal et sœur Fabienne.

Le départ des dix religieuses fut précédé d'une retraite, pendant laquelle la Vénérable Supérieure leur adressa, en commun comme en particulier, tous les avis que sa grande expérience et son ardent esprit de foi lui suggéraient. La veille du départ, elle les réunit toutes dans sa chapelle, les recommanda avec larmes à la Sainte-Vierge, à saint François Régis, à saint Louis de Gonzague et leur donna sa bénédiction. Lorsqu'elle les embrassa pour la dernière fois, les efforts qu'elle fit pour dissimuler son émotion ne réussirent pas à cacher à ses filles le déchirement de cœur qu'elle éprouvait et, à cette vue, toutes éclatèrent en sanglots.

Les débuts des premiers établissements de Bordeaux ne furent pas sans épreuves. Par suite de regrettables malentendus et de la négligence de certaines personnes employées comme intermédiaires, les bonnes Sœurs se trouvèrent, en arrivant, sans asile, et, quand elles eurent obtenu un logement provisoire à peine convenable, les meubles les plus essentiels, les provisions les plus indispensables, leur firent défaut. Par une permission de la Providence, les protecteurs dévoués qui les avaient appelées à Bordeaux, et tout particulièrement M. l'abbé Dupuch, absorbé en ce moment par des œuvres multiples, ignorèrent d'abord la situation pénible des bonnes Sœurs. Celles-ci, du reste, dans un esprit d'humilité et de mortification, s'appliquaient à dissimuler leur dénûment autant que possible. Bientôt leur tenue pieuse, leur modestie et leur discrétion elle-même, dès qu'elle fut connue, leur gagnèrent toutes les sympathies. M. Géry, économe du grand séminaire, qui découvrit le

premier leur détresse et qui leur vint en aide aussitôt, écrivait le 2 juin : « Sœur Caroline et ses dignes compagnes jouissent déjà d'une grande considération dans la ville. » Un mois après leur arrivée, elles furent enfin installées dans deux maisons, aux deux extrémités de la ville, ainsi qu'il avait été réglé. Quelques semaines après l'ouverture des classes, M. Dupuch écrivait à la Vénérable Mère : « Que Dieu soit mille fois béni ! Vos Sœurs feront ici beaucoup de bien. » Et sœur Caroline, de son côté, disait : « Le bon esprit de la population bordelaise nous touche si fort, que nous regarderions comme un sacrifice d'être privées de donner nos soins à nos élèves. » — « Les épines des premiers temps, ajoutait M. Géry, se sont changées en fleurs ravissantes. »

Les fleurs ravissantes se sont depuis transformées en fruits abondants. Les établissements fondés dans le diocèse de Bordeaux, aujourd'hui au nombre de dix-sept, forment à eux seuls une province de l'Institut de la Présentation de Marie.

Une autre province était, cette même année, en voie de formation dans le diocèse de Moulins.

La première idée de cette fondation nouvelle remontait à plus de dix ans. En 1824, lors de l'érection du diocèse de Moulins, le clergé de la ville se préoccupa de l'insuffisance des établissements religieux qui avaient pour but l'éducation de la jeunesse. Un saint prêtre du diocèse, originaire du Puy, M. Torrillon, curé de la paroisse de Souvigny, connaissait, pour les avoir vues à l'œuvre à Langeac, les religieuses de la Présentation de Marie. Dans un voyage à son pays natal, il avait même, une fois, rencontré en passant la Vénérable Supérieure. Cette entrevue de quelques instants avec la Servante de Dieu avait laissé en son âme une impression profonde. Il la communiqua à l'un de ses pieux confrères, natif de Souvigny et curé, depuis 1822, de la paroisse de Saint-Nicolas, à Moulins, M. l'abbé Philippe Martinet. Jeune encore, sorti depuis peu d'années du séminaire de Saint-Sulpice, où l'on avait déjà admiré ses talents et sa vertu, M. Martinet était un prêtre d'un zèle ardent et éclairé. Il consacrait, depuis deux ans, à l'évangélisation de sa paroisse, située dans un quartier pauvre de la ville et composée principalement d'ouvriers, le dévoûment d'un missionnaire. Les renseignements que lui donna M. Torrillon sur les Sœurs de la Présentation, lui firent espérer que le concours de ces religieuses l'aiderait puissamment dans son œuvre apostolique. Au mois de juin 1824, il s'adressa

directement à la Mère Rivier. Sans lui dissimuler les difficultés que ses filles pourraient rencontrer dans l'accomplissement de leur tâche, il lui fit un tableau si touchant des besoins spirituels de sa paroisse, que le cœur de la Vénérable Fondatrice fut aussitôt gagné.

La réponse ne se fit point attendre. Malgré les difficultés de l'éloignement, la Vénérable Mère acceptait en principe la proposition du curé de Saint-Nicolas. Au comble de la joie, M. Martinet s'empressa de communiquer cette lettre à quelques dames riches et pieuses, qui étaient les bienfaitrices habituelles de ses œuvres. Trois d'entre elles, Mme de Bouzingues, Mlle Boulard et Mme Berthelet, offrirent généreusement trois corps de bâtiments attenants, pour servir d'école et de logement pour les Sœurs. Mme de Bouzingues et Mlle Boulard promirent, en outre, de faire la donation d'un capital à la Communauté, à la charge par celle-ci d'élever gratuitement quatre-vingts enfants pauvres.

Sur une nouvelle demande du curé de Saint-Nicolas, la Mère Rivier s'engagea de plus à faire donner par ses religieuses des instructions aux femmes et aux jeunes personnes, refusant la rétribution annuelle qu'on lui offrait pour cet objet.

Dès que les travaux nécessaires pour l'aménagement des locaux furent achevés, M. Martinet, impatient de voir se réaliser le projet qu'il avait si longtemps médité dans l'ardeur de son zèle, se rendit à Bourg-Saint-Andéol. C'était au mois de juillet 1825. Le pieux pasteur ne se doutait pas que l'échec de son entreprise devait venir des moyens mêmes qu'il employait pour en hâter la conclusion.

Les entrevues du curé de Saint-Nicolas avec la sainte Fondatrice et avec M. Vernet, ne firent que resserrer les liens d'estime réciproque qui unissaient déjà les Supérieurs de la Présentation et le zélé pasteur de Moulins. Les séjours de celui-ci à Bourg, à Viviers et au Puy, y laissèrent un parfum d'édification, et lui-même, en partant, écrivait ces mots à M. Vernet : « Je rends grâces au Seigneur d'avoir pu faire ce voyage de Bourg. Je ne saurais dire combien la Vénérable Supérieure et ses dignes filles m'ont édifié par leur modestie et leur chrétienne simplicité. Je me réjouis déjà de posséder dans ma paroisse des religieuses qui, par leurs exemples autant que par leurs leçons, seront les plus utiles de mes auxiliaires. »

De leur côté, Sœurs et novices, mises au courant du projet par leur bonne Mère, ambitionnaient le bonheur de prendre part à la

lointaine fondation. Mais une lettre de M. Martinet, écrite au lendemain de son arrivée à Moulins, annonça que tout devait être abandonné. Pendant son absence, une influence étrangère avait fait appeler dans sa paroisse d'autres religieuses. Les dames donatrices, avec l'assentiment de Mgr de Pons, évêque de Moulins, leur avaient remis le nouvel établissement, où le curé de Saint-Nicolas les trouva déjà installées. La fondation projetée ne devait se réaliser que dix ans plus tard, lorsque des circonstances majeures eurent décidé Mgr de Pons lui-même à exiger le départ des premières religieuses qu'il avait accueillies.

On était au mois d'octobre 1835. Un second voyage de M. Martinet à Bourg-Saint-Andéol décida la conclusion définitive du projet. Par un compromis sous seing privé, M. Vernet s'engagea, au nom de la Congrégation, à établir sur la paroisse de Saint-Nicolas : 1° une école gratuite pour les jeunes filles pauvres ; 2° une école payante d'élèves internes et externes.

Pendant que M. Martinet, revenu à Moulins, prenait les mesures nécessaires pour faire disparaître, sur la demande expresse de la Servante de Dieu, tous les meubles élégants, riches tapisseries et belles glaces, qui décoraient le futur établissement des Sœurs de la Présentation, la Mère Rivier s'occupait, à Bourg-Saint-Andéol, du choix des sujets qu'elle devait envoyer. Ce ne fut qu'après avoir longtemps consulté Dieu et fait célébrer une neuvaine de messes, qu'elle en détermina le nombre, les désigna, et leur donna pour directrice sœur du Saint-Esprit. La situation particulièrement délicate, à différents points de vue, dans laquelle allaient se trouver les Sœurs de Moulins, justifiait ces réflexions et ces prières : les obstacles qui avaient motivé les longues hésitations de l'autorité épiscopale n'avaient pas, en effet, complètement disparu ; mais personne n'était mieux à même de les surmonter que la prudente et pieuse sœur du Saint-Esprit.

Rosalie Caseneuve était née, en 1797, d'une famille chrétienne de Meysse, au moment même où la Congrégation de la Présentation de Marie venait de se fonder. Sa vocation religieuse s'était développée sans secousse dans une vie sans incidents. « Dès ma tendre enfance, racontait-elle, mon plus grand bonheur avait été de « jouer au couvent », ainsi que nous nous exprimions, avec une de mes petites cousines, devenue depuis religieuse comme moi. — « Justine, lui disais-je, tu ne m'appelleras plus par mon nom, ni moi par le

tien ; mais quand tu me diras : — Allons à la promenade, je te répondrai : — Oui, ma Sœur. — Si vous voulez bien, ma Sœur, reprendras-tu, prenons ce sentier à droite, et je te répondrai : — Ma Sœur, je veux bien. » — Et, tâchant alors d'imiter de notre mieux la voix douce, l'attitude modeste et recueillie des bonnes religieuses qui nous faisaient la classe, il nous semblait goûter déjà les joies du couvent. » — Lorsque le digne curé de Meysse, M. Champanhet, devinant sans peine dans cette âme pure une vocation religieuse, crut devoir lui en dire un mot, la jeune fille l'interrompit : « Monsieur le curé, lui dit-elle, je n'ai jamais eu d'autre pensée » ; et, à quatorze ans, elle se présenta comme postulante au couvent de Thueyts.

Son noviciat achevé, elle fut successivement employée aux écoles de Cruas et de Pont-Saint-Esprit, où l'on remarqua bientôt, suivant les expressions de sa Supérieure, « sa piété forte, droite, fondée sur la pure foi et allant à Dieu sans détour. » Pendant une jeunesse placée à l'abri de toute épreuve extérieure, sœur du Saint-Esprit avait su acquérir cette solide vertu par la pratique constante de la mortification intérieure et par l'habitude de l'effort personnel dans l'accomplissement quotidien de ses devoirs d'état (1).

La décision de sa Supérieure la troubla au premier abord, mais la bonne Mère rendit le calme à son âme par les paroles suivantes : « Ma fille, vous serez toujours assez forte si vous ne perdez jamais de vue ces trois choses : les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nos saintes Règles et la vertu d'humilité. »

Le 21 novembre, fête de la Présentation, la Mère Rivier désigna les cinq religieuses qui devaient être les auxiliaires de sœur du Saint-Esprit. Ce furent sœur Julie, nommée assistante, sœur de Loyola, sœur Saint-Mathieu et sœur Placide, chargées des classes, et sœur Geneviève, cuisinière.

Elles se mirent aussitôt en retraite. L'infatigable Supérieure leur adressa à cette occasion une série d'instructions, qui ont été recueillies et publiées plus tard sous le titre de *Derniers avis de Madame Rivier*. M. Vernet vint aussi leur donner les conseils que lui dictait

1. Elle était arrivée à fixer d'une manière habituelle sa pensée sur Notre-Seigneur vivant et agissant en elle. « Qu'aurait fait, dit ou pensé Notre-Seigneur dans cette circonstance ? » se demandait-elle au commencement de chacune de ses principales actions. — Rien n'était plus conforme à l'esprit inculqué par la Vénérable Mère et par le digne disciple de M. Olier, M. Vernet.

son expérience et leur lire les lettres pleines de sages directions qu'il recevait du digne curé de Saint-Nicolas. « Que vos bonnes Sœurs, disait M. Martinet, ne se préoccupent pas d'autre chose que d'apporter ici leur esprit de détachement du monde et de charitable simplicité. Malheur à elles si on disait jamais qu'elles ont de belles manières ! »

Le départ fut fixé au 12 décembre. Après avoir béni et embrassé ses chères filles, la bonne Mère, souffrante et ne pouvant, à cause de l'enflure de ses jambes, descendre de sa chambre, se mit à sa croisée et suivit, aussi longtemps qu'elle le put, de ses yeux baignés de larmes, la voiture qui emportait, pour un si long voyage, la petite colonie.

Le voyage en effet dura six jours et ne fut pas sans dangers. Sœur Marie, qui fut chargée de représenter la Vénérable Supérieure dans cette fondation, en a laissé une intéressante relation. A deux reprises, les bonnes Sœurs ne durent leur salut qu'à une protection de la Providence, qu'elles se plurent à regarder comme miraculeuse.

Dès le lendemain de leur arrivée, le 19 décembre, sœur Marie s'empressa d'écrire le bienveillant accueil reçu de Mgr l'Évêque de Moulins, de M. le curé de Saint-Nicolas, des Congrégations religieuses de la ville et de la population entière.

Les classes s'ouvrirent le 2 janvier 1836. Huit jours auparavant, la veille de Noël, les dignes religieuses, fidèles à une pratique de leur bonne Supérieure, avaient voulu commencer leur mission par un acte de charité. Malgré leur dénûment, elles avaient adopté une orpheline. On fut obligé de se dépouiller pour vêtir la pauvre enfant, que Dieu bénit, car elle devint plus tard religieuse de la Sainte-Famille.

Dès les premiers jours, l'école gratuite fut comble : les quatre-vingts enfants de la classe pauvre ne se firent point attendre. Mais le pensionnat et l'externat payant mirent longtemps à se former. Ils atteignirent à grand'peine le chiffre de cinq ou six élèves à la fin de la première année. Les humbles religieuses, à peu près dénuées de ressources et n'osant, par discrétion, s'adresser à l'excellent M. Martinet, qui avait fait tant de sacrifices pour elles, durent avoir recours, pour vivre, à des prodiges d'économie et de sobriété. Le peuple, dont l'instinct parfois devine si bien les vertus les plus cachées, ne tarda pas à les appeler *les pauvres Sœurs de Saint-Nicolas.*

Une autre vertu des saintes filles de Marie Rivier n'échappa point au peuple de Moulins. « Ces bonnes religieuses, disait-on, ne connaissent que le chemin de l'église. » — « Ce sont des Sœurs demi-cloîtrées », ajoutait-on. Les parents des élèves n'osaient appeler les maîtresses au parloir, de peur de les troubler dans leur recueillement. Les élèves et les voisins racontaient qu'on les voyait seulement, en dehors de leurs classes et de leurs exercices communs, se livrer à des travaux manuels pénibles, tels que la lessive et la culture de leur petit jardin. Cette vie laborieuse et recueillie leur valut un deuxième surnom, tout aussi élogieux que le premier : on les appela *les Sœurs austères de M. Martinet.*

Bientôt elles commencèrent ces instructions religieuses aux femmes et aux jeunes filles que le pieux pasteur leur avait demandées avec instance, et elles ne tardèrent pas à en recueillir les fruits. Une pécheresse, dont la vie avait été un scandale pour toute la ville, sollicita la faveur d'être instruite par les Sœurs des vérités de la Religion. Pendant plusieurs semaines, sœur du Saint-Esprit la reçut chaque jour au parloir, la catéchisant avec beaucoup de patience. Le jour où la Madeleine repentante fut réconciliée avec Dieu et admise à la sainte Table, elle ne pouvait contenir sa joie : « Mon Dieu, disait-elle, qu'ai-je donc fait pour mériter tant de bonheur ? » Quand on apprit ce fait à la Vénérable Mère, elle s'écria : « Lors même que la fondation de Moulins ne devrait jamais avoir d'autre résultat, je ne regretterais rien des sacrifices que nous y avons faits. »

Deux mois après l'arrivée des Sœurs à Moulins, Mgr de Pons écrivait à la Supérieure de la Présentation : « Quelque effort que fasse votre Congrégation pour se maintenir au dernier rang, je suis porté à croire, ma très honorée Mère, que celui qui promet sa grâce aux humbles, a jeté un regard de prédilection sur elle. »

Une visite de M. Vernet, au mois de juin 1836, eut pour effet d'assurer les premiers fruits du nouvel établissement. Les fondations qui venaient d'être faites dans le Midi (1), ne permirent pas de satisfaire immédiatement aux demandes qui étaient adressées de plusieurs points du diocèse de Moulins. Mais, pendant les quelques années qu'il leur restait à passer en ce monde, le bon Supérieur et la

1. Ce furent les écoles de La Palud, au diocèse d'Avignon ; de Collias et d'Anduze, au diocèse de Nîmes ; de Gras, au diocèse de Viviers ; de Nasbinals, au diocèse de Mende.

sainte Fondatrice eurent la consolation de voir commencer en Bourbonnais ce mouvement d'expansion de leur œuvre qui ne devait pas s'arrêter à leur mort. Vingt-six établissements pleins de prospérité forment aujourd'hui comme une couronne de bénédiction autour de la première œuvre fondée, en 1835, par sœur du Saint-Esprit, en cette paroisse de Saint-Nicolas, devenue depuis la paroisse du Sacré-Cœur et le centre de l'archiconfrérie du Cœur de Jésus.



CHAPITRE XXXI

LA DERNIÈRE MALADIE ET LES DERNIERS TRAVAUX.

1836-1837.

Décret de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers accordant des louanges particulières à l'Institut de la Présentation de Marie. — Sentiments de la Vénérable Mère dans ses infirmités : elle veut « mourir dans la faim de son zèle », comme saint François Xavier. — Elle continue son active correspondance. — Fondations de la *Providence* d'Orange et de l'école de Montpezat. — Recrudescence de la maladie. — Mort de sœur Angèle et de sœur Régis. — Fondations nouvelles. — Les *Instructions familières.* — Dernières instructions de la Servante de Dieu. — Prières pour sa guérison. — Touchante procession des pensionnaires et des orphelines. — Pressentiments de sa fin prochaine.

« NOTRE bonne Mère, disent les *Annales* de la Présentation, bénissait Dieu des succès dont la Providence avait daigné favoriser nos fondations de la Savoie, du Bordelais et du Bourbonnais ; mais, à la mort de M. Picollet, notre bienfaiteur, des difficultés administratives s'élevèrent au sujet de notre maison de Saint-Julien, en Savoie. On s'aperçut qu'il manquait un point essentiel pour consolider nos établissements dans ce pays et en fonder d'autres dans la suite : c'était l'autorisation ou reconnaissance légale de la Congrégation dans les États du roi de Sardaigne. Sans cela, l'Institut ne pouvait devenir propriétaire d'aucun bien, les lois ne permettant pas aux étrangers d'y acquérir des immeubles sans l'autorisation du prince ou des lettres de naturalisation. Déjà Mgr Rey, évêque d'Annecy, avait fait sonder la cour de Turin à ce sujet. Il avait été répondu qu'avant de porter cette affaire au conseil royal, il fallait que la Con-

grégation présentât un témoignage favorable du Saint-Siège, juge suprême et compétent de toutes les institutions religieuses. En conséquence, notre Mère se hâta de demander à tous les évêques des diocèses où elle avait des établissements, des lettres de recommandation, qui furent accordées avec empressement et dans les termes les plus honorables (1). Les évêques de Viviers et d'Annecy y ajoutèrent chacun une supplique au Souverain Pontife pour demander l'approbation de nos Constitutions. On fit partir pour Rome ces diverses pièces, avec un exemplaire de nos Règles et Statuts et une histoire abrégée de l'Institut. »

Le 6 mai 1836, le T. R. Père Paul de Saint-Joseph, procureur général des Carmes déchaussés et consulteur de la Congrégation des Évêques et des Réguliers, donna lecture, devant la Congrégation romaine, d'un long rapport très favorable aux suppliques des deux prélats. « Si tous les évêques, disait l'honorable Rapporteur, se montrent parfaitement satisfaits de ces bonnes Sœurs, si tous sont heureux de les avoir dans leurs diocèses et constatent qu'elles ne deviennent si édifiantes dans leur conduite qu'en se conformant exactement à leur Règle, nous devons en conclure, conformément aux maximes du saint Évangile, que, les fruits étant bons, la plante est bonne, car, dit Notre-Seigneur, un arbre mauvais ne saurait produire de bons fruits. »

Le savant religieux exposait et discutait ensuite diverses objections soulevées sur deux points particuliers et d'ailleurs secondaires de la Règle, et, après l'avoir justifiée sur ces deux points, en s'appuyant sur l'autorité des plus éminents théologiens, notamment sur celle de Suarez, il concluait en ces termes :

« Sous la censure de Vos Éminences Révérendissimes, je penserais qu'il est très convenable à la clémence du Saint-Siège, d'approuver un Institut dont quarante ans attestent l'utilité pour l'Église, comme aussi de confirmer dans l'état où elles sont les Règles proposées. »

Le résultat de ce rapport et de la délibération de la Sacrée Congrégation romaine fut le Décret suivant, confirmé, le jour même de

1. Ces attestations étaient signées par Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux ; Mgr de Miollis, évêque de Digne ; Mgr de Bonald, évêque du Puy ; Mgr Giraud, évêque de Rodez ; Mgr de Chaffoy, évêque de Nîmes ; Mgr de la Tourette, évêque de Valence ; Mgr de la Brunière, évêque de Mende ; Mgr Cadalin, évêque de Saint-Flour, et par les vicaires capitulaires d'Aix, d'Avignon et de Montpellier, dont les sièges épiscopaux étaient vacants.

sa date, par l'autorité de Sa Sainteté, le Pape Grégoire XVI : « *La Sacrée Congrégation des Éminentissimes et Révérendissimes cardinaux de la sainte Église romaine, préposés aux affaires et aux consultations des Évêques et des Réguliers, sur le rapport de Son Éminence le cardinal Odescalchi, cardinal Ponent ; vu les lettres testimoniales d'un certain nombre d'évêques de France ; vu les suppliques adressées par les évêques de Viviers et d'Annecy, à propos de l'Institut des Sœurs dites de la Présentation de Marie ; en son audience plénière du 6 mai 1836, après un mûr et sérieux examen de toutes choses, dit et décrète : que l'Institut des Sœurs de la Présentation de Marie a bien mérité de la Religion et qu'il est digne de louanges particulières pour les soins qu'il donne à l'éducation chrétienne des jeunes personnes, et que les Sœurs doivent être invitées à marcher constamment dans la carrière où elles sont entrées.* »

Un mois après, le 10 juin 1836, une Ordonnance du roi de Sardaigne, Charles-Albert, accorda une existence légale aux Sœurs de la Présentation et les autorisa à acquérir dans les États de Piémont, de Sardaigne et de Savoie, à titre onéreux comme à titre gratuit.

Une âme moins généreuse que celle de Marie Rivier eût chanté son *Nunc dimittis.* A cette œuvre, fondée quarante ans auparavant dans le bourg de Thueyts et comprenant maintenant plus de cent établissements répartis dans plus de douze diocèses, la plus haute autorité de ce monde accordait « des louanges particulières » pour tout ce qui avait été fait dans le passé. Elle en bénissait l'avenir en invitant les Sœurs « à marcher constamment dans la carrière où elles étaient entrées. » D'autre part, la Vénérable Fondatrice venait d'atteindre sa soixante-neuvième année. L'âge et les infirmités diminuaient de jour en jour ses forces corporelles. Mais, à mesure que son corps s'affaiblissait, on eût dit que son âme acquérait une nouvelle et surnaturelle vigueur. Une de ses filles lui ayant parlé un jour de la nécessité de prendre du repos : « Mon enfant, lui répondit-elle avec vivacité, quand il s'agissait de la gloire de Dieu et du salut des âmes, les saints ne disaient jamais *assez :* ils mouraient, comme un saint Xavier, dans la faim de leur zèle. »

Mourir « dans la faim de son zèle » : aucune expression peut-être ne caractérise plus exactement l'histoire des deux dernières années de sa vie.

« Depuis longtemps, dit sœur Joseph, nous observions avec tristesse l'affaiblissement graduel de la santé de notre Mère ; mais ce fut surtout à mon retour de Salon, au mois de juin 1836, que je fus

frappée du changement qui s'était opéré dans l'aspect de son visage. »

Un petit voyage à Viviers, où elle avait eu froid, l'avait particulièrement indisposée. Ce fut le commencement de cet ensemble de maux qui ne la quittèrent plus et qui devaient la conduire par degrés au tombeau.

L'enflure de ses jambes augmenta et parut gagner tout le corps. M. le docteur Séguy, de Pierrelatte, fut appelé pour se concerter avec les docteurs Augustin et Amable Cade. Les trois médecins reconnurent les symptômes de l'hydropisie. La diète fut ordonnée. Une amélioration sensible s'ensuivit, l'appétit revint. Sentant renaître ses forces, l'infatigable Supérieure se remit au travail.

Un grand nombre de pasteurs sollicitaient en ce moment la fondation d'écoles dans leurs paroisses. A son grand regret, la Mère Rivier se voyait obligée de répondre par un refus à la plupart de ces demandes, parce qu'elle manquait de sujets. Mais souvent les bons prêtres redoublaient leurs instances. Quelques-uns se déterminaient à venir plaider leur cause en personne. En entendant l'exposé qui lui était fait des misères spirituelles de ces pauvres paroisses, de l'ignorance religieuse des enfants et des jeunes filles, le zèle de la bonne Mère s'enflammait. Alors elle ne pouvait plus résister et elle s'épuisait en combinaisons pour venir à bout de satisfaire à des besoins si pressants.

En la voyant reprendre son œuvre avec tant d'ardeur, la Communauté joyeuse la crut guérie. Cependant ceux qui la voyaient de plus près ne partageaient pas cette illusion. Un jour qu'elle se promenait dans le corridor, les pieds dans de larges chaussons de laine, à cause de l'enflure qui y était survenue, elle entendit une conversation que tenaient ensemble sœur Marie et sœur Joseph dans le bureau où elles étaient occupées à écrire. Les bonnes religieuses échangeaient entre elles leurs craintes au sujet de la santé de leur Mère. Elle ouvrit la porte et leur dit avec un grand calme : « J'ai entendu votre conversation ; mais il m'est indifférent que le bon Dieu me guérisse, ou qu'il me laisse malade, ou qu'il me fasse mourir. Je ne veux que sa sainte volonté. En attendant, je vais vite profiter du temps qu'il me laisse pour travailler. » Elle ajouta en riant : « Que quelqu'une de vous ne soit pas sage, elle verra si je n'ai pas la force de la semoncer. »

A partir du mois de juillet, sœur Joseph et sœur Sophie, pressentant un dénoûment funeste, écrivirent jour par jour les divers événement relatifs à l'état de santé de la Vénérable Mère. Leur journal,

complété par les souvenirs des deux autres secrétaires de la Vénérable Supérieure, sœur Xavérine et sœur de l'Ascension, et par la volumineuse correspondance de cette époque, va nous servir de guide pour suivre les progrès de la maladie et en noter les principaux incidents.

Au mois d'août 1836, la Vénérable Mère prépara à leur agrégation six novices par une retraite de huit jours, qui se termina à la fête de l'Assomption. Elle traita avec plusieurs curés et plusieurs municipalités de la fondation de diverses écoles.

Elle écrivit encore, de sa propre main, de longues lettres à ses filles. Son infirmité ne lui permettait plus de tenir une plume. Elle se servit d'un crayon, avec lequel elle traçait de larges lignes espacées, mais d'une écriture toujours ferme. Quand elle avait dicté ses lettres à l'une des secrétaires, elle y ajoutait souvent quelques mots au crayon. Soit qu'elle dictât, soit qu'elle écrivît elle-même, c'était toujours la même netteté de décision dans les lettres d'affaires, la même élévation de pensée dans les conseils qu'elle adressait à ses filles, le même aimable enjouement dans sa correspondance familière. A une ancienne novice, Mlle Eugénie Aubanel, d'Avignon (1), rentrée dans sa famille pour cause de santé, elle écrivait au crayon ces gracieuses lignes : « Imaginez-vous, ma chère enfant, que le bon Dieu vous a donné une belle toile à peindre. Cette toile, c'est votre âme ; chaque acte de vertu sera un coup de pinceau que vous ajouterez au tableau ; s'il vous échappe quelque tache, vite un désaveu, mais point de découragement, point d'inconstance ; et surtout regardez souvent le divin Modèle que vous avez à reproduire ; dans vos relations avec le prochain, dans vos devoirs envers Dieu, dans vos pensées, demandez-vous : est-ce ainsi qu'aurait fait, dit ou pensé Jésus-Christ ? Adieu,

1. Mlle Eugénie Aubanel, plus tard Mme Vaison, morte à Avignon le 4 janvier 1883, était la fille de M. Laurent Aubanel, imprimeur de N. S. Père le Pape, et la sœur du célèbre poète provençal Théodore Aubanel. Au mois de mars 1836, le futur poète, alors âgé de neuf ans, dédia et adressa à la Mère Rivier, par l'intermédiaire de sa grande sœur, une petite fable de sa composition, intitulée : *Le louis d'or*. La Vénérable Mère l'en remercia par le charmant petit billet suivant : « Puisque vous m'écrivez de si jolies lettres, mon cher petit Théodore, je veux vous en écrire une pour vous dire que j'ai lu avec admiration la belle histoire du louis d'or. Je vous charge de distribuer à toute la famille un plein cœur de bonnes choses. Je suis très assurée que cette commission sera bien faite par le bon petit Théodore, que je prie le bon Dieu de conserver bon et sage, et à qui j'envoie une plume d'or pour écrire ses jolies lettres. » Nous regrettons de n'avoir pu trouver, soit dans les papiers de la Vénérable Mère, soit dans ceux que la famille Aubanel nous a obligeamment communiqués, aucune trace de la précoce composition littéraire qui avait si vivement frappé l'attention de la Servante de Dieu.

chère enfant, soyez forte et généreuse pour vous vaincre et vous renoncer en tout, coûte que coûte: c'est la route du ciel. »

Dans ces billets, écrits d'une main affaiblie, sur un lit de douleurs, on rencontre çà et là ces expressions imagées et pittoresques qui donnaient tant de charme à son style : « Vous êtes trop extérieure, ma chère fille, écrivait-elle à une directrice d'école ; vous plongez dans tout ce que vous faites. »

A la fin d'une lettre écrite par une de ses secrétaires, elle ajouta ces mots, où l'on trouve, avec le ton impératif de la Supérieure, l'avertissement salutaire qui arrête sur la pente du relâchement : « Je suis peinée, ma chère fille, de vous voir si préoccupée de vos commodités, de vos aises. Pâtissez un peu : il n'y avait pas tant d'aisance à Nazareth et à Bethléem ; prêchons Jésus-Christ par nos œuvres plus que par nos paroles. »

Au mois de novembre, à la suite d'une retraite qu'elle donna à six religieuses, que sœur Marie devait conduire à Bordeaux, l'état de sa santé inspira des inquiétudes ; l'enflure augmenta. Mais à la suite d'un traitement ordonné par les médecins, une amélioration notable se produisit. Elle en profita pour réaliser une fondation nouvelle, celle de la Providence d'Orange. « Depuis longtemps, dit sœur Sophie, le vénérable curé d'Orange, M. Millet, de concert avec M. le vicomte de Causans, ami dévoué de la Présentation, et Mme Dumas, femme d'une éminente piété, faisait auprès de notre Mère des instances réitérées pour obtenir deux de ses filles. Ce fut notre vertueuse sœur Saint-Thomas qui fut chargée de la direction de cette maison ; elle en prit possession le 1er mars 1837 et ne tarda pas à lui acquérir l'estime et la sympathie générales. »

Peu de jours après, l'état de la Vénérable Supérieure s'aggravait de nouveau. Le Vendredi-Saint, 22 mars 1837, elle voulut se rendre à l'église pour assister à l'office. Elle n'y était plus entrée depuis quelque temps, car on célébrait chaque jour une Messe pour elle dans une petite chapelle contiguë à sa chambre. Un moment après l'office, on l'entendit tout à coup gémir : « Oh ! que je suis malade ! » s'écria-t-elle. Les Sœurs qui l'entouraient durent la soutenir pour lui permettre d'arriver à sa chambre, où elle perdit connaissance. Là, on découvrit qu'un érésipèle s'était déclaré à l'une de ses jambes. Ce mal, ajouté à d'autres, la tint dans un état de souffrance extraordinaire pendant quinze jours. L'enflure des jambes était devenue monstrueuse.

Mais, ni les souffrances nouvelles, ni les rechutes, ne pouvaient refroidir l'ardeur de son zèle. Dès qu'elle le put, elle reprit ses occupations ordinaires. Instructions en public et avis particuliers à ses religieuses, choix des novices, placement des sujets, correspondance, toutes ces préoccupations diverses que comporte l'administration d'une grande Communauté, se disputèrent ses instants. Ce fut même alors qu'elle réalisa la fondation d'un établissement depuis longtemps désiré par son cœur, celui de Montpezat.

« Depuis de longues années, dit sœur Sophie, notre Mère aurait voulu établir ses filles dans le lieu de sa naissance, où elle avait fait les premiers essais de son zèle et formé ses premières écoles ; mais toujours des obstacles avaient contrarié ses vues à ce sujet. Une occasion favorable s'étant présentée, elle s'empressa d'en profiter. Comme si elle prévoyait les contradictions qu'aurait à soutenir cet établissement, elle dit à ses filles : « Il faut que je me hâte de fonder cette maison, car j'ai peur qu'après ma mort personne n'ait le courage de le faire. »

« Les écoles de Montpezat, continue sœur Sophie, étaient alors tenues par de bonnes filles, associées à cette fin ; quelques-unes avaient été autrefois élèves de notre Mère, qui essaya d'abord de leur inspirer le désir de s'unir à nous, mais elles n'y voulurent jamais consentir. M. Jourdan, curé, se déclarait d'ailleurs énergiquement en leur sens. M. Valette, successeur de M. Jourdan, eut d'autres pensées, et le conseil municipal de Montpezat, après avoir décidé à l'unanimité qu'on appellerait une Congrégation religieuse pour diriger les écoles, fit adresser à notre Mère un extrait de sa délibération, avec requête des principaux Messieurs, pour l'inviter à se charger des écoles. Il y eut bien des obstacles à surmonter; les filles associées avaient de nombreux partisans déterminés à les soutenir. Cependant, le 1er mai, notre Mère y envoya quelques Sœurs sous la conduite de sœur Marie. Elles furent accueillies beaucoup mieux qu'on ne l'avait espéré : personne ne leur fit ni affront ni injure. »

Ce fut à cette époque que, ne pouvant plus se rendre dans le lieu ordinaire des réunions de la Communauté, la Vénérable Mère prit le parti de rassembler les Sœurs et les novices dans sa chambre pour leur adresser ses instructions. « Sa parole, dit M. Hamon, semblait s'enflammer à mesure qu'elle approchait du moment de s'éteindre. » « Que venez-vous faire ici, mes enfants ? leur disait-elle un jour.

Que prétendez-vous en venant dans une Communauté, si ce n'est vous donner entièrement à Dieu pour procurer sa gloire en vous sanctifiant et en sanctifiant les autres ? A quoi bon tant de sacrifices, de voyages et de peines, si vous n'êtes pas dans cette disposition ? Ne vous faites pas illusion : en entrant ici, vous devez être déterminées à être des saintes quoi qu'il vous en coûte, et par conséquent à embrasser la mortification et le renoncement, condition indispensable pour corriger vos défauts, rompre vos volontés et établir en vous les vertus de Jésus-Christ, surtout l'humilité, sans laquelle vous n'entrerez jamais dans le ciel et ne pourrez faire le bien dans notre état. Examinez donc si vous la voulez franchement, cette vertu, si chère à Notre-Seigneur. Êtes-vous disposées à vous laisser reprendre et corriger toutes les fois qu'on le jugera nécessaire pour votre bien ? Supporterez-vous avec douceur qu'on vous blâme, qu'on désapprouve ce que vous ferez, qu'on vous mette à la première ou à la dernière place, qu'on vous change d'emploi ? Souffrirez-vous enfin toutes les contrariétés, grandes ou petites, qui pourront vous arriver, sans vous laisser abattre ou décourager ? Celles qui veulent tout de bon se consacrer à Dieu, ne se rebutent pas des difficultés, parce qu'elles ont pris Jésus-Christ pour modèle et qu'elles veulent l'imiter en tout et partout. »

On était arrivé au mois de juin 1837. Six novices devaient faire leur profession religieuse le 16, fête de saint François Régis. Elles s'y préparèrent par une retraite de huit jours, qui leur fut prêchée par M. Martin, curé de Bourg-Saint-Andéol. Chaque jour, les novices se rendirent dans la chambre de leur bonne Mère pour y entendre ses avis pénétrés de sagesse, ses instructions pleines de feu.

La veille de la fête, une novice lui fit remettre, par sœur Célestine, un crucifix de bronze au pied duquel était une statuette de la Sainte-Vierge dans une petite niche. Le lendemain, en regardant la statuette placée sur son bureau, elle dit : « Cette croix a été mise là le jour de saint Régis ; le bon Dieu me l'a envoyée pour me faire comprendre que je ne guérirai pas et que je dois me placer en esprit, comme victime, à côté de la Sainte-Vierge, dans la niche, acceptant, moyennant sa grâce, toutes les souffrances qu'il lui plaira de m'envoyer. »

On voulut lui enlever cette croix, par la crainte qu'elle ne se frappât trop l'imagination ; mais elle s'y opposa fortement. « Cette croix, dit-elle, restera là et ne me quittera pas ; c'est le bon Dieu

qui me l'a envoyée ; c'est lui qui ne veut plus que je guérisse. Que sa sainte volonté soit faite ! » Et, en effet, le crucifix resta sous ses yeux jusqu'au dernier moment ; elle ne voulut jamais s'en séparer.

Ce même jour, on crut que le pronostic qu'elle voyait dans le crucifix allait s'accomplir. Elle avait entendu la Messe et communié dans sa petite chapelle, puis, reçu la visite des nouvelles professes et de leurs parents, à qui elle avait adressé quelques paroles pleines de maternelle bonté. Mais, vers deux heures de l'après-midi, elle se trouva subitement si oppressée, qu'elle parut près de succomber. On la crut tombée en apoplexie. Elle resta longtemps assoupie, la tête brûlante. A sept heures du soir, on pensa qu'elle allait expirer. Le docteur Cade se hâta de faire, partout où l'enflure était plus prononcée, des scarifications, qui amenèrent un écoulement salutaire et un soulagement momentané. Une partie de la Communauté passa la nuit en prières devant l'autel de saint François Régis.

Le 27 juillet, sœur Philippine et sœur Joseph eurent grand'peine à la ramener de sa petite chapelle dans sa chambre, tant ses forces s'étaient brusquement affaiblies pendant la Messe. Depuis lors, pour faire quelques pas, il lui fallut le secours de deux Sœurs. Elle demeurait assise dans un fauteuil, les jambes enflées, couvertes de phlyctènes, et enflammées à un tel point qu'on craignait à chaque instant que la gangrène ne s'y mît.

Tout près de cette chambre, où la maladie la tenait immobile, deux de ses filles les plus chères se préparaient à quitter ce monde. La première dont elle eut la douleur de se séparer fut sœur Angèle.

Après avoir pris pendant sa vie cette héroïque devise : « Ne rien désirer, ne rien redouter », sœur Angèle, une des plus anciennes compagnes de la Vénérable Mère, osait se plaindre doucement à Dieu sur son lit de mort, mais c'était de ne pas assez souffrir : « Quelle douce maladie Dieu a choisie pour ma faiblesse ! » murmurait-elle. Laissons sœur Joseph nous raconter, dans son journal, la dernière entrevue de la Mère avec sa fille agonisante.

« Le 6 août, notre Mère nous dit : « Voilà bien longtemps que je suis clouée sur ce fauteuil et que je n'ai pas vu ma pauvre Angèle : menez-moi chez elle. » — Nous la mîmes sur un fauteuil à roulettes et la conduisîmes jusqu'au lit de sœur Angèle, presque mourante. Celles qui la gardaient lui dirent : — « Entendez-vous, ma Sœur, les roulettes du fauteuil de notre Mère ? — Oui, j'entends, dit-elle : relevez-moi un peu afin que je la reçoive plus respectueusement. »

Notre Mère lui dit en entrant : « Eh bien, mon enfant, vous voilà sur la croix avec Jésus-Christ — Oui ma Mère, et vous aussi, et cependant vous prenez la peine de venir me voir. Je vous en suis bien reconnaissante et je vous demande pardon de tous les chagrins que je vous ai donnés. » — Sœur Angèle sollicita ensuite une bénédiction de notre Mère, qui la lui donna en pleurant. « Êtes-vous bien en paix, mon enfant? lui dit-elle. — Oui, ma Mère, bien contente. » Sœur Angèle avait demandé la grâce de mourir en ce jour de la Transfiguration de Jésus-Christ ; elle fut exaucée et rendit le dernier soupir le soir même. »

Douze jours plus tard, le 18 août 1837, sœur Régis, Villard, l'insigne bienfaitrice de la Congrégation, expirait à son tour. Sœur Marie avait calculé que les libéralités de sœur Régis, en faveur de l'Institut, se montaient à plus de 70.000 francs ; mais, bien loin de s'en prévaloir pour réclamer aucun privilège, l'humble religieuse n'avait jamais manifesté d'autre ambition que celle de remplir dans l'Institut les offices les plus bas. Elle poussait l'amour de la pauvreté jusqu'à l'excès. « On compta, dit sœur Sophie, sur un mouchoir qui était à son usage, plus de douze pièces, sans parler des reprises. » Jusqu'à son dernier moment, la Vénérable Mère fut dans la plus grande sollicitude à son sujet, tant elle appréhendait que quelque chose ne manquât à la pauvre malade. « Sœur Régis est notre Mère, disait-elle ; en des jours de disette, elle nous a donné du pain. »

Une attaque d'apoplexie lui avait enlevé, depuis quelque temps, l'usage de ses facultés. « Le fauteuil à roulettes de notre Mère, dit sœur Joseph, la conduisit au chevet de sœur Régis expirante, mais rien ne put faire revivre chez la pauvre Sœur un rayon d'intelligence, ce qui doubla la peine que notre Mère eut de la mort de notre Sœur et bienfaitrice. »

Une légère amélioration permit à la Vénérable Supérieure de faire, pendant le mois de septembre, quelques instructions aux futures agrégées et de régler les derniers détails de plusieurs fondations. « Jamais, dit sœur Sophie, les demandes n'avaient été plus nombreuses. On insistait, on faisait valoir les motifs les plus puissants ; on employait la sollicitation de grands personnages, on faisait jouer tous les ressorts, et c'était une grande fatigue pour notre Mère que d'avoir à répondre à des demandes si pressantes. » Un jour, un vicaire de Serrières, M. Barjon, à bout d'expédients, se présente

devant la Vénérable Mère et se prosterne à ses pieds, protestant qu'il ne se relèvera pas tant qu'on ne lui aura pas promis deux filles de la Présentation pour instruire les enfants de cette pauvre paroisse. M. Queyras, curé de Camaret, dans le diocèse d'Avignon, en face du prochain départ des Sœurs et las de voir sa demande toujours refusée, eut l'idée de coller, en tête de sa lettre, le 15 août 1837, une image de l'Immaculée Conception et écrivit au-dessous : « Madame la Supérieure et très révérende Mère. Ce n'est point en mon nom cette fois, c'est au nom de la Vierge Immaculée que je vous adresse ma supplique. » La bonne Mère fut touchée, et le bon curé de Camaret, comme le vicaire de Serrières, gagna sa cause (1).

Le 5 octobre, elle prit son crayon pour la dernière fois et traça pour sœur Arsène, d'une main tremblante, ces mots où ses filles peuvent trouver comme le précieux testament de son affection : « Oh ! Dieu ! mes chères filles, que vous m'êtes chères, toutes ! »

Les Constitutions et les Règles avaient tracé les grandes lignes que doivent suivre les Sœurs de la Présentation pour remplir les devoirs de leur vocation, mais, depuis quelque temps, la sage Supérieure avait eu l'idée de réunir, sous le titre d'*Instructions familières*, un recueil de ses réponses aux principales difficultés que peut rencontrer l'application journalière des Règles. Elle publia ce recueil et le fit précéder de ces lignes touchantes : « Mes très chères filles, avant de quitter le pénible poste que j'occupe, le zèle qui m'anime pour la perfection de chacune de vous et de la Congrégation tout entière, me porte à vous adresser ces derniers avis : puissé-je voir toutes mes filles, animées d'un vrai zèle, travailler avec courage, suivant l'esprit de leur état, à leur propre sanctification et à la sanctification de toutes les personnes qui les entourent, spécialement des enfants qui leur sont confiées ! C'est l'unique désir de mon cœur maternel, et, je puis bien ajouter comme le Roi-Prophète, c'est l'unique objet des larmes dont j'arrose mon lit nuit et jour... »

Le 1er novembre, elle fit une instruction sur la fête du jour : « Notre Mère nous parle admirablement du bonheur des saints,

1. Pendant les six derniers mois de la maladie de la Vénérable Mère, huit écoles nouvelles furent ouvertes. Ce furent celles de Cosne et de Marcillat, au diocèse de Moulins ; de Bègles, au diocèse de Bordeaux ; de Saint-Gingolph et de Mieussy, en Savoie ; de Rieutort, au diocèse de Mende ; de Mouriès et d'Eyguières, au diocèse d'Aix-en-Provence. « Je n'ai jamais plus travaillé que pendant cette maladie, écrivait, le 11 septembre, la Vénérable Mère à sœur Xavier. Dieu soit béni ! »

écrit sœur Sophie, et de ce que nous devons faire ici-bas pour partager un jour leur gloire. « Quand je serai dans le ciel, dit-elle, si Dieu me fait la grâce d'y aller, je chercherai vite mes filles ; je ferai le tour pour voir si toutes y sont, et, s'il m'en manque, je dirai : « Où est donc une telle et une telle? Oh! quel malheur s'il s'en trouvait quelqu'une qui fût pour toujours séparée de Dieu et de ses compagnes! » Puis, venant à parler des âmes du Purgatoire, dont on célébrait la commémoration le lendemain : « Ce qui me déchire le cœur quand je pense au Purgatoire, dit-elle avec larmes, c'est le souvenir de mes chères filles, que je me représente criant vers moi du milieu des flammes : Ma Mère, ma Mère, ayez pitié de moi ; tirez-moi d'ici ; priez pour moi. Aussi, que ne ferais-je pas pour soulager ces pauvres âmes ! »

Quelques jours après, elle fit faire une retraite, à laquelle elle invita les personnes du dehors ; elle y prépara beaucoup de novices qui devaient être reçues le jour de la Présentation, et c'est alors qu'ayant réuni les Sœurs dans sa chambre, elle leur dit ces remarquables paroles : « Je vous pardonne à toutes, mes enfants, ce que vous pouvez avoir à vous reprocher ; mais, pardonnez-moi aussi, car je suis persuadée que c'est moi qui suis cause que tant de choses vont mal. Je crie vers le Seigneur de toutes mes forces la nuit et le jour, et je lui dis : Mon Dieu, ne permettez pas qu'aucune de celles que vous m'avez confiées se perde par ma faute. Je prie pour celles qui sont ici, pour celles qui sont dans nos établissements, pour celles même qui sont retournées dans le monde. Priez aussi de votre côté, afin que toutes se renouvellent et que chacune s'applique à observer la Règle et à la faire observer, sans quoi il est impossible que l'œuvre se soutienne. Priez pour moi, afin que je vous dirige comme le bon Dieu le veut. Oh! quelle charge que celle d'une Supérieure ! quelle responsabilité ! »

Ce fut là sa dernière instruction à la Communauté réunie. Peu de temps après, la parole publique et la prière vocale lui devinrent impossibles.

« Un jour du mois de novembre, écrit sœur Joseph, notre Mère me dit : « Je ne puis plus prier ; mais j'aime que l'on prie à côté de moi. Vous réciterez votre chapelet avec une autre Sœur, à haute voix ; je m'y unirai et cela me fera plaisir. »

« Il y a bien une autre chose, ajouta-t-elle vivement, qui me ferait grand plaisir : ce serait d'entendre lire la vie de saint François Xavier ;

je suis transportée et ravie quand je vois ce que le zèle a fait faire à ce grand saint. » On s'empressa de lui donner cette satisfaction, et, après la lecture de quelques pages : « Je brûle, nous dit-elle ; faites venir ici quelques novices : que je leur parle un peu pour les préparer à leur réception. » Les novices vinrent, et notre Mère les exhorta avec ardeur au zèle de leur propre sanctification pour le salut des autres. »

Cependant l'hydropisie augmentait. La Vénérable Mère ne put bientôt se donner aucun mouvement ; il fallait quatre personnes robustes pour la mettre au lit ou l'en relever. Ses douleurs étaient parfois si fortes qu'elle ne pouvait retenir de longs soupirs.

Les prières redoublaient dans la Communauté : on priait au couvent de Bourg pendant des nuits entières ; des établissements on écrivait que la plupart des Sœurs avaient offert à Dieu le sacrifice de leur vie pour la conservation de celle qu'elles aimaient plus qu'une mère. Sœur Célestine lui ayant dit que Dieu exaucerait tant de prières, la bonne Mère répondit : « Oui, mon enfant, d'une manière ou d'une autre, la prière est toujours exaucée ; si elle ne sert pas pour le corps, elle sert pour l'âme. Au reste, je ne désire ma guérison que pour les autres, non pas pour moi ; je la désire pour ces pauvres pensionnaires et orphelines qui prient depuis plus d'un an ; j'ai peur que leur foi ne s'affaiblisse en ne me voyant pas guérir. »

Depuis plus d'un an, en effet, les prières pour la guérison de la vénérée Supérieure n'avaient pas discontinué au pensionnat et à l'orphelinat. « Un jour, raconte sœur Joseph, notre Mère, de sa chambre, entendit les orphelines qui, rangées en procession et portant la statue de sainte Philomène, parcouraient les corridors et les cours, en répétant à haute voix, sous forme de litanies, ces paroles : *Obtenez-nous la guérison de notre Mère !* Elle en fut profondément attendrie. La procession arriva jusque dans sa chambre. Quatorze jeunes pensionnaires, ayant des cierges en main, entouraient la statue de sainte Philomène, pour honorer les quatorze années de sa vie. Les enfants vinrent déposer la statue sur la table de notre Mère ; là, une prière nouvelle fut adressée à la jeune Sainte et, dans la chambre et le corridor, les orphelines répondirent par leur cri : *Obtenez-nous la guérison de notre Mère !* »

Tandis que de pareilles supplications montaient au ciel, Dieu, dont les desseins sont plus élevés que ceux des hommes, laissait la

terrible maladie suivre sa marche progressive. Sœur Marie ne pouvait suffire à répondre aux nombreuses lettres qui arrivaient de tous côtés, demandant avec anxiété des nouvelles de la bien-aimée Supérieure. Anciennes élèves, mères de famille, pasteurs des paroisses, religieux, évêques, exprimaient de partout leurs sentiments de regret et de vénération ; des prêtres de Saint-Sulpice s'étaient rendus du séminaire de Viviers et même du séminaire de Bordeaux au chevet de la vénérée malade (1); la Supérieure générale des Demoiselles de l'Instruction, Mlle Antier, écrivait, du Puy, lettres sur lettres pour s'informer, avec la sollicitude d'un cœur dévoué, des progrès du mal ; toute la famille de la Présentation de Marie, tous ceux qui s'y rattachaient par les liens de la charité fraternelle ou de la gratitude, se groupaient autour de la Vénérable Fondatrice, avides, pour ainsi dire, de recueillir les derniers parfums de cette âme qu'on sentait mûre pour le ciel.

1. M. Champanhet, de Viviers ; M. Géry, de Bordeaux.



CHAPITRE XXXII

LES DERNIERS JOURS ET LA MORT.

1838.

La dernière fête de Noël. — Aggravation de la maladie : la Vénérable Mère ne songe plus qu'à se préparer à la mort. — On recueille ses dernières paroles, où elle révèle les sentiments les plus intimes de son âme : sa dévotion envers la sainte Eucharistie, son esprit de prière, sa patience ; elle veut « s'incarner dans la souffrance » ; sa charité envers ses filles ; « l'*agnelle* qui se change en loup » ; sa charité envers les pauvres, traits divers ; son zèle : « J'aimerais autant Cosne que le Paradis. » — Derniers conseils à une novice. — La fête de la Purification de la Sainte-Vierge ; sentiments de la Vénérable Mère sur cette fête. — Sa mort. — Ses funérailles. — Hommages qui lui sont rendus par ses filles, par le clergé, par la population de Bourg et des autres pays qu'elle a évangélisés.

Le 24 décembre 1837, la Vénérable Mère manifesta le regret de ne pouvoir prendre part à la grande fête du lendemain. « Cette nuit de Noël, disait-elle, a toujours eu tant de charmes pour moi ! cette Messe de minuit m'inspire de si doux sentiments ! et ces cantiques ! et ces noëls ! ils me mettent en paradis : hélas ! j'en serai privée cette fois. »

« En entendant ces paroles, dit sœur Joseph, nos cœurs s'attendrirent. Nous nous hâtâmes de disposer toutes choses pour qu'aucune consolation ne manquât, cette nuit, à notre Mère. Des Sœurs et des novices vinrent, le soir, chanter des noëls dans sa chambre, et, pendant les trois Messes qui furent célébrées, la nuit, dans sa petite chapelle, des cantiques furent encore chantés. La pauvre malade était à demi assise à terre sur des matelas. Ce fut là qu'elle reçut la sainte communion dans des sentiments qui nous ravirent. »

Ce fut la dernière fête joyeuse à laquelle elle prit part. A partir de ce jour son mal s'aggrava ; peu de jours après, l'enflure monta jusqu'à la poitrine ; de là des suffocations fréquentes. Le médecin eut de nouveau recours aux scarifications ; mais elles n'aboutirent, cette fois, qu'à provoquer des érésipèles. Son dégoût pour la nourriture devint extrême ; elle ne put guère prendre dès lors qu'un peu de lait.

Le 6 janvier, elle dicta encore une lettre pour sœur Caroline, directrice des maisons de Bordeaux : « Dieu soit béni ! lui disait-elle ; c'est toujours mon refrain ; il faut vouloir tout ce que le bon Dieu veut et ne vouloir que ce qu'il veut. » — Puis, faisant allusion à la croix que lui avait apportée sœur Célestine le jour de saint François Régis : « Je me tiens dans ma niche, ajoutait-elle, à côté de la Sainte-Vierge, aux pieds du crucifix : c'est là ma place, je n'en aurai plus d'autre désormais. »

La Vénérable Servante de Dieu eut-elle en ce moment quelque pressentiment de sa fin prochaine? Nous ne savons. On remarqua seulement que son incessant besoin de vie active se calma tout à coup. Elle pria sœur Marie, son assistante, d'expédier à l'avenir toutes les affaires de la Congrégation. Se préparer à la mort par la prière et par le support patient de sa maladie, parut être son unique occupation.

Dans cette chambre de douleurs, où elle a encore à peine un mois à vivre, quelques paroles entrecoupées par les souffrances, quelques exclamations échappées au milieu de longs assoupissements : voilà tout ce qu'il nous reste à recueillir de cette existence dont nous avons essayé de raconter les œuvres fécondes. Mais, par suite sans doute d'un adorable dessein de la Providence, ces quelques paroles, par la spontanéité même de leur expression, vont devenir les éléments du portrait le plus vivant que nous puissions tracer de cette grande âme, et comme le testament le plus précieux qu'elle ait pu laisser à ses filles bien-aimées.

Les voici donc dans leur intégrité, ces paroles dernières, telles qu'elles furent écrites à l'instant même par des plumes fidèles, telles qu'elles furent rapportées, quelques années après, sous la foi du serment, devant les juges ecclésiastiques, par celles qui en avaient conservé religieusement le souvenir dans leur cœur (1).

1. Nos principales sources d'information, pour ce chapitre, ont été : le Journal de sœur Joseph, les Mémoires de sœur Sophie, des notes manuscrites de sœur Xavérine et de

« Depuis la fête de Noël, dit sœur Sophie, notre bonne Mère eut le bonheur de communier presque tous les jours, jusqu'à la fin de sa vie. » Elle exprima, en outre, le désir de s'unir, autant que possible, aux exercices religieux de la Communauté. — « Voulez-vous, ma Mère, lui dit une Sœur, vous associer à la visite que l'on fait au Saint-Sacrement? je vais ouvrir la porte de la chapelle. — *Oui*, répondit-elle d'une voix forte, *je veux m'unir à la visite au Saint-Sacrement*, *au chapelet*, *à la lecture*, *à l'oraison*, *à tout*, *à tout*, *à tout*. »

Un matin, sœur Joseph, la trouvant assoupie, n'osa pas la réveiller pour la Messe qui se disait dans sa petite chapelle. Elle en éprouva, quand elle s'en aperçut, un vif mécontentement et en pleura amèrement pendant une demi-heure : « *Je n'ai que cette consolation dans mes souffrances*, disait-elle, *pourquoi m'en priver ? J'ai bien le temps de dormir*, *mais je n'ai pas toujours la faculté d'entendre la sainte Messe quand je le voudrais.* » Elle ordonna à sœur Joseph de la réveiller chaque matin, par obéissance, au moment de la sainte Messe, en la secouant fortement si cela était nécessaire. — « Qu'il m'en coûte, ma Mère, lui disait la bonne Sœur, de vous tourmenter ainsi ! » — « *Non*, *non*, répliquait-elle, *bon courage*, *mon enfant : la violence que vous vous faites vous méritera quelque grâce.* »

On l'entendait souvent, en son particulier, réciter tout haut des oraisons jaculatoires. Les plus fréquentes étaient celles-ci : « *Miséricorde*, *mon Dieu ! miséricorde !* » ou bien : « *Ma Mère*, *vite ! vite !* » — On lui demanda ce qu'elle voulait dire par ce mot : *vite*. Elle répondit : « *J'appelle ma Mère à mon secours : vite veut dire bien des choses*, *tout ce qui m'est nécessaire. La Sainte-Vierge n'a pas besoin que je m'explique davantage*, *elle comprend bien.* »

Ne pouvant faire de longues prières, son respect pour l'Eucharistie lui fit craindre de ne point apporter à la communion quotidienne assez de préparation. M. Vernet la rassura, lui disant que l'acceptation résignée de ses souffrances était une suffisante disposition pour communier chaque jour avec fruit.

Elle s'appliqua dès lors avec plus de soin à supporter patiemment tous les malaises, toutes les contrariétés. « *Savez-vous*, disait-elle à sœur Joseph, *comment je parle quelquefois au bon Dieu ? Je lui dis :*

sœur de l'Ascension et les dépositions au Procès de canonisation faites par M. Vernet, sœur Marie, assistante ; sœur Aloysia, infirmière : sœur Adélaïde, sœur Célestine et le docteur Amable Cade.

Mon Dieu, je suis votre bête de somme, chargez-moi de tout ce que vous voudrez. » Et comme sœur Joseph souriait de ces expressions : « *J'ai bien raison*, reprit-elle, *de dire au bon Dieu que je suis sa bête de somme, car vous ne pourriez comprendre dans quel état cette maladie me met : je suis sans plaisir, sans satisfaction, sans sentiment ; n'importe, je suis contente ; je regarde en tout la volonté de Dieu et je m'y soumets.* »

Un jour, ses souffrances devinrent, à certains moments, si vives, qu'on entendit au loin ses cris. Le lendemain, elle dit aux Sœurs qui étaient auprès d'elle : « *Hier, mes souffrances étaient si violentes que je me suis vue presque à bout de patience ; mais je me dis alors à moi-même : il ne sera pas dit qu'ayant été résignée jusqu'ici par la grâce de Dieu, je laisse le démon prendre maintenant le dessus : j'ai beau crier, je veux souffrir tout ce que le bon Dieu voudra.* »

Un autre jour, après une crise semblable, elle dit : « *Si le bon Dieu me disait : voici mon ciel ouvert ; veux-tu y entrer ou continuer de souffrir ? je ne balancerais pas, je choisirais de souffrir jusqu'à la fin du monde.* »

« Demeurer au lit, dit sœur Sophie, lui devint bientôt un supplice : elle restait plus volontiers assise sur des matelas, près du feu De temps en temps, soutenue par ses filles, elle se levait et restait un moment appuyée contre une chaise à accoudoir. »

Tandis que ses Sœurs lui rendaient, avec un affectueux respect, de pareils services, elle se les reprochait comme une immortification : « *Ah ! gâtée que tu es*, murmurait-elle en se parlant à elle-même ; *tu le paieras bien, va !* »

Une Sœur lui ayant dit : « Se peut-il, ma Mère, qu'avec toutes les prières qui se font pour vous, Dieu vous éprouve par de pareilles souffrances ? » elle répliqua vivement : « *Retirez-vous, Satan..., et moi je veux souffrir !* » — Une autre fois, des Sœurs pleuraient autour d'elle : « *Voyez-les*, dit-elle en s'adressant à celles qui ne pleuraient pas, *voyez-les, ces âmes faibles !* »

« *Je suis contente*, disait-elle un autre jour, *de ce que Dieu me veut dans la souffrance et de ce que la Sainte-Vierge le veut aussi : elle n'aurait qu'à dire un mot pour me soulager, mais elle voit qu'il est plus avantageux pour moi de souffrir.* » — « *Dieu veut que je m'incarne*, disait-elle encore, *que je m'incarne comme son divin Fils dans la douleur... Oh! oui*, s'écriait-elle comme transportée, *s'incarner dans les croix ! s'incarner dans les souffrances ! être toute transformée en souffrances et en croix !...* »

Dure pour elle seule, elle était pleine de compassion pour ses filles, qu'elle voyait empressées autour d'elle nuit et jour. « A partir de Noël, écrit sœur Joseph, à mesure qu'on entrevoyait davantage le péril d'une mort prochaine, les Sœurs faisaient mieux connaître l'envie qu'elles portaient à celles qui avaient le bonheur de vivre près de notre Mère et de lui donner leurs soins. Il fallut dresser une liste pour déterminer l'ordre de ces services enviés ; quatre Sœurs se tenaient jour et nuit à la disposition de l'infirmière, et, à des intervalles réglés, on les remplaçait de deux à deux.

« Un jour, notre Mère entendit des Sœurs qui, à l'entrée de sa chambre, se disputaient l'honneur et la satisfaction de la servir. Elle interrompit leur filiale discussion en s'écriant de son lit : « *Pauvres enfants, vous pouvez bien vous disputer ! comme si je ne vous donnais pas assez de peine !... Je ne dis rien, mais tout cela se grave dans mon cœur !* » On lui parlait de l'affectueuse anxiété avec laquelle les élèves et les orphelines s'informaient de l'état de sa santé : « *Ces bonnes petites !* dit-elle : *Est-il possible qu'elles aiment tant une personne aussi maussade et aussi laide que moi ?* »

Elle craignait toujours d'être une cause de tristesse : aussi s'efforçait elle de détourner de ses souffrances, par des paroles joyeuses, l'attention de ses filles. « J'ai vu cette bonne Mère, dit sœur Aloysia, passer de très mauvaises nuits et puis nous dire, le matin, des choses vraiment amusantes. Lorsque nous lui en témoignions notre surprise, elle nous répondait : « *Je vous fais bien assez pâtir, pauvres enfants, pour avoir le droit de vous amuser un peu.* » — « Un jour, dit sœur Marie, remarquant que nous étions plus tristes qu'à l'ordinaire, parce que le médecin nous avait fait pressentir une complication nouvelle dans sa maladie, elle entonna, pour nous égayer, un couplet de cantique et chanta plusieurs fois, d'une voix forte, l'*Alleluia.* Elle répéta ensuite avec énergie le mot de saint François Xavier : « *Encore plus, Seigneur, encore plus !* »

« M. le Supérieur lui ayant parlé un jour de la possibilité et de l'espoir de sa guérison, quand ce bon Père se fut retiré, notre Mère nous dit : « *Tant mieux qu'il pense ainsi : son cœur est si bon que, s'il était persuadé comme moi du contraire, il souffrirait trop. Ne lui dites rien qui puisse le détromper, ni à personne ; laissez à tous leur espérance.* »

« Elle se reprochait de manquer de douceur. « *Je pense,* disait-elle, *que le bon Dieu veut me faire souffrir jusqu'à ce que je sois*

devenue tout à fait « agnelle »; quand j'y serai arrivée, il me tirera de ce monde. » Or, un soir, la Sœur infirmière heurta par mégarde contre la jambe la plus endolorie de la malade, qui jeta aussitôt un cri aigu et, de la main, repoussa l'infirmière. Notre Mère se reprocha amèrement cette brusquerie indélibérée ; elle demanda pardon à Sœur Aloysia et, le lendemain, quand nous arrivâmes elle nous dit : « *Vous ne trouverez plus votre « agnelle », cette nuit elle a été changée en loup et ce loup a sauté sur sœur Aloysia.* » Elle souriait en nous parlant ainsi, mais elle n'oublia pas et ne voulut pas qu'on oubliât ce qu'elle se reprochait comme une faute, car elle nous redit souvent, jusqu'à ses derniers jours : « *Je ne suis plus « agnelle.* »

Sa bonté charitable s'étendait aussi avec sollicitude aux serviteurs de la maison. Au 1er janvier, elle craignit que sœur Marie, en leur distribuant leurs étrennes, ne se fût montrée trop parcimonieuse à leur égard : « *Les pauvres gens !* dit-elle, *je les dédommagerai plus tard.* »

On serait étonné si l'amour des pauvres, qui avait été une des premières vertus de son enfance, ne l'avait pas accompagnée jusqu'à son dernier soupir. « Un jour, raconte la portière du Couvent, sœur Siméon, j'allai dire à notre Mère, déjà bien souffrante, que j'avais besoin de vêtements pour une pauvre fille : « *Vite*, me répondit-elle, *donnez-lui tout ce qu'il faut.* » L'indigente fut en effet habillée des pieds à la tête. Mais j'étais à peine sortie, que notre Mère me fit rappeler pour me dire qu'elle voulait parler à la Sœur chargée du vestiaire. Je l'amenai près de notre Mère, qui lui dit en ma présence : « *Il ne faut renvoyer aucun pauvre qui soit màl vêtu pendant cette sainte quarantaine de Noël : vous mettrez donc à la disposition de sœur Siméon tout ce qu'il y a de vêtements au vestiaire ; quand il n'en restera plus, nous aviserons à en prendre ailleurs.* »

Quelques jours plus tard, sœur Siméon vint lui demander, pour une pauvre femme, une couverture : « *Il faut lui en donner une*, répondit-elle aussitôt. — Je n'en ai pas », reprit sœur Siméon. — La Vénérable Mère repartit vivement : « *Il faut pourtant en trouver une ; s'il n'y en a pas d'autres, vous prendrez celle-ci* » ; et elle soulevait la couverture de son lit.

Pour se conformer à la volonté de Dieu, elle avait renoncé, avons-nous dit, depuis les premiers jours du mois de janvier, à s'occuper des œuvres extérieures de sa charge. Une de ses dernières paroles prouvera cependant que la flamme intérieure du zèle n'était pas

morte en elle. Bien au contraire, à mesure que le moment de sa délivrance approchait, son ardeur pour la gloire de Dieu et le salut des âmes semblait grandir. Une des écoles fondées pendant le mois qui précéda sa mort, fut celle de Cosne, paroisse du diocèse de Moulins. Le dénûment le plus extrême semblait attendre les deux Sœurs qu'on y envoyait. Or, comme, sur ces entrefaites, on s'entretenait un jour devant elle du bonheur du ciel : « *J'aimerais pourtant autant Cosne que le Paradis* », reprit-elle. « Admirable parole ! s'écrie à ce propos le pieux et savant M. Hamon. Voilà bien cet amour pur, cet abandon de tout soi-même qui est la perfection de la charité, mais qui, en même temps, quoi qu'en aient dit quelques critiques au cœur trop froid pour comprendre le langage des saints, ne déroge en rien à l'obligation de l'espérance chrétienne. Car l'âme dans cet état n'en dit pas moins comme le reste des fidèles : j'espère le ciel, puisque Dieu l'a promis ; seulement elle ajoute, par une supposition qui sans doute ne se réalisera jamais, mais dans laquelle toutefois se complaît son amour, si la gloire de Dieu l'exigeait, je ferais le sacrifice de ce que j'espère : actes, dit Bossuet, qui ne peuvent être blâmés sans condamner en même temps ce qu'il y a de plus grand et de plus saint dans l'Église (1). »

On était arrivé au 18 janvier. « Du 18 au 27, écrit sœur Sophie, les assoupissements furent plus fréquents et plus prolongés, de sorte que nous craignîmes qu'elle ne mourût dans ce sommeil. Nos appréhensions furent plus vives le samedi, 27 janvier, parce qu'aucune de nos industries accoutumées ne put la réveiller. »

Pour la faire sortir de son état léthargique, le docteur Cade dut employer l'application d'un topique violent, l'ammoniaque liquide. Elle poussa, en se réveillant, un cri de douleur.

« A six heures du matin, poursuit sœur Sophie, M. le Supérieur lui administra les derniers sacrements. Elle se montra pleine de confiance et reçut le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction avec la plus grande ferveur. » Elle demanda tout haut pardon de ses fautes, « *ne fût-ce*, ajouta-t-elle, *que des fautes de cette journée.* » Elle faisait allusion au cri de douleur qu'elle avait poussé sous l'action du violent remède.

Ce jour-là même, une novice était sur le point de s'éloigner de Bourg pour se rendre à l'établissement qui lui était destiné. La

1. *Vie de Mme Rivier* par M. HAMON, p. 280-281. — V. Bossuet, *Instruction sur les etats d'oraison*, livre IX, § 4, et livre X, § 22.

bonne Mère voulut la voir et lui donner ses derniers avis : « *Mon enfant*, lui dit-elle, *appliquez-vous à la mortification : sans la pénitence et l'humilité, il n'y a pas d'oraison. Soyez exacte à préparer chaque soir le sujet de votre méditation, mais soyez surtout fidèle à la préparation éloignée. Priez saint François de Sales, dont nous allons bientôt célébrer la fête, de vous faire part de sa douceur, et pratiquez cette vertu auprès des enfants que vous allez instruire.* »

Le 28 janvier, veille de la fête de saint François de Sales, on exposa une relique du Saint sur la cheminée : « *Bien*, dit-elle, *mais voici bientôt une fête encore plus grande, la fête de mon cœur.* » Elle voulait parler de la Purification de la Sainte-Vierge.

Elle sortit encore une fois de son sommeil le 31 janvier, en recevant une visite de M. Vernet, accompagné d'un prêtre de Saint-Sulpice, directeur au grand séminaire de Viviers. Elle prit une image sur sa table et l'offrit au prêtre en lui disant : « *Je n'en ai pas de plus belle ; prenez-la pour vous souvenir de moi dans vos prières.* »

« Le matin du 2 février, fête de la Purification, disent les *Annales*, elle fut moins assoupie. Notre sœur Sophie avait représenté, avec tous les personnages, sur la table de notre Mère, le mystère du jour. Elle considéra un moment cette représentation et baisa les pieds de l'Enfant-Jésus qu'on lui mit dans la main. Mais sa vue était affaiblie, ainsi que sa tête, et l'effort qu'elle fit pour mieux voir les pieux objets la fatigua.

« Un peu plus tard, M. l'aumônier lui porta la communion. Avant de la lui donner, il exhorta la malade à faire le sacrifice de sa vie. Elle joignit les mains et répondit : « *Oh ! oui, il est fait depuis longtemps.* »

« Plus tard encore, mais toujours dans la matinée, elle eut un entretien avec M. Vernet. « Je lui demandai, écrit le pieux directeur, pourquoi elle avait toujours eu tant de dévotion au mystère de la Purification de la Sainte-Vierge. Elle me répondit : « *Je ne puis pas bien vous le rendre ; mais quand je pense que, ce jour-là, Notre-Seigneur, ne se contentant pas de s'être incarné, s'est offert à son Père comme une victime pour tous les hommes, et que la Sainte-Vierge s'est offerte avec lui, j'éprouve aussi le désir de m'immoler pour le salut des âmes.* » Elle ajouta : « *Ce matin, Dieu a inondé mon âme de telles consolations, qu'il me semblait que les saints n'en ont pas de plus grandes dans le ciel ; mais je lui ai dit : Non, non, mon Dieu, je ne veux point de cela ; mais, des croix, des souffrances, des amertumes.* »

« La nuit suivante, elle dormit constamment et ne prit rien. Vers les quatre heures et demie, le samedi matin, 3 février, on l'entendit plusieurs fois répéter son cri ordinaire : *Miséricorde !* — Elle ajouta : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.* » Ce fut la dernière prière qu'on entendit sortir de ses lèvres. Elle retomba dans son assoupissement. »

« Vers le milieu de la journée, écrit sœur Marie, je la trouvai si mal que je dis à nos Sœurs : « Levons-la vite ! » Comme si elle eût attendu ce signal, elle ajouta : « *Oui, oui, ôtez-moi de là.* » — Nous la levâmes donc. Quand elle fut au pied du lit, elle fit signe qu'on lui donnât la chaise à accoudoir. Nous approchâmes la chaise ; elle s'y appuya, mais aussitôt s'assoupit. Nous l'assîmes comme à l'ordinaire près du feu et la léthargie devint si profonde qu'on ne réussit plus à la réveiller complètement, quelque peine qu'on y prît.

« Il fut aisé de juger qu'elle touchait à ses derniers moments. M. l'aumônier lui donna l'absolution générale. La Communauté, avertie du danger, se rendit à l'église pour y prier devant le saint ciboire exposé sur l'autel. »

Il n'y eut pas d'autre agonie que ce calme et profond sommeil. Doucement, sans convulsion, sans secousse, la Vénérable Mère rendit le dernier souffle à quatre heures et demie du soir. Elle était âgée de soixante-neuf ans, un mois et quelques jours.

Le vœu qu'elle avait formé quinze ans auparavant à Thueyts s'était accompli : elle n'était point morte dans son lit. Elle avait succombé au poste ordinaire et presque dans l'attitude habituelle de son travail, auprès de ce bureau, où elle avait écrit et dicté tant de lettres, d'où elle avait prêché ses dernières instructions, d'où elle avait dirigé jusqu'aux derniers jours de sa vie sa Congrégation tout entière. Cette mort calme et douce réalisait également un autre de ses vœux. « Dieu, dit fort justement sœur Sophie, ne permit pas que le démon, dont cette sainte âme avait tant redouté les assauts pour cet instant suprême d'où dépend l'éternité, vînt troubler ses derniers moments. »

Sœur Marie lui ferma les yeux et tomba aussitôt à genoux auprès de sa dépouille mortelle, voulant être la première à l'invoquer. « O Mère, s'écria-t-elle, du haut du ciel n'abandonnez pas vos filles ; laissez-leur votre esprit... » Mlle Eugénie Aubanel, l'ancienne novice dont nous avons parlé, qui avait obtenu la faveur d'assister aux der-

niers moments de sa bonne Mère, se rendit à l'église où les Sœurs récitaient le Rosaire, et, d'une voix presque étouffée par l'émotion, dit ces seuls mots : « Tout est fini » ; puis elle s'évanouit. « En même temps, disent les *Annales*, les cris que la douleur arracha aux Sœurs qui avaient recueilli le dernier soupir de notre bonne Mère, annoncèrent à la Communauté qu'elle était orpheline et le chagrin le plus profond éclata de tous côtés. » M. Vernet réunit les religieuses dans la salle commune. Les premiers mots du vénérable vieillard dont on connaissait la grande réserve habituelle, causèrent une profonde impression : « Mes enfants, dit-il, votre Mère est au ciel. »

Les paroles du bon Supérieur rendirent aux Sœurs désolées le calme qui les avait un peu abandonnées dans les premiers instants d'une émotion si cruelle. On plaça le corps de la Vénérable Mère sur un lit, avec une couronne de fleurs blanches sur la tête et des rameaux de laurier semés autour d'elle. Les Sœurs, les pensionnaires et les orphelines défilèrent à tour de rôle, baisant sa main avec respect.

Malgré la nature de la maladie et le genre des remèdes qu'on avait employés assez longtemps avant la mort, le corps de la Servante de Dieu ne répandait aucune odeur désagréable; ses membres demeuraient souples et flexibles. On remarqua, non sans admiration, que les enfants, même les plus petites, s'approchèrent de la vénérée défunte, non seulement sans crainte, mais avec plaisir et consolation : « On n'a pas peur des saints », disaient-elles. Son visage, en effet, respirait la sainteté. « C'était toujours, dit sœur Adélaïde, le sourire de la charité dont elle avait eu le cœur rempli. »

Un peintre habile esquissa le portrait de la Servante de Dieu, ce qu'elle n'avait jamais voulu permettre de son vivant. Non contentes de faire toucher au corps de leur Vénérable Mère des chapelets, des médailles, des images, pour les garder ensuite comme reliques, les filles de Marie Rivier exprimèrent le désir de conserver d'elle quelques organes précieux. Avec la permission de l'autorité diocésaine, le cœur, la main droite et les yeux de la Servante de Dieu furent soigneusement embaumés et placés ensuite dans la chapelle dite de la Sainte-Famille.

Les funérailles se firent le dimanche 4 février, avec la plus grande pompe et dans le plus parfait recueillement, au milieu d'un clergé nombreux, venu de Viviers et des environs. Faute de place, on avait dû interdire l'accès de l'église et du cimetière au public, qui s'était

porté en foule au Couvent pour rendre un dernier hommage à celle qu'on appelait déjà la sainte Supérieure. Au moment de l'inhumation, les Sœurs ne purent, encore une fois, contenir leur émotion, les sanglots éclatèrent de nouveau, interrompant les prières liturgiques. Puis, par un mouvement spontané, toute la Communauté tomba à genoux et un religieux silence fit place aux cris de douleur. Plusieurs Sœurs déclarèrent avoir reçu en ce moment comme une assurance intérieure que leur Mère jouissait déjà de la gloire du ciel.

Dans toutes les paroisses où la Congrégation avait des établissements et dans les chapelles de plusieurs Communautés religieuses, des services funèbres furent célébrés. Les prêtres les annoncèrent dans des termes qui témoignaient de leur profonde vénération pour la regrettée Supérieure. « C'est une nouvelle sainte Chantal qui monte au ciel », avait écrit M. Géry le jour même de sa mort. Le digne curé de Salon ne craignit pas de s'écrier, du haut de la chaire : « La France a perdu sa sainte Thérèse ! » Les populations répondirent avec le plus grand empressement aux invitations de leurs pasteurs et des religieuses de la Présentation de Marie. A Largentière, la paroisse presque entière assista à la cérémonie, si bien que les fabriques et les magasins restèrent fermés comme aux jours de fêtes chômées. A Thueyts, lorsque le respectable curé annonça la douloureuse nouvelle, l'auditoire fondit en larmes. De pareils témoignages furent rendus à la mémoire de la Vénérable défunte à Viviers, à Villeneuve-de-Berg, à Millau, à Montpezat et dans beaucoup d'autres localités de l'Ardèche et des départements voisins.

De toutes parts on sollicitait la faveur d'obtenir quelque objet ayant appartenu à la sainte Fondatrice, quelque souvenir de ses funérailles, un peu de poussière de son tombeau. Bientôt des grâces nombreuses, obtenues par son invocation, vinrent confirmer la confiance populaire. Ainsi que devait le constater quelques années plus tard le Tribunal ecclésiastique spécialement institué à cet effet, *la réputation de sainteté et d'intercession miraculeuse* (1), première condition requise pour l'introduction de la Cause de canonisation des saints, était désormais acquise à la Servante de Dieu.

1. On sait que le premier acte de la procédure dans la Cause de la canonisation d'un saint est une enquête sur la réputation de sainteté et de miracles, *de fama sanctitatis et miraculorum*. Cette enquête fut commencée en 1842 par Mgr Guibert, évêque de Viviers.

CHAPITRE XXXIII

LES ŒUVRES ET LES VERTUS DE LA VÉNÉRABLE MARIE RIVIER.

Signes de prédestination dont la mort de la Vénérable Mère est accompagnée. — Guérisons merveilleuses de sœur Théophile et de sœur Adélaïde. — Grâces diverses obtenues par M. Garnier, Supérieur général de Saint-Sulpice, Philippe Chambon, de Thueyts, Louise Brousse, de Montélimar, Marie Tousay, de Chaudesaigues, M. Faure, curé de Villeneuve-de-Berg, Mme Bertrand, de Montpezat. — Guérisons du R. P. Marie de Saint-Salvy, religieux trappiste de Notre-Dame d'Aiguebelle et de Mlle Marie Giffon, de Thueyts. — Grâces spirituelles. — Prédictions de la Vénérable Mère relatives au développement de son Institut. — Fondation de Lausanne, en Suisse. — Maladie et mort de M. Vernet. — Sœur Saint-Maurice au Canada. — La Sacrée Congrégation des Rites proclame l'héroïcité des vertus de la Servante de Dieu. — Son esprit de foi. — Ses dévotions. — Sa confiance en Dieu. — Sa charité. — Ses vertus de prudence, de justice, de foi et de tempérance. — Son idéal de sainteté : l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par la pratique de l'humilité et de la mortification. — L'esprit de la Vénérable Mère Rivier.

L'HISTOIRE des saints ne se termine jamais au jour de leur mort. Dans son profond langage, l'Eglise appelle cette date « le jour de leur naissance » *dies natalis*, parce qu'elle est pour eux le début d'une existence nouvelle, dont celle d'ici-bas n'était que l'ombre. Il est vrai que les conditions surnaturelles de cette vie toute céleste échappent presque entièrement à notre connaissance ; mais Dieu, dans sa bonté, permet d'ordinaire qu'elle se manifeste sur la terre par une triple influence.



MAISON PROVINCIALE DE SAINT-HYACINTHE. — CANADA.

La période qui suit la mort des grands serviteurs de Dieu, est, en effet, ordinairement marquée, ainsi que le Sauveur l'avait prédit pour lui-même, par une triple manifestation : par l'accomplissement de prodiges plus grands ou plus nombreux que ceux qu'ils accomplirent pendant leur vie terrestre, par une expansion nouvelle de leur œuvre (1) et par une effusion de leur esprit : (2) les saints se survivent sur la terre par leurs miracles, par leurs institutions et par la surnaturelle influence de leurs vertus. Sans vouloir rien préjuger des décisions de la sainte Église, et en renouvelant ici d'une manière plus spéciale la déclaration que nous avons placée en tête de cet ouvrage, il nous semble qu'aucun de ces signes providentiels ne fut refusé à la Vénérable Servante de Dieu dont nous avons raconté la vie.

Dans sa déposition au Procès de canonisation, le 11 juillet 1846, sœur Marie déclare avoir entendu parler de plus de cinquante guérisons obtenues à la suite de prières adressées à la Vénérable Mère Rivier et elle énumère quarante-quatre de ces faits, que la voix publique qualifiait déjà de miraculeux. Dans le registre où les filles de Marie Rivier inscrivent religieusement tous les signes de protection obtenus par l'invocation de leur Vénérable Fondatrice, nous comptons, au moment où nous écrivons ces lignes (novembre 1897) plus de quatre cents grâces, toutes garanties, soit par la signature des personnes qui en furent l'objet, soit par celles des personnes qui en furent les témoins. Plusieurs de ces attestations sont accompagnées de procès-verbaux des médecins. Nous raconterons d'abord celles de ces grâces qui furent obtenues dans l'année même de la mort de la Vénérable Fondatrice.

Il était naturel que la première de ces faveurs fût réservée aux Sœurs de la Présentation de Marie. A l'époque de la mort de la Vénérable Mère, sœur Théophile (Anne Montcouquiol, de Laurac), institutrice au Monastier, souffrait depuis quatorze ans d'une tumeur au bras droit, accompagnée de douleurs violentes et d'une contraction dans toute la longueur de ce membre. Les soins les plus assidus du docteur Sénac, du Monastier, et du docteur Cade, de Bourg-Saint-Andéol, avaient été impuissants à enrayer les progrès du mal.

1. *Et ego si exaltatus fuero a terrâ, omnia traham ad meipsum.* C'est lorsque je serai élevé au-dessus de la terre que j'attirerai tout à moi. (S. Jean, ch. XII, v. 32.

2. *Si enim non abiero, Paracletus non veniet ad vos.* Si je ne m'éloigne pas de vous, l'Esprit consolateur ne viendra pas à vous. (S. Jean, ch. XVI, v. 7).

Deux saisons aux eaux thermales de Bagnols et de Gréoux n'avaient apporté aucune amélioration. Les doigts et le poignet de la main droite se contractaient de plus en plus. Le docteur Doux, inspecteur des bains de Gréoux, déclara à sœur Théophile, en présence de sœur Saint-Éloi, que tout traitement était désormais inutile, le mal étant trop invétéré.

Abandonnée par les médecins, sœur Théophile se sentit portée à invoquer une pieuse jeune fille, Mlle Sermet de Tournefort, qui venait de mourir à la Tour-d'Aigues en odeur de sainteté : (1) « Obtenez-moi, lui disait-elle, au moins la consolation de pouvoir faire le signe de la croix. » Or, une nuit, la bonne Sœur vit en songe la Mère Rivier lui apparaître et lui dire avec un ton de doux reproche : « Eh quoi ! ma fille, n'avez-vous pas confiance en votre Mère ? » Dès lors, dit sœur Théophile, je cessai mes prières à Mlle de Tournefort, et, comme mon départ pour Bourg-Saint-Andéol était très prochain, je résolus d'y faire une neuvaine auprès du tombeau de notre Vénérable Mère.

« Toute la Communauté s'y associa. Chaque jour, j'allais sur la tombe de la Servante de Dieu ; je prenais un peu de terre de la main gauche et j'en faisais un signe de croix sur le bras malade ; puis, je montais à la chapelle de la Sainte-Famille, et, plaçant ma main droite sur le reliquaire où est renfermé le cœur de notre bien-aimée Supérieure, je faisais à haute voix l'aveu de quelques-unes de mes faiblesses. Le troisième jour de ma neuvaine, qui était un samedi, me trouvant un matin dans la chapelle de la Sainte-Famille, en compagnie de sœur Célestine et de sœur Saint-Éloi, je sentis tout à coup mes doigts s'allonger. J'essayai aussitôt de faire le signe de la croix. O prodige ! mon bras droit avait repris sa souplesse naturelle. Depuis lors je n'ai plus rien éprouvé de mes anciennes infirmités.

« Je mets avec assurance la main sur les saints Évangiles pour attester que tout ce qui a été écrit dans ma déposition contient la vérité, étant disposée à mourir plutôt que de dire la moindre chose qui ne soit pas exacte, et j'ai signé, le 30 juin 1838, fête de la commémoraison de saint Paul : Sœur Marie Théophile. »

1. Mlle Emma Sermet de Tournefort, fille de M. Scipion Sermet de Tournefort, de la famille du célèbre botaniste aixois, avait été une insigne bienfaitrice de l'établissement de la Tour-d'Aigues. Son corps repose dans la chapelle du Carmel d'Arles, que la famille de Tournefort avait fait construire, à côté de la dépouille mortelle de sa sœur aînée, la vénérée Mère Saint-Pierre, morte comme elle en odeur de sainteté.

La nouvelle de cette grâce, aussitôt répandue dans les différentes maisons de la Congrégation, y encouragea la demande de nouvelles faveurs. Elles ne se firent pas longtemps attendre.

Le lecteur a rencontré plus d'une fois, dans le cours de cette histoire, le nom de sœur Adélaïde, qui s'était appelée dans le monde M[lle] Sophie Souchère. Agée de trente-trois ans à peine, cette bonne religieuse était atteinte, depuis trois années environ, d'une affection de poitrine, où le docteur Pagès et le docteur Cade n'avaient pas hésité à reconnaître les symptômes de la phtisie. Toux sèche, insomnie habituelle, sueurs nocturnes, crachements de sang, semblaient annoncer la dernière période de la maladie. Envoyée, vers le milieu de juin 1838, à Anduze, pour y changer d'air et y prendre du repos, sœur Adélaïde avait été obligée de s'arrêter en voyage, à Alais. C'est là que, le 6 août, affaiblie au point de ne pouvoir quitter le lit, elle commença, en union avec ses compagnes et avec les orphelines de la « Providence », une neuvaine à la Mère Rivier. « Quoique je fusse exténuée, dit-elle, au point de ne pouvoir me rendre à notre chapelle intérieure, dont ma chambre n'était séparée que de quelques pas, toutes mes bonnes Sœurs et toutes nos orphelines étaient fermement persuadées qu'au jour de la clôture de la neuvaine, je guérirais. Dieu récompensa leur foi. Le matin de la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge, je me levai sans peine, je me rendis à la chapelle, j'y entendis la Messe, et j'y communiai avec toute la Communauté. Le lendemain, 16 août 1838, je repris mes occupations ordinaires, et aujourd'hui, 11 septembre 1839, après treize mois écoulés, ma bonne santé s'est soutenue. » Sœur Adélaïde devait survivre quarante-cinq ans à sa guérison. Après avoir rempli, pendant vingt-cinq ans, les fonctions d'assistante générale, elle est morte pieusement à Bourg-Saint-Andéol, le 22 mars 1884.

Quelques semaines avant la guérison de sœur Adélaïde, M. Vernet avait reçu du vénérable M. Carbon, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, la lettre suivante :

« Paris, 22 juillet 1838. — Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la relation du miracle obtenu par l'intercession de la bonne Mère Rivier (1). Vous étiez son Père spirituel ; elle ne peut rien vous refuser ; demandez-lui donc la guérison de notre très honoré Père, dont la maladie nous donne de grandes craintes. »

1. Sans doute la guérison de sœur Théophile.

Le 25 août, nouvelle lettre : « L'état de notre vénéré Supérieur, M. Garnier, loin de s'améliorer, s'aggrave de jour en jour, malgré les remèdes. Prions. Tous nos Messieurs du séminaire unissent leurs prières à celles de vos bonnes religieuses de la Présentation et de vos Messieurs de Viviers. »

Le 3 septembre : « Je me hâte de vous donner une nouvelle qui va vous combler de joie. Nous n'avons pas imploré en vain la bonne Mère Rivier. Nos prières sont exaucées ; notre très honoré Père est guéri. »

Le 18 janvier 1839, M. Garnier, Supérieur général de Saint-Sulpice, écrit lui-même : « La neuvaine de Bourg-Saint-Andéol m'a été propice. Les prières de la bonne Mère défunte, en qui j'ai beaucoup de confiance, m'ont été favorables. Depuis le 1er septembre, je n'ai éprouvé aucune atteinte. »

Après avoir donné à ses filles les premiers gages de sa protection maternelle, n'était-il pas juste que la Servante de Dieu se souvînt de la Compagnie à laquelle elle avait dû les deux directeurs de son âme ? Mais on eût été surtout étonné si elle avait paru oublier, du haut du ciel, ceux qui avaient été l'objet de sa plus constante sollicitude ici-bas, les enfants et les pauvres.

Au commencement d'octobre 1838, le jeune Philippe Chambon, de Thueyts, âgé de huit ans, en proie depuis plusieurs mois à un mal que les médecins ne peuvent définir et devant lequel tout leur art est impuissant, tombe en agonie. Sa mère se jette à genoux au pied de son lit et promet une neuvaine à la Mère Rivier. L'enfant ouvre aussitôt les yeux ; trois jours après, il a complètement recouvré la santé. — Il suffit, pour guérir les plaies qui couvrent le corps de la petite Louise Brousse, de Montélimar, âgée de douze ans, d'y appliquer un linge ayant appartenu à la Vénérable Mère : dès la première application, la guérison commence ; le neuvième jour, il ne reste plus que des cicatrices. — Marie Tousay, de Chaudesaigues, au diocèse de Saint-Flour, a le corps couvert d'ulcères scrofuleux, qui lui causent des douleurs intolérables, gagnent une partie du visage et finissent par la priver de la vue. Sa pieuse mère lui fait faire trois neuvaines consécutives à la Mère Rivier. Laissant de côté, dès le premier jour, tous les remèdes prescrits par les médecins, elle se contente de mettre dans sa tisane un peu de terre prise sur le tombeau vénéré. A la fin de la troisième neuvaine, pendant une

Messe à laquelle la jeune malade vient de communier avec sa mère, les douleurs cessent tout à coup et la vue lui est rendue. Il ne lui reste de ses plaies que quelques cicatrices et un peu de rougeur aux paupières. Dieu semblait répondre ainsi au vœu de la pieuse mère, qui, craignant que sa fille ne fît un mauvais usage d'une guérison complète, avait demandé qu'il lui restât quelques légères difformités.

Vers le même temps, M. Faure, curé de Villeneuve-de-Berg, était guéri subitement d'un rhumatisme goutteux. « Dans la nuit du dimanche 24 au lundi 25 février 1839, raconte t-il, après avoir souffert de douleurs très violentes, j'avais fini par m'endormir. Tout à coup, je crois voir, debout près de mon lit, la bonne Mère Rivier, qui me fixe avec un sourire plein de compassion et me dit : « Priez pour les âmes du Purgatoire et vous serez soulagé. » Comme je reste silencieux : « Priez donc, ajoute-t-elle ; j'intercéderai pour vous, et vous serez soulagé dans deux heures. » Sorti de mon sommeil, j'entends sonner quatre heures, je récite le plus pieusement que je peux le *De profundis*, et, convaincu que je viens d'avoir, non un simple rêve, mais une vision réelle, j'ajoute : « Bonne Mère, si vous m'obtenez de Dieu la grâce de pouvoir faire le travail de mon ministère pendant ce carême et le temps de Pâques, je vous promets de faire une neuvaine pour les âmes du Purgatoire et d'aller dire une Messe d'actions de grâces au couvent de Bourg-Saint-Andéol. » Cela dit, je me rendors. A six heures, je m'éveille. Plus de douleurs, plus d'enflure. Je me lève ; je vaque aux devoirs de mon ministère comme si je n'avais jamais été malade. Depuis ce jour, le mal n'a jamais reparu. Je sens tout au plus, de loin en loin, quelques douleurs passagères, et, comme un dernier ressentiment, quelques tiraillements de nerfs au pied. Mais je n'ajoute pas moins de foi à la vision et à la parole de la Mère Rivier, laquelle ne me dit pas : « Vous serez guéri », mais : « Vous serez soulagé. »

Villeneuve-de-Berg, on s'en souvient, était le pays natal de M. Vernet, et la Mère Rivier y avait autrefois prêché des retraites avec un fruit merveilleux. Moins heureuse avait-elle été dans sa ville natale de Montpezat, et l'opposition qu'y avait rencontrée la fondation d'une maison de son Institut n'avait pas été une des moindres épreuves de sa vie. Mais peut-être fût-ce là une des raisons pour lesquelles le cœur magnanime de cette bonne Mère sollicita de Dieu, en faveur du berceau toujours chéri de son enfance et de son apos-

tolat, une des grâces les plus signalées. Elle nous est ainsi racontée par le respectable chanoine Valette, curé de Montpezat :

« Mme Euphrosine Viales, épouse Bertrand, depuis longtemps maladive, était arrivée à un état d'épuisement complet. Le 2 février 1840, son médecin, M. le docteur Levastre, la voyant dans un état désespéré, déclara qu'il était temps de faire appeler le prêtre. Aucune suite n'ayant été donnée à cette invitation, M. le docteur se présente lui-même chez moi : « Il n'est que temps, me dit-il ; Mme Bertrand touche à ses derniers moments. » Je me rends tout de suite chez la malade. Ses yeux à demi éteints, sa respiration oppressée, la sueur abondante qui couvre son corps ne me révèlent que trop clairement l'imminence du danger. Je me hâte de lui administrer les derniers sacrements. Quand elle eut reçu la sainte Hostie, je crus devoir l'engager à se résigner à la volonté de Dieu et à lui offrir généreusement sa vie. Je ne me dissimulais pas en ce moment la grandeur du sacrifice que je demandais de cette jeune femme de trente-cinq ans. Auprès d'elle, son mari et ses cinq enfants sanglotaient. A cette vue, je me sens inspiré de l'exhorter à espérer contre toute espérance : « Nous allons, lui dis-je, demander à Dieu, par l'entremise de la Mère Rivier, de prolonger votre vie pour votre mari et pour vos enfants. » A ces mots, la mourante joint les mains et lève les yeux vers le ciel en signe de prière, et je me retire laissant toute la maison dans les pleurs. J'étais grandement ému moi-même, parce que j'étais convaincu que la malade ne pouvait se relever que par un miracle. Quelle ne fut donc pas ma surprise le lendemain lorsqu'on vint me dire : « Euphrosine va mieux ; depuis hier soir, elle n'éprouve plus aucun mal ; il ne lui reste qu'un peu de faiblesse. » En effet, de jour en jour, sa santé se fortifia. Elle fait aujourd'hui son ménage. Je suis persuadé que cette guérison est due à l'intervention de la Mère Rivier. »

Ce que le bon curé ne dit point, retenu sans doute par un scrupule de discrétion sacerdotale, c'est qu'au miracle de la guérison corporelle s'était joint le miracle d'une guérison spirituelle. La pauvre jeune femme ne fréquentait plus les sacrements depuis plusieurs années. Le démon lui avait inspiré une sorte de haine étrange pour tout ce qui touche à la très sainte Vierge et à son culte. Le même instant rendit la santé à son corps et la paix à son âme : « Euphrosine Bertrand, dit sœur Rosine, devint le modèle des mères chrétiennes à Montpezat ; son plus grand bonheur était d'aller, en

compagnie de ses enfants, faire de fréquents pèlerinages à Notre-Dame de Pitié. »

Tels furent les premiers signes donnés par la Vénérable Mère de son crédit auprès de Dieu. Bien d'autres grâces sont venues depuis les confirmer. Ce sont M. de Montaulieu, élève à l'école militaire de Saint-Cyr ; M. Tourrette, chef de division à la préfecture de la Haute-Loire ; sœur Sainte-Philomène, religieuse de l'Assomption de Sainte-Marie, de Privas ; le docteur Rigal, de Jaujac, et tant d'autres qui en sont l'objet ; ce sont les docteurs Masclary, de Viviers ; Salanson, de Florac ; Nier, de Privas ; Bougrand, de la Calm ; Séguy, de Pierrelatte, qui en rendent témoignage. A Thueyts, une petite croix, plantée jadis par la Mère Rivier sur les bords du domaine de Luzet, devient un but de pèlerinage. Des estropiés, comme la femme Gaucherand, s'y traînent à l'aide d'un bâton et en reviennent guéris. Mais c'est surtout pour la guérison des maladies d'yeux que ce pèlerinage semble être efficace : quiconque souffre de l'organe de la vue se rend « *à la crous de la Mèro Rivier, qu'es tant afourtunado per gari lis uei* (1). » On comprend que nous ne pouvons entrer dans le détail de tous ces faits, où l'imagination populaire, nous le reconnaissons, peut avoir eu sa part. Il n'en saurait être ainsi des deux faits suivants, par lesquels nous terminerons cet exposé des grâces dues à l'intercession de la Vénérable Servante de Dieu.

Le 2 février 1838, fête de la Purification de la Sainte-Vierge et dernier jour que la sainte Fondatrice devait passer sur cette terre, un jeune homme de vingt-huit ans, originaire de Toulouse, M. Ferdinand de Saint-Salvy, se présentait au monastère des Trappistes de Notre-Dame d'Aiguebelle, en Dauphiné. Une plaie vive dont il souffrait depuis quatre ans et dont le docteur Gaillard, médecin du Capitole, à Toulouse, constatait déjà le caractère inquiétant, ne parut pas un motif suffisant d'écarter de la vie religieuse le jeune postulant, qui fut admis, le 9 mai 1839, à prononcer ses vœux perpétuels. Mais, deux ans après, le mal s'aggrava. En 1841, le docteur Séguy, de Pierrelatte, après un examen minutieux, constatait, dans un certificat, que « la nature cancéreuse de la plaie ne lui paraissait pas douteuse », et, d'accord avec le R. P. Marie Espanet, officier de santé et religieux trappiste, proposait, comme seul remède efficace, une opération chirurgicale.

1. *La croix de la Mère Rivier, qui a un si grand don pour guérir les yeux.*

Sur ces entrefaites, le 25 mai 1841, M. Vernet, dont le zèle ne négligeait aucune occasion de contribuer à la glorification de la Servante de Dieu, fait parvenir au R. P. Abbé de la Trappe une image de la Mère Rivier, accompagnée d'un morceau de linge lui ayant appartenu. « Je n'avais jamais entendu parler de la Mère Rivier, dit le Père Marie de Saint-Salvy dans sa déposition au Procès apostolique ; mais, d'après ce que m'en dit notre R. P. Abbé, je plaçai religieusement le morceau de linge dans un reliquaire et l'image sur le mur de ma cellule, de manière à l'avoir en face de moi dans mes prières. Avec la permission de mon Père Supérieur, je cessai tout traitement médical, et je commençai une neuvaine à la Mère Rivier, m'abstenant avec soin d'invoquer pour ma guérison aucun saint, pas même la divine Marie.

« Les douleurs augmentèrent d'abord. Je dis en riant au Père Abbé : « C'est la Mère Rivier qui me fait souffrir. » L'événement a montré que la bonne Mère ne s'offusqua pas de ma plaisanterie. » Mais laissons ici la parole au R. P. Marie Espanet, religieux médecin du monastère : « Je n'avais pas été consulté depuis quelques jours par le Père Marie de Saint-Salvy ; j'ignorais la neuvaine. Aux premiers jours de juin, notre Père Abbé me fit appeler et me dit en riant : « Allez voir le Père Marie dans sa cellule » ; ce que je fis aussitôt. Mais quel fut mon étonnement quand je n'aperçus plus aucune tumeur ! Les chairs étaient redevenues souples et naturelles ; la pression des doigts ne déterminait aucune douleur. Je m'écriai : « C'est un miracle de la puissance de Dieu ! » Le Père Marie me montra alors une grande image au-dessus de son prie-Dieu et me dit : « Voilà celle qui m'a guéri. » Je regardai de plus près et je vis que c'était le portrait de la Mère Rivier, dont je n'avais jamais encore entendu parler. »

Le docteur Augustin Séguy, de Pierrelatte, fit les mêmes constatations que le Père Marie Espanet. Elles sont consignées dans un procès-verbal du 12 juin 1841 et dans une déposition au Procès apostolique, faite le 15 décembre 1868. Le jour même de sa guérison, le Père Marie de Saint-Salvy reprit le règlement ordinaire de la Communauté : la plaie ne se reforma plus jamais, il ne ressentit depuis lors aucune douleur.

Seize ans plus tard, la population de Thueyts attribuait à l'intercession de la Mère Rivier une guérison non moins extraordinaire.

Mme Giffon, née Victorine Tourette, avait perdu successivement

quatre jeunes filles, emportées vers l'âge de vingt-cinq ans par la même terrible maladie, la phtisie pulmonaire.

En 1867, elle constata avec anxiété que sa cinquième fille présentait tous les symptômes du même mal, compliqué d'une affection au foie et d'une hydropisie générale. L'état de la malade fut bientôt désespéré.

« J'eus d'abord recours à mon frère, le docteur Tourette, écrit Mme Giffon dans son intéressant rapport. Je n'obtins de lui que ces mots désespérants : « Ma pauvre amie, c'est un nouveau sacrifice qu'il te faut faire. » J'appelai alors M. le docteur Tailhand, d'Aubenas. Après un examen attentif : « Ne vous bercez d'aucun espoir », me dit-il. Je me souviens que, dans ma désolation, je m'écriai : « Docteur, de grâce, ne négligez rien ! S'il faut vendre une terre de dix mille francs, je le ferai. — Pauvre mère, reprit-il, vous pourriez bien vendre toutes vos terres... La médecine n'y peut rien. » Les vomissements de sang étaient fréquents et abondants. Le corps de ma pauvre fille était monstrueusement enflé.

« Dans ma détresse, ne pouvant plus me soutenir, je me jetai sur un lit. Mais, de là, j'aperçois le portrait de la Mère Rivier, exposé dans ma chambre. A l'instant, mon espoir se ranime. Je tombe à genoux devant l'image vénérée. Je demande à la Vénérable Mère de guérir ma fille, lui promettant de porter le noir toute ma vie, et de faire célébrer, dès le lendemain matin, une Messe dans la chapelle des Sœurs de la Présentation.

« Le lendemain matin, ma pauvre enfant entrait en agonie. Cependant, M. l'abbé Laffont, vicaire de Thueyts, prévenu la veille, s'était déjà rendu au Couvent pour y célébrer la Messe promise. Un moment, j'hésitai. Devais-je soigner ma fille jusqu'à son dernier soupir, ou bien aller au Couvent prier pour elle ? Ma confiance en la Mère Rivier l'emporta. Me tournant vers son portrait : « Bonne Mère, lui dis-je, vous savez quelles démarches je fis, dans ma jeunesse, auprès de mes parents, pour entrer comme religieuse dans votre Communauté. Je ne pus l'obtenir. Dieu l'a voulu peut-être afin que, par ma grande confiance en vous, un miracle contribue à votre canonisation. S'il vous faut ce miracle, faites-le. Voici ma fille expirante ; je vous la laisse sans connaissance. Si vous m'écoutez, toute la paroisse de Thueyts reconnaîtra votre crédit auprès de Dieu et attestera le miracle. » Je courus au Couvent, et, tout le

temps de la Messe, au milieu de mes larmes, je priai la bonne Mère.

« Quand je rentrai chez moi, je trouvai ma fille sur son lit, calme et s'apprêtant à se lever. Dire les transports de ma joie, je ne le puis. Ma fille se leva en effet le jour même. Le lendemain, je ne lui permis pas de travailler, mais le surlendemain elle faisait le ménage. C'était à la fin d'octobre 1867. Depuis lors, aucun symptôme n'a reparu. Il n'est pas un habitant de Thueyts qui refusât de certifier le fait que je viens de rapporter. » Thueyts, 3 octobre 1868. V. GIFFON, née Tourette.

La relation de Mme Giffon, conservée à la Maison-Mère de Bourg-Saint-Andéol, est accompagnée des attestations suivantes, portant les signatures de Mlle Victorine Giffon, des docteurs Tailhand et Tourette et de l'abbé Prat, curé de Thueyts.

« J'ajoute au rapport de maman que, depuis un an que ma guérison a eu lieu, telle qu'elle vient d'être racontée, je jouis, grâce à la Vénérable Mère Rivier, d'une santé que je n'avais jamais eu aussi bonne. »

« Victorine Giffon. »

« Aubenas, 3 octobre 1868. — Il est très vrai que, pendant les mois de septembre et d'octobre 1867, j'ai eu l'occasion de voir plusieurs fois Mlle Giffon Victorine, de Thueyts, laquelle était atteinte d'une maladie des organes de la poitrine et du foie, compliquée d'une hydropisie générale.

« Il est également vrai que, en présence d'une situation exceptionnellement grave et de l'insuccès des remèdes employés, je déclarai aux parents que le danger était pressant et que je ne conservais plus d'espoir de guérir la malade.

« Grâce à Dieu, ces appréhensions ne se sont pas réalisées et, à ma grande satisfaction, j'ai constaté au mois d'avril dernier que Mlle Giffon était parfaitement rétablie. — L. TAILHAND, docteur-médecin. » — « Les faits constatés dans cette lettre se sont passés sous mes yeux. — TOURETTE, docteur-médecin. »

— « Je dois déclarer que Mme Giffon et Mlle Victorine Giffon, appartenant à l'une des plus honorables familles de ma paroisse, sont absolument dignes de foi, aussi bien que les deux docteurs-médecins, Messieurs Tailhand et Tourette. — PRAT, curé.

Si la guérison des corps est un des signes par lesquels Dieu manifeste la sainteté de ses Serviteurs, la conversion des âmes n'est-elle pas une preuve plus éclatante encore de leur puissance auprès de Dieu ? Les grâces spirituelles obtenues par l'invocation de la Vénérable Mère Rivier ne sont pas moins remarquables que les faveurs temporelles accordées par le moyen de son intercession.

En 1852, à Étauliers, dans le département de la Gironde, une femme de quatre-vingt-deux ans, qui ne s'était pas approchée des sacrements depuis plus de quarante années, refusait obstinément de recevoir le prêtre et rejetait avec mépris tous les objets de piété qu'on lui offrait. A la suite d'une neuvaine faite à son intention par les religieuses de la Présentation de Marie, elle accepte une médaille miraculeuse, se confesse dans de grands sentiments de foi et ne cesse, pendant les quelques mois qui lui restent encore à passer sur la terre, de manifester sa joie d'être convertie et sa reconnaissance envers la Mère Rivier.

En 1859, à La Blachère, une pécheresse scandaleuse, après avoir horriblement blasphémé en présence du prêtre qui vient lui apporter les secours de son ministère, se décide tout à coup à recevoir les sacrements, aussitôt qu'on a glissé sur elle, à son insu, une relique de la Vénérable Mère Rivier.

Des faits semblables se produisent à Bordeaux, en 1861, et à Saint-Jean-le-Centenier, en 1866. Mais le prodige le plus éclatant est celui qui s'accomplit à Jaligny, au diocèse de Moulins, en 1867.

Un jeune homme très instruit dans les sciences humaines, mais livré depuis plusieurs années à toutes les folies d'une jeunesse mondaine et dissipée, ne pouvait entendre parler de Dieu et de ses ministres. Atteint d'une maladie qui lui causait de vives souffrances et qui mettait sa vie en danger, il refusait toutes les consolations de la Religion. Ses deux sœurs demandent aux religieuses de la Présentation établies dans la paroisse de vouloir bien commencer avec elles une neuvaine à la Mère Rivier. Elles cachent en même temps une relique de la Vénérable Fondatrice sous l'oreiller du malade. Peu de jours après, celui-ci, au grand étonnement de ceux qui l'entourent, fait appeler un prêtre qu'il désigne lui-même, se confesse, reçoit la sainte communion, et, comme il aperçoit dans le cortège de Notre-Seigneur une Sœur de la Présentation, il demande à s'entretenir un instant avec elle. C'était la Supérieure de l'école de Jaligny. Aussitôt qu'elle s'est approchée du malade : « Ma

Sœur, lui dit celui-ci, votre Fondatrice, la Mère Rivier, est une sainte. Veuillez m'apporter son portrait, afin que je le vénère. » Ce portrait lui ayant été remis : « Oui, s'écrie-t-il, c'est bien elle; c'est elle que j'ai vue et qui m'a convertie. » La bonne religieuse revint plusieurs fois visiter le malade, qui l'édifia profondément par ses sentiments de piété, et qui mourut quelque temps après en invoquant saint Joseph, saint Louis de Gonzague et la Mère Rivier.

Plus de cent cinquante lettres, demandant des neuvaines ou d'autres prières en l'honneur de la sainte Fondatrice, sont précieusement conservées aux archives de la Maison-Mère de la Présentation de Marie.

La renommée populaire n'a pas seulement reconnu à la Vénérable Mère Rivier le don des miracles, elle lui a attribué également le don de prophétie. En 1842, les juges ecclésiastiques du Procès de canonisation interrogèrent M. Vernet à ce sujet. « Je ne crois pas avoir le droit d'affirmer, répondit le prudent Supérieur, encore moins le pouvoir de démontrer par des preuves irréfutables, que la Fondatrice de la Présentation de Marie a eu le don de prophétie ; cependant j'ai vu certaines de ses paroles se réaliser avec tant de précision, que je me suis demandé si la perspicacité naturelle dont elle était douée à un haut degré pouvait suffire à les expliquer. »

Plusieurs de ces prédictions eurent trait aux futurs développements de son Institut.

A Thueyts, prêchant une fois sur le zèle de saint François Xavier, elle s'était écriée : « Et mes filles aussi traverseront un jour les mers ! » Plus tard, le 9 mars 1817, Mlle Rey, nièce de M. le chanoine Rey, de Viviers, religieuse ursuline à la Nouvelle-Orléans, lui ayant écrit : « Oh ! que je voudrais vos filles ici ! » elle répondit : « Mes filles iront dans le pays où vous êtes, mais plus tard. »

M. Vernet ne devait pas voir l'accomplissement de ces paroles. Lorsque Dieu rappela à lui le digne Supérieur, cinq ans après la mort de la Vénérable Fondatrice, les Sœurs de la Présentation de Marie avaient cependant franchi une seconde fois les frontières de France. Le 22 avril 1841, elles s'étaient établies en Suisse, où elles avaient fondé l'établissement de Lausanne. M. Vernet eut la consolation de voir les premiers fruits de cette

fondation nouvelle, et de recevoir, à ce sujet, de la part de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lausanne, un précieux témoignage de satisfaction. Peu de temps après, se trouvant à la Maison-Mère de Bourg, où il était venu visiter sa chère Communauté, le vénérable vieillard y fut retenu par la maladie. Après sept jours de souffrances, il y rendit saintement son âme à Dieu, le 4 mai 1843, âgé de quatre-vingt-deux ans, entouré de ses chères filles, et assisté, à ses derniers moments, par le Pasteur de son diocèse, Mgr Guibert. Le pieux prélat était accouru de Viviers pour donner ce témoignage d'estime à son cher grand vicaire et à la Congrégation de la Présentation de Marie.

Douze ans plus tard, non contentes d'avoir franchi les frontières des Alpes, les filles de Marie Rivier réalisaient pleinement la prédiction de leur Fondatrice en traversant l'Océan.

Comment un prélat missionnaire, Mgr Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, jeta les yeux sur l'Institut de la Présentation ; avec quel enthousiasme les filles de Marie Rivier répondirent à son appel (1); quelles furent les épreuves de leurs premiers établissements sur cette terre du Nouveau-Monde, d'abord étonné de leur costume, de leur langage, de leur évangélique simplicité, bientôt subjugué par leurs vertus ; de quelle manière une femme vaillante parmi ces vaillantes fit revivre, de l'autre côté des mers, la prudence consommée, l'inaltérable patience et la calme intrépidité de la Mère Rivier ; comment peu à peu, sous son habile et énergique direction, s'élevèrent, sur le sol du Canada, toutes les œuvres que la Vénérable Mère avait fondées en France : écoles primaires, pensionnats, œuvres d'instruction chrétienne pour les mères de famille : une plume aussi élégante que pieuse a fait ailleurs ces émouvants récits (2). La première parole de la Vénérable Mère s'était réalisée : « Mes filles aussi traverseront un jour les mers. » La seconde prédiction, plus précise, faite à la religieuse ursuline de la Nouvelle-Orléans : « Mes filles iront plus tard dans le pays où vous êtes », devait s'accomplir en 1873 lorsque fut fondé, dans l'État de New-York, l'établissement de Glens-Fall's. Aujourd'hui les dix-

1. Un cantique spécial fut composé pour le départ des Sœurs missionnaires, à qui l'on disait :

« Suivez la voix qui vous appelle.
« Volez, volez au Canada ! »

2. *Vie de la Mère Saint-Maurice*, par M. le chanoine Marbot, ancien vicaire général d'Aix. — Aix, imprimerie Makaire, 1891.

neuf missions établies au Canada et les six maisons fondées aux États-Unis forment la florissante province de l'Amérique (1).

En étendant l'œuvre de la Mère Rivier dans un pays si éloigné du berceau de la Congrégation par la distance, par le climat et par les mœurs, la Mère Saint-Maurice avait eu surtout à cœur, comme le remarque justement son biographe, d'y établir et d'y maintenir l'esprit primitif de l'Institut. La prospérité toujours croissante de la nouvelle Province ne permet point de douter que le but poursuivi par la Mère Saint-Maurice n'ait été pleinement atteint, et tout porte à espérer que, du haut du ciel, la Vénérable Fondatrice reconnaîtra toujours, parmi ses filles d'Amérique comme parmi ses filles de France, ses œuvres, son esprit et ses vertus.

L'année même où les Sœurs de la Présentation de Marie fondaient leur première école au Canada, le 12 mai 1853, la Cause de leur Fondatrice avait été introduite à Rome. Les Procès apostoliques furent instruits et leur validité une fois établie, après avoir régulièrement obtenu du Souverain Pontife la dispense du temps requis, on aborda cette phase de l'instruction où les juges ecclésiastiques, examinant une à une les vertus théologales et cardinales pratiquées par le Serviteur de Dieu dont la Cause est introduite, se prononcent sur leur caractère d'héroïcité. Les discussions eurent lieu d'abord au palais de Son Éminence le cardinal Pitra, rapporteur de la Cause, en 1879, puis au palais du Vatican, en 1883.

Le 14 janvier 1890, une congrégation générale fut réunie dans le Palais apostolique en présence de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII. Son Éminence le cardinal Bianchi, second rapporteur de la Cause, ayant posé ce doute : « Est-il constant que la Vénérable Servante de Dieu Marie Rivier a pratiqué les vertus théologales et cardinales au degré héroïque ? » leurs Éminences les cardinaux membres de la Congrégation des Rites et les Pères consulteurs donnèrent, par ordre, leurs suffrages. Sa Sainteté, les ayant mûrement pesés, exhorta, suivant l'usage, tous ceux qui étaient présents « à supplier avec instance Jésus-Christ, la vraie Lumière, de l'éclairer de ses rayons pour juger selon la Vérité », et, le 13 juin de la même année, jour où l'Église solennisait la fête du Sacré-Cœur de Jésus, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, après avoir célébré le

1. Le 31 mars 1896, les religieuses de la Présentation ont encore une fois traversé la mer pour fonder en Angleterre l'établissement d'Exeter.

sacrifice de la Messe dans sa chapelle privée, se rendit à la salle noble de son palais du Vatican, s'assit sur le trône pontifical, et, ayant fait approcher leurs Éminences le cardinal Louis Masella, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Ange Bianchi, rapporteur de la Cause, ainsi que Sa Grandeur Mgr Augustin Caprara, promoteur de la foi, et Mgr Vincent Nussi, secrétaire, déclara solennellement « que la Vénérable Servante de Dieu Marie Rivier avait pratiqué les vertus théologales de Foi, d'Espérance et de Charité, de même que les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Tempérance et de Force, et leurs annexes, au degré héroïque. »

En attendant qu'il nous soit permis d'invoquer Marie Rivier sous les noms de Bienheureuse et de Sainte, l'Église nous invite donc dès aujourd'hui à saluer la Fondatrice de la Présentation de Marie comme une héroïne de Foi, d'Espérance, de Charité, de Justice, de Prudence, de Tempérance et de Force.

Héroïne de la Foi, qui mérita mieux un pareil titre, que cette pauvre fille de village osant entreprendre, au milieu des troubles de la Révolution, au moment où toutes les institutions religieuses étaient renversées, la formation d'une Congrégation nouvelle ? « La foi, dit M. Hamon, était pour la Mère Rivier ce qu'elle était pour le saint roi David, *une lumière qui dirigeait tous ses pas*, qui éclairait toutes ses décisions, tous ses projets et toutes ses paroles (1). » Si parfois elle entendait quelqu'une de ses filles porter un jugement d'après des vues humaines, elle l'en reprenait fortement : « O femme de peu de foi, lui disait-elle, que n'avez-vous plus de déférence pour l'autorité de Dieu et plus de foi à sa parole ? Est-ce là ce que nous a enseigné Jésus-Christ ? » — « La foi vive que notre Mère avait de la grandeur et de la sainteté de Dieu, dit sœur Sophie, la tenait comme anéantie et abîmée de respect devant cette souveraine Majesté. Si elle prenait de l'eau bénite, si elle faisait un signe de croix, si elle adorait le Saint-Sacrement, c'était avec un si profond respect, que tous ceux qui la voyaient en étaient frappés. » Tout ce qui a rapport au culte divin, tout ce qui a été bénit par l'Église devenait l'objet de sa vénération et de sa piété. Elle voyait Dieu en tout. On a pu dire d'elle, comme du juste dont parle l'Écriture, qu'elle *vivait de la foi*. Dans tout le cycle de l'année liturgique, elle s'appliquait avec tant d'ardeur à entrer dans l'esprit des fêtes célébrées par l'Église, que ses actions

1. *Vie de Madame Rivier* par M. Hamon, p. 250.

extérieures, ses paroles, sa tenue, respiraient je ne sais quelle ressemblance avec le mystère dont on célébrait la mémoire. Depuis Noël jusqu'à la Purification, sa modestie, son recueillement, la douce joie qui rayonnait sur son visage, annonçaient que son cœur était tout entier dans l'étable de Bethléem, avec les bergers et les anges, aux pieds de Jésus, Marie et Joseph. De la Purification à la Septuagésime, elle s'occupait de la vie cachée, laborieuse et humiliée de la sainte Famille à Nazareth. Le temps qui s'écoulait de la Septuagésime à Pâques était pour elle une époque de larmes et de gémissements. Mais, au grand jour de la Résurrection, sa joie éclatait et se prolongeait pendant le temps qu'elle appelait « la quarantaine glorieuse. » — « Oh ! combien j'aime ce temps ! disait-elle un jour à une de ses Sœurs. Il me semble toujours que Notre-Seigneur est là qui m'apparait. »

Son esprit de foi se manifestait avec une expansion de joie toute particulière aux fêtes de la très sainte Vierge. Elle aimait à rappeler que la plupart des grâces qu'elle avait reçues de Dieu lui étaient venues par l'intermédiaire de Marie et aux jours de ses fêtes. Après le récit de sa vie il serait sans doute superflu d'insister sur ce point. « La vie de notre Mère, dit sœur Sophie, n'est que l'histoire de sa dévotion à la Vierge Marie. En toute difficulté, surtout dans les nécessités matérielles, elle disait : « C'est l'affaire de la Sainte-Vierge », et cette parole l'aidait à conserver la paix. » Sa dévotion au chapelet et au Rosaire, qui datait de son enfance et qui avait grandi dans la confrérie des dominicaines de Montpezat, ne cessa de s'accroître jusqu'à la fin de sa vie. « Elle a voulu, dit sœur Adélaïde, que la récitation du saint Rosaire fût perpétuelle dans la Congrégation ; les Sœurs de la Sainte-Famille et les orphelines sont en particulier chargées d'accomplir cette volonté de notre Mère. « Que ferais-je, disait-elle souvent, que ferais-je sans mes rosaires ? »

Sa foi lui inspirait un respect profond pour tous les saints honorés dans l'Église. Elle ne pouvait supporter ce ton de raillerie ou de scepticisme que se permettent parfois certains chrétiens en parlant de tels ou tels faits extraordinaires de la vie de ces bienheureux. Plusieurs saints cependant étaient pour elle l'objet d'une dévotion spéciale.

Le seul fait qu'elle plaça les Sœurs converses de sa famille religieuse sous le patronage de Jésus, Marie et Joseph vivant à Nazareth, indique suffisamment qu'elle se garda bien de séparer de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, dans sa vénération et son amour

celui que Dieu leur avait si étroitement uni. A une époque où la dévotion à saint Joseph n'avait pas encore acquis le développement qu'elle a aujourd'hui, Marie Rivier s'appliquait à inspirer à ses filles une grande dévotion envers ce glorieux Patriarche. « Elle ne pouvait se lasser, dit sœur Sophie, de nous parler des vertus de saint Joseph, surtout de son esprit de foi et d'oraison, de son silence, de son amour pour le travail, de son abandon à la volonté de Dieu ; elle nous le proposait comme notre premier modèle dans l'accomplissement de nos devoirs à l'égard des enfants. »

Son zèle militant lui avait inspiré un culte spécial pour l'archange saint Michel, le chef de la milice angélique, le céleste défenseur des droits de Dieu et de l'Église. Elle lui fit ériger une chapelle dans le Couvent. « Notre Mère nous exhortait vivement, dit sœur Adélaïde, à imiter saint Michel dans son ardeur à terrasser les démons, surtout celui de l'orgueil. « Il faut, disait-elle, répondre à toutes les suggestions de ce démon par le cri de l'Archange : « Qui est comme Dieu ? »

C'est encore son esprit de foi qui la portait à recommander à ses Sœurs la dévotion aux saints Anges Gardiens par ces paroles gracieuses et touchantes : « Si vous voulez réussir auprès des enfants dans vos classes, il faut commencer par vous entendre avec leurs bons Anges. Songez que vous y comptez autant de Princes du ciel que d'élèves. Vous devez donc en entrant les saluer, et puis les invoquer, les consulter, et surtout les imiter, les prendre pour modèles quand vous avez des élèves pénibles. »

Les saints auxquels la Vénérable Mère avait une dévotion particulière se trouvent énumérés dans un de ses cahiers de retraite, du mois de juin 1806. « Je prierai avec beaucoup de confiance saint Joseph, mon bon ange et tous les autres saints pour qui j'éprouve une dévotion spéciale : saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, les saints Apôtres, sainte Anne, saint François Régis, saint Ignace, saint François Xavier, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas, saint Vincent de Paul, saint François de Sales, sainte Thérèse, sainte Chantal, sainte Ursule, sainte Agnès, sainte Rose, la Mère Agnès et le bienheureux Olier. J'ai reçu de ce dernier des assistances bien marquées dans le commencement de l'Institut..... Mais ma dévotion la plus grande sera au Cœur de Jésus et à la très sainte Vierge Marie. »

L'ardente foi qui la faisait vivre ainsi dans une perpétuelle commu-

nion de prières avec les saints de l'Église triomphante, ne pouvait lui permettre d'oublier, dans ses oraisons et ses sacrifices, les âmes de l'Église souffrante. « Je ne laisserai passer aucun jour, écrit-elle dans le même cahier de retraite, sans prier pour les âmes du purgatoire ; mon intention est de leur appliquer jusqu'à la fin de ma vie toutes les indulgences que l'Église permet de gagner pour elles. »

Héroïne de la Foi, elle a bien mérité aussi le titre d'héroïne de l'Espérance chrétienne, cette Fondatrice de tant de maisons religieuses qui n'a jamais compté plus sûrement sur le succès qu'aux moments où toutes les ressources humaines lui faisaient défaut. Nous l'avons vue déclarer, à propos de la fondation de Bourg-Saint-Andéol, que si elle avait eu de l'argent, elle n'aurait rien osé entreprendre. « C'est précisément parce que je n'avais rien, ajoutait-elle, que je mettais en Dieu tout mon espoir. Ainsi ma misère et ma faiblesse sont cause que j'ai agi avec une entière confiance en sa bonté plus que paternelle. » Tous les jours elle faisait réciter dans sa Communauté les litanies de la Providence. « Si j'apprenais, disait-elle, que la Communauté a manqué à ce devoir, fût-ce le soir, fût-ce à minuit, je me lèverais et je ferais lever mes filles pour réciter ces saintes litanies. »

Le titre d'héroïne de la Charité chrétienne décerné à Marie Rivier par la sainte Église, n'a pas besoin que nous essayions ici de le justifier. Il apparaît dans toute la suite de sa vie. « Cette sainte vertu, dit sœur Sophie, était pour ainsi dire née avec elle. » — « Oh ! la sainte charité, s'écriait-elle, je la sens comme quelque chose de doux dans ma poitrine. » — Elle ne pouvait supporter, chez ses filles, les moindres médisances, critiques ou railleries envers qui que ce fût, mais, par-dessus tout, le manque de compassion, de soins, d'attentions pour les infirmes, les malades ou les personnes timides. Les plus petites fautes, les moindres oublis en cette matière lui arrachaient des larmes. « Dieu, disait-elle, se montre plus facile à pardonner les injures qu'on lui fait que celles qu'on fait au prochain. »

Le caractère héroïque de la Prudence de Marie Rivier apparaît dans bien des traits de sa vie. Nous l'avons vue attendre vingt ans le moment opportun de réaliser un projet qu'elle avait fort à cœur. Elle avait une grande dévotion à cette parole de Notre-Seigneur : *Mon heure n'est pas encore venue.* — « Cela ne presse pas, disait-elle souvent lorsqu'on lui proposait une chose à faire. Prenons le temps de consulter Dieu. » Mais une fois cette volonté connue, elle agissait

avec décision et rien ne pouvait plus l'arrêter. Cette vertu de prudence lui faisait tenir l'œil toujours ouvert sur tous les détails qui se rapportaient à son administration. « Chaque jour et plusieurs fois le jour, disait-elle, je parcours mes diverses maisons, je me rends présents l'ordre qui doit y régner, les abus qui peuvent s'y introduire, la ferveur ou le relâchement de chacune de mes filles. » Le mal une fois aperçu, elle y remédiait sagement, tantôt par une temporisation qui préparait le cœur à la leçon, tantôt par un avis donné à propos, par un reproche mêlé de douceur ou par un simple déplacement. Rien de merveilleux comme le tact avec lequel elle savait varier son langage et ses manières selon le caractère, le rang, l'éducation ou les goûts de chacun.

Non moins héroïques apparurent en la Vénérable Servante de Dieu les vertus de Justice, de Tempérance et de Force.

Dans les nombreuses affaires d'ordre temporel qu'elle eut à traiter pendant sa vie, elle porta toujours l'honnêteté jusqu'à la plus extrême délicatesse. « En cet ordre de choses, disait-elle, une personne consacrée à Dieu devrait avoir honte de se laisser vaincre par les gens du monde. » — « La Mère Rivier était parfois fort sévère, rapporte une de ses anciennes élèves de Thueyts, un seul de ses regards suffisait à nous faire trembler. Mais quand nous avions la conscience en paix, nous n'avions pas peur, parce que nous savions combien elle était juste. »

Il est inutile de montrer quelle grande place dut avoir la vertu de Tempérance, qui est, suivant saint Thomas, « la modération des appétits sensitifs », dans une vie aussi humble, aussi pure, aussi mortifiée que celle de Marie Rivier.

Quant à la vertu de Force, elle se manifestait d'une manière frappante à quiconque avait le bonheur d'approcher, ne fût-ce que pour quelques instants, de la Vénérable Supérieure. « Ma longue vie et mes fonctions, dit dans sa déposition au Procès de canonisation un ancien magistrat, M. d'Anthoine, m'ont mis en mesure d'observer les physionomies et de les apprécier. Je n'ai rencontré que deux regards, deux coups d'œil vraiment grands et qui pénétrassent jusqu'au fond de l'âme : celui de l'empereur Napoléon Ier et celui de la Mère Rivier. » — « J'ai toujours pensé, dit M. Vidal, avocat à la Cour d'appel de Nîmes, que la Mère Rivier aurait été capable de gouverner la France, même en temps de révolution. » — Dans ses exhortations, la Vénérable Mère essayait de communiquer

à ses filles sa courageuse intrépidité : « Il en est parmi vous, disait-elle, qui se plaignent de la peine qu'elles éprouvent dans la tenue de leurs écoles. Vous voudriez donc faire la classe aux anges ? Si les enfants étaient des anges, ils n'auraient pas besoin de vous.... Pour moi, je puis vous assurer que je voudrais aller faire la classe, même en enfer, aux démons et aux damnés, s'il était possible de les convertir et de les gagner à Dieu. »

Forte devant les hommes et devant les obstacles de toute nature, la Mère Rivier posséda aussi à un degré éminent cette vertu que nous appelons la douceur chrétienne et qui n'est peut-être que la force dirigée contre soi-même. « Notre Mère, dit sœur Sophie, se possédait toujours parfaitement. C'était toujours la même personne, dans sa chambre comme à l'église, en récréation comme au milieu des occupations les plus graves, faisant et disant chaque chose avec le même calme, la même attention que si elle n'eût eu au monde que cette seule chose à faire. »

De toutes ces vertus, les unes furent favorisées, chez Marie Rivier, par un naturel privilégié, les autres furent le fruit d'un effort persévérant et énergique. Toutes furent surnaturalisées par la grâce. « Malheur à nous, disait la Servante de Dieu, si nous cherchions jamais, même pour nos vertus, une loi et un modèle en dehors de la loi et du modèle de Jésus, notre Sauveur ! » Elle avait un attrait particulier à méditer cette parole du divin Maître : *Je suis la Voie, la Vérité et la Vie*, et elle l'expliquait à ses filles avec une onction pénétrante. « La sainteté, aimait-elle à redire, n'est autre chose que l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ en tout, partout et toujours. Être saint, c'est penser, aimer, vouloir, ce que Jésus-Christ a pensé, aimé et voulu ; car on ne peut imiter sa vie qu'en entrant dans son Cœur : *être saint, c'est entrer dans le Cœur de Jésus-Christ.* » La plupart de ses instructions à ses religieuses ont pour objet l'imitation de Notre-Seigneur considéré tour à tour dans chacune des circonstances de sa vie. « Quand je passe un jour sans vous parler de Jésus-Christ, leur disait-elle, je sens qu'il me manque quelque chose et je me couche avec regret. » Elle se servait souvent de la même idée dans ses corrections : « Mon enfant, disait-elle, croyez-vous qu'à votre place le divin Sauveur eût agi ainsi, eût parlé ainsi, eût pensé ainsi ? » — « Non, non, disait-elle dans une de ses instructions, tant que nous ne serons pas entrées dans le Cœur de Jésus-Christ, pour penser comme il a pensé, pour aimer comme il a aimé,

tant que nous ne tâcherons pas d'agir comme il a agi, de l'*imiter en tout*, en un mot, dans son intérieur et dans son extérieur, nous n'avancerons pas dans la vertu, nous ne ferons pas le bien, nous serons indignes de notre vocation, nous déshonorerons la vie religieuse. »

Mais, avec son admirable sagesse, la Vénérable Mère, tout en proposant ce noble but aux Sœurs de la Présentation, ne pouvait oublier les moyens qui y conduisent, et le profond travail intérieur de l'âme, nécessaire pour préparer les voies à cette union surnaturelle avec Jésus-Christ. Ces moyens, elle les avait trouvés dans une seconde parole de Notre-Seigneur, qu'elle méditait aussi sans cesse et qu'elle répétait fréquemment : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même et qu'il porte sa croix*. On ne pouvait, suivant elle, devenir vraiment fort, tempérant, juste et prudent, on ne pouvait véritablement acquérir les vertus de foi, d'espérance et de charité, on ne pouvait être, en un mot, un vrai disciple de Jésus-Christ, si l'on ne commençait par être humble et mortifié.

Être humble, suivant la doctrine de saint Ignace de Loyola, c'est être disposé à s'abaisser autant qu'il sera nécessaire pour obéir en tout à la loi de Dieu. Être très humble, c'est regarder avec une entière indifférence les richesses et la pauvreté, les honneurs et les mépris, pourvu qu'il revienne à Dieu égale gloire. Être parfaitement humble, c'est de plus, à égalité de gloire pour la Majesté divine, préférer la pauvreté aux richesses et les mépris aux honneurs, afin de mieux montrer son amour à Jésus-Christ pauvre et méprisé (1). Qui ne voit combien de pareilles dispositions, en dégageant l'âme des tendances égoïstes de la nature, la rendent de plus en plus apte à se dévouer sans réserve lorsque la voix impérieuse du Devoir ou le doux appel du Conseil se font entendre ? La Vénérable Servante de Dieu pratiqua et prêcha l'humilité aux trois degrés marqués par l'incomparable maître de la vie spirituelle. Se recommandant un jour aux prières d'un saint prêtre : « Que demanderai-je à Dieu pour vous ? lui dit celui-ci. — Ah ! reprit-elle avec un ton de sincère componction dont le bon ecclésiastique fut frappé, demandez à Dieu qu'il me fasse mourir de honte de l'avoir offensé et de haine pour moi-même. » — « Je puis vous assurer, mon enfant, disait-elle à une de ses Sœurs qui lui avait avoué une faute d'amour-propre, que si ce

1. *Exercices spirituels, seconde semaine*, les trois degrés d'humilité.

n'était ma place, mon plaisir serait de me mettre sous les pieds de tout le monde comme un ver, et c'est ainsi que nous devons nous tenir, au moins dans la disposition de notre cœur. » — « C'est lorsque je suis humiliée, disait-elle, que je sens le mieux ma faiblesse ; c'est alors que je prie avec le plus de ferveur et que j'obtiens, par suite, plus de grâces de Dieu. Du reste, ajoutait-elle, quand je suis dans l'humiliation et dans l'abjection, il me semble que je me trouve dans mon centre. » Elle demandait hardiment à ses filles les mêmes sentiments. — « Plus on est humble, disait-elle, plus on fait le bien ; moins il y a de l'humain dans nos actions, plus il y a du divin. » Elle exprimait sa pensée à ce sujet d'une manière singulièrement pittoresque : « Quand j'apprends qu'une de mes filles a enduré patiemment une contrariété, je dis : *Deo gratias* ; si j'entends dire qu'elle est au milieu des croix et des épines et qu'elle les supporte avec courage, je chante un *Te Deum* ; mais lorsque je suis informée qu'on la loue, qu'on la flatte et que le monde l'applaudit, oh ! alors j'entonne un *De profundis.* »

Humble pour elle-même, elle l'était également pour sa Congrégation. La directrice d'une de ses maisons s'étant plainte à elle que le monde faisait injustement à ses Sœurs la réputation d'avarice : « Tant mieux, répondit-elle dans une lettre qu'on conserve encore avec respect ; notre œuvre est toute de Dieu, et il ne veut pas qu'il y ait rien d'humain, ni appui, ni louanges des créatures ; elle a été fondée à Bethléem, dans la pauvreté, dans la misère, dans l'obscurité. Jusqu'ici elle a eu l'approbation du ciel, et Dieu l'a fait prospérer malgré tous les blâmes et les mépris des hommes ; qu'il en soit béni ! Notre-Seigneur, pour sauver le monde, a sacrifié son honneur, sa réputation, sa liberté, sa vie ; il est mort dans le gouffre des humiliations. Tout cela bien médité, ma chère fille, donne de l'horreur pour l'estime des créatures. Je préfère leurs mépris à leurs louanges, et je désire ardemment que la Communauté marche toujours à la suite de Jésus-Christ dans la route des humiliations. Nous ne sommes que trop estimées. Rappelons-nous ce que Notre-Seigneur a dit aux apôtres : *Vous serez persécutés pour l'amour de mon Nom ; l'on vous haïra à cause de moi, parce que vous êtes mes disciples.* N'oublions pas, ma chère fille, que nous sommes les épouses de Jésus-Christ anéanti, qui est un *Époux de sang* ; marchons à sa suite d'un pas ferme. »

« Loin de parler jamais de son Institut de manière à lui donner

la préférence sur aucun autre, dit son premier biographe, elle témoignait en toute rencontre une singulière estime pour les autres Congrégations religieuses, les proposant même souvent pour modèles à ses Sœurs. Elle aimait à exalter surtout les vertus des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des religieuses de la Visitation, des Jésuites et des premiers chrétiens : « Hélas ! disait-elle, que sont nos petites vertus, nos faibles efforts, en comparaison de leur générosité et de leur dévoûment ?.... Nous sommes les dernières dans la maison de Dieu ; sanctifions-nous du moins dans notre petitesse et notre obscurité. » (1)

L'histoire de la Vénérable Mère Rivier nous a déjà montré à quel degré elle pratiqua la seconde condition de la sainteté, la mortification.

Pas plus que l'humilité chrétienne, la mortification chrétienne ne saurait constituer cet état d'âme déprimant, destructeur de toute activité extérieure, que des esprits étroits ou sectaires se sont plu à y voir. « La mortification, dit M. Olier, nous fait crucifier, lier, garrotter et étouffer intérieurement toutes les inspirations malignes de la chair qui nous porteraient à nous éloigner de Dieu et à nous rechercher en toutes choses, mais elle contribue par là même à faire régner en nous ces inspirations saintes de l'Esprit divin, qui nous élèvent au-dessus de la terre, sanctifient nos œuvres et nous font agir en tout comme de vrais enfants de Dieu (2). »

C'est bien ainsi que Marie Rivier entendit et pratiqua toute sa vie la mortification. C'est pour participer plus pleinement à l'Esprit vivifiant de Jésus-Christ, qu'elle voulut se crucifier plus complètement, dans sa chair et dans son cœur avec Jésus-Christ. Mgr Rey, évêque d'Annecy, qui l'avait beaucoup connue, a écrit d'elle : « Sa vie a été un calvaire intérieur (3). » Les maladies, les persécutions, les désolations intimes, les soucis de sa charge, furent les principales douleurs de ce calvaire. « La croix, écrivait-elle à sœur Sophie, c'est mon pain de chaque jour. » — « Ne vous inquiétez pas de ma santé, écrivait-elle une autre fois, les croix la fortifient. » A ces croix personnelles se joignaient celles de chacune de ses filles. La charité les

1. *Vie de Madame Rivier*, p. 377.

2. *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes*, chap. VIII, *De la mortification* et *Catéchisme chrétien de la vie intérieure*, 1re partie, leçon V.

3. Lettre de S. G. Mgr Rey, évêque d'Annecy, à sœur Marie, assistante, du 28 février 1838. *(Archives de la Maison-Mère de Bourg-Saint-Andéol.)*

lui faisait partager si vivement que leurs peines devenaient les siennes propres. Elle aurait pu dire comme saint Paul : « Quelle est celle de vous qui souffre sans que je participe à sa souffrance ? » — « Si elle voyait quelqu'une de ses filles, dit M. Hamon, s'inquiéter et s'alarmer pour les contradictions ou traverses qui survenaient, elle l'en reprenait en disant : « Ce n'est pas là mon esprit. » Et quand elle les voyait lâches à porter ces petites croix dont la vie est pleine : « Mon enfant, leur disait-elle, vous n'avez pas l'esprit de votre Mère, qui ne peut vivre sans croix et qui se croirait abandonnée de Dieu si elle n'en avait pas (1). »

L'esprit de la Mère Rivier ! C'est en vain, croyons-nous, qu'on essayerait de l'exprimer par telle ou telle formule particulière. Le seul esprit qu'elle ait voulu pour elle-même et pour son Institut, elle l'a dit sous mille formes, à chaque page de ses instructions, comme par chacun des actes de sa vie, c'est l'esprit de *Jésus-Christ et de Jésus-Christ crucifié* (2).

Ce n'est donc pas seulement aux personnes vouées à Dieu dans la vie religieuse, c'est à tout chrétien, c'est à tout homme que l'histoire de la Mère Rivier peut servir d'exemple. En l'écrivant, toutefois, nous avons eu plus spécialement en vue ces âmes privilégiées, appelées par une sainte vocation à glorifier Dieu, comme la Vénérable Mère, dans les œuvres de l'éducation de la jeunesse et du service des pauvres. Plus l'heure où nous sommes est, pour ces âmes, difficile et pleine d'angoisses, plus il nous a paru opportun de placer devant elles la grande figure de cette Religieuse qui, aux jours les plus troublés de notre histoire, forte dans les épreuves, prudente dans les difficultés, mortifiée dans sa conduite et juste envers tous, porta jusqu'à l'héroïsme, avec les vertus naturelles qui font les grands caractères, les vertus surnaturelles qui font les saints. Du haut du ciel, Marie Rivier, la femme apôtre, a le droit de redire à ces âmes ce que disait aux chrétiens de Corinthe le grand apôtre des Gentils : « Prenez-moi sans crainte pour modèle, parce que je n'ai eu moi-même d'autre modèle que Jésus-Christ (3). »

1. *Vie de Madame Rivier*, page 293.

2. *Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum.* (Saint Paul, I Ép. aux Corinthiens, ch. II, v. 2).

3. *Imitatores mei estote sicut et ego Christi.* (Saint Paul, I Ép. aux Corinthiens, ch. IV, v. 16).

TABLE DES GRAVURES

Portrait de la Vénérable Mère Rivier IV

Chapelle de Saint-Thomas, à La Bastide 7

Notre-Dame de Pitié 14

Montpezat 23

La Vierge qui a souri 40

Couvent de Thueyts 116

Joseph-Laurent-Régis Vernet, Supérieur du Séminaire de Viviers, Fondateur et Supérieur de la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie. 128

Maison-Mère de Bourg-Saint-Andéol. 285

Groupe de la Sainte-Famille. 358

Maison provinciale de Saint-Hyacinthe. — Canada 422



TABLE DES MATIÈRES.

A Sa Grandeur Mgr BONNET, évêque de Viviers . . . vii
Lettre d'approbation de Mgr l'Évêque de Viviers . . ix
INTRODUCTION. xv

CHAPITRE PREMIER

LES ANCÊTRES.

1722-1768.

L'hôtellerie de la « Grande-Halte », à La Bastide 1
La famille maternelle de Marie Rivier 2
Les Combe, de La Bastide 2
Intérieur patriarcal 3
Œuvres de charité de la famille Combe 3
La chapelle de Saint-Thomas 4
Zèle et dévoûment de Pierre et de Louis Combe 4
Anne-Marie Combe 4
Son mariage avec Jean-Baptiste Rivier 5
La famille Rivier, du Béage 5
Jean-Baptiste Rivier s'établit à Montpezat 5
Naissance et baptême de Marie Rivier 5

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ANNÉES.

1768-1774.

Description de la petite ville de Montpezat. 7
La chapelle de Notre-Dame de Pitié. 8
La maison Rivier dans le Haut Montpezat. 8
La petite Marie : sa chute à seize mois ; son infirmité 8
Pèlerinage quotidien de la petite infirme à Notre-Dame de Pitié ; ses prières enfantines 9
Caractère ouvert et enjoué de Marie Rivier. 11
Son influence sur les autres enfants 11
Son esprit de foi et de piété. 12
Premier pressentiment de sa vocation 12

CHAPITRE III

LES VERTUS ET LES ŒUVRES DE ZÈLE DE MARIE RIVIER DANS SON ENFANCE.

1774-1779.

Mort de Jean-Baptiste Rivier 14
Première grâce de guérison obtenue le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. . . 15
Marie témoigne sa reconnaissance à Notre-Dame de Pitié 15
Sa vertu se développe 15
La petite maitresse d'école 16
Le *Voyage du Calvaire* 16
Épreuves intérieures de Marie Rivier 17
Ce qu'elle appelait « ses libertinages » 18
Guérison complète le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge 19
Marie essaie de quitter la maison paternelle et de fuir au « désert » 19
Les œuvres de charité de Marie Rivier enfant 21

CHAPITRE IV

LE PENSIONNAT DE NOTRE-DAME DE PRADELLES.

1779-1786.

Première communion. Désirs de perfection. 23
Le couvent de Notre-Dame de Pradelles 24
Vie exemplaire de la jeune élève; l'amabilité de son caractère, ses vertus ; l'ascendant qu'elle acquiert sur ses compagnes. 24
Les ermitages s5
La mission de La Bastide 26
Trait de charité 26
Retour des peines intérieures 27
Vifs sentiments d'horreur pour le péché et de crainte de Dieu. 28
Fin de l'épreuve : la parabole de l'arbre dépouillé par l'hiver 28
Estime universelle dont Marie Rivier est entourée dans son pays natal 29
Sa dévotion à la Sainte-Vierge. 29
Son esprit de mortification ; le mouchoir élégant, l'os de mort, la peur du cimetière. 29
Désir de vie religieuse. Sa demande est repoussée. 30
Parole prophétique 30

CHAPITRE V

L'INSTITUTRICE DE MONTPEZAT.

1786-1788.

Marie Rivier retourne à son pays natal 32
Son projet d'école. 33
Difficultés qu'elle rencontre. 33
La maison des tertiaires dominicaines du Chanton 33
Succès de l'école aussitôt qu'elle est ouverte 34

Témoignage des contemporains 35
Marie Rivier institutrice : son autorité, son zèle pour inspirer la piété aux enfants, ses industries pour leur faire pratiquer la charité 35
Fait merveilleux : la Vierge qui sourit 37
Marie Rivier est chargée de la formation des novices du Tiers-Ordre de Saint-Dominique 38
Extension de ses œuvres. 39

CHAPITRE VI

LES PREMIÈRES ŒUVRES D'APOSTOLAT AUPRÈS DES JEUNES FILLES ET DES MÈRES DE FAMILLE.

1788-1789.

Henriette Chambon 40
Essai de communauté pour les jeunes filles ; *le petit couvent*. Règlement de la pieuse association 41
Divertissements 41
Caractère enjoué de Marie Rivier. 42
Sa vigilance et sa fermeté : le soufflet, les danseurs dispersés 42
Sa douceur et sa bonté 44
Son ascendant sur la jeunesse de Montpezat 44
Son influence sur les mères de famille 44
Réunions de mères chrétiennes. 45
Le Tiers-Ordre de Saint-François. 45

CHAPITRE VII

LES PREMIÈRES ŒUVRES D'APOSTOLAT AUPRÈS DES ENFANTS ET DES PAUVRES.

1789-1790.

Marie Rivier est chargée de préparer les enfants à la première communion . . . 47
Son zèle et son dévoûment dans cette œuvre. Heureux résultat qu'elle en obtient . 48
Profond souvenir laissé à Montpezat par la cérémonie de la première Communion de 1789 48
Traits de charité envers les pauvres : sa libéralité, services qu'elle rend aux indigents. 50
Elle recueille sa première orpheline 51
Sa vie d'oraison au milieu de tant de travaux 51
Ce que la Vénérable Mère entendait par vie d'oraison ou de prière 51
Faits merveilleux rapportés par des témoins contemporains 52

CHAPITRE VIII

SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS.

1790-1792.

M. Agreil, curé de Saint-Martin-de-Valamas 54
Il appelle Marie Rivier dans sa paroisse. 54

La population de Montpezat s'oppose, une première fois, à son départ 55
Œuvres de Marie Rivier à Saint-Martin. 55
Ses prédications populaires ; le bien qu'elles opèrent. 56
Sa modestie angélique 57
Son extrême réserve à cet égard. Deux incidents : le jeune audacieux souffleté, la demande en mariage 57
A la simplicité de la colombe, elle joint la prudence du serpent 57
Maladie de Marie Rivier : témoignages éclatants de sympathie qu'elle reçoit de la population tout entière 59
Sa mère la ramène à Montpezat 60

CHAPITRE IX

LES PREMIERS ORAGES DE LA RÉVOLUTION ET LE SCHISME CONSTITUTIONNEL.

1790-1793.

La Révolution : premières manifestations révolutionnaires à Paris ; leur écho dans le 61
Vivarais ; l'assemblée de Villeneuve-de-Berg ; courtes illusions. 62
Les mesures prises contre l'Église catholique ; *la Constitution civile du Clergé* . . 63
Attitude de l'évêque de Viviers 63
Portrait de M. de Savine 65
Belle attitude du clergé de Viviers 65
Défection du curé de Montpezat 67
La persécution dans le département de l'Ardèche, dans la commune de Montpezat.
Courageuse conduite de Marie Rivier : elle réunit les fidèles et soutient leur courage ; elle seconde le zèle des prêtres fidèles auprès des malades et des mourants . . . 69
Elle échappe à tous les dangers 72
L'exhortation au martyre et les jeunes gens de Montpezat 73
Elle reprend ses œuvres anciennes 73
Sa vigueur dans la répression des désordres : la jeune fille arrachée au bal 74
Sa charité : elle accueille dans sa demeure une pécheresse 74
Elle fait de sa maison une sorte de couvent. 76

CHAPITRE X

MARIE RIVIER QUITTE SON PAYS NATAL.

1793-1794.

Piété filiale de Marie Rivier envers sa mère 78
Maladie de Madame Rivier. 79
Remarquables témoignages de sympathie de la population tout entière 80
Marie soigne et console sa mère 80
Elle lui amène un prêtre fidèle. 80
Mort de Madame Rivier. 81
Marie distribue en bonnes œuvres sa part d'héritage 81
Le songe de la bourse et des fleurs 81
La maison d'école de Marie Rivier est vendue comme bien national, malgré les réclamations de la municipalité de Montpezat 82

Insuffisance du nouveau local 82
Angoisses de la Servante de Dieu. 82
Ses prières ardentes 82
La Vierge qui sourit 83
Le bourg de Thueyts. 83
Incidents qui portent les habitants de Thueyts à appeler Marie Rivier 84
La famille Naud 84
Louis Pontanier, prêtre de Saint-Sulpice 85
Sa première entrevue avec Marie Rivier. 85
Elle est sollicitée par son oncle de fonder un pensionnat à La Bastide 86
Ses anxiétés 86
Combat intérieur qu'elle éprouve sur le plateau de la Gravenne 87
Oppositions et difficultés à Thueyts 87
Voyage à Largentière 87
Notre-Dame-du-Pommier 88
Les difficultés s'apaisent 88
M. Pontanier lui ordonne de revenir à Thueyts 88
La pépinière de croix 89

CHAPITRE XI

L'ÉCOLE DE THUEYTS.

1794-1795.

Arrivée à Thueyts ; installation dans la maison des Dominicaines. 90
Succès croissants de l'école ; estime générale qui entoure la nouvelle institutrice . . 90
M. le comte de Blou lui confie ses enfants 91
Son ascendant sur la jeunesse : histoire du petit Jeannet 92
La situation religieuse à Thueyts en 1794 93
Industries du zèle de Marie Rivier : les réunions à l'église, les assemblées de femmes. 93
Quelques traits de son apostolat 94
Sa libéralité envers les pauvres. 95
Son zèle pour la conversion des pécheurs ; la jeune fille de Bruc en costume de carnaval 95
Sa charité envers les affligés et les malades. 96
Maladie grave 96
La neuvaine à la *Croix de l'Ormeau* 96

CHAPITRE XII

LES PREMIÈRES COMPAGNES D'APOSTOLAT ; FONDATION DE L'INSTITUT DE LA PRÉSENTATION DE MARIE.

1795-1797.

Les épreuves se multiplient au berceau de l'œuvre de Thueyts. 98
La situation religieuse en 1795. 99
Recrudescence de persécution contre les prêtres fidèles 99
Agitations diverses dans le Vivarais 100
Règle de conduite de Marie Rivier : « prier, travailler et se taire. » 100

Les quatre premières compagnes : Thérèse Chaudanson et Martine Teston, de Thueyts ; Marie Eyraud et Jeanne Delubac, de Montpezat 101
Rapprochement entre les projets de la Vénérable Marie Rivier au milieu de l'agitation révolutionnaire et les projets de sainte Thérèse au milieu de l'agitation protestante 102
Les scènes de vêture au galetas. 102
La famine de 1796 103
Denument de la petite Communauté 103
Railleries du monde ; grands projets de la future Fondatrice 104
Sa confiance en Dieu et en la Sainte-Vierge 104
Conversation avec Mme Prinssac 104
Les obstacles du côté de l'autorité ecclésiastique 105
La prière à Notre-Dame de Bon-Secours 105
Les obstacles s'aplanissent 106
La Fête de la Présentation de Marie en 1796 106
L'Institut de la Présentation de Marie est fondé 106
Succès croissants du pensionnat 109
L'apostolat dans les campagnes 110
Achat d'une maison plus spacieuse 111
La profession de 1797 113

CHAPITRE XIII

LA TERREUR A THUEYTS, ÉPISODE DE LA DÉCADE.

1797-1799.

La persécution religieuse après le 18 fructidor 116
La *Décade* 117
Mesures rigoureuses prises par le Directoire de Privas contre la commune de Thueyts. 118
Première alerte au Couvent de la Présentation ; le péril est conjuré par l'intervention d'un révolutionnaire, ami de la maison 118
Deuxième alerte : attitude de la Vénérable Mère, son esprit de foi et de prière ; le péril est déjoué par sa présence d'esprit 120
Épreuves au sein de la Communauté : le démon cherche à y introduire le mauvais esprit 122
Défection de deux compagnes 122
Angoisses de Marie Rivier au sujet d'une jeune pensionnaire 125
Sa lettre admirable à M. Pontanier, son directeur. 126

CHAPITRE XIV

PREMIÈRES RELATIONS AVEC M. VERNET, PRÊTRE DE SAINT-SULPICE.

1799.

Première rencontre de la Vénérable Mère et de M. Vernet en 1796 128
Notice sur M. Vernet : sa naissance à Villeneuve-de-Berg, son éducation, sa vocation à la Compagnie de Saint-Sulpice 129
Son ministère au grand séminaire de Toulouse, ses premières luttes contre le schisme. 130

Il revient dans le diocèse de Viviers ; ses courses apostoliques à travers le Vivarais ; sa retraite au château de Chomérac 132
Circonstances qui provoquèrent le voyage de la Vénérable Mère au château de Chomérac 135
Récit de l'entrevue par M. Vernet 136
Son appui est désormais acquis à l'œuvre de Thueyts 137
Sa lettre à la Vénérable Mère 137
Les épreuves de la pauvreté au couvent de Thueyts en 1799 138
Secours providentiels. 139
Le couvent est agrandi par des constructions nouvelles 140

CHAPITRE XV

LES PREMIÈRES FONDATIONS DU VIVARAIS.

1793-1802.

Fondation de Coucouron 142
Jeanne Delubac à Fons ; Martine Teston à Saint-Martin-de-Valamas et à Ucel . . 143
Sœur Rosalie Desroys 144
L'Institut se répand dans les trois arrondissements de l'Ardèche 145
Vie édifiante des Sœurs chargées de ces premières fondations 145
La Vénérable Supérieure tente de se démettre de sa charge 146
Mlle de Sénicroze et les *Demoiselles de l'Instruction*. 147
La Mère Dubeix 149
Maladie de la Vénérable Mère ; elle est guérie par l'invocation de saint François Régis 151

CHAPITRE XVI

MONSEIGNEUR D'AVIAU, ARCHEVÊQUE DE VIENNE, SE FAIT LE PROTECTEUR ET LE PÈRE DE L'INSTITUT.

1799-1801.

Notice sur Monseigneur d'Aviau : sa famille, son éducation, ses débuts dans le saint ministère 153
Prédiction du Père Nectoux 155
Discours de l'abbé d'Aviau à l'assemblée provinciale du Poitou 156
La Constitution civile du Clergé; protestation courageuse du Prélat ; on le persécute. 156
Il est obligé de fuir en Savoie, puis à Rome 157
Pie VI lui confie l'administration du diocèse de Viviers 158
Son retour en France. 159
Son entrevue avec M. Vernet au château de Chomérac 160
Première lettre d'encouragement à Marie Rivier 161
M. Vernet au Couvent de Thueyts 162
Monseigneur d'Aviau se rend lui-même à Thueyts 163
« Le doigt de Dieu est ici ! » 164
Madame la Comtesse d'Antraigues 165
La paix religieuse. 166

CHAPITRE XVII

VOCATIONS PROVIDENTIELLES.

1801-1802.

Dieu exauce la naïve prière de la Vénérable Mère : « Si vous voulez que votre œuvre se fasse, envoyez-moi des sujets. » 167
Arrivée au couvent de Mlle Antide Lesne, de Lyon 168
La famille Lesne pendant la Révolution ; Antide Lesne fait profession sous le nom de *Sœur Gertrude* 169
Madame Lesne, sa mère, vient la rejoindre et prend le nom de *Sœur Madeleine* . . 170
Madame Berthelin (Adélaïde Gouby), de Nantes 170
Circonstances providentielles qui la mettent en rapport avec Marie Rivier 172
Madame Berthelin est admise à la Communauté de Thueyts sous le nom de *Sœur Chantal* 173
Mlle Catherine Dumas *(Sœur Louise)*. 175
Mlle Marie Soulier *(Sœur Agnès)*. 176
Trois bienfaitrices : Mlle Guérin, Mlle Freydier et Mlle Villard *(Sœur Régis)* . . . 176
Mlle Marie Lalauze *(Sœur Sophie)* 178
Mlles Apollonie et Gabrielle Pervencher *(Sœur Gonzague et Sœur Xavier)* . . . 179
Mlle Aimée Millot, de Vernoux *(Sœur Marie Vincent de Paul)* 179
Divers traits de l'enfance et de la vocation de sœur Marie Vincent de Paul, racontés par elle-même 179

CHAPITRE XVIII

LA PAIX RELIGIEUSE. L'INSTITUT DE LA PRÉSENTATION EST PROTÉGÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET BÉNI PAR LE SOUVERAIN PONTIFE.

1802-1805.

Le rétablissement officiel du culte catholique en France. 189
Le nouvel évêque de Mende, Mgr de Chabot, et le nouveau préfet de l'Ardèche, M. Robert, visitent l'établissement de Thueyts. 190
Épreuves et peines intérieures de la Vénérable Mère ; sa correspondance avec M. Vernet ; ses souffrances physiques. 193
Fondations diverses ; épisode de la fondation de Vernoux 198
Agrandissement de la Maison-Mère 200
La Mère Rivier apôtre des campagnes ; ses instructions aux mères de famille, ses retraites ; traits divers. 202
Projet d'union avec l'œuvre de Mlle de Sénicroze 205
Fondation du Noviciat. 207
Difficultés soulevées contre la maison de Thueyts. 207
Démarches administratives 208
Réponse favorable du ministre 209
Supplique adressée au Pape Pie VII 210
Bénédiction particulière et faveurs spirituelles accordées par le Souverain Pontife à l'Institut de la Présentation 211

CHAPITRE XIX

ORGANISATION DE L'INSTITUT
LA MAISON-MÈRE ET LE NOVICIAT.

1804-1807.

Forme religieuse donnée à la Congrégation. 213
Les saints patrons de l'Institut. 214
Adoption d'un costume définitif 215
La remise solennelle des croix de profession . . . . , 215
L'institution des retraites annuelles 216
Attachement de la Vénérable Mère a la Compagnie de Jésus et a la Société de Saint-Sulpice 216
Organisation du Noviciat : les principaux sujets des instructions de la Vénérable Mère aux Novices : l'humilité, la simplicité et le zèle. 217
Sa charité maternelle 219
Relations avec les Religieuses de Saint-Joseph, de Saint-Félicien, et avec les Demoiselles de l'Instruction du Puy 220
Pèlerinages à Notre-Dame de La Blachère et à La Louvesc 221
Le nouvel évêque de Mende, Mgr de Mons 222
M. Vernet s'éloigne de Thuyets, rachète le grand séminaire de Viviers et en devient le Supérieur 222
Tristesse de la Vénérable Mère. 224
Elle demande à être relevée de sa charge 225
Dieu récompense son humilité par des consolations spirituelles 226

CHAPITRE XX

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE SOUS L'EMPIRE.

1808-1811.

Sentiments de la Vénérable Mère à l'égard des consolations spirituelles. 228
Nouvelle tentative de démission 230
État politique et religieux de la France en 1811 230
Démarches entreprises pour obtenir la reconnaissance légale de l'Institut ; elles sont interrompues par suite de l'attitude hostile prise par le gouvernement impérial à l'égard du Souverain Pontife. 232
Prise de Rome par le général Miollis ; règle de conduite de la Vénérable Mère . . 232
Son esprit dans le gouvernement du pensionnat 233
Elle visite les divers établissements de l'Institut 236
Bien merveilleux qu'elle y opère 236
Son humilité s'alarme des hommages qu'elle y reçoit. , ... 238
Les premiers deuils de la Présentation de Marie : mort de sœur Brigitte et de sœur Agnès. 239
Les épreuves de Vernoux 240
M. Pontanier, à l'exemple de M. Vernet, s'éloigne de Thueyts pour reprendre l'œuvre des séminaires 241
La persécution religieuse pendant les années 1810 et 1811 246
Noble attitude de Mgr d'Aviau au concile national . . . . - . 247
Dispersion de la Compagnie de Saint-Sulpice 248
Belle lettre de la Vénérable Mère. 249

CHAPITRE XXI

LA FAMINE ET L'INVASION.

1811-1814.

La famine de 1811 et de 1812 250
Confiance de la Vénérable Mère en la Providence ; secours providentiels qui lui arrivent 251
Sa charité envers les pauvres et les malades : elle exige la même charité de la part de ses filles 251
Alarmes causées par les guerres de l'Empire 253
Tout « jusqu'aux pierres de la maison » est consacré à Marie 254
Captivité de Pie VII à Fontainebleau 255
Les œuvres de pénitence et de prières redoublent. 255
La cérémonie des *stations aux Christs* 256
Charité de la Vénérable Mère envers la mère d'un soldat 257
Fondations nouvelles. 258
La retraite de 1813 258
Le *jour d'expiation* 259
L'invasion étrangère 259
Prière pour la France composée par M. Vernet 260

CHAPITRE XXII

LA RESTAURATION DES BOURBONS ET LES CENT-JOURS.

1814-1815.

Prière de la Communauté pour l'Église et pour la France 261
Délivrance du Souverain Pontife et chute de Napoléon 262
Sentiment de la Vénérable Mère à la nouvelle de la Restauration des Bourbons . . 263
Nouvelles anxiétés ; les troupes du maréchal Augereau de passage à Thueyts ; mesures de prudence prises par la Vénérable Supérieure ; sa charité envers les soldats malades ou blessés. 263
M. Vernet se rend à Paris pour l'élection du Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice 265
Services qu'il rend a la Communauté ; l'œuvre des sourdes-muettes 266
Trait de charité de sœur Marie 267
Fondation de l'hôpital et du pensionnat de Privas 268
Pressentiments de sœur Chantal et de la Vénérable Mère 268
Autres fondations 269
La Vénérable Mère à Avignon ; elle y donne un exemple remarquable de sa dévotion au très saint Sacrement 269
Elle est arrêtée dans le Gard par les troubles qui se produisent à la suite du retour de Napoléon de l'île d'Elbe 270
Panique a Privas 271
Maladie de la Vénérable Mère. 272
M. Vernet à Thueyts. 272
La Vénérable Mère a Saint-Laurent-les-Bains. 272
Sa guérison 273

CHAPITRE XXIII

L'ŒUVRE DES ORPHELINES.

1814-1815.

La cérémonie du 21 novembre 1814 274
Anciens attraits de la Vénérable Mère à l'égard de l'œuvre des orphelines . . . 275
Prières qu'elle adresse, à ce sujet, à la Sainte-Vierge et à saint François Xavier . 276
La bonté de son cœur se révèle dans cette œuvre plus que dans toutes les autres. . 277
Sa promptitude à accueillir les enfants abandonnées ; sa sollicitude envers elles . . 277
Traits divers 278
Conversion de huit orphelines 278
La fête de Noël à l'orphelinat 279
La première communion des orphelines. 279
Mort édifiante de la petite Marie Christol 280
Les petits souliers rouges 282
Les deux hirondelles 282
La multiplication du blé, ... 283

CHAPITRE XXIV

BOURG-SAINT-ANDÉOL.

1815-1819.

Le songe de sœur Cécile 285
Bourg-Saint-Andéol 287
Les origines chrétiennes du Vivarais 288
M. Vernet visite, à Bourg-Saint-Andéol, un ancien monastère de la Visitation. . . 289
Acquisition de l'immeuble par la Mère Rivier. 290
Commencement des travaux de réparation sous la direction de M. Vernet 291
Contradictions et difficultés. 292
Dieu met le sceau de l'épreuve à la fondation de la nouvelle Maison-Mère : mort des sœurs Denys, Marceline, Euphémie, Amable, Félix et Gertrude 294
Accident survenu à M. Vernet. 296
Nouvelle maladie de la Vénérable Mère ; sa guérison miraculeuse par l'intercession de saint Pierre d'Alcantara 296
Maladie de sœur Marie et de sœur Chantal. 297
Les obstacles s'aplanissent peu à peu. 298
Faits particuliers de protection de la Providence 298
Mort de sœur Martine 300
Installation de la Communauté à Bourg-Saint-Andéol 301
Belle lettre de sœur Marie 302

CHAPITRE XXV

LES RÈGLES ET LES CONSTITUTIONS.

1819-1822.

Installation à Bourg-Saint-Andéol 304
Difficultés administratives 305

Voyage de la Vénérable Mère 307
Maladie et mort de sœur Chantal 308
Nouvelles difficultés administratives : les dames inspectrices 309
Travaux de M. Pontanier et de M. Vernet pour la rédaction des Règles de la Congrégation 312
Épreuves de la Vénérable Mère 313
Maladie et mort de Mlle de Sénicroze 314
Les défections du Malzieu 317
La retraite de Saint-Chély : belle lettre de la Vénérable Mère. 318
Ses peines intérieures. 319
Distribution solennelle des Règles. 321
Bien opéré à la suite de la dirtribution des Règles 324
Les Constitutions 324

CHAPITRE XXVI

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS, NOUVELLES ÉPREUVES.

1822-1826.

Relations avec diverses Congrégations ou Communautés religieuses : les sœurs Béates du Puy, le monastère de Sainte-Catherine, de Langeac 329
Relations avec plusieurs personnages illustres 331
M. le vicomte de Bonald et la fondation de Millau 331
Fondation de la Providence d'Alais : M. Taisson, curé d'Alais 332
Rétablissement du siège de Viviers. Mgr Molin, le nouvel évêque, visite le couvent de Bourg. 332
Charité de la Vénérable Mère envers les pauvres : traits divers 335
Le prodige de la multiplication de l'huile 336
Zèle pour la conversion des pécheurs. 338
La Vénérable Mère reprend la visite des maisons de son Institut 338
Maladie de M. Pontanier 339
Voyage à Aix et à Marseille : trait de mortification à Notre-Dame de la Garde . . 339
Mort de M. Pontanier : ses funérailles au couvent de Bourg-Saint-Andéol 341
Alarmes suscitées par la loi du 24 mai 1825 sur les Congrégations religieuses de femmes 342
Touchante lettre à la Sainte-Vierge 342
Courageuse lettre à sœur Xavier 344

CHAPITRE XXVII

LA VÉNÉRABLE MARIE RIVIER ORATEUR ET ÉCRIVAIN.

1821-1827.

Les religieuses de Bourg-Saint-Andéol recueillent les instructions de la Vénérable Mère 345
Caractère de son éloquence. 346
Ses instructions populaires, ses entretiens familiers avec ses filles 346
Fragments sur la *Crèche*, sur *la douceur de Notre-Seigneur*, sur *l'instruction religieuse des enfants* . . . . . 34[illegible]

Allocution sur la *mort au monde* 349
De l'action oratoire de la Mère Rivier ; son portrait, sa manière de préparer ses instructions ; fruits surnaturels attachés à sa parole 350
Le *Domaine des Passions* ou la *Garde du Cœur :* le portrait de l'amour-propre . . 352
Les quatre Sœurs de Jésus 354
L'*Entretien avec la Sainte-Famille :* la pratique de l'humilité. 356

CHAPITRE XXVIII

INSTITUTION DES SŒURS CONVERSES DITES SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE.

1827-1830.

Mobiles de la Vénérable Mère dans la Fondation des Sœurs de la *Sainte-Famille* . 358
Rôle qu'elle assigne, dans son œuvre, à la nouvelle association 359
Préparation de l'œuvre : pèlerinages aux tombeaux de saint François de Sales et de sainte Chantal et au sanctuaire de Notre-Dame de Fourvières 359
Établissement solennel du nouvel ordre le 24 septembre 1827, fête de Notre-Dame de la Merci 361
Attachement particulier de la Vénérable Fondatrice pour cette nouvelle branche de sa famille religieuse 362
La chapelle de la Sainte-Famille 362
Fruits d'édification produits par la nouvelle association : traits édifiants de plusieurs Sœurs de la Sainte-Famille 363
La Vénérable Mère à Thueyts et à Alais 364
Nouveaux périls de l'Église de France ; sollicitudes de la Vénérable Mère : l'allocution du samedi de la Pentecôte en 1829. 365
Dévoûment des Sœurs pendant l'hiver rigoureux de 1830 367
La Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie est approuvée par Ordonnance royale, le 29 mai 1830 368

CHAPITRE XXIX

LES TROUBLES POLITIQUES DE 1830 ET LE CHOLÉRA.

1830-1835.

M. Vernet à Paris pendant les « journées de juillet. » 369
Troubles dans le midi de la France ; témoignages de sympathie et de respect donnés aux Sœurs de la Présentation 370
Les pratiques d'expiation inaugurées à la Maison-Mère ; belles réflexions de la Vénérable Mère à propos de ces cérémonies extérieures de pénitence 371
Maladie de la Servante de Dieu ; sa guérison subite à la suite d'un vœu 373
Ses aumônes pendant la disette de l'hiver de 1831-1832. 374
Elle visite Notre-Dame du Puy et diverses maisons particulières de son Institut . . 374
Elle préside les exercices d'une grande retraite à la Maison-Mère. 374
Le choléra de 1832 ; dévoûment des Sœurs ; règle de conduite qui leur est donnée par la Supérieure. 375
Fondations diverses : sœur Marie à la Tour-d'Aigues ; fruits merveilleux opérés dans cette paroisse 376
Fondation de Saint-Julien, en Savoie 378
L'épidémie cholérique de 1835 ; le fléau à Gréoux et à La Tour-d'Aigues . . 379

Voyage de la Vénérable Mère en Savoie 380
Protection particulière de la Providence. 383

CHAPITRE XXX

LES FONDATIONS DE BORDEAUX ET DE MOULINS.

1835.

Les instruments de la Providence dans la fondation de Bordeaux. M. l'abbé Dupuch. 385
Premières démarches faites par M. l'abbé Sabatier 386
Plan de M. l'abbé Dupuch ; réponse de la Vénérable Mère 387
Sœur Caroline, directrice des établissements de Bordeaux 388
Les épreuves des premiers jours ; succès final 389
Fondation de Moulins : échec d'une première tentative en 1825 390
Nouvelles démarches de M. Philippe Martinet, curé de Saint-Nicolas 391
Elles sont couronnées de succès 392
Sœur du Saint-Esprit, directrice du pensionnat de Moulins. 392
Les pauvres Sœurs de Saint-Nicolas 394
Bien qu'elles opèrent dans la ville de Moulins 395
Les œuvres de l'Institut se propagent dans le Bourbonnais 396

CHAPITRE XXXI

LA DERNIÈRE MALADIE ET LES DERNIERS TRAVAUX.

1836-1837.

Décret de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers accordant des louanges particulières à l'Institut de la Présentation de Marie 397
Sentiments de la Vénérable Mère dans ses infirmités : elle veut « mourir dans la faim de son zèle », comme saint François Xavier 399
Elle continue son active correspondance. 400
Fondations de la *Providence* d'Orange et de l'école de Montpezat 402
Recrudescence de la maladie 405
Mort de sœur Angèle et de sœur Régis 405
Fondations nouvelles. 407
Les *Instructions familières* 407
Dernières instructions de la Servante de Dieu 408
Prières pour sa guérison 409
Touchante procession des pensionnaires et des orphelines 409
Pressentiments de sa fin prochaine 410

CHAPITRE XXXII

LES DERNIERS JOURS ET LA MORT

1838.

La dernière fête de Noël. 411
Aggravation de la maladie : la Vénérable Mère ne songe plus qu'à se préparer à la mort 412

On recueille ses dernières paroles, où elle révèle les sentiments les plus intimes de son âme : sa dévotion envers la sainte Eucharistie ; son esprit de prière ; sa patience ; elle veut « s'incarner dans la souffrance » ; sa charité envers ses filles ; « l'*agnelle* qui se change en loup » ; sa charité envers les pauvres, traits divers ; son zèle : « J'aimerais autant Cosne que le Paradis. » 412
Derniers conseils à une novice 417
La fête de la Purification de la Sainte-Vierge ; sentiments de la Vénérable Mère sur cette fête 418
Sa mort 419
Ses funérailles 420
Hommages qui lui sont rendus par ses filles, par le clergé, par la population de Bourg et des autres pays qu'elle a évangélisés 421

CHAPITRE XXXIII

LES ŒUVRES ET LES VERTUS DE LA VÉNÉRABLE MARIE RIVIER.

Signes de prédestination dont la mort de la Vénérable Mère est accompagnée. . . 422
Guérisons merveilleuses de sœur Théophile et de sœur Adélaïde 423
Grâces diverses obtenues par M. Garnier, Supérieur général de Saint-Sulpice, Philippe Chambon, de Thueyts, Louise Brousse, de Montélimar, Marie Tousay, de Chaudesaigues, M. Faure, curé de Villeneuve-de-Berg, Mme Bertrand, de Montpezat . 425
Guérisons du R. P. Marie de Saint-Salvy, religieux trappiste de Notre-Dame d'Aiguebelle et de Mlle Marie Giffon, de Thueyts 429
Grâces spirituelles. 433
Prédictions de la Vénérable Mère relatives au développement de son Institut . . . 434
Fondation de Lausanne, en Suisse 434
Maladie et mort de M. Vernet 435
Sœur Saint-Maurice au Canada 435
La Sacrée Congrégation des Rites proclame l'héroïcité des vertus de la Servante de Dieu 436
Son esprit de foi 437
Ses dévotions 438
Sa confiance en Dieu. 440
Sa charité 440
Ses vertus de prudence, de justice, de force et de tempérance 440
Son idéal de sainteté : l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par la pratique de l'humilité et de la mortification. 442
L'esprit de la Vénérable Mère Rivier 446



IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie.


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY